

# A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation  
n°41. Evènements du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande  
d'animaux menacés d'extinction  
Publié le 6 août 2024

# A LA TRACE

**Directrice de publication :** Charlotte Nithart.

**Rédacteurs en chef :** Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

**Rédaction :** Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,  
Elodie Crépeau-Pons et Jean-Pierre Edin.

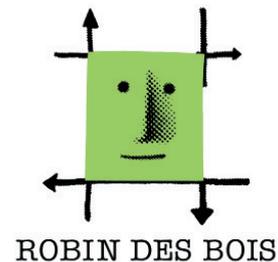
**Documentation :** Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons, Elisabeth Lavarde,  
Jean-Pierre Edin, Juan Andrés García Bodniza, Lise Contant et Christine Bossard.

**Cartographie :** Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

**Couverture :** *Chrysidia rhipheus*. Photo Piotr Lukasik (CC BY-NC)

**Traduction en anglais :** Brian Chasanoff, Cora Funke,  
Ariana Seniuk et Elisabeth Lavarde.

**Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de  
la Fondation Franz Weber et de la Fondation Brigitte Bardot**



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séch  Environnement



**Précédents numéros en français :**

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

**Précédents numéros en anglais :**

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

**Robin des Bois**

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)

[contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org)

# NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

"A la Trace", le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. "A la Trace" relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

- Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre "Multi-espèces", à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :
  - Pangolins + éléphants / félins / rhinos / calaos
  - Eléphants + hippos / morses / félins
  - Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
  - Multi-espèces marines (saisie simultanée de plusieurs espèces marines)
- Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.
- Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.
- Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de "A la Trace", par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de "A la Trace".

- Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES au moment de l'évènement, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

## ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (182 Etats-membres)

**Annexe I** : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

**Annexe II** : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

**Annexe III** : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

## PICTOS



**Mort d'Homme.** Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



**Jugement et sanction.** Condamnation, acquittement, amende ...



**Piégeage.** Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



**Empoisonnement.** Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



**Pleine lune.** Braconnage à la faveur du clair de lune.

## ACRONYMES

**EAGLE** : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

**ENV** : Education for Nature – Vietnam

**IBAMA** : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

**IEW** : Iran Environment and Wildlife Watch

**KWS** : Kenya Wildlife Service

**LAGA** : Last Great Ape Organization

**OIC** : Orangutan Information Centre

**PROFEPA** : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

**SAPS** : South African Police Service

**SPCA** : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

**SSB** : Sashastra Seema Bal

**SVW** : Save Vietnam Wildlife

**SWT** : Sheldrick Wildlife Trust

**USFWS** : United States Fish and Wildlife Service

**WCCB** : Wildlife Crime Control Bureau

# SOMMAIRE

<b>3</b>	<b>NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS</b>
<b>5</b>	<b>SUR LE FRONT</b>
<b>7</b>	<b>PANGOLINS</b>
<b>16</b>	<b>PANGOLINS, ELEPHANTS, FELINS, RHINOS ET CALAOS</b>
<b>17</b>	<b>ELEPHANTS</b>
<b>31</b>	<b>MAMMOUTHS</b>
<b>32</b>	<b>ELEPHANTS, HIPPOS, MORSES ET FELINS</b>
<b>33</b>	<b>RHINOCEROS</b>
<b>40</b>	<b>FELINS</b>
<b>57</b>	<b>LOUPS, LYCAONS, RENARDS, HYÈNES, CHIENS VIVERRINS ET FENNECS</b>
<b>61</b>	<b>OURS</b>
<b>71</b>	<b>SAÏGAS, GAZELLES, ANTILOPES, URIALS, ARGALIS, IBEX, ANTILOCAPRES ...</b>
<b>75</b>	<b>GIRAFES</b>
<b>76</b>	<b>ANES ET ZEBRES</b>
<b>79</b>	<b>HIPPOPOTAMES</b>
<b>79</b>	<b>GAURS</b>
<b>80</b>	<b>CHEVROTAINS, CERFS ET ORIGNAUX</b>
<b>83</b>	<b>GUANACOS ET VIGOGNES</b>
<b>84</b>	<b>PRIMATES</b>
<b>96</b>	<b>TATOUS, COATIS, PACAS, AGOUTIS ET CAPYBARAS</b>
<b>98</b>	<b>AUTRES MAMMIFERES</b>
<b>100</b>	<b>OISEAUX</b>
<b>140</b>	<b>MULTI-ESPECES REPTILES</b>
<b>142</b>	<b>TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE</b>
<b>151</b>	<b>SERPENTS</b>
<b>156</b>	<b>GECKOS, VARANS, LEZARDS, SCINQUES ET CAMELEONS</b>
<b>158</b>	<b>ALLIGATORS, CROCODILES, CAÏMANS ET GAVIALS</b>
<b>164</b>	<b>AMPHIBIENS</b>
<b>167</b>	<b>INSECTES, ARACHNIDES ET ANNELIDES</b>
<b>169</b>	<b>MULTI-ESPECES</b>
<b>183</b>	<b>MULTI-ESPECES MARINES</b>
<b>185</b>	<b>CORAUX</b>
<b>186</b>	<b>BENITIERS, LAMBIS, CASQUES CORNUS, DATTES LITHOPHAGES, POUCES-PIEDS ...</b>
<b>188</b>	<b>ORMEAUX</b>
<b>193</b>	<b>CONCOMBRES DE MER ET OURSINS</b>
<b>199</b>	<b>HIPPOCAMPES</b>
<b>200</b>	<b>POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS</b>
<b>211</b>	<b>TORTUES MARINES</b>
<b>215</b>	<b>MAMMIFERES MARINS ET D'EAU DOUCE</b>
<b>222</b>	<b>SOURCES</b>
<b>228</b>	<b>INDEX</b>

## AFRIQUE

### CAMEROUN

21 et 22 juin 2023

#### Parc National de Waza, Région de l'Extrême-Nord, Cameroun

- Mort d'un guetteur de l'ONG Global Earth Keeper. Il a été victime d'un tir ennemi pendant une opération de récupération d'armes à feu.  
- Le criminel présumé a été arrêté le lendemain.<sup>1</sup>



### ETHIOPIE

2 juin 2023

#### Parc National de l'Omo, Région des Nations, Ethiopie

Mort en service de Miliene Tolom, ranger de l'Autorité éthiopienne de la protection de la vie sauvage. Il était en mission de surveillance dans le parc de l'Omo quand il a été mortellement touché par un tir ennemi.



Le parc de l'Omo, plus de 4000 km<sup>2</sup>, est à l'ouest de la rivière Omo, à 870 km d'Addis-Abeba. Il comporte des plaines herbeuses et broussailleuses, des collines, des savanes et des montagnes boisées. Plusieurs groupes ethniques vivent dans le parc ou à sa proximité immédiate (les Mursis, les Bena, les Surmas, les Nyangatom, les Bodi et les Dizi) et il y a parfois des conflits entre eux ou avec des groupes venus du Kenya et du Soudan du Sud voisins. 73 espèces de mammifères, dont des lions, des zèbres, des girafes, des lycaons ou des colobes et 312 espèces d'oiseaux y ont été dénombrées.<sup>2</sup>

### KENYA

10 août 2023

#### Kinyoro, Comté de Trans-Nzoia, Kenya

Neuf rangers du KWS (Kenya Wildlife Service) et la police doivent procéder à l'arrestation d'un homme suspecté de braconnage et de vol. Ils sont reçus par un fou furieux. Il ameuté le quartier en criant et d'un coup de machette dans le dos tue sur le coup le caporal Amos Lemermug dans une mare de sang. Un autre ranger est tailladé. La foule prend parti pour le forcené. Les rangers tirent en l'air pour la disperser et le criminel en profite pour s'enfuir.<sup>3</sup>



### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

27 juin 2023

#### Réserve de Faune à Okapis, Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo

Mort en service d'un écogarde de la réserve de faune à okapis. Un accrochage a eu lieu entre la patrouille d'écogardes et une bande non identifiée près de la "Mondial", une mine d'or clandestine.



Djibril Mutambala Kabengano, âgé de 27 ans, laisse une veuve et 2 orphelins. Depuis 2019, la réserve à okapis est cogérée par l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature) et l'ONG WCS (Wildlife Conservation Society). Inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, la réserve de faune à okapis s'étend sur 13.726 km<sup>2</sup> et abrite environ 5000 okapis.<sup>4</sup>

## EN FAMILLE

Samedi 17 et samedi 24 juin 2023

Réserve de tigres de Similipal ;  
Adelbeda, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde

- Trois semaines après la mort en service du ranger Bimal Kumar Jena (cf. "A la Trace" n°40 p.8, réf.11 et 12), Similipal est à nouveau tragique pour un protecteur de la faune. Ils n'étaient pas une trentaine comme les autorités du district l'avaient exigé alors que la course-poursuite était lancée dans la réserve à la recherche des braconniers meurtriers de Bimal Kumar Jena. Ils n'étaient que 6 gardes alertés par des coups de feu dans la nuit dans le secteur de Barhakamuda au sud de la réserve. Mathy Hansdah, 40 ans, natif du village de Tingria, était l'un d'eux et a reçu dans la poitrine une balle mortelle tirée par un des braconniers embusqués qui ont refusé de se rendre après les sommations réglementaires.



© The New Indian Express

- Arrestation de 10 suspects dans le village d'Adelbeda. Ils sont âgés de 26 à 61 ans. L'aîné de la bande avait embarqué 3 de ses fils dans cette équipée sauvage. Deux fusils artisanaux, des arcs, des flèches, dans lances en bambou ont été saisis. Une compensation de 2,5 millions de roupies (30.250 US\$) a été attribuée à la famille de Mathy Hansdah alors qu'elle réclamait 20 millions de roupies soit 242.000 US\$.<sup>5</sup>

## Mi-août 2023

Parc National de Manas, District de Chirang, Etat de l'Assam, Inde.  
Frontière avec le Bhoutan.

Mort de Noweswar Basumatary le dimanche 13 août. Le samedi 12 août, il avait été arrêté dans la section de Malibhita à l'intérieur du parc national de Manas et pendant son interrogatoire, il avait dit savoir où des armes de sa bande étaient cachées. "Une équipe de la police et des agents forestiers est partie avec lui à la recherche des armes utilisées pour tuer les rhinos. Quand elle est arrivée à la cachette près d'une rivière, Noweswar Basumatary s'est emparé d'une machette derrière un arbre et a attaqué le policier qui le surveillait. Il voulait s'enfuir. En état de légitime défense, la police a tiré sur lui et il a été blessé. Il a été immédiatement conduit à l'hôpital où les médecins ont constaté sa mort". Telle est la déclaration du directeur de la police du district de Chirang. Des scénarios du même type dans l'Etat de l'Assam ont déjà été relatés dans "A la Trace".<sup>6</sup>

Morts de braconniers présumés ou avérés après interpellation dans l'Assam, cf. "A la Trace" n°11 p.62 (réf.45), n°35 p.42 (réf.32 et 33) et n°40 p.7 (réf.10).



© The Sentinel



© Robin des Bois

# PANGOLINS

Les 8 espèces de pangolins sont inscrites à l'Annexe I de la CITES : les 4 espèces africaines (le pangolin géant *Manis gigantea*, le pangolin de Temminck *M. temminckii*, le pangolin à longue queue *M. tetradactyla* et le pangolin à écailles tricuspidées *M. tricuspis*) et les 4 espèces asiatiques (le grand pangolin de l'Inde *Manis crassicaudata*, le pangolin des Philippines *M. culionensis*, le pangolin javanais *M. javanica* et le pangolin de Chine *M. pentadactyla*).

**A la Trace n°41**  
**Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires**  
**Les estimations ont été faites au moment des saisies**

**1 kilo d'écailles**

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Asie	Inde	1210	59 (2023)
	Indonésie	2850	45 (2023)
	Malaisie	2800	47 (2023)
	Thaïlande	1100	50 (2023)

**1 pangolin**

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)	
Afrique	Namibie	2670	38 (2023)	
Asie	Chine	1790	42 (2023)	
	Inde	9732	70 (2023)	
	Vietnam		165	53 (2023)
			210	56 (2023)
			845	
			110	44 * (2023)
	295			

\* cf. chapitre Multi-espèces

**AFRIQUE DE L'OUEST**

**NIGERIA**

**19 juillet et 14 novembre 2023**  
**Lagos, Etat de Lagos, Nigeria**

- Condamnation par la Haute Cour de 3 sujets vietnamiens, Phan Viet Chi, Phan Hong Quan et Duong Van Thang, et de Mory Berrette, sujet camerounais ou guinéen selon les sources, à 6 ans de prison ou à payer chacun des amendes dont le montant s'élève à 2,7 millions de nairas soit 3510 US\$ pour avoir détenu, transporté et tenté d'exporter par contrebande 397,5 kg d'écailles de pangolin. Dans le cadre d'une négociation de peine, ils se sont engagés à collaborer avec la justice et à fournir toutes les informations dont ils auraient connaissance permettant d'aboutir à l'interpellation des autres maillons du trafic.

- En novembre 2023, 2 de leurs complices, Fofou Dadjo Evariste, un sujet camerounais, et Babangida Mahmoud, un sujet nigérian, qui avaient été arrêtés en même temps que les Vietnamiens, ont été condamnés à 2 ans de prison ou à des amendes de 300.000 nairas (390 US\$) pour Evariste et de 100.000 nairas (130 US\$) pour Mahmoud.<sup>1</sup>



**AFRIQUE CENTRALE**

**CAMEROUN**

**Début juin 2023**  
**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**



Saisie et transfert au refuge de la Tikki Hywood Foundation d'une pangolin femelle gravide bien amochée. Elle a retrouvé la liberté 3 semaines plus tard.<sup>2</sup>

**Mi-juin 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**

Une autre pangolin femelle sauvée des mains de braconniers en janvier (cf. "A la Trace" n°39 p.8-réf.3) a retrouvé la liberté après 5 mois de soins, une amputation partielle de la queue et la perte de son nouveau-né peu après la saisie.<sup>3</sup>

**Juillet 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**

Remise en liberté d'une 3<sup>ème</sup> pangolin femelle à longue queue saisie quelques semaines plus tôt. Malgré l'amputation partielle de la queue, elle a toutes les capacités nécessaires pour vivre dans la nature.<sup>4</sup>

**Fin juillet 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**

Saisie d'une pangolin femelle à écailles tricuspides par des agents du ministère des Forêts et de la Faune avec l'appui de l'ONG Global Conservation. Elle a été remise en liberté 10 jours plus tard après s'être remise d'une pneumonie.<sup>5</sup>

**31 juillet et 25 octobre 2023**

**Nkoteng et Nanga-Eboko, Région du Centre, Cameroun**

- Deux jeunes hommes sont arrêtés à bord de leur moto alors qu'ils transportent 47 kg d'écailles de pangolin géant issues de braconnages autour du fleuve Sanaga.



- Blaise Ismaël Emini Ovamba a été condamné à 6 mois de prison et à une amende de 500.000 francs CFA soit 800 US\$. Alfa Oumarou a été condamné à 25 jours de prison et à une amende de 200.000 francs CFA soit 320 US\$. Les 2 doivent s'acquitter solidairement d'un million de francs CFA soit 1600 US\$ à titre de dommages.<sup>6</sup>



**Août 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**



Arrivée au centre de la Tikki Hywood Foundation d'un pangolin mâle blessé à une patte par un piège et sauvé par les agents du ministère des Forêts et de la Faune.<sup>7</sup>

**Fin août 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**

Arrivée au sanctuaire d'un pangolin mâle juvénile tout juste saisi par les agents du ministère des Forêts et de la Faune. Il n'a pas attendu longtemps pour se jeter à l'eau.<sup>8</sup>

**Fin août 2023**

**Parc National de la Méfou, Région du Centre, Cameroun**



Nouvelles arrivées au sanctuaire de la Tikki Hywood Foundation de pangolins saisis: un mâle blessé par un piège et une femelle en bonne forme. Elle a rapidement retrouvé la liberté.<sup>9</sup>

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**7 juillet 2023**

**Kisangani, Province de la Tshopo, République Démocratique du Congo**



Saisie de 500 kg d'écailles de pangolin par l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature). Trois arrestations. Conserv Congo souligne qu'au moins 1000 pangolins ont été capturés et tués pour constituer ce stock.<sup>10</sup>

## AFRIQUE DE L'EST

### KENYA

**14 juillet 2023**

**Kabarnet, Comté de Baringo, Kenya**

Saisie d'un pangolin de 60 cm de long dans les mains de Nicodemus Lagat. Il a été arrêté par des agents de protection de la faune sauvage qui posaient comme acheteurs éventuels. Le pangolin aurait été capturé près de Barwessa au nord du comté de Baringo, à 25 km de Kabarnet. Lagat sera remis en liberté sous conditions en attendant le procès, s'il s'acquitte de 500.000 shillings soit 3560 US\$ de caution. A défaut, il restera en prison.<sup>11</sup>

### MALAWI

**Début juillet 2023**

**Lilongwe Wildlife Centre, Lilongwe, Région Centrale, Malawi**

Saisie tard dans la soirée d'un jeune pangolin femelle pesant 4 kg. Après plusieurs semaines de bons soins, la petite créature arrivée bien abîmée et peinant à faire quelques pas a retrouvé la nature avec succès.<sup>12</sup>

**Fin août 2023**

**Mchinji, Région Centrale, Malawi**

Cinq ans de prison avec travaux forcés pour Jackson Yakobe et Selemani Felix, ressortissants du Mozambique. A la barre, ils n'iaient tout, forçant l'accusation à convoquer les 5 témoins qui ont procédé à l'arrestation. Ils ont à la fin réclamé l'indulgence. "Nous sommes les seuls à gagner le pain de nos familles". Ils ont cru y parvenir en tentant de vendre un pangolin vivant au Malawi. Cf. "A la Trace" n°40 p.11 (réf. 14).<sup>13</sup>



### MOZAMBIQUE

**Fin août 2023**

**Tete, Province de Tete, Mozambique**

A 3, ils cherchaient à vendre à Tete un pangolin capturé à Chiúta contre 30.000 meticaïs (470 US\$). L'un d'eux s'est enfui. Selon Celina Toque, porte-parole du Service national d'enquêtes criminelles (SERNIC) de la province de Tete, l'Etat aurait été spolié de 209.000 meticaïs (3260 US\$) si l'affaire avait abouti. Ils sont maintenant 2 à être au poste de police.<sup>14</sup>

**Fin août 2023**

**District de Majune, Province de Niassa, Mozambique**

Arrestation par le SERNIC (Serviço Nacional de Investigaç o Criminal) de 3 hommes qui cherchaient à vendre un pangolin capturé dans la réserve de Niassa contre 250.000 meticaïs soit 3930 US\$. Le pangolin a été remis en liberté.<sup>15</sup>

## OUGANDA

**2 juin 2023**

**Kampala, Région Centrale, Ouganda**

Inculpation de Samuel Mwanje, capitaine à la retraite de l'UPDF (Uganda People's Defence Forces), et de Sam Kakooza, se présentant comme un homme d'affaires. Ils avaient été arrêtés au mois de mai de l'année 2022 en possession de 446 kg d'écaillés de pangolin dans le district de Wakiso, région centrale.<sup>16</sup>

## ZAMBIE

**22 et 26 juillet 2023**

**Zambie**

Saisie dans les mains de trafiquants d'un pangolin de Temminck femelle. En bonne santé, pesant 8,68 kg, elle est remise en liberté quelques jours plus tard dans un lieu confidentiel.<sup>17</sup>

**13 août 2023**

**Parc National de Luangwa Nord, Province de Muchinga, Zambie**

Remise en liberté après 2 ans d'apprentissage d'un pangolin femelle né d'une mère qui avait été saisie dans les mains de trafiquants à Sioma (province Occidentale) et qui avait accouché prématurément comme cela arrive souvent dans les situations de stress. Cette remise en liberté a été un vrai plaisir. Son premier geste a été de prendre un bain dans un marais, le deuxième d'explorer les environs, le troisième de trouver des fourmis. Cette réussite que chacun espère définitive est due à la collaboration entre les soigneurs du refuge du North Luangwa Conservation Project, l'administration des parcs nationaux de Zambie, l'université vétérinaire de Zambie avec le soutien de l'Oak Foundation.<sup>18</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

### AFRIQUE DU SUD

**2 juin 2023**

**Vryburg, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Les 4 hommes roulaient vers Mahikeng pour marchander le pangolin femelle. Ils en voulaient 60.000 rands (3050 US\$). Elle a été prise en charge par les spécialistes de la clinique vétérinaire de Johannesburg. Malheureusement, elle était en très mauvais état de santé à cause du très long temps (3 à 4 semaines) entre le jour de la capture et le jour de la saisie. Elle est morte pendant les soins. Double malheur, la radiographie a révélé qu'elle était enceinte.<sup>19</sup>

**8 juin 2023**

**Hoedspruit, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Parmi les suspects qui essayaient de vendre un pangolin vivant, il y a un ranger du Kruger attaché au poste d'observation de Letaba. L'opération a été réalisée grâce à la coopération de la police, de SANParks (South African National Parks), du forum des éleveurs de rhinocéros de Hoedspruit et de Care for Wild Rhino.<sup>20</sup>

**9 juin 2023**

**Mahikeng, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Arrestation dans un centre commercial de 3 suspects âgés de 27, 34 et 42 ans. Ils voulaient vendre un pangolin vivant contre 200.000 rands (10.170 US\$). Il a été pris en charge par les vétérinaires de la clinique de Johannesburg.<sup>21</sup>

**25 juin 2023**

**Johannesburg, Province du Gauteng, Afrique du Sud**



Saisie d'un pangolin dans le quartier de Honeydew. Trois arrestations.<sup>22</sup>

**29 juin 2023**

**Port Shepstone, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Arrestation de Sifiso Magagula. Il était en possession d'un pangolin boucané. Il est en situation irrégulière. Sa nationalité n'est pas communiquée. Il avait attiré l'attention des services en offrant à la vente des écailles de pangolin via l'Internet.<sup>23</sup>

**4 juillet 2023**

**Brits, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

L'opération a eu lieu ce mardi après-midi. Trois uniformes de Brits ont fondu sur 4 hommes dont ils venaient d'apprendre qu'ils étaient en possession de 2 pangolins morts. Ils les ont coincés près du lycée. Il y avait bien 2 pangolins morts et même dépecés dans les sacs de Mpopfu, Gwenzi, Mchuma et Zhou.<sup>24</sup>

**7 juillet 2023**

**Heuningvlei, Province du Cap-Nord, Afrique du Sud**

Saisie de 2 pangolins de Temminck vivants en captivité dans un abreuvoir désaffecté. La police a perquisitionné l'élevage de bétail après avoir reçu un signalement. Une arrestation.<sup>25</sup>

**22 et 24 juillet 2023**

**Kimberley, Province du Cap-Nord, et Tzaneen, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

La porte-parole des Hawks annonce que 4 hommes âgés de 48 à 58 ans ont été arrêtés pour le deal d'un pangolin de Temminck vivant. Ils ont été leurrés par un policier masqué qui leur en proposait la somme alléchante de 250.000 rands (13.360 US\$). Le pangolin a été saisi, la Mercedes des trafiquants aussi. L'opération était montée par les Hawks et les policiers de Kimberley. La femelle pangolin a été conduite chez un vétérinaire à Kuruman pour un bilan de santé. Pendant le trajet elle a accouché prématurément d'un petit mâle de 250 grammes. Les femelles font souvent ça quand elles sont blessées et stressées. "A la Trace" se souvient d'une qui avait mis bas au Zimbabwe dans un commissariat (n°7 p.32). Une autre avait mis bas chez les gendarmes au Cameroun (n°39 p.8, réf.3). Les 2 pangolins sauvés du trafic ont été transportés de Kuruman à Tzaneen et remis à la clinique Provet grâce à la contribution de la fondation Aspinall.<sup>26</sup>



**Fin juillet 2023**

**Tzaneen, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Arrivée chez Provet d'un pangolin femelle qui sent le pétrole. Elle a été transportée par les trafiquants sous le capot de la voiture et ses pattes avant ont été brûlées par le moteur thermique et ses yeux infectés. La convalescence a été longue et au début pénible. 90 jours après, elle va de mieux en mieux. La remise en liberté est à l'horizon. Elle fait son apprentissage dans un lieu tenu secret pour la protéger, elle, et eux ses soigneurs.<sup>27</sup>

**17 août 2023**

**Mmabatho, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**



Condamnation de 3 des 4 hommes arrêtés à Mahikeng le 22 avril 2022 en possession d'un pangolin dont ils voulaient beaucoup d'argent (cf. "A la Trace" n°36 p.12, réf.26) à 5 ans de prison assortis de sursis, sous réserve qu'ils versent chacun 40.000 rands soit 2270 US\$ à la clinique vétérinaire de Johannesburg dont la compétence et le dévouement dans le sauvetage des pangolins sont bien connus. Le quatrième homme est en fuite. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Après avoir été remis en liberté sous caution comme les autres, il n'a plus répondu aux convocations de la justice.<sup>28</sup>

**18 août 2023**

**Germiston, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Deux camionneurs faisant la navette entre la Zambie et le Gauteng avaient planqué un pangolin dans leur cargaison. Ils ont été arrêtés par la SOCI (Serious Organised Crime Investigation). Ils restent en détention préventive jusqu'à leur première comparution le 28 août.<sup>29</sup>

**23 août 2023**

**Midrand, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Saisie de 2 pangolins de Temminck. Deux arrestations. Opération conjointe des Hawks et de la brigade canine des SAPS.<sup>30</sup>

**20, 27 et 31 août 2023**

**Pretoria et Johannesburg, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

- Trois clients avec une valise avaient pris un Uber pour aller de Sandton (quartier de Johannesburg) à Pretoria, 47 km. Le chauffeur s'est aperçu que la valise bougeait. Il s'est arrêté exprès à un barrage routier. Il y avait une grosse présence policière dans la capitale et autour à l'occasion du sommet du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). La valise a été ouverte. Il y avait dedans un pangolin de Temminck qui, pris en charge par les vetos de la clinique de Johannesburg, s'est avéré être une femelle sub-adulte en gestation, avec les griffes des 2 pattes avant blessées et des écailles sur le dos abîmées. Après 15 jours de soins, elle a été embarquée dans un avion des Bateleurs dont le pilote François du Plessis s'était porté volontaire, à destination d'un habitat choisi par le Zululand Conservation Trust. Bateleurs, cf. "A la Trace" n°7 p.32 (réf.2), n°11 p.58 (réf.7) et n°36 p.50 (réf.30).

- Arrivée à la clinique vétérinaire de Johannesburg de 2 pangolins de Temminck saisis à Midrand à 30 km. Une femelle qui était encore en âge d'être biberonnée et commençait à manger des fourmis a été transférée au bout de quelques semaines au Provet Animal Hospital dirigé par le Dr Debbie English à Hoedspruit (province du Limpopo). Là-bas, elle a eu sa ration quotidienne de fourmis vivantes dont la clinique à cette époque était en manque.<sup>31</sup>

**Fin août 2023**

**Province du Gauteng, Afrique du Sud**



Saisie sur la nationale 4 d'un pangolin de Temminck. Quatre arrestations. Opération conjointe des brigades canines de Silverton et de Benoni, de l'unité espèces menacées de Cullinan et du GDARD (Gauteng Department of Agriculture and Rural Development).<sup>32</sup>

## BOTSWANA

**Juin 2023**

**Tsabong, District de Kgalagadi, Botswana**



Condamnation d'Elisha Perseverance Banda, ressortissant zambien, à 6 mois de prison pour détention illégale d'un pangolin et à 6 mois de prison pour s'être introduit clandestinement au Botswana, les 2 peines étant confondues. Mokgadinyana Othomile, son complice, a plaidé non coupable. Son procès a été disjoint et audiencé au 25 septembre 2023.<sup>33</sup>

**23 juillet et fin août 2023**

**Francistown, District du Nord-Est, Botswana. Frontière avec le Zimbabwe.**



Maposa et Sibanda de Plumtree au Zimbabwe étaient entrés au Botswana par des chemins détournés. Dans des circonstances inconnues, ils ont pris possession d'un long animal à écailles qui a été saisi par la police dans une modeste pension où ils logeaient. Un laboratoire a bien voulu certifier à la justice qu'il s'agissait d'un pangolin. Maposa et Sibanda ont déclaré à la barre "qu'ils adoraient s'occuper des animaux et qu'ils avaient quitté le Zimbabwe pour échapper à la pauvreté." "Nous avons pensé que cet animal-là était un don de Dieu et qu'avec lui, nous avons trouvé un emploi, car les gens nous payeraient pour venir le voir." Les magistrats n'ont pas été sensibles à cette candeur qui n'était peut-être pas feinte même si elle était énorme. Ils ont condamné le duo à 4 ans de prison ferme pour détention illégale d'un animal protégé par la loi avec un an supplémentaire pour entrée illégale sur le territoire du Botswana. Les 2 peines sont confondues.<sup>34</sup>

## NAMIBIE

**Mi-juin 2023**

**Namibie**

Saisie d'un pangolin femelle par la NAMPOL (Namibian Police Force). Il a été remis aux bons soins de la PCRf (Pangolin Conservation and Research Foundation). Son état de santé a été jugé satisfaisant par l'équipe soignante et elle a été remise en liberté dans un habitat approprié et confidentiel. Deuxième bonne nouvelle, il a été constaté par des caméras pièges qu'elle avait mis au monde un pangolin et que conformément aux usages de l'espèce, il est pour quelque temps juché sur le dos de sa mère.<sup>35</sup>



**23 juin 2023**

**Outapi, Région d'Omusati, Namibie. Frontière avec l'Angola.**

Arrestation d'un homme âgé de 43 ans qui tentait de vendre une armure de pangolin.<sup>36</sup>

**9 juillet 2023**

**Grootfontein, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

La police a le regret d'annoncer qu'une femme ayant le grade de caporal dans l'armée nationale a été prise dimanche sur le fait de transporter un pangolin vivant dont elle voulait 50.000 dollars soit plus de 2500 US\$.<sup>37</sup>

**14 juillet 2023**

**Oshakati, Région d'Oshana, Namibie**

Arrestation de 3 hommes qui tentaient de vendre un pangolin vivant estimé à 50.000 dollars soit 2670 US\$.<sup>38</sup>

## ASIE DE L'EST

### CHINE

**12 juin 2023**

**Poste-frontière de Gongbei, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.**

60 écailles. 500 grammes. 8,3 grammes par écaille. L'ex-porteur était un pangolin géant. Elles étaient dans le coffre de la voiture d'un habitant de Macao.<sup>39</sup>

**Juin 2023**

**Poste de contrôle de Huanggang, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.**

Saisie dans le coffre d'un véhicule tentant d'entrer en Chine continentale de 600 écailles de pangolin réparties dans 2 sacs en plastique.<sup>40</sup>

**Août 2023**

**Poste de contrôle de Diantanzhen, Préfecture de Baoshan, Province du Yunnan, Chine. Frontière avec le Myanmar.**



Saisie de 37,58 grammes d'écailles de pangolin javanais dans la cabine d'un camion entrant sur le territoire chinois. Le sac en plastique contenant les écailles avait été dissimulé dans un carton de bouteilles d'eau.<sup>41</sup>

**Août 2023**

**Jiangyin, Préfecture du Wuxi, Province du Jiangsu, Chine**

Xu (nom d'emprunt) voulait épater son patron dans un banquet. Il a acheté à Chao (nom d'emprunt), spécialisé dans le commerce de poissons, un pangolin de 8,8 kg contre 12.320 yuans (1790 US\$). L'affaire s'est sue et Xu est condamné à 5 mois de prison et à une amende de 5000 yuans (726 US\$) pour mise en danger d'animaux sauvages en voie d'extinction. Le compte officiel WeChat du tribunal ne donne pas de nouvelles de Chao.<sup>42</sup>



## ASIE DU SUD-EST

### INDONESIE

**7 juin 2023**

**Pontianak et Setalik, Kabupaten de Sambas, Province du Kalimantan Occidental, Ile de Bornéo, Indonésie**

Saisie de 20 kg d'écailles dans le coffre d'une Daihatsu Luxio. Saisie consécutive dans un hameau de pêcheurs de 37 kg chez M.N.D. considéré comme la tête pensante du trafic. Il serait relié au réseau du Kalimantan du Sud dont 2 maillons sont tombés avec la saisie de 360 kg d'écailles le 17 mai 2023 (cf. "A la Trace" n°40 p.14, réf.36). Selon les autorités politiques et judiciaires, les 3 saisies proviennent du braconnage d'environ 1700 pangolins javanais et infligent à l'environnement une perte totale de 84,36 milliards de roupies soit 5,6 millions d'US\$ et 3300 US\$/pangolin.<sup>43</sup>

**8 juillet 2023**

**Samarinda, Province du Kalimantan Oriental, Ile de Bornéo, Indonésie**

Après la saisie de 360 kg d'écaillés de pangolin à Trisakti, kota de Banjarmasin, le 17 mai 2023 (cf. "A la Trace" n°40 p.14, réf.36), les 3 maillons de l'affaire, A.T., A.F. et R.S. sont désormais arrêtés. A.T., habitant à Samarinda, est le dernier à avoir été interpellé. Il capturait dans les forêts autour de Tenggarong ou bien achetait à des villageois des écaillés ou des pangolins morts ou vivants qui passaient à la marmite pour être écaillés. Quand il avait 10 à 25 kg d'écaillés, A.T. contactait A.F. pour les transporter à Banjarmasin à 570 km de Samarinda et A.F. les vendait entre 700.000 et un million de roupies/kg soit entre 46 et 66 US\$/kg à R.S.<sup>44</sup>

**5 août 2023**

**Kabupaten de Tapanuli Utara, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie**

Saisie de 38 kg d'écaillés de pangolin. Valeur estimée à 43 millions de roupies par kilo soit 2850 US\$. Le trafiquant avait pour projet de les exporter par contrebande en Chine.<sup>45</sup>

**Fin août 2023**

**Sei Mawang, Kabupaten de Kapuas Hulu, Province du Kalimantan Occidental, Ile de Bornéo, Indonésie. Frontière avec la Malaisie.**

Les gardes-frontières ont découvert un pangolin *Manis javanica* chez un résident qui s'apprêtait à le passer par un chemin de traverse dans l'Etat du Sarawak en Malaisie. Après des tractations, l'homme et sa famille ont finalement accepté de remettre volontairement le pangolin aux militaires indonésiens.<sup>46</sup>

## MALAISIE

### OPERATION JAGUAR

**14 et 18 juillet 2023**

**Kelang, Etat de Selangor, et Kuala Lumpur, Territoire fédéral de Kuala Lumpur, Malaisie**

A bien y regarder, ce qui suit est l'un des plus gros scandales de corruption dans le trafic faunique international. Derrière les bonnes intentions dont se vantent les institutions et qui leur attirent des félicitations peuvent se cacher des manœuvres de perversion qui leur procurent beaucoup de fric sale. Vendredi 14 juillet 2023, la MACC (Malaysian Anti-Corruption Commission), après avoir reçu des informations confidentielles en provenance de Hong Kong, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique et après avoir vérifié sur le terrain la fiabilité des renseignements, a monté un raid éclair dans le port de Kelang. Au premier étage de l'immeuble d'un grossiste en pneus, la MACC a saisi 1800 kg d'écaillés de pangolin répartis dans 97 sacs, soit 5 millions d'US\$ sur la base de 2800 US\$ par kilo, le prix moyen pratiqué sur le marché noir en Chine ou au Vietnam. Sept personnes ont été immédiatement arrêtées originaires du Népal, du Pakistan, du Bangladesh et de Malaisie. Le même jour, plusieurs voitures de luxe ont été saisies à Kuala Lumpur.

La MACC en dit plus sur ce qu'elle appelle l'opération "Jaguar". Les premiers témoignages des personnes arrêtées ont été recueillis et confrontés. Une huitième personne a été arrêtée. Une neuvième est recherchée. Il s'agit de Sheikh Biman Sheikh Ahmad, 43 ans. Sa dernière adresse connue est diffusée à la presse et au public le 17 juillet et un appel à témoins est lancé pour le localiser et aider à son arrestation. C'est le maillon clef du trafic et de la duperie.

Sheikh Biman Sheikh Ahmad s'est constitué prisonnier le lendemain. C'est lui qui dirigeait le syndicat du crime dont les démarcheurs avaient pour mission d'écouler par contrebande les écaillés pourtant promises à la destruction après avoir été saisies. Elles étaient en fait détournées des scellés d'entreposage grâce à la corruption d'au moins 2 hauts responsables des douanes et de consignataires de Port Kelang.<sup>47</sup>

Destruction d'écaillés de pangolins en Malaisie, cf. "A la Trace" n°23 p.67 (réf.38).

Saisies d'écaillés de pangolin en Malaisie, cf. "A la Trace" n°2 p.74, n°6 p.38 (réf.18), n°7 p.35 (réf.24), n°10 p.53 (réf.1), n°14 p.35 (réf.27) et p.108 (réf.33), n°17 p.42 (réf.14, 16 et 17), n°18 p.38 (réf.12) et p.40 (réf.3 et 4), n°19 p.53 (réf.25), n°23 p.67 (réf.37 et 38), n°24 p.48 (réf.13), n°25 p.117 (réf.102), n°27 p.124 (réf.54 et 56), hors-série Covid-19 p.20 (réf.84 et 85) et p.21 (réf.88), n°28 p.65 (réf.41), n°29 p.19 (réf.40), n°32 p.15 (réf.42 et 43), n°35 p.10 (réf.25 et 26), n°36 p.194 (réf.52), n°37 p.15 (réf.4) et p.187 (réf.48).

**11 août 2023**

**Kota Kinabalu, Etat de Sabah, Malaisie**

Vitlin Perdeos, dans les mains duquel au kilomètre 35 de la route Kimanis-Kendingau avait été saisi un pangolin le 16 novembre 2020 à 16h30, est toujours en liberté sous caution dans l'attente d'un procès et d'un jugement qui n'en finissent pas de se faire attendre. Vitlin Perdeos plaide non coupable et n'est pas représenté par un avocat. Cinq témoins à charge ont été convoqués à une audience préliminaire.<sup>48</sup>

## PHILIPPINES

**27 juillet 2023**

**Province de Palawan, Philippines**

Saisie de 27 kg d'écaillés de pangolin répartis dans 3 sacs dans 2 voitures qui roulaient en convoi. Cinq arrestations. Les pangolins de Palawan (dits aussi pangolin des Philippines) sont désignés comme une espèce en danger critique d'extinction par la résolution 15-521 du Conseil de la province pour la gestion durable de la faune et de la flore.<sup>49</sup>

## THAÏLANDE

16 août 2023

Som Sa-at, Province de Kalasin, Thaïlande



Mise à l'arrêt d'un camion qui venait de la province de Songkhla au sud et qui se dirigeait vers la frontière avec le Laos au nord à 1600 km avec 1400 kg d'écailles de pangolin répartis dans 42 sacs sous une centaine de sacs d'engrais. Les écailles venaient au départ de Malaisie et leur destination finale était la Chine via le Laos. Elles ont été "récoltées" sur 3000 à 4000 pangolins javanais. Leur valeur locale est estimée à plus de 50 millions de bahts soit plus d'1,45 million d'US\$ et 1100 US\$/kg. Le chauffeur aurait touché 20.000 bahts soit 670 US\$ pour le convoyage. Son parcours a été interrompu au 1500<sup>ème</sup> km. La Thaïlande a bénéficié dans la réussite de cette opération de renseignements transmis par l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Bangkok. C'est la plus grosse saisie d'écailles de pangolin jamais réalisée dans le pays.<sup>50</sup>

## VIETNAM

15 juin 2023

Entre Yen Tri et Hang Tram, Province de Hoa Binh, Vietnam

Arrestation de Bui Van A. qui transportait en moto de Yen Tri à Hang Tram (7 km) un pangolin de Chine vivant de 6 kg.<sup>51</sup>



11 juillet 2023

Dong Ha, Province de Quang Tri, Vietnam



Condamnation à 5 ans de prison par le tribunal populaire d'une femme âgée de 56 ans qui en décembre 2022 dans un motel à Lao Bao (cf. "A la Trace" n°38 p. 12, réf.42) cherchait à vendre 4 pangolins javanais contre 13.490.000 dong\$ soit 545 US\$.<sup>52</sup>

20 juillet 2023

Dong Xoai, Province de Binh Phuoc, Vietnam

Bui Cong Thanh transportant à moto un pangolin de 6,8 kg acheté pour 3,9 millions de dong\$ (165 US\$) à un inconnu se rendait à Tan Loi pour le vendre à un client 2 fois plus cher mais il a été arrêté en route par la police.<sup>53</sup>

Dimanche 23 et lundi 24 juillet 2023

Dong Xoai, Province de Binh Phuoc, Vietnam

Mme N.T.H. habitant à Phu Ly attrape un pangolin javanais pendant qu'elle travaille dans un champ et le ramène chez elle en vue de le vendre. Le lendemain, elle part à moto jusqu'à Dong Xoai pour trouver un acheteur. Elle est interceptée par la police de la ville dans la rue Nguyen Hue. Le pangolin pèse 7,7 kg.<sup>54</sup>

17 août 2023

Dong Hung, Province de Quang Binh, Vietnam

Monsieur Nguyen Duc Viet, chauffeur livreur, entendant du bruit dans un colis, avertit les gardes forestiers qui s'attachent les services de la police et ouvrent le colis. Ils y découvrent un pangolin javanais de 4,5 kg. Il est transféré au centre de sauvetage du parc national de Phong Nha dans l'espoir d'une remise en liberté.<sup>55</sup>

EN FAMILLE

26 août 2023

Tan Phong, Province de Tay Ninh, Vietnam

Petite négociation transfrontière entre un Cambodgien et un Vietnamien sur un pangolin de 8 kg. Attention, on peut se faire rouler et refiler un pangolin gavé. L'affaire est topée à 5 millions de dong\$ (210 US\$). Vu Minh Long et son frère Vu Minh Tan l'ont très vite revendu contre 20 millions de dong\$ (845 US\$). Pendant la livraison, ils ont été arrêtés.<sup>56</sup>

Août 2023

Hung Thong, Province de Nghe An, Vietnam

Saisie sous le plancher de la remorque d'un poids-lourd, dans un compartiment destiné à tromper la vigilance de la douane et de la police, de 2534 kg d'écailles de pangolin et de 2095 kg de palissandre du Siam (*Dalbergia cochinchinensis*, Annexe II). Le Van Sang, le chauffeur, et Pham Dinh Hieu, sujets vietnamiens, ont reconnu venir du Laos, avoir franchi la frontière au poste de Cau Treo, province de Hà Tĩnh, et avoir pour destination la ville Nghe An, soit un périple de 190 km pour la partie vietnamienne de la contrebande. La valeur des écailles et du bois est estimée à 10 milliards de dong\$ soit plus de 420.000 US\$. L'opération a été montée par la police économique et la police routière de la province.<sup>57</sup>

**Début juin 2023****District de Seoni, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

Condamnation de 15 braconniers à 3 ans de prison et à une amende pour chacun de 10.000 roupies (soit 121 US\$) pour avoir en 2015 dans la réserve de tigres de Pench braconné des pangolins et fait trafic des écailles. L'identification et l'arrestation du gang étaient à mettre au crédit de la SIT (Special Investigation Team) fondée en 2015 et remplacée depuis par la STF (Special Task Force). Selon les services du Madhya Pradesh, l'utilisation des écailles de pangolin dans la fabrication des drogues connues sous les noms de crystal meth, crank, speed ou ice s'ajoute à la consommation des écailles prescrite par la médecine parallèle et augmente la demande.<sup>58</sup>

**3 juin 2023****Route nationale 6 (NH6), District de Champhai, Etat du Mizoram, Inde. Frontière Inde-Myanmar.**

Saisie dans une voiture de luxe qui se dirigeait vers Aizawl de 44 kg d'écailles d'une valeur estimée à 4,4 millions de roupies soit 53.237 US\$ et 1210 US\$/kg. Arrestation de Lalmuankim et d'Issac. La marchandise avait traversé sans encombre la frontière entre le Myanmar et l'Inde.<sup>59</sup>

**12 juin 2023****Sanctuaire de faune de Tamor Pingla, District de Surajpur, Etat du Chhattisgarh, Inde**

L'homme avait été repéré par le WCCB (Wildlife Crime Control Bureau). Les agents fédéraux appuyés par des gardes forestiers du Madhya Pradesh et du Chhattisgarh l'ont coincé à la frontière entre les 2 Etats, dans le sanctuaire de faune. Il détenait 3,4 kg d'écailles.<sup>60</sup>

**25 juin 2023****Environs de Lote, District de Ratnagiri, Etat du Maharashtra, Inde**

930 grammes d'écailles. Deux arrestations. Milind Vasant Sawant et Mina Mohan Kotia âgés de 55 et 62 ans vendaient les écailles en direct sur le parking d'un hôtel au bord de la voie express Mumbai-Goa.<sup>61</sup>

**28 juin 2023****Environs de Matoli, District de Kanker, Etat du Chhattisgarh, Inde**

Ils voulaient le vendre un million de roupies (soit 12.000 US\$). Le pactole ! A 3 sur la moto avec le pangolin de 11 kg, ils ont été arrêtés par un contrôle routier. Dashru Potai, Ashok Potai et Naresh Meshram habitent dans le Madhya Pradesh.<sup>62</sup>

**Nuit du 9 au 10 juillet 2023****District de Seoni, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

Dans la nuit de dimanche à lundi sur la route Chhapara-Bhimgarh, 5 personnes à bord de 3 motos ont été contrôlées et prises en flagrant délit de convoyage d'un pangolin vivant qui après un examen de santé a été relâché sans délai. Ses ravisseurs sont en garde à vue.<sup>63</sup>

**21 juillet 2023****District de Nabarangpur, Etat de l'Odisha, Inde**

Interception d'une moto sur la route Nabarangpur-Kusumi. Le passager tenait un pangolin vivant dans ses bras. Sanjit Pulasika a été arrêté, le pilote de la moto s'est enfui dans la forêt. Les 2 hommes voulaient vendre le grand pangolin de l'Inde vivant dans l'Etat du Chhattisgarh.<sup>64</sup>

**Juillet 2023****Parc National de Similipal, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde**

Après la mort du garde Bimal Kumar Jena (cf. "A la Trace" n°40 p.8, réf.11 et 12) dans l'embuscade de 26 braconniers le 22 mai 2023 dans la soirée et la mort du garde Mathy Hansdah (cf. page 6, réf.5) le 16 juin sous les tirs d'un autre groupe de braconniers, une vaste entreprise de démilitarisation des communautés tribales considérées par le pouvoir politique et les services de l'Etat comme des foyers de délinquance faunique et de sédition a été lancée dans la réserve de tigres de Similipal et autour. Cette opération aurait été accueillie avec bienveillance par la majeure partie de la population. Les forces de l'ordre auraient bénéficié d'informations contribuant à la saisie de 158 fusils à chargement par la bouche, de 3 pistolets, de 2 pistolets de poche, de 2 fusils à air comprimé à canon long, de 72 billes de métal utilisées comme plombs, de 500 grammes de poudre à canon, de 4 bombes artisanales, de matériel de fabrication d'armes à feu, d'écailles de pangolin, d'une paire de bois de cerf (famille Cervidae) et de 295.000 roupies (3597 US\$). La présentation de l'arsenal a fait l'objet début août d'une mise en scène à Baripada, chef-lieu du district de Mayurbhanj, en présence du directeur général de la police de l'Odisha.<sup>65</sup>

**Nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 2023.****Rairangpur, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde**

Le pangolin allait changer de mains. Ils étaient 8 trafiquants du Jharkhand à le marchander à des trafiquants de l'Odisha. Saisie d'un 4 roues, d'un 2 roues et de 8 mobiles. Le décryptage permettra d'en savoir plus sur les rouages du trafic.<sup>66</sup>

## EN FAMILLE

8 août 2023

**Padmatola, District de Boudh, Etat de l'Odisha, Inde**

Le père et la fille braconnaient main dans la main. Chez eux, 2 armes à feu, des hameçons, des filets, des explosifs et d'autres ustensiles de braconnage et des écailles de pangolin ont été saisis.<sup>67</sup>

19 août 2023

**Tatighat, District de Balaghat, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

Arrestation de Anil Prem Singh, après 7 mois de cavale. Il était chez des parents dans l'Odisha. Il y a 7 mois, il transportait des écailles de pangolin près de la réserve de tigre de Kanha. Pendant l'arrestation de ses 2 complices, il avait réussi à s'évader.<sup>68</sup>

23 août 2023

**Alipurduar, District d'Alipurduar, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Le 13 janvier 2023, sur la voie express 31/C près d'Alipurduar, la police des forêts avait arrêté James Bargaon en possession d'un pangolin



vivant. Cinq ans de prison, une première dans le Bengale-Occidental.<sup>69</sup>

**Troisième semaine d'août 2023**

**Budheni, District de Raipur, Etat du Chattisgarh, Inde**

Saisie chez Satish, 27 ans, d'un pangolin vivant de 15 kg. Valeur estimée à 800.000 roupies (9732 US\$). La description du salkhapri (petit nom local du pangolin) par la presse traduit la fascination et l'étonnement que l'espèce suscite. "Il ressemble à un serpent et un lézard, il mange des fourmis, il entre dans la catégorie des mammifères".<sup>70</sup>

31 août 2023

**Silluk, District du Siang oriental, Etat de l'Arunachal Pradesh, Inde**

Des gens du village ont empêché un braconnier de s'emparer dans son terrier d'un pangolin de Chine. Le rescapé, un peu éclopé, a été remis aux agents forestiers par Kepang Nong Borang, responsable à Silluk, 900 habitants, d'une "brigade verte".<sup>71</sup>

# ■ PANGOLINS, ELEPHANTS, FELINS, RHINOS ET CALAOS ■

## AFRIQUE

### NAMIBIE

9 juillet 2023

**Grootfontein, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

Arrestation d'un ouvrier agricole en possession des peaux d'un pangolin, d'un léopard (*Panthera pardus*, Annexe I) et d'un python (*Python spp.*, Annexe II). La valeur du lot est estimée à 145.000 dollars (7750 US\$).<sup>1</sup>

### NIGERIA

15 juin 2023

**Lagos, Etat de Lagos, Nigeria**

Six mois de prison en appel pour Felix Olame, le consignataire du conteneur funèbre qui outre des billes de bois rares était en partance pour le Vietnam avec de l'ivoire brut, des écailles de pangolin, des os et des crânes de félins et de la corne de rhino (cf. "A la Trace" n°32 p.19, réf.1). D'autres acteurs de cette contrebande échouée sont dans la nature.<sup>2</sup>

### ZIMBABWE

Juin 2023

**Chiredzi, Province de Masvingo, Zimbabwe**

Deux hommes déambulaient dans le centre commercial Makanani à la recherche d'une bonne occasion. Agissant sur information, les inspecteurs du CID (Criminal Investigation Department) se sont

rendus sur les lieux, ont identifié les 2 suspects et dans leurs cartables ils ont saisi des écailles de pangolin, 2 dents de lion et 4 dents de hyène (famille Hyaenidae).<sup>3</sup>

## ASIE

### INDE

22 août 2023

**Kaliabor, District de Nagaon, Etat de l'Assam, Inde**

La totale, du rhino, de l'éléphant, du pangolin, du tigre (et du cerf) ! Saisie par la Task Force de l'Assam et le WCCB de Delhi dans les mains de 4 hommes dont le plus âgé a 60 ans et le plus jeune 20 ans de 12 défenses et tronçons, de 15 sabots de rhinocéros unicolore de l'Inde, de 2 canines de tigre, de 1031 grammes d'écailles de pangolin et d'une paire de bois de cerf axis (*Axis axis*).<sup>4</sup>

## INDONESIE

8 juin et 25 septembre 2023

**Medan, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie**

- Saisie de 275 kg d'écailles de pangolin dans les mains d'Edy Surja Susanto alias Aan, d'Aldi Syahputra et d'Arbain. Les 3 lascars avaient aussi en stock 5 casques de calao (famille Bucerotidae).

- Condamnation des 3 hommes à un an de prison et à une amende de 10 millions de roupies (655 US\$) chacun.<sup>5</sup>



# ELEPHANTS



Eléphants de Savane d'Afrique (*Loxodonta africana*). Photo Stan Rullman

L'éléphant de forêt africain (*Loxodonta cyclotis*) est inscrit à l'Annexe I de la CITES, l'éléphant de savane africain (*Loxodonta africana*) est inscrit à l'Annexe I, excepté les populations d'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe qui sont en Annexe II. L'éléphant d'Asie, *Elephas maximus*, est inscrit à l'Annexe I.

**A la Trace n°41**  
**Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires**  
**Les estimations ont été faites au moment des saisies**

**1 kilo d'ivoire brut**

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Kenya	2400	11 (2023)
		725	12, 14 et 22 (2023) et 18 (2017)
		1450	13 (2023)
		1400	23 (2023)
		710	24 et 25 (2023)
		1070	27 (2023)
		700	28 et 29 (2023)
	7770	30 (2015)	
	Tanzanie	1960	38 (2023)
Asie	Inde	2440	84 (2023)

**Quantité totale d'ivoire saisie en Afrique : 1300 kg**

## AFRIQUE DU NORD

### EGYPTE

**Samedi 29 juillet 2023**

**Aéroport International du Caire, Gouvernorat du Caire, Egypte**



Saisie dans les bagages d'un passager égyptien en provenance de Beyrouth sur un vol de Middle East Airlines de 17 kg d'ivoire semi-brut.<sup>1</sup>

## AFRIQUE DE L'OUEST

### COTE D'IVOIRE

**1<sup>er</sup> et 13 juillet 2023**

**Yamoussoukro, District Autonome de Yamoussoukro, et Toumodi, District des Lacs, Côte d'Ivoire**



- Le formalisme a ses limites. L'Info Express parle de l'arrestation de 3 trafiquants "présumés". Ils ont tout l'air de trafiquants tout court avec en mains les 2 défenses dont chacune pèse 19 kg. Elles appartenaient à un mâle qui aurait pu devenir dans 2-3 décennies un super tusker. C'était un type bien avec ses 4 tonnes, il forçait l'admiration de tous, y compris dans les villages autour du parc national de Taï. En plus des défenses de l'adulte, les 3 "présumés" trafiquants essayaient de négocier 2 paires de défenses d'éléphanteau de 4 kg à elles 4. A cause de ces 3 "présumés" trafiquants, la Côte d'Ivoire a perdu gros.

- Les trafiquants ont aimablement été condamnés à 2 mois de prison et à une amende égale à 500 US\$ pour chacun.<sup>2</sup>

## NIGERIA

**Juin 2023**

**Jimeta, Etat d'Adamawa, Nigeria**

Une arrestation à 60 km du Cameroun. Quatre sacs pleins d'ivoire brut. 89 kg.<sup>3</sup>

## AFRIQUE CENTRALE

### CAMEROUN

**5 juin 2023**

**Douala, Région du Littoral, Cameroun**

Condamnation en appel à 12 mois de prison avec sursis avec une mise à l'épreuve de 3 ans et à 62 millions de francs CFA (101.550 US\$) de dommages d'Ibrahim Mohamadou, chauffeur du camion intercepté à Ambam et roulant vers Yaoundé en octobre 2020 (cf. "A la Trace" n°31 p.18, réf.8).<sup>4</sup>



### GABON

**2 juillet et 21 décembre 2023**

**Kango et Libreville, Province de l'Estuaire, Gabon**

Le Burkinabé Idriss Bance était tombé dans les mailles du filet avec 4 défenses dans les bras le 2 juillet 2023. Le 21 décembre de la même année, il a écopé d'un an ferme, d'un an avec sursis et d'une amende égale à 6700 US\$.<sup>5</sup>



**27 juillet et 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Rabi, Province de l'Ogooué-Maritime, Gabon**

- Arrestation par la DGR (Direction générale des recherches), avec l'appui juridique de Conservation Justice, de Féryl Mouckaga Digossou en possession de sections d'ivoire brut d'un poids total de 0,44 kg.  
- Condamnation de Mouckaga Digossou à 12 mois de prison avec sursis, à une amende de 100.000 francs CFA (170 US\$) et à un million de francs CFA (1700 US\$) de dommages et intérêts pour le ministère des Eaux et Forêts.<sup>6</sup>



### RECIDIVE

**8, 9, 10, 11, 17 et 18 août 2023**

**Lambaréné, Province du Moyen-Ogooué, Makokou, Mohoba, Mbela, Zolindin et Bakeba-Bakouaka, Province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon**

Saisie sous le plancher d'un pick-up dans un compartiment caché de 120 kg de défense et de sections de défense. Arrestation de Ngangni Ibrahim Gaël, ressortissant gabonais d'origine camerounaise. Des complices ont été arrêtés les jours suivants, Fabrice Mpizeloube et Patrice Abene Ndoume à Lambaréné, Tonga Assouman à Makokou et Benoit Zoulaoube, Thierry Ivary, Guy-Roger Sandou et Romaric Andele dans quatre villes et villages du sud de Makokou. Deux défenses supplémentaires d'un poids total de 11 kg ont été saisies. La filière qui semble avoir fonctionné depuis un bon bout de temps s'est effondrée .../...

## KENYA



comme un château de cartes. L'ivoire provenait en majorité du braconnage dans l'Ivindo et était en totalité destiné au Cameroun. Tous les suspects ont été déférés à la prison de Libreville. Cette opération spectaculaire est à mettre au crédit de la Direction de la lutte contre le braconnage, de la police judiciaire du Moyen-Ogooué, des directions provinciales du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo. L'ONG Conservation Justice a contribué au suivi judiciaire. En tout, 131 kg de défenses ont été saisis dont plusieurs arrachées à des éléphants.<sup>7</sup>

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**Début juin 2023**

**Bukavu, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo. Frontière avec le Rwanda.**

Arrestation de 2 suspects en possession de 30 kg d'ivoire brut en tronçons.<sup>8</sup>

## REPUBLIQUE DU CONGO

**EN FAMILLE**

**29 juillet 2023**

**Brazzaville, Département de Brazzaville, République du Congo. Frontière avec la République Démocratique du Congo.**

Une femme et son homme sont réunis par une paire de menottes. Ils ont été arrêtés pendant le marchandage de 4 défenses dont une paire sectionnée en 4 morceaux. Le lot pesait 18,95 kg.<sup>9</sup>



**7 mai 2022 et 9 juin 2023**

**Kahawa, Comté de Nairobi, Kenya**

John Adongo Nyilima, Hamisy Mambande Kassim, Alex Wanjau Ndichu et Amos Saisi Mbakulu avaient été pris en flagrant délit de transport et de tentative de contrebande de 2 défenses ou sections de défense et de 13 ivoires travaillés d'un poids total de 10 kg et quelques et d'une valeur estimée à 1,5 million de shillings soit 12.700 US\$ dans le comté de Kiambu le 7 mai 2022. Pendant la deuxième audition le 9 juin 2023 à laquelle assistait un chroniqueur de SEEJ, tous les prévenus sont présents et l'agent du KWS qui se présentait en acheteur potentiel précise qu'un accord avait été conclu sur la base de 100.000 shillings/kg soit 845 US\$/kg.<sup>10</sup>

**3 juin 2023**

**Mombasa, Comté de Mombasa, Kenya**

Arrestation de Samwel Mosima et de Bokisa Maletto autour de 9 heures. Ils tentaient de vendre 2 défenses d'éléphant de 6 kg au total et d'une valeur estimée à 2 millions de shillings soit 14.500 US\$ et 2400 US\$/kg.<sup>11</sup>

**10 et 12 juin 2023**

**Makutano, Comté de West Pokot, Kenya**

- 16h30. Arrestation d'Alex Tirop Maywa près de l'hôtel Rafiki. Saisie de 5 sections de défense, 4,8 kg. Valeur estimée à 480.000 shillings soit 3480 US\$ et 725 US\$/kg.

- Libération sous caution égale à 2100 US\$.<sup>12</sup>

**16 juin 2023**

**Nyeri, Comté de Nyeri, Kenya**

Les 3 lascars dont une femme transportaient dans une voiture de luxe 12 sections d'ivoire brut, 23 kg, 4,6 millions de shillings soit 33.340 US\$ et 1450 US\$/kg.<sup>13</sup>

**17 juin 2023**

**Rumuruti, Comté de Laikipia, Kenya**

Nabiki et Chegelarpei, la trentaine, naviguaient en scooter avec 20 kg d'ivoire brut dans les sacoches, 2 millions de shillings soit 14.500 US\$ et 725 US\$/kg.<sup>14</sup>

**22 et 29 juin 2023**

**Kenya**

- Arrestation d'un suspect en possession d'un tronçon de défense (un kilo).

- Arrestation d'un suspect en possession de 4 défenses (73,5 kg).

Interventions réalisées avec le soutien de Big Life Foundation.<sup>15</sup>

**25 juin 2023**

**Eldume, Comté de Baringo, Kenya**

Trois hommes (Buldoza, Kimosop et Chepkwony). 12 défenses. 50 kg. Ils plaident coupables. Libération sous caution d'un million de shillings (7250 US\$) et d'une garantie du même montant.<sup>16</sup>

## Juin 2023

### Greater Mara, Comté de Narok, Kenya

Saisie de 200 grammes d'ivoire. Une arrestation.<sup>17</sup>

## Fin juin 2023

### Kilifi, Comté de Kilifi, Kenya

Kenga et Zege sont condamnés à 7 ans de prison. Le 10 septembre 2017, ils cherchaient à vendre 4 défenses. Valeur : 3,4 millions de shillings soit 24.640 US\$ et 725 US\$/kg.<sup>18</sup>



## Juillet-août 2023

**Parc National d'Amboseli, Kimana Sanctuary, Comté de Kajiado ; Bamba, Comté de Kilifi ; Lolldaiga Conservancy, Laikipia, El Karama Conservancy, Comté de Laikipia ; Forêt d'Imenti, Comté de Meru ; Naibosho Conservancy, Olare Motorogi Conservancy, Réserve Nationale du Masai Mara, Triangle de Mara, Mara North Conservancy, Ol Kinyei Conservancy, Comté de Narok ; Rukinga Ranch, Parcs Nationaux de Tsavo-Ouest et Tsavo-Est, Comté de Taita-Taveta, Kenya**



Bilan des équipes mobiles vétérinaires du KWS et du Sheldrick Wildlife Trust : sauvetages, euthanasie et constats post-mortem.

- La répartition globale par sexe est de 16 mâles et de 7 femelles.

- 16 éléphants ont un pronostic favorable. Trois sont tombés dans des pièges, 9 ont reçu des jets de lance, 4 ont reçu des flèches : 5 femelles dont une suivie par 2 éléphanteaux et 11 mâles dont 3 subadultes.

- Deux éléphants mâles ont un pronostic défavorable. L'un a reçu un jet de lance dans une patte, l'autre un jet de lance dans une hanche.

- Un éléphant mâle a été achevé. Il avait été soigné à 2 reprises après une blessure par jet de lance à la patte avant droite (cf. "A la Trace" n°40 p.21, réf.22). Pendant la nécropsie, la plaie principale a été purgée de 15 litres de pus. Il était âgé de 35 à 40 ans. Un autre mâle est mort d'une septicémie après une blessure par jet de lance. Un troisième mâle âgé de 45 à 50 ans est mort de septicémie et de gangrène après un jet de flèche empoisonnée. Une femelle a été mortellement empoisonnée.



Pas d'autre option que de l'achever

Aucun vol d'ivoire n'a été constaté sur 3 éléphants morts à l'arrivée des équipes du KWS/SWT. Par contre, le 8 août, un constat post-mortem se signale par le vol des défenses. L'équipe vétérinaire mobile du Tsavo a été alertée par des bergers qui venaient de découvrir le cadavre d'une éléphante âgée de 25 à 30 ans à Ndigiria, comté de Kilifi. Son corps était recouvert de branches. La scène du crime était violente. Le sol et les arbres portaient des signes de lutte intense. D'autres éléphants devaient être présents et ils ont essayé de remettre la victime debout. Les mamelles contenaient du lait. Le profil général témoignait d'un bon état de santé. Le flanc gauche était lacéré par "un objet tranchant". Les défenses ont été découpées après la mort de l'éléphante par des professionnels du braconnage et du trafic d'ivoire.<sup>19</sup>

## 11 juillet, 4, 21 et 28 août 2023

### Kenya

Bilan de la Big Life Foundation pour juillet et août.

- Arrestation de 2 suspects avec 40kg d'ivoire brut.

- Les infos de la Big Life mènent à l'interception d'un suspect qui a 10 kg d'ivoire brut dans ses mains.

- Les infos de la Big Life mènent à l'interception d'un suspect qui a 54 kg d'ivoire brut répartis en 8 tronçons dans les mains.

- Les infos de la Big Life mènent à l'interception de 3 suspects qui ont une défense de 2 kg dans leurs mains.

La Big Life Foundation a été fondée en septembre 2010 par le photographe anglais Nick Brandt, l'écologiste local Richard Bonham et l'entrepreneur américain Tom Hill. Ses rangers originaires de la communauté Masai veillent sur 1,6 million d'hectares de l'écosystème Amboseli-Tsavo-Kilimandjaro (Kenya et Tanzanie). L'ONG collabore avec les autorités, les parcs nationaux et d'autres ONG locales pour lutter contre le braconnage des éléphants en particulier.<sup>20</sup>

## Juillet-août 2023

### Kenya

Bilan juillet-août du Mara Elephant Project.



- Saisie en coopération avec le KWS de 3 kg d'ivoire brut et démantèlement de 36 pièges.

- Saisie de 21 kg d'ivoire brut et aussi de 200 kg de viande de brousse. Saisie de 34 grumes et destruction de 16 fours à charbon de bois.

- 42 médiations et actions d'éloignement dans des conflits faune sauvage/activités humaines.<sup>21</sup>

**1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Taru, Comté de Kwale, Kenya**

Arrestation dans un centre commercial par une équipe du KWS venue de Mombasa d'Ibrahim Ngoro Tsimba en flagrant délit de tentative de commercialisation de 156 kg d'ivoire brut répartis en 6 sections de défenses. Le procès-verbal d'arrestation précise que Tsimba est de la tribu Duruma. La valeur du lot est estimée à 15,6 millions de shillings soit 113.000 US\$ et 724 US\$/kg. Le passager de la moto conduite par Tsimba a réussi à s'échapper (il a été arrêté le 20 septembre). Il ressort des comptes rendus d'auditions par SEEJ-AFRICA que l'arrestation a été mouvementée, que le suspect a rameuté la foule en criant, que le KWS a été obligé de tirer en l'air pour la disperser, que Tsimba a reçu sans gravité une balle perdue dans une jambe et que la remise en liberté de Tsimba dans l'attente du procès est assujettie à une garantie d'un million de shillings soit 7135 US\$.<sup>22</sup>

**10 juillet 2023**

**Charity, Comté de Nyeri, Kenya**

Saisie de 6,1 kg d'ivoire brut estimés à 1,2 million de shillings soit 8560 US\$ et 1400 US\$/kg dans la voiture utilisée par Edward Irungu Mwangi. Mwangi est libérable sous caution d'un million de shillings (7140 US\$) et garanties de 1,2 million de shillings. Il plaide non coupable.<sup>23</sup>

**25 juillet et 12 septembre 2023**

**Kwachikololo et Mariakani, Comté de Kilifi, Kenya**

- Arrestation de Ngari Charo Kahindi, 35 ans, détenant 4 défenses d'un poids cumulé de 4 kg et tentant de les vendre. La valeur du lot est estimée à 400.000 shillings soit 2850 US\$ et 710 US\$/kg. Kahindi plaide non coupable.

- Pendant l'audition du 12 septembre, suivie par un chroniqueur de SEEJ-AFRICA (Saving Elephants through Education and Justice), l'expert du Muséum d'histoire naturelle de Nairobi a confirmé qu'il s'agissait bien d'ivoire [sans préciser qu'il s'agissait d'ivoire d'éléphant d'Afrique, note de la rédaction]. Les témoins du KWS ont déclaré qu'après avoir reçu une information, 2 équipes sont parties en voiture à Kwachikololo, une pour négocier sous couverture avec le vendeur, l'autre pour intervenir le moment venu. L'avocat du suspect a demandé pourquoi les photographies jointes au dossier avaient été prises au poste de police et pas sur les lieux. Il lui a été répondu que pour des raisons de sécurité, les agents du KWS dans ce type de circonstances ne restent pas sur place plus que nécessaire.<sup>24</sup>

**28 juillet 2023**

**Mundika, Comté de Busia, Kenya. Frontière avec l'Ouganda.**

Saisie à 10 km de la frontière avec l'Ouganda par la police et le KWS de 10 défenses d'un poids total de 28 kg et d'une valeur estimée à 2,8 millions de shillings soit 19.980 US\$ et 710 US\$/kg. Les 4 trafiquants, 2 hommes et 2 femmes, voyageaient en boda boda.<sup>25</sup>

**10 août 2023**

**Voi, Comté de Taita-Taveta, Kenya**

Saisie de 2 défenses d'un poids total de 21 kg dans les mains de Kazungu Karisa Mwakombe. A noter que le 19 mars 2024, le suspect, dans l'impossibilité de s'acquitter de la caution exigée par le tribunal de Voi, était toujours en détention préventive. Il n'est pas représenté par un avocat.<sup>26</sup>

**13 août 2023**

**Meru, Comté de Meru, Kenya**



23 défenses d'éléphanteaux, 79,6 kg, dans une voiture, plus une paire de menottes et une matraque. Deux arrestations, Harrison Gitonga Kanake, policier du commissariat de Tutwa, et un représentant de la société civile Hassan Galgalo. Valeur de l'ivoire estimée à 12 millions de shillings soit 1070 US\$/kg. Déjà à Meru en janvier 2023, un policier en poste à Nairobi avait été pris en flagrant délit de transport d'ivoire (cf. "A la Trace" n°38 p.13, réf.13).<sup>27</sup>

**22 août 2023**

**Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya**

Arrestation de Joseph Kobakuli Komomo, d'Evans Pkemel et de Samuel Gitahi Ndungu vers 16h30 à la station-service Shell, Jogoo Road, à côté du tribunal de Makadara, Nairobi Est, en possession sans en avoir l'autorisation de 12 sections de défenses d'un poids total de 4,8 kg dont la valeur est estimée à 480.000 shillings soit 3380 US\$ et 700 US\$/kg. Leurs avocats réclament une liberté sous caution dans des conditions financièrement acceptables pour Komomo et Ndungu qui sont pères de famille et pour Pkemel qui est étudiant.<sup>28</sup>

**30 août 2023**

**Nairobi, Comté de Nairobi, Kenya**

Arrestation d'Arthur Kisia Mukira et de Joseph Soteh Gwini sur le parking de la station-service Rubis sise à Mukuru Kwa Njenga le long de la rocade de Nairobi Est. Arrivés en moto, ils cherchaient à vendre 79 sections de défenses d'éléphant d'un poids total de 62 kg réparties dans 3 sacs et estimées à 6,2 millions de shillings soit 43.690 US\$ et 700 US\$/kg. Mukira est agent administratif au tribunal de Kibera. Le dossier est instruit par le tribunal de Kahawa. Le premier magistrat M. Ombewa s'est récusé. Avant d'être nommé au tribunal de Kahawa, il siégeait au tribunal de Kibera et à ce titre il a eu des relations professionnelles avec Mukira.<sup>29</sup>

**30 août et 4 octobre 2023**

**Kibera, Comté de Nairobi, Kenya**

L'affaire remonte au 25 septembre et au 4 décembre 2015. Kim Young, de nationalité coréenne, Patrick Willy et Dennis Paul Yandi avaient tenté d'expédier par EMS (Express Mail Service) Nairobi 2 colis à destination des Pays-Bas contenant 2,245 kg et 2,3 kg de petites sections de défense. Le lot de septembre avait alors été estimé à 1.840.000 shillings soit 7770 US\$/ kg. Aujourd'hui, la cote moyenne est 10 fois plus basse. A l'audience de fin août 2023, il a été constaté que le principal accusé, Kim Young, en liberté sous caution comme ses 2 coaccusés, a disparu de la circulation depuis que les magistrats ont décidé de lui rendre son passeport. Il serait quelque part du côté d'Addis-Abeba. Le procureur confirme avoir réclamé à Interpol qu'il soit appréhendé et reconduit au Kenya, ce qui aux yeux de tous et de lui-même sans doute apparaît comme une procédure vouée à l'échec. Kim Young au moment des faits était âgé de 60 ans. L'affaire s'enlise. Une nouvelle audience a eu lieu le 4 octobre 2023 en présence de Willy et de Yandi qui sont aussi en liberté sous caution. SEEJ rapporte que le procureur a prolongé de 45 jours le délai accordé à Interpol pour traquer Kim Young, l'appréhender et le rapatrier.<sup>30</sup>

**Jeudi 31 août 2023**

**Mwatate, Comté de Taita-Taveta, Kenya**

Après la réception d'une information fiable, une équipe du KWS se rend au Bedu Bar et interpelle un suspect qui porte un sac, lui demande de l'ouvrir et découvre à l'intérieur 4,6 kg d'ivoire brut. Dishon Mwangondi Mwangongo est arrêté, comparait le vendredi 1<sup>er</sup> septembre et plaide non coupable.<sup>31</sup>

**MALAWI**

**30 août 2023**

**Jenda, Région Nord, Malawi. Frontière avec la Zambie.**

Deux défenses et une balance dans un sac. Arrestation de Shadrack Makondetsa. Sa complice a pris la fuite.<sup>32</sup>

**UGANDA**

**12 et 31 juillet 2023**

**Kampala, Région Centre, Ouganda**

A eux de choisir, s'ils peuvent choisir. Cinq ans de prison ou le paiement d'une amende égale à 1360 US\$ pour Robert Ecat et Charles Kanyenya qui ont reconnu le fait d'avoir le 12 juillet eu en leur possession dans une gare routière de Kampala 3 défenses ou sections d'ivoire brut pesant 10,65 kg. La juge dit avoir pris en considération que les 2 accusés étaient des primo-délinquants, qu'ils avaient déjà passé 3 semaines en préventive et qu'ils n'avaient pas fait perdre de temps à la cour. Au moment du bouclage de New Vision le 1<sup>er</sup> août, ni Ecat ni Kanyenya n'avaient payé l'amende.<sup>33</sup>



**TANZANIE**

**Juin 2023**

**Région de Katavi, Tanzanie**

Juma Malosa, 47 ans, habitant dans un tout petit village introuvable sur les cartes, avait en mains 10 sections d'ivoire brut. Il était en quête d'un acheteur.<sup>34</sup>

**Juin 2023**

**Karema, Région de Katavi, Tanzanie. Frontière avec la République Démocratique du Congo.**

Saisie de 6 défenses au bord du lac Tanganyika. Arrestation de Maiko, 19 ans, Maridadi, 62 ans, et Msumeno, 73 ans.<sup>35</sup>

**4 juin 2023**

**Région d'Iringa, Tanzanie**

Le commandant de la police régionale s'exprimant devant la presse a annoncé parmi d'autres faits, comme la remise volontaire d'armes par des villageois d'Idodi, l'arrestation de David Mapunda (42 ans), résidant à Mafinga, en possession de 2 défenses et d'un fragment de défense d'éléphant.<sup>36</sup>

**9 juin 2023**

**Lushoto, Région de Tanga, Tanzanie**

Ils étaient accusés d'avoir en juin 2022 détenu illégalement et tenté de vendre 5 défenses d'éléphant d'une valeur de 104 millions de shillings (44.120 US\$). Hassan Kashamba, Eliudi Andrew et Godson Kitau ont été condamnés à 20 ans pour le premier chef d'inculpation et à 20 ans pour le deuxième. Il n'y a pas de mention dans les articles ou les commentaires des magistrats et de TANAPA (Tanzania National Parks) sur une éventuelle confusion des peines.<sup>37</sup>



**Juillet 2023**

**Masasi, Région de Mtwara, Tanzanie**

Yusuph Hamis Makuti, 43 ans, a été condamné à 30 ans de prison pour avoir détenu 43 kg d'ivoire brut répartis en 24 sections et émanant de 6 éléphants d'une valeur globale estimée à 207 millions de shillings soit 86.000 US\$ et 1960 US\$/kg.<sup>38</sup>



**9 juillet 2023**

**District d'Handeni, Région de Tanga, Tanzanie**

Quatre défenses. 120 kg. Les 2 hommes les transportaient à moto. Chez eux, 2 fusils se chargeant par la bouche et des munitions ont été saisis. Leurs complices sont recherchés.<sup>39</sup>

**Fin juillet à mi-août 2023**

**District de Rufiji, Région de Pwani, Tanzanie**

Trois éléphants tirés à vue et tués. Les défenses ont été découpées sur 2 des éléphants par les braconniers dans l'aire de Juhiwangumwa à côté du parc national de Nyerere. Une patrouille a tenté de s'interposer. Un ranger a été blessé.<sup>40</sup>

**Fin août 2023**

**Dar es Salam, Région de Dar es Salam, Tanzanie**

Le tribunal de Kisutu condamne Jumanne Hamis à 20 ans de prison et au paiement d'une amende égale à 400.000 US\$ pour avoir le 30 mars 2017 transporté et tenté de vendre 8 défenses d'éléphant. Le procureur avait réclamé une peine sévère pour "un crime de sabotage économique et la dilapidation des ressources économiques du pays". Son présumé complice a été acquitté. Le tribunal a entendu 11 témoins à charge et aucune défense d'éléphant n'a été présentée en tant que pièce à conviction. Jumanne Hamis se défendait sans avocat.<sup>41</sup>



## ZIMBABWE

**13 juin 2023**

**Harare, Province d'Harare, Zimbabwe**

Arrestation de Killion Wonder Jakalasi et de Gilbert Marengu par les inspecteurs de police se présentant comme des acheteurs. Saisie dans un sac de supermarché rose de 4 sections d'ivoire brut non estampillées. Origine illégale garantie.<sup>42</sup>

**Début juillet 2023**

**Harare, Province d'Harare, Zimbabwe**

Condamnation de Musiniwa, policier, de Kabanda, policier à la retraite, et de Kakomo, ranger de ZimParks, à 9 ans de prison pour transport, détention et tentative de vente d'ivoire brut à Harare en avril 2022 (cf. "A la Trace" n°36 p.27, réf.54). Kakomo a été jugé par contumace. Il est en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt.<sup>43</sup>



**15 juillet 2023**

**Parc National du Zambèze, Province du Matabeleland Septentrional, Zimbabwe**



Un éléphant âgé de 6 ans était profondément blessé au thorax par un piège. Grâce à l'alerte de l'unité anti-braconnage de Victoria Falls, il a reçu les soins nécessaires.<sup>44</sup>



**19 juillet 2023**

**Kariba, Province du Mashonaland Occidental, Zimbabwe. Frontière avec la Zambie.**



Le pied arrière gauche était bien entaillé par le piège en filin d'acier. Il a fallu un peu de sédatif et des doigts de fée pour soigner la petite éléphante qui à peine née était déjà aux prises avec un problème insoupçonné et qui à peine requinquée est allée boire du lait sous sa mère qui attendait.<sup>45</sup>



**22 juillet 2023**

**Bulawayo, Province de Bulawayo, Zimbabwe**

Trois hommes dont Primate Shoko et Christopher Shoko ont été pris dans la banlieue de Cowdray Park avec 4 défenses ou sections de défenses.<sup>46</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

### AFRIQUE DU SUD

**24 juin 2023**

#### **Potchefstroom, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Interception d'un SUV Renault par la brigade volante et une équipe de lutte contre le trafic de narcotiques. Saisie de 3 défenses d'éléphant. Arrestation de 4 hommes. Le porte-parole de la police de la province dit que quelques heures avant l'interception, une information a mis ses collègues sur la piste des suspects.<sup>47</sup>



**Août 2023**

#### **Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

L'Alliance Démocratique est satisfaite d'apprendre que plusieurs arrestations ont eu lieu après que le *Jo-zenic* et les touristes à bord avaient été victimes de tirs pendant l'attaque de braconniers qui visaient des éléphants nageant vers le Swaziland à travers le réservoir du barrage Pongolapoort (cf. "A la Trace" n°39 p.16, réf.32). Elle s'indigne cependant que dans le même secteur les trains qui exportent du charbon circulent à toute vitesse et écrasent des antilopes et des rhinocéros sans que les chauffeurs de locomotives soient poursuivis en justice.<sup>48</sup>

**29 août 2023**

#### **Alexandra, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

La police saisit dans le repaire de pillards, au milieu des quartiers de viande qu'ils venaient de dévaliser dans un camion pris en otage, des armes à feu, des munitions, des gyrophares, des brouilleurs de signal et une défense d'éléphant. Quatre arrestations.<sup>49</sup>

### BOTSWANA

#### **EN FAMILLE**

##### **Juin 2023. Botswana**

Condamnation de Setabosha Sembongo et de son fils à des amendes respectives de 20.000 et 10.000 pulas (1450 et 730 US\$) pour avoir en mars 2016 transporté dans leur Corolla blanche 65 sections de défense d'un poids global de 65 kg. Ils venaient de les charger vers minuit. Elles étaient cachées dans le bush. La manœuvre s'est faite sous les yeux de 4 policiers et de 2 agents de protection de la faune qui avaient été informés de la manigance. Pris sur le fait, le père a dit qu'il allait à Gweta livrer les défenses à 2 acheteurs de Zambie. Compte-tenu de l'ancienneté des faits, le père et le fils ont obtenu un délai de 7 jours pour payer les amendes. A défaut, ils passeront respectivement 2 ans et un an en prison.<sup>50</sup>



**Fin août 2023**

#### **Kasane, District de Chobe, Botswana. Frontière avec la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe.**



Sauvetage d'un éléphant. Il s'était extirpé d'un piège et le tirait. Son cou était entaillé de plus en plus profondément. Après le signalement, il a fallu 2 semaines à l'équipe de Elephants Without Borders pour le localiser et le secourir.<sup>51</sup>

## ASIE DE L'EST

### CHINE

#### **REGION ADMINISTRATIVE SPECIALE DE HONG KONG**

**5 juin 2023**

#### **District de Yau Tsim Mong, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine**

Saisie dans une boutique de 50 articles en ivoire présumé d'éléphant.<sup>52</sup>

#### **MUNICIPALITE AUTONOME DE CHONGQING**

**Début août 2023**

#### **Municipalité Autonome de Chongqing, Chine**

Saisie dans un colis entrant d'un éventail dont les lames sont en ivoire. Poids total : 72,2 grammes.<sup>53</sup>

#### **MUNICIPALITE AUTONOME DE TIANJIN**

**Début août 2023**

#### **Municipalité Autonome de Tianjin, Chine**

- Saisie dans un colis entrant déclaré contenir une "théière" d'un couteau et d'une fourchette aux manches d'un "blanc laiteux et présentant des lignes entrecroisées évidentes" (274,6 grammes) dont l'analyse en laboratoire a prouvé qu'ils étaient en ivoire.

- Saisie dans un colis entrant déclaré contenir des "denrées alimentaires" d'un bracelet composé de 100 perles en ivoire (88,7 grammes).

Poids total : 363,3 grammes.<sup>54</sup>

#### **PROVINCE DU GUANGDONG**

**Juillet et août 2023**

#### **Aéroport International de Guangzhou Baiyun et Port de Jiuzhou, Province du Guangdong, Chine**

- Saisie dans les bagages d'un passager entrant de 33 bracelets, amulettes, pendentifs et autres ivoires travaillés (1410 grammes).

- Saisie dans les bagages d'un passager entrant et d'un passager sortant de 2 bracelets en ivoire (39,63 grammes). Le centre technologique des douanes de Gongbei a indiqué qu'il s'agissait d'ivoire d'éléphant d'Afrique.

- Saisie dans les bagages de 2 passagers entrants de 5 bracelets en ivoire (280 grammes) enveloppés dans du papier d'aluminium ou cachés dans des boîtes de lait en poudre. L'analyse en laboratoire a prouvé qu'il s'agit d'ivoire moderne.

Poids total : 1729,63 grammes.<sup>55</sup>

## PROVINCE DU HUBEI

**Août 2023**

**Wuhan, Province du Hubei, Chine**

Saisie dans un colis entrant de 2 embouts de rouleaux à images. Poids total : 50 grammes.<sup>56</sup>

## PROVINCE DU JIANGSU

**Début juillet et 18 août 2023**

**Port de Nanjing et Suzhou, Province du Jiangsu, Chine**

- Saisie dans la valise d'un passager des 32 pièces en ivoire (898,34 grammes) d'un jeu d'échecs.

- Saisie dans un colis entrant de 6 embouts de rouleaux à images et d'une tête de brûleur d'encens en ivoire (209,2 grammes).

Poids total : 1107,54 grammes.<sup>57</sup>

## PROVINCE DU LIAONING

**Juin et juillet 2023**

**Aéroport International de Dalian et Shenyang, Province du Liaoning, Chine**

- Saisie dans les bagages d'un passager entrant de 2 oiseaux en ivoire (390 grammes).



- Saisie dans un colis entrant de 35 bracelets, colliers et autres bijoux en ivoire (4875 grammes) enveloppés dans du papier d'aluminium.

Poids total : 5265 grammes.<sup>58</sup>

## PROVINCE DU SICHUAN

**Août 2023**

**Chengdu, Province du Sichuan, Chine**



Saisie dans un colis entrant de 8 embouts de rouleaux à images. Le centre technologique des douanes de Chengdu a indiqué qu'il s'agissait d'ivoire moderne. Poids total : 1008,31 grammes.<sup>59</sup>

## REGION AUTONOME ZHUANG DU GUANGXI

**Août 2023**

**Pingxiang, Préfecture de Chongzuo, Région Autonome Zhuang du Guangxi, Chine**

Saisie dans un conteneur entrant de plusieurs meubles en palissandre (*Dalbergia* spp., Annexe I ou II) déclarés comme étant en "acajou" et de 13 bracelets en ivoire cachés dans des petits cartons. Poids total de la palissandre : 258,95 kg. Poids total de l'ivoire : 648,95 grammes.<sup>60</sup>

## TAIWAN

**Août 2023**

**Aéroport International Taiwan-Taoyuan, Municipalité Spéciale de Taipei, Taïwan**

Saisie dans un colis venu de l'étranger de 114 ivoires travaillés d'un poids total de 2,1 kg et de 4 articles en corail rouge (genre *Corallium*) d'un poids total de 70 grammes.<sup>61</sup>

## ASIE DU SUD-EST

### INDONESIE

**9 juin 2023**

**Karang Ampar, Kabupaten d'Aceh Tengah, Province d'Aceh, Ile de Sumatra, Indonésie**



Une éléphant de Sumatra est retrouvée morte. Elle est renversée les 4 pattes en l'air, gonflée, la vulve et l'anus déformés. Elle a été empoisonnée dans une plantation de palmiers à huile ou d'hévéas. Elle avait environ 15 ans.<sup>62</sup>



11 juillet 2023

**Parc National de Tesso Nilo, Kabupaten de Pelalawan, Province de Riau, Ile de Sumatra, Indonésie**



Un éléphant de Sumatra de plus a été empoisonné sur l'île de Sumatra dont il porte le nom et dont en quelque sorte il est l'ambassadeur. Emblématique et pacifique, l'éléphant de Sumatra est cerné par les batteries d'arbres dont on fait du papier et de l'huile. Tommy Freddy Manungkalit, porte-parole d'ARIMBI (Anak Rimba Indonesia), appelle l'Union européenne à boycotter la paperasse de RAPP (Riau Andalan Pulp and Paper) et d'IKPP (Indah Kiat Pulp and Paper) dont les plantations industrielles entourent et étouffent le Tesso Nilo, 1000 km<sup>2</sup>, où des éléphants, des tapirs, des ours malais, des pangolins sont réfugiés et accessibles aux braconniers. Pour la plupart, en tout cas les éléphants et les ours, ils sont considérés comme des nuisibles et des empêcheurs de rentabilité.

RAPP est la principale filiale du groupe APRIL (Asia Pacific Resources International Holdings), un des leaders mondiaux de la production de papier dont la plupart des usines sont en Chine et en Indonésie. APRIL appartient au groupe Royal Golden Eagle Group, propriété de l'homme d'affaires indonésien Sukanto Tanoto. L'usine de RAPP, située à Pangkalan Kerinci, est certifiée PEFC. Elle a une capacité de production annuelle de 2,8 millions de tonnes de pulpe et de 1,15 million de tonnes de papier. Entre 2016 et 2022, APRIL a contribué à hauteur de 32,4 milliards d'US\$ au PIB de l'Indonésie. Ses produits sont vendus dans le monde entier.

IKPP est une entreprise indonésienne de production de papier possédant 3 usines. Elle emploie environ 6000 personnes. En 2017, elle a produit 3 millions de tonnes de pulpe, 1,7 million de tonnes de papier à écrire ou à imprimer, 2,1 millions de tonnes d'emballages et 108.000 tonnes de tissu. Son chiffre d'affaires de mars 2023 à mars 2024 est de 3,22 milliards d'US\$.

Le service de presse du BKSDA (Balai Konservasi Sumber Daya Alam) dans la province de Riau précise que l'éléphant a été retrouvé mort à 7 heures du matin en lisière du sud-ouest du Tesso Nilo par des ouvriers "d'une plantation d'huile de palme". A côté du corps de l'éléphant mâle âgé de 12 ans environ a été retrouvé un sac de sucre brun couramment utilisé en mélange avec un poison agricole pour appâter les animaux de la jungle et s'en débarrasser. Le BKSDA rappelle que "l'éléphant de Sumatra est protégé par la loi", qu'il est utile au développement des forêts et qu'il appartient au patrimoine des générations futures. Du blabla qui d'ici quelques années sera remplacé par un hommage et un aveu d'impuissance posthume. "L'éléphant de Sumatra était protégé par la loi, était utile aux forêts et les générations futures en seront malheureusement privées."<sup>63</sup>

15 août 2023

**Parc National de Way Kambas, Kabupaten de Lampung Timur, Province de Lampung, Ile de Sumatra, Indonésie**

Découverte par une patrouille en exercice de survie d'une carcasse d'éléphant adulte de Sumatra en voie de décomposition et dépourvue de défenses. Le vol de l'ivoire est évident, quelle que soit la cause de la mort de l'éléphant.<sup>64</sup>

**THAILANDE**

16 août 2023

**Ban Nam Phu, Province de Loei, Thaïlande**



Découverte d'un éléphant mort près de la réserve faunique de Phu Luang. Il porte sur le front la trace perforante d'une balle de fusil. Le post-mortem devrait confirmer l'hypothèse d'un braconnage. Les défenses sont présentes. L'éléphant a peut-être péri la fuite après être tombé dans une embuscade.<sup>65</sup>

20 août 2023

**Sous-district de Khao Chao, Province de Prachuap Khiri Khan, Thaïlande**



Le détecteur de métaux a réagi quand il est passé sur la tête du cadavre de l'éléphant. Après ce signalement, 2 grosses balles ont été extraites de sa joue gauche par les vétérinaires. D'après eux, l'éléphant est mort plusieurs semaines après le tir des suites d'une infection généralisée.<sup>66</sup>

**Nuit du jeudi 1<sup>er</sup> au vendredi 2 juin 2023**

**Borapada, District de Dhenkanal, Etat de l'Odisha, Inde**



Electrocution d'une éléphant âgée d'environ 25 ans dans une ferme exploitée par Subas Das.<sup>67</sup>

**3 juin 2023**

**Bhavnagar, District de Bhavnagar, Etat du Gujarat, Inde**

Saisie dans la boutique de Rajendra Maniyar de 6,8 kg d'ivoires travaillés et d'un kilo de poudre d'ivoire. Maniyar dit qu'ils sont sur étagère depuis des années et qu'il ne trempe pas dans le trafic d'ivoire.<sup>68</sup>

**4 juin 2023**

**Chennai, District de Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Saisie de 2 défenses (4 kg). Sept arrestations et saisie du véhicule. L'opération a été menée par les douanes dans le cadre des nouveaux pouvoirs qui leur sont attribués depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un amendement de la Loi sur la protection de la faune et de la flore sauvages. Les 7 hommes venaient du Karnataka. Ils ont été interceptés au carrefour de la North Boag Road et de la GN Chetty Road.<sup>69</sup>

**Début juin 2023**

**Etat du Tamil Nadu, Inde**

Inculpation de M. Murugan (62 ans), R. Vellaiyan (60 ans), K. Thangam, J. Mathew John (53 ans), C. Johnson (51 ans), V. Nidhin (30 ans), K. Ashokan (50 ans) et H. Adbul Azeez Karattil (34 ans) pour avoir tenté de vendre 2 défenses d'éléphant prétendument trouvées dans un trou sur une berge de la rivière Vairavanur.<sup>70</sup>

**8 juin 2023**

**Panikoili, District de Jajpur, Etat de l'Odisha, Inde**

Mamata Moharan, âgé de 48 ans, Rajesh Sethi, Bhabotosh Jena et Somanath Nayak, âgés de 26 à 33 ans, allaient de Bhubaneswar à Baleswar (200 km) pour vendre une défense d'éléphant. Ils ont été arrêtés par la police forestière qui venait de recevoir une information les trahissant.<sup>71</sup>

**16 juin 2023**

**Réserve de Tigres de Satkosia, District d'Angul, Etat de l'Odisha, Inde**

L'éléphant était âgé d'environ 50 ans. Son corps envahi par la vermine et guetté par les charognards a été découvert par des gens qui ramassaient du bois de feu dans la forêt. Le trou d'une balle de fusil près de l'oreille gauche fait à l'évidence penser à un braconnage mais les services forestiers disent que la blessure est ancienne et que l'éléphant est peut-être tout simplement mort de vieillesse. Une défense entière a été mise en sécurité. L'autre défense est cassée. Une moitié est manquante.<sup>72</sup>

**16 juin 2023**

**Coimbatore, District de Coimbatore, Etat du Tamil Nadu, Inde**



Trois ans de prison et 10.000 roupies (121 US\$) d'amende pour T. K. John, A. John Selvaraj, S. Rajenderan et P. Christhudas responsables de l'électrocution mortelle d'un éléphant mâle en 2010 à Chadivayal. Ils avaient entouré leur ferme d'une clôture électrique en la branchant sur le réseau public.<sup>73</sup>

**19 juin 2023**

**Chennai, District de Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Nous sommes dans le quartier de "Kollywood", le Bollywood tamoul. Quatre hommes cherchaient à vendre 3 perles d'éléphant présumées connues sous le nom de Gaja Muthu de 150, 220 et 350 grammes contre 15 millions de roupies soit 181.500 US\$ et 252 US\$/gramme. Des analyses génétiques vont être réalisées pour savoir s'il s'agit d'une imposture ou de Gaja Muthu authentiques. Les suspects prétendent "s'être procurés" les perles dans la réserve de Sathyamangalam.

Gaja Muthu ou perles d'éléphant, cf. "A la Trace" n°15 p. 101 (réf.97), n°19 p. 112 (réf.139), n°22 p. 100, n°23 p.134 (réf.151), n°24 p.79 (réf.106), n°32 p.51 (réf.215), n°35 p.33 (réf.122 et 125), n°36 p.39 (réf.120) et n°37 p.37 (réf.125).<sup>74</sup>

**27 juin 2023**

**Kozhikode, District de Kozhikode, Etat du Kerala, Inde**

Arrestation à un arrêt de bus par une brigade volante de Sharath qui transportait en provenance d'Alappuzha et à la demande d'un ami 5 sections d'ivoire brut et une mèche de poils d'éléphant. Sharath avait pour mission de rencontrer un acheteur à Kozhikode.<sup>75</sup>

**29 juin 2023**

**Doddabrankuppe, District de Mysuru, Etat du Karnataka, Inde**



Electrocution d'un éléphant supposé être âgé d'environ 35 ans. La tête dans les fourrés, les pattes sur l'ancienne route Mysuru-Manandavadi. Il a touché avec sa trompe un câble tendu par un agriculteur qui a pris la fuite et qui a été retrouvé. L'électricité était fournie par des panneaux solaires et comme trop souvent avec un voltage mortel supérieur aux normes autorisées. Les pièges électriques tuent les animaux et les gens.<sup>76</sup>



**29 juin 2023**

**Dhupdhara, District de Goalpara, Etat de l'Assam, Inde**



Electrocution d'un éléphant adulte dans d'une bananeraie. Il a été brûlé à la tête et à la trompe.<sup>77</sup>

**1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Chengarakara, District d'Ernakulam, Etat du Kerala, Inde**

Arrestation de P.A. Aneesh et d'Akhil Mohan, les vendeurs, et de Shyamlal et d'Aneeshkumar, les acheteurs. Saisie de 2 défenses, d'une voiture et d'une moto. Les vendeurs les auraient "trouvées" dans une maison en ruine au nord du Kerala. S'agit-il des défenses d'un éléphant sauvage ou d'un éléphant domestique ? Les enquêteurs tentent d'éclaircir la chose.<sup>78</sup>

**2 juillet 2023**

**Jamukeswar, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde**

Saisie par les agents forestiers de 4 défenses. Cinq arrestations. Les identités des suspects ne sont pas révélées pour favoriser le déroulement de l'enquête.<sup>79</sup>

**14, 16 et 20 juillet 2023**

**Vazhakode, District de Thrissur, Etat du Kerala, Inde**



Après avoir été électrocuté il y a une vingtaine de jours, un éléphant a été enterré par les employés d'une plantation d'hévéas. Un certain Akhil Mohan, arrêté en possession d'une section de défense à Kodanad il y a une quinzaine de jours, a révélé le scandale et conduit la police jusqu'à un tumulus suspect au cœur de "la plantation de caoutchouc" dont le propriétaire a pris la fuite. Le cadavre a été exhumé. La moitié d'une grosse défense est manquante. L'éléphant était âgé de 15 à 20 ans. Une dizaine de personnes sont interrogées. Roy Maniyanchira, le propriétaire de la plantation, a refait surface le 20 juillet. L'électrocution, il la reconnaît, l'enfouissement de la carcasse aussi, mais il nie toute implication dans le trafic d'ivoire.<sup>80</sup>

**16 juillet 2023**

**Gumla, District de Gumla, Etat du Jharkhand, Inde**

Saisie après une filature par 9 agents forestiers de 2 défenses sous le siège d'un scooter électrique. Arrestation de Prem Jaiswal et de Navalkishore Mahato. Ils voulaient passer l'ivoire par contrebande dans l'Odisha. Après 4 heures d'interrogatoire, ils ont été conduits en prison.<sup>81</sup>

**27 juillet 2023**

**Chipyana Buzurg, District de Gautam Buddha Nagar, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde**

Saisie dans un sac d'ordinateur portable d'une défense de 1,8 kg. Les 2 suspects voyageaient dans une voiture volée.<sup>82</sup>

**EN FAMILLE**

**30 juillet 2023**

**Kambibane, District de Kodagu, Etat du Karnataka, Inde**



L'éléphant âgé d'environ 20 ans a été électrocuté dans une plantation par un câble branché sur le réseau public. Kumar, l'exploitant, et son fils Gagan sont en fuite.<sup>83</sup>

**30 juillet et 21 août 2023**

**Kozhikode, District de Kozhikode, Etat du Kerala, Inde**

- Jaffar Sadique, Mohammed Basil, Abdul Rasheed et Shukkoor ont été arrêtés dans la nuit de dimanche près de la gare routière avec 8 kg d'ivoire brut estimés à 1,6 million de roupies soit 19.500 US\$ et 2440 US\$/kg.

- Trois semaines après, l'enquête rebondit grâce aux confessions des suspects. Un officier de la police judiciaire du Tamil Nadu serait mêlé à l'affaire. Il est parti en congés depuis 3 mois et il n'a pas encore repris son service. Il utilise pendant ses "vacances" des cartes SIM au nom de sa femme. Il se cache. Il s'agit maintenant pour la police du Tamil Nadu de vérifier que l'ivoire saisi à Kozhikode dans le Kerala ne provient pas de stocks saisis.<sup>84</sup>

**4 et 7 août 2023**

**Environs de Volka, District d'Alipurduar, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

- Le vendredi matin, la tête d'un éléphant amputée de ses défenses est repérée à la dérive dans la rivière Sankosh, non loin de la réserve de tigres de Buxa.

- Le dimanche soir, à peu près au même endroit, c'est au tour d'une patte de l'éléphant d'être repérée dans la rivière.

Volka est à la frontière entre l'Assam et le Bengale-Occidental. Charriée par la Sankosh, affluent du Brahmapoutre, le puzzle démembré de l'éléphant proviendrait de l'Assam.<sup>85</sup>

**7 août 2023**

**Environs de Nagarasampatti, District de Krishnagiri, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Interception de 2 motos près de l'école secondaire publique. Saisie d'une paire de défenses. Quatre arrestations.<sup>86</sup>

**11 et 13 août 2023**

**Réserve de tigres de Sathyamangalam, District d'Erode, Etat du Tamil Nadu, Inde**



Arrestation de Kondan et de Mohan, suspectés d'être les responsables 2 jours avant de l'électrocution d'un éléphant par des lignes clandestines tendues autour d'une plantation de maïs.<sup>87</sup>

**17 août 2023**

**Naxalbari, District de Darjeeling, Etat du Bengale-Occidental, Inde. Frontière avec le Bhoutan.**

Saisie à un arrêt de bus d'une section de défense (945 g). Arrestation de Riwarz Pradhan, policier dans le Darjeeling, de Tapan Thapa, soldat des BSF (Border Security Force) et de Prabhu Munda, Dharam Das et Riyan Kharia. L'ivoire brut proviendrait de la tête d'éléphant dérivant dans la rivière Sankosh (cf. ci-dessus) à 170 km par route de Naxalbari. Les 5 trafiquants seraient d'Alipurduar.<sup>88</sup>

**18 août 2023**

**Tengatoli, District de Morigaon, Etat de l'Assam, Inde**

Saisie par les gardes du sanctuaire de faune sauvage de Pobitora d'une défense de 2,5 kg chez Asmat Ali.<sup>89</sup>

**Nuit du 21 au 22 août 2023**

**Satali Mandalpara, District d'Alipurduar, Etat du Bengale-Occidental, Inde**



La clôture était électrifiée et renforcée par des lames de rasoir, un double barrage pour empêcher l'accès à une rizière. De nuit, l'éléphant a reçu une décharge mortelle. "L'année dernière, on a envoyé un courrier aux exploitants de plantations de thé et à tous les membres élus des panchayats pour être sûr qu'il n'y avait pas de clôtures électrifiées illégales" dit le vice-directeur opérationnel de la réserve de tigres de Buxa, secteur ouest. "Il va falloir qu'on recommence."<sup>90</sup>

**OPERATION WILEP**

**22 août 2023**

**Kamakhya, District de Kamrup-métropolitain, Etat de l'Assam, Inde**

Saisie par la GRP (Government Railway Police) à bord du Lachit Express de 2,34 kg d'ivoire brut dans les mains de Sandeep Joshi qui venait du district de Dhemaji et se rendait à Guwahati.<sup>91</sup>

## SRI LANKA

**4 juin 2023**

**District de Polonnaruwa, Province du Centre-Nord, Sri Lanka**



Electrocuté ou fusillé, enterré, recouvert de feuilles et de branches, tel est le sort expéditif d'un éléphant sauvage ayant pénétré dans des champs appartenant à l'armée et dont on ne connaît ni l'histoire, ni l'âge, ni le sexe.<sup>92</sup>

**30 août 2023**

**Gemunupura, Province du Nord-Ouest, Sri Lanka**



Du sang coulait de sa bouche. Il n'y a pas de trace de tir et pas de clôture à côté. L'éléphant aurait été empoisonné. La foule venue à pied, en vélo, en moto entoure le cadavre dans la forêt sèche.<sup>93</sup>



## EUROPE DE L'OUEST

### ALLEMAGNE

**27 juillet 2023**

**Düsseldorf, Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne**



Amende de 1080 € (1180 US\$) pour un jeune homme de 27 ans, infirmier de son état, qui avait acheté 80 € (87 US\$) en souvenir de ses vacances en Grèce une statuette en ivoire (2 crocodiles face à face) dont il prétend avoir cru qu'elle était en os.<sup>94</sup>

### AUTRICHE

**Fin juin 2023**

**Aéroport International de Vienne, Land de Vienne, Autriche**

La filière grumes à l'intérieur desquelles de l'ivoire brut est dissimulé est connue des douanes en Asie et en Afrique mais les douanes de l'aéroport de Vienne en ont découvert une variante miniaturisée en démontant les sculptures en bois qu'un voyageur polonais ramenait d'Ouganda via Istanbul. Ils ont saisi à l'intérieur de 3 d'entre elles des statuettes en ivoire.<sup>95</sup>



## EUROPE DU SUD

### ITALIE

**Fin août 2023**

**Roccaraso, Province de L'Aquila, Région des Abruzzes, Italie**



Saisie par les carabinieri dans une foire aux antiquités de bijoux, statuettes, coupe-papier, crucifix et figurines en ivoire d'éléphant d'une valeur globale évaluée à 4500 € soit 4955 US\$. Le vendeur âgé de 66 ans et résidant à Rome ne disposait d'aucun document CITES prouvant la traçabilité et la légalité des articles.<sup>96</sup>

## EUROPE DE L'EST

### TCHÉQUIE

**28 juin 2023**

**Litovel, Région d'Olomouc, Tchéquie**

Le type âgé de 80 ans vendait contre 300.000 couronnes (13.710 US\$) un humérus et 2 défenses d'éléphant provenant d'après les expertises de 3 éléphants différents et ne présentant aucune garantie d'origine légale. Il risque 3 ans de prison et la saisie définitive de ses souvenirs d'éléphants qu'il prétend, si sa mémoire est aussi bonne que ses comptes, détenir depuis les années 1980.<sup>97</sup>

## OCEANIE

### FRANCE (NOUVELLE-CALEDONIE)

**21, 22 et 23 juillet 2023**

**Nouméa, Province Sud, Collectivité d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, France**

Saisie de 71 ivoires travaillés (colliers, bracelets, figurines, couteaux, cure-dents...) pendant le 23<sup>ème</sup> salon des collectionneurs.<sup>98</sup>



# MAMMOUTHS

## EUROPE

### RUSSIE

#### Début juin 2023

##### Kraï de Khabarovsk, Russie

Saisie de 16 tonnes d'ivoire de mammoth en partance pour la Chine et pour les Pays-Bas (Union européenne) sans avis favorable du ministère de la Culture. La valeur de la contrebande s'élève à 192,4 millions de roubles soit 2,4 millions d'US\$ et 150 US\$/kg.<sup>1</sup>



© Представлено пресс-службой Хабаровской таможни

#### 25 juillet 2023

##### District de Bikinsky, Kraï de Khabarovsk, Russie. Frontière avec la Chine.

Saisie par le FSB sous le plancher en bois d'une propriété privée d'1,5 tonne de défenses et sections de défenses de mammoth d'une valeur estimée à 50 millions de roubles soit 582.650 US\$ et 390 US\$/kg.<sup>2</sup>



© ФСБ России по Хабаровскому краю и Еврейской автономной области

## ANALYSE DES VENTES D'IVOIRE DE MAMMOUTH PAR DES COMMISSAIRES-PRISEURS EN FRANCE ENTRE 2020 ET 2023

L'ONG Robin des Bois, observatrice à la CITES, a lancé en septembre 2019 une surveillance du marché français de l'ivoire de mammoth brut et travaillé. Cette analyse des ventes d'ivoire de mammoth par des commissaires-priseurs en France entre 2020 et 2023 démontre que l'écrasante majorité d'articles vendus sous l'appellation d'ivoire de mammoth peut en réalité être de l'ivoire d'éléphant. Une expertise permettrait d'écarter le risque de fraude mais elle n'est pas obligatoire et reste marginale. Sur les 135 ventes d'ivoires travaillés "de mammoth" analysées, seuls 27 descriptifs de lots (20%) s'appuient nommément sur un expert. Un seul des experts cités est connu pour ses compétences en ivoires, les autres sont connus pour leurs compétences en art d'Asie ou d'extrême orient.

L'examen des angles de Schreger est souvent cité dans la littérature CITES comme un moyen de déterminer si un ivoire travaillé est en ivoire d'éléphant ou de mammoth. Une seule annonce y fait référence.

La mention d'un permis CITES disponible pour 3 lots disposant pourtant d'une authentification par un expert montre que la confusion règne ou que les vendeurs les plus prudents ou bons connaisseurs des magouilles du marché préfèrent se doter d'un permis CITES même s'il n'est pas obligatoire.

Le commerce de l'ivoire de mammoth efface les scrupules de certains consommateurs au motif que les mammoths sont éteints. Pour autant, en France et en Europe, ce commerce n'est pas assujéti à la fourniture de preuves qui permettraient d'exclure un commerce illégal d'ivoire d'éléphant. Il est donc de l'avis de Robin des Bois que si la France et l'Union européenne n'imposent pas préalablement à la vente une expertise indépendante ou n'élargissent pas leurs réglementations ivoire d'éléphant à l'ivoire de mammoth, une inscription en Annexe II du genre *Mammuthus* permettrait de réduire les risques de blanchiment et faciliterait le travail des agents de lutte contre la fraude. Cette inscription contribuerait aussi à lutter contre la contrebande de défenses de mammoth, les dommages environnementaux des excavations brutales et non autorisées dans le permafrost et contre le pillage archéologique et culturel. Ce rapport a été transmis à la CITES.

Rapport complet (pdf 50 pages, 2,1 Mo) : <https://robindesbois.org/wp-content/uploads/Analyse-ventes-ivoire-mammoth-cp-France-robindesbois.pdf>



ROBIN DES BOIS



"Grande femme médecine. Extrême-Orient travail ancien. Ivoire de mammoth." Pas d'expert. Estimée 200-300 €.



"Couteau Calmels Laguiole. Trois pièces modèle hors concours. Le manche en ivoire de mammoth fossilisé." Pas d'expert. Estimé 400-500 €.

## AFRIQUE

### ANGOLA

**20 juillet 2023**

#### **Parc National de Luengue-Luiana, Province de Cuando Cubango, Angola**

De la viande séchée d'éléphant et 2 défenses, une carcasse et un litre de graisse de lion, 2 armes à feu et 50 cartouches ont été saisis dans le bivouac d'un braconnier âgé de 50 ans.<sup>1</sup>

### KENYA

**23 juin et 3 juillet 2023**

#### **Meru, Comté de Meru, Kenya**

- Arrestation en flagrant délit de Martin Kinoti Limbere et de Douglas Mutembei. Ils transportent dans une voiture 25 kg d'ivoire brut et une peau de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I).

- Le tribunal de JKIA (Jomo Kenyatta International Airport) soumet leur remise en liberté provisoire à une garantie individuelle de 2 millions de shillings soit 14.500 US\$.

Dans les premières audiences préparatoires au procès, SEEJ-AFRICA (Saving Elephants through Education and Justice) relève que la saisie d'ivoire brut est passée à 21,4 kg alors que le procès-verbal de saisie mentionne 25 kg. SEEJ-AFRICA n'exclut pas que ces différences de poids soient attribuables aux calibrages des balances utilisées par le KWS et par la police tout en remarquant qu'à la connaissance de ses chroniqueurs judiciaires, les poids retenus par la procédure sont souvent minorés par rapport au poids initial de la saisie et rarement ou jamais majorés. Sans le déclarer ouvertement, SEEJ-AFRICA en vient à suggérer qu'une fraction de la saisie est détournée à des fins personnelles par des parties prenantes entre la date de la saisie et celle de la première audience où les suspects sont questionnés sur le déroulement des faits.<sup>2</sup>

### OUGANDA

**Août 2023**

#### **Kampala, Région Centrale, Ouganda**

Condamnation de Tumukunde Alex à 10 mois de prison ou au paiement d'une amende égale à 170 US\$ pour avoir été en possession illégale de 2 peaux de félins et d'ivoire brut.<sup>3</sup>



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**4 août 2023**

#### **Bunia, Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo**

Saisie dans un hôtel de 72 kg d'ivoire et de 7 dents d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) par les forces de défense et de sécurité. Arrestation de 4 personnes dont Franck Mambweni, détenteur d'un laissez-passer de la Monusco (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo). Une enquête est en cours pour vérifier l'authenticité de ce document.<sup>4</sup>

## EUROPE

### POLOGNE

**Fin août 2023**

#### **Cracovie et Tarnów, Voïvodie de Petite-Pologne, Pologne**

Saisie par le Département de la lutte contre la criminalité économique basé à Varsovie et la section des douanes du ministère des Finances dans 2 galeries d'art de 228 objets en ivoire d'éléphant, de défenses de morse (*Odobenus rosmarus*, Annexe III au Canada) et de branches de coraux durs (*Scleractinia*, Annexe II). La légalité et la traçabilité des articles n'étaient pas attestées par les certificats CITES délivrables après enquête par le ministère de l'Environnement. La plupart des articles en ivoire était qualifiée "d'antiquités asiatiques". La valeur globale de la saisie est évaluée à 600.000 zlotys soit 150.000 US\$.<sup>5</sup>



# RHINOCEROS



Rhinocéros noir de l'Est (*Diceros bicornis* ssp. *michaeli*). Photo Chris Fisher

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

## A la Trace n°41

### Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires

Les estimations ont été faites au moment des saisies

#### 1 kilo de corne brute

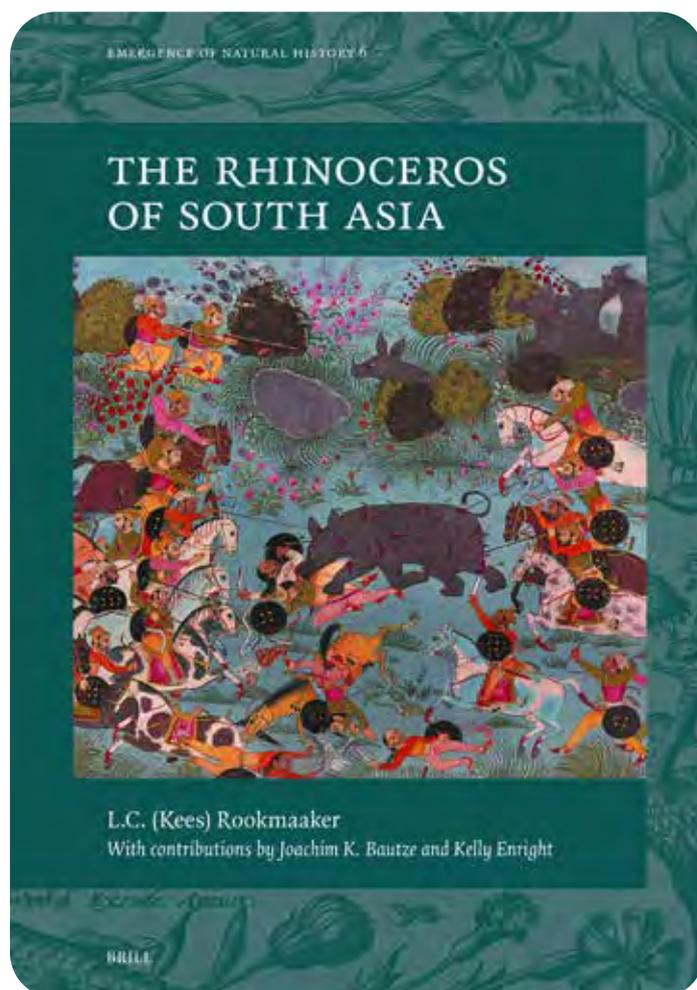
Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Afrique du Sud	6000	15 (2023)
	Kenya	20.820	3 (2015)

## "THE RHINOCEROS OF SOUTH ASIA" DE KEES ROOKMAAKER

Trois espèces de rhinocéros peuplaient autrefois l'Asie du Sud, dont deux ont disparu il y a plus d'un siècle. Ce livre vise à reconstruire la distribution historique de ces grands mammifères avec des nouvelles cartes montrant l'étendue de leur présence. Des milliers de sources variées de tous temps et de toutes natures sont utilisées pour étudier les interactions entre l'homme et le rhinocéros. Le texte est étayé par plus de 700 illustrations et 38 cartes montrant l'importance du rhinocéros dans le tissu scientifique et culturel de l'Asie et au-delà.

Ce livre est consultable et téléchargeable gratuitement en ligne (pdf 889 pages, 143,8 Mo, en anglais uniquement) : <https://brill.com/display/title/64767> Rookmaaker, Kees. 2024. *The Rhinoceros of South Asia*. Leiden, Boston: Brill (Emergence of Natural History, vol. 6), pp. i-liv, 1-835 (4to). Avec les contributions de Joachim K. Bautze et de Kelly Enright.

Dans le tableau en couverture, riche en fleurs, en couleurs et en eau, 13 archers et cavaliers armés de boucliers assaillent de face et de dos avec des lances, des flèches et des montures aux crinières nattées un rhinocéros mâle dont le seul flanc gauche est couvert d'une quinzaine de plaies. Les mousquets qui visent un rhino ado caché dans les bosquets se tourneront peut-être bientôt vers lui, bloquant la seule issue qui lui reste. Ce tableau anonyme datant des années 1690-1695 est le dernier témoignage sur la présence des rhinocéros dans l'Etat princier du Raghogarh aujourd'hui absorbé dans l'Etat du Madhya Pradesh.<sup>1</sup>



## RHINOCEROS CROIX ROUGE AFRIQUE DU SUD

Le braconnage des rhinocéros diminue dans le parc Kruger devenu le parc Bunker et se propage dans les autres provinces notamment celle du KwaZulu-Natal. Une autre pression que le braconnage pointe son étrave. Le projet de Stratégie Biodiversité et Ressources économiques (NBES, National Biodiversity Economy Strategy) a pour ambition "d'explorer et de développer tous les bénéfices qui pourraient provenir de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres, aquatiques, estuariens, côtiers et marins et contribuer localement à la création d'emplois, à la consolidation de la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté." Selon l'expression du président Ramaphosa, la biodiversité pour les communautés locales serait à l'heure actuelle aussi utile que "des Rembrandt dans un grenier". L'approche "extractiviste" du NBES considère la biodiversité comme une mine et veut d'ici l'année 2036 multiplier la prospection et la commercialisation des plantes et autres végétaux pour les secteurs cosmétique et pharmaceutique et aussi de deux fois tripler la consommation de viande d'antilope, de zèbre et de crocodile. Le NBES vise aussi à augmenter les ressources financières tirées de la chasse sportive et de l'exportation des trophées. En 2022, les 6000 chasseurs venus des Etats-Unis, d'Europe et d'autres continents ont tué 36.500 animaux sauvages selon les chiffres avancés par le syndicat des guides et chasseurs d'Afrique du Sud. Pour atteindre les objectifs financiers de la chasse aux trophées tels qu'ils sont fixés par le NBES, 16.500 chasseurs internationaux seraient requis en 2036 et des milliers d'éléphants, de lions, de buffles et de rhinocéros blancs légalement tués. L'économie du tourisme de vision est complétement ignorée. Au sujet des rhinocéros, le NBES ouvre une piste nouvelle. Il s'agirait d'ouvrir grandes les vannes d'un tourisme "médical" et d'inciter les classes supérieures du monde entier à suivre en Afrique du Sud des cures à base de poudre broyée de corne. Cette approche innovante basée sur d'anciennes prescriptions aujourd'hui démenties par la médecine traditionnelle chinoise et la médecine conventionnelle permettrait de s'affranchir de l'inscription des rhinocéros aux Annexes de la CITES. Puisque les cornes ne sont pas légalement exportables, l'idée serait de faire venir en Afrique du Sud la clientèle obnubilée par les soi-disant vertus préventives et curatives des cornes et soucieuse de rajeunir et de relancer son activité sexuelle.

Le NBES cherchant à rallier les voix de certaines communautés rurales et du lobby en faveur de la commercialisation des cornes de rhinocéros et les voix des chasseurs et guides de chasse a sans doute aidé le Congrès national africain, parti du président Ramaphosa, à obtenir la majorité relative lors des élections générales du 29 mai 2024.<sup>2</sup>

## KENYA

23 juin 2023

**Mombasa, Comté de Mombasa, Kenya**

Quatre ans de prison pour MM. Hajji et Mwinyi pour avoir détenu une corne de rhinocéros (1,406 kg) d'une valeur égale à 20.820 US\$/kg au moment des faits le dimanche 27 décembre 2015 et d'une valeur égale à 15.530 US\$/kg à la date du procès (23 juin 2023). Hajji et Mwinyi, ouvriers du bâtiment, ont dit pour leur défense avoir "trouvé" la corne sur le chantier où ils travaillaient le lendemain des fêtes de Noël et avoir voulu la "donner" à un sorcier (cf. "A la Trace" n°11 p.56, réf.3).<sup>3</sup>



28 juillet 2023

**Marsabit, Comté de Marsabit, Kenya**

Le tribunal autorise la prolongation pendant 48 heures de la garde à vue d'Abudho Ali Katello, de Diya Sosa et d'Abdullahi Mohamed. Dans la nuit du 28 juillet, leur camion avait été fouillé au poste de contrôle de Karantina sur la voie express Isiolo-Moyale et 2 trophées suspectés d'être des cornes de rhinocéros avaient été saisis. Le KWS a besoin d'un temps supplémentaire pour savoir si les cornes sont authentiques ou contrefaites.<sup>4</sup>

9 août 2023

**Parc National de Meru, Comté de Meru, Kenya**

Les rangers repèrent un rhinocéros blanc en difficulté. Il boite. L'équipe vétérinaire du KWS et de la SWT intervient. C'est une femelle. Elle est anesthésiée depuis un hélicoptère de la Lewa Wildlife Conservancy avec 5 mg d'éthorphine et 80 mg d'azapérone. Sa respiration pendant l'opération est soutenue par une injection de butorphanol et de doxapram. Le câble en acier du piège entoure les pattes avant et arrière droites et provoque des lacerations superficielles. Il est cisailé avec une pince coupante. Les plaies sont pulvérisées avec un antibiotique. L'antidote de réveil est vite injecté. Elle se réveille au bout de 3 minutes, se relève et s'éloigne dans la savane sans entrave et sans boiter.<sup>5</sup>



Juillet-août 2023

**Réserve d'Imire, Province du Mashonaland Oriental, Zimbabwe**

Après le braconnage de 4 rhinocéros blancs dans une réserve privée, les exploitants ont décidé de délocaliser les 4 derniers rhinocéros survivants du massacre. Ils ont été transportés dans la réserve privée d'Imire. De gros moyens logistiques ont été mobilisés dont des hélicoptères, des grues, des convois par camion avec escortes policières. Les 4 rhinocéros sont âgés de 2 à 13 ans. Dans un premier temps, ils sont maintenus dans un boma (enclos) pour faciliter leur adaptation et la surveillance de leur état sanitaire et psychologique. Juste avant son transfert, les vétérinaires ont découvert une balle dans l'épaule de la petite rhinocéros âgée de 2 ans. L'opération a bénéficié du soutien de l'Aspinall Foundation, de WeWild Africa et de ZimParks.<sup>6</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

## AFRIQUE DU SUD

4 juin 2023

**Afrique du Sud**

Council of Contributors, une ONG de protection des rhinocéros fondée en 2017 et intervenant en Afrique du Sud et au Kenya, annonce que sous la pleine lune un rhinocéros a été tué et qu'un autre dans la même réserve a reçu une balle dans le cou qui a été extraite. La plaie a été soignée. Le pronostic est favorable. Le communiqué ajoute que tous les rhinocéros de la réserve (non nommée) ont été décornés pour prévenir les braconnages pendant la prochaine pleine lune le 3 juillet.<sup>7</sup>



20 juin 2023

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Condamnation de Freedom Ndlovu à 2 ans de prison pour entrée par effraction dans le Kruger, 10 ans pour le braconnage de 3 rhinocéros, 10 ans pour la possession d'une arme non déclarée, 10 ans pour l'intention de commettre un crime avec cette arme, 5 ans pour la détention de munitions non déclarées, 10 ans pour avoir commis un crime en bande organisée, 2 ans pour la détention d'une arme dangereuse [une hache], soit 32 ans de prison. Le communiqué des SAPS (South African Police Service) ne précise pas si certaines peines sont confondues. Ndlovu est d'autre part interdit à vie de posséder une arme. Ndlovu au jour du jugement était âgé de 32 ans. Les faits remontent à août 2016. Son complice Alsony Baloyi a été condamné en juin 2021 à 23 ans de prison (cf. "A la Trace" n°33 p.65, réf.21). Un 3<sup>ème</sup> homme Fanual Nqobe est en fuite.<sup>8</sup>



**26, 29 juin, 5, 14 et 15 juillet 2023**

**Mahikeng, Rustenburg et Brits, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

- C'était le dimanche 20 avril 2014, le nouveau casse du siècle (cf. "A la Trace" n°5 p.71), une opération militaire selon le Daily Maverick et des interrogations sur l'arrivée tardive des SAPS sur la scène presque 10 heures après que la Heritage House (la Maison du patrimoine) de la province a été dévalisée et que le gang a pris la fuite avec 80 à 90 kg de cornes de rhinocéros. Les hommes sont entrés dans la chambre forte où sont mis sur étagère les cornes saisies, les cornes cassées dans des combats entre rhinos, les cornes issues d'un décornage préventif et les éclats dispersés pendant la coupe à la tronçonneuse. Les hommes étaient cagoulés, connaissaient les placements des caméras de sécurité, et d'après les quelques images documentant la scène, se déplaçaient dans les caves et les étages comme s'ils étaient chez eux. Tout le monde se demande ce que faisaient les gardiens du temple et s'il y en avait. Trois suspects de seconde main avaient été arrêtés en juin 2014.

- Neuf ans après, les Hawks, la police d'élite, seraient sur la piste des organisateurs.

- Le 29 juin, Elias Manganda, ressortissant présumé du Malawi, a été arrêté en pleine nuit à Rustenburg, à 200 km de Mahikeng. Cinq voitures, un Range Rover, un Land Rover, une BMW, un Nissan X-Trail et une Honda Civic, ont été saisies. Selon des sources proches de l'enquête, une quinzaine d'hommes aurait participé de près ou de loin au fric-frac d'un des immeubles les plus protégés de la province.

- Le 5 juillet, arrestation de Lindani Mthombeni à Brits, à 50 km de Rustenburg.

- Le vendredi 14 et le samedi 15 juillet, un 3ème et un 4ème homme, Lonjezo Kanjipiti et Lefa Mankgaba, ont été arrêtés à Rustenburg. Il reste maintenant à examiner leurs demandes de remise en liberté sous caution, à prouver la culpabilité de ces suspects, à retrouver leurs éventuels complices à l'extérieur et à l'intérieur de la Maison du patrimoine et à retrouver les cornes qui selon la presse sud-africaine de l'époque avaient une valeur de 15 millions d'US\$ soit 187.500 US\$/kg sur le marché du détail en Asie.<sup>9</sup>

**4 juillet 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Enock Ngobeni, ressortissant du Mozambique, est entré illégalement avec un complice qui a pris la fuite avec l'arme à feu, dans le parc Kruger par la section Tshokwane le 17 avril 2022 et a braconné 2 rhinocéros et découpé les 4 cornes qui étaient dans son barda quand il a été arrêté par les rangers alertés par les coups de feu. Il a été condamné par le tribunal "rhinocéros" de Skukuza à 28 ans de prison :

- 2 ans de prison pour être entré par effraction dans le parc.

- 1 an de prison pour infraction à la loi sur l'immigration.

- 10 ans pour avoir tué sans permis un spécimen d'espèce protégée (un rhinocéros).

- 10 ans pour avoir tué sans permis un spécimen d'espèce protégée (le deuxième rhinocéros).

- 4 ans pour avoir commis un crime en bande organisée.

- 1 an pour la possession d'une arme dangereuse (la hache).

Certaines peines sont confondues. Enock Ngobeni, 31 ans, passera en prison 22 ans.<sup>10</sup>

**4 juillet 2023**

**Hoedspruit, Province du Limpopo, Afrique du Sud**



Arrestation préventive de 5 hommes sur le point de s'introduire dans le Kruger et saisie d'un fusil de calibre 303, de 10 munitions de calibre 303 et d'une hache.<sup>11</sup>

**7 juillet 2023**

**Entre Makhanda et Fort Beaufort, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

A 6 heures du matin, la police a stoppé un véhicule entre Makhanda et Fort Beaufort. Elle a découvert dans plusieurs cachettes un fusil, des munitions, tout ce qu'il faut pour braconner, et arrêté 2 hommes du Gauteng qui ont été inculpés de préparation d'un crime en bande organisée et de détention illégale d'une arme à feu et de munitions.<sup>12</sup>

**15 juillet 2023**

**Calcutta, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Un fusil clandestin a été saisi. Il était dans les mains de Daniel Makwakwa, 22 ans, qui d'après un signalement allait avec d'autres s'en servir dans le Kruger. Le communiqué des SAPS dit que grâce à la collaboration entre le public et la police, une attaque sur la faune sauvage a été évitée. Le fusil va être soumis à une expertise balistique pour éventuellement le relier à un délit faunique ou de droit commun. La remise en liberté sous caution de Makwakwa sera examinée dans les jours prochains.<sup>13</sup>



**28 juillet 2023**

**Mtubatuba, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**



Le procès tant attendu (il avait en 9 ans été différé à 30 reprises) de Dumisani Gwala présenté comme un nabab de la corne de rhinocéros a accouché d'une souris pénale. Gwala a seulement été condamné à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 20.000 rands (1070 US\$) pour rébellion envers les agents de la force publique. Le juge a estimé que les preuves accumulées contre Gwala étaient inconsistantes et irrecevables et déplore que la police n'ait pas été plus "proactive" et "circonspecte" dans la collecte des pièces à conviction. S'adressant à Gwala et à son complice Mageba, le juge a dit qu'il n'était pas sûr de leur innocence mais qu'il n'avait pas assez d'éléments pour établir leur culpabilité. "Si vous êtes réellement impliqués dans ce dont vous avez été suspectés, vous avez l'opportunité de définitivement vous en éloigner." "Vous avez une seconde chance et je vous encourage à la saisir." Est-ce vraiment la dernière fois que "A la Trace" retrace les agissements et les relations de Gwala ? Cf. "A la Trace" n°12 p.71 (réf.30), n°14 p.63 (réf.21) et 66 (réf.41), n°18 p.72 (réf.31), n°19 p.86 (réf.20), n°20 p.81 (réf.15), n°21 p.75 (réf.17), n°31 p.45 (réf.15), n°32 p.62 (réf.18) et n°40 p.44 (réf.20).<sup>14</sup>

**Début août 2023**

**Kempton Park, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Une patrouille de routine a cru repérer des manœuvres suspectes dans la conduite d'une Toyota Etios sur la route express 21. Le véhicule a été immobilisé et sous le siège du conducteur une corne de rhinocéros présumée a été découverte. Hlulani Baloyi n'a pas été en mesure de justifier sa présence. La corne pèse 1,6 kg et sa valeur est estimée à 170.000 rands soit 9630 US\$ et 6000 US\$/kg.<sup>15</sup>

**4 août et 6 décembre 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Condamnation de Mogale à 6 ans de prison, de Ngomane et de Nkosana Ndlovu à 8 ans de prison, pour avoir prémédité en bande organisée le braconnage de rhinocéros dans le parc Kruger où ils s'étaient introduits par ruse avec des armes et tout l'attirail nécessaire sans avoir le temps de passer à l'acte grâce à l'action anticipée des rangers.<sup>16</sup>

**Août 2023**

**Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Arrivée à l'orphelinat d'un rhinocéros âgé de 6 mois environ et pesant près de 260 kg. Sa mère aurait été victime d'un braconnage. Il est très agité et dans les premiers jours il a été décidé, autant pour le protéger que pour protéger l'équipe soignante, de le placer dans une loge spécialement construite. Il reste nerveux et boit goulûment du lait. L'équipe travaille dur pour gagner progressivement sa confiance.<sup>17</sup>



**24 août 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Condamnation de Thomas Yingwana, 35 ans, sujet mozambicain, à 16 ans de prison. Il avait été arrêté le 22 novembre par les rangers qui avaient repéré ses empreintes.

- 2 ans pour intrusion dans le Kruger.
- 1 an pour infraction à la loi sur l'immigration en Afrique du Sud.
- 6 ans pour la possession d'une arme sans permis.
- 2 ans pour la possession de munitions sans permis.
- 4 ans pour la possession d'une arme sans permis dans l'intention de commettre un crime.
- 1 an pour la possession d'une arme dangereuse (une hache).

Certaines peines étant confondues, la peine effective sera de 9 ans de prison.<sup>18</sup>

**NAMIBIE**

**Juin 2023**

**District d'Outjo, Région de Kunene, Namibie**

Découverte de 2 rhinocéros blancs braconnés et amputés de leurs cornes. Aucun suspect n'a encore été identifié.

Depuis le début de l'année, 23 rhinocéros ont été braconnés dans le pays.<sup>19</sup>

19 juin 2023

**Outapi, Région d'Omusati, Namibie. Frontière avec l'Angola.**



Arrestation sur la route Ruacana-Outapi de 2 sujets angolais en possession d'une arme à feu de gros calibre non déclarée, d'une machette, d'un tournevis, d'une lampe torche et d'une longue vue. Ils sont suspectés d'avoir voulu en bande organisée braconner un ou plusieurs rhinocéros du côté d'Otjiwarongo, région d'Otjozondjupa. La police a été mise sur leur piste par une information dont l'origine n'est pas révélée. Ils étaient entrés en Namibie sans en demander l'autorisation.<sup>20</sup>

13 au 16 juillet 2023

**Otjiwarongo, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

La porte-parole de la police confirme qu'après la découverte d'empreintes suspectes dans une réserve privée, une opération spéciale a été montée dans l'urgence. Elle a abouti à l'arrestation de 2 intrus qui n'avaient pas d'armes dans les mains. Trois autres se sont enfuis. Le rhinocéros qui était pisté n'a pas été blessé.<sup>21</sup>

18 août 2023

**Maroelaboom, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

Une femelle rhinocéros noir est retrouvée morte près d'un trou d'eau dans l'Eden Farm, une réserve privée. Une balle a été localisée dans son estomac grâce à un détecteur de métaux. Les cornes de la victime étaient intactes.<sup>22</sup>

ASIE DU SUD

INDE

27 juin 2023

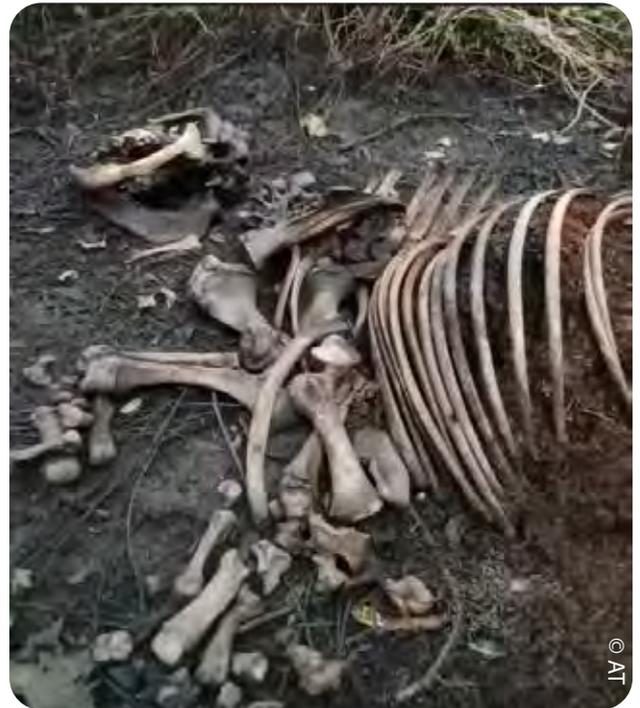
**Hugaltoli, District de Morigaon, Etat de l'Assam, Inde**

Arrestation de Saharuddin. Il serait impliqué dans le braconnage d'un rhinocéros en mars (cf. "A la Trace" n°40 p.47, réf. 40) et d'autres animaux dans le Kaziranga et dans le sanctuaire pour la vie sauvage de Laokhowa.<sup>23</sup>

30 juin 2023

**Parc National de Manas, District de Baksa, Etat de l'Assam, Inde**

Découverte au cœur d'un secteur forestier impénétrable d'un squelette de rhinocéros carbonisé. Au milieu des os, la corne est introuvable. Le braconnage remonterait au mois de mai 2023. Pour brûler un cadavre de rhinocéros, il faut alimenter le foyer pendant plusieurs heures. Les fumées et les odeurs fatales n'ont pas attiré l'attention des gardes au grand étonnement des protecteurs de la faune sauvage. Coïncidence ou non, en mai, à Rangia (à 80 km du parc de Manas), Zahirul Islam avait été arrêté lors d'un contrôle routier. Il y avait une corne de rhinocéros dans sa voiture.<sup>24</sup>



NEPAL

24 juin 2023

**Environs de Manahari, District de Makwanpur, Province de Bagmati, Népal**

La mort remonte à plusieurs semaines. Le rhinocéros aurait été tué par des armes blanches. La corne a disparu. Elle est sortie du parc national de Parsa vers une destination et des mains inconnues.<sup>25</sup>

5 juillet 2023

**Ramgram Municipality-18, District de Nawalparasi, Province de Lumbini, Népal**



Deux rhinocéros, une mère et son petit, avaient été électrocutés près de la rivière Narayani le 20 janvier (cf. "A la Trace" n°39 p.29, réf.16) et la corne de la femelle âgée de 14 ans avait été découpée par les braconniers. Aujourd'hui 5 juillet 2023, l'administration du parc national de Chitwan révèle que les 3 braconniers présumés ont été arrêtés le 26 mai. L'un d'eux, Krishna Bahadur Mahato, reconnaît les faits et dit qu'il a été incité à la commission du délit par le visionnage de plusieurs vidéos sur YouTube et TikTok. Pendant qu'il travaillait comme ouvrier agricole journalier, il a repéré un rhinocéros dans les environs, volé des câbles dans un chantier et tendu une embuscade électrique en se branchant sur le réseau du temple Siddeshwar. Selon les statistiques, depuis 2015, 204 rhinocéros sont morts dans le Chitwan (952 km<sup>2</sup>), 42 dans des combats entre rhinocéros, 19 par noyade dans les marais, 16 après des attaques de tigres, 10 par électrocution, 10 des suites de maladies, 9 par armes à feu, 5 par empoisonnement, 3 en tombant dans des fosses et 28 pour des raisons inconnues.<sup>26</sup>

Fin juin 2023

**Chambéry, Département de la Savoie, France**

Le malaise persiste au Muséum d'Histoire Naturelle. Les collections végétales, minérales et animales seraient à la merci du pillage par certains membres du personnel ou leurs complices. Il y a encore quelques bribes de cornes de rhinocéros dans les vitrines mais une corne photographiée dans l'inventaire de 2013 a disparu. Une plainte contre X a été déposée par un des coprésidents. D'autres pièces auraient disparu des réserves. La vérité a du mal à s'imposer. Le Muséum d'Histoire Naturelle de Savoie est soumis depuis quelques années à une interminable crise de gouvernance que la mairie de Chambéry et la Direction régionale des affaires culturelles laissent pourrir.<sup>28</sup>

**EUROPE DE L'OUEST**

**BELGIQUE**

30 juin 2023

**Namur, Province de Namur, Région Wallonne, Belgique**



Saisie d'une corne que le détenteur initial dit avoir reçue en 1959 d'un cousin qui revenait du Congo belge. En 2016, il a décidé de s'en séparer et l'a cédée à 2 vendeurs de caves et de greniers via une convention écrite. Les 2 acquéreurs ont ensuite tenté de déclarer et de valider leur acquisition sur le site de la CITES Belgique dans l'espoir de la revendre. Leur dossier de justification a été refusé et la corne saisie.<sup>27</sup>



Puma (*Puma concolor*). Photo Sofia Salas

## A la Trace n°41

**Cotation des parties de félins ou des félins vivants sur le marché noir d'après les sources documentaires  
Les estimations ont été faites au moment des saisies**

Animal	Partie ou spécimen	US\$	Pays/région	Réf. (année)
Tigre	Peau	11.000	Inde	15 (2023)
Léopard	Peau	2830	Namibie	41 (2023)
Serval	Serval vivant de 3 mois	6330	Norvège	73 (2021)
	Serval vivant	720	Russie	74 (2023)
Jaguar	Chaton jaguar vivant	30.000	Etats-Unis d'Amerique	78 (2022)
		20.000		
	Petite dent montée en pendentif	150	Suriname	80 (2023)
	Grande dent montée en pendentif	300		

AMERIQUE

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

27 juillet 2023

**Phoenix, Etat de l'Arizona, Etats-Unis d'Amérique**

Trois ans de mise à l'épreuve pour Alcaraz avec interdiction de posséder un animal exotique et obligation de verser 6000 US\$ de réparation au sanctuaire qui a recueilli le tigreau qu'il essayait de vendre 25.000 US\$ via l'Internet. Pour en savoir plus, cf. "A la Trace" n°39 p.31 (réf.2).<sup>1</sup>



25 août 2023

**Dallas, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique**

Un tigre était dans la misère au fond d'une cour. La police avec l'aide du zoo et de Dallas Animal Services a aussi extrait du block 5700 de Johnson Lane des coqs, des poulets et des chiens exploités dans des rings de combats clandestins.<sup>2</sup>

MEXIQUE

EN FAMILLE

15 août 2023

**Ciudad Nezahualcóyotl, Etat de Mexico, Mexique**

Le jeune homme, Angel N., se baladait en voiture avec un tigreau sur le siège passager. Il a été intercepté sur l'avenue Texcoco. Il a déclaré que le tigreau était un cadeau de son père et qu'il avait été acheté dans un ranch de l'Etat de Chihuahua. Gabriel N., le père, s'est présenté au poste de police avec les "papiers" du tigreau.



La police a constaté qu'ils étaient falsifiés. Le tigreau a été remis au zoo de Los Reyes (La Paz, Etat de Basse-Californie du Sud).<sup>3</sup>

ASIE

CHINE

Début juin 2023

**Aéroport International de Dalian, Province du Liaoning, Chine**

Saisie d'une griffe de tigre montée en pendentif dans le bagage d'un passager venu de l'étranger. Poids total : 6,88 grammes.<sup>4</sup>



3 juin 2023

**Khadupani, District de Nuapada, Etat de l'Odisha, Inde**



Saisie d'un fragment de peau de tigre, 15 cm sur 15, et d'une griffe, de 4 écailles de pangolin, d'un arc et de flèches, d'une batterie et de fils d'acier dans les bardas de 4 hommes âgés de 23 à 62 ans. Après avoir ratissé le sanctuaire pour la faune sauvage de Sunabeda dans l'Odisha, la bande se serait déportée dans les forêts voisines du Chhattisgarh pour profiter du manque de surveillance entre les frontières des 2 Etats. Il y a peu, les services du Chhattisgarh ont perdu le contact avec un des tigres adultes faisant souvent des incursions dans la réserve d'Udanti-Sitanadi et apparaissant furtivement sur les photos des caméras-pièges. Le carré de peau et la griffe saisis proviendraient du tigre manquant.<sup>5</sup>

21 juin 2023

**Tehsil de Paoni, District de Bhandara, Etat du Maharashtra, Inde**

Les agents forestiers interceptent 2 hommes à bord d'un scooter. Ils transportent une peau de tigre de 82 cm de long et de 79 cm de large. Les experts sont sceptiques. "La longueur de la queue d'un tigre ou d'un tigreau est en moyenne le tiers de la longueur de la peau." Ils relèvent aussi des anomalies dans les rayures au niveau de la poitrine et du ventre. "Cette peau a toutes les allures d'un faux, à moins que les tigres soient en mutation." Les forestiers reconnaissent qu'au départ ils avaient eux-mêmes des doutes mais des vérifications ont été faites et la peau a été lavée avec de l'essence de térébenthine et n'a pas déteint. Les analyses génétiques diront la vérité. Le décryptage des téléphones des 2 suspects révèle des pratiques de magie noire et la manipulation d'une patte de chouette et d'un piquant de porc-épic.<sup>6</sup>



## TIGRES - suite

**26 juin, 2, 6 et 13 juillet 2023**

**Environs de Dhansai, District de Narmadapuram, et District de Betul, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

- Lundi 26 juin et suivants. Découverte d'une carcasse de tigre décapitée à Churna dans la réserve de tigres de Satpura. Dans leurs premières approches, les services forestiers du Madhya Pradesh par la voix de leur directeur à Bhopal (capitale du Madhya Pradesh) favorisent l'hypothèse d'une mort naturelle suivie d'une décapitation pour des usages en magie noire. "Des populations croient encore que la vénération de certaines parties de tigre fait tomber l'argent du ciel." L'événement frappe de stupeur la communauté indienne des protecteurs de tigres qui n'est pas convaincue par les déclarations préliminaires et se demande comment un cadavre de tigre en voie de décomposition dans le cœur de la réserve a pu échapper pendant plusieurs jours à la vigilance des patrouilles qui de plus seraient arrivées sur les lieux 18 heures après avoir été informées. Ajay Dubey (cf. "A la Trace" n°39 p.20, réf.55, et p.32, réf.5, et n°40 p.33, réf. 102), défenseur de la faune sauvage et militant en faveur du RTI (Right to Information Act), réclame une enquête du CBI (Central Bureau of Investigation) et rappelle que depuis le début de l'année 2023 100 tigres ont subi une mort violente dans tout le pays et que le Madhya Pradesh bat le record avec 26 morts.

- Samedi 1<sup>er</sup> juillet. Le ministère des Forêts du Madhya Pradesh promet une récompense de 25.000 roupies (302 US\$) à l'informateur qui permettra de procéder à l'arrestation des "braconniers". Sept à 8 suspects ont été interrogés, sans résultat probant, dont des sorciers et des charlatans. Une brigade canine a été mise sur le coup mais les pluies abondantes ont noyé les pistes. L'histoire du tigre décapité et émasculé sur une île au milieu de la rivière Ken en 2020 remonte à la surface (cf. "A la Trace" n°30 p.54, réf.8).

- Dimanche 2 juillet. Anis Uikey est retrouvé à Dhansai (une centaine d'habitants) pendu à un arbre. Il n'aurait pas, selon sa famille, supporté les conditions de l'interrogatoire auquel il a été soumis la veille.

- Jeudi 6 juillet. Des chiens se disputent une tête de tigre méconnaissable, décharnée, aux mâchoires désarticulées, à 500 mètres de Dhansai et à 2 km du fossé où le tigre décapité avait été trouvé. Sans en avoir les preuves suffisantes, les services disent que la tête et le tigre sans tête proviennent d'un seul individu et que le puzzle est reconstitué.

- Jeudi 13 juillet. Arrestation de Kamal Kumre et de Shuban Balavi à Betul à 480 km de Dhansai. Ils sont suspectés d'avoir participé à la décapitation. La police aurait mis la main sur la hache-guillotine. A suivre.<sup>7</sup>

### EN FAMILLE

**28 juin, 23 et 31 juillet, 16 et 18 août 2023**

**Dharapur, District de Kamrup-Métropolitain, Etat de l'Assam ; Ambeshivani, District de Gadchiroli, Etat du Maharashtra ; Karimnagar, District de Karimnagar, Etat du Telangana ; District de Dhule, Etat du Maharashtra ; Gita Langkok, District de Karbi Anglong-ouest, Etat de l'Assam ; Shillong, District de East Khasi Hills, Etat du Meghalaya ;**



**Gyaraspur, District de Vidisha, Etat du Madhya Pradesh ; Dwarka, Districts de Delhi sud-ouest et Delhi ouest, Territoire de la Capitale nationale de Delhi, Inde**

- Saisie dans la nuit de mercredi dans un B&B de la peau d'un tigre (2,74 mètres de long), de 18 kg d'os et de griffes. Quatre arrestations, Ramu Das, Om Prakash, Raiputi et Maya, 2 hommes et 2 femmes de la tribu Bawaria. Ils se présentent comme des "mules". Ils auraient touché 25.000 roupies (302 US\$) pour le convoyage. Ils auraient pris "les marchandises" dans l'Etat du Bihar. Elles étaient destinées à un intermédiaire à Shillong dans le Meghalaya qui à son tour devait, selon leurs dires, les faire passer par contrebande au Myanmar. On se doute que la destination finale était la Chine. L'origine de l'ex-tigre fait l'objet d'une dispute. Les uns disent qu'il est originaire du Maharashtra et d'autres de l'Uttar Pradesh ou du Madhya Pradesh. Les 4 "mules" avaient un enfant avec eux. Les enfants et les handicapés sont utilisés par les filières pour faire sympa, pour faire famille ou pitié et éloigner les suspicions des uniformes. La Commission pour le bien-être des enfants l'a pris en charge. Son père a rejoint en prison les 4 premiers suspects. Ils sont désormais 5.

- Sur la base de leurs témoignages, 16 personnes ont été interpellées à Ambeshivani, 6 hommes, 5 femmes et 5 enfants. Des pièges et les moyens de les fabriquer et 3 griffes de tigre sont saisis de même que des téléphones cellulaires. Vite décryptés, ils ont permis l'arrestation d'autres suspects à Karimnagar dans le Telangana et à Dhule dans le Maharashtra. La toile du tigre s'étend et revient au centre dans un sensationnel revirement.

- Mishram Raghunath Jakhar, 81 ans, ex-enquêteur de terrain de l'ONG Wildlife Protection Society et collaborateur retraité du Département des forêts de Delhi est suspecté d'organiser le trafic de tigres tout en extorquant de l'argent aux braconniers et aux trafiquants en échange de son silence. Son grand âge et des problèmes allégués de santé lui ont permis d'éviter la prison et d'obtenir immédiatement une liberté sans caution sous réserve qu'il se rende en temps et en heure aux convocations de la justice et qu'il ne s'éloigne pas du district de Gadchiroli.

- Pour ne rien arranger au conflit entre les services des Etats et l'action qualifiée de "parallèle" de la police fédérale (WCCB), l'Assam en rajoute et le 16 août sa Task Force arrête Teringpi chez lui dans le district rebelle de Karbi Anglong. Elle ne trouve rien du tigre mais saisit 760 grammes d'écailles de pangolin. Le vendredi 18 août la Task Force du Madhya Pradesh arrête Adil Singh alias Sonu Singh Bawaria alias Kalla Bawariya, la "bête noire" recherchée en Inde et au Népal et suspectée à tort ou à raison d'avoir braconné plus de 12 tigres. Toujours est-il qu'il avait sur lui des vibrisses et des dents de tigre et des écailles de pangolin.

La saisie de la peau de tigre à Dharapur dans l'Assam le mercredi 28 juin, qui d'après les dernières révélations a bien été braconné dans la réserve de tigres de Tadoba Andhari (Maharashtra), a donc mis au jour un réseau improbable ramifié dans 6 Etats.<sup>8</sup>

## TIGRES - suite

**Vendredi 30 juin, lundi 3 et mardi 18 juillet 2023**

**Rudraram, Kondamausam et Kandla, District de Bijapur, Etat du Chhattisgarh, Inde**



La peau du tigre mesure 2,15 mètres de long sur un mètre de large. Elle a été saisie par une équipe conjointe de la réserve de tigres d'Indravati, de la réserve de tigres d'Udanti-Sitanadi et des agents forestiers de Bijapur. Sept arrestations : Vikram Thakur, Pritam Lal Sahu, Tameshwar Jain, Kaka Dipak, Manoj Kursam, Kishore Dashrahiya et Aarti Das Gandharva. Ils habitent dans le village de Rudraram en périphérie de la réserve de tigres d'Indravati. Six autres arrestations dans la foulée dont 2 policiers. Mauvaise nouvelle qui fait tache ! D'après le Times of India, c'est un certain Amit Kumar Jha, officier du 222<sup>ème</sup> bataillon de la CRPF (Central Reserve Police Force) stationné à Naimed dans un district où la rébellion naxalite est infiltrée qui a commandité le braconnage. Pour la peau, il aurait versé un acompte de 750.000 roupies (9074 US\$) aux braconniers dont les aveux ont permis de retrouver les os du tigre et le nœud coulant dont il a été victime dans un trou dans le village de Kondamausam près de la frontière avec le Maharashtra.

Au 18 juillet, 39 personnes ont été arrêtées et, en plus de la peau et des os du tigre, une peau de léopard, 4 griffes d'ours lippu de l'Inde (*Melursus ursinus*, Annexe I), 2 bois de cerf axis (*Axis axis*), 2 cornes et un crâne de cerf aboyeur (*Muntiacus muntjak*), 2 bois de cerf sambar (*Rusa unicolor*), un crâne et 2 griffes de hibou (*Strigiformes*, Annexe I ou II) ont également été saisis. Sept suspects sont toujours recherchés.<sup>9</sup>

**8 et 12 juillet 2023**

**Itakhola, District de Sonitpur, Etat de l'Assam, Inde**

- Arrestation de 3 trafiquants. Ils étaient en possession de la peau d'un tigre et d'un assortiment d'os. Deux hommes sont originaires de l'Assam, le troisième de l'Arunachal Pradesh. Selon la DRI (Direction des renseignements économiques) qui a dirigé l'intervention en coopération avec les forces de l'ordre du district, la peau et les os du tigre proviennent de la réserve de tigres de Pakke à Bhalukpong dans l'Arunachal Pradesh. Ce n'est pas l'avis d'un expert qui sous le couvert de l'anonymat dit que la peau du tigre présente des similitudes frappantes avec celle du tigre qui à la fin de l'année 2022 était sorti du parc national d'Orang et avait pris pied sur l'île d'Umananda dans le district de Kamrup-métropolitain après avoir traversé le Brahmapoutre à la nage. Le fuyard avait été capturé et anesthésié puis remis en liberté le 25 décembre 2022 dans le parc national de Nameri à proximité d'Itakhola. L'état-major forestier de l'Assam avait choisi d'installer le tigre dans le parc national de Nameri où avant son arrivée il ne restait plus que 2 ou 3 tigres. Les ONG déplorent que la population chancelante de tigres dans le parc national de Nameri (200 km<sup>2</sup>) ne fasse pas l'objet d'une protection constante et renforcée. Elles déplorent aussi que la division forestière de

l'ouest de l'Assam tolère des extractions illégales de sable dans la rivière Jia Bharali qui traverse le parc national. Le média local Northeast Now dénonçait en 2021 une "mafia" des carrières et de la pierre qui grignote peu à peu le patrimoine du parc avec la complicité présumée de quelques politiciens et administrateurs des forêts.



- Le 12 juillet, 2 présumés braconniers, Berag Daimary et Ghan Basumatary, ont été arrêtés par une brigade d'agents forestiers avec l'aide d'une ONG locale. Les 2 suspects habitent à côté du parc.<sup>10</sup>

**22 juillet 2023**

**Environs de Khatima, District d'Udham Singh Nagar, Etat de l'Uttarakhand, Inde**

Saisie par le WCCB et la police de la peau d'un tigre de 3,35 mètres de long, la plus grande jamais saisie dans l'Etat, et de 10,4 kg d'os. Arrestation de Krishan Kumar, de Gajendra Singh, de Sanjay Kumar et de Harish Kumar.<sup>11</sup>



**25 et 27 juillet 2023**

**Environs de Kothamangalam, District d'Erode, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Après la découverte le 25 juillet d'un cadavre de tigre en décomposition, il a fallu 2 jours aux services forestiers pour s'assurer qu'il avait été pris par un piège. Blessé, privé du boire et du manger, traînant le piège sur 2 km, le tigre âgé d'environ 6 ans est sans doute mort au bout de plusieurs jours de douleur et de cruauté. Le 27 juillet, 7 villageois de Sujilkottai dont un mineur de 17 ans ont été arrêtés. Ils sont suspectés d'avoir posé le piège au bord du réservoir du barrage de Bhavanisagar. Leur cible prioritaire était un cerf ou un sanglier. Ils auraient une longue expérience des pièges fabriqués avec des câbles de freinage de motos. Les majeurs ont été déferés au tribunal de Sathyamangalam et le mineur placé dans un établissement spécialisé.<sup>12</sup>



## TIGRES - suite

31 juillet 2023

**Ashti Kakade, District de Chandrapur, Etat du Maharashtra, Inde**



Découverte dans un fossé du corps d'une tigresse âgée d'environ 6 ans près d'un champ. Prima facie, les enquêteurs pensent qu'elle a été électrocutée dans le domaine de Manohar Domaji Kulme et que le corps a été ensuite transporté à l'extérieur pour tenter de disculper l'agriculteur. L'enquête et l'examen post-mortem devraient confirmer cette hypothèse.<sup>13</sup>

8 août 2023

**Pandarpani, District de Seoni, Etat du Madhya Pradesh, Inde**



Après l'arrestation par la STSF (State Tiger Strike Force) de Bhopal et par son homologue de Jabalpur de 4 hommes vendant des vibrisses, des os et des griffes, la dépouille d'un tigre braconné il y a un an a été retrouvée au fond d'un trou dans la forêt.<sup>14</sup>

9 août 2023

**Forêt de Telwadih, District de Jamui, Etat du Bihar, Inde**



Saisie de la peau d'un tigre fraîchement braconné. La valeur est estimée à 900.000 roupies soit près de 11.000 US\$. L'arrestation de Naveen Kumar Pandey et de Deepak Ravidas est à mettre au crédit de la coopération entre les services de lutte contre la criminalité faunique de Kolkata et le 16<sup>ème</sup> bataillon du SSB à Jamui.<sup>15</sup>

16 août 2023

**Khandal, District de Bhandara, Etat du Maharashtra, Inde**



C'est le 28<sup>ème</sup> tigre à mourir par violence ou par accident dans le "Maha" depuis le 1er janvier 2023. Le Maha est en tête de liste, suivi par son voisin le Madhya Pradesh (27 tigres), l'Uttarakhand (15), le Kerala (11), l'Assam (10) et le Karnataka (10).<sup>16</sup>

19 août 2023

**Environs de Bondri, District de Nagpur, Etat du Maharashtra, Inde**



Le corps d'un tigre est découvert la nuit en lisière d'un champ et au pied d'une clôture électrifiée. C'est la 29<sup>ème</sup> mort violente d'un tigre depuis le début de l'année dans le Maha. Ça s'est passé à 3 km de la réserve de tigres de Pench. La divagation d'animaux sauvages dans les villages autour de Ramtek entre en conflit avec les activités et la présence humaines. Pour défendre les territoires et les productions agricoles, un réseau électrifié défensif a été insidieusement installé.<sup>17</sup>

## INDONESIE

5 juin 2023

**Teluk Meranti, Kabupaten de Pelalawan, Province de Riau, Ile de Sumatra, Indonésie**

Deux hommes, J.I. et Y.W., âgés de 37 et 29 ans, sont dans les mailles de la police et de la justice après avoir été pris en flagrant délit de transport de 2 peaux et de 4 crocs de tigre de Sumatra (*Panthera tigris sumatrae*). Un 3<sup>ème</sup> homme est entendu à titre de témoin.<sup>18</sup>

12 juin 2023

**Melelang Jaya, Kabupaten de Gayo Lues, Province d'Aceh, Ile de Sumatra, Indonésie**



Saisie dans les mains de Kamilin alias K.M. de la peau d'un tigre de Sumatra (*Panthera tigris sumatrae*) et de ses os. K.M. en voulait 190 millions de roupies soit 12.700 US\$. Il est tombé, aveuglé par la cupidité et le plaisir imminent de devenir millionnaire, dans le piège tendu par la police qui s'est introduite dans le marchandage avec toutes les apparences d'un acheteur sérieux et fortuné. Les aveux de K.M. démontrent une fois de plus que les clôtures électrifiées autour des cultures ne servent pas seulement à éviter les incursions de sangliers. Elles sont aussi considérées comme des filets permettant de capturer, de tuer et de commercialiser des proies à haute valeur ajoutée. Une tigresse s'est empêtrée dans le piège électrique de K.M. tendu autour d'une plantation de maïs. Elle est morte sur le coup. Avec l'aide d'A.K. aujourd'hui en fuite, K.M. a écorché le félin, l'a vidé de ses organes et de sa viande qui ont été enfouis dans un trou et recouverts de terre. La peau a ensuite été apprêtée et tannée par les 2 hommes ("du travail de professionnels" disent les enquêteurs) puis offerte à la vente sur le marché noir avec la quinzaine de kilos d'os.<sup>19</sup>

## MALAISIE

16 juin 2023

**Pos Blau, Etat de Kelantan, Malaisie**



Sauvetage d'une tigresse de Malaisie (*Panthera tigris jacksoni*) dont la patte

avant gauche

était prise dans un

piège. Ils étaient

21 membres de

la NWRC (National

Wildlife Rescue

Center), du

MTCC (Malaysian

Tiger Conservation

Centre) et des services

de protection de la

faune de Kelantan

à participer à la

désincarcération. Les

incertitudes sur la

capacité de

la tigresse de 80 kg

à rejoindre la forêt

et la liberté

ne sont pas levées.<sup>20</sup>



## TIGRES - suite

**Août 2023**

**Temerloh, Etat de Pahang, Malaisie**

En décembre de l'année 2022, Burhanuddin Kamil Adenan avait été condamné à 10 ans de prison et un million de ringgits (228.830 US\$) d'amende avec 3 ans supplémentaires de prison en cas de non-paiement pour avoir été en possession d'un tigre mort et de 2 peaux de tigre.

En août 2023, en appel, la peine de prison a été réduite à un an et l'amende à 350.000 ringgits soit 76.850 US\$ avec 18 mois de prison supplémentaires en cas de non-paiement.<sup>21</sup>



## NEPAL

**6 juillet 2023**

**Kohalpur-11, District de Banke, Province de Lumbini, Népal**

Saisie de la peau d'une tigresse et de 6,8 kg d'os. La peau est trouée par 2 balles au niveau du cou. Quatre arrestations.<sup>22</sup>

## VIETNAM

**7 juin 2023**

**Thinh Dan, Province de Thai Nguyen, Vietnam**

Transfert de 6 tigres d'Indochine (*Panthera tigris corbetti*). Ils ont quitté la ménagerie privée et illégale de la famille Khac pour rejoindre en camion et dans des cages appropriées le refuge pour la vie sauvage d'Hanoi (85 km). Il s'agit d'une remise volontaire fondée sur la volonté de M. Nguyen Khac. Sa santé vacille et il veut assurer à ses tigres dont il pratique l'élevage depuis une vingtaine d'années un avenir le plus sûr possible. L'opération a bénéficié du soutien d'ENV (Education for Nature – Vietnam). Il y aurait 300 tigres en stock dans des fermes et des zoos privés et des exploitants se livrent encore au trafic de tigreaux, de peaux, de crocs, de viande, de griffes et de vibrisses.<sup>23</sup>

**4 juillet 2023**

**Quynh Giang, Province de Nghe An, Vietnam**

Garde à vue de Nguyen Tri Ngoc et de Ngo Sy Thanh. Saisie de leur voiture et de leurs 2 téléphones portables. Ils transportaient un tigre mort pesant 235 kg.<sup>24</sup>

## TIGRES ET LIONS

EUROPE

FRANCE

**10 juillet 2023**

**Santranges, Département du Cher, France**

L'exhibition d'animaux sauvages sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2028. Si la France ne veut pas se retrouver dans une situation à la mexicaine, c'est-à-dire l'abandon, la divagation, la cession à des particuliers, l'obscur trafic d'animaux dépendants et maltraités, il faut anticiper et augmenter les moyens financiers et les capacités d'hébergement des refuges agréés.

Un cirque fantôme échoué sur le terrain de football de Santranges le 18 juin sème le trouble dans la bourgade de 425 habitants. Les gendarmes et les inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité sont intervenus une première fois le 6 juillet après la plainte déposée par Mme la maire pour occupation illicite du territoire. Deux tracteurs de remorques de la ménagerie avaient été saisis; ils avaient été volés à des transporteurs dans le sud-est de la France et en Bretagne. Les enfants en vacances ne peuvent pas jouer au foot et les riverains se plaignent de l'invasion des mouches attirées par les animaux et l'accumulation de déchets. "Nous sommes dans une impasse totale d'autant qu'ils ne respectent pas les dates butoirs prévues pour leur départ." "A la fin, j'ai porté plainte, je n'ai pas eu le choix" déclare la maire en colère et consciente des difficultés. Le lundi 10 juillet, le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) de Vierzon et l'escadron de gendarmerie mobile de Saint-Amand-Montrond sont intervenus aux côtés de l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Quatre lions en mauvais état de santé et d'origine inconnue et un tigre ont été anesthésiés par un vétérinaire du zoo de Beauval mandaté par la préfecture du département, saisis et transférés dans le refuge agréé Tonga à Saint-Martin la Plaine à 330 km de Santranges. Les 4 lions sont des lionnes, 2 âgées de 13 ans et 2 probablement d'une dizaine d'années. Le tigre est une tigresse âgée de 11 ans. Bientôt, après les diagnostics des vétérinaires et les soins urgents, ils fouleront l'herbe pour la première fois de leur vie. Le directeur de Tonga s'attend avec lucidité à des années difficiles : "Notre rôle d'accueil des animaux n'est jamais évident lorsqu'il s'agit de saisie, mais heureusement, cela reste exceptionnel. Nous assurons aux cirques notre soutien dans leur transition vers la fin des animaux sauvages en spectacle et chercherons avec eux des solutions pour le placement de leurs animaux." Le cirque toujours avec ses zèbres et ses poneys est reparti de Santranges cahin-caha le 30 juillet vers une destination inconnue après avoir vainement réclamé le retour de ses fauves.<sup>25</sup>

## RUSSIE

**7 juillet 2023**

**Karaozek, Oblast d'Astrakhan, Russie. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie à l'arrière d'une voiture dans des cages à chat de 2 tigreaux et de 2 lionceaux que le conducteur âgé de 60 ans voulait vendre à un zoo clandestin au Kazakhstan.<sup>26</sup>

**LIONS - *Panthera leo* (Afrique), Annexe II  
*Panthera leo persica* (Asie), Annexe I**

**AFRIQUE**

**AFRIQUE DU SUD**

**23 juin 2023**

**Aéroport International OR Tambo, Johannesburg, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Saisie d'os de lion dans une valise d'un passager russe s'envolant pour le Vietnam via le Qatar. A première vue, il y aurait grosso modo les os de 5 lions. Les os de lion remplacent, sans être nommés, les os de tigre dans le vin de tigre. Le Daily Maverick rappelle que ce courant d'os de lion vers l'Asie est dû à la résolution de la Conférence plénière de la CITES en 2016 à Johannesburg autorisant la mise sur le marché international des squelettes de lion captifs.<sup>27</sup>



**30 août 2023**

**Province de l'Etat-Libre, Afrique du Sud**

Condamnation de Gert Claasen, marchand d'animaux sauvages, à 12 mois de prison avec sursis ou au paiement d'une amende de 4000 rands soit 220 US\$ pour avoir à Petrus Steyn maintenu en captivité et maltraité des félins dont 2 lions "au milieu d'une odeur putride et d'un nuage de mouches". Le Mail & Guardian a confirmé en juillet 2023 qu'il y a en Afrique du Sud 519 établissements déclarés avec 7400 lions en captivité au regard de 3000 à 3500 lions sauvages. A la demande du ministère de l'Environnement, un groupe de travail a été nommé en décembre 2022 pour réfléchir à la reconversion des éleveurs de lions et émettre des recommandations au plus tard à la fin de l'année 2023. Un plan pour interdire progressivement l'élevage des lions a été présenté le 3 avril 2024. Les options recommandées sont :

1. Engager les candidats à la cessation volontaire de leur activité à définir les voies et les conditions de cette cessation (euthanasie, stérilisation, transfert dans des sanctuaires, poursuite des activités de chasse ou de commerce jusqu'à épuisement du cheptel pendant 2 ans).
2. Acquisition et incinération des stocks d'os de lions sous réserve de la stérilisation des lions et du respect des principes de cessation d'activité volontaire.
3. Publication à court terme d'une directive pour garantir le respect du bien-être des animaux par la délivrance de permis et la réalisation de contrôles.
4. Interdire l'élevage de lions en captivité à moyen terme pour que ceux qui acceptent de cesser volontairement leur activité ne soient pas désavantagés.<sup>28</sup>



**KENYA**

**24 juillet 2023**

**Triangle de Mara, Comté de Narok, Kenya. Frontière avec la Tanzanie.**

Le lionceau était dans une troupe d'une dizaine de lions. Il était gravement blessé et sa vie menacée par une large plaie ouverte sur la patte avant droite par une arme de jet. Les lionnes sont restées à 100 mètres tout le temps (une heure) de l'opération sous anesthésie avec désinfection de la plaie, suture des muscles et de la peau. Malgré la difficulté de l'intervention, les dimensions de la plaie et sa position, le pronostic est optimiste.<sup>29</sup>



**ZAMBIE**

**19 et 22 juin 2023**

**Parc National de Luangwa Sud, Provinces Orientale, Centrale et de Muchinga, et Malama, Province Orientale, Zambie**



Sauvetage de 2 lions avec des filins d'acier autour du cou, un adulte et un subadulte âgé de 2 ans et demi. Ils se sont tous les deux rétablis.<sup>30</sup>

**AMERIQUE**

**MEXIQUE**

**Mi-juin 2023**

**Huichapan, Etat d'Hidalgo, Mexique**

Saisie d'une lionne africaine âgée d'environ 2 ans et victime d'une déformation de la colonne vertébrale par la faute d'une cage trop petite et de carences alimentaires. La malheureuse d'origine inconnue a été confiée à l'unité de réhabilitation de la faune sylvestre de Pachuca.<sup>31</sup>



**Mi-juin 2023**

**Celaya, Etat de Guanajuato, Mexique**

Sauvetage par la police de la ville mise sur la piste par un signalement anonyme d'un lionceau femelle entre la vie et la mort dans une maison vide du quartier de Villas de Roque. Elle est amputée de ses griffes. Elle a été transférée au PIMVS (Predio Incorporado para el Manejo de Vida Silvestre Fuera de su Hábitat Natural). Le diagnostic est très réservé. Les abandons de lions et de tigres de compagnie se multiplient dans le pays.<sup>32</sup>

## ASIE

## INDE

## EN FAMILLE

Nuit du 14 au 15 août et 20 août 2023

Anandpur, District de Gir Somnath, Etat du Gujarat, Inde



Inculpation des 2 frères Jitubhai et Virbhanbhai Parmar. Ils avaient protégé leur parcelle d'arachides par une clôture électrifiée branchée sur le réseau d'irrigation dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 août. S'apercevant au petit matin de la mort d'un lion d'Asie subadulte, ils ont attendu la nuit suivante pour jeter le corps dans la rivière Babarva. Le vendredi 18, des gens qui traversaient un pont ont été choqués par une odeur pestilentielle. Ils ont prévenu la police et le corps du lion a été découvert, gisant dans le lit de la rivière. Les 2 frères ont été arrêtés le dimanche 20 et restent en détention préventive pendant au moins 14 jours. L'électrocution s'est produite 4 jours seulement après que des milliers d'écoles et de collègues ont participé à une campagne de sensibilisation organisée par le Département des forêts de l'Etat pour marquer la journée mondiale du lion, en soulignant que les derniers lions d'Asie se trouvent dans la forêt de Gir et notamment dans le district de Gir Somnath.<sup>33</sup>

## KAZAKHSTAN

## Début juin 2023

Karaganda, Oblys de Karaganda, Kazakhstan

Trois employés du zoo voulaient vendre sous le manteau 2 lionceaux volés au zoo. Ils en voulaient 6 millions de tenges (13.550 US\$). Une inspection du zoo par les services de la ville (500.000 habitants) est en cours pour vérifier que d'autres animaux n'ont pas été volés et déjà vendus par les 3 employés ou des complices.<sup>34</sup>

## LAOS

## 21 juillet 2023

District de Pak Ngum, Préfecture de Vientiane, Laos

En publiant sur sa page Facebook qu'elle venait de transporter en toute sécurité 10 lions de l'Afrique du Sud au Laos, la compagnie logistique Air Planners Laos a soulevé une tornade de protestations et d'inquiétudes. Le destinataire officiel est un nouveau zoo dans un faubourg de Vientiane difficilement accessible aux touristes. Ceux qui ont vu la chose disent qu'elle ressemble plus à des blocs de béton où les animaux sont élevés qu'à un zoo où les animaux sont montrés et rappellent que le parlement vient de voter sous l'impulsion de la présidence une loi qui encourage l'élevage et la commercialisation des produits de l'élevage des animaux sauvages sans faire le tri entre les indigènes et les exotiques. L'origine des lions ne fait que renforcer le camp des lanceurs d'alerte. L'Afrique du Sud exporte en même temps des lions d'élevage et des os de lion d'élevage. La communauté animaliste du Laos et d'Asie voit dans cette importation de 5 lions et de 5



lionnes la délocalisation de la pratique sud-africaine et l'émergence accélérée d'une filière os de lion se substituant faute de gisement à la florissante et déclinante filière os de tigre.

Elevage de tigres au Laos ou contrebande de tigres depuis le Laos, cf. "A la Trace" n°14 p.51 (réf.33), n°20 p.71 (réf.67), n°24 p.56 (réf.11), n°26 p.63 (réf.15), n°28 p.78 (réf.18), n°33 p.81 (réf.25), n°35 p.48 (réf.23), n°36 p.58 (réf.17 et 19) et n°38 p.52 (réf.18).

Importation de sous-produits de lion au Laos, cf. "A la Trace" n°17 p.62 (réf.59).<sup>35</sup>

## EUROPE

## SLOVAQUIE

## 28 juin 2023

Stropkov, Région de Prešov, Slovaquie

Un cirque itinérant détenait sans autorisation dans sa ménagerie 4 lions et 10 lionnes d'Afrique (*Panthera leo leo*) dont la valeur est estimée à 193.000 € (207.360 US\$). H.N., le propriétaire du cirque, est inculpé de violation de la Loi sur la protection de la flore et de la faune par le bureau régional de répression de la criminalité environnementale. Il risque 8 ans de prison.<sup>36</sup>

## TCHEQUIE

## Fin juin 2023

Louny, Région d'Ústí nad Labem, Tchéquie

Saisie par l'administration vétérinaire de la région d'un lion d'origine inconnue qui vivait dans un enclos clôturé chez un particulier. Les rugissements du fauve blanc âgé de 3 ans inquiétaient le voisinage. Il a été transféré dans un établissement agréé pour la détention des lions dans la région de Hradec Králové.<sup>37</sup>

## UKRAINE

## 29 juin 2023

Kotelva, Oblast de Poltava, Ukraine

Un lion mord un homme dans le zoo du complexe hôtelier Sapphire. UAnimals rappelle qu'il est interdit de détenir des animaux sauvages dans les restaurants et les complexes de loisirs. "Chez Sapphire, les animaux vivent dans la boue et boivent dans des flaques et les enfants pouvaient jusqu'alors poser avec des lionceaux" rapporte l'ONG dans ses commentaires qui contrastent avec les propos de Sapphire sur son site internet. "Le complexe Sapphire est situé aux abords d'une forêt de pins, où vous pourrez profiter de l'arôme riche des aiguilles de pin et apprécier le merveilleux paysage du territoire. C'est le meilleur endroit pour des vacances lumineuses. Il rassemble différentes espèces d'animaux. C'est un endroit où chaque visiteur peut trouver son bonheur, se détendre et se relaxer au contact de la nature avec ses proches". Chez Sapphire, il y a un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II), un aigle royal (*Aquila chrysaetos*, Annexe II), des singes (*Chlorocebus* spp., Annexe II), des cervidés (famille Cervidae) et des chameaux qui s'ennuient.<sup>38</sup>

## AFRIQUE

## AFRIQUE DU SUD

**16 juin et début juillet 2023****Réserves Naturelles de Manyeleti et de Sabi Sand, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

- Tavangumi, un léopard star du tourisme de vision faunique dans la province, a été volontairement abattu par les rangers. Il avait été repéré le 16 juin dans la réserve de Manyeleti en grande difficulté, avec une mobilité réduite. Son abdomen était oppressé par le nœud coulant d'un piège métallique dont il avait réussi à s'extraire. Quelques jours plus tard, il avait été anesthésié et libéré de son cercle de fer, mais tout n'allait pas pour le mieux. Le carcan avait pénétré dans les chairs, le pelage de Tavangumi était comme scarifié. Sa convalescence et ses mouvements étaient surveillés par les rangers et suivis sur Facebook par ses milliers de fans.



- Le 29 juin, il était signalé dans la réserve voisine de Sabi Sand près des lotissements des gardes et il avait attaqué un chien de la brigade.

- Le 30 juin, il errait près d'une porte d'accès à la réserve à proximité des visiteurs et des enfants, refusant de quitter les lieux et s'approchant à nouveau des logements des gardes. Après 5 heures de discussions et d'évaluation de la situation, il a été décidé d'abattre Tavangumi, le communiqué officiel de la réserve de Sabi Sand évoquant pudiquement une euthanasie.

- Selon les représentants du parti d'opposition FF Plus (Front de la liberté) dans la province, la réserve de Manyeleti est dans un état déplorable avec des clôtures défoncées par lesquelles la nuit les braconniers rentrent librement avec pièges et chiens de chasse, sans même avoir à commettre d'effractions. Les pièges infestent la réserve et le porte-parole du Front de la liberté enfonce le clou. "Il y a un lion avec des plaies horribles sur la tête, il a été pris dans un piège par la gueule. Il ressemble au Joker." "La MTPA [Mpumalanga Tourism and Parks Agency] va dépenser 18 millions de rands (plus de 915.000 US\$) pour le marketing cette année mais il n'y a pas un sou pour renforcer la lutte contre le braconnage."

"La gestion de nos réserves est une vaste blague; nous essayons de faire quelque chose à ce sujet depuis si longtemps. Les bâtiments des réserves tombent en ruine, l'herbe des ronds-points est arrachée et les herbes folles poussent le long des chemins. Ce n'est tout simplement pas géré correctement."<sup>39</sup>

## CAMEROUN

**8 août 2023****Dschang, Région de l'Ouest, Cameroun**

Condamnation en première instance de Jean Valerie Bouna et de Jean Mbe pour détention illégale en juin 2021 de 3 peaux de léopard (et d'une peau de crocodile) à une amende pour chacun de 150.000 francs CFA (250 US\$) et à s'acquitter solidairement de 4,6 millions de francs CFA soit 7700 US\$ au titre des dommages et intérêts. Un des suspects est décédé entre juin 2021 et août 2023 et une femme a été acquittée faute de preuves. Cf. "A la Trace" n°33 p.218 (réf.2).<sup>40</sup>

## NAMIBIE

**23 août 2023****Hochfeld, Région d'Otjondjupa, Namibie**

Arrestation de 2 hommes âgés de 26 et 34 ans en possession d'une peau de léopard estimée à 50.000 dollars soit 2830 US\$.<sup>41</sup>

## ASIE

## INDE

**2 juin 2023****Environs d'Odlabari, District de Jalpaiguri, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Mohammad Belal Ali, 33 ans, transportait une peau de 80 cm de long et de 30 cm de large dans son véhicule. Il comptait l'emporter en Chine en passant par la ville de Malbazar, à 15 km de la frontière avec le Bhoutan, mais il a été intercepté par les agents forestiers.<sup>42</sup>

**11 juin 2023****District de Surajpur, Etat du Chhattisgarh, Inde**

Saisie d'une peau de léopard lors d'une opération conjointe du WCCB et du Département des forêts. Pas d'autre information diffusée.<sup>43</sup>

**13 juin 2023****Baiju Nagar, District de Pilibhit, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde**

Pas de traces de balles, pas de plaies apparentes. Le léopard mort retrouvé dans un lopin de terre cultivé a sans doute été empoisonné.<sup>44</sup>

**Nuit du 15 au 16 juin 2023****Kalamdangari, District de Nabarangpur, Etat de l'Odisha, Inde**

Saisie la nuit chez Majhi de la peau d'un léopard, de bois de cerf, de parties d'animaux qui ne sont pas encore identifiés, d'armes blanches, d'un arc et de flèches. Deux complices de Majhi ont aussi été arrêtés.<sup>45</sup>

## LEOPARDS - suite

22 juin 2023

### Delhi, Territoire de la Capitale Nationale de Delhi, Inde

La peau d'un adulte et la peau d'un jeunot. Quatre arrestations.<sup>46</sup>



22 juin 2023

### Environs de Kuthanur, Kanniyanapura et Mangala, District de Chamarajana-gar, Etat du Karnataka, Inde



Mort de 3 léopards dans la réserve de tigres de Bandipur et ses pourtours. Un certain Ramesh prétend que son chien a été agressé par un léopard et avoir aspergé en représailles le cadavre du chien avec du pesticide. Un léopard femelle est mort empoisonné. Après l'autopsie, elle a été brûlée en application du protocole réglementaire. Quant aux 2 autres, un mâle de 5 ans et une femelle de 3 ans, selon les propos des services forestiers auxquels dans ces circonstances il convient d'accorder une confiance pondérée, ils seraient morts à l'issue d'un combat avec des congénères. Les post-mortem devraient permettre de confirmer ces allégations ou de les démentir.<sup>47</sup>

29 juin 2023

### Petke, District de Goa-Sud, Etat de Goa, Inde



"A première vue, il semble que l'arrière-train du léopard ait été coincé dans le piège et qu'il ait subi des blessures graves. Il n'a pas pu se libérer du piège. Une équipe s'est précipitée sur place pour tenter de le sauver, mais il a succombé à ses blessures", a déclaré un fonctionnaire du Département des forêts à The Indian Express.<sup>48</sup>

5 juillet 2023

### Raikia, District de Kandhamal, Etat de l'Odisha, Inde

Saisie de la peau, des dents et des griffes d'un léopard. Arrestation de 11 braconniers pendant un raid surprise de la brigade spéciale des agents forestiers du district.<sup>49</sup>

14 juillet 2023

### Kadrimidri, District de Chikmagalur, Etat du Karnataka, Inde



Sauvetage d'un léopard femelle d'environ 3 ans pris dans un piège par le docteur vétérinaire Murali Manohar venu de Shivamogga. Diagnostic favorable. Pas de fractures ni d'hémorragies. Il a été décidé après son réveil de le remettre en liberté. Dans les districts de Chikmagalur et de Shivamogga, les pièges dont il est de bon ton de dire qu'ils sont destinés aux sangliers prennent de plus en plus de léopards et d'autres animaux sauvages.<sup>50</sup>

23 et 24 juillet 2023

### Bahalada et Rangamatia, District de Mayurbhanj, Etat de l'Odisha, Inde

Saisie dans les villages sur les collines qui dominent la réserve de tigres de Similipal de 4 peaux de léopard. Trois hommes ont été arrêtés, Budhuram Singh et Mangal Singh de Balada et Rupay Marandi de Bangriposhi, et 2 autres ont échappé aux agents forestiers de Baripada et au vice-directeur de la réserve. Le lendemain, Marandi qui avait été hospitalisé suite à un malaise pendant sa garde à vue a retrouvé tous ses esprits et pris la poudre d'escampette. Une enquête a été lancée pour connaître les circonstances de cette évasion. Consolation pour les services, un homme qui est suspecté d'avoir participé au braconnage des léopards, au tannage des peaux et à la tentative de vente a été par la suite arrêté.<sup>51</sup>

25 juillet 2023

### Environs de Karnalapattu, District de Chittoor, Etat de l'Andhra Pradesh, Inde



Electrocution d'un léopard dans la forêt. Ses 2 pattes avant sont brûlées. Il était âgé d'environ 7 ans. Les miasmes de la décomposition du léopard ont alerté des bergers de passage.<sup>52</sup>

27 juillet 2023

### Dadoo Marhama, District d'Anantnag, Territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire, Inde

Lynchage à coups de bâton d'un léopard accusé d'avoir attaqué et tué un enfant de 2 ans et de menacer les cheptels domestiques.<sup>53</sup>

13 août 2023

### Srinagar, District de Srinagar, Territoire de l'Union du Jammu et Cachemire, Inde

Le fisc s'occupe aussi des léopards. Après avoir recueilli des tuyaux sur un trafic de peaux, la direction des renseignements du ministère des Finances (DRI) a projeté dans le Territoire aux confins du Pakistan des agents en poste à Mumbai avec la mission d'appâter les gangs et de les réduire à zéro. Le bilan est honorable. Quatre peaux de léopard ont été saisies et 8 trafiquants arrêtés dont un policier à Srinagar (plus de 1,6 million d'habitants), capitale d'été du Jammu et Cachemire. Les léopards auraient été braconnés autour de Ladakh, Doda et Uri.<sup>54</sup>

## LEOPARDS - suite

**16 et 17 août 2023**

**Environs de Melavoi, District de Sri Sathyasai, Etat de l'Andhra Pradesh, Inde**



Près de la forêt de Kakulakonda, le mercredi, le léopard mâle subadulte mort est repéré. Le jeudi, une femelle subadulte morte est repérée à côté. De la bave sortait de leurs bouches. Une chèvre morte aspergée d'un poison agricole a servi d'appât.<sup>55</sup>

**18 août 2023**

**Satara, District de Satara, Etat du Maharashtra, Inde**

La paisible épicerie servait de couverture au trafic. Dans la réserve, les douanes ont saisi la peau d'un léopard. Un des membres de la bande était à Dubaï au moment de la perquisition, peut-être pour trouver un acheteur au meilleur prix possible. Une arrestation. Enquête en cours pour en savoir plus sur l'organisation du trafic et sa fréquence.<sup>56</sup>



**28 août 2023**

**Forêt de Borgaon, District de Gondia, Etat du Maharashtra, Inde**



Electrocution de 2 léopardeaux et de leur mère. Rien à voir avec la protection des cultures. Le câble électrique était tendu par les agriculteurs à travers 200 m dans une forêt. L'électricité était détournée d'une ligne de 11.000 volts. "Ce n'est pas du travail de novice" disent les membres d'ONG qui se sont rendus sur place. Les 4 suspects déroulaient leur piège électrique à la tombée du jour et le relevait au lever du jour. Quand ils ont vu les 3 léopards électrocutés, ils ont pris les corps pour les jeter au loin dans la forêt et les soustraire au regard. Mais l'odeur de la putréfaction n'a pas échappé à un vacher qui faisait paître son petit troupeau. En 8 mois, 5 léopards et 8 tigres sont morts par électrocution dans le Maha.<sup>57</sup>

## IRAN

**25 juillet 2023**

**Préfecture de Dana, Province de Kohgiluyeh-et-Bouyer-Ahmad, Iran**

La photo non datée d'un léopard mort circule sur les réseaux sociaux. Un appel à témoins est lancé. L'examen attentif de la photo situe le cadavre entre les villages de Deh Sheikh et de Deli Bahram Begi dans la préfecture de Dana. Il n'a pas été retrouvé par les gardes qui ratissent la zone et pour le moment la sinistre nouvelle n'est pas officiellement confirmée.<sup>58</sup>

**Août 2023**

**Zone Protégée d'Aras Sistan, Province de Khorassan-e Razavi, Iran. Frontière avec le Turkménistan.**

Un léopardeau capturé dans l'aire protégée d'Aras Sistan a vite été saisi chez un habitant de Kalat, mais trop tard pour qu'il puisse être envisagé de le remettre en liberté là où il avait été capturé. Sa mère, pour autant qu'elle soit encore vivante et qu'elle n'ait pas été tuée par le même homme ou un autre, ne serait pas à coup sûr venu le rechercher et aurait dans le meilleur des cas été repoussée par l'odeur de l'homme. Le léopardeau a donc été confié à la clinique vétérinaire du zoo de Mashhad à titre provisoire.<sup>59</sup>

## PAKISTAN

**21 juin 2023**

**Manahi, Province de Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan**



Il était honorablement connu sous le nom de "Prang". Il chassait ici et là dans les montagnes et il a été victime de rumeurs et de représailles. L'officier divisionnaire de la protection de la faune rappelle que les léopards ne rentrent pas en conflit avec les humains sauf s'ils sont menacés.<sup>60</sup>

## VIETNAM

**Début août 2023**

**Long Thanh, Province de Nghe An, Vietnam**

Saisi chez Thái Văn Sơn de 2 léopards congelés.<sup>61</sup>

**CARACALS - *Caracal caracal*, Annexe II sauf les populations d'Asie inscrites en Annexe I**

## EUROPE

## ESPAGNE

**Mi-juillet 2023**

**Santiurde de Toranzo, Province de Cantabrie, Communauté Autonome de Cantabrie, Espagne**



Saisie par la Guardia Civil de 2 caracals âgés de 8 mois. Ils étaient en cage dans un jardin mais l'étonnement puis l'inquiétude avaient pointé dans le village de quelques centaines d'habitants quand ils déambulaient dans les rues et le jardin public sous la houlette de leur maître qui les tenait fièrement en laisse. Les 2 animaux sauvages seraient nés en Espagne dans un élevage clandestin du côté de Tolède. Ils ont été achetés sous impulsion via l'Internet. Le matador avait été impressionné par des bouts de vidéos sur TikTok et Instagram et les avait appelés Lilo et Stitch du nom de 2 héros de dessin animé.<sup>62</sup>

7 juin 2023

Pont-Sainte-Marie, Département de l'Aube, France



Un huissier et la police en pénétrant dans un appartement abandonné sont tombés nez à nez avec le seul occupant des lieux, un caracal. Ils ont d'abord fait appel à l'OFB (Office Français de la Biodiversité) dont les agents ont tenté sans succès de le transférer dans une cage. Il a ensuite été fait appel à un vétérinaire qui l'a anesthésié. Selon ses premières observations, "le caracal était en bonne santé. Il était bien musclé, pas gras, comme cela peut arriver pour ces animaux sauvages en captivité. Son poil était beau. Il a été nourri régulièrement." Le félin des savanes d'Afrique et des déserts du Moyen-Orient et d'Asie a été remis à un soigneur agréé. La mode du caracal animal de compagnie et de frime se répand dans l'Union européenne et les pays voisins.

Caracals de compagnie en Europe, cf. "A la Trace" n°28 p.85 (réf.66, 67 et 68), n°33 p.90 (réf.86) et p.96 (réf.114 et 115), n°34 p.83-84 (réf.135), n°35 p.62 (réf.123), n°36 p.66 (réf.67 et 68), n°37 p.193 (réf.82) et p.195 (réf.92), n°38 p.62 (réf.74), p.66 (réf.94) et p.67 (réf.95), n°39 p.40 (réf.49) et n°40 p.59 (réf.75).<sup>63</sup>

#### EN FAMILLE

7 juin 2023

Lillebonne, Département de la Seine-Maritime, France

Le 7 juin 2023, un trafic d'animaux domestiques, dont des chats, des chiens (des spitz), des chevaux et d'animaux non domestiques, dont des caracals, a été démantelé après plusieurs mois d'enquête menée par la police sous l'autorité du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire du Havre. Plus de 350 animaux auraient été vendus. Un couple de Lillebonnais a été interpellé et environ 80 animaux ont été saisis. La police a aussi saisi la somme de 15.000 € (16.115 US\$), leurs 7 propriétés, leurs véhicules et leurs comptes bancaires.

Le jeune caracal qui s'était échappé de son enclos à Lillebonne en février 2020 après une tempête appartiendrait au couple ("A La Trace" n°28 p.85, réf.68).<sup>64</sup>

#### AFRIQUE

#### AFRIQUE DU SUD

Juillet et octobre 2023

Greytown, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud



Condamnation en octobre 2023 de 3 braconniers à 8 mois de prison ou au paiement d'une amende pour chacun de 2000 rands (100 US\$) assortie d'une mise à l'épreuve de 5 ans pour avoir en une seule nuit de juillet tué un serval, 3 grands cobes des roseaux (*Redunca arundinum*) et 4 antilopes ourébi (*Ourebia ourebi*) dont 3 étaient gravides.<sup>65</sup>

#### AMERIQUE

#### CANADA

Dimanche 27 et 28 août 2023

Halifax, Province de la Nouvelle-Ecosse, Canada

Au coin de l'avenue Sunset et de Withrod Drive, un serval a été vu et filmé en train de poursuivre un chat domestique. La détention des servals est interdite en Nouvelle-Ecosse. Par contre, elle est autorisée dans l'Ontario. Il est donc possible que le serval se soit échappé ou ait été abandonné après avoir été acheté dans l'Ontario et transféré par contrebande en Nouvelle-Écosse. 1500 km séparent les 2 provinces.<sup>66</sup>

#### MEXIQUE

Début juin 2023

Morelia, Etat de Michoacán, Mexique



Saisie d'un serval mâle. Le petit félin africain servait d'étalon dans un élevage mexicain de chats hybrides et vendus cher sur le marché. Il a été remis au zoo Benito Juárez pour examen vétérinaire.<sup>67</sup>

## EUROPE

## BELGIQUE

**Dimanche 13 août 2023**

**Comines-Warneton, Province de Hainaut, Région Wallone, Belgique. Frontière avec la France.**

Un serval en divagation dans la ville a été capturé par les pompiers et la police dans les jardins de la chaussée de Wervicq après plusieurs heures d'efforts. Il a été accueilli provisoirement dans un refuge du Hainaut. Le parc zoologique de Pairi Daiza a refusé de l'accueillir. Il se dit exclusivement réservé aux reptiles et aux amphibiens. Entre la France et la Belgique, le trafic de serval est sans frontières.<sup>68</sup>

## BULGARIE

**Samedi 5 août 2023**

**Lozenets, Oblast de Bourgas, Bulgarie**

Un soi-disant chat savannah de troisième génération, issu d'un accouplement avec un serval, s'est enfui de chez sa maîtresse dans la station balnéaire. Identifiée par la police, elle devait apporter au poste le "passeport" original de l'animal mais elle a disparu de la circulation de même que le félin. Qu'il porte éventuellement une puce électronique disant qu'il est un chat ne prouve rien. Des vétérinaires, Robin des Bois en a connu en France, sont capables de se tromper ou d'être complices d'une falsification.<sup>69</sup>

## FRANCE

**Début juin 2023**

**Département de la Haute-Savoie, France**



Saisie d'un serval dans un domicile privé. Après un séjour temporaire dans le parc zoologique "Le Domaine des Fauves" en Isère, il a été transféré au refuge de l'association Tonga Terre d'Accueil à Saint-Martin-la-Plaine.<sup>70</sup>

**4 juillet 2023**

**Lille, Département du Nord, France**

Un serval mâle divaguait dans la ville et sautait de jardin en jardin. Au bout de quelques heures, il a été endormi par une fléchette anesthésiante et pris en charge par la police avec l'aide du vétérinaire du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et conduit provisoirement au zoo de



Lille. Il a ensuite été transféré au refuge de Saint-Martin-la-Plaine distant de 720 km où en un an 20 servals dont personne ne revendique la propriété ont été accueillis. Le félin d'Afrique est très apprécié en Belgique et dans le nord de la France. La mode du serval est-elle à son apogée ? Quelle sera la prochaine star des animaux de compagnie ?<sup>71</sup>

**Samedi 22 juillet 2023**

**Bruay-sur-l'Escaut, Département du Nord, France. Frontière avec la Belgique.**

Un serval en divagation est rentré dans un parc privé, s'est reposé dans une écurie vide et a grimpé dans un arbre quand un des chiens de la maison l'a poursuivi. Il n'en est plus redescendu jusqu'à ce que la police municipale et les pompiers, dont un était spécialisé dans les secours aux animaux sauvages, interviennent pour l'anesthésier, le recueillir dans un filet et le mettre dans une cage avant de le transférer provisoirement dans une animalerie agréée. Chantal Richard, la propriétaire des lieux, connue sous le nom d'artiste de Sloane et interprète avec un certain Peter du tube des années 80 "Besoin de rien, envie de toi" avait remarqué que depuis 2 jours ses chiens dont le dénommé Hanoi étaient très nerveux. La bête n'est pas agressive à la différence du serval saisi dans une discothèque à Valenciennes il y a peu (cf. "A la Trace" n°36 p.66, réf.70) et elle est évidemment moins impressionnante que la panthère noire en divagation dans la ville voisine d'Armentières (cf. "A la Trace" n°26 p.68 et n°27 p.77, réf.40) mais elle reste dangereuse pour les petits animaux sauvages et domestiques. Un serval mange au minimum 1 kg de viande fraîche par jour.<sup>72</sup>

## NORVEGE

22 juin 2023 et 8 janvier 2024

## Os, Comté de Hordaland, Norvège

Un gros chat tacheté erre à Os au sud de Bergen. Il a été vu par plusieurs témoins. Il est pris pour un lynx, un ocelot et même un jaguar. C'est un serval. Il a été acheté 70.000 couronnes (6330 US\$) à l'âge de 3 mois. Il a été introduit clandestinement en Norvège. Il est aujourd'hui âgé de 2 ans. Au bout de quelques jours, il a disparu de la circulation. Sa "maîtresse" a réussi à le récupérer. Elle se cache, elle donne des interviews exclusives à quelques médias. Elle dit promener son animal de compagnie tous les jours en laisse sur un terrain d'exercice. Elle dit savoir être dans l'illégalité mais qu'en même temps elle a fait les choses dans la légalité. Le serval mâle est castré, il est vacciné, ce qui ne le dispense pas d'être menacé d'euthanasie par l'Agence norvégienne de l'environnement et l'Autorité de sécurité alimentaire. Il devient une star à la fin des journaux télévisés. L'ONG NOAH dit avoir trouvé un filon pour le renvoyer en Afrique du Sud, le gouvernement répond que c'est impossible tant qu'on ne connaît pas son pays d'origine. Six mois après l'apparition du serval furtif, le procureur de Bergen lance une procédure judiciaire contre sa propriétaire, une jeune femme d'une vingtaine d'années qui après avoir menacé de s'exiler avec son serval réside pour le moment à Bjørnafjorden, 26.000 habitants dont quelques-uns dorment dans la peur et des logements fortifiés. Le serval se nourrit d'animaux de 200 à 300 grammes. Gare aux chatons !<sup>73</sup>

## RUSSIE

3 août 2023

## Krasnodar, Kraï de Krasnodar, Russie

Deux servals achetés sur le site Avito par une habitante intermittente de Krasnodar attendaient de pied ferme dans un réduit grillagé qu'un passant veuille bien les repérer et signaler leur présence à une autorité, ce qui n'a pas manqué. Ils ont été saisis dans leur blockhaus et transférés au Safari Park où leur sort ne sera pas forcément enviable mais de toute façon plus confortable. La femme qui les avait achetés "pour ses besoins personnels" contre 100.000 roubles soit 1440 US\$ a écopé d'une amende de 4000 roubles soit 45 US\$.<sup>74</sup>

PANTHERES NEBULEUSES - *Neofelis nebulosa*,  
Annexe I

## ASIE

## INDE

7 juin 2023

## Bomdila, District du Kameng-occidental, Etat de l'Arunachal Pradesh, Inde

Saisie dans un magasin de vêtements exploité par une femme âgée de 42 ans de la peau d'une panthère nébuleuse. L'opération est à mettre au crédit du WCCB, de la brigade volante de l'Arunachal Pradesh et des agents forestiers du district.<sup>75</sup>

JAGUARS - *Panthera onca*, Annexe I

## AMERIQUE

## BRESIL

22 août 2023

## Paranaíta, Etat du Mato Grosso, Brésil

Regivan de Souza Santos a été surpris chez lui par l'Ibama (Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis) et la police alors que dans une grande marmite il cuisinait de la viande et des os de jaguar pour donner un pot-au-feu à ses chiens de chasse. Il a été libéré sous caution égale à 1320 reais (260 US\$), avec interdiction de fréquenter les bars, discothèques ou autres établissements servant des boissons alcoolisées et obligation de se présenter tous les 5 jours au poste de police et de répondre à toutes les convocations de la justice. La tête du jaguar a été retrouvée pendue à un arbre de sa propriété.<sup>76</sup>

## COLOMBIE

24 juillet 2023

## Alcalá, Corporation Autonome Régionale de Valle del Cauca, Colombie

Saisie au mur d'un restaurant de la peau d'un jaguar. Il reste moins de 60.000 jaguars sur le continent.<sup>77</sup>

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

10 juillet 2023

## Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique

Condamnation d'Abdul Rahman à une mise à l'épreuve d'un an et à verser 30.000 US\$ au sanctuaire pour lions, tigres et ours de San Diego. Rahman avait acheté un chaton jaguar 30.000 US\$ à Trisha D. Meyer dite Mimi Exotic ou Mimi Erotic. Se rendant compte qu'il n'était pas fait pour s'en occuper, il l'avait revendu à perte (20.000 US\$) à un ami dont la femme était enceinte et qui n'a pas vraiment apprécié le cadeau, au point que le jaguar a été abandonné dans une cage à l'entrée du sanctuaire de San Diego. Pour en savoir plus sur le trafic de Trisha Meyer à Houston, Texas cf. "A la Trace" n°38 p. 64 (réf.82).<sup>78</sup>



PEROU

Début juin 2023

San Juan de Pavayacu, Province d'Alto Amazonas, Département de Loreto, Pérou



Après un signalement sur le numéro d'alerte "Forêt et faune" (929970825), une équipe de l'UGFFS (Unidad de Gestión Forestal y de Fauna Silvestre) soutenue par la police nationale et l'ONG Panthera a remonté la rivière Tigre pendant 11 heures et saisi dans une maison 2 petits jaguars en cours de domestication, avec des alopecies en formation et pour l'un d'eux une fracture de la patte droite. Au cours d'une réunion avec des habitants de la communauté indigène, les informations sur l'utilité des animaux sauvages et les sanctions possibles après des captures et des détentions abusives ont été dispensées. Les 2 jaguars sont dans les mains des vétérinaires du zoo RAREC (Rainforest Awareness Rescue Centre) pour un examen approfondi de leur santé.<sup>79</sup>

SURINAME

12 et 14 juin 2023

Suriname

Saisies coup sur coup dans 2 bijouteries de 7 et 4 dents de jaguar. Une petite dent montée en pendentif avec de l'or était vendue 5500 dollars (150 US\$) et une grande le double.<sup>80</sup>

OCELOTS - *Leopardus pardalis*, Annexe I

AMERIQUE

COLOMBIE

Début juillet 2023

Pereira, Corporation Autonome Régionale de Risaralda, Colombie

Pour preuve de ce qu'il avançait, l'informateur a montré à l'autorité environnementale du département les images prises par sa caméra cachée. L'ocelot prisonnier dans une maison a été saisi par la police spécialisée et transféré dans un refuge dont les soigneurs espèrent qu'il pourra un jour être remis en liberté.<sup>81</sup>

EQUATEUR

Août 2023

Près de Camarones, Province de Manabí, Equateur

Saisie de 2 ocelots découverts dans une propriété privée. Une interpellation.<sup>82</sup>

PUMAS - *Puma concolor*, Annexe II, sauf les populations du Costa Rica et du Panama qui sont en Annexe I

AMERIQUE

ARGENTINE

14 juin 2023

Santa Rosa de Río Primero, Province de Cordoba, Argentine

Après un signalement et sous mandat de perquisition, la police de l'environnement et des bénévoles spécialisés dans la gestion de faune sauvage ont saisi un puma adulte. Par décision de justice, il a été transféré dans le refuge Pumakawa à Villa Rumipal.<sup>83</sup>

BRESIL

22 et 23 juin 2023

Rio Verde de Mato Grosso, Etat du Mato Grosso do Sul, Brésil

Gardés à vue, frappés d'une amende de 1000 reais (200 US\$), les 2 ouvriers agricoles qui, disent-ils, sous l'ordre de leur patron ont le 22 juin harcelé avec des chiens et tué avec des armes à feu 2 pumas ont été remis en liberté provisoire contre pour chacun le paiement d'une caution de 26.400 reais (5275 US\$) correspondant à 10 mois de salaire minimal.<sup>84</sup>



## CHILI

**2 juin 2023**

### **La Serena, Province d'Elqui, Région de Coquimbo, Chili**

Les pumas sont victimes d'une campagne de persiflage et de dénonciations. Pendant le mois de mai, 4 plaintes ont été déposées contre eux. Ils auraient attaqué 2 chevaux et "volé" un animal de compagnie à El Hinojal, Las Mollacas et Quebrada de Talca et ce qui devait arriver arriva, un puma bouc émissaire a été tiré et tué à bout portant. Aucun des délits reprochés aux pumas autour de La Serena n'a pu être étayé par le SAG (Servicio Agrícola y Ganadero) de la région.<sup>85</sup>

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

### EN FAMILLE

**Août 2023**

### **Halfway, Etat de l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie de 2 fusils et de la peau d'un puma abattu de nuit à l'aide de projecteurs par un père accompagné de son fils de 13 ans.<sup>86</sup>

## MEXIQUE

**Début juin 2023**

### **La Reforma, Etat de Sinaloa, Mexique**



Sauvetage d'un chaton puma âgé de 9 à 10 mois attaché au poteau sur un chantier dans le village de pêcheurs. Il a été abandonné par les gens qui le gardaient en captivité.<sup>87</sup>

## LYNX - Lynx spp., Annexe II

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**7 juillet 2023**

### **Tucson, Etat de l'Arizona, Etats-Unis d'Amérique**



Condamnation de Simmons, 71 ans, un ex-adjoint du shérif du comté de Pima, à 200 US\$ de réparation au Fonds pour la faune sauvage de l'Arizona et à suivre pendant 6 mois un cours sur la faune sauvage en milieu urbain à l'université de l'Arizona pour avoir tiré à bout portant sur un des 31 lynx roux de la périphérie de Tucson inscrits dans un programme de recherches universitaires sur le comportement de l'espèce et sa capacité à résister aux pressions urbaines. Connue sous le nom de Sadie, la femelle était parfaitement intégrée et admise par les riverains. Elle venait de mettre bas une portée de chatons. Simmons, connu pour chercher querelle aux animaux sauvages, aurait voulu protéger ses 4 chihuahuas d'une attaque imminente de Sadie qui les regardait fixement, perchée sur un mur de sa propriété. Lynx roux à Tucson, cf. "A la Trace" n°40 p.63 (réf.97).<sup>88</sup>

**Août 2023**

### **Comté de Vinton, Etat de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique**



Condamnation à 250 US\$ de restitution du braconnier d'un lynx roux pendant l'hiver 2022. La pelisse avait été retrouvée lors de la perquisition de son domicile.<sup>89</sup>

## EUROPE

### ALLEMAGNE

**Début juin 2023**

### **Jützenbach, Land de Thuringe, Allemagne**

Le lynx boréal (*Lynx lynx*) marchait sur 3 pattes (il avait sans doute perdu une patte avant dans un piège). Il était amaigri et il a été rayé de ce monde par un coup de fusil pour le moment anonyme. Comme le dit Bernhard Stengele, ministre de l'Environnement de Thuringe, "le lynx a du mal à s'installer dans notre paysage culturel".<sup>90</sup>

## POLOGNE

**6 juin 2023**

### **Dobra, Voïvodie de Poméranie-Occidentale, Pologne**



Importé d'Autriche en février où il vivait en semi-liberté dans un parc animalier, le lynx boréal (*Lynx lynx*) âgé d'un an a été retrouvé mort dans un collet à 10 mètres d'un cerf lui aussi tombé dans la guerre des pièges.<sup>91</sup>

## ARABIE SAOUDITE

**5 juin 2023****Riyad, Province de Riyad, Arabie Saoudite**

Démantèlement d'un zoo privé. Evacuation de 43 animaux dont un lion, un léopard et un canidé.<sup>92</sup>

## INDE

## EN FAMILLE

**Début juin 2023****Chandan Ghat et Newsa, District de Dindori, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

Saisie de la peau d'un tigre et de la peau d'un léopard par la STF. Arrestation de 8 personnes dont un ex-sarpanch, le mari d'une sarpanch et un instituteur. Un sarpanch est un chef de village ou de communauté, dont il préside le "gram panchayat" (le conseil). Il est élu pour 5 ans par des élus de conseils inférieurs. Il est l'intermédiaire entre la communauté et le gouvernement.<sup>93</sup>

## JORDANIE

**20 juillet 2023****Jordanie**

La RSCN (Royal Society for The Conservation of Nature) sous la direction du général Obaidullah Al-Maaytah a procédé à la saisie d'un lion et de 2 guépards et à l'arrestation de leur détenteur. Les animaux ont été transférés dans un refuge en attendant que la RSCN dirigée par la reine de Jordanie statue sur leur sort.<sup>94</sup>



# LOUPS, LYCAONS, RENARDS, HYÈNES, CHIENS VIVERRINS ET FENNECS



Fennec (*Vulpes zerda*). Photo Nedjla

## AFRIQUE

### KENYA

**10 juin 2023**

**OI Maisor Ranch, Comté de Laikipia, Kenya**

Sauvetage en 2 temps d'un lycaon (*Lycaon pictus*) ou loup peint adulte.

- Il est accroché à un arbre par le nœud coulant d'un piège en acier. Les sauveteurs coupent le filin mais le loup peint s'échappe à toute vitesse avec son carcan qui risque tôt ou tard de l'étrangler.

- Arrivée sur place, la brigade vétérinaire volante a localisé le fuyard, l'a anesthésié, a dégagé son cou du filin d'acier, a administré tous les onguents nécessaires. L'antidote de réveil a été injecté au bout de 1h20 de soins.

Pronostic favorable. La meute du rescapé comprend 15 individus.<sup>1</sup>



## AMERIQUE

### CANADA

**7 juillet 2023**

**Squamish, Province de la Colombie-Britannique, Canada**

Un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) a été victime d'un tir près de la décharge. Le tireur l'a raté. Le loup a été vu depuis. Il se traîne. Quiconque peut donner de ses nouvelles ou aider à identifier celui ou celle qui l'a blessé doit appeler l'officier de la Sea to Sky Conservation, l'agence locale qui s'occupe de la protection de la faune et de la flore.<sup>2</sup>

## CHILI

**2 août 2023**

**Rancagua, Province de Cachapoal, Région de O'Higgins, Chili**

Arrivant sur les lieux d'une maltraitance de chiens signalée par des habitants du quartier, la PDI (Policía de Investigaciones) a constaté la présence de chiens Foxhound en très mauvais état de santé et de logement et un pauvre renard colfeo (*Lycalopex culpaeus*, Annexe II) dans une cage. Les chiens ont été transférés dans un chenil de secours et le colfeo dans un centre de rééducation. L'homme de 28 ans a été déféré au tribunal. L'enquête se poursuit pour savoir si les chiens étaient utilisés pour chasser les renards colfeo qui bénéficient en Amérique du Sud du statut d'animal protégé.<sup>3</sup>

7 août 2023

**Comté de Washington, Etat de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique**

Le CBD (Center for Biological Diversity) promet 10.000 US\$ à qui permettra d'identifier et de mettre dans les mains de la justice le braconnier d'un loup rouge (*Canis lupus rufus*, Annexe II) tué d'une balle dans le poitrail le 18 mai dans le comté de Washington au bord d'une route qui contourne le refuge faunique national d'Alligator River. Cette prime s'ajoute aux 5000 US\$ promis par l'US Fish and Wildlife Service. Le loup rouge, brave entre les braves, se distingue par sa fourrure rousse. Il pèse entre 25 et 40 kg, bien moins que le loup gris qui peut aller jusqu'à 80 kg, et se compte aujourd'hui un peu plus que sur les doigts de 2 mains.

Loup rouge, cf. "A la Trace" n°23 p.96 (réf.2), n°30 p.69 (réf.5) et n°36 p.72 (réf.5).<sup>4</sup>

ASIE

CHINE

Août 2023

**Municipalité Autonome de Shanghai, Chine**



Saisie par les douanes postales dans un colis venant de l'étranger de 156 accessoires "faits main" en queues de renard de Chiloé (*Lycalopex griseus*, Annexe II) de la marque islandaise Feldur Verkstæði, spécialisée dans le commerce de vêtements et accessoires en fourrure. Les renards de Chiloé vivent en Amérique du Sud. Leur fourrure est particulièrement recherchée.<sup>5</sup>



Renard de Chiloé (*Lycalopex griseus*)

1<sup>er</sup> juillet 2023

**Murakata, District de Paschim Medinipur, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Lynchage d'une hyène rayée (*Hyaena hyaena*, Annexe III au Pakistan). Harcelée par des hommes enragés, battue à coups de bâton, croulant sous les pierres et les briques, se réfugiant ici ou là avant d'être à nouveau frappée, elle a fini par mourir au bord d'une route. L'ONG HEAL (Human and Environment Alliance League) exprime son indignation. Elle exige des services forestiers, qui au départ ont classé la mort de la hyène dans la rubrique des collisions et des chiens écrasés, le lancement d'une enquête pour démasquer les responsables de l'atrocité. En 2020, dans le sinistre village de Purulia, une hyène rayée avait été tuée, décapitée et coupée en morceaux.

Purulia, cf. "A la Trace" n°9 p.51 (réf.49), n°31 p.72 (réf.10) et n°35 p.55 (réf.78).<sup>6</sup>

RECIDIVE

28 juillet 2023

**Aéroport International Kempegowda, District de Bangalore Rural, Etat du Karnataka, Inde**



Saisie vers minuit après 4 heures de vol au débarquement d'un vol de Bangkok de 2 chiots viverrins (*Nyctereutes procyonoides*) cachés dans des paquets de nouilles et de biscuits. Un des chiots est mort à l'aéroport quelques heures après l'atterrissage. Le survivant après avoir reçu les soins et la nourriture nécessaires a été renvoyé en Thaïlande par Thai Airways avec l'accord du gouvernement thaïlandais. Le trafiquant avait déjà été pris sur le fait à l'aéroport de Chennai avec dans ses affaires des animaux d'autres espèces. Il a écopé d'une amende de 80.000 roupies (975 US\$).<sup>7</sup>



Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*)

## EUROPE

### ALLEMAGNE

#### **Samedi 8 et dimanche 9 juillet 2023 Sehnde, Land de Basse-Saxe, Allemagne**

Dans un sac poubelle qui flottait dans le Mittellandkanal, il y avait le cadavre d'un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) sans tête et sans queue. Le tronc de l'ex-loup était criblé de balles. Le lendemain, dimanche vers 19 heures, 2 autres promeneurs ont remarqué un nouveau sac bleu dans le même canal. Il y avait à l'intérieur la tête et la queue de la victime. L'expert en loups de la région de Hanovre a confirmé que le tronc, la tête et la queue proviennent du même loup.<sup>8</sup>

### AUTRICHE

#### **11 juillet et fin septembre 2023 Tulln an der Donau, Etat de Basse-Autriche, Autriche**

- Dans la soirée, un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) mort dérive près de la rive nord du Danube. La carcasse a été ramenée à terre. Le loup a été la cible de plusieurs coups de fusil. Il a ensuite été jeté dans le fleuve par le ou les braconniers. Quiconque peut aider à la manifestation de la vérité est appelé à contacter la police. Une plainte a été déposée.

- Fin septembre, faute d'information nouvelle, l'affaire a été classée sans suite. C'est l'omerta du loup.<sup>9</sup>

### FRANCE

#### **EN FAMILLE 22 juin 2023**

#### **Crupies, Département de la Drôme, France**

Le 4 mars 2022, le cadavre d'un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) est découvert par des promeneurs sur la commune de Crupies. Un signalement est transmis quelques jours plus tard aux agents de l'Office Français de la Biodiversité. Lorsque les agents de l'OFB viennent le récupérer, le cadavre a disparu.

L'omerta au sein de la commune de Crupies a été rompue grâce à la persistance des agents de l'OFB et de la Gendarmerie Départementale de Nyons. Trois personnes, bien connues au sein des associations et des institutions locales, ont été interpellées le 22 juin 2023.

Il ressort du dossier que Monsieur X souhaitait éliminer le plus possible de loups grâce au carbofuran (insecticide toxique interdit d'utilisation en France depuis le 13 décembre 2008). Après quelques tentatives ratées, Monsieur X est parvenu à en tuer un, le 3 mars 2022, grâce à un appât empoisonné placé à proximité de son exploitation. Monsieur X s'est vanté de sa "réussite" sur son profil Snapchat auprès de sa famille et de ses proches. Il avoue lors de son audition avoir infiltré le réseau de suivi "Loup/Lynx" pour récupérer des informations sur les emplacements des tanières afin de continuer son massacre.



Monsieur Z, cousin de Monsieur X, a participé à la dissimulation du cadavre et Madame Y avait donné des recommandations à Monsieur X sur l'emploi du carbofuran.

Messieurs X et Z et Madame Y devaient comparaître le 12 décembre 2023 devant le Tribunal Correctionnel de Valence. L'audience a été renvoyée au 10 septembre 2024.<sup>10</sup>

### ITALIE

#### **6 juillet 2023 Entre Ponsacco et Cascina, Province de Pise, Région de la Toscane, Italie**

Bonnes vacances ! Film d'horreur au petit matin pour des centaines d'habitants et de touristes dans leurs voitures sur la route Florence-Pise-Livourne. Un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) était pendu à un viaduc et se balançait au bout d'une corde.<sup>11</sup>

### PAYS-BAS

#### **Dimanche 9 juillet 2023 Wapse, Province de Drenthe, Pays-Bas**

A coups de fourche et de pelle, un éleveur de moutons et de chèvres a tenté d'éloigner un louveteau gris (*Canis lupus*, Annexe II) qui selon lui menaçait son troupeau. Le combat corps à corps s'est mal terminé pour l'homme qui a été mordu et plus encore pour le jeune loup percé par les dents de la fourche qui est allé se réfugier sous des panneaux solaires et qui a été abattu au fusil 2 heures après sur ordre du maire. Les ONG Faunabescherming et Animal Rights ont porté plainte contre le maire de la collectivité locale de Westerveld à laquelle la commune de Wapse est rattachée, contre l'adjoint au maire et le policier qui a tiré. Les défenseurs des loups accusent les élus d'avoir pris une décision irrémédiable et précipitée sans prendre l'avis des experts du ministère de l'Environnement et de ses services. La plainte a été classée sans suite par le procureur. "Le ministère public est d'avis que les actions du maire, de l'adjoint au maire et du policier relèvent de l'exécution d'une tâche administrative exclusive de sorte que des poursuites pénales ne sont pas possibles." Le parquet estime toutefois que "les alternatives à l'abattage n'ont pas été suffisamment explorées."<sup>12</sup>

## ROUMANIE

16 et 22 août 2023

### Judet de Timiș, Roumanie. Frontière avec la Hongrie et la Serbie.

Les tireurs de loups gris (*Canis lupus*, Annexe II) levant les bras ou criant de joie ne manquent pas en France et dans d'autres pays de l'Union Européenne. En Roumanie, le policier et chasseur Cristian Petrescu est sous le feu des critiques pour avoir tué un loup et fait semblant de le décapiter. A un journaliste qui avait réussi à le coincer au téléphone 6 jours après, il a répondu : "Lup? Nu se poate așa ceva, noi nu avem în zonă lupi..." (un loup ? ce n'est pas possible, il n'y a pas de loup dans la région)".<sup>13</sup>

## RUSSIE

18 août 2023

### Aéroport International de Vnoukovo, Oblast de Moscou, Russie



Une valise pleine de fruits pourris, de paquets de chips et de poissons séchés à l'intérieur de laquelle il y avait aussi 3 mallettes en osier contenant les cadavres de 12 petits chiots fennec (*Vulpes zerda*, Annexe II) n'a pas échappé à la vigilance du malinois des douaniers, bien que le passager russe venant d'Egypte via Istanbul ait emprunté le couloir vert des gens qui soi-disant n'ont rien à déclarer. Les petits fennecs sont morts asphyxiés et étouffés. L'homme avait fait un saut de 3 jours en Egypte pour acheter contre 600 US\$ soit 50 US\$ par spécimen les 12 malheureuses petites victimes qui selon lui étaient vivantes au moment où elles ont été "emballées".<sup>14</sup>

## SUISSE

Mi-août 2023

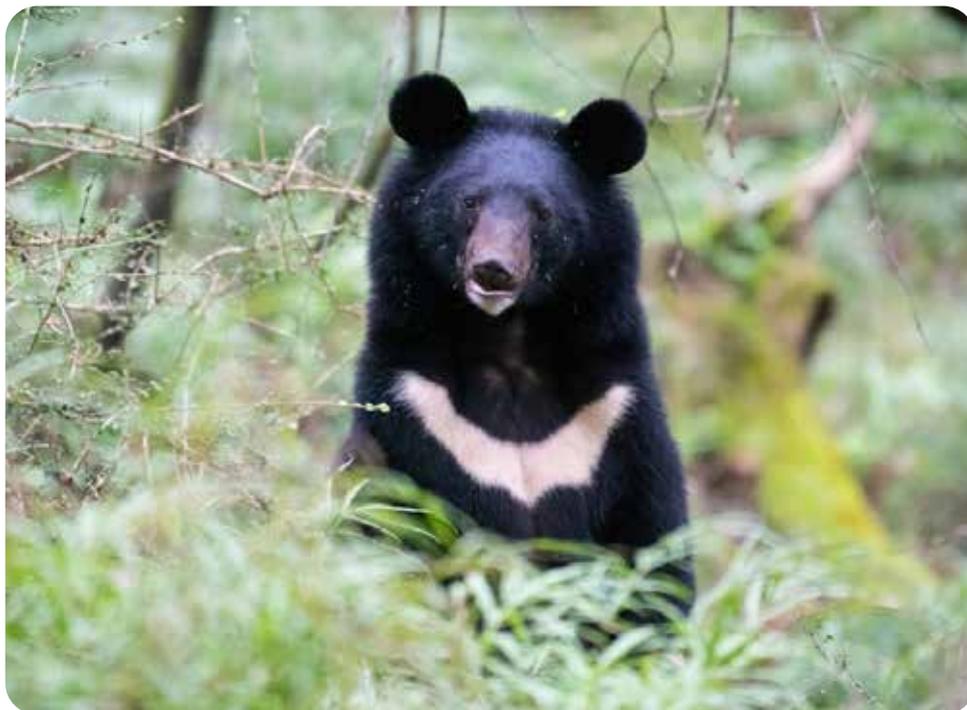
### Canton du Valais, Suisse

Condamnation de Matthias Schnyder, éleveur de moutons, à une peine de 4000 francs suisses (4600 US\$) assortie d'un sursis de 2 ans, à une amende de 950 francs suisses (1100 US\$) et à payer 2200 francs suisses (2535 US\$) au titre des frais de justice pour avoir, avec une arme non déclarée, tué un loup gris (*Canis lupus*, Annexe II) qui, dit-il, avait déjà tué 4 de ses moutons, blessé 4 autres et qui menaçait à nouveau son troupeau.

Selon les données de l'université de Berne, depuis 1998 en Suisse 54 loups ont été abattus "légalement", 38 dans des collisions routières, 11 ont été braconnés, 4 ont fait une chute mortelle, 3 se sont noyés, 2 ont été ensevelis par une avalanche, 2 sont morts après un combat avec d'autres loups et 6 sont morts d'une cause non connue. A noter qu'après 3 des collisions routières, les autopsies ont relevé dans les cadavres des loups la présence de plombs de chasse.

Loups dans le canton du Valais, cf. "A la Trace" n°12 p.101 (réf.24), n°16 p.63 (réf.8), n°30 p.176 (réf.101), n°32 p.100 (réf.35) et n°33 p.100 (réf.16).<sup>15</sup>





Ours à collier (*Ursus thibetanus*). Photo 武亦乾 Yiqian Wu

## AMERIQUE

### CANADA

**27 juin 2023**

#### Province de Québec, Canada

Publication par le ministère de l'Environnement de la liste des personnes condamnées à la suite du démantèlement d'un réseau de braconnage en février 2019 (cf. "A la Trace" n°24 p.86, réf.23). Le panel des animaux abattus était très large : poissons, oiseaux, cervidés, grenouilles... Trois suspects étaient aussi accusés de possession illégale d'ours noirs américains (*Ursus americanus*, Annexe II) :

- Normand Gauthier, de Yamachiche, écope d'une amende de 6000 dollars (4420 US\$) et d'une suspension de son permis de chasse pendant 24 mois.

- Bruno Noël, de Louiseville, écope d'une amende de 3550 dollars (2615 US\$) et d'une suspension de son permis de chasse pendant 24 mois.

- Martin Noël, de Louiseville, écope d'une amende de 2075 dollars (1530 US\$) et d'une suspension de son permis de chasse pendant 24 mois.

La somme totale des amendes s'élève à 84.350 dollars (62.130 US\$).<sup>1</sup>



**30 juin 2023**

#### Parry Sound, Province d'Ontario, Canada



Le 1<sup>er</sup> octobre 2022 près de Magnetawan, Zoltan Miriszlai était dans une cabane au sommet d'un arbre avec une lampe de combat prêt à tirer avec un arc. Il guettait de nuit, lorsque la chasse est interdite, l'arrivée d'un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) attiré par les appâts. Il a été repéré par un agent de protection de la nature et condamné 8 mois de prison assortis d'une amende égale à 2760 US\$.<sup>2</sup>

**5 juillet 2023**

#### Saint-Albert, Province d'Alberta, Canada



C'est lui, le randonneur qui randonnait avec un fusil chargé sur l'épaule et qui le samedi 6 août 2022, dans le parc national Jasper, Alberta, avait tiré d'instinct sur un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) alors que le port d'une arme chargée est interdit dans les parcs nationaux du Canada et d'ailleurs. Painchaud a confondu braconnage et marche à pied. Il est condamné à une amende de 7500 dollars soit 5660 US\$ et son fusil de chasse Mossberg Model 510 calibre 20 est définitivement confisqué. Cf. "A la Trace" n°37 p.62-63 (réf.2).<sup>3</sup>

## OPERATION POCHETTE

18 et 25 juillet 2023

Montréal, Province de Québec, Canada

Tran Dinh Tuan Vu est condamné à une amende de 5000 dollars (3770 US\$), Thi Kim Loan Nguyen à une amende du même montant et Minh Truong Hai Nguyen à une amende de 24.000 dollars (18.100 US\$) pour avoir entre mai 2017 et août 2018 transporté entre le Nouveau-Brunswick et le Québec des vésicules biliaires d'ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) et les avoir vendues à des membres de la communauté asiatique expatriée commettant ainsi des infractions à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages sur la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Les 3 individus ont plaidé coupable. Ils avaient été arrêtés dans le cadre de l'opération Pochette (cf. "A la Trace" n°22 p.72). Les amendes seront versées au Fonds pour dommages à l'environnement.<sup>4</sup>



## EN FAMILLE

19 juillet 2023

Bracebridge, Province d'Ontario, Canada

Amendes de 6000 dollars (4525 US\$), 4500 dollars (3395 US\$), 2500 dollars (1885 US\$) et 3000 dollars (2260 US\$) pour Louis Diamandakos, Michael Diamandakos, Eugene Gelsomino et Sandy Gelsomino. Les Diamandakos de Peterborough et les Gelsomino de Nobleton ont plaidé coupable après le braconnage d'un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) et de 3 cerfs (famille Cervidae) dans la nuit du samedi 19 novembre 2022 au nord d'Orillia dans le secteur de Coopers Falls Road et le transport des corps dans leurs véhicules tout-terrain. Ils avaient été pris sur le fait par des gardes après l'alerte de riverains réveillés par des coups de feu.<sup>5</sup>



Jeudi 10 août 2023

Province de la Colombie-Britannique, Canada

L'épave d'un ours grizzly (*Ursus arctos horribilis*, Annexe II) dérivait dans le fleuve Squamish. La nécropsie montre qu'il a été tué par arme à feu entre le 7 et le 9 août. Une corde attachée à son corps a aidé le ou les braconniers à le tirer vers le fleuve côtier pour qu'il aille se faire voir ailleurs, pourquoi pas dans le Pacifique.<sup>6</sup>

Samedi 19 et 23 août 2023

Entre Contact Creek, Territoire du Yukon, et Iron Creek, Province de la Colombie-Britannique, Canada

Virée meurtrière pendant le week-end. Quatre ours noirs américains (*Ursus americanus*, Annexe II) ont été dégomés par des tireurs inconnus au long de l'Alaska Highway. Les corps ont été retrouvés aux kilomètres 896, 911, 912 et 932, (2 dans le Yukon, 2 en Colombie-Britannique). Le ou les braconniers risquent au maximum 4 ans de prison pour avoir tiré des ours sans les déclarer, avec la circonstance aggravante d'avoir gaspillé la viande. Les autopsies détermineront si les victimes toutes adultes étaient de la même famille. Peut-être que des oursons sont orphelins sans avoir acquis l'autonomie alimentaire.<sup>7</sup>

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

7 juin 2023

New Miami Colony, Etat du Montana, Etats-Unis d'Amérique

Au bord de l'East Lake Road, découverte d'un ours grizzly (*Ursus arctos horribilis*, Annexe II) criblé de balles il y a 2 ou 3 jours. Un appel à témoins est lancé. Une récompense sera accordée à quiconque donnera une information aboutissant à la condamnation du ou des auteurs des tirs.<sup>8</sup>

10 juillet 2023

Roxbury, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique



Un homme a tiré le matin sur un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) pour la seule raison qu'il passait près de chez lui. Des riverains alertés par les coups de feu ont fait un signalement au service de la conservation environnementale de l'Etat de New York et 2 agents sont venus sur place. Après avoir recoupé les témoignages et exercé toutes leurs diligences, ils ont frappé en fin d'après-midi au domicile du suspect et retrouvé le cadavre de l'ours caché sous une piscine. L'homme est passible des délits d'abattage illégal d'un ours sans permis, de chasse à l'ours hors des saisons autorisées et d'utilisation illégale d'une arme à feu à moins de 150 mètres d'un secteur résidentiel.<sup>9</sup>

**14 juillet 2023**

**Fairbanks, Etat d'Alaska, Etats-Unis d'Amérique**

Le boniment était, si l'on peut dire, alléchant. Jun "Harry" Liang promettait aux clients s'ils dégommaient un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) de leur acheter 5000 US\$ la vésicule biliaire, bien connue par les Chinois pour aider à être au top de la santé sous toutes ses formes mais qu'il est interdit de vendre et d'acheter sur le territoire US. Il est vrai que Liang, dont le visa de touriste a expiré depuis 2016, n'est pas investi dans le respect des règles en vigueur aux Etats-Unis. Son offre de safari était rédigée en mandarin et uniquement disponible sur la plateforme xiaohongshu.com ("Petit Livre Rouge") et Liang échangeait avec ses clients sur l'application chinoise WeChat. 60.000 US\$ donc pour un week-end de chasse à l'ours pour 2 mecs avec en prime, en attendant l'ours, la possibilité de se payer une prostituée pour 1800 US\$ par soirée ou 500 US\$ par passe. Pour parfaire la carte postale, Liang promettait à ses clients exclusivement chinois venus de Chine ou installés aux USA d'assister à des auréoles boréales. On ne sait pas à ce stade si les bonnes affaires de Liang correspondaient à ses attentes et combien il payait un guide de chasse made in USA. Ce guide n'était pas à cheval sur les codes de conduite et de toute façon ne comprenait pas tout à ce qui se tramait puisque ses clients et ses chefs, sous le couvert d'une agence de voyages et de plaisirs cynégétiques sise à Fairbanks, Alaska, et baptisée comme il se doit "AK Aurora Travel, Inc.," se parlaient exclusivement en chinois, c'est-à-dire en mandarin. Le marketing a commencé à dérailler quand un agent de l'HSI (Homeland Security Investigations) s'exprimant en mandarin et disposant d'un peu d'argent pour remplir sa mission, s'est infiltré dans le système Liang et s'est retrouvé à force de payer des acomptes sur un terrain de chasse discret près de la rivière Chena à portée de voiture de Fairbanks et sur un champ de tir où il lui a fallu payer 1000 US\$ supplémentaires pour suivre une leçon de chasse obligatoire avant d'être lancé dans le grand bain de la traque aux ours et accessoirement aux caribous. Liang a été arrêté le 14 juillet 2023. Il est, entre autres crimes, inculpé de violation en bande organisée du Lacey Act qui interdit toute forme de commerce ou de transport des espèces sauvages protégées, plantes ou animaux, illégalement capturées ou détenues, de blanchiment d'argent, de fraude électronique, de détention illégale d'armes par un étranger non naturalisé. Il risque au maximum 30 ans de prison. A suivre.<sup>10</sup>

**18 juillet 2023**

**Delta Junction, Etat d'Alaska, Etats-Unis d'Amérique**



Condamnation d'Edward A. Bundy à verser 12.000 US\$ au fonds d'indemnisation du Lacey Act et à 18 mois de mise à l'épreuve avec interdiction de chasser "où que ce soit dans le monde" pour avoir chassé illégalement en Alaska 5 animaux sauvages dont un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) et des caribous (*Rangifer tarandus*) et avoir transporté ou tenté de transporter les trophées chez lui dans l'Arkansas.<sup>11</sup>

**Fin juillet et début août 2023**

**Comtés de Gladwin, Roscommon et Ogemaw, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

- Sommation à comparaître pour un individu dont l'identité n'est pas publiée pour avoir un mois avant l'ouverture de la chasse aux ours noirs américains (*Ursus americanus*, Annexe II) préparé un beau tableau de chasse en distribuant en abondance des friandises dans une clairière.

- D'autre part, l'individu a reçu un avertissement pour avoir abandonné sur le site d'appâtage et autour des emballages en plastique et un fût en métal découpé.<sup>12</sup>

**Début août 2023**

**Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**



Sauvetage et remise en liberté d'un ourson (*Ursus spp.*, Annexe II) pris dans un piège à patte. Les agents ont dû disperser du gaz poivré pour éloigner la mère le temps de l'intervention.<sup>13</sup>

**14 août 2023**

**Clarksburg, Etat du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique**

La police a reçu un signal d'alerte à 19h33 le lundi 14. L'informateur dit avoir entendu un coup de feu et a toutes les raisons de croire que dans une résidence privée dont il est proche un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) a été tué. La police s'est rendue immédiatement sur place et a constaté qu'en effet un ours noir américain avait été tué. Le tireur dont le nom n'a pas été communiqué pour ne pas nuire au déroulement de l'enquête a reçu une sommation à comparaître.

Pour cette année 2023, le Massachusetts a autorisé sous conditions strictes la chasse aux ours noirs du 5 au 23 septembre, du 6 au 25 novembre et du 27 novembre au 9 décembre.<sup>14</sup>

**15 août 2023**

**Lackawaxen, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique**



Le corps de cet ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) de 250 à 300 kg a été retrouvé criblé de petits plombs près de Clubhouse Drive dans le lotissement de l'association de la communauté et du lac Tink Wig. La mort remonte au week-end du 12-13 août. Un appel à témoignages est lancé "Merci par avance de votre aide pour protéger la faune sauvage de Pennsylvanie."<sup>15</sup>

**18 août 2023**

**Sanford, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Une ourse noire américaine (*Ursus americanus*, Annexe II) accompagnée de ses 2 oursons a été visée par 16 coups de feu comme en témoigne une caméra de surveillance installée dans un quartier résidentiel et verdoyant de Sanford. L'ourse était bien connue et appréciée des habitants. Le lendemain, les oursons étaient encore en errance dans le quartier. Ils ont été capturés 3 jours plus tard et transférés dans le parc d'Homosassa Springs dirigé par l'Etat du Michigan à 150 km d'Orlando avec une perspective de remise en liberté en décembre 2023. La mort violente de leur mère a suscité beaucoup d'émotion et de rappels sur l'art de cohabiter avec les ours. Un homme est suspecté d'avoir connu l'irréparable en pleine nuit alors qu'il promenait son chien. Il aurait tiré pour le protéger. Il y a entre 4000 et 4500 ours en Floride (170.000 km<sup>2</sup>). L'ONG Save the Florida Black Bear rappelle que chacun doit faire des efforts pour vivre en harmonie avec les ours. "Ceux qui ont des chiens ne doivent pas les laisser aboyer et courir après les ours, surtout en cette saison quand ils sont accompagnés de leurs oursons." Lauren Pierce qui voyait souvent l'ourse depuis ses fenêtres souligne que tous les ours méritent du respect. "On est en train de construire dans le moindre m<sup>2</sup> du comté de Seminole et ils ne savent plus où aller." Le porte-parole de la FWC (Florida Fish and Wildlife Conservation Commission) rappelle de son côté "qu'il ne faut pas laisser traîner des déchets alimentaires et des poubelles ouvertes devant chez soi." Vivre avec les ours impose de la discipline.<sup>16</sup>

**Fin août 2023**

**Comté de Menominee, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

A la fin de l'année 2022, un chasseur a tué un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) sans avoir de licence. Il a déclaré l'ours mort en utilisant le permis de chasse de son épouse. Il a amené la dépouille chez un taxidermiste. Le taxidermiste est cité à comparaître pour avoir accepté de naturaliser un ours en sachant ou en ayant le pouvoir de savoir qu'il avait été chassé illégalement. Les agissements du chasseur ont été rapportés au procureur. La peau de l'ours a été saisie.<sup>17</sup>

**ASIE**

**ARMENIE**

**8 et 11 juin 2023**

**Getap, Région de Vayots Dzor, Arménie**

International Animal Rescue rapporte avoir sauvé de la misère un ourson brun (*Ursus arctos*, Annexe II) obstinément juché dans un arbre. Il avait un collier de chien autour du cou. Il a été abandonné par le foyer humain où il était captif ou bien il s'est échappé.<sup>18</sup>



**CHINE**

**EN FAMILLE**

**16 juillet 2023**

**Tianyuan, Xian de Wuxi, Municipalité Autonome de Chongqing, Chine**

Dans un premier temps, pendant l'année 2021, la police a saisi chez un braconnier notoire des pièges, des couteaux, des câbles et autres accessoires confirmant les informations recueillies dans le voisinage et prouvant la possibilité du braconnage sans en démontrer la réalité. Dans un deuxième temps, l'enquête a fait peser sur le suspect le soupçon de l'électrocution et du dépeçage d'un ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) et révélé que le corps de l'ursidé avait été déposé dans le congélateur de son frère. Par l'entremise de 2 comparses, les os, les pattes et la peau de l'ours avaient ensuite été vendus à 2 acheteurs contre 11.000 yuans soit 1600 US\$. Entre-temps, ce qu'il restait de l'ours à collier avait été caché dans une fosse à lisier. Les 6 individus compromis du début à la fin dans cette conspiration sont dans les mains de la justice.<sup>19</sup>

## INDE

7 août 2023

### Bloc de développement communautaire de Takula, District d'Almora, Etat de l'Uttarakhand, Inde

Saisie de 3 vésicules biliaires d'ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) séchées d'un poids total de 340,62 grammes dont la valeur est estimée à 3,5 millions de roupies (42.580 US\$ soit 125.235 US\$/kg) sur le marché international. Arrestation de Digar Singh, de Manoj Upadhyay et de Jagat Singh âgés de 30 à 55 ans.<sup>20</sup>



## IRAN

Juin 2023

### Gonabad, Province du Khorassan-e Razavi, Iran



Saisie de 2 oursons bruns du Pakistan (*Ursus thibetanus gedrosianus*, Annexe I), passagers clandestins dans un bus venant de la province de Sistan-et-Balouchistan, à 700 km de Gonabad, et se rendant à Machhad, à 290 km. Arrestation des trafiquants. Les agents de protection de l'environnement ont assuré le renvoi des oursons dans leur province d'origine.<sup>21</sup>

Fin juin 2023

### Khalkhal, Province d'Ardabil, Iran

27 mois de prison pour avoir tué sans motif légitime une ourse brune (*Ursus arctos*, Annexe II).<sup>22</sup>



Juillet 2023

### Kaleybar, Province de l'Azerbaïdjan Oriental, Iran

Des coups de feu. Des alertes. La patrouille s'est déployée pour pister les braconniers. Après 4 heures de traque, l'un d'eux a été arrêté, l'autre s'est enfui et peu après un ourson brun (*Ursus arctos*, Annexe II) mort a été découvert.<sup>23</sup>

Juillet 2023

### Baghat, Province de Semnan, Iran

Le corps d'un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) adulte a été découvert au nord de la ville de Shahroud. Il porte sur la poitrine l'impact d'une balle suivi d'une abondante perte de sang. Selon les agents du ministère de l'Environnement qui ont été dépêchés sur la scène du crime, les ours sont perturbés voire déplacés par les exploitations minières dans les montagnes et descendent dans les contreforts en se rapprochant des habitations et en s'exposant aux représailles et aux cruautés.<sup>24</sup>

Début août 2023

### Veresk, Province de Mazandéran, Iran

Un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) a été retrouvé mort dans les collines du village. Il est possible que pendant la période de sécheresse, il soit descendu de ses montagnes pour se rapprocher des activités humaines et y trouver des aubaines alimentaires. La proximité de son corps et de vergers de pommiers donne à penser qu'il a été la victime de tirs d'effarouchement d'agriculteurs. Koros Rabiei, chef de la protection de la faune dans la province, rappelle qu'un accord a été conclu entre le Fonds environnemental et le Fonds d'assurance agricole pour indemniser les dommages causés par les ours.<sup>25</sup>

Août 2023

### Tale-e Rudbar, Province de Mazandéran, Iran



Un verger, un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II), un piège., une anesthésie, des soins. Espérons qu'il est remonté dans les montagnes et qu'il y trouvera loin des pommes et des hommes assez de protéines et de glucides pour passer l'hiver dans une grotte!<sup>26</sup>

## PAKISTAN

Juin 2023

### Bet Mir Hazar Khan, Province du Pendjab, Pakistan

Interception d'un pick-up. Saisie d'un ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) vivant. Trois arrestations. L'opération est à mettre au crédit des conservateurs de la faune Irfan Farooqui, Abdul Razzaq, Arshad Iqbal, Muhammad Tahir et Muhammad Shahbaz Kazim.<sup>27</sup>

19 et 31 juillet 2023

**Vallée de Siran, Province de Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan**

- Une ourse à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) est gravement blessée après une tentative de braconnage. Ses 2 oursons ont disparu. Ils auraient été kidnappés par la bande. L'ourse réfugiée dans une grotte a été capturée non sans mal et soignée. Elle n'a pas survécu à ses blessures.

- Arrestation de 2 suspects dans le district de Mansehra. Ils auraient participé au braconnage. Selon les informations recueillies dans le village de Bugermung, ils se seraient emparés d'un seul ourson et l'auraient ensuite relâché pour éviter d'être identifiés et poursuivis par la justice. Des notables du village ont présenté à la police un document écrit certifiant qu'ils ont assisté à la remise en liberté de l'ourson. L'ourson laissé pour compte après le braconnage de la mère et l'ourson relâché par les braconniers seraient au regard de leur âge présumé capables en cette saison d'assurer leur autonomie alimentaire.<sup>28</sup>

**TAIWAN**

2 juin 2023

**District d'Heping, Municipalité Spéciale de Taichung, Taïwan**

Un ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) est retrouvé mort, une patte prise dans un nœud coulant en acier. Il serait mort de soif, près de la rivière Hengliu.<sup>29</sup>



Début juillet 2023

**Zhuoxi, Comté de Hualien, Taïwan**

Après le sauvetage d'un ours noir de Taïwan (*Ursus thibetanus formosanus*, Annexe I) à Zhuoxi début mai 2023 (cf. "A la Trace" n°40 p.74, réf.25), un nouveau représentant de l'espèce protégée a été pris dans un piège dans les parages de Zhuoxi. L'ours mâle adulte était pris dans un piège posé par un planteur de caféiers redoutant l'intrusion de sangliers. Il en a informé les services vétérinaires. Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'espèce mis en place par le gouvernement, une prime de 6000 yuans (830 US\$) est promise à quiconque rapporte sans délai la capture d'un ours par un piège à sanglier. Cette initiative est destinée à éviter les dissimulations, les dépeçages clandestins et la vente de la viande. L'ours avait la patte avant gauche comprimée et gonflée par le nœud coulant en acier. L'amputation a été évitée. Le convalescent a été transféré dans un refuge pour animaux sauvages blessés ou brutalisés dans le comté de Taitung à une centaine de kilomètres.<sup>30</sup>



Dimanche 27 - mercredi 30 août 2023  
**Comté de Hualien, Taïwan**

Une ourse noire de Taïwan (*Ursus thibetanus formosanus*, Annexe I) était prise au lasso par un piège en filin d'acier depuis au moins 2 jours. Plus elle essayait de s'en aller, plus le nœud coulant lui sectionnait la patte. L'équipe de secours n'a pas eu d'autre choix que de l'anesthésier et de l'amputer sur place à la tombée de la nuit. Dans la soirée, la petite adulte de 35 kg a été conduite d'urgence dans le centre de secours de la faune sauvage WildOne. Trois jours après, malgré les soins que toute l'équipe vétérinaire lui a accordés, elle est morte.<sup>31</sup>



© 林業保育署花蓮分署提供

**VIETNAM**

Juillet 2023

**Long San, Province de Long San, Vietnam**

Condamnation de Pham Van Tu à 12 mois de prison pour avoir tenté de vendre 2 ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I).<sup>32</sup>



Juillet 2023

**Quy Hop, Province de Nghe An, Vietnam**

Condamnation de Nguyen Huu Dung à 13 mois de prison. Il postait régulièrement sur les réseaux sociaux des annonces proposant à la vente des produits de la faune sauvage : écailles de pangolin, bile d'ours, peau de tigre, pilules d'extraits d'os de tigre... Il avait été mis en garde par ENV à diverses reprises. Au moment de son interpellation, il transportait 11 pattes d'ours malais (*Helarctos malayanus*, Annexe I).<sup>33</sup>



© ENV

**28 juillet 2023**

**Di An, Province de Binh Duong, Vietnam**

Sauvetage de 2 ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I). Ils étaient détenus dans un foyer domestique. L'ourse pesant 150 kg est en mauvais état. Elle a des lésions au niveau de la vésicule biliaire, sa patte avant droite est en partie amputée, sa patte arrière gauche est blessée. L'ours pesant 120 kg a aussi des lésions au niveau de la vésicule biliaire. Son pelage sur l'abdomen est dénudé. Son abdomen est touché par une alopecie totale due au frottement avec la dalle de béton où il s'allongeait. Les 2 ours étaient captifs depuis 20 ans. Ils ont longtemps été soumis à l'extraction de la bile utilisée dans la médecine traditionnelle. Ils ont été transportés au refuge vétérinaire du parc national de Tam Dao dans le nord du Vietnam à 1800 km de Di An, un voyage en camion sous surveillance médicale d'au moins 28 heures.<sup>34</sup>

**EUROPE**

**FINLANDE**

**Fin août 2023**

**Rovaniemi, Région de Laponie, Finlande**



Condamnation à 20 jours-amende soit une amende de 580 € (640 US\$) pour avoir en violation du Code de la chasse tiré sur une ourse brune (*Ursus arctos*, Annexe II) suivie de son ourson.<sup>35</sup>

**FRANCE**

**6 juin 2023**

**Foix, Département de l'Ariège, France**



- Condamnation d'un éleveur de brebis à la retraite à 2 mois de prison avec sursis. Ses invectives ont été qualifiées de "menaces sur agents chargés d'une mission de service public" et il doit s'acquitter de 500 € (540 US\$) à titre de dommages à chacun des agents de l'Office Français de la Biodiversité. Le 25 août 2017, il participait à une manifestation de défiance et d'hostilité à l'égard de 4 agents de l'OFB qui sur l'estive de Saleix enquêtaient sur la mort d'un troupeau de brebis. Dans une panique attribuée à l'attaque d'un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II), elles s'étaient fracassées au pied d'une barre de rochers. Une trentaine d'éleveurs qui au sommet d'une crête ont en même temps tiré plusieurs coups de feu de semonce n'ont pas été identifiés. Les échos des tirs dans la montagne en cette période d'interdiction de chasse ont semé le trouble parmi les populations civiles, les troupeaux et les animaux sauvages. Pendant l'été 2017, plusieurs centaines de brebis dans des circonstances qui n'ont pas toutes été identifiées ont ainsi "déroché" et la tension était vive en Ariège.

- Condamnation d'un autre éleveur de brebis à 6 mois de prison avec sursis. Il avait participé le 12 septembre 2017 à une mise en scène nocturne où une trentaine (toujours les mêmes) de types cagoulés et pour certains armés annonçaient "la réouverture de la chasse à l'ours et la résistance active face aux agents de l'Etat". La saynète était ponctuée par 2 coups de fusil. La vidéo des bravaches avait été envoyée aux médias locaux et avait fait des grands bruits dans les cabanes et dans les vallées.

- Philippe Lacube aujourd'hui président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège a été relaxé. Il était suspecté d'avoir réalisé la vidéo ou contribué à la réaliser et de l'avoir envoyée aux médias. C'était en quelque sorte l'attaché de presse de l'opération anti-ours.

- Un autre éleveur, Jonathan Rives, a lui aussi été acquitté. Il était suspecté d'avoir prêté à l'un des conspirateurs son fusil Benelli Supernova calibre 12 qui a été formellement identifié par les experts en balistique dans les mains d'un des conspirateurs. Toutes ces gesticulations, intimidations et omissions de dire la vérité ont au bout du compte eu le résultat escompté par le clan des éleveurs : le plan de réintroduction des ours en Ariège et dans tout le massif des Pyrénées françaises est suspendu sine die.<sup>36</sup>

**ITALIE**

**27 juin et début août 2023**

**Roccaraso, Province de L'Aquila, Région des Abruzzes, Italie**

Combien de temps l'ourse brune européenne (*Ursus arctos arctos*, Annexe II) familière résistera-t-elle aux provocations, aux intimidations et aux représailles de la population ? Elle a été poursuivie par une bagnole, filmée par le chauffard acharné et vue sur les réseaux se réfugier apeurée sur le seuil d'une maison avec son ourson. Il manquait 2 oursons à la suite de la mère. Un homme âgé de 61 ans a été arrêté. Il est accusé de maltraitance envers les animaux et de violation de l'arrêté municipal interdisant depuis avril 2021 de harceler les ours et de s'en approcher à moins de 300 mètres. Roccaraso est dans le parc naturel des Abruzzes.<sup>37</sup>

## MONTENEGRO

**Dimanche 2 juillet 2023**

**Rasun-Anterselva, Province de Bolzano, Région du Trentin-Haut-Adige, Italie. Frontière avec l'Autriche.**

Georg Kurt Schrodell, ressortissant allemand de 65 ans, voit débarquer les carabinieri à l'hôtel où il s'est arrêté sur le chemin du retour de ses vacances en Slovénie. Ils viennent l'arrêter. Il croit à un malentendu, mais tout est bien réel. Il ne serait pas au courant qu'il avait été condamné in absentia en Roumanie à 15 mois de prison et à une amende de 40.000 € (38.825 US\$) en octobre 2022 pour avoir tué un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) en novembre 2017 et qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt européen à la demande de la police roumaine (cf. "A la Trace" n°40 p.76, réf.36). A la suite de son arrestation, la Roumanie a demandé son extradition, mais ses avocats contestent. "Il a été privé de son droit à la défense, puisqu'il n'a pas été notifié de sa condamnation et n'a pas pu faire appel." "On ne sait même pas quel participant à la chasse a touché l'animal." Aux dernières nouvelles, à la fin du mois d'août 2023, il était encore assigné à résidence dans un immeuble de la ville de San Genesio Atesino, province de Bolzano.<sup>38</sup>

**31 août 2023**

**San Benedetto dei Marsi, Parc National des Abruzzes, Province de L'Aquila, Région des Abruzzes, Italie**

Une ourse brune (*Ursus arctos*, Annexe II), entrée dans une propriété privée par hasard ou peut-être attirée par un poulailler, a été mortellement blessée par Andrea Leombruni, commerçant de son état. Dans la nuit, Leombruni a pris sa carabine calibre 7.62 et a tiré sur l'ourse qui d'après les premières informations parvenues à la presse et aux ONG était à quatre pattes et n'était pas dans une posture agressive. La commune de San Benedetto dei Marsi est dans le parc des Abruzzes, du Latium et du Molise. Les mœurs, les comportements et les postures des ours font partie de la culture collective locale et Leombruni âgé de 56 ans ne pouvait pas en être départi. Il a tiré sur l'ourse en pleine nuit sans savoir que c'était une ourse, comme il aurait pu tirer sur un cambrioleur. Les deux oursons ont pris la fuite. Courant septembre, ils ont été observés par des gardes. Ils sont ensemble, font des simulacres de bagarres et se rapprochent parfois des villages. D'après les images furtives des pièges photographiques, ils semblent avoir assez de réserves de graisse pour rentrer en hibernation à l'arrivée du froid et de la neige, à la condition qu'ils trouvent une tanière. Dans leurs crottes, les gardes ont trouvé des résidus de mûres et de poires. Ils sont âgés de 11 mois.<sup>39</sup>

**Fin juillet 2023**

**Blizna, Municipalité de Podgorica, Monténégro**

Les ONG Four Paws et Animal Survival International dénoncent l'immobilisme des autorités du Monténégro face à la captivité persistante d'un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) âgé de 7 ans environ dans le zoo clandestin de Blizna exploité par Miljan Milicković (cf. "A la Trace" n°38 p.80, réf.42). Pire encore, un ourson de 6 mois qui aurait été abandonné en juillet devant la porte du zoo clandestin a rejoint le dénommé Ljubo. Miljan Milicković dit l'avoir adopté par pitié et par nécessité.

Animaux sauvages en captivité au Monténégro, cf. "A la Trace" n°35 p.50 (réf.40) et p.186 (réf.76), n°38 p.80 (réf.42) et ce numéro p.136 (réf.170), p.180 (réf.67), p. 181 (réf.68).<sup>40</sup>

## POLOGNE

**Début juin 2023**

**Port de Gdynia, Voïvodie de Poméranie, Pologne**

Saisie de 2 ours noirs américains (*Ursus americanus*, Annexe II) naturalisés dans un conteneur en provenance des Etats-Unis. Ils étaient bien déclarés comme trophées de chasse, mais ils n'étaient accompagnés d'aucun permis d'exportation.<sup>41</sup>



## ROUMANIE

6 juin 2023

### Milova, Judet d'Arad, Roumanie

C'est l'effroi autour de Milova. Fin mai, un ours a été vu, un ours été aperçu, un ours a été entendu. Sont-ils 3, est-il un ? Les élus alertent les chasseurs sportifs et appellent au secours la Direction nationale des services vétérinaires. Le maire de Conop réclame la délocalisation du ou des envahisseurs et même "l'euthanasie". Le mardi 6 juin, des cueilleurs de champignons tombent sur un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) pris dans un piège qualifié de "piège à sangliers". Toute la zone est bouclée par la police et le sang-froid prévaut. En présence de la gendarmerie, l'ours âgé d'environ 3 ans est placé sous sédatif sous les projecteurs et libéré du collet qui l'étranglait. Ses mouvements sont étroitement surveillés par les gardes-chasse et les chasseurs et la cueillette de champignons est interdite dans la forêt.<sup>42</sup>



11 août 2023

### Ghirdoveni, Judet de Dambovita, Roumanie

Un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) dont une patte a été sectionnée par un piège dont il avait réussi à s'extraire dans un effort désespéré a été retrouvé mort dans une mare de sang près du jardin d'une dame âgée de 70 ans. La police rurale a immédiatement été alertée. Une enquête est lancée pour retrouver le poseur de collet.<sup>43</sup>



## RUSSIE

Début juin 2023

### Aéroport International Koltsovo de Iekaterinbourg, Oblast de Sverdlovsk, Russie

Saisie par les douaniers de 5 griffes d'ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) ou brun (*Ursus arctos*, Annexe II) dans les bagages d'une femme résidant à Iekaterinbourg et s'envolant pour Dubaï.<sup>44</sup>

13 juin 2023

### Yamburg, District Autonome de Iamalo-Nénetsie, Russie

Un homme part dans la toundra en motoneige pour ramasser du bois de chauffage. A tout hasard, il prend un fusil et le hasard a mal tourné pour un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) au bord du chemin, derrière un buisson. Il a été criblé par 6 balles. L'homme déjà connu de la justice a pris le cadavre chez lui, il l'a écorché et accroché sa peau sur un mur de sa maison. Le préjudice est estimé à 180.000 roubles soit 2250 US\$. L'homme âgé de 63 ans est sous le coup d'une nouvelle procédure pénale.<sup>45</sup>

Samedi 17 juin 2023

### Krasnogorka, Oblast de Nijni Novgorod, Russie

Deux fusils, un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) mort, l'arrière de la voiture grand ouvert et un homme qui n'est autre que le directeur de la protection des forêts et de la faune de l'oblast (plus de 76.600 km<sup>2</sup>). Il a été arrêté par les gardes-chasse de Kstovsky.<sup>46</sup>

Samedi 25 juin 2023

### Motygino, Kraï de Krasnoïarsk, Russie

Deux oursons bruns (*Ursus arctos*, Annexe II) éventrés dans la décharge. La veille, ils gambadaient, tranquilles, dans les fourrés de myrtilles dans un chemin qui menait au bourg, 5000 habitants qui maintenant ont peur de la vengeance de la mère et vont jeter ailleurs leurs poubelles.<sup>47</sup>

Fin juin 2023

### Petropavlovsk-Kamtchatski, Kraï du Kamtchatka, Russie

Je suis un membre du Service pour la protection de la faune et de la flore du kraï, je patrouille dans la forêt de la ville et je tombe sur un piège bien connu de nos services, un fût ouvert ligoté à la taïga et au fond, il y a un gros morceau de poisson pourri. Ça attire l'ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) et si par malheur pour lui il y met la patte, il ne peut plus la retirer à cause des griffes de fer armé. J'ai fait la planque plusieurs jours avec les autres mais la personne n'est pas venue voir si sa tapette à ours avait fonctionné. Alors on l'a retirée.<sup>48</sup>



### Dimanche 16 juillet 2023

#### Ilizovo, Kraï du Kamtchatka, Russie

Découverte près d'une décharge sauvage de ferrailles et de carcasses de voitures d'un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) au museau coupé, amputé de ses pattes et en partie éviscéré avec un câble autour du cou qui pourrait être le résidu d'un piège. Les experts arrivés très vite sur place ont établi sans pouvoir dire son sexe que l'ours était âgé d'environ 2 ans et que sa mort date du samedi ou du vendredi.<sup>49</sup>

### Dimanche 23 juillet et 24 octobre 2023

#### Kaznacheevo et Aleksine, Oblast de Toula, Russie



- Une femme de 27 ans et son enfant ont été griffés par un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II) à travers les barreaux de l'enclos dans le zoo Aleksin-Straus. Ce zoo n'a plus d'existence légale. Il n'est pas dans la base de données Cerberus du Rosselkhoznadzor, l'administration qui dans l'oblast de Moscou et l'oblast de Toula est chargée de recenser tous les établissements exploitant des animaux domestiques ou sauvages. Le propriétaire du zoo, Ararat Uzunyan, est mort en 2020 et depuis le zoo est en liquidation judiciaire mais des héritiers d'Uzunyan continuent à l'exploiter et à s'occuper avec des moyens précaires des ours, des vervets (*Chlorocebus* spp., Annexe II) et des autruches.  
- Les 2 responsables du zoo ont été condamnés à une amende de 140.000 et 150.000 roubles (1450 et 1550 US\$).<sup>50</sup>

### 27 juillet 2023

#### District de Nogliksky, Oblast de Sakhaline, Russie



Une ourse brune (*Ursus arctos*, Annexe II) empêtrée dans un filet de pêche tendu par des braconniers dans la rivière Parkata a réussi à regagner la rive malgré ses blessures et contusions et les risques de noyade. Les gardes forestiers, une équipe vétérinaire et des membres de l'association Boomerang ont réussi à l'approcher par bateau, à l'anesthésier, à la libérer du filet, à lui apporter des soins d'urgence, à administrer sur les plaies de l'argile verte avant de se retirer. Depuis le bateau, ils ont pu observer le réveil de la rescapée. Elle s'est redressée. Son premier geste a été d'aller boire dans la rivière sous l'œil de son ourson apeuré. Pronostic favorable.<sup>51</sup>

### Début août 2023

#### Zabaïkalsk, Kraï de Transbaïkalie, Russie. Frontière avec la Chine.

Saisie par-devers une femme de nationalité russe qui allait passer en Chine de 7 vésicules biliaires séchées et de 6 dents d'ours (*Ursidae*, Annexe I ou II).<sup>52</sup>



### 1<sup>er</sup> août 2023

#### Aéroport International de Grozny, République de Tchétchénie, Russie

Avant de s'envoler pour Dubaï pour, dit-il, le mariage d'un ami, le passager russe âgé de 23 ans a été délesté par les douaniers de cadeaux inattendus : 12 pattes d'ours à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I), 180 kg de crabes royaux du Kamtchatka (*Paralithodes camtschaticus*), et 19 kg de champignons chaga (*Inonotus obliquus*). Les champignons chaga sont appréciés pour leurs supposées vertus antioxydantes et anti-inflammatoires. Ils préviendraient aussi les troubles cardiaques et digestifs.<sup>53</sup>

### 16 août 2023

#### Satka, Oblast de Tcheliabinsk, Russie

Double peine pour un ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II). Vers 22h30, une voiture l'a tamponné (ou poursuivi ?) sur la route près de la forêt. Il est tombé dans le fossé. Un homme est sorti d'une voiture qui suivait avec une arme à feu et l'a tué. La scène a été filmée par un témoin. Une enquête est ouverte. La chasse à l'ours est interdite dans l'oblast.<sup>54</sup>

# SAIGAS, GAZELLES, ANTILOPES, URIALS, ARGALIS, IBEX, ANTILOCAPRES ...



Gazelle de l'Inde (*Gazella bennettii*). Photo Avinash Bhagat

## AFRIQUE

### SOUDAN

#### Début juillet 2023 et début 2024

##### **Khartoum, Etat de Khartoum, Soudan**

Des combattants de la RSF (Rapid Support Forces) ont fait irruption 2 jours de suite par la force dans le refuge pour animaux sauvages dans les faubourgs de Khartoum, ont tué un jeune dromadaire (genre *Camelus*) (la mère a été épargnée, sans doute à cause de sa taille et de l'impossibilité de la transporter), 2 gazelles (famille Bovidae) et 2 cerfs. Ils ont emporté les corps dans leur camion pour les dépecer et les manger. Les gazelles du Soudan comprennent les gazelles dama (*Nanger dama*, Annexe I), les gazelles dorcas (*Gazella dorcas*, Annexe III en Algérie et Tunisie), les gazelles de Soemmerring (*Nanger soemmerringii*), les gazelles à front rouge (*Eudorcas rufifrons*) et les gazelles de Heuglin (*Eudorcas rufifrons tilonura*). Restent dans le refuge qui en temps de paix est exploité comme un zoo 26 lions, quelques petits félins, 5 hyènes, le dromadaire femelle, des oiseaux dont des autruches, des singes et des reptiles. Ils souffrent tous du bruit des bombardements et des ruptures de la distribution d'électricité qui mettent hors service les pompes des forages et les mettent en situation de pénurie d'eau. Les clôtures électriques sont inopérantes même si elles sont alimentées accessoirement par des panneaux solaires. Les lions risquent de s'échapper et d'ajouter de la panique à la panique dans le Soudan déchiré par la guerre civile que se livrent l'armée régulière et les troupes paramilitaires de la RSF. Hamid, le directeur du zoo-

refuge, se démène dans tous les sens pour que les lions aient tous les jours les 135 kg de viande (5,2 kg par lion) dont ils ont besoin. "On est en contact avec des maquignons dans l'Etat d'al-Jazirah qui est encore calme. On les paye en cash et ils nous envoient ce qu'il y a, de la viande de vache, de cheval ou d'âne." Avant la guerre, le Sudan Animal Rescue avait un camion mais la RSF l'a volé quelques jours après le début de la guerre. Les négociations avec l'Egypte et l'Ethiopie sont difficiles. Hamid dit qu'il a contacté les organisations internationales mais que ça n'a pas marché. "La situation s'empire de jour en jour." Middle East Eye a contacté la RSF mais n'a pas obtenu de réponse.

En novembre, avec l'aide de l'ONG Four Paws, les 47 animaux ayant survécu aux maladies et à la faim ont été évacués dans le parc national du Dinder et dans le parc national d'Um Barona. Certains ont dû être à nouveau évacués au début de l'année 2024 quand le conflit s'est étendu à cette zone. 11 lions vivent maintenant dans le sanctuaire Lionsrock en Afrique du Sud.<sup>1</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

#### Fin août 2023

##### **Paulden, Etat de l'Arizona, Etats-Unis d'Amérique**

Découverte de la carcasse décapitée d'une antilocapre (*Antilocapra americana*, Annexe I au Mexique) tuée par balle.<sup>2</sup>

## AZERBAÏDJAN

**Début juillet 2023****Novxani, District d'Absheron, Azerbaïdjan**

Condamnation du propriétaire de l'AF Hotel-Aqua Park à une amende de 2000 manats soit 1175 US\$ pour la détention illégale de 3 gazelles à goitre (*Gazella subgutturosa*) et d'oiseaux et maltraitance. Les animaux qui servaient d'attraction aux clients vont être transférés dans le parc safari de Samaxi à 130 km de l'hôtel Aqua Park. Sur son site Internet, le complexe de loisirs se présente comme un établissement de rêve pour les parents et les enfants.<sup>3</sup>

**Début août 2023****Région du Haut-Karabagh, Azerbaïdjan**

Le média arménien Asekose.am publie la vidéo du braconnage d'une chèvre sauvage (*Capra hircus aegagrus*, Annexe III au Pakistan) par des Azéris et s'indigne : "Où regardent les écologistes arméniens ? Pourquoi n'élèvent-ils pas la voix ?"

Le Haut-Karabakh, une enclave en Azerbaïdjan majoritairement peuplée d'Arméniens, avait proclamé son indépendance en 1991 sous le nom de République de l'Artsakh, mais elle n'avait été reconnue ni par la communauté internationale, ni par l'Arménie, ni par l'Azerbaïdjan, les 2 pays qui s'en disputent la "propriété". Après la seconde guerre du Haut-Karabagh (septembre-novembre 2020), l'Azerbaïdjan a pris le contrôle de plusieurs zones de la région. En septembre 2023, une nouvelle offensive a mis en fuite presque toute la population et fait passer l'intégralité de la région sous domination azerbaïdjanaise.<sup>4</sup>

## CHINE

**Juillet 2023****Aéroport International de Guangzhou Baiyun, Province du Guangdong, Chine**

Saisie de 5 cornes d'antilope saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) dans le bagage d'une voyageuse débarquant d'un vol en provenance de l'étranger. Les cornes étaient soigneusement emballées dans des feuilles de papier aluminium. Elles mesurent une trentaine de centimètres de long.<sup>5</sup>

**29 juillet 2023****Poste-frontière de Khorgas, Préfecture Autonome Kazakhe d'Ili, Région Autonome Ouïghoure du Xinjiang, Chine. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie de 4 cornes d'antilope saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II). L'homme contrôlé par les douanes les avait scotchées autour de son ventre et de ses cuisses. Poids total : 920 grammes.<sup>6</sup>

**3 juillet 2023****Nohar, District de Hanumangarh, Etat du Rajasthan, Inde**

La cour d'appel a maintenu le jugement de 3 ans de prison et d'une amende de 1000 roupies (12 US\$) infligé en première instance à 2 braconniers d'une gazelle de l'Inde (*Gazella bennettii*, Annexe III au Pakistan) connue sous le nom de chinkara en ordonnant que la moitié de l'amende soit attribuée à Rajendra Bishnoi qui avait révélé à la police les agissements de Mana Ram. La cour d'appel a félicité Rajendra Bishnoi pour la précision et le timing de ses informations. Ethnie Bishnoi et défense des chinkaras, cf. "A la Trace" n°9 p.91 (réf.11), n°19 p.117 (réf.16), n°29 p.80 (réf.25) et p.81 (réf.32), n°31 p.83 (réf.16) et p.184 (réf.83), n°32 p.246 (réf.92) et n°40 p.79 (réf.8).<sup>7</sup>

**24 juillet 2023****Bhakhri, District de Jaisalmer, Etat du Rajasthan, Inde**

Découverte par des Bishnoi de 3 chinkaras (*Gazella bennettii*, Annexe III au Pakistan) dépecées dont l'une était une femelle gravide. Le fœtus a été retrouvé parmi les dépouilles.<sup>8</sup>

## IRAN

**Juillet 2023****Parc National de Sarigol, Province de Khorassan Septentrional, Iran**

Depuis sa voiture, il tirait en lisière du parc national sur des urials (*Ovis vignei*, Annexe I). Le véhicule a été bloqué par les rangers. Saisie à l'intérieur d'un urial fraîchement tué, d'un fusil de chasse, de 14 munitions et d'un couteau. Arrestation du chauffeur-braconnier. La voiture a été mise à la fourrière.<sup>9</sup>

## KAZAKHSTAN

**Mi-juin 2023****District de Sozak, Oblys du Turkestan, Kazakhstan**

Saisie dans le sac du braconnier de viande d'argali (*Ovis ammon nigrimontana*, Annexe II) et dans sa voiture de 2 fusils. La police avait établi un contrôle routier à une sortie de la réserve de Karatau qui abrite une centaine d'espèces végétales dont 36 sont inscrites au Livre rouge du Kazakhstan, une centaine d'espèces d'oiseaux dont 12 (la cigogne blanche, la cigogne noire, le circaète Jean-le-Blanc, l'aigle botté, l'aigle des steppes, l'aigle royal, le gyapète barbu, le faucon sacré, la grue demoiselle, l'outarde houbara, le hibou grand-duc) sont dans le Livre rouge et 20 espèces de mammifères dont 3 (l'argali, la fouine, le porc-épic indien) sont aussi dans le Livre rouge.<sup>10</sup>

**Mi-juin, samedi 1er juillet et 24 juillet 2023  
Aktioubé et Shilikti, Oblys d'Aktioubé,  
Kazakhstan**

- Saisie d'un fusil de chasse, d'un pistolet à air comprimé et d'une corne de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) chez un villageois.

- Saisie de 30 cornes de saïga dans une voiture sur la route de Bogoslovsk.

- Une moto, un homme de 34 ans, un couteau, 3 carcasses de saïgas et une enquête ouverte en vertu de l'alinéa 2 de l'article 339 du Code pénal.<sup>11</sup>



**23 juin 2023  
District de Korgalgyn, Oblys d'Aqmola,  
Kazakhstan**

Tout près de la réserve naturelle et du lac Kyzylkol, la police routière a découvert une antilope saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) à l'intérieur d'une voiture Niva.<sup>12</sup>

**Juillet 2023  
District d'Ulytaou, Oblys d'Ulytaou, Kazakhstan**

Sur la route Ulytau-Sarlyk, saisie dans une Toyota 4Runner par la police du district et par les agents d'Okhotzooptom, le service chargé de la protection de la faune sauvage, de 2 carcasses d'antilopes saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II), d'un fusil de chasse à canon lissé, de 106 cartouches et de 3 couteaux de chasse. Arrestation de 2 hommes âgés de 36 et 52 ans résidant à Satpayev.<sup>13</sup>

**Mi-juillet 2023  
Arkalyk, Oblys de Qostanaï, Kazakhstan**

Saisie dans une voiture de 3 sacs de viande découpée suspectée d'être de la viande de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II). Déclenchement de l'article 339 du Code pénal de la république.<sup>14</sup>

**24 juillet 2023  
District de Noura, Oblys de Karaganda,  
Kazakhstan**

La police et Okhotzooptom saisissent dans une caravane 5 cornes de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II). Ouverture d'une enquête pour manipulation illégale d'espèces végétales ou animales rares, menacées et interdites, de leurs parties ou de leurs produits dérivés.<sup>15</sup>

**Début août 2023  
Atyraou, Oblys d'Atyraou, Kazakhstan**

Condamnation à 4 et 7 ans de prison pour les 2 hommes qui détenaient chez eux dans l'attente de les revendre 2421 cornes d'antilope saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) d'un poids total de 500 kg soit environ 200 g/corne (cf. "A la Trace" n°40 p.81, à Bereke).<sup>16</sup>



**Début août 2023  
Chalkar, Oblys d'Aktioubé, Kazakhstan**

Deux carcasses de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) ont été découvertes avec un fusil de chasse de calibre 16 dans la voiture d'un homme qui n'a pas eu d'autre option que de reconnaître sa culpabilité.<sup>17</sup>

**Samedi 5 août 2023  
Kyzylsai, Oblys de Manguistaou, Kazakhstan**

Saisie au domicile et dans la voiture d'un braconnier de 17 carcasses et de viande de gazelle à goitre (*Gazella subgutturosa*), d'un fusil, d'une centaine de munitions, d'une hache et de plusieurs couteaux lors d'une opération conjointe de la police et d'Okhotzooptom.<sup>18</sup>

**Samedi 5 août 2023  
Zhairem, Oblys d'Ulytaou, Kazakhstan**

Vers 21 heures, la police et des agents d'Okhotzooptom ont arrêté un motard. Il transportait 3 jeunes antilopes saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) décapitées.<sup>19</sup>

**EN FAMILLE  
10 août 2023  
District de Taskala, Oblys du Kazakhstan-Occidental, Kazakhstan**

Saisie chez 2 cousins éleveurs de bétail de 20 plants de chanvre dans une épave de voiture, de "substances végétales à l'odeur particulière", d'un fusil de chasse de calibre 16, de 40 cartouches et de 9 cornes d'antilope saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II).<sup>20</sup>

**KIRGHIZISTAN**

**23 juin 2023  
Kirghizistan. Frontière  
avec la Chine.**

Saisie de 845 cornes de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II) subadulte (165 kg, soit 195 grammes par corne en moyenne) à destination de la Chine. Elles ont été importées du Kazakhstan ou de l'Ouzbékistan par contrebande. Au moins 2 arrestations.<sup>21</sup>



**22 août 2023**

**Kok-Oyrok, Province de Tchouï, Kirghizistan**

Arrestation d'Abyshov Kalysbek. Dans sa tente, il y avait la carcasse d'un ibex de Sibérie (*Capra sibirica*, Annexe III au Pakistan) et un fusil de calibre 12.<sup>22</sup>



Dans la province de Tchouï, les gardes-faune se déplacent à cheval

**OUZBEKISTAN**

**Dimanche 9 juillet 2023**

**District de Navbahor, Région de Navoi, Ouzbékistan**

Arrestation des 2 braconniers. Ils sont sans pitié. Dans le coffre de la Niva, une gazelle à goitre (*Gazella subgutturosa*) femelle et son petit ont été retrouvés morts et ensanglantés. Le fusil a été saisi. Les dommages sont évalués à 33 millions de soums soit 2865 US\$. La voiture a été mise à la fourrière.<sup>23</sup>

**Mi-juillet 2023**

**District de Karaoulbazar, Région de Boukhara, Ouzbékistan**

Deux hommes en fuite ont tiré sur un garde-faune qui voulait les empêcher de braconner des gazelles à goitre (*Gazella subgutturosa*). Mirali Hojiyev a été blessé au bras. Il a été transporté à l'hôpital. Son pronostic vital n'est pas engagé. Le procureur général de la région a annoncé quelques jours après que l'un des tireurs avait été arrêté.<sup>24</sup>

**PAKISTAN**

**Début juin 2023**

**Près du Parc National de Salt Range, Province du Pendjab, Pakistan**

Interpellation d'un homme soupçonné de braconnage et saisie de la carcasse d'un urial (*Ovis vignei*, Annexe I) femelle. Amende de 100.000 roupies soit 350 US\$. Un complice a pris la fuite.<sup>25</sup>



**Début juin 2023**

**District de Jhelum, Province du Pendjab, Pakistan**

Le braconnier a réussi à échapper aux agents de la protection de la faune. Il laisse derrière lui le corps d'un urial (*Ovis vignei*, Annexe I).<sup>26</sup>



**TURKIYE**

**1<sup>er</sup> août 2023**

**Province d'Antalya, Türkiye**

L'addition est lourde pour les 3 braconniers. Une amende pour chacun de 28.000 liras soit 1040 US\$ et 300.000 liras soit 11.130 US\$ de compensation pour la chèvre sauvage (*Capra hircus aegagrus*, Annexe III au Pakistan) tuée et dépecée.<sup>27</sup>



**EUROPE**

**RUSSIE**

**21 juin 2023**

**Ville Fédérale de Saint-Pétersbourg, Russie**

A la demande du procureur du district de Lomonosovsky dans l'oblast de Leningrad (limitrophe de Saint-Pétersbourg), le tribunal du district municipal de Petrodvorets bloque l'accès à 3 sites internet proposant à la vente des cornes de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II).<sup>28</sup>

**21 juin 2023**

**Kharabali, Oblast d'Astrakhan, Russie**

En violation de l'article 258.1 du Code pénal de la Fédération de Russie (possession illégale de parties d'animaux sauvages particulièrement précieux appartenant à des espèces répertoriées dans le Livre rouge de la Fédération de Russie et protégées par les traités internationaux), un homme des steppes a été condamné à un an de travaux correctionnels avec 10% du salaire au profit de l'Etat. Il avait par-devers lui 8 cornes de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II).<sup>29</sup>



**Samedi 19 août 2023**

**Safarovka, Oblast de Saratov, Russie. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie dans un camion de 5 carcasses de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II). En 2021, la Russie et le Kazakhstan ont signé un accord sur la protection des populations transfrontalières des antilopes saïgas.<sup>30</sup>

## AFRIQUE

### KENYA

**Juillet-août 2023**

**Kuku Ranch, Comté de Kajiado ; Naivasha, Comté de Nakuru ; Olarro Conservancy, Comté de Narok ; Sergoit, Comté d'Uasin Gishu, Kenya**



Bilan des interventions "girafes" des équipes vétérinaires mobiles du KWS et de la SWT : 5 girafes adultes dont une girafe de Nubie ou girafe de Rothschild (*Giraffa camelopardalis camelopardalis*, Annexe II) et une subadulte (4 mâles et 2 femelles) ont été sauvées. Cinq étaient prises par une patte dans un piège ou traînaient des filins d'acier. Une avait la tête d'une lance fichée dans la patte arrière gauche. Tous les pronostics sont favorables.<sup>1</sup>



**6, 9, 15, 19 juillet et 8, 12, 14, 20, 24, 25, 28 et 31 août 2023**

**Parc National d'Amboseli, Comté de Kajiado, Kenya**



Bilan girafes de la Big Life Foundation dans le parc national d'Amboseli, comté de Kajiado. Elles sont soumises à un véritable harcèlement, prises dans des pièges, tirées à l'arc, tuées par des armes de jet, dépecées, mutilées à la machette par des inconnus qui prennent la fuite dans la savane. Les rangers comptent les morts, au moins 12, mettent la main sur 200/300 kg de viande dans des sacs, détruisent des pièges, concourent à l'arrestation de quelques suspects. La plupart s'enfuient à moto et profitent sans doute de complicités locales. Depuis les années Covid-19, la viande des girafes est plus recherchée que la viande de bétail. A l'amont elle est gratuite, à l'aval elle se vend cher.<sup>2</sup>

### ZAMBIE

**Début juillet 2023**

**Parc National de Luangwa Sud, Provinces Orientale, Centrale et de Muchinga, Zambie**



Sauvetage d'une girafe (*Giraffa camelopardalis*, Annexe II avec réserve de la Zambie) dont une patte était coincée dans un piège.<sup>3</sup>

**Mi-juillet 2023**

**Parc National de Luangwa Sud, Provinces Orientale, Centrale et de Muchinga, et Malama, Province Orientale, Zambie**



Sauvetage d'une girafe (*Giraffa camelopardalis*, Annexe II avec réserve de la Zambie) mâle dont la patte arrière gauche était coincée dans un piège.<sup>4</sup>





Zèbre de Montagne du Cap (*Equus zebra ssp. zebra*). Photo Osoandino

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**Fin juin 2023**

**Réserve d'Ongeluksnek, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud. Frontière avec le Lesotho.**

Radicalement dépeuplée! La réserve d'Ongeluksnek a été dépouillée de 30 zèbres (genre *Equus*, *Equus zebra hartmannae* et *Equus zebra zebra*, Annexe II, présents en Afrique du Sud) et de 20 bubales (*Alcelaphus buselaphus*) par des pillards en quête de viande de brousse descendus des monts Drakensberg dans le Lesotho voisin.<sup>1</sup>

**23 août 2023**

**Réserve Naturelle de Bisley Valley, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Un braconnier, un vieux de la vieille, artisan faisant du cousu main et ne roulant pas en BMW, a été surpris à 2 heures du matin par une patrouille sur la route de Bisley poussant un gros trolley chargé d'un zèbre (genre *Equus*, *Equus zebra hartmannae* et *Equus zebra zebra*, Annexe II, présents en Afrique du Sud) dépecé qu'il ramenait de la réserve connue pour la facilité avec laquelle les pilleurs peuvent y rentrer et les animaux en sortir.<sup>2</sup>

**31 août 2023**

**Natal Lion Park, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Un lion qui mange un zèbre (genre *Equus*, *Equus zebra hartmannae* et *Equus zebra zebra*, Annexe II, présents en Afrique du Sud) dans le parc aux lions n'a rien d'anormal, mais 3 braconniers qui dépècent un zèbre dans le parc aux petites heures du matin ont attiré l'attention. Les gardes du Mi7 National Group, une agence de sécurité, sont vite arrivés sur place. Ils ont trouvé les restes d'un zèbre mais les braconniers étaient déjà partis avec la viande.<sup>3</sup>

### KENYA

**16 juin 2023**

**Limuru, Comté de Kiambu, Kenya**

Découverte suite à un renseignement de 25 carcasses d'âne, ou de ce qu'il en restait, dans la forêt. La viande et les peaux avaient déjà été empaquetées. Selon la police, il s'agit d'ânes volés. Les autorités sanitaires ont ordonné la destruction des paquets de viande et de peaux.<sup>4</sup>

**17 juin 2023**

**Mirithu, Comté de Kiambu, Kenya**

La descente de la police dans la cour d'un propriétaire a débouché sur un demi-succès et une boucherie sauvage. Le maître des lieux était absent et une dizaine de ses employés aux mains sanglantes se sont échappés par les trous de la clôture. Trente dépouilles d'âne ont été dénombrées. Il n'en restait pas grand-chose. La viande et les peaux étaient stockées dans des sacs. Un seul tueur, Mbugua, a été arrêté. Il est en détention préventive.<sup>5</sup>

17 juin 2023

**Kikuyu, Comté de Kiambu, Kenya**

Un homme a été arrêté chez lui. Il est suspecté d'avoir volé une cinquantaine d'ânes, de les avoir tués, dépecés et débités en bidoche vendue sur les marchés et dans les boucheries. Saisie de plusieurs couteaux et machettes. Des complices sont recherchés. Donald Kirui, le boss de la police, veut mettre la main sur le réseau. La population asine du Kenya est en grand danger depuis que la justice au plus haut niveau a levé en 2020 l'interdiction d'exploiter les abattoirs d'ânes.<sup>6</sup>

23 juin 2023

**Parc National d'Amboseli, Comté de Kajiado, Kenya**

Un zèbre (genre *Equus*, *Equus grevyi*, Annexe I, présent au Kenya) adulte est mort depuis peu. Il a été percé par une flèche dans le dos.<sup>7</sup>

Juillet-août 2023

**Rumuruti, Comté de Laikipia ; Naivasha, Olmurogi, Nini Farm, Comté de Nakuru ; Mara Ripoi Conservancy, Mara North Conservancy, Comté de Narok ; Managa, Comté de Nyamira ; Ndi, Lumo Conservancy, Taita Hills Wildlife Sanctuary, Comté de Taita-Taveta, Kenya**



Bilan des interventions zèbres des équipes vétérinaires mobiles du KWS et de la SWT. Onze zèbres (genre *Equus*, *Equus grevyi*, Annexe I, présent au Kenya) adultes (6 mâles, 5 femelles) et un zébreau ont fait l'objet d'une tentative de sauvetage. Les 11 adultes étaient prisonniers de pièges ou traînaient autour du cou ou du torse des filins d'acier. Une flèche était enfoncée dans le flanc gauche du zébreau. Dix pronostics sont favorables. Deux femelles ont été achevées pour leur éviter des douleurs et des incapacités irrémédiables.<sup>8</sup>



Pronostic favorable



Elle a été achevée. Son sabot avant gauche était presque entièrement sectionné par le piège

Mi-août 2023

**Kiahiti, Comté de Kiambu, Kenya**

La police alertée par les gens du village qui se plaignent des braiments que poussent les ânes en pleine nuit et qui plaignent les ânes qui font face à la hache a découvert dans les fourrés un nouvel abattoir clandestin. Sept carcasses d'âne étaient fraîchement découpées. Le trafic est destiné aux marchés où la viande d'âne est vendue sous l'appellation de viande de bœuf et au circuit informel et populaire des bords de route où le foie, les intestins et d'autres abattis des ânes entrent anonymement dans les muturas, les supus et les matumbos. Trois hommes ont pris la fuite.<sup>9</sup>



## NIGERIA

**Mi-août 2023**

### **Aéroport international Murtala Muhammed, Etat de Lagos, Nigeria**

Le NCS (Nigeria Customs Service) annonce la saisie par les douanes aéroportuaires de 25 colis d'organes génitaux séchés d'âne déclarés être des organes génitaux de bovin. L'expéditeur est un Chinois, le destinataire était à Hong Kong. La valeur du lot est estimée à 1,3 million d'US\$. Dans les précédentes saisies de pénis d'âne au Nigeria (cf. "A la Trace" n°35 p.85, réf.13, et n°37 p.88, réf.22), un pénis était estimé entre 25,5 et 71,5 US\$. Les 25 colis contenaient au moins 18.000 pénis.<sup>10</sup>

**Août 2023**

### **Etats d'Adamawa et de Taraba, Nigeria**

Saisie de 200 peaux d'ânes et du véhicule.

Il est intéressant mais malheureusement anecdotique au regard de l'immensité de l'Afrique que le Nigeria par le biais des douanes de ses 36 Etats fédérés fasse systématiquement référence à l'inscription à la CITES de l'âne sauvage (*Equus africanus*) pour justifier la saisie de peaux d'ânes en partance pour la Chine: "L'âne est placé dans la catégorie des animaux menacés d'extinction par la CITES dont le Nigeria est signataire". Les ânes domestiques africains (*Equus asinus*) sont en effet morphologiquement très proches et génétiquement issus des *Equus africanus* mais cet argumentaire n'a pas (pour l'instant) été retenu au sein des instances de la CITES qui ont préféré exclure de l'Annexe I la forme domestiquée *Equus asinus*. "L'interdiction de l'exportation des peaux d'ânes depuis le Nigeria est conforme à la doctrine du gouvernement fédéral sur la protection des espèces menacées d'extinction, la protection de l'économie locale et sur la promotion des forêts nationales."<sup>11</sup>

**Fin août 2023**

### **Etat de Kebbi, Nigeria**

Saisie par les douanes de 16 balles de vêtements usagés, de 10 sacs de tabac à priser et de 1080 peaux d'âne.<sup>12</sup>

## AMERIQUE

### CANADA

**13 juin 2023**

### **Saskatoon, Province de la Saskatchewan, Canada**

Nicholson, le porte-parole du ministère de l'Environnement de la province, ne veut pas dire où les zèbres (genre *Equus*) ont été saisis en application de la réglementation sur la faune en captivité. Ils sont 5 à avoir été transférés au zoo de Saskatoon



dans une écurie protégée du froid. Les zèbres ne supportent pas longtemps les températures inférieures à -5°C. Ils ne sont pas faits pour les hivers du Canada. Maintenant ils côtoient des caribous.

Depuis 2021, la liste des animaux sauvages interdits de captivité dans les domiciles privés inclut les périssodactyles (mammifères ongulés avec un nombre de doigts impair aux membres postérieurs), dont les zèbres.

Zèbres captifs en Amérique du Nord, cf. "A la Trace" n°33 p.123 (réf.13).<sup>13</sup>

## ASIE

### MONGOLIE

**1<sup>er</sup> août 2023**

### **Bulgan, Province de Khovd, Mongolie**

Condamnation de B.Z. à 2 ans de mise à l'épreuve et à une amende de 13,9 millions de tugriks (4030 US\$) pour le braconnage d'un âne sauvage d'Asie (*Equus hemionus*, Annexe I ou II). Il y a en Mongolie des ânes sauvages de Mongolie (*Equus hemionus hemionus*, Annexe I) et des kulans (*Equus hemionus kulan*, Annexe II).<sup>14</sup>



# HIPPOPOTAMES

## AFRIQUE

### KENYA

27 juin 2023

Naretoi Conservancy, Comté de Narok, Kenya



Il n'y a pas eu d'autres solutions que d'achever cette femelle hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) adulte immobilisée dans un marais. L'une des lances était enfoncée dans ses 2 mâchoires et elle ne pouvait plus brouter et à peine respirer et l'autre était fichée dans le bassin.<sup>1</sup>

## NAMIBIE

28 juillet 2023

Katere, Région de Kavango Est, Namibie. Frontière avec l'Angola.

Ça tire de tous bords dans le Kavango Est. A Katere, un homme est surpris chez lui par la police en train de dépecer une carcasse entière d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II) dont la valeur économique est estimée à 100.000 dollars soit 5340 US\$. Il a été arrêté. A Swartwater, un inconnu a volé 17 moutons dans un village. Seule une carcasse a été retrouvée et la valeur du troupeau est estimée à 25.500 dollars soit 1360 US\$. La police aurait aussi arrêté l'auteur des faits.<sup>2</sup>

Hippopotames, cf. également p. 32 (réf.4) et p. 174 (réf.33).

# GAURS

## ASIE

### INDE

25 juillet 2023

Environs de Kakkodi, District de Kozhikode, Etat du Kerala, Inde

Saisie de 3 cornes de gaur (*Bos gaurus*, Annexe I) (et aussi d'une paire de bois de cerf axis et d'un corail) dans un domicile privé à l'occasion d'une enquête sur des violences sexuelles infligées à des enfants.<sup>1</sup>

## THAÏLANDE

13 juillet 2023

Khlong Sai, Province de Nakhon Ratchasima, Thaïlande

Un gaur (*Bos gaurus*, Annexe I) mâle est mort. Sept balles ont été retrouvées dans son corps. Il était à 300 mètres du parc national de Khao Yai et à 2 km d'une forêt où la chasse est interdite. Il était âgé de 12 ans environ et pesait autour de 800 kg.<sup>2</sup>

# CHEVROTAINS, CERFS ET ORIGNAUX



Cerfs élaphe du Turkestan (*Cervus elaphus bactrianus*). Photo vladimir\_epiktetov

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

#### COLORADO

**10 juillet 2023**

#### **Cripple Creek, Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de Steven Samuelson à une peine d'emprisonnement différée de 2 ans. Cette peine sera levée s'il respecte les conditions de la négociation de peine et 2 années de mise à l'épreuve. Il doit par ailleurs s'acquitter d'une amende de 20.000 US\$. Il avait braconné à l'arc un orignal (*Alces alces*) en septembre 2021 dans le comté de Teller et tenté de le décapiter avant de le recouvrir de branchages. Il a plaidé coupable d'un crime de destruction volontaire de la faune sauvage et, entre autres délits, de manquement à l'obligation de préparer la viande pour la consommation humaine et de chasse au gros gibier sans permis. Cf. "A la Trace" n°37 p.92 (réf.8).<sup>1</sup>



## GEORGIE

**17 juillet 2023**

#### **Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation d'Allen Rudolph à une amende de 6500 US\$ et à 2 ans de mise à l'épreuve avec interdiction de pénétrer dans les forêts fédérales et de la Géorgie, dans les refuges et aires protégées de la faune sauvage, pour avoir braconné un cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) en novembre 2021.<sup>2</sup>



**21 août 2023**

#### **Comté de Talbot, Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique**

Après avoir reçu une information anonyme et cependant fiable, Dean Gibson, officier du Département des ressources naturelles et de l'application de la loi, se rend à la résidence désignée dont l'occupant admet avoir tué hors saison un cerf (famille Cervidae) aux bois en velours. Le trophée a été saisi.<sup>3</sup>



© Georgia DNR

## MICHIGAN

**Fin août 2023**

### **Comté d'Oakland, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie chez un taxidermiste du buste d'un cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et des bois 8 cors. Le cerf avait été abattu en janvier. Le braconnier fera l'objet de poursuites.<sup>4</sup>

## NEBRASKA

**28 juillet 2023**

### **Lincoln, Etat du Nebraska, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de Michael T. Ban à 2 ans de mise à l'épreuve assortis d'une interdiction pendant un an de participer d'une manière ou d'une autre à une activité de chasse ou de pêche, à s'acquitter d'une amende de 5000 US\$ et de 4000 US\$ à titre de réparation pour avoir braconné un cerf mulot (*Odocoileus hemionus*) au Nebraska avec la complicité de la compagnie de chasse et de taxidermie Noble Outdoors. Le propriétaire de Noble Outdoors et 16 associés, guides et clients ont été condamnés à 65.000 US\$ d'amendes et de réparation pour braconnage de cerfs mulots et d'antilopapras (*Antilocapra americana*, Annexe I au Mexique) et transport de trophées dans d'autres Etats que le Nebraska, siège de Noble Outdoors.

Noble Outdoors, cf. "A la Trace" n°37 p.92 (réf.5 et 11) et n°38 p.98 (réf.27).<sup>5</sup>



## OHIO

**Juillet 2023**

### **Comté de Columbiana, Etat de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique**

Un TIP (Turn-In-a-Poacher, dénoncez un braconnier) a permis à Jesse Janosik, garde-faune de l'Ohio attaché au comté de Columbiana, de trouver dans un fossé avec d'autres déchets les restes de 2 cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et de remonter jusqu'au domicile d'un suspect où les 2 trophées de cerf ont été saisis. Le braconnier était dépourvu depuis plusieurs années d'une licence de chasse et de permis de chasser les cerfs. Il a été condamné à plus de 500 US\$ d'amendes et de frais de justice.<sup>6</sup>



## OREGON

**1<sup>er</sup> août 2023**

### **Pendleton, Etat de l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de Walker Erickson, 28 ans, braconnier forcené de cervidés (famille Cervidae) et collectionneur de trophées, à une amende de 75.000 US\$ et à passer 2 semaines en prison pendant les 3 prochaines saisons de chasse et à la perte sine die de son droit à acheter une licence de chasse. Cf. "A la Trace" n°38 p.97 (réf.20).<sup>7</sup>



## PEROU

**16 août 2023**

### **Cajamarca, Province de Cajamarca, Département de Cajamarca, Pérou**

Saisie dans le restaurant Las Maruchitas d'un cerf à queue blanche (*Odocoileus virginianus peruvianus*) naturalisé et de 2 trophées.<sup>8</sup>

## ASIE

### **MALAISIE**

**17 juillet 2023**

### **Etat de Sarawak, Malaisie**

Saisie d'une paire de bois de cerf (famille Cervidae) par les douanes aéroportuaires. Personne n'a entamé de démarches pour régulariser son introduction en Malaisie et elle va donc être détruite sur décision de justice.<sup>9</sup>

## OUZBEKISTAN

**Dimanche 11 juin 2023**

### **Réserve d'Etat du Bas Amou-Daria, République du Karakalpakstan, Ouzbékistan**

Alerte ! Un coup de feu dans la zone tampon de la réserve, secteur Jumurtov. Une voiture blanche est prise en chasse par les gardes. Saisie d'un cerf élaphe du Turkestan (*Cervus elaphus bactrianus*, Annexe II) démembré et de 2 fusils. Une arrestation. La valeur écologique de l'élaphe du Turkestan braconné est estimée à 99 millions de soums soit 8670 US\$.

Les cerfs élaphe du Turkestan sont appelés "khangul" (fleur royale) par les gens d'ici. Ils souffrent de l'enlèvement des forêts de tugay et de la déforestation globale. Il y a aussi des résidents non permanents, des caracals qui viennent des déserts à proximité. Les caracals ont donné leur nom à la république du Karakalpakstan (166.600 km<sup>2</sup>, 2 millions d'habitants).

La réserve (18.000 hectares, cœur+zone tampon) est traversée par l'Amou-Daria qui se jette dans le bassin de la mer d'Aral, qui est endoréique (ses eaux n'atteignent pas l'océan mondial). Ce bassin était qualifié de "forêt vierge" d'Asie centrale grâce aux forêts de tugay composés d'arbres exubérants et résistants au sel. Elles ont été abusivement exploitées pour le bois de chauffage. Les forêts de tugay ont aussi servi à faire des filets et autres engins de pêche. La tugay n'occupe plus que 10% de la réserve.<sup>10</sup>

**Dimanche 16 juillet 2023**

### **Réserve d'Etat du Bas Amou-Daria, République du Karakalpakstan, Ouzbékistan**

A 6 heures du matin, 2 cerfs élaphe du Turkestan (*Cervus elaphus bactrianus*, Annexe II) ont été retrouvés morts dans des pièges. Les gardes de la réserve se sont tenus à distance pour identifier et arrêter les braconniers. Sh.A., R.B. et I.D. ont été arrêtés après plusieurs heures de guet et de filature.<sup>11</sup>



## EUROPE

### ROUMANIE

8 juin 2023

#### Petrila, Judet de Hunedoara, Roumanie

Saisie chez 2 hommes qui se connaissent bien de pièges à animaux et d'un massacre de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) par l'Unité Armes, Explosifs et Substances dangereuses. Mise au grand jour de 5 molosses de guerre ou de chasse sans vaccins, sans carnets de santé et sans documents d'origine.<sup>12</sup>



4 juillet 2023

#### Judet de Valcea et Bucarest, Roumanie

Les 8 perquisitions dirigées par l'Unité Armes, Explosifs et Substances dangereuses ont abouti à la saisie de 19 armes de chasse, de 156 munitions, de 200 grammes de poudre explosive, de 3 projecteurs et de 16 trophées de cervidés. Huit personnes sont inculpées de braconnage, d'infraction au régime des armes et munitions et d'utilisation illégale d'armes.<sup>13</sup>

12 juillet 2023

#### Judet d'Arges, Roumanie

Dans le cadre d'une enquête sur une bande organisée soupçonnée d'avoir commis des actes de braconnage d'ours brun (*Ursus arctos*, Annexe II), 27 perquisitions simultanées dirigées par l'Unité Armes, Explosifs et Substances dangereuses ont abouti à la saisie de 17 armes de chasse, de 2 pistolets, de balles et de munitions de différents calibres, d'autres objets pyrotechniques, de 100 kg de viande d'animaux sauvages, de 8 bois de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et de chevreuil (*Capreolus capreolus*) et de défenses de sanglier (*Sus scrofa*). Les perquisitions ont été menées sous la supervision du procureur militaire de Bucarest dans le cadre des directives du ministère de l'Intérieur visant à lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et à assurer la paix et l'ordre publics.<sup>14</sup>



31 août 2023

#### Iara et Vișoara, Judet de Cluj, Roumanie



Chez 4 hommes soupçonnés de braconnage en bande organisée, saisie par l'unité Armes, Explosifs et Substances dangereuses et par la police rurale de Turda de plusieurs armes de chasse d'une valeur estimée à 10.000 € (11.000 US\$), de 8 trophées de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et de plus de 6000 € en espèces qui pourraient être liés au trafic de bois et autres parties de cerfs. Des traces de sang et d'autres signatures biologiques provenant des activités de braconnage ont été détectées dans 3 voitures.<sup>15</sup>

### RUSSIE

29 juin 2023

#### Vladivostok, Kraï du Primorié, Russie

Inculpation du capitaine d'un navire qui avait accepté en janvier 2019 de transporter contre paiement 57 glandes préputiales de chevreuil porte-musc de Sibérie (*Moschus moschiferus*, Annexe II) à destination d'un "Etat d'Asie de l'Est", sans doute la Chine. La valeur des 57 glandes est estimée à 2 millions de roubles (28.800 US\$) soit 505 US\$/glande.<sup>16</sup>

25 juillet 2023

#### Oulan-Oudé, République de Bouriatie, Russie

Condamnation d'un citoyen russe à 5 ans et demi de prison avec sursis pour avoir tenté en juillet de l'année 2022 d'embarquer sur le vol régulier Oulan-Oudé-Oulan-Bator en Mongolie avec 54 glandes préputiales de chevreuil porte-musc de Sibérie (*Moschus moschiferus*, Annexe II) d'un poids total de 1479 grammes soit 27,4 grammes par glande. Les spécialistes de Burprirodnadzor chargés du contrôle du trafic faunique en Bouriatie ont estimé le préjudice infligé à la faune de la république de Bouriatie à 9,72 millions de roubles soit 113.000 US\$ et 2100 US\$ par glande.<sup>17</sup>



## AMERIQUE

### ARGENTINE

#### Début juin 2023

##### **Abra Pampa, Province de Jujuy, Argentine**

A l'angle de l'avenue Mitre et de la rue Siberia Argentina, la patrouille a été intriguée par un homme qui portait un sac et la femme qui l'accompagnait. Les 2 ont pris la fuite quand ils ont été sommés de s'arrêter, abandonnant sur place le sac où se trouvaient 8 peaux de vigogne (*Vicugna vicugna*, Annexe II) tannées. Les 2 suspects ont été arrêtés au bout de l'avenue Mitre. Ils sont originaires de Humahuaca.<sup>1</sup>

#### 22 juin 2023

##### **Bajo Caracoles, Province de Santa Cruz, Argentine**

Saisie dans la benne du pick-up de viande de guanaco (*Lama guanicoe*, Annexe II), environ 10 kg. Elle a été détruite en présence de témoins.<sup>2</sup>

#### Mi-juillet 2023

##### **San Antonio Oeste, Province de Río Negro, Argentine**

Deux individus originaires de la station balnéaire de Las Grutas ont été arrêtés par la brigade rurale sur une route départementale. Dans leur pick-up, il y avait 3 guanacos (*Lama guanicoe*, Annexe II) morts, 3 carabines et 2 couteaux.<sup>3</sup>

#### 23 juillet 2023

##### **Sarmiento, Province de Chubut, Argentine**

Sur la route provinciale n°24, un individu transportait dans un Toyota Hilux 6 épaules, 5 longes et 5 quartiers de viande de guanaco (*Lama guanicoe*, Annexe II) sans permis de chasse ni autre document justificatif. La viande a été saisie et détruite.<sup>4</sup>

#### Début août 2023

##### **Sierra Grande, Province de Rio Negro, Argentine**

Saisie d'un guanaco (*Lama guanicoe*, Annexe II) mort dans le coffre d'un véhicule intercepté sur la route nationale 5 par la brigade rurale de Rio Negro.<sup>5</sup>

#### Début août 2023

##### **Veintiocho de Julio, Province de Chubut, Argentine**

Saisie de 200 kg de viande de guanaco (*Lama guanicoe*, Annexe II), d'une carabine à répétition Marlin modèle XT - 22M avec lunette de visée, d'une carabine à répétition Zastava modèle LK M85 calibre .223 Remington et de couteaux à bord d'une Toyota Hilux sur la route provinciale n°10. Le conducteur et le passager ont été verbalisés et sont repartis libres avec leurs 3 chiens de chasse, des lévriers espagnols.<sup>6</sup>

### EN FAMILLE

#### 21 août 2023

##### **Antofagasta de la Sierra, Province de Catamarca, Argentine**

Joaquín et Oscar Calpanchay ont été arrêtés après avoir tué une vigogne (*Vicugna vicugna*, Annexe II) et leur pick-up saisi, de même qu'un fusil de calibre 22 et des couteaux de boucher.<sup>7</sup>

### BOLIVIE

#### 16 août 2023

##### **Collana et Cayñi, Province de Eduardo Abaroa, Département d'Oruro, Bolivie**

Braconnage de 35 vigognes (*Vicugna vicugna*, Annexe II) et tonte de leur laine par des individus ou des bandes organisées agissant furtivement de nuit à bord de motos tout-terrains et de quads. Le président de la fondation Pueblos Montaña demande que les alentours des lacs des hauts plateaux Poopó et Uru Uru où le carnage a eu lieu soient inscrits dans la liste des aires protégées et bénéficient d'une protection renforcée.<sup>8</sup>

#### 30 août 2023

##### **El Alto, Province de Pedro Domingo Murillo, Département de La Paz, Bolivie**

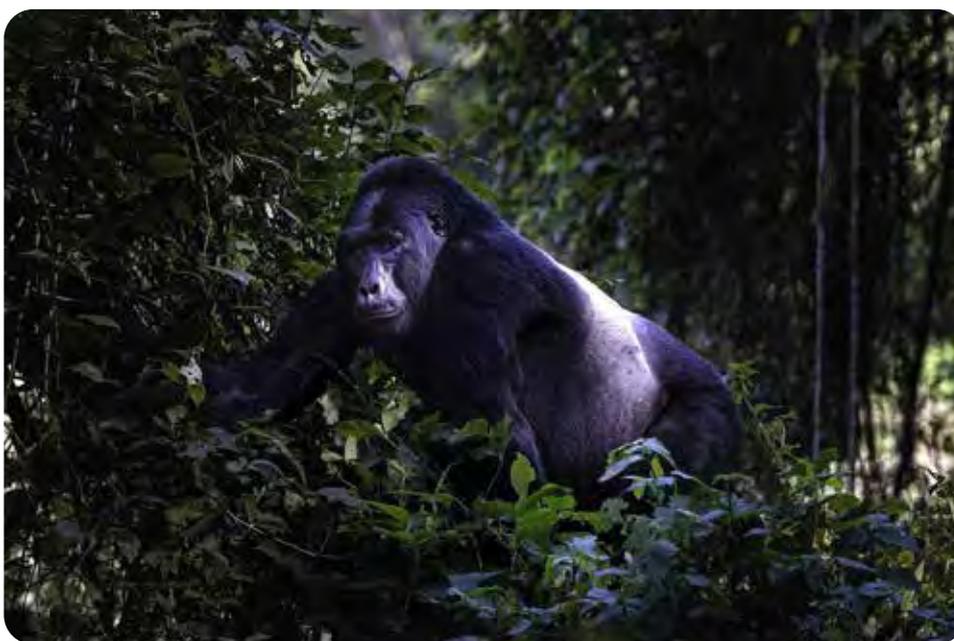
Saisie sur le marché (noir) de 2,2 kg de poils de vigogne (*Vicugna vicugna*, Annexe II), de 0,7 kg de laine de vigogne et de vêtements et couvertures en laine de vigogne, 4,7 kg en tout, d'une valeur estimée à 17.500 bolivianos soit 2530 US\$ correspondant au braconnage d'au moins 25 vigognes. El Alto est à 390 km de Quillacas et des villages où 35 vigognes ont été braconnées le 16 août 2023 (cf. ci-dessus). Le ministère de l'Environnement rappelle que seule la marque ANMV (Asociación Nacional de Manejadores de Vicuñas) déposée en décembre 2009 par l'Etat garantit l'origine légale et la qualité des sous-produits de la tonte des vigognes.<sup>9</sup>

### PEROU

#### 4 août 2023

##### **District de Llusco, Province de Chumbivilcas, Département de Cusco, Pérou**

Carnage sur les hauts plateaux. Les vicuñeros ont tué, tondu, dépecé une centaine de vigognes (*Vicugna vicugna*, Annexe II) dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 août. Les communautés et coopératives dont la seule ressource est la gestion de la laine des vigognes qui vivent en semi-liberté dans des enclos de plusieurs centaines d'hectares avaient prévenu de l'arrivée "d'étrangers" mais la police est arrivée trop tard et n'a pu que procéder à l'enlèvement des cadavres éparpillés. Elle en a seulement repéré une quarantaine tout en admettant que le bilan de la razzia est plus élevé. Les vicuñeros ont des fusils avec silencieux et lunettes de vision nocturne que la police leur envie.<sup>10</sup>



Gorille des montagnes (*Gorilla beringei*). Photo Davide Diana

## AFRIQUE DE L'OUEST

### COTE D'IVOIRE

**Juin 2023**

**Sanctuaire de Yapo-Abbé, District des Lagunes, Côte d'Ivoire**

Hébergement après saisie d'un présumé cercopithèque de Campbell (*Cercopithecus campbelli*, Annexe II) blessé à une patte arrière.<sup>1</sup>

### GUINEE

**16 juillet 2023**

**Parc National du Haut Niger, Région de Faranah, Guinée**

Arrivée au Chimpanzee Conservation Center d'un chimpanzé (*Pan troglodytes*, Annexe I) orphelin saisi par les autorités près de Mamou.<sup>2</sup>



© Chimpanzee Conservation Center

## SIERRA LEONE

**Mi-juin 2023**

**Freetown, Zone de l'Ouest, Sierra Leone**

Arrivée au refuge d'un bébé chimpanzé (*Pan troglodytes*, Annexe I) femelle. Son histoire n'est pas claire, sauf qu'elle est orpheline. Un homme l'a confiée au sanctuaire en disant qu'il l'avait "trouvée" il y a une semaine et qu'elle n'était pas adaptée à la vie en intérieur. Elle avait déjà des blessures aux jambes à cause des cordes qui la retenaient. C'est la 4<sup>ème</sup> de l'espèce à arriver à Tacugama depuis le début de l'année.<sup>3</sup>

## AFRIQUE CENTRALE

### CAMEROUN

**21 juin 2023**

**Ngoumou, Région du Centre, Cameroun**

Condamnation de Sandrine Antsiabot Mpam à 2,5 millions de francs CFA (4100 US\$) d'amendes et à la même somme au titre des dommages. En septembre de l'année 2022, elle transportait et tentait de commercialiser un mandrill (*Mandrillus sphinx*, Annexe I) (cf. "A la Trace" n°37 p.96, réf.8).<sup>4</sup>



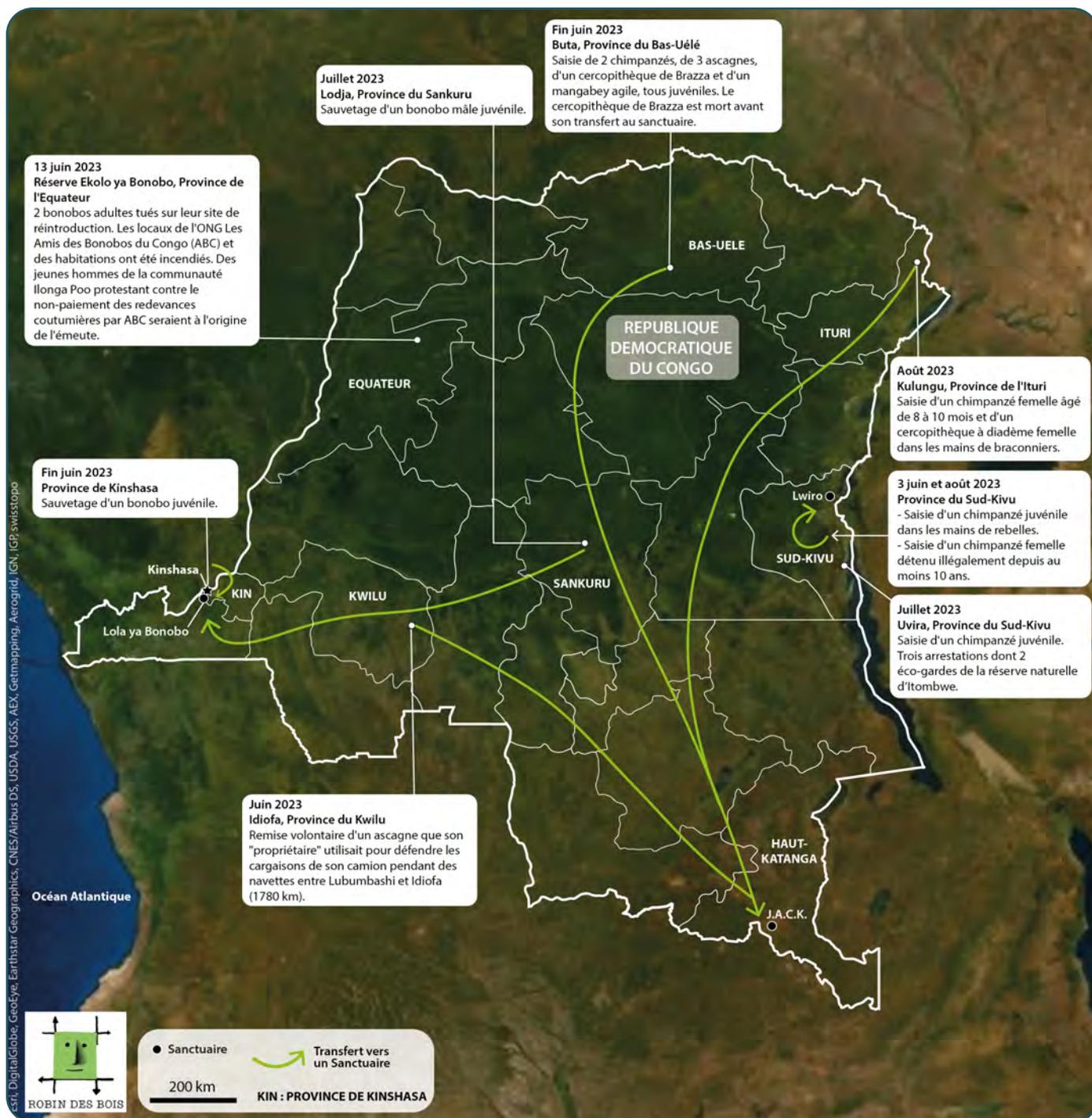
**18 août 2023**

**Ebolowa, Région du Sud, Cameroun**

Arrestation d'un trafiquant en possession d'un bébé chimpanzé (*Pan troglodytes*, Annexe I) et de 2 autres trafiquants en possession d'un mandrill (*Mandrillus spp.*, Annexe I). Le chimpanzé femelle était enchaîné près d'un chien. Le mandrill a été saisi dans la rue. Les opérations ont été réalisées par le ministère des Forêts et de la Faune avec l'appui de l'ONG LAGA.<sup>5</sup>

# République Démocratique du Congo

## Saisies, remises volontaires et sauvetages de primates entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



- Ascagne (*Cercopithecus ascanius*, Annexe II)
- Bonobo (*Pan paniscus*, Annexe I)
- Cercopithèque à diadème (*Cercopithecus mitis*, Annexe II)
- Cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*, Annexe II)
- Chimpanzé (*Pan troglodytes*, Annexe I)
- Mangabey agile (*Cercocebus agilis*, Annexe II)

Août 2023  
Kulungu, Province de l'Ituri



## RWANDA

8, 12 et 13 août 2023

**Parc National des Volcans, Province du Nord, Rwanda**

Mois d'août pénible pour le groupe de gorilles Isimbi dans le parc national des Volcans. Un jeune gorille des montagnes (*Gorilla beringei*, Annexe I) âgé de 2 ans et 5 mois a été pris par un piège attaché à un bambou. Les gardes avaient réussi à couper le filin d'acier permettant au jeune garçon de rejoindre son groupe. Par hasard ou par volonté, les gorilles ont réussi à le débarrasser du bout du lien qui entaillait toujours son bras. Patatras, 4 jours plus tard, il était à nouveau pris dans un piège, cette fois une corde qui le retenait par la cheville. Une fois de plus, les gardes ont réussi à couper la corde et le jeune garçon a repris le large et s'est mis dans les pas du mâle dominant sans le quitter d'un pouce. Avec l'objectif de sa caméra, le docteur vétérinaire de Gorilla Doctors pouvait voir de loin les plaies provoquées par le nœud coulant de la corde qui serrait toujours sa cheville droite et dont cette fois sa famille ne réussissait pas à le libérer. Une intervention d'urgence a été programmée dans ce vaste hôpital qu'est la forêt. Le mâle dominant et protecteur et le jeune gorille, qui avait de plus en plus mal à le suivre, ont été de loin anesthésiés après leur sieste du matin avec des doses appropriées pour chacun. Quand les deux ont été immobilisés, la corde a été dénouée et l'équipe vétérinaire s'est tout de suite retirée, ne prenant pas le temps et le risque de pratiquer un examen médical complet. Après leur réveil simultané, les 2 gorilles sont repartis rejoindre leur famille. Les plaies à la cheville semblent s'effacer. Les mouvements du jeune gorille ont retrouvé leur naturel et leur aisance et l'ainé ne semble pas non plus perturbé par les suites de l'anesthésie. Les pièges sont une catastrophe ambulante. Il y en a de plus en plus dans le parc et les échanges pédagogiques entre les gardes et les communautés locales ne sont pas pour le moment couronnés de succès.<sup>6</sup>

Gorilles au Rwanda, cf. "A la Trace" cf. "A la Trace" n°5 p.52 et n°28 p.67 (réf.4).

## SOUDAN DU SUD

19 juillet 2023

**Forêt Zamoi, Etat de l'Equatoria-Occidental, Soudan du Sud**

Federico Ufoo, 37 ans, père de 5 enfants, dit n'avoir pas d'autres ressources pour nourrir sa famille et payer la scolarité de ses enfants que de partir à la chasse dans la forêt avec son fusil artisanal. Il a tiré sur un babouin anubis (*Papio anubis*, Annexe II) avec son unique munition. La viande de babouin anubis se vend sur les marchés. Il a raté son coup. Le singe blessé l'a attaqué et mordu après qu'Ufoo a essayé de le poignarder avec un couteau. Federico Ufoo est en traitement à l'hôpital de Nagero.<sup>7</sup>

Début juillet 2023

**Province de Copperbelt et Lusaka, Province de Lusaka, Zambie**

- Trois vervets bleus (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II) âgés de 7 mois, 8 mois et 4 ans ont été libérés de leurs liens et de leurs chaînes par l'ONG Zambia Primate Project et ont reçu les premiers soins avec l'aide du Département des parcs nationaux et de la faune et de la flore sauvages, de l'ONG Angwa Conservation et de la clinique vétérinaire d'Unza.

- Un bébé vervet âgé de 6 mois venant de Lusaka était blessé au visage et à bout d'énergie vitale. Il avait été mordu par des chiens après avoir été abandonné. Un autre vervet âgé de 3 ans a été capturé le même week-end à Lusaka. Lui aussi ex-animal de compagnie, il était agressif après avoir été victime de sévices. Le genre humain ne faisait pas partie de ses amis.

Les 5 vervets ont été transférés au refuge pour primates du parc national de Kafue et devraient pour la plupart retrouver la liberté totale grâce à la compétence des soigneurs.<sup>8</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

## AFRIQUE DU SUD

Début juillet 2023

**Port Elizabeth, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Un vervet bleu (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II) femelle se balade dans les rues. Elle porte une ceinture en cuir autour de l'abdomen, preuve qu'elle était détenue comme animal de compagnie et qu'elle est parvenue à s'échapper. Après plusieurs tentatives infructueuses, Monkey Matters Eastern Cape, spécialisée dans le sauvetage et la réhabilitation des primates, a mis la main sur elle.<sup>9</sup>

Début août 2023

**Koster, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Le petit vervet bleu (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II) était lié dans un grand sac et retenu contre rançon dans une usine désaffectée. Les bons samaritains de l'ONG Owl Rescue Centre ont obtenu sa libération sans bourse délier, en employant des trésors de persuasion.<sup>10</sup>



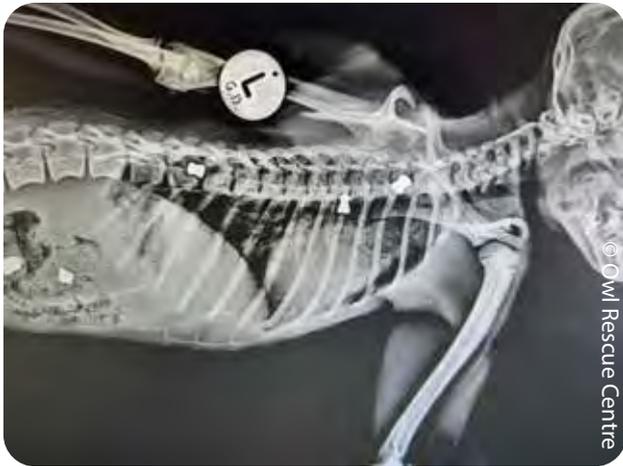
25 août 2023

**Letsitele, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Il n'y a pas que les accidents de la route pour tuer les vervets bleus (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II), la plupart involontaires et traumatisants pour les conducteurs et les passagers. Par contre, tous les tirs sont joyeusement volontaires. Un jeune vervet bleu de 18 mois en ressort avec des fractures au crâne et, au bout de plusieurs semaines de soins et de volonté, il s'apprête à reprendre son chemin.<sup>11</sup>



31 août 2023

**Hartbeespoort, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

La radiographie de son squelette en témoigne. La femelle vervet bleu (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II) juvénile a été criblée de balles dans l'après-midi. Transportée d'urgence à la clinique vétérinaire pour oiseaux et pour petits animaux indigènes ou exotiques, elle a été ardemment soignée par les docteurs vétérinaires Georgie Spanos et Daria Spence mais à 20h30, "elle a franchi le pont de l'arc-en-ciel".<sup>12</sup>

13 juin 2023

**Henderson, Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique**

Inculpation de David Christopher Noble, administrateur d'un site internet exposant des tortures, des mutilations sexuelles et des meurtres de singes (Primates, Annexe I ou II) juvéniles et adultes, et détenteur illégal d'une arme à feu. David Christopher Noble est un ex-officier de l'Air Force des Etats-Unis. En 2006, il a été déchu de ses fonctions et condamné par une cour martiale à 6 mois de prison militaire pour fraude et "relations contraires à l'éthique professionnelle". L'enquête a été menée par le HSI (Homeland Security Investigations).<sup>13</sup>

14 juin 2023

**Poste-Frontière de Brownsville, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Tentative déjouée d'infiltration aux Etats-Unis d'un atèle (*Ateles spp.*, Annexe I ou II) capturé dans le sud du Mexique. Mme Herrera, coincée sur le Gateway International Bridge dans le sens Mexico-Brownsville, a prétendu au HSI qu'elle revenait de Matamoros pour une consultation par un vétérinaire mexicain de son atèle de compagnie. Mme Herrera réside à Brownsville. Dans son portable, les douaniers ont trouvé plusieurs messages entre elle et un correspondant inconnu sur les bonnes manières d'importer en douce un atèle aux Etats-Unis d'Amérique. L'atèle a été renvoyé au Mexique et Mme Herrera inculpée d'infraction à la Convention CITES, à la réglementation sur la prévention des épidémies et à l'interdiction d'importer des singes en tant qu'animaux de compagnie.<sup>14</sup>

3 août 2023

**Poste-Frontière de Brownsville, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Saisie de 7 atèles (*Ateles spp.*, Annexe I ou II) dans le sac à dos rempli à ras bord du trafiquant. Ils ont été arrachés à leurs parents qui, au sommet des arbres, se nourrissaient de feuilles, de fruits et d'insectes. Au Mexique et en Bolivie, pour aller droit au but, les arbres sont parfois abattus et cernés de filets.<sup>15</sup>

14 août 2023

**Poste-Frontière de Calexico, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Saisie par les douaniers sous la banquette arrière d'un van de 3 bébés atèles (*Ateles spp.*, Annexe I ou II). Un homme et une femme d'une trentaine d'années ont été remis au HSI (Homeland Security Investigators) et au FWS (Fish and Wildlife Services). Les atèles ont été placés en quarantaine auprès des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture en attendant leur rapatriement au Mexique.<sup>16</sup>



Mi-août 2023

**Comté de Manatee, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Les "propriétaires" d'un atèle (*Ateles spp.*, Annexe I ou II) se sont montrés "très coopératifs" pour le remettre à la Florida Fish and Wildlife Conservation Commission mais ils n'ont pas échappé à un constat d'infraction.<sup>17</sup>

Fin août 2023

**Encinal, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique**



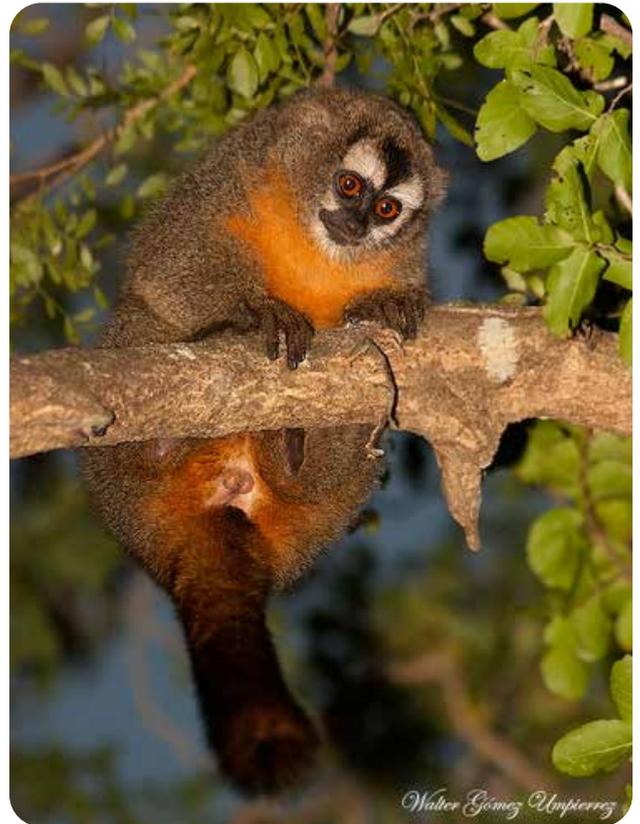
Arrivée dans le sanctuaire de Born Free d'un vervet bleu (*Chlorocebus pygerythrus*, Annexe II). Sa propriétaire l'avait acheté à Mission, Texas, 3000 US\$ chez un éleveur quand il était bébé et l'avait ramené chez elle dans le Wisconsin. Au fil du temps, la peluche vivante est devenue dans sa cage un animal agressif, mordant et coûteux et la dame qui l'avait acheté sur un geste impulsif l'a conduit chez Born Free dans un geste réfléchi. Il y aurait 15.000 primates de (mauvaise) compagnie aux USA. La seule manière d'arrêter le trafic qui nuit au bien-être animal et à la sécurité du public, c'est de promouvoir auprès des sénateurs et des autres décideurs le projet de loi sur la captivité des primates.<sup>18</sup>

9 août 2023

**Guanay, Province de Larecaja, Département de La Paz, Bolivie**

Saisie d'un singe de nuit d'Azara (*Aotus azarae*, Annexe II, dit aussi douroucouli d'Azara) qui, en attendant d'être vendu, faisait l'attraction et le pitre dans un restaurant. Il a été transféré au refuge de Senda Verde.

Le singe de nuit d'Azara vit dans les arbres des forêts de Bolivie, du Paraguay et du nord de l'Argentine. Il dort pendant le jour et se nourrit et s'active pendant la nuit pour échapper aux prédateurs. Il vient rarement sur le sol et dans la forêt dense, il se déplace d'arbre en arbre grâce aux lianes. Il mesure entre 240 et 370 mm pour le corps avec une queue qui peut atteindre 400 mm. Il pèse 0,6 à 1 kg. Dans la première semaine de sa vie, le nouveau-né reste blotti près de l'aine de sa mère. Le père prend le relais à partir de la seconde semaine et il s'en occupera jusqu'à 4-5 mois. Le singe de nuit d'Azara est utilisé comme animal de laboratoire. Il est tué pour sa fourrure et sa viande. Il souffre également de la destruction de son habitat.<sup>19</sup>



22 août 2023

**Oruro, Province de Cercado, Département d'Oruro, Bolivie**

En application de la loi sur la Terre Mère et du code pénal, un sajou apelle (*Cebus apella*, synonyme de *Sapajus apella*, Annexe II) en situation de captivité et de "mascottisme" (mascotismo) a été saisi par la Pofoma (Policia Forestal y Preservacion del Medio Ambiente) chez un particulier.<sup>20</sup>

## BRESIL

### RECIDIVE

5 juin 2023

#### Carapicuíba, Etat de São Paulo, Brésil

Saisie de 4 ouistitis (*Callithrix* spp., Annexe I ou II) par la police militaire environnementale chez un individu déjà condamné à 2 reprises pour maltraitance d'animaux. Les 4 minuscules singes (et 10 oiseaux) ont été dirigés vers le CRASPET (Centro de Reabilitação de Animais Silvestres do Parque Ecológico do Tietê).<sup>21</sup>

30 juin 2023

#### Irauçuba, Etat du Ceará, Brésil

Capture par le BPMA (Batalhão de Policiamento de Meio Ambiente) d'un capucin (*Cebus* spp., synonyme de *Sapajus* spp., Annexe II) en divagation dans un jardin privé. Il traînait une chaîne. Il a été remis à l'Institut environnemental d'Itapipoca.<sup>22</sup>

### OPERATION SAPAJUS

31 août 2023

#### Camaçari, Etat de Bahia, Brésil

Dans le cadre de l'opération Sapajus, un mandat de perquisition et de saisie délivré par le deuxième tribunal fédéral de Bahia a abouti à la libération d'un capucin (*Cebus* spp., synonyme de *Sapajus* spp., Annexe II) détenu chez un particulier sous le couvert de documents falsifiés. Le capucin a été transféré dans un établissement de l'ibama où seront évaluées et si possible améliorées ses capacités à revivre dans la nature où il a été capturé.<sup>23</sup>

## COLOMBIE

Début juin 2023

#### Bello, Corporation Autonome Régionale d'Antioquia, Colombie

Lui, ce sajou à gorge blanche (*Cebus capucinus*, Annexe II), n'était pas un animal de compagnie. C'était un otage dans une maison vide. Lié court à un barreau, édenté de la mâchoire supérieure, rationné, plaintif, il a été tiré d'affaire par la police et une brigade environnementale.<sup>24</sup>

Début juin 2023

#### Bogotá, Colombie

Saisie d'un douroucouli (*Aotus* spp., Annexe II) femelle et d'un singe-écureuil (*Saimiri* spp., Annexe I ou II) juvénile dans 2 domiciles privés. Le douroucouli avait été capturé à Piedras, dans le département de Tolima, à plus de 200 km.<sup>25</sup>

23 juillet 2023

#### Pereira, Corporation Autonome Régionale de Risaralda, Colombie

Deux chimpanzés (*Pan troglodytes*, Annexe I), un mâle et une femelle âgés de 30 et 40 ans, ont été abattus au fusil. Ils étaient sortis de leur enclos du Bioparque Ukumarí à la suite d'une erreur ou de la malveillance du gardien qui n'avait pas verrouillé les portes. Une indignation quasi-générale a traversé le pays. L'opinion publique s'interroge sur l'option arme à feu au détriment du fusil lanceur de seringues anesthésiantes. Le directeur du cirque Hermanos Gasca qui avait fait don du chimpanzé mâle il y a bien des années au Bioparque s'interroge lui aussi. "Pancho" n'était pas un sauvage. Raúl Gasca précise au média Semana que c'était un animal habitué aux gens. "Je partageais du temps avec lui. Il vivait avec moi dans la caravane. Le matin, il buvait avec moi le café." Gasca s'étonne aussi des mêmes moyens irrémédiables utilisés à l'encontre de Chita. "Les femelles chimpanzés sont plus dociles que les mâles et c'est étrange qu'elle ait connu la même fin que Pancho." Du côté des pouvoirs publics et de la direction du parc, le son de cloche est différent. Il est même catégorique et ressemble à un copier-coller servi par les autorités publiques ou privées ailleurs dans le monde dans les mêmes circonstances. Les chimpanzés sont des animaux sauvages et puissants. Après avoir ressenti les seringues anesthésiantes, ils peuvent entrer en furie pendant les 10 à 30 minutes nécessaires pour que le sédatif les endorme. Et il était d'autant plus urgent de réagir que les fuyards s'approchaient d'un jardin public.

Chimpanzés abattus après s'être enfuis de zoos, cf. "A la Trace" n°31 p.106 (réf.58), n°36 p.117 (réf.66) et n°38 p.118 (réf.58).<sup>26</sup>

## MEXIQUE

Juillet 2023

#### Etat de Mexico, Mexique

Saisie d'un atèle de Geoffroy (*Ateles geoffroyi*, Annexe II) dans un local commercial. Ses gardiens de prison lui avaient posé un harnais lui permettant de profiter de 20m<sup>2</sup> de "liberté".<sup>27</sup>

## PANAMA

Début juin 2023

#### District de La Chorrera, Province du Panama Ouest, Panama

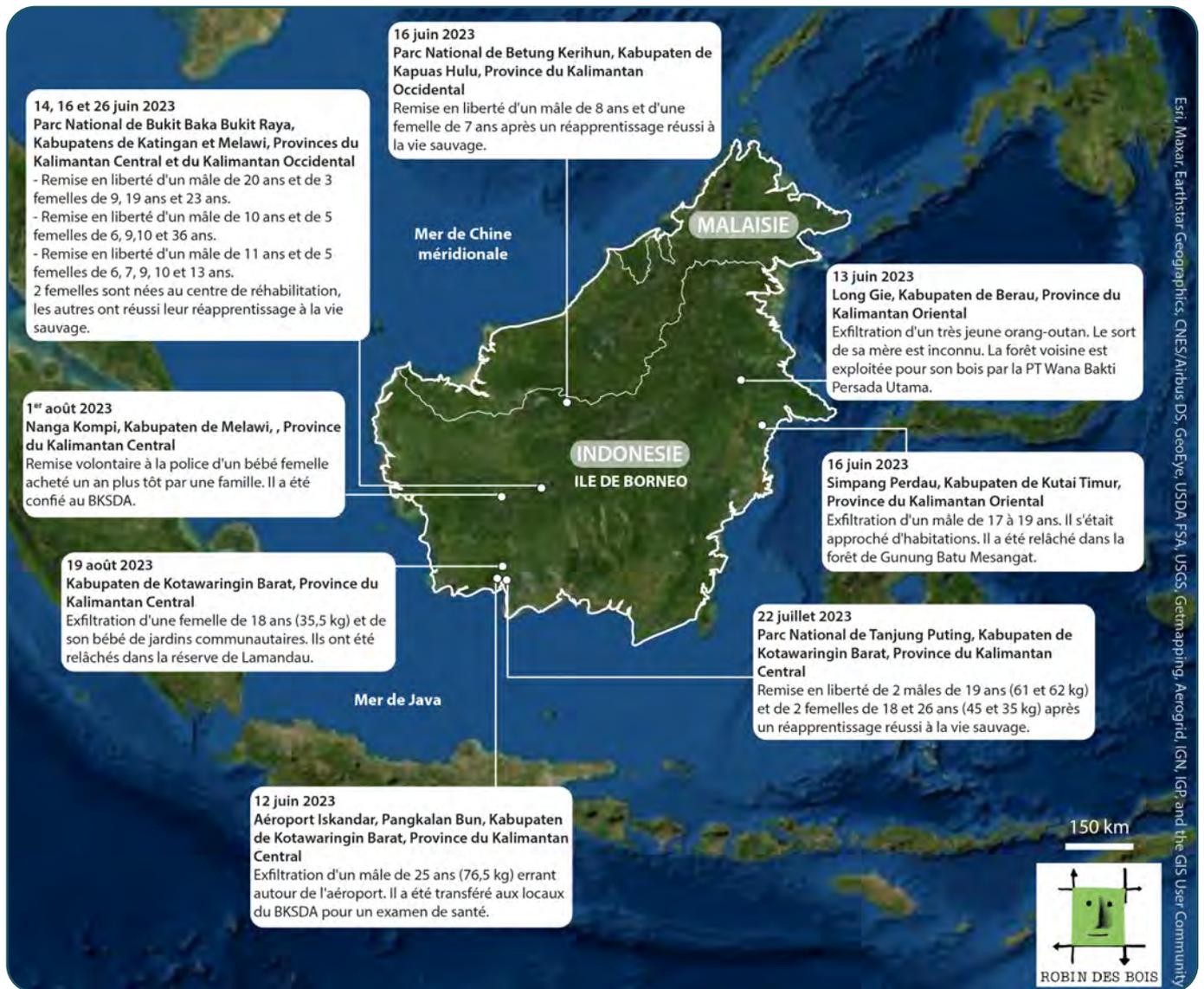
La famille généreuse et militante du droit des animaux à vivre chez eux dans la nature a acheté un hurleur du Guatemala (*Alouatta palliata*, Annexe I) âgé de quelques semaines contre 100 US\$ à un habitant de Pacora, province de Coclé, qui le gardait captif. Après avoir appelé le numéro d'urgence 311, elle l'a remis immédiatement à la section locale du ministère de l'Environnement qui l'a libéré de toutes les cordes qui l'entravaient et a procédé à un examen de santé.<sup>28</sup>

## ASIE DU SUD-EST

### INDONESIE Orangs-outans 1<sup>er</sup> juin - 31 août 2023



Orangs-outans (*Pongo* spp., Annexe I).



1<sup>er</sup> août 2023  
 Nanga Kompi, Kabupaten de Melawi, Province du Kalimantan Occidental, Ile de Bornéo



23 juin 2023  
 Surabaya, Kota de Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java

**21 et 23 juin et 22 septembre 2023**

**Surabaya, Kota de Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie**

Inculpation de Fendi Fadli pour une tentative de contrebande sur la personne d'un orang-outan de Bornéo (*Pongo pygmaeus*) âgé d'un an entre Sungai Tabuk, province de Kalimantan du Sud, île de Bornéo, et Surabaya, province de Java Orientale, île de Java.

Le 21 juin à 15 heures, il avait touché 800.000 roupies (50 US\$) pour transporter l'orang-outan. Il a ensuite embarqué sur le voiturier *Haida* dans le port de Banjarmasin. Le 23 juin, après avoir passé sans encombre les contrôles au débarquement du *Haida*, il a été pincé par la police dans la banlieue de Surabaya alors qu'avec le jeune orang-outan il attendait un correspondant dont il ne connaissait que le numéro de téléphone cellulaire. La police a retrouvé sur lui les 800.000 roupies de la prime de convoyage. L'orang-outan était caché dans une cage à oiseaux drapée d'un batik. Il a été remis au BKSDA.

Le 22 septembre, l'orang-outan a été rapatrié sur un vol de Lion Air dans le Kalimantan Central d'où il est originaire. Le petit orphelin séjournera un temps dans une école d'apprentissage à la vie forestière avant d'être remis en liberté.<sup>29</sup>

**3 juillet et 30 octobre 2023**

**Alue Pineung Timue, Kabupaten de Langsa, Province d'Aceh, Ile de Sumatra, Indonésie**



En planque près du domicile de Nanta Agustia, suspecté depuis plusieurs mois d'être au cœur d'un trafic d'orang-outans et d'autres animaux sauvages, la police repère un individu sortant avec un sac et s'engouffrant dans une voiture qui est prise en filature. Un peu plus loin, le chauffeur s'arrête et sort du sac ce qui ressemble bien à un jeune orang-outan et le met dans une cage. La voiture est interceptée, le chauffeur s'enfuit, l'orang-outan de Sumatra (*Pongo abelii*) âgé de 4 ans est saisi. Il a été transféré dans un refuge à Sibolangit. Nanta Agustia reconnaît en être le "propriétaire". Il a été transféré à la prison correctionnelle de Langsa.

Le 30 octobre 2023, il a été condamné à un an et 5 mois de prison et à une amende de 40 millions de roupies soit 2570 US\$ ou à un an de prison en plus en cas de non-paiement. Le procureur avait demandé 2 ans et 6 mois. L'ONG HAKA qui regroupe des avocats spécialisés dans la défense de la faune et de la flore des forêts de la province regrette que le réquisitoire du procureur n'ait pas été entendu. Le passé trouble de Nanta Agustia n'a pas été pris en compte. Il est suspecté d'être en lien avec Tomas Raider Chaniago, âgé de 20 ans, condamné en octobre 2022 à un an de prison pour le trafic d'un orang-outan capturé dans le parc national de Gunung Leuser (cf. "A la Trace" n°36 p.109, réf.35 et 36, et n°38 p.112, réf.36).<sup>30</sup>

**28 août - 4 septembre 2023**

**Stabat, Kabupaten de Langkat, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie**



Terbit Rencana PA alias Cana (kanan), l'ex-préfet du Kabupaten de Langkat, a perdu sa casquette et son uniforme d'apparat mais il bénéficie toujours de cette espèce d'immunité qui protège le personnel politique, les militaires et les entreprises quand il s'agit d'infractions aux lois et règles sur la protection de la faune, une immunité relative toutefois puisque depuis 19 mois, il est en détention préventive à Cipinang.

En janvier 2022, comme le relatait "A la Trace" n°35 (p.102, réf. 43), plusieurs animaux sauvages étaient saisis dans son luxueux domicile, tous démunis de certificat d'origine, au premier rang desquels un orang-outan de Sumatra (*Pongo abelii*, Annexe I) en état de maltraitance, un mâle âgé de 15 à 20 ans. Il a été inculpé à l'issue de l'enquête pour avoir par lui-même ou par l'intermédiaire d'hommes de mains capturé intentionnellement, blessé, tué, entreposé, possédé, maintenu en détention, transporté et fait commerce d'espèces de faune protégées. Le procureur de Stabat réclamait 10 mois de prison avec 3 mois en plus au cas où Terbit ne paierait pas 50 millions de roupies d'amende (3300 US\$). Les juges l'ont condamné à 2 mois de prison avec une remise de peine et à une mise à l'épreuve de 4 mois. Le procureur de Stabat se donne quelques jours pour éventuellement faire appel.

Lundi 4 septembre, avec "Justice pour les orangs-outans" comme mot d'ordre, les activistes du Sumatran Orangutan Conservation Forum (FOKUS) et de l'Indonesian Orangutan Forum (FORINA) manifestaient en silence et en nombre à Medan devant le parquet général de la province de Sumatra du Nord. "Nous voulons encourager le procureur général à faire appel de la décision des juges" déclarait alors le président de FOKUS. Une supplique pour les orangs-outans était remise à ses assesseurs. Le parquet général a fait savoir à l'issue de la manifestation que le procureur de Stabat avait fait appel dès le 1<sup>er</sup> septembre.

En Indonésie et en particulier sur l'île de Sumatra et la province du Nord, les condamnations pour détention abusive d'orang-outan ou trafic sont étonnamment indulgentes comme si l'homme *Homo sapiens* en s'appropriant la forêt pouvait aussi s'approprier l'homme des bois (*Pongo abelii*).<sup>31</sup>

**INDONESIE - Hors ORANGS-OUTANS**

**Début juin - fin août 2023**

**Sampit, Kabupaten de Ketapang, Province du Kalimantan Occidental, Ile de Bornéo, Indonésie**

Remise volontaire par une famille d'un gibbon (*Hylobatidae*, Annexe I) à une équipe du BKSDA. Il n'était pas en grande forme. Après 3 mois de soins et de réapprentissage à la vie sauvage, il a été remis en liberté.<sup>32</sup>

## RECIDIVE

### Début juin 2023

#### Denpasar, Province de Bali, Archipel des Petites Iles de la Sonde, Indonésie

L'ONG PETA Asia dénonce vidéo à l'appui un vendeur de loris lents (*Nycticebus coucang*, Annexe I) et de macaques (*Macaca spp.*, Annexe I ou II) sur le marché aux oiseaux de Satria.<sup>33</sup>

### 14 et 22 juin 2023

#### Pulo Brayan et Tanjung Mulia, Kota de Medan, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie

- Un macaque crabier (*Macaca fascicularis*, Annexe II) s'échappe à plusieurs reprises de sa cage et sème l'inquiétude dans le village. Le BKSDA et l'ONG Scorpion interviennent, capturent le récalcitrant au servage et le transportent à Batang Toru dans le refuge pour macaques de Scorpion.

- Huit jours plus tard, le BKSDA et Scorpion sont à nouveau de sortie pour capturer un macaque crabier échappé de sa cage. Il rejoint lui aussi le refuge pour macaques de Batang Toru.<sup>34</sup>

### 15 juin 2023

#### Padang, Province de Sumatra Occidentale, Ile de Sumatra, Indonésie

Un macaque crabier (*Macaca fascicularis*, Annexe II) en captivité a mordu une jeune femme et son bébé de 10 mois. Le propriétaire du macaque a dû signer une reconnaissance de responsabilité. Il a reçu l'ordre de remettre son animal de compagnie aux autorités. Après analyse, il a été prouvé que le macaque n'est pas porteur de la rage et il est envisagé de le remettre en liberté dans le sous-district de Bukit Gado-Gado.<sup>35</sup>

### 27 juin 2023

#### Forêt du Blok Pusung Genderuwo, Kabupaten de Malang, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie

Remise en liberté de 3 cercopithèques (*Trachypithecus auratus*, A. II) dans 3 secteurs différents de la forêt protégée de Pusung Genderuwo. Ex-animaux de compagnie, ils ont suivi un stage dans une école spécialisée de Malang cogérée par la fondation britannique Aspinall. Compte tenu de la proximité et des similitudes de climat et de régime alimentaire entre l'école et les lieux de remise en liberté, les 3 cercopithèques ont été remis en liberté totale sans passer par des enclos de réadaptation en semi-liberté.<sup>36</sup>

### 5 août 2023

#### Nelayan Indah, Kota de Medan, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie

Le macaque crabier (*Macaca fascicularis*, Annexe II) mâle en captivité depuis 8 ans s'échappe souvent de sa cage et son "maître", qui ne maîtrise plus rien, a peur qu'il morde des voisins. Il a appelé au secours les pompiers de la caserne de Belawan. Il a été remis volontairement au BKSDA (Balai Konservasi Sumber Daya Alam - Centre de conservation des ressources naturelles) de Sumatra avec l'assistance des pompiers et de la fondation Scorpion, ce qui a évité au maître des poursuites. Le BKSDA apprécie la coopération des pompiers et espère qu'elle va se renforcer.<sup>37</sup>

### 16 août 2023

#### Rengas Pulau, Kota de Medan, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie

Ça matche entre les pompiers de la caserne de Belawan et la Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes. Un nouvel appel aux pompiers débouche sur la remise volontaire sécurisée d'un macaque crabier (*Macaca fascicularis*, Annexe II) agressif et fugueur à une équipe du BKSDA et à la fondation Scorpion.<sup>38</sup>

### 23 août 2023

#### Suka Ramai, Kota de Binjai, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie

Suite à une alerte transmise à l'antenne Nord-Sumatra du BKSDA, remise volontaire de 2 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II) détenus depuis leur prime jeunesse dans une famille qui n'a plus les moyens de s'en occuper.<sup>39</sup>

## THAILANDE

### 6 juin 2023

#### Nong Mek, Province d'Udon Thani, Thaïlande

Saisie à l'arrière d'une voiture de 26 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II) sous sédatifs et d'un macaque mort par étouffement, tous entassés dans des sacs hermétiques et destinés, semble-t-il, à des restaurants "exotiques" au Laos. Deux arrestations (Phuthanet et Pongpat âgés de 21 et 32 ans) et saisie d'une voiture de luxe. L'opération est à mettre au crédit de la NRECD (Natural Resources and Environmental Crime Division) et de la police. Les 27 macaques avaient été capturés dans le centre et le sud de la Thaïlande. Les 26 survivants ont été transférés au sanctuaire pour la vie sauvage de Khon Kaen à une centaine de kilomètres de Nong Mek. Après observation et soins, ils seront remis en liberté dans des habitats conformes à leurs besoins.<sup>40</sup>

### 9 juin 2023

#### District de Klaeng, Province de Rayong, Thaïlande

34 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II) ont été saisis. Ils ont été transférés dans une zone interdite de chasse. Deux hommes ont été mis aux arrêts : Panuwat Sribua-on âgé de 54 ans et un certain "Tor", un Laotien âgé de 35 ans. Ils vendaient les macaques 3000 bahts (86 US\$) par spécimen à un courtier en faune sauvage habitant Nong Khai, au nord, près de la frontière avec le Laos. Quatre lanceurs et 30 doses de sédatifs ont été saisis et sont autant de pièces à conviction. Les macaques crabiers étaient capturés dans une grotte près de Wat Khao Ha Yot dans la province de Chonburi. Ils étaient ensuite transportés dans des sacs dans le district de Klaeng, province de Rayong, à 55 km du lieu de leur capture. Ils arrivaient complètement dans le cirage et, stockés dans une cave et dans des cages, ils attendaient leur transport par route à nouveau sous sédatifs vers le Laos distant de 750 km.<sup>41</sup>

## RECIDIVE

10 juin 2023

### Khun Krathing, Province de Chumpon, Thaïlande

48 bambins macaques (*Macaca* spp., Annexe I ou II), 47 vivants et un mort, sur la route (plus de 1000 km) qui va de Satun au sud à Chachoengsao au nord dans des sacs à l'arrière d'une voiture. Grâce à un contrôle routier, le parcours s'est arrêté à mi-chemin sur la voie express n°4. Les 2 hommes devaient gagner 25.000 bahts soit 730 US\$ pour le convoi. C'est la 2<sup>ème</sup> fois qu'ils assuraient ce "service".<sup>42</sup>

14 juin 2023

### Khao Din, Province de Suphanburi, Thaïlande

Un sac. Douze macaques (*Macaca* spp., Annexe I ou II), des petits et des mères. Trois déjà morts. Tous au bout de la vie dans la plantation de manguiers. L'alerte a été donnée par le chef du village Moo 11. Ils avaient été capturés par des braconniers au service d'un grossiste et abandonnés pour non-conformité aux critères de la commande. Ils ont été remis aux bons soins de la réserve de faune sauvage de Chawak.<sup>43</sup>

18 juin 2023

### District de Si Prachan, Province de Suphanburi, Thaïlande

Saisie dans la Ford Ranger de Chum Phrae et Nang Keen, un Cambodgien, de 33 macaques (*Macaca* spp., Annexe I ou II) capturés à 400 km au sud de Si Prachan. Les 2 trafiquants roulaient vers la province de Sa Kaeo, frontière avec le Cambodge. Aux rumeurs habituelles de consommation dans des banquets privés ou des restaurants raffinés s'ajoutent des rumeurs d'expérimentation animale, notamment des recherches extravagantes sur des vaccins contre le cancer et le lupus érythémateux disséminé. Chaque spécimen pourrait se vendre jusqu'à 12.500 bahts (360 US\$). Ces profits mirobolants serviraient à aguicher les braconniers et les intermédiaires et il n'est pas du tout sûr qu'à l'arrivée le cours du macaque soit aussi élevé.<sup>44</sup>

30 juin 2023

### Sous-district de Ban That, Province d'Udon Thani, Thaïlande

Nong Khai, la ville-macaque. La Chevrolet noire conduite par Suthin Yuphong habitant à Bangkok a été interceptée à l'approche de Nong Khai avec 35 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II) à l'arrière. Il faisait chaud, pendant les premières heures de l'enquête, la clim a été maintenue dans le SUV pour éviter l'insolation des singes. Ils étaient destinés au Laos. En bon état, un macaque pris sans frais dans les forêts et les périphéries des villes se vend au Laos au moins 10.000 bahts (290 US\$). A la place du siège arrière de la Chevrolet, la cargaison avait une valeur potentielle de 10.150 US\$ si elle était parvenue en bon état de l'autre côté du Mekong après un voyage clandestin en barque.<sup>45</sup>

3 juillet 2023

### Aéroport International de Hat Yai, Province de Songkhla, Thaïlande

Saisie dans les locaux de la Nim Express de 106,5 kg de viande présumée de macaque ou de langur (*Cercopithecidae*, Annexe I ou II). Les espèces présentes en Thaïlande pèsent entre 3 et 10 kg. La saisie représente donc entre 10 et 35 individus.<sup>46</sup>

26 juillet 2023

### Poste de contrôle de Nong Khai, Province de Nong Khai, Thaïlande. Frontière avec le Laos.



Saisie par les forces policières, militaires et environnementales locales dans un pick-up signalé par un informateur confidentiel de 62 macaques crabiers (*Macaca fascicularis*, Annexe II) vivants sur les rives du Mékong. Huit hommes étaient en train de charger les cages en fer et en plastique dans un bateau. Ils ont pris la fuite. Les macaques étaient destinés au Laos. Selon Phuvit Siripanit, chef de la police du district de Rattanawapi, ils faisaient l'objet d'une contrebande internationale alimentant des laboratoires d'expérimentation animale. Ils ont été transférés pour observation au refuge animalier du parc national de Phu Pha Man.<sup>47</sup>

## VIETNAM

4 juillet 2023

### Province de Kien Giang, Vietnam

Saisie chez des particuliers d'un macaque crabier (*Macaca fascicularis*, Annexe II) gardé captif dans une cage faite de tôle ondulée.<sup>48</sup>

Mi-juillet 2023

### Province de Lao Cai, Vietnam

Saisie d'un loris (*Nycticebus* spp., Annexe I) qu'une femme proposait à la vente au bord de la route.<sup>49</sup>

## ASIE DU SUD

### INDE

**18 et 19 juin 2023**

**Jaitpur Ghosi, District d'Udham Singh Nagar, Etat de l'Uttarakhand, Inde**

Décidément, les macaques rhésus (*Macaca mulatta*, Annexe II) ne font pas bon ménage avec les mangues. Empoisonnement de 8 macaques rhésus dans une plantation de manguiers. Ils étaient accusés de piller des mangues et de mettre en danger la rentabilité de l'exploitation. Des mangues aspergées d'un poison agricole ont été insidieusement offertes à la petite troupe de macaques. Raides morts, ils ont ensuite été cachés dans des buissons ou enterrés. L'alerte a été lancée par des villageoises venues tôt le matin pour couper de l'herbe. Elles avaient été intriguées par un bébé macaque gémissant et affolé. Neuf arrestations. Les 2 exploitants et les 7 ouvriers agricoles sont inculpés d'infraction à la Loi sur la prévention de la cruauté envers les animaux, à la Loi sur la protection de la faune et de la flore sauvages, et d'outrage aux sentiments religieux.<sup>50</sup>



### PAKISTAN

**20 juillet 2023**

**Karachi, Province du Sind, Pakistan**

Saisie dans un autocar venant de Charsadda (province de Khyber Pakhtunkhwa) et arrivant à Karachi de 14 singes juvéniles dissimulés dans des cageots de mangues. Le lendemain de leur transfert au tribunal en tant que pièces à conviction, les singes ont été visités par le juge. Un des singes a pris la fuite au nez et à la barbe du juge et du personnel judiciaire. 20 heures de traque ont été nécessaires pour le recapturer. Dans l'attente de leur éventuel retour au zoo de Karachi sous réserve que la direction prouve régulièrement la qualité de leur hébergement. Les 2 trafiquants ont été condamnés à une amende de 50.000 roupies soit 175 US\$.

Au Pakistan vivent majoritairement des macaques rhésus (*Macaca mulatta*, Annexe II), mais aussi des langurs gris du Népal (*Semnopithecus schistaceus*, Annexe I) et des entelles (*Semnopithecus entellus*, Annexe I).<sup>51</sup>



## EUROPE DE L'OUEST

### FRANCE

**1<sup>er</sup> août 2023**

**Le Havre, Département de la Seine-Maritime, France**

"A la Trace" n°40 p.114 (réf.81) mentionnait le cas d'un ouistiti à pinceaux blancs (*Callithrix jacchus*, Annexe II) confié pendant le mois de mai 2023 au zoo-refuge de la Tanière près de Chartres dans le département de l'Eure-et-Loir. Le singe de poche long comme la main avait été saisi chez un homme qui l'avait acheté en Belgique contre 1800 € (1990 US\$). Cet habitant de Fécamp en Normandie, ex-port de pêche lointaine à la morue et au hareng, a été condamné par le tribunal correctionnel du Havre à 4 mois de prison avec sursis et à 600 € d'amende (660 US\$).<sup>52</sup>



## EUROPE DU SUD

### ITALIE

**Dimanche 30 juillet 2023**

**Cartigliano, Province de Vicence, et Favaro, Ville Métropolitaine de Venise, Région de la Vénétie, Italie**

Un bébé macaque rhésus (*Macaca mulatta*, Annexe II) âgé d'un mois est volé par effraction dans la nuit dans le parc zoologique de Cartigliano à 90 km de Venise. Deux jours après, il est retrouvé dans un sac dans la banlieue de Venise par un passant qui s'empresse de signaler la bienheureuse découverte. L'affaire



du kidnapping du bébé macaque faisait grand bruit sur les réseaux sociaux de la Vénétie et au-delà. Des rapprochements photographiques ont rapidement permis aux enquêteurs de confondre le bienfaiteur. C'était l'un des 2 ravisseurs. Il avait été filmé par les caméras de surveillance du zoo qu'il visitait en famille le dimanche après-midi, quelques heures avant le vol. Les 2 Vénitiens âgés de 35 et 37 ans, déjà connus de la justice, sont inculpés de vol aggravé et de maltraitance envers les animaux ainsi que de port illégal d'objets offensants. Quand ils se sont introduits dans l'enclos des macaques pour enlever le bébé, le couple reproducteur s'était rebellé et les 2 hommes les avaient frappés avec des gourdins dont ils avaient pris la précaution de s'équiper. Le vétérinaire convoqué sur les lieux dans la matinée suivant l'enlèvement avait constaté que les 2 macaques adultes étaient prostrés et tuméfiés.<sup>53</sup>

# TATOUS, COATIS, PACAS, AGOUTIS ET CAPYBARAS



Cabiaï ou capybaras du Panama (*Hydrochoerus isthmius*). Photo Suzanne Labbé

## AMERIQUE

### ARGENTINE

**11 août 2023**

#### **Département de Rosario de la Frontera, Province de Salta, Argentine**

Saisie par la police rurale et environnementale de 10 tatous à trois bandes (*Tolypeutes matacus*) vivants dans un fourgon venant de la province de Santiago del Estero. Sur avis du procureur, ils ont été remis en liberté.<sup>1</sup>

### BRESIL

**17 juin 2023**

#### **Paracatu, Etat du Minas Gerais, Brésil**

Amende de 30.000 reais (6000 US\$) pour un homme qui se vantait sur les réseaux sociaux d'avoir capturé un tatou géant (*Priodontes maximus*, Annexe I). Après l'avoir localisé et identifié, la police environnementale a perquisitionné son domicile et trouvé dans une arrière-cour la carcasse d'un tatou géant et aussi dans une cage sur une terrasse une amazone à face jaune (*Amazona xanthops*, Annexe II). Deux filets pour capturer les oiseaux et les mammifères ont également été saisis. La viande et la carapace du tatou ont été enfouies dans la décharge de Paracatu.<sup>2</sup>



## RECIDIVE

**22 juin 2023**

#### **Bariri, Etat de São Paulo, Brésil**

Saisie sous mandat de perquisition d'un capybara (*Hydrochoerus hydrochaeris*) couvert de tiques dans un congélateur et de 2 fusils chez un homme âgé de 63 ans. Il a été remis en liberté sous caution égale à 200 US\$. Il est en état de récidive (cf. "A la Trace" n°40 p.115, réf.5).<sup>3</sup>

**25 juin 2023**

#### **Planaltina, District Fédéral, Brésil**

La police militaire et environnementale du Cerrado a saisi dans un véhicule suspect un tatou à six bandes (*Euphractus sexcinctus*) mort. Le conducteur a été relâché après avoir signé un procès-verbal et reconnu sa culpabilité.<sup>4</sup>

**27 juin 2023**

#### **Canavieiras, Etat de Bahia, Brésil**

Saisie au bord de la rivière Rio Pardo d'un paca (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras) mort, de 2 fusils et de munitions à bord d'une petite embarcation. Une arrestation. Le paca a été incinéré sous la responsabilité de l'Ibama.<sup>5</sup>

**3 juillet 2023**

**Quixeramobim, Etat du Ceará, Brésil**

Le BPMA (Batalhão de Policiamento de Meio Ambiente) de l'Etat qui avait reçu des informations fiables a déboulé sur un théâtre de braconnage du côté de Caraíbas mais les pilliers ont réussi à s'enfuir, laissant sur place 4 armes à feu, une quinzaine de munitions, un piège à tatous, 2 filets, un tatou à six bandes (*Euphractus sexcinctus*) mort, des vivres et des treillis de chasse.<sup>6</sup>



**18 juillet 2023**

**Ipumirim, Etat de Santa Catarina, Brésil**

La police militaire intervient dans un foyer où un homme menace de mort sa femme. Elle met la main sur un revolver, 2 fusils de chasse, 27 munitions de calibres 12 et 32 et de la viande de coati roux (*Nasua nasua*, *Nasua nasua solitaria*, Annexe III en Uruguay) congelée.<sup>7</sup>

**30 juillet 2023**

**Linhars, Etat de l'Espírito Santo, Brésil**

Saisie par le BPMA (Batalhão de Polícia Militar Ambiental) et les gardes de la réserve naturelle de Vale à l'occasion d'un contrôle routier de carcasses d'agoutis (genre *Dasyprocta*) et de cerfs (famille Cervidae) et de pièges. Les 2 occupants du véhicule ont été conduits au commissariat de Linhares. Dans leur équipée sauvage, ils étaient accompagnés de 2 chiens de chasse.<sup>8</sup>



**22 août 2023**

**Igarapava, Etat de São Paulo, Brésil**

Sur la foi de rumeurs de braconnage, la police militaire environnementale est allée frapper à la porte d'un particulier. Sa fille leur a permis d'entrer et des armes à feu, de la viande de paca (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras) et 2 animaux vivants dont les espèces ne sont pas précisées ont été saisis. Amende de 17.735 reais soit 3755 US\$ pour le père.<sup>9</sup>



**24 août 2023**

**Branquinha, Etat de l'Alagoas, Brésil**

A l'aube, la démarche d'un homme a paru bizarre aux yeux d'une patrouille de la police militaire dans le centre-ville. De bizarre à suspect, il n'y avait qu'un pas et la fouille de l'individu a abouti à la saisie d'une machette qu'il portait à la ceinture, d'un fusil de calibre 28, de 2 cartouches, d'un coutelas, d'une lampe-torche, d'un tatou (famille Dasypodidae ou Chlamyphoridae) et d'un coati roux (*Nasua nasua*, *Nasua nasua solitaria*, Annexe III en Uruguay) morts qu'il portait dans un sac.<sup>10</sup>

**31 août 2023**

**Santana do Livramento, Etat du Rio Grande do Sul, Brésil. Frontière avec l'Uruguay.**

La petite voiture était en surcharge. Il y avait 11 carcasses de capybaras (*Hydrochoerus hydrochaeris*) sur la banquette arrière, d'un poids total de 280 kg. Le conducteur n'était pas chasseur. Il n'y avait pas d'arme à bord. Un trafic de viande sauvage avec l'Uruguay est suspecté.<sup>11</sup>

## COLOMBIE

**11 juin 2023**

**Gare routière d'El Salitre, Bogotá, Colombie**

Saisie de 5 kg de viande de cabiaï ou capybara du Panama (*Hydrochoerus isthmius*). Le braconnage aurait eu lieu à El Banco, département de Magdalena, à 700 km.<sup>12</sup>

**Début juillet 2023**

**Bogotá, Colombie**

- Sauvetage dans un jardin d'un coati des montagnes (*Nasua olivacea*). Il portait un collier autour du cou. Animal de compagnie, il s'est enfui ou il a été abandonné.

- Sauvetage dans une cour d'école d'un deuxième coati des montagnes en divagation.

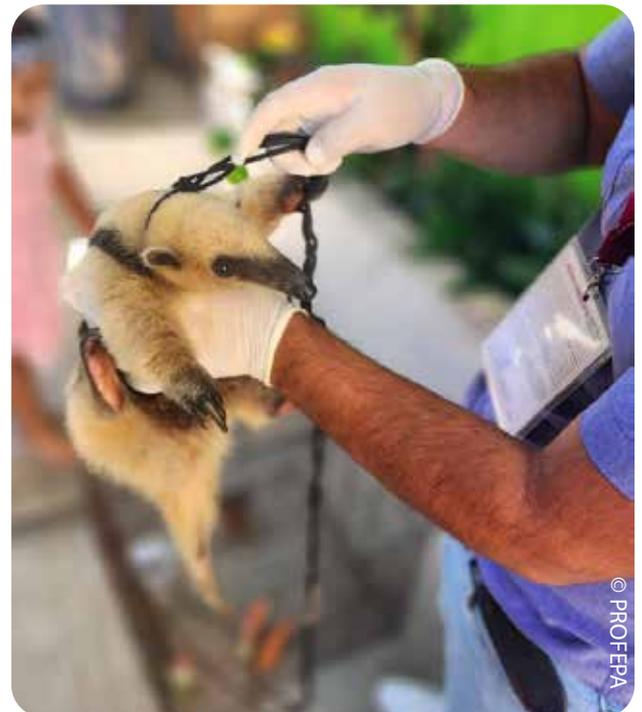
Les 2 opérations ont été menées par des agents du Secrétariat de l'environnement de Bogotá et les carabineros.<sup>13</sup>

## MEXIQUE

**Juin 2023**

**Etat d'Hidalgo, Mexique**

Mise en sécurité d'un tamandua (*Tamandua mexicana*, Annexe III au Guatemala). Il était à vendre sur un vide-greniers. Il a été transféré dans un PIMVS (Predio Incorporado para el Manejo de Vida Silvestre Fuera de su Hábitat Natural).<sup>14</sup>



# AUTRES MAMMIFERES

## AFRIQUE

### TANZANIE

**Juillet 2023**

**Masasi, Région de Mtwara, Tanzanie**

Le tribunal de Masasi a condamné un habitant du village de Miule dans le district de Tandahimba à 20 ans de prison après l'avoir déclaré coupable de détention de griffes d'un animal connu sous le nom de "mhanga" ou oryctérope du Cap (*Orycteropus afer*). Yusuph Stephen Mkwemba, 42 ans, sortira donc à 62 ans de prison. La valeur des griffes considérées comme la propriété du gouvernement est estimée à 1,52 million de shillings soit 630 US\$.<sup>1</sup>



## ASIE

### AZERBAIDJAN

**Début août 2023**

**District de Zaqatala, Azerbaïdjan**

Arrestation d'Elchin Nadirov, Elshan Aliyev et Huseyn Huseynov et saisie d'un "grand nombre" de hérissons (famille Erinaceidae). Ils étaient venus d'Evlakh à 150 km pour les braconner.<sup>2</sup>

### CHINE

**3 août 2023**

**District de Shunde, Préfecture de Foshan, Province du Guangdong, Chine**



Une nouveauté dans la panoplie des organes génitaux importés en Chine. Saisie par les douanes dans un colis express venu de l'étranger de 10 porte-clefs en testicules de kangourou (famille Macropodidae) "made in Australia", un "authentique souvenir d'Australie".<sup>3</sup>

## INDE

**21 août et fin août 2023**

**Chennai, District de Chennai ; Kambam, District de Theni ; Coimbatore, District de Coimbatore; Madurai, District de Madurai, Etat du Tamil Nadu, Inde**

En une semaine, le TN WCCB (Tamil Nadu Forest and Wildlife Crime Control Bureau) a saisi 14.000 pinceaux en poils de mangouste (*Herpestes* spp., 7 espèces en Annexe III en Inde). Six arrestations. Chaque année, 100.000 mangoustes sont braconnées en Inde pour les besoins des aquarellistes dans le monde entier.<sup>4</sup>

## VIETNAM

**Fin juin 2023**

**Vinh Long, Province de Vinh Long, Vietnam**

Grâce à la ligne d'urgence d'ENV, 3 loutres (*Lutrinae*, Annexe I ou II) captives dans un domicile privé ont été saisies par la police urbaine et remises aux bons soins du parc de Bu Gia Map.<sup>5</sup>

**1<sup>er</sup> juillet 2023**

**District de Quy Chau, Province de Nghe An, Vietnam**



Saisie chez Mme Truong Thi Huong de 14 écureuils (famille Sciuridae) morts et d'un pangolin qu'elle s'appropriait selon une habitude ancienne à vendre dans des restaurants. Il y a 19 espèces d'écureuils au Vietnam. "A la Trace" a noté au Vietnam des saisies d'écureuils géants de Malaisie (*Ratufa bicolor*), d'écureuils à ventre rouge (*Callosciurus erythraeus*), d'écureuils de Finlayson (*Callosciurus finlaysoni*) et d'écureuils volants.

Ecureuils au Vietnam, cf. "A la Trace" n°24 p.90 (réf.54), n°28 p.132 (réf.70), n°29 p.158 (réf.54), n°30 p.169 (réf.64), n°31 p.104 (réf.49) et p.111 (réf.15), n°32 p.246 (réf.86), n°33 p.235 (réf.99), n°34 p.222 (réf.74) et n°38 p.208 (réf.47 et 48).<sup>6</sup>

## EUROPE

### FRANCE

**19 juillet 2023**

**Cognac, Département de la Charente, France**

Vers 4 heures du matin, le dévaliseur d'une camionnette d'artisan s'emparant d'outils pour les travaux du bâtiment avait dans les poches de son habit de travail du cannabis, de l'héroïne, de la cocaïne et un hérisson (*Erinaceus europaeus*).<sup>7</sup>

## GRECE

**29 juin 2023**

**Larissa, Région de Thessalie, Grèce**

La police routière a sauvé un hérisson des Balkans (*Erinaceus roumanicus*). Il était dans une cage à l'intérieur du véhicule. Les 4 Roms étaient sur le point d'en faire un mets raffiné. Le hérisson a été remis aux agents forestiers de la ville et les Roms n'ont pas été poursuivis.<sup>8</sup>

## ITALIE

**Samedi 15 juillet 2023**

**Coreglia Antelminelli, Province de Lucques, Région de la Toscane, Italie**

Vers une heure du matin, un homme de 60 ans tue à la carabine un porc-épic à crête (*Hystrix cristata*) qui menaçait l'intégrité de son potager. Il était en train de l'éviscérer en vue de le consommer quand il a été surpris par une patrouille de carabinieri.<sup>9</sup>

**Mi-juillet 2023**

**Careri, Ville Métropolitaine de Reggio de Calabre, Région de la Calabre, Italie**

Un homme habitant à Locri et un autre à Plati maraudant en mobylette dans les bois de Careri ont tout d'abord refusé de décliner leur identité aux carabinieri du parc national de l'Aspromonte. Dans le gilet du conducteur, il y avait 2 loirs gris (*Glis glis*) morts.

Loirs gris en Italie, cf. "A la Trace" n°30 p.102 (réf.5) et p.176 (réf.105), n°32 p.253 (réf.125), n°34 p.136 (réf.27 et 28), p.137 (réf.29 et 30) et n°34 p.229 (réf.106), n°36 p.121 (réf.9) et p.200 (réf.81), n°38 p.123 (réf.14) et n°39 p.88 (réf.13).<sup>10</sup>

**Fin juillet 2023**

**Civitella Paganico, Province de Grosseto, Région de la Toscane, Italie**

Des éléments de la LAC (Lega per l'Abolizione della Caccia) signalent à la police les activités d'un braconnier. Dans les champs, il avait posé une cage piège appâtée avec des grains de maïs et tué au fusil le malheureux porc-épic à crête (*Hystrix cristata*) qui s'était fait leurrer. A côté de la cage, il avait posé un collet métallique pour renards, sangliers et cervidés. Il a été identifié et inculpé de chasse en période d'interdiction générale, d'usage de dispositifs interdits et de la tuerie d'une espèce protégée.<sup>11</sup>



**Fin juillet 2023**

**Porto Torres, Province de Sassari, Région Autonome de la Sardaigne, Italie**

Du haut en bas de l'Europe occidentale, les hérissons (*Erinaceus europaeus*) sont victimes de cruautés délibérées. Celui-ci sur un parking du port a été décapité à coups de barre de fer.<sup>12</sup>

## ROYAUME-UNI

**Samedi 15 juillet 2023**

**Holt, Comté de Norfolk, Angleterre, Royaume-Uni**



Il y a à Holt parmi 4725 habitants un ou des vivisectionnistes qui ont attrapé un hérisson (*Erinaceus europaeus*), lui ont lié les pattes avec de l'adhésif bleu, lui ont découpé la moelle épinière et l'ont aspergé de peinture bleue. Recueilli encore vivant, il a été achevé par un vétérinaire.<sup>13</sup>

## OCEANIE

### FRANCE (NOUVELLE-CALEDONIE)

**28 juin 2023**

**Koné, Province Nord, Collectivité d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, France**

Tensions sur les roussettes. Les 4 espèces de chauves-souris de Nouvelle-Calédonie témoignent elles aussi de la cohabitation difficile entre les populations autochtones et les forces de l'ordre. Le dialogue s'est résumé à des coups de fusil quand 2 braconniers sortis de la forêt avec des sacs à dos, des fusils et des lampes torches, et 3 gendarmes renforcés par des gardes-nature de la province Nord se sont retrouvés face à face puis face à dos et dos à face. Personne n'a été blessé et les 2 groupes se sont dissipés dans la nuit.

Les 4 espèces de roussettes dans la province sont la roussette rousse (*Pteropus ornatus*, Annexe II), la roussette du Pacifique (*Pteropus tonganus*, Annexe I), la roussette des roches (*Pteropus vetulus*, Annexe II) et la roussette à queue (*Notopterus neocaledonicus*).<sup>14</sup>



Archive Robin des Bois

Hache cérémonielle Kanak avec disque de jadéite emmanché dans un morceau de bois fixé dans une demie noix de coco renversée. Le manche est enveloppé de tissu de troc, de tresses et fibres naturelles et de poils de roussette.



Panure à moustache (*Panurus biarmicus*). Photo Erik Eckstein

## AFRIQUE DU NORD

### ALGERIE

**Samedi 12 août 2023**  
**Adrar, Wilaya d'Adrar, Algérie**



Un vautour fauve (*Gyps fulvus*, Annexe II) était à vendre sur le marché hebdomadaire aux animaux domestiques du souk Sebt. Il a été saisi et remis dans un premier temps au refuge El-Amel dans la perspective d'une remise en liberté.<sup>1</sup>

## AFRIQUE DE L'OUEST

### LIBERIA

**5 juin 2023**  
**Zwedru, Comté de Grand Gedeh, Liberia**



A 85 ans, ce jeune homme grimpe dans les arbres avec une cage tapie de glu, dépose des appâts, redescend avec les perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II sauf 2 espèces) capturés, les libère de la glu avec de la cendre de bois et les vend contre 500 dollars libériens soit 3 US\$. 26 perroquets ont été saisis chez Kofi Budi qui a été mis pour un temps derrière les barreaux de la prison correctionnelle de Zwedru. Il y a au Liberia 3 espèces de perroquets, les perroquets timneh (*Psittacus erithacus timneh*, Annexe I), les perroquets à tête grise (*Poicephalus senegalus*, Annexe II) et les perroquets à calotte rouge (*Poicephalus gularis*, Annexe II).<sup>2</sup>



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

16 juillet 2023

**Kibombo, Province du Maniema, République Démocratique du Congo**

Saisie de 52 perroquets à calotte rouge (*Poicephalus gulielmi*, Annexe II) dont un mort. Ils ont été capturés pendant une trêve de 3 mois où toute chasse est interdite près de la rivière Lomami, affluent du Congo, à la limite entre les provinces du Maniema et du Sankuru. Les porteurs de la précieuse cargaison se dirigeaient vers Kindu, une ville déjà connue de "A la Trace" pour des contrebandes de perroquets (cf. "A la Trace" n°4 p.30 et n°12 p.27, réf.2).<sup>3</sup>

## REPUBLIQUE DU CONGO

28 juin et 10 août 2023

**Pointe-Noire, Département de Pointe-Noire, République du Congo**

45 perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I) capturés à Tchimpounga étaient dans les pattes de Ekofo, Sita, Ntondele et Malonga. Ils ont été tirés d'affaire par la police, la gendarmerie, des agents de l'Economie forestière, avec l'appui du PALF (Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage) et remis à l'équipe soignante de l'Institut Jane Goodall avant de retrouver la liberté.



Les 4 hommes ont été condamnés à une amende solidaire de 2 millions de francs CFA (3350 US\$) et à des dommages de 3 millions de francs CFA (5000 US\$).<sup>4</sup>



## OUGANDA

1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**Parc National de Semuliki, Région Ouest, Ouganda. Frontière avec la République Démocratique du Congo.**

Le parc est présenté comme un paradis pour les amoureux des oiseaux mais c'est un enfer pour les colombar à front nu (*Treron calvus*) qui y font escale pendant leurs vols migratoires internationaux. Dans les clairières et les espaces découverts du parc où ils se posent en grand nombre pour se nourrir de verdure et de figes, ils sont traîtreusement recouverts par des filets tendus par les braconniers. Les colombar sont sur les marchés du frais considérés par les populations voisines du parc comme des délicatesses gastronomiques, revigorantes, capables de prévenir ou de guérir les anémies et les fatigues chroniques et de "purifier" le sang des enfants. Le colombar mort est à la hausse depuis la pandémie de Covid-19. La corporation des braconniers est hyper-organisée avec ses guetteurs de colombar qui surveillent aussi les mouvements des rangers du parc, avec ses collecteurs et tueurs de colombar enchevêtrés dans les filets et ses revendeuses sur les marchés. Le code du trafic interdit le vol de filets, sanctionne les fautifs et régule l'offre sur les marchés pour maintenir en toutes saisons les prix de vente à des niveaux acceptables de rentabilité dans les communautés de Batuku, Babira, Batooro, Bamba, Bavaluma et Bakonzo dans les districts de Bundibugyo et de Ntoroko.

Les bilans de l'Uganda Wildlife Authority font état de 37 arrestations de juillet 2022 à juin 2023 et de 455 filets confisqués. L'alerte lancée en Ouganda par la radio Voice of Toro mériterait d'être dupliquée dans tous les pays tropicaux et subsahariens d'Afrique. L'UICN s'appuyant sur le critère illusoire de la vaste aire de répartition du colombar à front nu persiste à classer l'espèce dans la catégorie "préoccupation mineure".<sup>5</sup>

Colombar à front nu (*Treron calvus*)

**Mi-juin 2023****Parc National de Kibale, Région Ouest, Ouganda**

Remise en liberté de 55 des 122 perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I) saisis en avril 2022 à la frontière avec la République démocratique du Congo (cf. "A la Trace" n°36 p.125, réf.11). Les 64 survivants encore aux soins de l'Uganda Wildlife Conservation Education Centre devraient eux aussi retrouver leur habitat naturel.<sup>6</sup>

**Juin 2023****Kampala, Région Centre, Ouganda**

Okello Anthony condamné à une amende d'un million de shillings (270 US\$) ou à un an de prison pour la possession illégale d'une paire de perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II sauf 2 espèces) a déjà payé la moitié de l'amende et attend de pouvoir payer la 2<sup>ème</sup> moitié pour être libéré. Au moins 4 espèces participent au rayonnement de l'Ouganda, les perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I), les perroquets de Meyer (*Poicephalus meyeri*, Annexe II), les perroquets du Cap (*Poicephalus fuscicollis*, Annexe II) et les perroquets à calotte rouge (*Poicephalus gularis*, Annexe II).<sup>7</sup>

**11 juillet 2023****Kampala, Région Centrale, Ouganda**

Une infirmière de nationalité ougandaise et un "homme d'affaires" de nationalité kenyane sont accusés de détention illégale de 18 paradisiers petit-émeraude (*Paradisaea minor*, Annexe II), des oiseaux originaires de l'île de Nouvelle-Guinée et de ses archipels. L'espèce est inscrite en Annexe II de la CITES depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1975 et les détenteurs dont les intentions commerciales peuvent être avec raison suspectées ne disposent pas du permis délivré par le bureau d'exportation CITES du pays d'origine. L'avocat de Hosea Isingoma et de Mwaura Njuguna prétend que les charges retenues contre ses clients ne sont pas fondées au motif que les paradisiers petit-émeraude ne sont pas inscrits à l'Annexe I, la seule à interdire le commerce international.<sup>8</sup>

**Mi-juillet 2023****Kikonge et Nabyewanga, Région Centre, Ouganda**

Empoisonnement mortel de 11 grues couronnées de Cap (*Balearica regulorum*, Annexe II) par des planteurs de riz et de maïs. Huit autres ont été vues à proximité volant en désordre vers les derniers marais. Elles sont atteintes de troubles irréversibles de la mobilité. Le porte-parole de la police souligne que des canards à bec jaune (*Anas undulata*) ont aussi été victimes du traquenard. Il assure que la zone a été décontaminée pour éviter une hécatombe et rappelle que la colonisation des marais par des activités agricoles est passible de poursuites judiciaires et de condamnations.<sup>9</sup>

**Août 2023****Lusaka, Province de Lusaka, Zambie**

Deux perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I) saisis dans les mains de trafiquants par le Département des parcs nationaux et de la faune sauvage ont été remis en semi-liberté dans la "volière spacieuse" d'un sanctuaire pour oiseaux. Les perroquets gris sont des oiseaux exotiques en Zambie. Ils ne pourront pas être relâchés dans les forêts. Ils risqueraient de se multiplier au détriment des perroquets de Meyer (*Poicephalus meyeri*, Annexe II), une espèce indigène.<sup>10</sup>

**AFRIQUE AUSTRALE****AFRIQUE DU SUD****Juin 2023****Hartbeespoort, Province du Nord Ouest, Afrique du Sud**

Sauvetage d'un hibou du Cap (*Asio capensis*, Annexe II) qui était à vendre au bord de la route. Il était enfermé dans un sac à provisions. Il a rejoint 7 congénères qui sont déjà aux bons soins du centre de sauvetage des chouettes et des hiboux.

Sa quinzaine d'appellations vernaculaires témoigne de son implantation en Afrique. L'espèce est menacée par l'assèchement des marais, les collisions avec les clôtures, les brûlis agricoles, le surpâturage et l'imprégnation de ses habitats par les produits chimiques. Les nids sont le plus souvent au niveau des sols.<sup>11</sup>

**16, 17 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023****Greater Kruger, Provinces du Limpopo et du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Hécatombe. Le bilan de l'empoisonnement de masse était tragique le vendredi 16 juin quand les secours sont arrivés sur place. 46 vautours, un bateleur des savanes (*Terathopius ecaudatus*, Annexe II), une lionne (*Panthera leo*, Annexe II) et 3 lionceaux étaient morts et 8 vautours, 6 vautours africains (*Gyps africanus*, Annexe II), un vautour oricou (*Torgos tracheliotus*, Annexe II) et un percnoptère brun (*Necrosyrtes monachus*, Annexe II), étaient entre la vie et la mort. Ils ont été transférés par ambulance au centre de rétablissement de vautours de Moholoholo de l'EWT (Endangered Wildlife Trust) à plusieurs heures de route. Au fil des jours, ils se sont rapprochés de la vie et éloignés de la mort au point que le 1<sup>er</sup> juillet, ils ont été remis en liberté. De janvier 2019 à juillet 2023, 796 vautours ont été empoisonnés dans le parc Kruger et les réserves d'à côté.<sup>12</sup>

**Juillet 2023**

**Moholoholo, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Sauvetage d'un vautour chasseur (*Gyps coprotheres*, Annexe II) pris dans un piège. Le pronostic est favorable, il devrait pouvoir reprendre son vol dans peu de temps.<sup>13</sup>



**11 août 2023**

**Matlosana et Potchefstroom, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Empoisonnement de 7 vautours chasseur (*Gyps coprotheres*, Annexe II) et vautours africains (*Gyps africanus*, Annexe II) par la carcasse d'un mouton aspergée de poison agricole. Deux ont survécu. Les cadavres des 5 victimes et du mouton piégé ont été enfouis pour éviter d'autres morts en série d'animaux charognards. Les empoisonnements et les électrocutions sur les lignes et les pylônes électriques sont les 2 premières causes de la disparition des vautours, suivies par le braconnage et l'utilisation de certaines parties de leur corps dans des rituels de magie et de divination.<sup>14</sup>



**11 août 2023**

**Louis Trichardt, Province du Limpopo, Afrique du Sud**

Le dénommé Charles Mudau, prédicateur se faisant appeler Prophète Mudau, a aspergé d'une "sainte" lotion huileuse et salée les yeux d'une chouette effraie (*Tyto alba*, Annexe II). Prétendant que la chouette en s'activant le jour dérogeait aux mœurs nocturnes de son espèce et qu'elle était donc habitée par le diable, il a trouvé nécessaire et salvateur pour elle de l'exorciser "au nom de Jésus".



Après une plainte de la branche locale de la SPCA (Society for the Prevention of Cruelty to Animals), le prophète et 3 de ses servants sont inculpés de détention illégale d'une espèce protégée et de cruauté envers les animaux.<sup>15</sup>

**16 août 2023**

**Disaneng, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud. Frontière avec le Botswana.**

facebook

"Salut les amis, je vends un "petit œuf" qui n'a encore jamais volé. Si vous le voulez, vous l'avez pour 600 rands (34 US\$)". Le petit œuf en question était un oisillon vautour africain (*Gyps africanus*, Annexe II) à vendre via Facebook. Grâce à la diligence de l'unité anti-braconnage de la province, le trafiquant a été arrêté, risquant 10 ans de prison.



L'oisillon a été remis à VulPro qui nous fait partager son émerveillement : "Ce petit bonhomme se porte à merveille et a même rejoint un autre oisillon du même âge en qui il s'est trouvé un jumeau. L'oisillon sauvage et celui élevé en captivité sont comme 2 petits pois dans une cosse. Ils ont été mis ensemble pour éviter l'imprégnation humaine, afin qu'ils puissent tous 2 être relâchés le moment venu. Qui a dit que les vautours n'étaient pas des oiseaux incroyables ? De quelle autre espèce pouvez-vous mettre un autre jeune dans sa couvée ou sa meute et s'attendre à ce que les parents l'élèvent avec amour et une acceptation sincère ? Les vautours nous montrent vraiment le sens de la tolérance, de la paix et de l'amour."<sup>16</sup>

**30 août 2023**

**Hartbeespoort, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Sauvetage d'un oisillon grand-duc africain (*Bubo africanus*, Annexe II) dans une animalerie. Il était vendu pour 4999 rands (280 US\$) sous le nom de grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II), une espèce vivant en Amérique du Nord. Il est autorisé sous certaines conditions de vendre des espèces sauvages exotiques, mais pas des espèces indigènes.<sup>17</sup>

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**3 juin 2023**

#### **Edmonds, Etat de Washington, Etats-Unis d'Amérique**

Tir à vue sur un balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*, Annexe II). Il s'est crashé dans un jardin et il est mort quelques minutes après. La moitié d'un couple dévoué en ce premier mois de l'été au nourrissage des oisillons est annihilée.<sup>18</sup>

**Début juin 2023**

#### **Comté de Bay, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Un rapace insectivore noir et blanc, migrateur entre le nord et le sud de l'Amérique, planant sur les marais et les rivières, capable d'acrobaties aériennes et se servant de sa queue comme d'un gouvernail, a été abattu par un homme acariâtre pour protéger ses poulets d'un danger imaginaire. Il a été inculpé de braconnage et chez lui la police a saisi un fusil de gros calibre et un raton-laveur (*Procyon lotor*) qui tournait en cage. Encore visible dans une quarantaine de pays ou d'îles du continent américain, le milan à queue fourchue (*Elanoides forficatus*, Annexe II) ferait des apparitions sporadiques dans les îles Canaries.<sup>19</sup>



**Début juin 2023**

#### **Comté de Palm Beach, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

L'inspecteur Brevik accompagné du lieutenant Padillia et de l'enquêteur Merizio ont fondu sur un individu qui piégeait des oiseaux et les mettait en cage. Ils ont saisi un moqueur (famille Mimidae), 5 passerins nonpareils (*Passerina ciris*) et 5 passerins indigo (*Passerina cyanea*), tous protégés par la Loi relative au Traité sur les oiseaux migrateurs.<sup>20</sup>



**15 juin 2023**

#### **El Dorado, Etat de l'Arkansas, Etats-Unis d'Amérique**

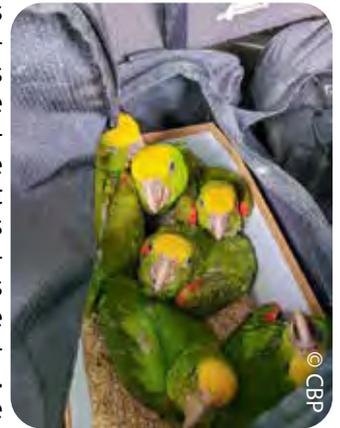
Condamnation de Christopher Lane Shackelford, 20 ans, résidant à Magnolia, à 24 mois de mise à l'épreuve dont les 60 premiers jours en assignation à résidence et à 2025 US\$ de dommages compensatoires et frais de justice pour avoir le 16 janvier 2022 tiré sur un pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*, Annexe II) et l'avoir récupéré dans un marais pour en faire des trophées.<sup>21</sup>



**16 juin 2023**

#### **Poste-frontière de San Ysidro, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Saisie par les agents des douanes et de la protection des frontières de 13 amazones à tête jaune (*Amazona oratrix*, Annexe I) à l'arrière d'un véhicule. Elles ont été remises aux services vétérinaires pour vérifier qu'elles ne sont pas porteuses de la grippe aviaire ou d'autres maladies contagieuses. Le contrebandier a été mis en détention à la demande du HSI et de l'US Fish and Wildlife.<sup>22</sup>



**RECIDIVE**

**26 juin 2023**

#### **Rapid City, Etat du Dakota du Sud, Etats-Unis d'Amérique**

Condamnation de Harvey Hugs, 59 ans, à 3 ans de prison fédérale suivis d'un an de mise à l'épreuve pour avoir entre le 20 août et le 3 novembre 2020 fait commerce de queues et d'ailes d'aigle royal (*Aquila chrysaetos*, Annexe II). Les analyses génétiques attestent de la tuerie de 14 aiglons. Hugs vendait une paire d'ailes et la queue d'un spécimen contre 1000 US\$. Il a aussi été condamné à verser 70.000 US\$ en dommages compensatoires et 300 US\$ au fonds fédéral des victimes de crimes.<sup>23</sup>



**RECIDIVE**

**Fin juin 2023**

#### **Comté de Hillsborough, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Après avoir reçu un renseignement, l'agent environnemental est arrivé juste à temps pour voir l'individu déjà connu de ses services sortir de sa maison et abattre 2 dendrocrygnes à bec rouge (*Dendrocygna autumnalis*, Annexe III au Honduras) depuis sa cour.<sup>24</sup>

**1<sup>er</sup> et 9 juillet 2023**  
**Homer, Etat d'Alaska, Etats-Unis d'Amérique**



Sauvetage d'une grue du Canada (*Antigone canadensis*, synonyme de *Grus canadensis*, Annexe II) mâle. Une flèche lancée par un braconnier à l'arc était fichée dans son poitrail et une aile. Grâce aux efforts de l'ONG locale Kachemak Crane (grue) Watch, de l'International Crane Foundation dans le Wisconsin, de Jason Sodergren, soigneur d'aigles, de chouettes et grues blessées, et de Ralph Broshes, vétérinaire à la retraite, et avec l'aide de gens du voisinage, la grue qui continuait à assurer avec sa partenaire l'alimentation de 2 oisillons comme si de rien n'était (ce qui prouve l'exceptionnelle résilience de ces échassiers) a été prise dans un filet après plusieurs jours. La flèche a été retirée et des antibiotiques donnés par la clinique vétérinaire d'Homer ont été administrés. Heureusement aucun os n'a été fracturé, la respiration de l'oiseau semble normale, et si tout se déroule comme espéré, il pourra avec sa volée migrer en Californie pour passer l'hiver. La personne qui a commis ce crime contre la faune sauvage n'a pas été identifiée. Un appel à témoins est lancé. Toute information utile doit être transmise à la police environnementale de l'Alaska.<sup>25</sup>

**7 juillet 2023**  
**Philadelphie, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique**

Les agents des douanes et de la protection des frontières informent dans un communiqué de la saisie dans un colis venu du Royaume-Uni d'une mise en scène d'un cotinga cordonbleu (*Cotinga maculata*, Annexe I), d'un cotinga de Cayenne (*Cotinga cayana*), de 2 jardiniers prince-régent (*Sericulus chrysocephalus*), d'un rolhier à ventre bleu (*Coracias cyanogaster*) et d'un oriole des campos (*Icterus jamacaii*) naturalisés. Le destinataire réside dans le comté d'Onondaga, Etat de New York. Il est en infraction avec la loi sur le Traité des oiseaux migrateurs qui interdit sauf autorisation spéciale l'achat, la possession, l'importation et l'exportation d'oiseaux migrateurs morts.<sup>26</sup>

**16 juillet 2023**  
**Aéroport International de Washington-Dulles, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie par-devers une femme d'origine irakienne et naturalisée américaine débarquant de Dubaï de 2 bulbuls à oreillons blancs (*Pycnonotus leucotis*). Les douanes avaient été informées de la tentative d'intrusion par la compagnie aérienne.<sup>27</sup>

**18 juillet 2023**  
**Washington Boro, Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique**



Le grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II) vient de passer une très sale phase. Après une chute inexplicable, il est resté englué dans une fosse à lisier pendant au moins 2 jours. Après plusieurs jours de shampoing et de soins et, plus délicat encore, l'extraction au coin de l'œil droit d'une balle en caoutchouc, il a l'air requinqué.<sup>28</sup>



Il reprend son envol

7 août 2023

### Phoenix, Etat de l'Arizona, Etats-Unis d'Amérique

Un oisillon grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II) sauvé de la rue et de la mort par un bienfaiteur a connu un autre grand malheur. Son bienfaiteur l'a gardé chez lui au lieu de le remettre sans délai à un refuge, une ONG ou un service habilité qui aurait pu en prendre soin et le préparer à une vie active dans ses habitats naturels préférés. Et au bout de 6 mois, constatant que le petit grand-duc devenait grand et qu'il ne pouvait pas continuer à s'en occuper convenablement, il l'a remis à Liberty Wildlife, trop tard pour que le rapace puisse retrouver la liberté.



Supplique de Liberty Wildlife à ceux qui ont découvert des oisillons abandonnés dans les rues, les parcs et les milieux naturels : "Ces oiseaux (et pratiquement tous les oiseaux que vous voyez autour de vous, depuis les tourterelles et les colibris jusqu'aux espèces de rapaces) sont protégés par les lois de l'Etat et les lois fédérales. En ne remettant pas le hibou immédiatement, la personne qui l'a trouvé a intentionnellement créé un animal de compagnie et sacrifié les chances de ce hibou de retourner un jour à l'état sauvage. Le hibou est maintenant complètement imprégné par l'être humain. Cela signifie qu'il ne sait pas avec quelle espèce il doit s'accoupler ni quelles espèces sont des prédateurs. Il n'a pas peur de l'Homme. Mais il ne fait toujours pas un bon animal de compagnie car ses instincts sauvages ne sont pas morts. S'il se sent agressé ou qu'il a faim, il sait parfaitement qu'il doit utiliser ses serres pour se protéger et se nourrir. Désolé pour ce long post, mais la saison de la reproduction a été très active ici à Phoenix et nous recevons plus de demandes que prévu de la part de personnes qui ont gardé ces animaux chez elles pendant de longues périodes, les excuses allant de 1) nous sommes trop loin (des institutions spécialisées) à 2) nous voulions que nos enfants les regardent grandir à 3) je ne savais pas que c'était illégal. Nous espérons que vous avez lu ce message jusqu'au bout et que vous savez maintenant ce qu'il en est !"<sup>29</sup>

8 août 2023

### Saint Louis, Etat du Missouri, Etats-Unis d'Amérique



- Selon "A la Trace" n°40 p.128 (réf.26), Michael Amato plaide coupable en mai 2023 d'avoir importé par contrebande en provenance de Malte, du Royaume-Uni, d'Allemagne et d'autres pays des grues (*Gruidae*, Annexe I ou II) et des rapaces (*Strigiformes*, Annexe I ou II, et *Accipitridae*, Annexe I ou II) naturalisés entre 2018 et 2021, tous inscrits aux Annexes I ou II de la CITES.

- Trois mois après, il a été condamné à une peine correspondant au temps qu'il avait déjà passé en prison, à 3 ans de mise à l'épreuve et à faire don de 5000 US\$ au World Bird Sanctuary (Missouri). Ses 67 trophées ont été confisqués.<sup>30</sup>

### OPERATION ORNERY BIRDS II

8, 14, 18 août, 6, 11 septembre 2023 et 25 avril 2024



### Tampa, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique

Condamnation le 25 avril 2024 d'Ernesto Gonzalez Campos à 18 mois de mise à l'épreuve, à une amende de 1000 US\$ et à 50 heures de travail d'intérêt général pour avoir à 3 reprises entre 2020 et 2021 capturé, domestiqué et vendu sous le manteau à des amateurs d'oiseaux des passerins indigo (*Passerina cyanea*), des passerins nonpareils (*Passerina ciris*), des cardinaux à poitrine rose (*Pheucticus ludovicianus*) et des guiracas bleus (*Passerina caerulea*). Les 4 espèces sont protégées par la Loi en application du Traité sur les oiseaux migrateurs. Le tribunal de Tampa avait déjà procédé à 5 condamnations pour trafic d'oiseaux protégés par le Traité et prisés pour leurs plumages colorés et leurs capacités de chanteurs :

- Jorge Luis Mena Graveram Sr, 59 ans, de St. Petersburg, a été condamné le 8 août à une peine correspondant au temps qu'il avait déjà passé en prison, à un an de liberté surveillée et à une amende de 200 US\$.

- Eliernesto Baez Garcia, 29 ans, de St. Petersburg, a été condamné le 14 août à une peine correspondant au temps qu'il avait déjà passé en prison, à un an de liberté surveillée et à une amende de 200 US\$.

- Ariam Rodriguez Diaz, 32 ans, d'Ocala, a été condamné le 18 août à un an de mise à l'épreuve et à une amende de 1000 US\$.

- Jorge Alberto Gonzalez-Gonzalez, 57 ans, de Tampa, a été condamné le 6 septembre à un an de mise à l'épreuve et à une amende de 1000 US\$.

- Adrian Michel Ortega Rodriguez, 42 ans, de Tampa, a été condamné le 11 septembre à un an de mise à l'épreuve et à une amende de 500 US\$.<sup>31</sup>

Mi-août 2023

### Nogales, Etat de l'Arizona, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.

Saisie de 22 conures vertes (*Psittacara holochlorus*, Annexe II). Elles ont été remises à la Profepa.<sup>32</sup>

## Fin août 2023

### Comté de Will, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique

Mise en examen d'un habitant surpris en train de tirer sur un faucon (Falconiformes, Annexe I ou II) perché sur une ligne électrique en plein quartier résidentiel.<sup>33</sup>

## Fin août 2023

### Houston, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique

Antonio Cabrero Ruano, Roberto Guimary Machado, Luis Valdez Machado, Iran Almarales Garcia, Ediel Barroso Quintero et Alexander DeJesus Lechuga, âgés de 22 à 59 ans, sont en prison. En bande organisée, ils capturaient autour d'Houston des oiseaux chanteurs à la saison de la migration quand ils quittent le Canada en automne pour aller passer l'hiver en Amérique du Sud. Chez eux, 300 oiseaux ont été saisis, tous des maîtres chanteurs qui se vendent à bon prix pour les concours de chants avec paris, un sport national à Cuba et pratiqué par les communautés cubaines et caribéennes dans les jardins publics des Etats-Unis. Hauts en couleurs, les passerins indigo (*Passerina cyanea*), les passerins nonpareils (*Passerina ciris*), les cardinaux à poitrine rose (*Pheucticus ludovicianus*), les guiracas bleus (*Passerina caerulea*) et les roselins familiers (*Haemorhous mexicanus*) se vendent partout sur le continent nord-américain à des prix élevés. Les espèces sont clairement menacées par le braconnage, la captivité et l'épuisement par les entraînements aux concours de chant. Les 6 trafiquants sont inculpés de violation au Traité de 1918 sur la protection des oiseaux migrateurs sur le continent nord-américain. Deux autres membres de la bande, Reydel Cabrales Rosa, un ressortissant cubain, et Luis Alonzo Martinez, ressortissant d'El Salvador, ont déjà été inculpés et plaident coupables. Ils résident à Houston.<sup>34</sup>

### OPERATION ORNERY BIRDS (anciennement ANGRY BIRDS, OISEAUX EN COLERE)

31 août et 25 octobre 2023

### Miami, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique

Dix individus avaient en bande organisée capturés des centaines et peut-être des milliers de petits oiseaux chanteurs et migrateurs entre mai 2020 et octobre 2022 (cf. "A la Trace" n°40 p.127, réf.17). Ils en faisaient commerce dans tout le pays via des sites internet fréquentés par les trafiquants et les amateurs d'oiseaux de compagnie.

- Le 31 août 2023, la douloureuse est tombée sur 7 d'entre eux.

Amende de 1000 US\$ et 6 mois de mise à l'épreuve pour Espino Gonzalez.

Amende de 250 US\$, un jour de prison et un an de liberté surveillée pour Hernandez Valero.

Amende de 1000 US\$, un jour de prison et 6 mois de liberté surveillée pour Diaz Montesinos.

Amende de 3000 US\$, un jour de prison et 6 mois de liberté surveillée pour Santana Menduina.

Amende de 2500 US\$ et 3 ans de mise à l'épreuve pour Onelio Hernandez Jr.

50 heures de travail d'intérêt général, un jour de prison et 9 mois de liberté surveillée pour Cruz Sardina.



Amende de 2500 US\$, un jour de prison et un an de liberté surveillée pour Hernandez Rivera.

- Le 25 octobre 2023, la douloureuse est tombée pour les 3 derniers suspects.

Amende de 5000 US\$, 150 heures de travail d'intérêt général et 3 ans de mise à l'épreuve pour Alain Armando Hernandez.

Quatre mois de prison et un an de liberté surveillée pour Daniel Hernandez Matos.

Amende de 3000 US\$ et 6 mois de mise à l'épreuve pour Conrado Torres Aleman.<sup>35</sup>

## AMERIQUE LATINE

### ARGENTINE

## Août 2023

### Del Viso, Province de Buenos Aires, Argentine



La BCA (Brigada de Control Ambiental) présente les 11 chardonnerets de Magellan (*Spinus magellanicus*), sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*) et sporophiles à col double (*Sporophila caerulea*) qu'elle a sauvés de la captivité, du trafic et du "mascotourisme" et remis à la fondation Tëmaiken en vue de leur remise en liberté.<sup>36</sup>

## 8 août 2023

### Alvear, Province de Corrientes, Argentine. Frontière avec le Brésil.

La police rurale a saisi dans le quartier Bowen en début d'après-midi 19 cardinaux verts (*Gubernatrix cristata*, Annexe II), un paroaire huppé (*Paroaria coronata*, Annexe II), un piège et 27 cages. A. M. est suspecté de braconnage et de trafic.<sup>37</sup>



**8, 10, 14 et 18 août 2023**

**San Miguel de Tucumán et Tafí Viejo, Province de Tucumán, Argentine**



Mois d'août chargé pour la Direction générale de la délinquance rurale et environnementale sous la direction du commissaire général Silenio Castaño et du commissaire principal Luis Godoy et un vrai soulagement pour 206 oiseaux et 2 tortues.

- L'intuition de la patrouille était la bonne. Après l'interception d'une moto et du motard, 50 paroares huppés (*Paroaria coronata*, Annexe II) ont été dénombrés puis emmenés au refuge Horco Molle à Yerba Buena (Tucumán) d'où, après un examen sanitaire, ils devraient être remis en liberté. "Un homme voyageait sur une moto cylindrée et transportait de grandes boîtes en carton trouées, ce qui a attiré notre attention car c'est typique du transport illégal d'oiseaux sauvages " déclare le commissaire Luis Godoy.

- Saisie d'une centaine d'oiseaux dont des sporophiles à col double (*Sporophila caerulea*), des sporophiles à gorge sombre (*Sporophila ruficollis*), des chardonnerets de Magellan (*Spinus magellanicus*) et des paroares (genre *Paroaria*) mais aussi de pièges, de filets, de glu et d'autres stratagèmes pour prendre un maximum d'oiseaux en un minimum de temps.

- La police rurale qui observait les mouvements au 700 de la rue Perú a constaté l'arrivée de 2 suspects transportant des gros sacs. Elle est intervenue en direct. A l'intérieur des sacs, il y avait des cages et à l'intérieur des cages, 18 oiseaux dont des cassiques à épauettes (*Cacicus chrysopterus*), des saltators gris (*Saltator coerulescens*) et des cardinaux à dos noir (*Pheucticus aureoventris*). Ils ont été conduits au refuge Horco Molle dont le vétérinaire a estimé que la capture était récente. Il a recommandé leur remise en liberté sans délai.

- Saisie dans la rue 26 de Tafí Viejo et au 2600 du passage Magallanes à San Miguel de Tucumán de 38 oiseaux dont des sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*), des araguiras rougeâtres (*Coryphospingus cucullatus*), des chardonnerets de Magellan (*Spinus magellanicus*), des vachers (genre *Molothrus*), des saltators (genre *Saltator*), des cardinaux à dos noir (*Pheucticus aureoventris*) et des vachers luisants (*Molothrus bonariensis*) ainsi que de 2 tortues, 14 pièges et 33 cages. Les oiseaux ont été transférés au refuge Horco Molle.<sup>38</sup>



© Secretaría de Estado de Comunicación Pública - Gobierno de Tucumán

**Août 2023**

**Luque, Province de Córdoba, Argentine**



Une féerie de couleurs. Saisie de 120 oiseaux dont des cardinaux verts (*Gubernatrix cristata*, Annexe II), des paroares huppés (*Paroaria coronata*, Annexe II) rouges, des saltators à bec orange (*Saltator aurantirostris*), des saltators gris (*Saltator coerulescens*), des embernagres à cinq couleurs (*Embernagra platensis*), des chipius noiroux (*Poospiza nigrorufa*), des tyranneaux omnicolores (*Tachuris rubrigastra*) et des araguiras rougeâtres (*Coryphospingus cucullatus*). Ils ont été remis à la réserve Tatú Carreta de Casa Grande. Les polices environnementale et rurale se sont aussi emparées de 12 cages et de 13 pièges.<sup>39</sup>



*Embernagra platensis*

**BOLIVIE**

**Mi-juin 2023**

**Oruro, Province de Cercado, Département d'Oruro, Bolivie**

Saisie de 2 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II) qu'une femme tentait de vendre sur le marché.<sup>40</sup>

**29 juillet 2023**

**La Paz, Province de Pedro Domingo Murillo, Département de La Paz, Bolivie**

Saisie de 8 plumes de nanou de Darwin (*Pterocnemia pennata*, Annexe I) pendant le carnaval folklorique universitaire. Elles ont été retirées des costumes des confréries Taller Cultural Tinkus Wistus et Tonada Potosina. Dans les manifestations de ce type, les dents et les peaux de félin et les plumes de flamant des Andes (*Phoenicoparrus andinus*, Annexe II) et de perroquet sont aussi interdits.<sup>41</sup>

**1<sup>er</sup> août 2023**

**La Paz, Province de Pedro Domingo Murillo, Département de La Paz, Bolivie**

Saisie par la Pofoma d'une amazone à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II) gardée comme animal de compagnie dans un domicile privé. Blessée aux ailes, elle doit subir un examen vétérinaire avant de rejoindre un centre de secours.<sup>42</sup>

# Brésil

## Saisie de 2385 oiseaux entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023





1 amazone vineuse (*Amazona vinacea*, Annexe I)  
27 août 2023. Jaguariaíva, Etat du Paraná



1 ara chloroptère (*Ara chloropterus*, Annexe II).  
10 juin 2023. Marabá, Etat du Pará



11 oiseaux dont des paroares (genre *Paroaria*), des sporophiles à col double (*Sporophila caerulea*) et des sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*). 19 août 2023. Marau, Etat du Rio Grande do Sul



17 oiseaux dont 8 sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*), 4 sporophiles à ventre jaune (*Sporophila nigricollis*) et 1 amazone à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II). 31 juillet 2023. Itapoã, District Fédéral

### 2385 oiseaux saisis au Brésil Détails de la carte

240 sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*)  
161 chardonnerets de Magellan (*Spinus magellanicus*)  
152 sporophiles à col double (*Sporophila caerulea*)  
112 saltators olive (*Saltator similis*)  
102 araguiras gris (*Coryphospingus pileatus*)  
76 tangaras (genre *Thraupis*)  
75 geais (genre *Cyanocorax*)  
75 sporophiles à ventre jaune (*Sporophila nigricollis*)  
67 paroares huppés (*Paroaria coronata*, Annexe II)  
50 paroares (genre *Paroaria*)  
39 sporophiles bouveron (*Sporophila lineola*)  
37 évêques de Brisson (*Cyanocompsa brissonii*)  
35 orioles des campos (*Icterus jamaicensis*)  
30 passereaux (famille Turdidae)  
27 sporophiles à gorge blanche (*Sporophila albogularis*)  
26 paroares dominicains (*Paroaria dominicana*)  
25 saltators des grands-bois (*Saltator maximus*)  
21 sporophiles bouvreuil (*Sporophila bouvreuil*)  
20 sicales (genre *Sicalis*)  
20 bruants chingolo (*Zonotrichia capensis*)  
17 orioles à galons (*Icterus pyrrhopterus* synonyme de *Icterus cayanensis pyrrhopterus*)  
16 carouges chopi (*Gnorimopsar chopi*)  
14 géocoucous tachetés (*Tapera naevia*)  
13 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II)  
10 araguiras rougeâtres (*Coryphospingus cucullatus*)  
8 vachers géants (*Molothrus oryzivorus*)

7 merles leucomèles (*Turdus leucomelas*)  
6 dendrocignes veufs (*Dendrocoryna viduata*)  
6 nandous (*Rhea americana* ou *Pterocnemia pennata*, Annexe II)  
6 sporophiles de Maximilien (*Sporophila maximiliani*)  
5 sporophiles à col fauve (*Sporophila collaris*)  
5 jacarinis noirs (*Volatinia jacarina*)  
3 aras chloroptères (*Ara chloropterus*, Annexe II)  
3 geais à nuque blanche (*Cyanocorax cyanopogon*)  
3 tangaras du Brésil (*Ramphocelus bresilia*)  
2 inséparables (*Agapornis* spp., Annexe II sauf *Agapornis roseicollis*)  
2 amazones à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II)  
2 amazones vineuses (*Amazona vinacea*, Annexe I)  
2 conures des cactus (*Aratinga cactorum*, Annexe II)  
2 canards à collier noir (*Callonetta leucophrys*)  
2 colombes (genre *Leptotila*)  
1 amazone à front jaune (*Amazona ochrocephala*, Annexe II)  
1 toui à ailes jaunes (*Brotogeris chiriri*, Annexe II)  
1 caracara huppé (*Caracara plancus*, Annexe II)  
1 carouge à calotte rousse (*Chrysomus ruficapillus*)  
1 oriole à épaulettes (*Icterus cayanensis*)  
1 sporophile curio (*Oryzoborus angolensis*, synonyme de *Sporophila angolensis*)  
1 merle à ventre roux (*Turdus rufiventris*)  
854 oiseaux non identifiés

## COLOMBIE

**1<sup>er</sup> juin 2023**

### **San Antonio de Prado et La Estrella, Corporation Autonome Régionale d'Antioquia, Colombie**

Remise volontaire de 3 sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*), de 3 sporophiles (genre *Sporophila*), d'une amazone à ailes orange (*Amazona amazonica*, Annexe II), d'une amazone à front jaune (*Amazona ochrocephala*, Annexe II), d'un motmot (un oiseau du genre *Momotus*) et de 2 tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II) après que des hommes en uniforme ont investi des domiciles privés. Depuis le début de l'année 2023, 320 spécimens de faune sauvage ont été libérés par la police métropolitaine, surtout des tatous, des perroquets et des iguanes.<sup>43</sup>

**Début juin 2023**

### **Bogotá, Colombie**

Saisie de 5 sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*) dans le quartier de Las Ferias. Un homme les vendait sur le bord de la route. Il les avait capturés à San Sebastián de Buenavista, département de Magdalena, à 750 km.<sup>44</sup>

**Début juin 2023**

### **Bogotá, Colombie**

Saisie de 2 amazones à front jaune (*Amazona ochrocephala*, Annexe II) détenus illégalement comme animaux de compagnie.

Le ministère de l'Environnement invite tous les citoyens qui voyagent dans le pays pendant les vacances à ne pas acheter d'animaux sauvages et à veiller à ne pas en transporter à leur insu. "Lors des voyages, il est possible que des animaux tels que les serpents cherchent à se réchauffer dans le châssis de la voiture pendant la nuit. Avant de rentrer à Bogotá, veuillez vérifier qu'il n'y a pas de passagers clandestins dans votre voiture", a déclaré Carolina Urrutia, secrétaire à l'Environnement.<sup>45</sup>

**10 juillet 2023**

### **San Bernardo Del Viento, Corporation Autonome Régionale de Córdoba, Colombie**

La ligne d'urgence 123 pour signaler aux autorités tout comportement qui menace l'environnement a fonctionné. Saisie par la SIJIN (Seccional de Investigación Criminal) de 27 oiseaux dont 6 quéos rosabins (*Rhodinocichla rosea*), 6 sicales (genre *Sicalis*), 2 hiboux (Strigidae, Annexe I ou II) et un saltator gris (*Saltator coerulescens*). Le trafiquant est sous le coup de l'article 328 du Code pénal. Les oiseaux ont été mis en quarantaine et devraient sous peu être relâchés dans leurs milieux.<sup>46</sup>

**Mi-juillet 2023**

### **Filadelfia, Corporation Autonome Régionale de Caldas, Colombie**

Saisie de 4 amazones à tête jaune (*Amazona oratrix*, Annexe I), d'une amazone à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II) et d'un écureuil à queue rouge (*Sciurus granatensis*). Ils ont été transférés au CARV (Centro de Rehabilitación y Valoración) du département. L'opération a été déclenchée par le signalement d'un citoyen et menée par la police de Caldas.<sup>47</sup>

**Mi-juillet 2023**

### **Carthagène des Indes, Corporation Autonome Régionale de Bolivar, Colombie**

Saisie sur le marché de Bazurto de 35 oiseaux, des conures cuivrées (*Aratinga pertinax*, Annexe II) (4), des chevêches des terriers (*Athene cunicularia*, Annexe II) (5), des jacarins noirs (*Volatinia jacarina*) (6) et de 20 passereaux (famille Thraupidae et genre *Spinus*). Ils ont été remis au CAV (Centro de Atención y Valoración de Fauna de Cartagena) et seront le moment venu remis en liberté.<sup>48</sup>

**Mi-juillet 2023**

### **La Mesa et El Colegio, Corporation Autonome Régionale de Cundinamarca, Colombie**

Saisie de 5 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II) gardés captifs dans des domiciles privés. Ils ont rejoint un centre de réhabilitation à la vie sauvage en vue d'une remise en liberté.<sup>49</sup>

**12-13 août 2023**

### **Yotoco, Corporation Autonome Régionale de Valle del Cauca, Colombie**

Saisie de 5 aras (*Ara* spp., Annexe I ou II). Ils ont été placés dans le centre d'évaluation et de rétablissement de la faune sauvage de San Emigdio qui décidera des actions à mener.<sup>50</sup>

**Août 2023**

### **Ibagué, Corporation Autonome Régionale de Tolima, Colombie**



Pour la première fois de leur vie, une amazone à tête jaune (*Amazona oratrix*, Annexe I) et 4 moqueurs des savanes (*Mimus gilvus*) ont vu un policier. Ils ont été remis pour évaluation sanitaire, soins appropriés et remise en liberté aux vétérinaires de la Corporation régionale autonome de Tolima.<sup>51</sup>

## COSTA RICA

**5 juin 2023**

### **Las Tablillas, Province d'Alajuela, Costa Rica. Frontière avec le Nicaragua.**

Saisie dans un autocar dans le sac fermé d'une ressortissante du Nicaragua de 2 perruches tovi (*Brotogeris jugularis*, Annexe II) qui étaient sur le point de mourir asphyxiées.<sup>52</sup>

9 juin 2023

**Cariari, Province de Limón, Costa Rica**

Après un signalement au Sitada (Sistema de Denuncias), les gardes de l'aire de conservation Tortuguero ont saisi 3 aras de Buffon (*Ara ambiguus*, Annexe I), un ara macao (*Ara macao*, Annexe I), 2 autres perroquets (Psittaciformes, Annexe I ou II sauf 4 espèces), une conure (Psittacidae, Annexe I ou II sauf 2 espèces) et un écureuil (famille Sciuridae) qui étaient en très mauvais état de santé.<sup>53</sup>

**EL SALVADOR**

19 août 2023

**El Amatillo, Département de La Union, El Salvador. Frontière avec le Honduras.**

Deux femmes âgées de 68 et 80 ans ont tenté d'introduire, entassés dans des sacs, 33 amazones à nuque d'or (*Amazona auropalliata*, Annexe I), 11 amazones à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II), une amazone farineuse (*Amazona farinosa*, Annexe II) et un toucan de Swainson (*Ramphastos ambiguus swainsonii*). Une des amazones était morte par asphyxie. Les 45 oiseaux survivants ont été remis au centre de sauvetage de la faune sauvage de La Cañada.<sup>54</sup>



© Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales

**EQUATEUR**

6 juin 2023

**Tena, Province de Napo, Equateur**

Condamnation de Narciso Rodolfo V. B. à un an de prison, à 1800 US\$ d'amende et à 3000 US\$ de dommages pour avoir braconné en mars 2021 un aigle d'Isidore (*Oroaetus isidori*, Annexe II). Il doit suivre en plus 120 heures de cours sur la protection de la faune et des écosystèmes. Dans tout l'Equateur, 256.370 km<sup>2</sup>, ne résident que 200 représentants de cette espèce en voie d'extinction.<sup>55</sup>



© David F. Belmonte

**GUYANA**

**FILIERE BIGOUDIS**

**RECIDIVE**

19 juin 2023

**Aéroport International Cheddi Jagan de Georgetown, Timehri, Région de Demerara-Mahaica, Guyana**



L'homme d'affaires Nazir Khan, passeport du Guyana et résidant au Canada, a tenté de passer en contrebande 5 towa-towas, plus connus sous le nom de sporophiles curio (*Oryzoborus angolensis*, synonyme de *Sporophila angolensis*). Le 14 juillet, il a été remis en liberté sous caution dans l'attente du procès. En 2014, alors qu'il s'envolait pour les Etats-Unis, il avait été pris pour le même délit avec cette fois 22 towa-towa dans des bigoudis. Il avait été acquitté en protestant de sa bonne foi. Il ignorait que les towa-towa étaient interdits d'exportation sans permis et prétendait que les 22 oiseaux chanteurs étaient destinés à son amusement personnel. Loin de lui le projet d'en faire commerce dans des concours de chant. Depuis 2014, l'exportation des sporophiles curio et des sporophiles crassirostres (*Oryzoborus crassirostris*) a été totalement interdite. Il y a peu, 6 émules de Nazir Khan ont été pris la main dans les bigoudis et condamnés pour violation de la Loi sur la conservation et la gestion de la flore et de la faune sauvages de 2016 :

- Harrigobin Lalta condamné à une amende d'un million de dollars (4745 US\$) pour avoir tenté d'exporter 15 oiseaux chanteurs au Canada,
- Seenarine Ramparshad à 6 mois de prison pour avoir tenté d'exporter 3 oiseaux chanteurs à New York,
- David Persaud à une amende de 300.000 dollars (1425 US\$) pour avoir tenté d'exporter 6 oiseaux chanteurs à New York,
- Deryck Singh à une amende de 750.000 dollars (3560 US\$) pour avoir tenté d'exporter 8 oiseaux chanteurs en Barbade,
- Deochand Dhanraj à une amende de 700.000 dollars (3320 US\$) pour avoir tenté d'exporter 6 oiseaux chanteurs à New York,
- Lakesha Brown à une amende de 500.000 dollars (2370 US\$) pour avoir tenté d'exporter 15 oiseaux chanteurs à New York.<sup>56</sup>



© Guyana Wildlife and Conservation Commission

## MEXIQUE

**Début juin 2023**

**Morelia, Etat de Michoacán, Mexique**



Saisie sur les marchés et dans les mains de vendeurs de rue de 40 oiseaux, une amazone à tête jaune (*Amazona oratrix*, Annexe I), une amazone à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II), des moineaux domestiques (*Passer domesticus*), des phénoptiles ou ptilogons (famille Ptilogonidae), des solitaires à dos brun (*Myadestes occidentalis*), des moqueurs à bec courbe (*Toxostoma curvirostre*), des merles d'Amérique (*Turdus migratorius*) et des jaseurs d'Amérique (*Bombycilla cedrorum*). Ils ont été remis pour examen et soins au zoo Benito Juárez dans la perspective de les remettre en liberté.<sup>57</sup>

**8 juin 2023**

**Mexico, Mexique**

Dans les rues du quartier d'Azcapotzalco, un grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*, Annexe II) était dans les mains d'un homme âgé de 18 ans. Il voulait le vendre contre 15.000 pesos, 855 US\$. En une semaine, la brigade de vigilance animale de Mexico a saisi un hélo-derme horrible (*Helerderma horridum*, Annexe II), des opossums, des caméléons et des mygales.<sup>58</sup>



**21 juin 2023**

**Etat de Mexico, Mexique**

Saisie d'une amazone à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II) et de 2 conures à front rouge (*Eupsittula canicularis*, synonyme de *Aratinga canicularis*, Annexe II) proposées à la vente.<sup>59</sup>

**30 juin 2023**

**Mexico, Mexique**

Saisie d'une chevêchette des saguaros (*Micrathene whitneyi*, Annexe II) vivante âgée d'environ 5 mois que Claudio Rangel Fernández cherchait à vendre dans les rues du quartier Venustiano Carranza. Dans la boîte en carton qui lui servait de présentoir, il y avait aussi une chevêchette des saguaros, morte. Fernández braconnerait les rapaces dans l'Etat de Veracruz à 1000 km de Mexico.<sup>60</sup>

**Juin 2023**

**Santiago de Querétaro, Etat de Querétaro, Mexique**

La Profepa saisit sur un marché 4 conures à front rouge (*Eupsittula canicularis*, synonyme de *Aratinga canicularis*, Annexe II) et 2 perruches (Psittacidae, Annexe I ou II) et les remet à une UMA (Unidad de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre) pour observation et soins vétérinaires en vue d'une remise en liberté. Le vendeur est sous le coup d'une procédure administrative.<sup>61</sup>

**Juillet 2023**

**Etat de Puebla, Mexique**

Saisie de 122 roselins familiers (*Haemorhous mexicanus*), de 10 orioles jaunes-verdâtres (*Icterus parisorum*), de 3 passereaux (genre *Carduelis*), de 2 chardonnerets mineurs (*Spinus psaltria*), d'un smaragdan émeraude (*Vireolanius pulchellus*), d'un solitaire à dos brun (*Myadestes occidentalis*) et d'un moqueur des savanes (*Mimus gilvus*) à l'arrière d'un pick-up.<sup>62</sup>

**Juillet 2023**

**Etat de Tabasco, Mexique**

Saisie d'une conure aztèque (*Eupsittula nana*, Annexe II) et d'une amazone à front blanc (*Amazona albifrons*, Annexe II) proposées à la vente au bord de la route.<sup>63</sup>

**Juillet 2023**

**Etat de Chihuahua, Mexique**

Saisie de 27 cardinaux pyrrhuloxia (*Cardinalis sinuatus*), de 20 passerins indigo (*Passerina cyanea*), de 7 roselins familiers (*Haemorhous mexicanus*), de 5 guiracas bleus (*Passerina caerulea*), de 5 bruants à couronne blanche (*Zonotrichia leucophrys*), de 5 moqueurs polyglottes (*Mimus polyglottos*), de 2 carouges à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*) et d'un moqueur à bec courbe (*Toxostoma curvirostre*).<sup>64</sup>

**Juillet 2023**

**Zone Métropolitaine de la Vallée de Mexico, Mexique**

Saisie de 3 conures à front rouge (*Eupsittula canicularis*, synonyme de *Aratinga canicularis*, Annexe II), de 5 roselins familiers (*Haemorhous mexicanus*), de 4 moqueurs polyglottes (*Mimus polyglottos*), de 3 cardinaux jaunes (*Pheucticus chrysopleus*), de 2 solitaires à dos brun (*Myadestes occidentalis*), de 2 ptilogons cendrés (*Ptilogonys cinereus*), de 2 orioles (genre *Icterus*), de 2 cardinaux rouges (*Cardinalis cardinalis*) et d'un cardinal (genre *Passerina*).<sup>65</sup>

**Juillet 2023**

**Etat de Michoacán, Mexique**

Saisie sur un marché de 2 conures à front rouge (*Eupsittula canicularis*, synonyme de *Aratinga canicularis*, Annexe II), de 33 roselins familiers (*Haemorhous mexicanus*), de 4 moqueurs (genre *Toxostoma*), de 4 passerins nonpareils (*Passerina ciris*), de 3 solitaires à dos brun (*Myadestes occidentalis*), de 3 geais de San Blas (*Cyanocorax sanblasianus*), de 2 cardinaux rouges (*Cardinalis cardinalis*), d'un jaseur d'Amérique (*Bombycilla cedrorum*) et d'un moqueur polyglotte (*Mimus polyglottos*).<sup>66</sup>

## Juillet 2023

### Etat de Guanajuato, Mexique

Saisie chez un vendeur de rue de 52 oiseaux : 4 conures à front rouge (*Eupsittula canicularis*, synonyme de *Aratinga canicularis*, Annexe II), 2 amazones à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II) et 46 passereaux (ordre Passeriformes).<sup>67</sup>

## 14 juillet 2023

### Etat de Morelos, Mexique

Saisie de 7 autruches d'Afrique (*Struthio camelus*, Annexe I dans 12 pays d'Afrique). Leur propriétaire n'avait aucun document prouvant leur origine légale.<sup>68</sup>

## 24 juillet 2023

### Zone Métropolitaine de la Vallée de Mexico, Mexique

Saisie d'une amazone à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II) et d'une conure aztèque (*Eupsittula nana*, Annexe II).<sup>69</sup>

## 14 août 2023

### Etat de San Luis Potosí, Mexique

Les perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II) étaient à vendre sur la voie publique ou en cours de transport. Ils ont été placés en UMA (Unidad de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre) pour recevoir les soins nécessaires et pour évaluer leur capacité à être libérés. La Profepa a porté plainte contre le détenteur des oiseaux.<sup>70</sup>

## Août 2023

### Etat de Guanajuato, Mexique

En réponse à une alerte citoyenne, la police environnementale a saisi et mis en sécurité dans une PIMVS une conure à front rouge (*Eupsittula canicularis*, Annexe II). Sa cage immonde a été détruite.<sup>71</sup>

## PANAMA

## 21 juillet 2023

### District de David, Province de Chiriqui, Panama

Saisie sous l'auvent d'une maison de 41 oiseaux enfermés dans 12 cages, des cardinaux à poitrine rose (*Pheucticus ludovicianus*), des orioles des vergers (*Icterus spurius*), des orioles noir et or (*Icterus chrysater*), des tiaris grands-chanteurs (*Tiaris olivaceus*), des sporophiles curio (*Oryzoborus angolensis*, synonyme de *Sporophila angolensis*), des organistes à calotte jaune (*Euphonia luteicapilla*), des organistes à gorge jaune (*Euphonia hirundinacea*), des sporophiles corvins (*Sporophila corvina*), des moqueurs des savanes (*Mimus gilvus*), des vachers bronzés (*Molothrus aeneus*), des tangaras des palmiers (*Thraupis palmarum*), des tangaras évêques (*Thraupis episcopus*), des colombes de Verreaux (*Leptotila verreauxi*), des merles fauves (*Turdus grayi*) et des sicales bouton-d'or (*Sicalis flaveola*). Ils ont été relâchés dans un grand battement d'ailes de la liberté. L'opération a été déclenchée par le signalement d'un "citoyen" et menée par des agents de MiAMBIENTE (Ministerio de Ambiente).<sup>72</sup>

## Début août 2023

### Puerto Caimito, Province du Panama Ouest, Panama

La famille chez qui l'équipe du MiAmbiente (ministère de l'Environnement) a saisi une perruche tovi (*Brotogeris jugularis*, Annexe II), un ara militaire (*Ara militaris*, Annexe I) et une ortalide à tête grise (*Ortalis cinereiceps*) et qui prétendait que les oiseaux étaient arrivés de leur propre chef dans le jardin de leur maison a reconnu dans un deuxième temps que le ara militaire avait été capturé dans la forêt. Les 3 oiseaux sont en mauvais état, avec des pattes déformées et des pertes de plumage provoquées par la petitesse des cages, la mauvaise alimentation et le manque de ventilation.<sup>73</sup>

## PEROU

## 28 juin 2023

### District de Kimbiri, Province de La Convencion, Département de Cusco, Pérou

Saisie par le Serfor (Servicio Nacional Forestal y de Fauna Silvestre) d'un ara bleu et jaune (*Ara ararauna*, Annexe II). Il était captif et considéré comme la mascotte d'un club sportif. Il a été transféré au parc zoologique de Sivia.<sup>74</sup>

## 28-29 juillet 2023

### District de Coyllurqui, Province de Cotabambas, Département d'Apurímac, Pérou

Saisie par le Serfor d'un condor des Andes (*Vultur gryphus*, Annexe I) embarqué par une confrérie folklorique dans les défilés des fêtes nationales des 28 et 29 juillet. La femelle adulte est en très mauvais état, très maigre, déshydratée, plumes des ailes et de la queue en partie coupées. Quant à sa remise en liberté, le pronostic est très réservé. Pour le moment, un accord a été conclu avec le zoo d'Abancay pour qu'un enclos et une alimentation spéciale lui soient réservés. Le département d'Apurímac, 20.896 km<sup>2</sup>, hébergerait une trentaine de condors des Andes.<sup>75</sup>



## Août 2023

### District de Callería, Province de Coronel Portillo, Département d'Ucayali, Pérou

Le gang des "Los Pihuchos de Ucayali" a reçu un coup sur la tête. La police environnementale a saisi dans un camion 500 touis à ailes variées (*Brotogeris versicolurus*, Annexe II) d'une valeur de 750.000 sols (208.380 US\$ soit 415 US\$ par individu) et 100 amazones à ailes orange (*Amazona amazonica*, Annexe II) d'une valeur de 30.000 sols (8335 US\$ soit 83 US\$ par individu). Les oiseaux étaient empilés dans des boîtes en carton. Le camion a été mis à la fourrière, avec un triporteur plein de cartons pliés et souillés par des déjections d'oiseaux. Trois arrestations, Yolín Cleto Meza Borquez, Oscar Manuel Riojas Portilla et Omar Enrique Chacón Reyna. Les touis et les amazones ont été remis à la Gerffs (Gerencia Regional Forestal y de Fauna Silvestre) en vue de leur réintroduction dans leurs habitats naturels.<sup>76</sup>

## SURINAME

### 19 juillet, 4 et 22 août et 5 décembre 2023

#### Paramaribo, District de Paramaribo et Zanderij, District de Para, Suriname

- Hold-up de plus de 2 millions de dollars dans un hangar de Paramaribo au Suriname. Vingt-trois aras de Lear (*Anodorhynchus leari*, Annexe I) qui se vendent sur le marché noir international jusqu'à 100.000 US\$ ont été volés vers une heure du matin le 22 août, quelques heures avant que des experts et enquêteurs brésiliens venus dans un avion de la police fédérale ne les récupèrent. Ils faisaient partie d'un lot de 29 spécimens braconnés au Brésil et saisis au Suriname au mois de juillet après avoir traversé en contrebande la Guyane française. Le ministre des Affaires étrangères du Suriname a présenté ses excuses à l'ambassadeur du Brésil et il a tout fait pour éviter l'incident diplomatique en l'assurant que le patrimoine culturel et génétique du Brésil sera retrouvé en bon état. Les aras de Lear, magnifiques oiseaux bleu cobalt, sont recherchés jusqu'en Inde.

- Le 5 décembre 2023, les oiseaux n'étaient toujours pas retrouvés. Certains disent qu'ils n'ont pas été volés et qu'ils se sont envolés et un juge a condamné sans conviction un sous-fifre d'origine chinoise à 12 mois de prison dont 8 avec sursis (il est sorti de prison le jour du jugement après 4 mois de détention préventive) et à une amende égale à 130 US\$. L'exportateur d'animaux, un Péruvien d'origine chinoise et son interprète un temps suspectés d'avoir commandité le vol ont été acquittés.



A Paramaribo, même le zoo est un supermarché pour les trafiquants. En avril 2022, des voleurs s'étaient introduits pour tuer et emporter 2 caïmans (cf. "A la Trace" n°36 p.180, réf.20). "Comment voulez-vous que je fasse pour sécuriser 11 hectares, je ne vais tout de même pas appeler l'armée" déplorait le directeur du zoo. Paramaribo est aussi une plaque tournante du trafic de jaguars braconnés par les orpailleurs clandestins. Dans les officines de la capitale, la peau est tannée, le corps est bouilli pour extraire la graisse supposée aphrodisiaque, les dents et les griffes sont arrachées. A Paramaribo, une dent de jaguar se vend une trentaine d'US\$ et à Pékin un gros croc se négocie autour de 3000 US\$.<sup>77</sup>

## VENEZUELA

### 17 juillet 2023

#### Caracas, District de la Capitale, Venezuela

Arrestation dans la paroisse de La Vega d'un homme âgé de 22 ans et saisie de 16 cages et de 26 oiseaux dont 6 cardinaux vermillon (*Cardinalis phoeniceus*), 5 sporophiles intermédiaires (*Sporophila intermedia*), 2 saltators de l'Orénoque (*Saltator orenocensis*), un cassique cul-jaune (*Cacicus cela*), un merle à œil clair (*Turdus leucops*) et un saltator ardoisé (*Saltator grossus*). Les oiseaux ont été placés sous la responsabilité du Minec (Ministerio de Ecosocialismo).

Fin juin, le Minec a annoncé la libération dans le parc national Waraira Repano de 35 oiseaux qui avaient été saisis dans les mains de trafiquants et de 3 paresseux (sous-ordre Folivora) qui étaient en divagation sur des routes.<sup>78</sup>

### 26 août 2023

#### Etat de Lara, Venezuela

Le ministère de l'Ecosocialisme annonce que plus de 370 oiseaux dont des aras (*Ara spp.*, Annexe I ou II) ont été saisis. Ils étaient sous l'emprise d'un réseau spécialisé dans le trafic d'animaux sauvages. L'opération a été menée par la garde environnementale rattachée aux forces armées nationales bolivariennes. En mai 2022, l'Observatoire vénézuélien des droits de l'Homme en matière d'environnement (OVDHA) a mis en garde contre "une perte accélérée de la diversité biologique" dans le pays qui pourrait conduire à la violation des garanties fondamentales des populations rurales et indigènes.<sup>79</sup>

## CARAIBES

### TRINITE-ET-TOBAGO

9 août 2023

**Saint Joseph, Région de Tunapuna-Piarco, Trinité-et-Tobago**



La résidence de Longden Street est perquisitionnée par une équipe du ministère de l'Agriculture et par la police. 33 oiseaux sont dans une remise dans des cages trop petites. L'occupant ne dispose d'aucun certificat d'origine. Contrairement à ses déclarations, les oiseaux répondent négativement au test de domesticité. Ils ont été

capturés il y a peu de temps. L'occupant est soupçonné d'être un trafiquant. Il est conduit au poste de police. Les 33 oiseaux, 5 perruches aux ailes bleues (*Forpus passerinus*, Annexe II), un ara bleu et jaune (*Ara ararauna*, Annexe II), une amazone à front jaune (*Amazona ochrocephala*, Annexe II), 8 sporophiles curio (*Oryzoborus angolensis*, synonyme de *Sporophila angolensis*), 7 sporophiles à ventre jaune (*Sporophila nigricollis*), 3 sporophiles intermédiaires (*Sporophila intermedia*), 2 sporophiles gris-de-plomb (*Sporophila plumbea*) connus localement sous le nom de "herito", un sporophile crassirostre (*Oryzoborus crassirostris*), un sporophile à col double (*Sporophila caerulescens*) ainsi qu'un paca (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras) et 3 agoutis dorés (*Dasyprocta leporina*) ont été placés au zoo Emperor Valley dans l'attente d'une décision de justice et des diagnostics vétérinaires.<sup>80</sup>

## ASIE CENTRALE

### KIRGHIZISTAN

29 juin 2023

**Province d'Issyk-Koul, Kirghizistan**

Les agents du ministère des Ressources naturelles sont descendus dans la rue pour saisir dans les mains des photographes de rue 10 aigles (*Aquila* ou *Hieraaetus* spp., Annexe I ou II) et faucons (*Falco* spp., Annexe I ou II) dont les plus vaillants ont été sans tarder remis en liberté.<sup>81</sup>

Début août 2023

**Province d'Issyk-Koul, Kirghizistan**

Raid sous la direction du ministère des Ressources naturelles et de la police sur un enclos où des rapaces (*Aquila*, *Falco* ou *Hieraaetus* spp., Annexe I ou II) étaient en cours de domestication pour être exploités pendant la saison touristique par des photographes de rue dont la plupart sont des mineurs.<sup>82</sup>



### OUZBEKISTAN

Mi-juin 2023

**Ville Indépendante de Tachkent, Ouzbékistan. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie d'un faucon (*Falco* spp., Annexe I ou II) dans le quartier Shirin. Il était mis en vente par A.Sh. et M.A. Il a été temporairement confié au zoo de la ville. Une procédure pénale a été engagée à l'encontre des trafiquants.<sup>83</sup>

21 juillet 2023

**District de Paxtachi, Région de Samarkand, Ouzbékistan**

M. Muhammadiyev a remis volontairement aux gardes du district le hibou grand-duc (*Bubo bubo*, Annexe II) qui était en sa possession. Il a été emmené au parc national de Zarafshan pour un examen de santé et du comportement. Il sera relâché dès que possible dans la nature.<sup>84</sup>

Fin juillet 2023

**Guliston, Région de Tachkent, Ouzbékistan**

Le vautour moine (*Aegypius monachus*, Annexe II) répertorié dans le Livre rouge a été remis volontairement par le chef d'entreprise qui le détenait illégalement. Il a été emmené au zoo de Tachkent pour un examen de santé.<sup>85</sup>

8 août 2023

**Ville Indépendante de Tachkent, Ouzbékistan. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie d'un chardonnet (genre *Carduelis*) dans le quartier de Tchilanzar. M.M. écope d'une amende de 3,3 millions de soums (285 US\$).<sup>86</sup>



15 août 2023

Tukmangit, Région de Navoi, Ouzbékistan



B.B., qui gardait un aigle des steppes (*Aquila nipalensis*, Annexe II) en cage chez lui, écope d'une amende de 3,3 millions de soums (285 US\$). L'aigle est reparti dans les cieux.<sup>87</sup>



ASIE DE L'EST

CHINE

Juin 2023

Aéroport International de Shenzhen Bao'an, Province du Guangdong, Chine

Saisie de 625 grammes de "nids d'hirondelle" dans le bagage d'un voyageur qui débarquait. Il les avait dissimulés parmi des vêtements.<sup>88</sup>

Juin 2023

Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine

Saisie dans le bagage d'un homme entrant sur le territoire hongkongais d'une cage renfermant une alouette de Mongolie (*Melanocorypha mongolica*) vivante.<sup>89</sup>

Juin 2023

Guangzhou, Province du Guangdong, Chine

Saisies sur des esquifs entre Hong Kong et Macao (60 km) de 42 sachets de nids "d'hirondelle". Poids total : 21,4 kg. Un nid d'hirondelle pesant entre 3 et 14 grammes, le nombre de nids est compris entre 1530 et 7130. Valeur totale: 200.000 yuans soit 28.280 US\$ et entre 4 et 18 US\$ par nid.<sup>90</sup>

20 juin 2023

Aéroport International de Guangzhou Baiyun, Province du Guangdong, Chine

Saisie de 82 œufs d'oiseau dans le bagage accompagné d'un voyageur venant de l'étranger. Les œufs étaient chacun enveloppés dans du coton. Sous le faisceau d'un projecteur "une activité biologique" a été révélée dans chacune des coquilles. Les œufs ont été transmis à un spécialiste de l'incubation. Ils ont tous éclos et permis aux experts en ornithologie d'identifier des amazones (*Amazona* spp., Annexe I ou II). La responsabilité pénale du trafiquant est engagée.<sup>91</sup>

Juillet 2023

Aéroport International de Nanning Wuxu, Région Autonome Zhuang du Guangxi, Chine

Saisie dans le bagage d'un passager venu de l'étranger de 12 paquets de nids "d'hirondelle" dissimulés dans des feuilles d'aluminium. Poids total : 7,2 kg.<sup>92</sup>

Juillet 2023

Xian de Maguan, Préfecture Autonome Zhuang et Miao de Wenshan, Province du Yunnan, Chine. Frontière avec le Vietnam.

Saisie par les douanes dans les bagages de 2 passagers qui tentaient d'entrer au Vietnam de 5 garrulaxes hoamy (*Garrulax canorus*, Annexe II) enfermés dans des petites cages.<sup>93</sup>

30 juillet 2023

Poste-frontière de Gongbei, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.

Il y a moins de risques d'être pris par les douaniers avec des œufs dans les bagages qu'avec des oisillons qui gesticulent s'ils ne sont pas morts pendant le voyage, mais les risques subsistent. Saisie dans l'attaché-case de You (nom d'emprunt) de 50 œufs drapés dans du coton que les experts après quelques jours ont identifié comme étant des œufs d'ara chloroptère (*Ara chloropterus*, Annexe II).<sup>94</sup>

9 et 23 août 2023

Poste-frontière de Gongbei, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.



- Huang (nom d'emprunt) transportait dans un sac à dos et un sac à main 220 œufs entourés de coton et rangés dans 3 boîtes à œufs de poule.

- Les experts mandatés par les douanes ont identifié 176 œufs de perroquet gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I, origine Afrique), 30 œufs de conure veuve (*Myiopsitta monachus*, Annexe II, origine Amérique du Sud) et 14 œufs de cacatoès rosalin (*Eolophus roseicapilla*, Annexe II, origine Australie). Le mystère demeure sur le devenir des œufs. Ont-ils éclos et le cas échéant à quels taux de réussite ou bien ont-ils été détruits ?<sup>95</sup>

**Août 2023**

**Aéroport International de Shenzhen Bao'an, Province du Guangdong, Chine**

Saisie dans les bagages d'une voyageuse débarquant de l'étranger de 10,33 kg de nids "d'hirondelles".<sup>96</sup>

**MONGOLIE**

**5 juillet 2023**

**Oulan-Bator, Mongolie**

Enquête en cours après la détection d'une petite annonce offrant à la vente un bec de pélican frisé (*Pelecanus crispus*, Annexe I) de 62 cm de long. Deux suspects ont été identifiés. Les becs de pélican sont utilisés traditionnellement pour toiletter les chevaux. Ils sont réputés leur donner force et vitesse.

Becs de pélican en Mongolie, cf. "A la Trace" n°36 p.132 (réf.42) et n°38 p.139 (réf.74).<sup>97</sup>

**ASIE DU SUD-EST**

**INDONESIE**

**13 juin 2023**

**Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie**

Condamnation de Ronald Gulo Bin Moni Gulo à 18 mois de prison et à une amende égale à 670 US\$ avec un mois de prison en plus en cas de non-paiement pour avoir le 25 janvier 2023 après son départ en van de Banjarmasin (Kalimantan du Sud) à bord du *Dharma Rucitra 1* tenté d'introduire clandestinement à Surabaya, île de Java, 18 shamas à croupion blanc (*Copsychus malabaricus*, Annexe II), 32 verdins de Sonnerat (*Chloropsis sonnerati*) (40 grammes), 12 bulbuls aux ailes olive (*Pycnonotus plumosus*) (30 grammes), 60 gobemouches des collines (*Cyornis banyumas*) (15 grammes), 13 grives de Kuhl (*Geokichla interpres*) connus sous le nom d'"anis kembang", 2 irènes vierges (*Irena puella*) connus sous le nom de "colibri ninja", 75 souimangas à gorge améthyste (*Leptocoma sperata*), 4 shamas dayal (*Copsychus saularis*) et 5 nasiques (*Nasalis larvatus*, Annexe I) à l'estomac proéminent à cause de la gazéification des feuilles dont ils se nourrissent abondamment. Le voyage par mer entre Banjarmasin et Surabaya dure au moins 23 heures et à l'arrivée, sur les 206 oiseaux, 18 étaient déjà morts.<sup>98</sup>



Souimanga à gorge améthyste (*Leptocoma sperata*)

**ENQUÊTE DE ROBIN DES BOIS**

*Dharma Rucitra I* (ex-Vega). OMI 8921767. Construit en 1990 à Shimonoseki (Japon) par Mitsubishi. Longueur 135 mètres. Pavillon Indonésie. Société de classification International Ship Classification. Avec les *Venilia*, *Virgo* et *Virtus*, le *Vega* faisait partie d'une série de 4 ferries japonais exploités par la Higashi Nihon Ferry Co Ltd. Il emportait 600 passagers à une vitesse de service de 20 nœuds. Racheté en juin 2014 par DLU, Dharma Lautan Utama PT (Indonésie). Les prix des billets Surabaya - Banjarmasin s'échelonnent de 350.000 roupies en classe éco à 550.000 roupies (23 à 37 US\$) en classe VIP pour un passager adulte.



*Dharma Rucitra I*, 24 juillet 2023, Banjarmasin

**27 juin 2023**

**Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie**

Condamnation de Pusahri Bin Madin à 5 mois de prison, à une amende de 2 millions de roupies (133 US\$) avec un mois de prison en plus en cas de non-paiement, à 600.000 roupies (40 US\$) de dommages au profit de l'Etat et à 5000 roupies (0,33 US\$) au titre des frais de justice pour avoir détenu et tenté d'introduire à Surabaya au débarquement d'un car-ferry en provenance de Makassar 8 calaos à cimier (*Aceros cassidix*, Annexe II) capturés dans la province de Sulawesi du Sud. La saisie a été réalisée par la police nationale avec le soutien de l'ONG FLIGHT (cf. "A la Trace" n°40 p.140).<sup>99</sup>



4 août 2023

### Territoire Spécial de la Capitale Jakarta, Ile de Java, Indonésie



Condamnation d'Ahmad Annur, 22 ans, mécanicien à bord du *Aishakamila*, à 2 ans de prison, à une amende de 50 millions de roupies (3300 US\$) et à 5000 roupies (0,33 US\$) de frais de justice pour avoir le samedi 25 février 2023 dans le port de Makassar (province de Sulawesi du Sud) introduit clandestinement à bord du roulier 2 calaos à cimier (*Aceros cassidix*, Annexe II) et 83 loriquets ornés (*Trichoglossus ornatus*, Annexe II), les avoir cachés sur le pont n°1 et avoir eu l'intention de les livrer à un destinataire, dont il ne connaissait que le numéro de téléphone cellulaire, dans le port de Tanjung Priok, territoire spécial de la capitale Jakarta, à 3 jours de mer. Annur avait touché 1,3 million de roupies (87 US\$) pour assurer le voyage pour le compte d'un certain Leo Sastra. La tentative de contrebande a été signalée à la police quelques heures avant l'arrivée du *Aishakamila* à Jakarta. Le navire a été fouillé de fond en comble. Quand les oiseaux ont été découverts sur le pont n°1 dans un compartiment destiné aux néons, câbles, prises et autres équipements électriques, 8 des loriquets ornés étaient morts. Cf. "A la Trace" n°39 p.100.<sup>100</sup>

5 août 2023

### Kabupaten de Tapanuli Utara, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie

Saisie de 10 casques de calao (famille Bucerotidae). La valeur globale est estimée à 500 millions de roupies soit 3300 US\$ par casque. Il y a 13 espèces de calaos en Indonésie. "L'ivoire" de casque de calao se vend à des prix exorbitants en Chine, entre 6000 et 10.000 US\$/kg (cf. notamment "A la Trace" n°9 p.100, réf.56, et n°20 p.102, réf.84). L'ONG Rangkong Indonesia a relevé sur l'Internet 51 offres de vente de calaos entre janvier 2017 et août 2021.<sup>101</sup>

31 août 2023

### Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie



Condamnation d'Ahmad Munif Bin Khalilullah chargé à bord du *Dobonsolo* de l'entretien des cabines de la classe économique à 5 mois de prison et à une amende de 5 millions de roupies soit 330 US\$ pour avoir le 9 juillet 2022 au départ de Jayapura, province de Papouasie, caché dans le local de lutte contre les incendies 36 paradisiers petit-émeraude (*Paradisaea minor*, Annexe II) dans l'intention de les livrer le 16 juillet à Surabaya, île de Java, après des escales à Serui, Sorong, Ambon, Bau Bau et Makassar. Une ou deux fois par jour, il allait nourrir les petits passagers clandestins avec des bananes ou des papayes et les abreuver. *Dobonsolo*, cf. "A la Trace" n°37 p.158 (réf.41) et n°40 p.119 (réf.13).<sup>102</sup>

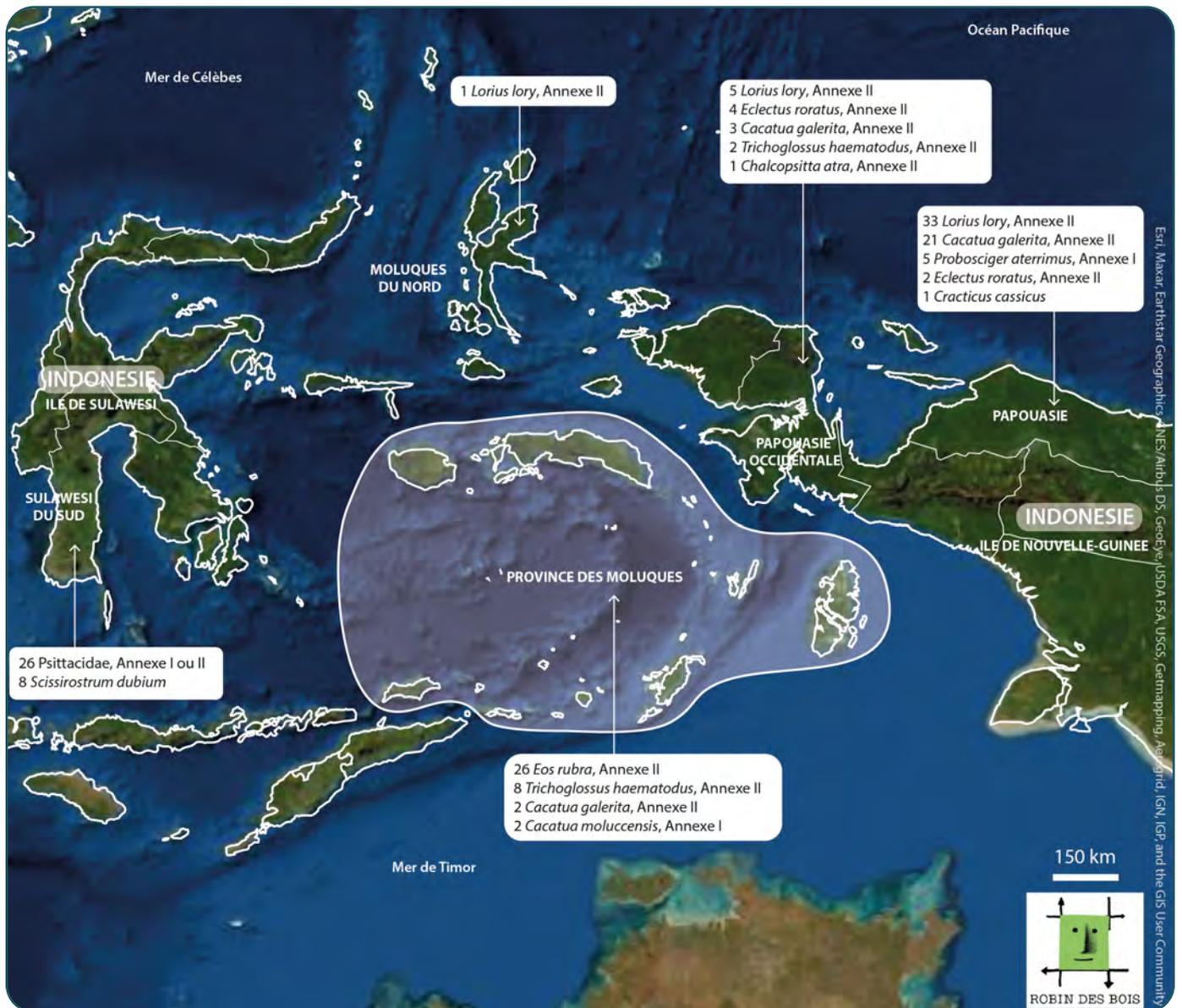
#### Saisie de 17.932 oiseaux entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023 en Indonésie. Détails des cartes.

2955 prinias (genre <i>Prinia</i> )	13 loris arlequins ( <i>Eos histrio</i> , Annexe I)
2136 prinias bifasciées ( <i>Prinia familiaris</i> )	12 aigles (Accipitridae, Annexe I ou II)
1724 capucins (genre <i>Lonchura</i> )	11 loriquets à tête bleue ( <i>Trichoglossus haematodus</i> , Annexe II)
769 bulbuls goiaviers ( <i>Pycnonotus goiavier</i> )	10 stournes bronzés ( <i>Aplonis panayensis</i> )
749 passereaux (famille Zosteropidae)	10 verdins de Sonnerat ( <i>Chloropsis sonnerati</i> )
485 martins à ventre blanc ( <i>Acridotheres javanicus</i> )	10 pigeons à gorge blanche ( <i>Columba vitiensis</i> )
401 scissirostres des Célèbes ( <i>Scissirostrum dubium</i> )	10 corbeaux (genre <i>Corvus</i> )
385 garrulaxes à longue queue ( <i>Heterophasia picaoides</i> )	10 coucous koël ( <i>Eudynamis scolopacea</i> )
335 zostérops à queue noire ( <i>Zosterops melanurus</i> )	10 sittelles bleues ( <i>Sitta azurea</i> )
231 loriots de Chine ( <i>Oriolus chinensis</i> )	10 colombars (genre <i>Treron</i> )
175 souimangas à gorge améthyste ( <i>Leptocoma sperata</i> )	10 loriquets ornés ( <i>Trichoglossus ornatus</i> , Annexe II)
150 tisserins (famille Ploceidae)	9 bulbuls brès ( <i>Alophoixus bres</i> )
145 zostérops (genre <i>Zosterops</i> )	9 grives à tête orange ( <i>Geokichla citrina</i> )
141 pies-grièches schachs ( <i>Lanius schach</i> )	8 cacatoès soufrés ( <i>Cacatua sulphurea</i> , Annexe I)
135 bulbuls à tête noire ( <i>Pycnonotus melanicterus</i> )	8 garrulaxes (genre <i>Garrulax</i> )
96 pics (genre <i>Picus</i> )	7 grands éclectus ( <i>Eclectus roratus</i> , Annexe II)
84 gobemouches à dos olive ( <i>Cyornis olivaceus</i> )	6 aigles des Célèbes ( <i>Spizaetus lanceolatus</i> )
84 couturières à dos vert ( <i>Orthotomus sepium</i> )	5 souimangas à dos vert ( <i>Cinnyris jugularis</i> )
71 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II)	5 cacatoès noirs ( <i>Probosciger aterrimus</i> , Annexe I)
66 coryllis à tête bleue ( <i>Loriculus galgulus</i> , Annexe II)	4 cacatoès de Goffin ( <i>Cacatua goffiniana</i> , Annexe I)
60 zostérops à ventre citron ( <i>Zosterops chloris</i> )	4 paradisiers petit-émeraude ( <i>Paradisaea minor</i> , Annexe II)
55 géopélies de Maugé ( <i>Geopelia maugaeus</i> )	4 zostérops flavescents ( <i>Zosterops flavus</i> )
50 drongos (genre <i>Dicrurus</i> )	3 souimangas siparajas ( <i>Aethopyga siparaja</i> )
47 cacatoès à huppe rouge ( <i>Cacatua moluccensis</i> , Annexe I)	3 loris noirs ( <i>Chalcopsitta atra</i> , Annexe II)
41 garrulaxes mitrés ( <i>Garrulax mitratus</i> )	2 calaos à cimier ( <i>Aceros cassidix</i> , Annexe II)
40 loris tricolores ( <i>Lorius lory</i> , Annexe II)	2 stournes à queue courte ( <i>Aplonis minor</i> )
30 gobemouches (genre <i>Cyornis</i> )	2 grands minivets ( <i>Pericrocotus flammeus</i> )
30 bulbuls malais ( <i>Ixos malaccensis</i> )	1 cassican à tête noire ( <i>Cracticus cassicus</i> )
27 loris écarlates ( <i>Eos rubra</i> , Annexe II)	1 aigle huppé ( <i>Spizaetus cirrhatus</i> )
26 cacatoès à huppe jaune ( <i>Cacatua galerita</i> , A. II)	5990 oiseaux non identifiés
20 diamants mandarins ( <i>Taeniopygia guttata</i> )	

# Indonésie

## Saisie de 17.932 oiseaux entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023





Des cacatoès soufrés (*Cacatua sulphurea*, Annexe I) et des calaos à cimier (*Aceros cassidix*, Annexe II)  
3 août 2023  
Port de Tanjung Perak, Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java

## VIETNAM

**Fin juillet 2023**

**Parc National Vu Quang, Province de Ha Tinh, Vietnam**

Remise volontaire aux gardes forestiers de Ha Tinh par une habitante de la ville de Nam Binh d'un serpentaire bacha (*Spilornis cheela*, Annexe II) qu'elle venait d'acheter pour l'extraire du trafic. Le rapace sera transféré dans le parc national de Vu Quang en vue d'une remise en liberté totale.<sup>103</sup>

**Début août 2023**

**Da Lat, Province de Lam Dong, Vietnam**

Saisie d'un petit-duc à collier (*Ottis lettia*, synonyme de *Otus bakkamoena*, Annexe II) en cage dans une boutique. Il a retrouvé la liberté.<sup>104</sup>

## ASIE DU SUD

### AFGHANISTAN

**Juin 2023**

**Province de Balkh, Afghanistan**

Les gardes du désert à 300 km de Kaboul ont libéré et remis aux bons soins d'Allah 2 faucons (Falconiformes, Annexe I ou II) dont un trafiquant a accepté de se défaire.<sup>105</sup>

**Août 2023**

**Maïmana, Province de Faryab, Afghanistan**

Conformément à la 114<sup>ème</sup> directive de l'Autorité suprême de l'Emirat islamique d'Afghanistan, un homme qui vendait un faucon (*Falco* spp. Annexe I ou II) dans la ville a été interpellé. Il s'est engagé à renoncer à son activité de braconnier. Le faucon a été relâché.<sup>106</sup>

## INDE

**1<sup>er</sup> juin 2023**

**Bejpukur, District de South 24 Parganas, Etat du Bengale-Occidental, Inde**



Saisie chez Salauddin Mir de 933 martins-chasseurs de Smyrne (*Halcyon smyrnensis*) séchés, de 57 coqs de Sonnerat séchés et de 868 plumes (Gallus sonneratii, Annexe II) et de 180 plumes de paon bleu (*Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan). Les oiseaux étaient capturés dans les plaines et les forêts. Les plumes étaient offertes à la vente via l'Internet et expédiées sur commande en Russie, au Japon, en Bulgarie, aux Etats-Unis d'Amérique et au Chili notamment pour être utilisées comme mouches pour la pêche aux poissons d'eau vive ou comme décoration sur des vêtements, des chapeaux et autres accessoires. Les martins-chasseurs n'étaient pas encore déplumés. L'enquête est en cours pour savoir si Mir travaillait en solitaire ou en bande organisée.<sup>107</sup>



Martin-chasseur de Smyrne (*Halcyon smyrnensis*)

**21 août 2023**

**Bengaluru, District de Bengaluru-Urbain, Etat du Karnataka, Inde**

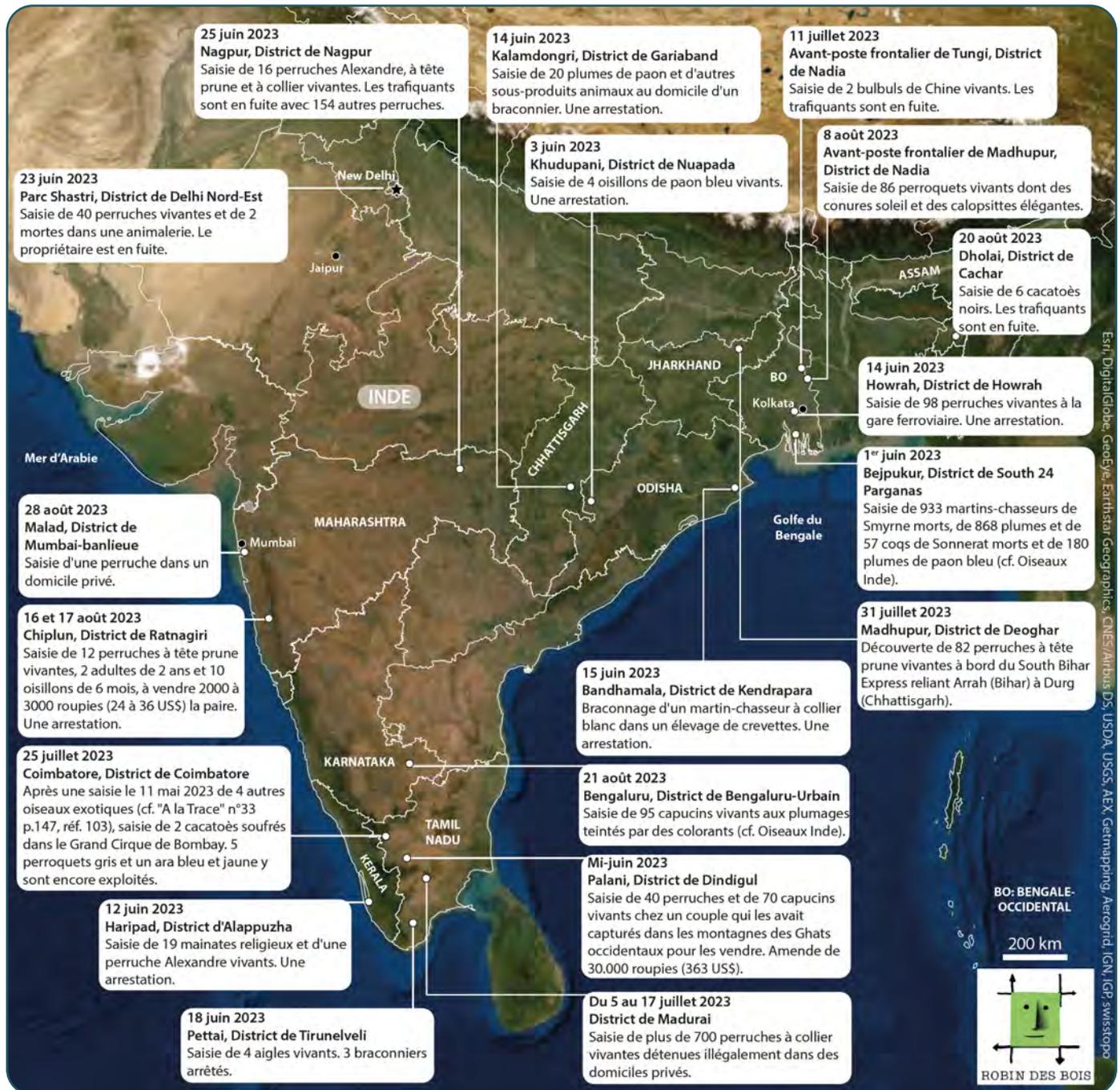


Depuis le début du week-end, le quartier résidentiel de Girinagar est un bon plan pour vendre des oiseaux d'ornement. Sunil Kumar exposait dans des cages 95 oiseaux rouges violacés d'une espèce inconnue. Ce lundi soir, la police est intervenue et s'est vite aperçue que ces oiseaux mystérieux cachaient un stratagème inédit. Il s'agissait en fait de capucins (famille Estrildidae) dont la vente sur le marché des oiseaux de compagnie est interdite par la Loi sur la protection de la nature et que le trafiquant avait trempés dans des colorants chimiques pour textiles. Les capucins ont des plumages orange, brun, gris-noir.

Maquillage d'oiseaux avec des teintures, cf. "A la Trace" n°14 p.105 (réf.13), n°22 p.35, n°28 p.46 (réf.28), n°30 p.109 (réf.22) et n°38 p.135 (réf.52).<sup>108</sup>

# Inde

## Braconnage et saisies d'oiseaux (2271) et de plumes (1068) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



**Braconnage et saisies d'oiseaux (2271) et de plumes (1068) en Inde entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023**  
**Détails de la carte**

933 martins-chasseurs de Smyrne (*Halcyon smyrnensis*)  
 706 perruches à collier (*Psittacula krameri*)  
 165 capucins (famille Estrildidae)  
 181 perruches (genre *Psittacula*)  
 99 perruches à tête prune (*Psittacula cyanocephala*, Annexe II)  
 60 calopsittes élégantes (*Nymphicus hollandicus*)  
 57 coqs de Sonnerat (*Gallus sonneratii*, Annexe II)  
 et 868 plumes  
 26 conures soleil (*Aratinga solstitialis*, Annexe II)

19 mainates religieux (*Gracula religiosa*, Annexe II)  
 6 cacatoès noirs (*Probosciger aterrimus*, Annexe I)  
 6 perruches Alexandre (*Psittacula eupatria*, Annexe II)  
 4 paons bleus (*Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan)  
 et 200 plumes  
 4 aigles (Accipitridae, Annexe I ou II)  
 2 bulbul de Chine (*Pycnonotus sinensis*)  
 2 cacatoès soufrés (*Cacatua sulphurea*, Annexe I)  
 1 martin-chasseur à collier blanc (*Todiramphus chloris*)



2 cacatoès soufrés (*Cacatua sulphurea*, Annexe I).  
 25 juillet 2023. Coimbatore, District de Coimbatore,  
 Etat du Tamil Nadu



82 perruches à tête prune (*Psittacula cyanocephala*, Annexe II). 31 juillet 2023. Madhupur, District de Deoghar, Etat du Jharkhand



86 oiseaux dont des conures soleil (*Aratinga solstitialis*, Annexe II) et des calopsittes élégantes (*Nymphicus hollandicus*). 8 août 2023. Avant-poste frontalier de Madhupur, District de Nadia, Bengale-Occidental

## IRAN

**5 juillet 2023**

**Fardis, Province d'Alborz, Iran**

Saisie de 3 oiseaux de proie (*Falco* spp., Annexe I ou II) dont un faucon sacre (*Falco cherrug*, Annexe II) et un faucon crécerelle ou crécerellette (*Falco tinnunculus*, Annexe II ou *Falco naumanni*, Annexe II) chez un braconnier dont le dossier a été remis aux autorités judiciaires. Les oiseaux ont été remis en liberté.<sup>109</sup>

**Juillet 2023**

**Poste-frontière de Shalamcheh, Province du Khouzistan, Iran. Frontière avec l'Irak.**

Saisie par les gardes-frontières et remise en liberté de 150 bulbuls à oreillons blancs (*Pycnonotus leucotis*), des oiseaux d'ornement qu'un contrebandier tentait de passer en Irak. La valeur globale de la saisie est estimée à 450 millions de rials soit 10.700 US\$ et 70 US\$/oiseau.<sup>110</sup>



*Pycnonotus leucotis*

**Juillet 2023**

**Nishapur, Razavi Khorasan Province, Iran**

Interpellation de 2 braconniers qui venaient de retirer de leur nid 2 oisillons éperviers à pieds courts (*Accipiter brevipes*, Annexe II). Amende pour chacun de 30 millions de tomans soit 715 US\$.<sup>111</sup>



**Juillet 2023**

**Nishapur, Province de Khorassan-e Razavi, Iran**

La police de la ville (276.000 habitants) sous le commandement du colonel Hossein Ahmadi a saisi 2 faucons (*Falco* spp., Annexe I ou II) dans un domicile particulier.<sup>112</sup>

**Juillet 2023**

**En lisière de la zone protégée de Dena, Province de Kohguilouyeh-et-Bouyer-Ahmad, Iran**

Mis sur le coup par une information confidentielle, les agents de protection de l'environnement ont saisi dans un village 3 faucons sacre (*Falco cherrug*, Annexe II). Ils étaient en cage dans l'attente d'être vendus. Ils ont été remis en liberté dans la zone protégée. Le trafiquant a été remis aux autorités judiciaires.<sup>113</sup>

**23 juillet 2023**

**Chaman Bid, Province de Khorassan Septentrional, Iran**

Deux hommes à moto qui roulaient vers la forêt du Golestan ont pris la fuite à un contrôle routier en jetant dans le fossé un sac dans lequel il y avait 3 faucons (*Falco* spp., Annexe I ou II). En bonne santé apparente, ils ont été remis à l'autorité environnementale des préfectures de Maneh et de Samalqan. Selon le colonel Mehdi Mehran Far, l'arrestation des trafiquants serait une question de jours.<sup>114</sup>

**Début août 2023**

**Namin, Province d'Ardabil, Iran. Frontière avec l'Azerbaïdjan.**

Arrestation par les gardes forestiers d'un braconnier "étranger" piégeur de rapaces. Saisie d'un faucon (*Falco* spp., Annexe I ou II), de 4 pigeons servant d'appâts, d'accessoires de capture et d'une moto.<sup>115</sup>

## NEPAL

**20 juin 2023**

**Kawasoti, District de Nawalpur, Province de Gandaki, Népal**



Un chacal doré (*Canis aureus*, Annexe III en Inde) a mangé une carcasse empoisonnée et 4 vautours chaugoun (*Gyps bengalensis*, Annexe II) ont mangé la carcasse du chacal. En février, 5 chaugoun près d'une rivière, dans le même secteur, ont déjà été mortellement empoisonnés. La parole de DB Chaudhary, défenseur des vautours dans le district, n'est pas entendue. Tous les moyens illégaux, cruels, aveugles, restent de mise chez les éleveurs pour éloigner les bêtes sauvages.<sup>116</sup>

## PAKISTAN

9 juillet 2023

### Territoire Fédéral d'Islamabad, Pakistan

Saisie d'oiseaux par l'IWMB (Islamabad Wildlife Management Board) sur le marché du dimanche dans le secteur H-9 de la capitale fédérale: des perruches Alexandre (*Psittacula eupatria*, Annexe II), des perruches à collier (*Psittacula krameri*) et des roulouls noirs (*Melanoperdix niger*). Ces perdrix se vendent au prix fort, entre 50.000 et 1,5 million de roupies (175 à 5250 US\$). Elles sont exploitées dans des concours de chant dans la ruralité du Sind et du Pendjab. Les compétitions sont connues sous le nom de "chakriyan" et de "boliyan" selon les régions. La chasse aux roulouls noirs est autorisée le dimanche dans 40 tehsils (sous-districts) du Pendjab mais leur vente est interdite dans le territoire fédéral d'Islamabad par une ordonnance sur la préservation, la protection et la conservation de la faune et de la flore sauvages en date de 1979. Les roulouls noirs se vendent aussi sur l'Internet et les protecteurs de l'environnement appellent à la vigilance le ministère des Technologies de l'information. L'IWMB a déjà saisi dans le même bazar des trophées de markhor (*Capra falconeri*, Annexe I) et des peaux de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I).<sup>117</sup>

## ASIE DE L'OUEST

### ISRAEL

21 juin 2023

### Aéroport International David Ben Gourion, District Centre, Israël

Saisie de 28 perruches, dont des perruches omnicoles (*Platycercus eximius*, Annexe II), dans le bagage d'un Israélien qui venait de Belgique. La valeur globale est estimée à 10.000 € soit 10.940 US\$ et 390 US\$ par oiseau.

Les perruches omnicoles sont originaires d'Australie et se nourrissent de graines et de fruits. Elles entrent en compétition avec les espèces locales pour la nourriture et pour les cavités des arbres où elles nichent.

The Times of Israel, 22 juin 2023.<sup>118</sup>

28 août 2023

### Aéroport International David Ben Gourion, District Centre, Israël

Saisie dans la valise d'un sujet israélien en provenance de Belgique de 34 oiseaux exotiques dont des amazones à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II) et des caïques à ventre blanc (*Pionites leucogaster*, Annexe II) d'une valeur économique globale estimée à 70.000 € soit 77.000 US\$.<sup>119</sup>

## TURKIYE

Début juin 2023

### Poste-frontière de Çobanbey, Province de Kilis, Türkiye. Frontière avec la Syrie.

Saisie dans le sens Türkiye-Syrie de 550 chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine). Amende de 720.252 liras (35.300 US\$) pour F.H., le conducteur du véhicule.<sup>120</sup>



## EUROPE DU NORD

### DANEMARK

Samedi 5 août 2023

### Otterup, Ile de Fionie, Région Danemark-du-Sud, Danemark

Une buse variable (*Buteo buteo*, Annexe II) s'écrase dans un jardin. Quelques secondes avant, des coups de feu ont été entendus par les riverains. Ils sont d'autant plus choqués que la chasse est interdite en été. L'enquête est bâclée et vite classée sans suite par les autorités. Le ministère de l'Ecologie est quasiment injoignable pendant le week-end. La répression du braconnage est en pause le samedi et le dimanche alors que les braconniers sont de sortie. La Société ornithologique danoise réclame la mise en place d'un numéro d'alerte 7 jours sur 7.<sup>121</sup>

### ROYAUME-UNI

17 juillet 2023

### Crewe, Comté du Cheshire, Angleterre, Royaume-Uni

Condamnation d'Alan Mee à s'acquitter d'une amende et de frais de justice à hauteur de 823 £ soit 1040 US\$ et à une interdiction de détenir, de garder pour le compte d'autrui ou de participer au gardiennage d'oiseaux pour avoir en 2022 à Newton-le-Willows tenu captives et maltraité 3 chouettes hulottes (*Strix aluco*, Annexe II) dont au moins 2 avaient été capturées dans la nature (cf. "A la Trace" n°36 p.143).<sup>122</sup>



# Royaume-Uni

## Braconnage de rapaces (16) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



"Disparition" : oiseau doté d'un GPS qui a cessé d'émettre  
 10 busards Saint-Martin (*Circus cyaneus*, Annexe II)  
 4 milans royaux (*Milvus milvus*, Annexe II)  
 1 buse variable (*Buteo buteo*, Annexe II)  
 1 épervier d'Europe (*Accipiter nisus*, Annexe II)

ALLEMAGNE

**Début juin 2023**

**Lingen, Land de Basse-Saxe, Allemagne**



Condamnation à une amende de 3500 € soit 3760 US\$ d'un agriculteur qui avait sur ses terres de Lengerich capturé puis frappé avec une barre de fer un autour des palombes (*Accipiter gentilis*, Annexe II) femelle avant de le fracasser contre la porte arrière de son véhicule (cf. "A la Trace" n°38 p.156, réf.135).<sup>123</sup>

**Début juin 2023**

**Kallmünz, Land de Bavière, Allemagne**



Des policiers remarquent un hibou grand-duc (*Bubo bubo*, Annexe II) mort au bord d'une route. Ils auraient pu s'en tenir à la version "collision routière", mais ils sont intrigués par le fait que le hibou ne porte aucune trace de choc. Une analyse toxicologique par le laboratoire de l'université Ludwig-Maximilian de Munich a prouvé que le hibou était mort d'un empoisonnement au bendiocarbe.<sup>124</sup>

**20 juin 2023**

**Kahrstedt, Land de Saxe-Anhalt, Allemagne**

Suite à un contrôle de l'Office vétérinaire et environnemental de Salzwedel, saisie dans un zoo privé clandestin de nombreux animaux exotiques dont des grues blanches du Japon (*Grus japonensis*, Annexe I).<sup>125</sup>

**20 juin 2023**

**Hofgeismar, Land de Hesse, Allemagne**

Saisie par la police et les autorités administratives de Kassel d'un faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*, Annexe II) qui était à vendre contre 2000 € (2150 US\$) sur la plateforme en ligne Quoka.de. Le rapace a quitté sa cage et après un examen de santé il a été remis en liberté. Il est âgé de 2 ans environ et avait été capturé début juin. Il a été empêché de participer avec sa partenaire au nourrissage de sa nichée. Le signalement du trafic aux autorités a été réalisé par les militants du CABS (Comité contre le massacre des oiseaux).<sup>126</sup>

**Fin juin 2023**

**Salzwedel, Land de Saxe-Anhalt, Allemagne**



Un garde-chasse âgé de 82 ans est condamné à une amende de 1800 € (1935 US\$) pour avoir braconné un pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*, Annexe I) femelle en février 2022. Son permis de chasse est retiré. Cf. "A la Trace" n°35 p.134 (réf.95).<sup>127</sup>

**Début juillet 2023**

**Sinzing et Pettendorf, Land de Bavière, Allemagne**



La liste des rapaces empoisonnés en Bavière s'allonge. Les experts de l'université Ludwig-Maximilian de Munich ont prouvé qu'un milan royal (*Milvus milvus*, Annexe II) retrouvé fin avril et un faucon pèlerin (*Falco peregrinus*, Annexe I) retrouvé début juillet ont été empoisonnés au carbofuran.<sup>128</sup>



**Dimanche 2 juillet 2023**

**Claffheim, Land de Bavière, Allemagne**



Un milan royal (*Milvus milvus*, Annexe II) est mort empoisonné dans la forêt. Une expertise toxicologique est en cours pour confirmer la première approche des vétérinaires. Dans le même district, le 7 avril à Irsingen et à la fin du mois de septembre 2022 à Leutershausen, 2 milans royaux avaient été mortellement empoisonnés au pentobarbital (cf. "A la Trace" n°36 p.145, réf. 97, et n°37 p.138, réf.97).<sup>129</sup>

**Début août 2023**

**Papenburg, Land de Basse-Saxe, Allemagne**



Condamnation en première instance à une amende de 900 € (990 US\$) pour avoir en mai 2022 installé près de Rhede une cage piège destinée à la capture de rapaces (Falconiformes ou Strigiformes, Annexe I ou II). Cf. "A la Trace" n°36 p.146, réf.103.<sup>130</sup>

**4 août 2023**

**Essen, Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne**

Sous mandat de perquisition, la police et les services vétérinaires ont investi une maison dans la Frintroper Straße. Dans les étages et dans le jardin, ils sont tombés sur des chiens, des poules, des canards, des oies, des cailles et des lapins, et dans la cave sur 28 oiseaux exotiques dont des aras bleu et jaune (*Ara ararauna*, Annexe II) et des aras chloroptères (*Ara chloropterus*, Annexe II).<sup>131</sup>

**Mi-août 2023**

**Arrondissement de Biberach, Land de Bade-Wurtemberg, Allemagne**

Un membre de l'Arbeitsgemeinschaft Wanderfalkenschutz (Groupe de travail pour la protection du faucon pèlerin) aperçoit une cage piège appâtée avec une poule vivante sur le terrain d'un agriculteur. Le CABS est averti et porte plainte. Interrogé par la police, l'homme reconnaît qu'il cherchait à capturer des rapaces.<sup>132</sup>



**Août 2023**

**Ville-arrondissement de Cobourg, Land de Bavière, Allemagne**

L'autour des palombes (*Accipiter gentilis*, Annexe II) avait été retrouvé mort sur la colline Bausenberg. Le résultat de la nécropsie vint d'être publié. Il a été empoisonné au bendiocarbe. En 2021, dans le même secteur, 2 cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) avaient été empoisonnées au promécarb. Cet été, une nouvelle cigogne manque à l'appel à la fin de la saison de reproduction. La LBV (Landesbund für Vogel- und Naturschutz in Bayern) et la fondation GLUS (Gregor Louisoder Umweltstiftung) redoutent un nouvel empoisonnement. Elle est peut-être en train de pourrir dans la montagne et de tuer par ricochet des animaux nécrophages.<sup>133</sup>



**Samedi 26 août 2023**

**Kalbensteinberg, Land de Bavière, Allemagne**

Un milan royal (*Milvus milvus*, Annexe II) et un chat domestique ont été empoisonnés par le cadavre d'un petit oiseau imprégné de carbofuran. La LBV a porté plainte. "Ce cas n'est pas isolé. De toute la Bavière, nous n'arrêtons pas de recevoir des alertes."<sup>134</sup>



**AUTRICHE**

**EN FAMILLE**

**28 juin 2023**

**Wels, Etat de Haute-Autriche, Autriche**

Amende de 1200 € (1290 US\$) pour le père, idem pour un de ses fils, et amende de 8000 € (8600 US\$) pour l'autre fils. Retrait des permis de chasse pour les 3. Ils avaient tiré à bout portant le dimanche 23 avril sur un hibou moyen-duc (*Asio otus*, Annexe II) et ses 4 oisillons. Cf. "A la Trace" n°40 p.152 (réf.128).<sup>135</sup>



**29 juin 2023**

**Salzbourg, Etat de Salzbourg, Autriche**

Amende de 200 € (215 US\$) pour un Syrien qui vendait sur l'Internet entre août 2021 et octobre 2022 une tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I), un perroquet gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I), 3 faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*, Annexe II), un épervier d'Europe (*Accipiter nisus*, Annexe II), 2 chouettes chevêches (*Athene noctua*, Annexe II), 2 flamants (Phoenicopteridae, Annexe II), un autour des palombes (*Accipiter gentilis*, Annexe II), un héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*) et une aigrette garzette (*Egretta garzetta*). L'homme âgé de 40 ans et père de 7 enfants a plaidé coupable. Il croyait, selon ses dires, que l'interdiction de vendre des animaux sauvages ne s'appliquait qu'aux animaux vivants. En raison de ses problèmes de santé et de ses difficultés d'adaptation à la communauté allemande, il a bénéficié de l'indulgence du tribunal.<sup>136</sup>



**30 juin et 18 août 2023**

**Korneubourg, Etat de Basse-Autriche, et Klagenfurt am Wörthersee, Etat de Carinthie, Autriche**

- Condamnation d'un homme résidant à Zwerndorf, âgé de 61 ans, employé comme travailleur saisonnier, ayant déjà purgé au Portugal 3 ans et demi de prison pour des délits de droit commun, à un an de prison dont 9 mois avec sursis pour avoir introduit en Autriche des mainates de Rothschild (*Leucopsar rothschildi*) originaires de l'île de Bali en Indonésie. L'espèce est en voie de disparition et inscrite à l'Annexe I de la CITES.

- Condamnation à 4 mois de prison avec sursis du directeur du parc ornithologique de Turnensee en Carinthie qui avait accepté d'héberger en 2017 les 8 mainates clandestins pour, dit-il, rendre service à leur détenteur qui n'avait plus les moyens de s'en occuper. L'enquête n'a pas réussi à éclaircir si l'accord entre les 2 hommes a été accompagné d'une transaction financière.

- Rebelote pour Zupanc, l'hébergeur d'oiseaux dans son parc ornithologique de Turnensee. Cette fois, il était convoqué par le tribunal de Klagenfurt pour avoir accueilli sans tambour ni trompette les 26 perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I), les 3 perruches de Nouvelle-Zélande (*Cyanoramphus novaezelandiae*, Annexe I) et les 2 cacatoès à huppe jaune (*Cacatua galerita*, Annexe II) dont les héritiers de la milliardaire Heidi Goëss-Horten voulaient se débarrasser. Faute de repreneurs, ils menaçaient de les lâcher dans la nature ou de les euthanasier. "Je n'avais pas réalisé qu'une donation devait être validée par la CITES, je voulais le meilleur pour les oiseaux." Ceux-ci ont été saisis et Zupanc écope de 3 nouveaux mois de prison avec sursis sans que le sursis accordé un mois et demi plus tôt par le tribunal de Korneubourg soit révoqué. Le casier de Zupanc est donc entaché par une condamnation à 3 mois de prison avec sursis et une autre à 4 mois avec sursis. A quand la prochaine ?<sup>137</sup>



**Dimanche 6 août 2023**

**District de Schärading, Etat de Haute-Autriche, Autriche**

Encore un braconnage pour se faire plaisir pendant un week-end ! Découverte dans un buisson de 2 cigognes noires (*Ciconia nigra*, Annexe II) mortes sur les rives du Danube. Selon l'enquête préliminaire, elles ont été tuées par de la grenaille de plomb. Le lieu du braconnage serait différent du lieu de la découverte. Les corps auraient été déplacés par le ou les braconniers et jetés en contrebas pour brouiller les pistes. Une prime de 4000 € (4400 US\$) est promise par l'ONG Naturschutz Oberösterreich Schärading à qui permettra d'identifier le ou les responsables. Il y aurait 2 couples de cigognes noires dans le district. Les 2 victimes sont des mâles.<sup>138</sup>

**BELGIQUE**

**Début juin 2023**

**Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, Belgique**



Comme déjà dit dans "A la Trace", la glu monte en Europe et poisse les oiseaux chanteurs beaux comme des fleurs. Découverte près d'un canal sur une friche végétale oubliée par le béton de bâtons de céréales, d'une bassine d'eau et de bouts de bois enduits de la mixture qui capture, une installation pour attirer les chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), les verdiers d'Europe (*Chloris chloris*) et les rougequeues noirs (*Phoenicurus ochrurus*). Les metteurs en scène sont inconnus.<sup>139</sup>

**Début août 2023**

**Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, Belgique**

Main basse sur les cygnes blancs. En 2022, seulement 34 cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) ont été recensés par Bruxelles Environnement. En 5 ans, les cygnes ont presque disparu. L'énigme est-elle cousue de fil blanc ? Les riverains des étangs rapportent que les cygnes sont capturés pour être mangés ou être élevés clandestinement et faire commerce de leurs œufs.<sup>140</sup>

**FRANCE**

**Dimanche 18 juin 2023**

**Anet, Département de l'Eure, France**



© Gendarmerie d'Eure-et-Loir

Une femelle chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) regardait la liberté à travers les barreaux de la cage où des forains l'avaient enfermée. La gendarmerie et l'OFB ont saisi la cage et relâché l'oiseau.<sup>141</sup>

**20 juin et 26 octobre 2023**

**Labastide-Saint-Pierre et Montauban, Département de Tarn-et-Garonne, France**



D. B., habitant à Labastide-Saint-Pierre, a été dénoncé par un voisin. Il capturait des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), des fauvettes à tête noire (*Sylvia atricapilla*, Annexe III en Ukraine) et des mésanges bleues (*Cyanistes caeruleus*) et charbonnières (*Parus major*). Agissant sous mandat de perquisition, l'OFB a saisi chez lui 7 oiseaux vivants et 23 oiseaux morts et saisi de la glu, des filets et 11 cages. Aucune preuve d'un commerce clandestin n'a été découverte au cours de l'enquête. L'homme se dit passionné par les chants des oiseaux. Au terme d'une procédure jugée expéditive par One Voice, LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) et FNE (France Nature Environnement), le mélomane naturaliste et cruel a seulement été condamné à une amende de 1000 € (1075 US\$).<sup>142</sup>

**Fin juin 2023**

**Boulogne-sur-Mer, Département du Pas-de-Calais, France**



Appâtés par des graines et un canari domestique (*Serinus canaria*) dans une cage, les chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) étaient incités à s'empêtrer dans un filet japonais par 2 locataires des jardins familiaux de la Grand-Rue du Petit-Courgain. Les agents de l'OFB les avaient pris sur le fait le 25 août 2020. Ils voulaient, disaient-ils, capturer un chardonneret mâle et l'accoupler avec le canari femelle pour obtenir des hybrides (mulets). Les 2 piégeurs affirment avoir échoué dans leur tentative et ne convainquent pas la justice. Ils ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis, à une amende avec sursis de 3000 € (3225 US\$) et à verser à la LPO 750 € (805 US\$) de dommages et de frais de justice.<sup>143</sup>

**Début juillet 2023**  
**Onjon, Département de l'Aube, France**



Acquittement d'un agriculteur suspecté d'avoir en mars 2021 empoisonné 2 buses variables (*Buteo buteo*, Annexe II) en aspergeant de carbofuran une carcasse fraîche de lapin de garenne. Le prévenu et son avocat ont semé le doute en remuant de vieilles querelles de famille et en suggérant que le père mort un mois après l'empoisonnement des 2 rapaces serait le coupable.<sup>144</sup>

**Début juillet 2023**  
**Département d'Ille-et-Vilaine, France**

Saisie de 2 chouettes effraies (*Tyto alba*, Annexe II) par l'OFB. Elles vivaient dans un GRV (Grand Réceptacle pour Vrac) grillagé après avoir été "recueillies" comme le dit l'OFB dans son langage amorti. Le directeur du refuge de Languidic dans le Morbihan est plus direct. Son diagnostic est clair : "Muscles pectoraux quasi inexistant, syndrome de l'os mou, plumage défectueux, pas de queue et hématome sur les doigts de l'aile gauche pour l'une des deux : un état qui traduit une mauvaise alimentation et une contention dans un espace très petit. Nous pensons porter plainte pour maltraitance."

Le centre de soins de l'association PIAFS (Protection et Intervention pour les Animaux de la Faune Sauvage) a recueilli depuis le début de l'année en provenance du Morbihan, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, trois des départements de Bretagne, 700 animaux sauvages dont plus de 350 hérissons atteints par le staphylocoque doré ou victimes de pesticides ou de collisions. La plupart ne survivent pas mais tout n'est pas sombre. Des blaireaux, des renards et des mustélidés plus ou moins écopés ont été libérés après des soins dispensés par les soigneurs bénévoles.<sup>145</sup>

**Nuit du samedi 1<sup>er</sup> au dimanche 2 juillet, vendredi 7 et dimanche 23 juillet et lundi 23 octobre 2023**  
**Lescar et Lons, Département des Pyrénées-Atlantiques, France**

- Vol de 3 perroquets gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I), de 5 amazones à front bleu (*Amazona aestiva*, Annexe II) et d'un cacatoès à huppe jaune (*Cacatua galerita*, Annexe II) dans la nuit.

- Deux perroquets ont été retrouvés par la police dans un camp de gens du voyage 5 jours plus tard.

- Trois semaines après le vol, le 3<sup>ème</sup> perroquet volant autour d'une maison de Saint-Faust à 7 km de Lescar a été apprivoisé, gentiment capturé et ramené à l'Exotic Park.

- Trois mois après, une amazone serait revenue par ses propres moyens au parc.

Les 4 autres amazones et le cacatoès manquent toujours à l'appel. Ils peuvent se vendre sur le marché noir en France autour de 1500 € (1640 US\$). L'Exotic Park avait déjà été victime d'un vol de nuit (sans retour) d'une paire de cacatoès en juin 2019.<sup>146</sup>

**10 juillet 2023**  
**Mont-de-Marsan, Département des Landes, France**



Condamnation de Romuald Balauze à 3 mois de prison avec sursis, une amende de 600 € (655 US\$) et des dommages de 1500 € (1640 US\$) au profit de l'ASPAS pour avoir capturé et détenu des bouvreuils pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*, Annexe III en Ukraine), des linottes mélodieuses (*Carduelis cannabina*, synonyme de *Linaria cannabina*, Annexe III en Ukraine), des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), des tarins des aulnes (*Carduelis spinus*, synonyme de *Spinus spinus*, Annexe III en Ukraine), des merles noirs (*Turdus merula*, Annexe III en Ukraine), des bruants ortolans (*Emberiza hortulana*), des pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*), des pinsons du Nord (*Fringilla montifringilla*) et des verdiers d'Europe (*Chloris chloris*).<sup>147</sup>

**11 juillet et 6 décembre 2023**  
**Valence, Département de la Drôme, France**



Le 31 décembre 2022, un vautour moine (*Aegypius monachus*, Annexe II) est retrouvé mort par l'association Vautours en Baronnies sur la montagne d'Angèle dans le parc naturel régional des Baronnies et à proximité un gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*, Annexe II) est agonisant. Malgré des soins intensifs, il n'a pas survécu. La nécropsie a révélé qu'il avait été atteint par une vingtaine de balles en plomb. Après une enquête tenace de l'OFB, un éleveur de brebis du village de Chaudebonne a été identifié comme le responsable de la mort des 2 rapaces. Il a reconnu les faits, expliquant confusément que son troupeau était sous la menace des 2 rapaces.

Le 6 décembre 2023, il a été condamné à 4 mois de prison avec sursis et à verser en tout près de 30.000 € soit 32.000 US\$ de préjudice moral aux associations dont la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Le préjudice écologique n'a pas été retenu par le tribunal. L'arme de l'éleveur âgé de 62 ans a été définitivement confisquée. Il lui est interdit de chasser pendant 2 ans.<sup>148</sup>

**Entre le 18 et le 20 juillet 2023**  
**Fontenay-de-Bossery, Département de l'Aube, France**

Les renards ne laissent pas de traces de pneus. Le vol des 8 oisillons busards cendrés (*Circus pygargus*, Annexe II) que la moissonneuse-batteuse avait pris soin d'éviter dans le champ ne peut être attribué qu'à des humains. Les busards cendrés sont les ennemis des campagnols et les amis des agriculteurs.

Busards cendrés en France, cf. "A la Trace" n°33 p.176 (réf.115), p.177 (réf.122) et p.178 (réf. 123), n°36 p.148 (réf.111), n°37 p.138 (réf.100) et p.139 (réf.105).<sup>149</sup>



Busard cendré (*Circus pygargus*)

© João Esteves

### Fin août 2023

#### Saint-Quay-Portrieux, Département des Côtes-d'Armor, France

En pleine fermeture de la saison de chasse, quand tous les fusils devraient être dans leurs étuis, une buse variable (*Buteo buteo*) a été blessée par une grenaille de plomb. Elle a été confiée à l'unité mobile de soins aux oiseaux de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sur l'île Grande puis au CVFSE (Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes) de Nantes. Pronostic réservé.<sup>150</sup>

### RECIDIVE

#### 30 août 2023

#### Nîmes, Département du Gard, France

Monsieur "G." est accusé d'avoir en janvier 2018 braconné des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) dans un jardin public de Nîmes avec un complice à l'aide de graines, de glu et d'un leurre acoustique électronique. Il dit les avoir revendus 15 € (16,5 US\$) suscitant l'incrédulité des spécialistes qui assistent au procès et du procureur lui-même. Le prix de vente des chardonnerets capturés est au moins de 100 € sur le marché noir et peut monter jusqu'à 1000 € (1100 US\$) si l'oiseau démontre un gros potentiel de chanteur et des chances d'être bien placé dans les concours de chant. G. écope d'une amende de 1000 € dont la moitié avec sursis et retourne purger 2 ans de prison pour d'autres faits de délinquance.<sup>151</sup>



## PAYS-BAS

### 11 août 2023

#### Boekel, Province du Brabant-Septentrional, Pays-Bas

Plusieurs armes, des lampes torches, une buse variable (*Buteo buteo*, Annexe II) naturalisée et des drogues "douce" ont été saisies par la police chez un homme soupçonné de braconner dans les bois. Il se défend en disant que l'ex-buse provient d'un héritage et qu'il se rend la nuit dans les bois pour les passer au détecteur de métaux et ramasser de la ferraille.<sup>152</sup>

## EUROPE DU SUD

### CROATIE

### Début juillet 2023

#### Medulin et Fažana, Comitat d'Istrie, Croatie

Dubrovnik, Zadar, Split, Rijeka, Pula, Fažana, Medulin, Rovinj, Poreč et Umag, déjà pendant l'été 2022, les photographes de rue se déployaient dans les villes touristiques au gré de la météo, des festivals, des monuments et des pics de fréquentation. Pendant l'été 2023, ça recommence à Fažana et à Medulin. Andrea Deklić de l'ONG Nature Istrie (Nature Istrie) dénonce l'exploitation ambulante et harcelante des chouettes effraies (*Tyto alba*, Annexe II) et déplore que les polices urbaines restent les bras ballants face à cette vague de paparazzis animaliers qui s'amplifie. Au mieux, les étrangers qui exhibent et maltraitent les rapaces et aussi les perroquets (Psittaciformes, Annexe I ou II sauf 4 espèces) ou les singes verts (*Chlorocebus sabaeus*, Annexe II) écopent d'une amende administrative à payer plus tard. Leurs outils de travail vivants ne sont pas saisis. Il s'agirait d'une bande et d'un trafic très organisé à l'œuvre dans les Balkans et tirant de gros profits de la bêtise des touristes avides de mettre dans leurs archives et de transmettre à leurs proches des souvenirs de vacances qui épatent la galerie. Un cliché se vend entre 15 et 30 € (entre 16 et 33 US\$). La majorité des racoleurs seraient des Ukrainiens et la pratique comme on le voit dans "A la Trace" est aussi bien implantée en Russie.<sup>153</sup>

### 11 juillet 2023

#### Beli Manastir, Comitat d'Osijek-Baranja, Croatie. Frontière avec la Hongrie et la Serbie.

Un ressortissant polonais âgé de 51 ans transportait dans sa voiture plusieurs petits passagers clandestins ailés enfermés dans des cages. Les oiseaux ont rejoint le zoo d'Osijek, l'homme est quant à lui inculpé de commerce d'espèces protégées et de torture d'animaux.<sup>154</sup>

## ESPAGNE

**Fin juin 2023**

**Réserve Naturelle d'Utxesa, Province de Lérida, Communauté Autonome de Catalogne, Espagne**



Inculpation de 2 individus qui à l'aide de 2 filets japonais et d'appeaux électroniques ont capturé dans la réserve naturelle 3 panures à moustache (*Panurus biarmicus*) dites aussi mésanges à moustache. Pour tendre leurs "kasumi-ami", ils avaient défriché la réserve naturelle sur 40m<sup>2</sup>. En Catalogne, l'espèce est en voie d'extinction et la seule colonie qui subsiste est justement dans la réserve naturelle d'Utxesa (240 hectares), à 180 km à l'ouest de Barcelone.<sup>155</sup>

**28 juin 2023**

**Sant Antoni de Vilamajor, Province de Barcelone, Communauté Autonome de Catalogne, Espagne**



Saisie de 20 oiseaux chanteurs dont des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) et des pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*), de 10 filets, de 2 carabines à air comprimé, de 17 arbalètes et arrestation du braconnier.<sup>156</sup>

**Début juillet 2023**

**Province de Valence, Communauté Valencienne, Espagne**

Saisie de 2 hiboux grands-ducs (*Bubo bubo*, Annexe II) naturalisés dans les mains de 2 hommes de nationalité espagnole qui les offraient à la vente via l'Internet. La Guardia Civil a agi dans le cadre du plan TIFIES (Plan d'action espagnol contre le trafic illégal et le braconnage international d'espèces sauvages).<sup>157</sup>

**22 juillet 2023**

**Barcelone, Province de Barcelone, Communauté Autonome de Catalogne, Espagne**

Un homme et une femme vendaient sur le parking d'un centre commercial 23 inséparables (*Agapornis* spp., Annexe II sauf *Agapornis roseicollis*), 2 conures de Molina (*Pyrrhura molinae*, Annexe II) et une perruche "kakariki" (*Cyanoramphus* spp., Annexe I ou II). Les inséparables sont originaires du sud de l'Afrique, les conures de Molina d'Amérique du Sud et les perruches "kakariki" de Nouvelle-Zélande. Les 2 vendeurs exploitent un élevage d'oiseaux à Murcie mais ils n'ont pas l'autorisation de vendre des oiseaux exotiques et de plus inscrits aux Annexes de la CITES. Ils les vendaient aussi via l'Internet et les livraient eux-mêmes à Barcelone, à Tarragone et à Valence. Une procédure pénale est lancée pour exploitation illégale d'un élevage, maltraitance, transport illégal et vente ambulante d'animaux. Les agents du Seprona (Servicio de Protección de la Naturaleza) ont confié les oiseaux à un refuge spécialisé.<sup>158</sup>

**Début août 2023**

**Caravaca de la Cruz, Communauté Autonome de la Région de Murcie, Espagne**



Deux arbres fruitiers portaient des bâtonnets en forme de croix. Ils étaient enduits de glu. Dans son jardin, l'homme s'adonne à la capture d'oiseaux chanteurs et à leur vente. Les pots de glu, le leurre électronique et 2 chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) dans une cage ont été saisis par le Seprona, la branche environnementale de la Guardia Civil.<sup>159</sup>

**Début août 2023**

**Salteras, Province de Séville, Communauté Autonome d'Andalousie, Espagne**



Dans un véhicule qui prenait la fuite à un contrôle routier, la Guardia Civil a découvert morts et enfournés dans un sac 35 verdiers d'Europe (*Chloris chloris*), 12 serins cinis (*Serinus serinus*, Annexe III en Ukraine), 5 linottes mélodieuses (*Carduelis cannabina*, synonyme de *Linaria cannabina*, Annexe III en Ukraine), un chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), 8 fauveltes (genre *Sylvia*), 4 moineaux domestiques (*Passer domesticus*) et 2 bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*), 4 linottes et 2 chardonnerets vivants qui servaient d'appelants, un filet japonais de 24 mètres de long et 2 mètres de large, et les cordes et les mâts nécessaires à son installation.<sup>160</sup>

**13 août 2023**

**Onda, Province de Castellón, Communauté Valencienne, Espagne**

Deux hommes avaient déployé en lisière de la forêt un filet japonais à maillage très fin dit filet invisible dans lequel les oiseaux malgré leur vue perçante viennent en plein vol rasant s'empêtrer et un filet à clapet dit "enfilat". Commandé à distance, il se rabat sur les proies en tirant sur 2 cordes. La Guardia Civil a débusqué les 2 compères dans leur cabane. Huit oiseaux dont un chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) et un 9<sup>ème</sup> attaché à un bâton enfoncé dans le sol servaient d'appelants.<sup>161</sup>

**Mi-août 2023**

**Baena, Province de Cordoue, Communauté Autonome d'Andalousie, Espagne**



Saisie par le Seprona de filets japonais, de 6 linottes mélodieuses (*Carduelis cannabina*, synonyme de *Linaria cannabina*, Annexe III en Ukraine), de 3 verdiers d'Europe (*Chloris chloris*) et d'une tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) qui ont été remis en liberté, et de 3 serins cinis (*Serinus serinus*, Annexe III en Ukraine), de 2 chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), d'un merle noir (*Turdus merula*, Annexe III en Ukraine), d'un verdier d'Europe et de 2 moineaux domestiques (*Passer domesticus*) morts. Une interpellation.<sup>162</sup>

## GRECE

**4 et 6 juillet 2023**

**Giannitsá, Région de Macédoine-Centrale, Grèce**

Anna Gergou et les amis des oiseaux de la ville de Giannitsa (plus de 30.000 habitants) lancent un appel au secours. En une petite année, un maniaque (ou plusieurs) a tué avec un pistolet à air comprimé 20 petits rapaces dont des faucons crécerelletes (*Falco naumanni*, Annexe II). Giannitsa risque d'être envahie de petits rongeurs.<sup>163</sup>

**28 juillet 2023**

**District régional de Béotie, Région de Grèce-Centrale, Grèce**

Arrestation par une équipe de gardes-chasse de la 4<sup>ème</sup> Fédération de Chasse de Grèce Centrale de 2 braconniers en possession de 80 oiseaux chanteurs dont des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine). Des appeaux électroniques et des filets ont également été saisis.<sup>164</sup>

## ITALIE

**Dimanche 6 août 2023**

**Artena, Ville Métropolitaine de Rome Capitale, Région du Latium, Italie**

Destruction sous mandat du parquet de Velletri d'une "altana", un mirador de chasse d'une quinzaine de mètres de haut sur une colline boisée utilisé par les braconniers pour tirer les faucons (*Falco* spp., Annexe I ou II), les aigles (*Aquila* spp., Annexe I ou II), les buses (*Buteo* spp., Annexe II) et autres espèces rares recherchées par les amateurs d'oiseaux naturalisés après traitement par des taxidermistes pas toujours francs du collier. La chasse aux altanas est ouverte dans la région du Latium.<sup>165</sup>

**Braconnage et saisies d'oiseaux (995) en Italie entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023**

**Détails de la carte**

309 grives litornes (*Turdus pilaris*)  
280 grives musiciennes (*Turdus philomelos*, Annexe III en Ukraine)  
89 grives (famille Turdidae)  
83 chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine)  
42 verdiers d'Europe (*Chloris chloris*)  
40 serins des Canaries (*Serinus canaria*)  
40 serins cinis (*Serinus serinus*, Annexe III en Ukraine)  
32 fauvelles des jardins (*Sylvia borin*, Annexe III en Ukraine)  
12 rolliers d'Europe (*Coracias garrulus*)  
11 rouges-gorges (*Erithacus rubecula*, Annexe III en Ukraine)  
8 rougequeues à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)  
8 fauvelles à tête noire (*Sylvia atricapilla*, Annexe III en Ukraine)  
7 vautours fauves (*Gyps fulvus*, Annexe II)  
6 léiothrix jaunes (*Leiothrix lutea*, Annexe II)  
4 faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*, Annexe II)  
3 milans royaux (*Milvus milvus*, Annexe II)  
2 grues couronnées de Cap (*Balearica regulorum*, Annexe II)  
1 crécerelle américaine (*Falco sparverius*, Annexe II)  
1 faucon hobereau (*Falco subbuteo*, Annexe II)  
1 chouette effraie (*Tyto alba*, Annexe II)  
16 oiseaux non identifiés



3 faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*, Annexe II).

Fin juin 2023. San Giuseppe Vesuviano, Ville Métropolitaine de Naples, Région de la Campanie

# Italie

## Braconnage et saisies d'oiseaux (995) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



Une chouette effraie (*Tyto alba*, Annexe II). Début août 2023.  
Rome, Ville Métropolitaine de Rome Capitale,  
Région du Latium.

## MALTE

### Début juin 2023

#### La Valette, Région Sud-Est, Malte

Condamnation de 4 braconniers à des amendes allant de 1200 à 2500 € (1290 à 2685 US\$). Ils avaient été surpris à l'automne 2022 en train de piéger des passereaux (cf. "A la Trace" n°38 p.164, réf.181).<sup>166</sup>

### Dimanche 11 juin 2023

#### Jardins du Bosquet, Région Sud, Malte

Sauvetage d'un faucon d'Eléonore (*Falco eleonora*, Annexe II) à l'aile gauche fracturée par une balle de fusil.<sup>167</sup>

### 4 juillet 2023

#### La Valette, Région Sud-Est, Malte

Condamnation de 6 braconniers à des amendes allant de 1200 à 2800 € (1310 à 3060 US\$). Ils avaient été arrêtés en mars 2023 en flagrant délit de braconnage de passereaux (famille Fringillidae) avec des filets (cf. "A la Trace" n°40 p.158, réf.149). Plusieurs dizaines d'oiseaux avaient été saisis.<sup>168</sup>



### 31 août 2023

#### Xwejni, Région de Gozo, Malte

En début d'après-midi, un flamant rose (*Phoenicopterus roseus*, Annexe II) s'est posé sur un rocher, épuisé par la tempête pendant son vol migratoire. Devant les touristes, un type a tiré sur lui, s'est emparé du corps et s'est précipité dans une voiture qui a démarré en trombe. "Gozo est devenu le paradis des délits" s'indigne Mark Sultana, directeur de BirdLife Malte.<sup>169</sup>

## MONTENEGRO

### Mi-juin 2023

#### Poste-frontière de Debeli Brijeg, Municipalité de Herceg Novi, Monténégro. Frontière avec la Croatie.

Après 4 jours en voiture depuis le Royaume-Uni, les 4 faucons pèlerins (*Falco peregrinus*, Annexe I) ont enfin été détectés par les douaniers du Monténégro à leur entrée dans le pays. Ils sont désormais nourris et soignés. Leur compagnon d'infortune, un faucon gerfaut (*Falco rusticolus*, Annexe I), n'a pas résisté aux conditions de transport. Aucune information n'a été communiquée sur le nombre et l'identité des trafiquants et sur leur destination finale.<sup>170</sup>



## SLOVENIE

### Fin juin 2023

#### Koper, Région de Littoral-Karst, Slovénie



Klavdio Kac, ancien directeur du syndicat d'initiative de Glem, a de nouveau des ennuis avec la justice et avec la DOPPS (Društva za opazovanje in proučevanje ptic Slovenije, Société pour l'observation et l'étude des oiseaux de Slovénie). Depuis une dizaine d'années, il traîne une réputation de braconnier de petits oiseaux qui seraient vendus à des clients italiens pour être cuisinés. Des tarins des aulnes (*Carduelis spinus*, synonyme de *Spinus spinus*, Annexe III en Ukraine), des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), des moineaux (genre *Passer*) et des bruants zizi (*Emberiza cirulus*) sont victimes de son trafic transfrontalier. En automne 2020, 5 chardonnerets vivants ont été à nouveau saisis chez Kac. A la barre du tribunal de Koper, il se présente comme une victime de calomnies. Les Italiens qui viennent chez lui sont de sa famille, les oiseaux qui sont chez lui sont tombés des nids dans les cyprès après une tempête et recueillis par lui, et les autres aiment sa compagnie. Ce n'est pas Kac qui va aux oiseaux, ce sont les oiseaux qui vont à Kac. Son baratin n'a pas pris. Il a été condamné à 5 mois de prison avec sursis.<sup>171</sup>

## EUROPE DE L'EST

## BULGARIE

### Début juin 2023

#### Kamen, Oblast de Sliven, Bulgarie

Découverte du corps d'un aigle impérial (*Aquila heliaca*, Annexe II) mâle adulte au bord d'un chemin. La mort remonte à 2 ou 3 jours. Il s'agirait d'une collision ou d'une simulation de collision. Le braconnage reste l'hypothèse favorite de Rusko Petrov, vétérinaire du centre de secours aux oiseaux de Stara Zagora tenu par l'ONG Green Balkans. Les causes exactes de la mort devraient être éclaircies par la Direction régionale de la sécurité alimentaire et par la police de l'oblast. Une course contre la montre est lancée pour s'assurer que sa partenaire n'a pas abandonné les oisillons. Si nécessaire, ils seront enlevés du nid et nourris à la main. Le mois de juin est en plein milieu de la période de nidification.<sup>172</sup>

### 21 juillet 2023

#### Peroutchitsa, Oblast de Plovdiv, Bulgarie

Saisie de 6 oiseaux chanteurs, des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) et des verdiers d'Europe (*Chloris chloris*) dans un domicile privé.<sup>173</sup>

## HONGRIE

**22 juin 2023**

### **Budapest, Hongrie**

Condamnation d'un homme âgé de 68 ans à un an et 7 mois de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve de 3 ans l'obligeant à participer à des activités communautaires sur la protection des oiseaux et de la nature pour avoir en mars 2019, en avril et en novembre 2021 capturé au moins 22 oiseaux chanteurs dont des tarins des aulnes (*Carduelis spinus*, synonyme de *Spinus spinus*, Annexe III en Ukraine), des linottes mélodieuse s(*Carduelis cannabina*, synonyme de *Linaria cannabina*, Annexe III en Ukraine), des bouvreuils pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*, Annexe III en Ukraine), des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine), des pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*) et des accentueurs mouchets (*Prunella modularis*) avec des filets de 10 mètres de long dans sa propriété de Csepel dans la perspective d'en faire l'élevage et de réaliser des croisements d'espèces. En novembre 2021, les autorités intervenant en flagrant délit avaient libéré un tartin des aulnes, une linotte mélodieuse, 2 bouvreuils pivoine, un chardonneret élégant, 2 pinsons des arbres et un accentueurs mouchet.<sup>174</sup>



**12 août 2023**

### **Újfehértó, Comitat de Szabolcs-Szatmár-Bereg, Hongrie**

Un pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*, Annexe I) empoisonné est en traitement dans la clinique vétérinaire du parc national ornithologique de Hortobágy. C'est le 3<sup>ème</sup> depuis le début de l'année à avoir été appâté par des œufs ou de la barbaque imprégnés de carbofuran concentré. Le pesticide organophosphoré provoque des convulsions et une perte totale de mobilité. La valeur écologique d'un pygargue à queue blanche en Hongrie est estimée à un million de forints soit 2870 US\$. Le recensement de 2016 a dénombré environ 800 spécimens. Selon le docteur vétérinaire János Déri, le seul antidote susceptible d'enrayer les symptômes mortels est une injection d'atropine sous réserve qu'elle soit réalisée dans les quelques heures qui suivent le début de la crise.<sup>175</sup>



## POLOGNE

**Mi-juin 2023**

### **Hrebenne, Voïvodie de Lublin, Pologne. Frontière avec l'Ukraine.**

Saisie d'une conure de Molina (*Pyrrhura molinae*, Annexe II) transportée sans aucun document par une femme venant d'Ukraine. La conure a été confiée au Zamość où elle a été placée en quarantaine.<sup>176</sup>

**3 août 2023**

### **Szczecin, Voïvodie de Poméranie-Occidentale, Pologne. Frontière avec l'Allemagne.**



Saisie de 18 plumes de faucon émerillon (*Falco columbarius*, Annexe II) dans un colis en provenance d'Ukraine et à destination d'une personne résidant dans le powiat de Choszczno. La valeur indiquée sur la déclaration était de 20 US\$.<sup>177</sup>

**Début août 2023**

### **Aéroport International de Varsovie-Chopin, Voïvodie de Mazovie, Pologne**

Saisie d'une conure jandaya (*Aratinga jandaya*, Annexe II) vivante dans un colis en provenance des Etats-Unis d'Amérique. Elle a été confiée au parc zoologique de Zamość.<sup>178</sup>

## ROUMANIE

**Samedi 3 juin 2023**

### **Târgu Bujor, Judet de Galati, Roumanie**

Arrestation d'un homme âgé de 46 ans en flagrant délit de piégeage d'oiseaux chanteurs. Remise en liberté de 2 chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) et de 2 linottes mélodieuses (*Carduelis cannabina*, synonyme de *Linaria cannabina*, Annexe III en Ukraine).<sup>179</sup>



## RUSSIE

**5 juin 2023**

### **Poste-frontière d'Ozinki, Oblast de Saratov, Russie. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie de 3 aiglons des steppes (*Aquila nipalensis*, Annexe II) dans la boîte à outils derrière la cabine et devant la remorque d'un camion Man conduit par un ressortissant d'Ouzbékistan âgé de 26 ans venant de la ville ouzbèke d'Uchqo'rg'on et allant dans la ville russe de Chouïa (3700 km). La saisie a eu lieu après 2560 km de route. Les douaniers ont été alertés par des piaillements sortis de la boîte à outils. Les aiglons ont été transférés au parc national de Khvalynsk (255 km<sup>2</sup> dans l'oblast de Saratov) en vue d'une remise en liberté. Ils sont en cours de réhydratation, nourris 4 fois par jour avec de la viande fraîche. "Avec l'aide des vétérinaires, nous les sortirons de cette mauvaise passe", déclare Svetlana Pochtennova, porte-parole du parc.<sup>180</sup>



© ПУФСБ России по Саратовской и Самарской областям

**8 juin 2023**

### **Ville Fédérale de Moscou, Russie**

Saisie d'une chouette hulotte (*Strix aluco*, Annexe II) et arrestation du photographe qui l'exploitait dans la rue Marosseïka. La chouette a été confiée au centre de réhabilitation de la faune sauvage local. Elle avait perdu des plumes, notamment au niveau de la queue.<sup>181</sup>

**9 juin 2023**

### **Ville Fédérale de Moscou, Russie**

Saisie d'une chouette hulotte (*Strix aluco*, Annexe II) dans les mains d'un photographe sur le boulevard Pokrovski, dans le centre historique, suite à un signalement via le canal Telegram municipal "Sauvez les chouettes".<sup>182</sup>

**19 juin et 3 août 2023**

### **Kraï du Kamtchatka, Russie**

- Une condamnation à 2 ans et 6 mois de prison avec sursis assortie d'une mise à l'épreuve de 3 ans pour avoir capturé 6 faucons gerfauts (*Falco rusticolus*, Annexe I) et les avoir entreposés dans une cave dans l'attente de les vendre. Le préjudice subi par l'Etat est estimé à 13 millions de roubles soit 162.600 US\$ et 27.100 US\$ par faucon gerfaut. Les procès de ses complices sont à suivre. Trois faucons sont morts pendant leur détention. Les 3 autres ont été remis en liberté après une période d'observation et de remise en forme. Cf. "A la Trace" n°39 p.121 (réf.142). - Effectivement, le 3 août 2023, les 3 autres suspects ont été condamnés en première instance à la même peine.<sup>183</sup>



**Mi-juillet 2023**

### **Alouchta, République de Crimée**

Dans la station balnéaire, le photographe de rue exhibait 2 faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*, Annexe II) et proposait des clichés payants aux passants. Il a été interpellé par la police. Les 2 oiseaux en attendant mieux, on l'espère pour eux, ont été remis au zoo de la ville (plus de 30.000 habitants).<sup>184</sup>



**19 juillet 2023**

### **Smolensk, Oblast de Smolensk, Russie. Frontière avec la Biélorussie.**

Saisie dans 10 cages d'un perroquet gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I), d'un cacatoès rosalbin (*Eolophus roseicapilla*, Annexe II), de perruches ondulées (*Melopsittacus undulatus*) et de calopsittes élégantes (*Nymphicus hollandicus*). Le véhicule était conduit par un habitant de Novokouznetsk à 4000 km de Smolensk. Il voulait emmener les oiseaux "chez une connaissance" à Minsk sans avoir le moindre document prouvant la légalité de cette tentative d'exportation. Les oiseaux ont été transférés au centre écologique et biologique de Smolensk.<sup>185</sup>

**25 juillet 2023**

### **Sotchi, Kraï de Krasnodar, Russie. Frontière avec la Géorgie.**

Saisie dans le compartiment de la roue de secours d'une voiture se dirigeant vers l'Abkhazie en Géorgie de 2 autours des palombes (*Accipiter gentilis*, Annexe II) qui ont été transférés dans un zoo de Sotchi. Amende administrative de 45.000 roubles soit 525 US\$ pour le conducteur.<sup>186</sup>



**Début août 2023**

### **Guelendjik, Kraï de Krasnodar, Russie**

Deux jeunes gens "auto-entrepreneurs" exploitaient 2 pygargues à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*, Annexe I) et un épervier (Accipitridae, Annexe I ou II). Ils proposaient aux touristes des clichés payants. Les 3 oiseaux ont été remis au zoo pour examen de santé et du degré de domesticité.<sup>187</sup>

**4 août 2023**

**Alekseevka, République du Bachkortostan, Russie**

Des inconnus ont tiré sur 2 aiglons impériaux (*Aquila heliaca*, Annexe II). L'un est mort, l'autre était entre la vie et la mort. Il est maintenant tiré d'affaire grâce aux vétérinaires qui pourtant avaient peu de retour d'expérience sur le traitement et le comportement en convalescence de ces rapaces qui atteignent à l'âge adulte 2 mètres d'envergure. Il a été décidé après partage d'informations entre experts de ne pas extraire des poumons les éclats de plomb. Le statu quo est préférable à une opération dont l'issue ne serait pas forcément favorable.

Au sujet de l'étymologie des aigles impériaux, cf. "A la Trace" n°38 p.167 (réf.198).<sup>188</sup>

**Week-end du 5-6 août 2023**

**Tcheliabinsk, Oblast de Tcheliabinsk, Russie**

Quatre hommes proposaient aux promeneurs de prendre une photo souvenir au bord de la Miass, sous-affluent de l'Ob, en compagnie d'une chouette hulotte (*Strix aluco*, Annexe II) et d'une chouette effraie (*Tyto alba*, Annexe II). Ils ont été repérés par des agents du ministère de l'Ecologie et emmenés au poste de police.<sup>189</sup>

**SLOVAQUIE**

**Début juin 2023**

**Rimavská Sobota, Région de Banská Bystrica, Slovaquie**



Condamnation "d'un homme" dont l'identité est soigneusement caviardée à 3 ans de prison avec sursis et à 3 ans de mise à l'épreuve pendant laquelle le condamné qui se déclare chômeur devra trouver un emploi ou prouver qu'il est en recherche active d'emploi. Entre 2014 et 2018 au moins, il dirigeait un trafic international d'oiseaux exotiques tous inscrits aux Annexes I ou II de la CITES, parvenus ou élevés en Slovaquie dans des circonstances qui elles aussi sont caviardées. Les oiseaux étaient destinés en particulier au marché espagnol. Le trafic s'opérait sous le couvert de plusieurs sociétés d'import-export successives qui sont aujourd'hui toutes dissoutes. La collaboration entre les services slovaques et espagnols a permis d'en établir l'inventaire précis. Les lots d'oiseaux étaient expédiés depuis l'aéroport de Košice, le second plus important aéroport du pays, avec des lignes directes vers Dublin (Irlande), Londres et Liverpool (Royaume-Uni), Prague (Tchéquie), Varsovie (Pologne), Vienne (Autriche), Zadar (Croatie) et Zürich (Suisse). Les recettes du trafic étaient déportées sur les comptes bancaires de la mère et de l'épouse du condamné dont on sait seulement qu'il est âgé de 49 ans et qu'il réside à Rimavská Sobota (21.300 habitants). Les oiseaux étaient concentrés et nourris en cages voire élevés dans au moins 3 bâtiments sur la commune de Rimavská Sobota. Les recettes du trafiquant n'auraient pas dépassé 100.000 €, ce qui au regard de la rareté des espèces illégalement commercialisées et de leur demande sur le marché des animaux de compagnie est au prime abord outrancièrement sous-estimé. Il reste qu'au vu du volume et de la durée du trafic,

de la diversité des espèces originaires de tous les continents, de leur inscription aux Annexes I ou II de la CITES, du fait qu'il n'y a pas de ligne régulière entre l'aéroport de Košice et l'Espagne, la question se pose de savoir pourquoi Europol ou Interpol n'ont pas été impliqués dans l'enquête.

Inventaire des oiseaux saisis :

515 perruches de Nouvelle-Zélande (*Cyanoramphus novaezelandiae*, Annexe I),  
2 conures à gorge bleue (*Pyrrhura cruentata*, A.I),  
2 amazones à tête blanche (*Amazona leucocephala*, Annexe I),  
2 amazones à tête jaune (*Amazona oratrix*, A.I)  
1 ara d'Illiger (*Primolius maracana*, Annexe I)  
1 perroquet gris (*Psittacus erithacus*, Annexe I).  
402 perruches (*Platycercus* spp., Annexe II)  
378 inséparables masqués (*Agapornis personatus*, A. II)  
340 perruches à croupion rouge (*Psephotus haematonotus*, Annexe II)  
186 perruches omnicoles (*Platycercus eximius*, Annexe II)  
110 perruches de Barraband (*Polytelis swainsonii*, A. II),  
98 perruches mélanures (*Polytelis anthopeplus*, A. II),  
3 perruches de Bourke (*Neopsephotus bourkii*, A.II),  
41 perruches royales (*Alisterus scapularis*, A.II),  
35 touis célestes (*Forpus coelestis*, Annexe II),  
28 conures de Vieillot (*Pyrrhura frontalis*, Annexe II),  
21 perruches de Derby (*Psittacula derbiana*, Annexe II),  
18 conures de Molina (*Pyrrhura molinae*, Annexe II),  
17 perruches à collier jaune (*Barnardius zonarius*, Annexe II),  
16 perruches érythroptères (*Aprosmictus erythropterus*, Annexe II),  
14 perroquets à tête grise (*Poicephalus senegalus*, A. II),  
10 perruches à moustache (*Psittacula alexandri*, A. II),  
10 amazones à front bleu (*Amazona aestiva*, A.II),  
9 conures nanday (*Nandayus nenday*, Annexe II),  
9 loriquets ornés (*Trichoglossus ornatus*, Annexe II),  
8 conures jandaya (*Aratinga jandaya*, Annexe II),  
8 perruches à calotte bleue (*Polytelis alexandrae*, A. II),  
6 conures de Patagonie (*Cyanoliseus patagonus*, A. II),  
6 perruches à tête pourpre (*Purpleicephalus spurius*, Annexe II),  
5 cacatoès rosabins (*Eolophus roseicapilla*, A.II),  
5 conures soleil (*Aratinga solstitialis*, Annexe II),  
4 amazones à ailes oranges (*Amazona amazonica*, A. II),  
4 grands électus (*Eclectus roratus*, Annexe II),  
3 perroquets de Meyer (*Poicephalus meyeri*, Annexe II),  
2 touracos de Fischer (*Tauraco fischeri*, Annexe II),  
2 pionnes violettes (*Pionus fuscus*, Annexe II),  
1 perroquet à calotte rouge (*Poicephalus gularis*, A. II),  
1 cacatoès à lores rouges (*Cacatua pastinator*, A.II)<sup>190</sup>

**UKRAINE**

**Fin juillet 2023**

**Tatariv, Oblast d'Ivano-Frankivsk, Ukraine**

UAnimals sur tous les fronts ! Grâce à sa vigilance et à la réaction de la police nationale de l'oblast, un photographe de rue exploitant un pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*, Annexe I) a été obligé en application de l'alinéa 1 de l'article 164 du Code des infractions administratives de remettre son "outil de travail" maltraité à une volière réglementaire de laremtche.<sup>191</sup>

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**11 juillet 2023**

**Krugersdorp, Province du Gauteng, Afrique du Sud**



Condamnation de Rapule Punna Elias Mokwena, 26 ans, connu sous le nom de "Doctor", à 45 mois de prison dont la moitié avec sursis pour avoir capturé et offert à la vente des caméléons bilobés (*Chamaeleo dilepis*, Annexe II) pour 250 rands soit 13 US\$/spécimen, et des tortues et des serpents. Il n'a pas la possibilité d'échapper à la prison par le paiement d'une amende alternative. Il lui est aussi interdit de transporter, de s'approprier et de détenir des animaux sauvages. Négligeant l'Internet ou les animaleries. Son lieu de vente était le carrefour de la nationale 14 et de la route 24 à Tarlton, banlieue de Johannesburg, où au su et à la vue de tous, d'autres trafiquants depuis des lustres vendent des chiots de chacals et des ratels. Les embouteillages au carrefour permettent aux trafiquants d'alpaguer les automobilistes dont certains se laissent séduire. La police fait parfois des descentes sur ce lieu maudit mais la pègre du trafic revient vite sur les lieux, sur le même principe que les marchands de souvenirs et les pickpockets au pied de la tour Eiffel à Paris. La condamnation du "Doctor" fait suite à la plainte conjointe de la clinique vétérinaire de Johannesburg et de l'ONG FORA (Friends of Rescued Animals) (cf. "A la Trace" n°39 p.136, réf.1).<sup>1</sup>

## EGYPTE

**27 juin 2023**

**Aéroport International du Caire, Gouvernorat du Caire, Egypte**

Un voyageur égyptien venant du sultanat d'Oman avait dans ses bagages au milieu de vêtements 2 tortues étoilées de l'Inde (*Geochelone elegans*, Annexe I) et 73 serpents juvéniles dont 25 étaient morts.<sup>2</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**Fin août 2023**

**Comté de Broward, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Inspection d'un domicile soupçonné d'héberger des tortues et des iguanes sans permis. Résultat : une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II) remise en liberté, un iguane (*Iguana* spp., Annexe II) confié à une structure agréée, et 7 avertissements pour leur "propriétaire".<sup>3</sup>

**30 août, 17 novembre 2023 et 22 avril 2024**

**Miami, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**



Souvent à l'avant-poste des scandales dans les Fashion weeks, "A la Trace" a minutieusement relaté les modalités de la contrebande de sacs vers Miami et New York organisée par Nancy González, styliste et productrice sous la marque éponyme d'une maroquinerie exclusive en peau de caïmans (*Caiman* spp., Annexe I ou II) et de pythons (*Pythonidae*, Annexe I ou II) capturés dans la jungle de Colombie et des pays voisins (cf. "A la Trace" n°37 p.148, réf.1). Ses sacs culminant à 4000 US\$ ont été célébrés dans le monde entier, y compris à Paris et dans des séries comme "Sex and The City". La justice américaine réclamait son extradition depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ce qui a été exécuté le 30 août 2023 grâce à un accord entre la Colombie et les Etats-Unis. Mme Nancy González de Barberi, 70 ans, a été inculpée le 17 novembre 2023 à Miami d'importation frauduleuse de sacs fabriqués avec 2 espèces inscrites aux Annexes de la CITES, et condamnée le 22 avril 2024 à 18 mois de prison suivis de 3 ans de liberté surveillée.<sup>4</sup>

## ASIE

### INDE

**Fin août 2023**

**Jaleswar, District de Balasore, Etat de l'Odisha, Inde**

Arrestation dans la gare par la police des chemins de fer d'un trafiquant en possession de 25 varans du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I), de 2 tortues et d'un oiseau d'eau.<sup>5</sup>

## INDONESIE

8 juin 2023

**Aéroport de Sentani, Kabupaten de Jayapura, Province de Papouasie, Ile de Nouvelle-Guinée, Indonésie**

Saisie dans un colis déclaré contenir un "jouet robotisé" d'un varan à queue bleue (*Varanus doreanus*, Annexe II), de 3 pythons améthyste (*Morelia amethystina*, Annexe II), de 5 tiliquas géantes (*Tiliqua gigas*) et de 10 scinques à queue bleue (*Emoia caeruleocauda*) enfilés dans des bouteilles en plastique bouchées et percées de petits trous.<sup>6</sup>



*Emoia caeruleocauda* (10 à 12 cm de long)

27 juillet 2023

**Aéroport de Sentani, Kabupaten de Jayapura, Province de Papouasie, Ile de Nouvelle-Guinée, Indonésie**

Saisie dans des petits sacs en plastique au milieu de vêtements dans le bagage d'un passager de 41 pythons arboricoles (*Morelia viridis*, Annexe II), de 15 varans de Schmidt (*Varanus jobiensis*, Annexe II), de 6 varans émeraude de Biak (*Varanus kordensis*, Annexe II), de 4 varans des mangroves (*Varanus indicus*, Annexe II), d'un serpent brun arboricole (*Boiga irregularis*) et d'un lézard à collerette (*Chlamydosaurus kingii*), tous juvéniles. L'île de Biak, 2455 km<sup>2</sup>, 135.000 habitants, est le seul habitat identifié du varan qui porte son nom. L'espèce est arboricole mais descend régulièrement à terre pour se nourrir d'insectes. L'île est facilement accessible par bateau aux courtiers en animaux sauvages. L'aéroport de Sentani dessert la ville de Jayapura.<sup>7</sup>



## VIETNAM

2 juin 2023

**Cua Lo, Province de Nghe An, Vietnam**

Saisie dans une boutique de médecine traditionnelle d'une tortue verte (*Chelonia mydas*, Annexe I) naturalisée et d'une tortue-boîte à front jaune (*Cuora galbinifrons*, Annexe I). Les autorités ont cette fois-ci encore agi après un renseignement du public.<sup>8</sup>

11 août 2023

**Van Quan, Province de Vinh Phuc, Vietnam**

Inculpation et détention préventive de Mme Nguyen Thi Phuong, 57 ans, résidant dans la province de Yen Bai, et de M. Nguyen Dinh Hau qu'elle avait recruté pour livrer à un client de Vinh Tuong 10 tortues, des platysternes à grosse tête (*Platysternon megacephalum*, Annexe I) et des tortues boîtes à trois carènes (*Cuora mouhotii*, Annexe II), et 59 cobras cracheurs chinois (*Naja atra*, Annexe II). Phuong reconnaît avoir acheté les reptiles à des braconniers et avoir voulu les revendre à profit. Ce ne serait pas la première fois que Phuong et Hau se livrent au trafic faunique. Leur voiture a été contrôlée au péage IC6 de l'autoroute Noi Bai-Lao Cai.<sup>9</sup>

EUROPE

FRANCE

4 juillet 2023

**Hucqueliers, Département du Pas-de-Calais, France**



Saisie chez un particulier qui n'avait pas la capacité de les héberger ni de documents prouvant leur origine légale de 5 serpents dont un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II) et un python molure (Pythonidae, Annexe I ou II) et de 11 tortues. Les gendarmes intervenaient pour "une tout autre affaire" et ont demandé le renfort des spécialistes d'Opale Capture (du nom de la Côte d'Opale, appellation touristique du littoral entre la frontière avec la Belgique et la Baie de Somme) pour transporter les animaux au centre de soins de la faune sauvage de Calais.<sup>10</sup>

# TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE

## Plus importantes saisies :

371 tortues étoilées de l'Inde (*Geochelone elegans*, Annexe I)  
291 trionyx du Gange (*Nilssonina gangetica*, Annexe I)  
219 tortues musquées (*Sternotherus* spp., Annexe II)



Tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*). Photo Darkriver

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**Fin août 2023**

**East London, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Les 2 tortues-léopards du Cap (*Stigmochelys pardalis*, Annexe II) peuvent remercier les agents de la SPCA ! Attachées par une chaîne passée dans un trou dans leur carapace, oubliées, elles cherchaient contre tout espoir un peu d'ombre et d'eau. Elles sont désormais en de bonnes mains.<sup>1</sup>

### MADAGASCAR

**20 juin et 3 et 21 août 2023**

**Aéroport International d'Antananarivo-Ivato et Antananarivo, Région d'Analamanga, Madagascar**



- Resh, un ressortissant israélien se présentant comme plombier de profession, est en détention provisoire à la prison de Tsiarafahy. Il a été surpris avant son envol à destination de la Thaïlande avec 59 tortues radiées de Madagascar (*Astrochelys radiata*, Annexe I) juvéniles. Il avait une fortune dans sa valise. Sur le marché international, la valeur d'un spécimen est de 9000 à 200.000 shekels (2500 à 53.000 US\$). Son avocat, Mordechai Tzivin, qui défend les intérêts israéliens à Madagascar, dit que son client est "réglo" et qu'il a été mis sur le mauvais chemin par un vendeur malgache soutenant que l'exportation des tortues en Thaïlande était légale.

Dans une conversation avec son avocat qui a été rapportée au média Ynetnews, Resh, originaire de Beitar Illit, au sud de Jérusalem, se plaint des humiliations, des violences et de la discrimination religieuse dont il se dit victime en prison. "Je dors dans une cellule avec 150 prisonniers. Tous les prisonniers, environ 800, sont Noirs, chrétiens et musulmans. Je suis le seul Blanc et le seul juif. J'ai soudoyé un gardien pour avoir mon tefillin\* mais un autre gardien me l'a volé pour me rançonner." "Je paye 200 US\$ par semaine pour avoir de la nourriture kasher mais d'autres prisonniers me l'ont volée à plusieurs reprises." La famille du présumé trafiquant a lancé une campagne de financement pour récolter 270.000 US\$ supposés payer les frais de justice et les autres dépenses. Parmi les promoteurs et les contributeurs figurent des Américains de la secte hassidique Satmar, l'ex-Miss Israël Rana Raslan, des rabbins, le général de réserve de Tzahal Ehud Shani qui a été directeur de cabinet au ministère de la Défense.

- Resh a été condamné à 2 ans de prison et à une amende égale à 400 US\$, bien inférieure à l'amende égale à 100.000 US\$ dont il était passible. A la barre, il a continué de prétendre qu'il ignorait l'illégalité de son trafic et qu'il avait été mal informé par le vendeur malgache. Il a fait appel. Il est aussi soutenu par l'ambassade d'Israël à Madagascar.<sup>2</sup>

\* Dans la religion juive, chacun des deux étuis cubiques de cuir contenant un petit morceau de parchemin sur lequel sont inscrits quatre passages essentiels de la Loi, fixés par des lanières, lors de la prière, au front et au bras gauche.

## CANADA

## Fin juin 2023

## Madagascar

Trois Malgaches sont en détention, 2 hommes à la maison de force de Tsiarahy et une femme à la maison centrale d'Antanimora. Ils étaient en possession de 9 tortues radiées de Madagascar (*Astrochelys radiata*, Annexe I) et cherchaient à les vendre.<sup>3</sup>

## 21 juillet 2023

## Ankadindravola, Région d'Analamanga, Madagascar

Garde à vue de 2 femmes impliquées dans la vente ambulante de 8 tortues terrestres (Testudinidae, Annexe I ou II) protégées par la loi malgache et la CITES. Les principales tortues trafiquées à Madagascar sont les pyxides arachnoïdes (*Pyxis arachnoides*, Annexe I) et les tortues radiées de Madagascar (*Astrochelys radiata*, Annexe I).<sup>4</sup>

## 3 et 4 août 2023

## Magnary, Région d'Atsimo-Andrefana, Madagascar

Saisie en haut de plage de 37 tortues (Testudinidae, Annexe I ou II) adultes, renversées sur le dos et prêtes à être introduites dans le trafic international après un transfert par route à l'aéroport d'Antananarivo-Ivato. Les principales tortues trafiquées à Madagascar sont les pyxides arachnoïdes (*Pyxis arachnoides*, Annexe I) et les tortues radiées de Madagascar (*Astrochelys radiata*, Annexe I).<sup>5</sup>

## 8 août 2023

## Antananarivo, Région d'Analamanga, Madagascar

Le trafic de tortues reste à haut débit dans la capitale. Saisie de 79 pyxides arachnoïdes (*Pyxis arachnoides*, Annexe I) dans le quartier Ankorondrano. Elles ont été capturées du côté de Toliara à 900 km. Les 2 trafiquants présumés ont été placés en détention préventive dans la prison de Tsiarahy. Ils comptaient vendre chaque tortue via Facebook pour 150.000 ariary soit 35 US\$.<sup>6</sup>

Dans le même temps, les équipes de Marie Orléa Vina, ministre des Ressources naturelles, ont intercepté des trafiquants de bois : 500 grumes, dont de la palissandre (*Dalbergia* spp., Annexe I ou II), ont été saisies à Morarano Gare, et 4 trafiquants de baobabs nains (*Pachypodium* spp., Annexe I ou II) ont été arrêtés. Ils sont eux aussi en détention préventive dans la prison de Tsiarahy.<sup>6</sup>

facebook

## Début août 2023

## Dorchester, Province d'Ontario, Canada



En une semaine, 5 tortues serpentes (*Chelydra serpentina*, Annexe II avec réserve du Canada) ont été capturées dans des pièges faits de bric et de broc, de lignes de pêche et d'hameçons. C'est la désolation pour les riverains et les fidèles de la retenue de Mill Pond sur la rivière Thames où au 19<sup>ème</sup> siècle des moulins à blé ont été construits. Il n'en reste plus aujourd'hui que des reliques de roue et d'aile. Par contre la retenue d'un kilomètre de long est un écosystème bien vivant avec sur les berges des chênes blancs, des pins blancs, des érables, des framboisiers, des lapins de garenne, des cerfs de Virginie, des rats laveurs et des castors et dans l'eau des poissons et des tortues serpentes. Elles sont la cible des braconniers qui les tuent pour en faire des médicaments traditionnels, par superstition maléfique, ou qui les gardent vivantes pour les vendre sur le marché des animaux de compagnie.<sup>7</sup>

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

## Début juin 2023

## Spring Valley, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique

"En général, lorsqu'un pêcheur s'éloigne à ce point, il y a quelque chose d'illégal." L'individu n'a pas fait exception à la règle. Il n'a pas réussi à cacher les 2 tortues à carapace molle (*Apalone* spp., Annexe II) qu'il venait de capturer lorsque l'agent Scott Wagner l'a surpris. D'autres tortues étaient déjà ligotées dans des sacs. Il a reçu une citation à comparaître.<sup>8</sup>

## Début juin 2023

## Bunker Hill, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique

Un groupe d'adolescents désœuvrés n'a rien trouvé de mieux que d'attraper une tortue serpentine (*Chelydra serpentina*, Annexe II), de lui tirer dessus avec un fusil puis d'y mettre le feu. Après un entretien avec un agent environnemental, ils ont reçu des avertissements écrits et seront convoqués par la justice ultérieurement.<sup>9</sup>

## Début juin 2023

## Au bord du Lac Saint Clair, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique

L'homme s'en sort avec un simple avertissement oral. Il avait pêché hors saison des perches d'Amérique à petite bouche (*Micropterus dolomieu*) et une tortue serpentine (*Chelydra serpentina*, Annexe II) sous la taille réglementaire.<sup>10</sup>

**Mi-juin 2023**

**Comté de Gogebic, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

Suite à un renseignement reçu d'un collègue de l'Etat voisin du Wisconsin, l'agent environnemental Jenni Hanson interroge un homme en possession des restes d'une tortue serpentine (*Chelydra serpentina*, Annexe II). Il finit par reconnaître qu'un de ses amis l'a abattue en mai, hors saison de chasse. La viande et la carapace de la tortue sont saisies. Les 2 hommes auront affaire à la justice prochainement.<sup>11</sup>

**Mi-juin 2023**

**Comté d'Oscoda, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

Un renseignement anonyme arrive sur la ligne RAP (Report All Poaching) : une femme détiendrait plusieurs reptiles et un raton laveur (*Procyon lotor*) chez elle. Sur place, la situation est pire que prévue : un bébé raton laveur est enfermé dans un aquarium, une tortue serpentine (*Chelydra serpentina*, Annexe II) de bonne taille se balade dans la salle de bain, 41 œufs de tortue serpentine sont dans un carton, un serpent à nez de cochon (genre *Heterodon*) a réussi à sortir de sa cage et personne ne parvient à le retrouver. Saisie de 2 clemmydes sculptées (*Glyptemys insculpta*, Annexe II), d'une tortue peinte (*Chrysemys picta*), de la tortue serpentine, des 41 œufs de tortue serpentine et du raton laveur.<sup>12</sup>

**24 juin 2023**

**East Marion, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique**

Remise en liberté d'une tortue à dos de diamant (*Malaclemys terrapin*, Annexe II) qu'un homme venait de "trouver" sur la plage et qui avait atterri dans sa glacière. L'individu a reçu une citation à comparaître pour capture et détention illégales d'une espèce protégée.<sup>13</sup>

**Fin juin 2023**

**South Bay, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Mise en examen d'un homme surpris au bord d'un canal en train de capturer des tortues à carapace molle de Floride (*Apalone ferox*, Annexe II) avec 31 hameçons et de la viande de porc salée. Sept spécimens vivants étaient enfermés dans des sacs de riz.<sup>14</sup>

**Juillet 2023**

**Comté de LaSalle, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique**

Les agents Martin et Hahn ont effectué une patrouille en bateau sur la rivière Illinois. Deux individus ont été repérés en possession de sacs cachés contenant des tortues à carapace molle (famille Trionychidae) qui avaient été attrapées avec des cannes à pêche. Les deux personnes ont reçu des citations à comparaître. Les tortues ont été relâchées dans l'Illinois. Les tortues à carapace molle présentes dans l'Etat sont notamment les trionyx mutiques (*Apalone mutica*, Annexe II) et les tortues-molles à épines (*Apalone spinifera*, Annexe II).<sup>15</sup>

**11 juillet 2023**

**Comté de Lee, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie de 4 tortues gophères polyphèmes (*Gopherus polyphemus*, Annexe II). Elles étaient dans une cage, privées d'eau et dans une chaleur torride. Elles ont été transférées dans une clinique vétérinaire de Fort Myers.<sup>16</sup>

**Mi-juillet 2023**

**Comté de Pasco, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Convocation au tribunal d'un individu proposant à la vente des tortues capturées dans la nature. Les principales tortues braconnées en Floride sont la tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II), la tortue à carapace molle (*Apalone* spp., Annexe II) et la tortue alligator (*Macrochelys temminckii*, Annexe II).<sup>17</sup>

**Fin juillet 2023**

**Comté d'Orange, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Un coup de téléphone sur la ligne Wildlife Alert guide le lieutenant Mendelson et les agents Easterbrook and White jusqu'à une maison. Le propriétaire reconnaît qu'il possède une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II) mais il y en a en réalité 5 chez lui. Elles ont toutes été capturées il y a 2 ans. L'homme reçoit une citation à comparaître. Les tortues sont confiées à un centre de réhabilitation.<sup>18</sup>

**Fin juillet 2023**

**Comté de Lasalle, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique**

Deux individus sont surpris en flagrant délit de braconnage de tortues à carapace molle (*Apalone* spp., Annexe II) sur l'Illinois, affluent principal du fleuve Mississippi. Les tortues, encore vivantes, ont aussitôt retrouvé la liberté.<sup>19</sup>

**Début août 2023**

**Comté de Marion, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Suite à un renseignement, l'agent Galvan a remis en liberté une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II) qu'un automobiliste venait de s'approprier sur le bas-côté de la route.<sup>20</sup>

**Début août 2023**

**Comté de Saint Clair, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

Madame avait "trouvé" une tortue-boîte de Caroline (*Terrapene carolina carolina*, Annexe II) elle ne sait plus combien de temps avant, peut-être 35 ans, dans un autre Etat que le Michigan, elle ne sait plus exactement où. Avant de s'en défaire, soulagée d'apprendre qu'elle serait confiée à un "réhabilitateur de tortues", elle a reçu du gardien de la faune Sydney Griffor une leçon orale sur les règles et les contraintes du "pettisme".<sup>21</sup>

**Mi-août 2023**

**Comté de Broward, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Inspection d'un hôtel autorisé à exhiber des animaux sauvages. Tout est en règle à part une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II). L'espèce est en déclin en Floride et sa détention est soumise à un permis. Le propriétaire a affirmé qu'elle lui avait été confiée, mais il a tout de même reçu un avertissement et perdu la garde de la tortue.<sup>22</sup>

**Fin août 2023**

**Comté d'Alachua, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Mise en examen d'un individu qui avait tué une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II) pour la manger. Il était également en possession de 6 œufs.<sup>23</sup>

**Fin août 2023**

**Comté de Collier, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Deux personnes sortent d'un petit bois et ramènent dans leur voiture une tortue gophère polyphème (*Gopherus polyphemus*, Annexe II). Les agents de la Florida Fish and Wildlife Conservation Commission les interpellent. Les 2 suspects prétendent avoir voulu sauver la tortue mais livrent des récits différents. La femme, qui possède déjà plusieurs tortues exotiques, a été mise en examen.<sup>24</sup>

**Fin août 2023**

**Réserve Naturelle de Tosohatchee, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Un individu tentant de sortir un peu vite de la réserve de Tosohatchee s'est fait prendre la main dans le sac avec 2 tortues-boîtes de Floride (*Terrapene carolina bauri*, Annexe II) dans son coffre.<sup>25</sup>

**AMERIQUE LATINE**

**BRESIL**

**Fin août 2023**

**Beruri, Etat de l'Amazonas, Brésil**

A 73 km de Manaus, dans la ville de 20.700 habitants, 2 hommes vendaient 22 tortues dont 15 podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*, Annexe II). Elles ont toutes été saisies.<sup>26</sup>

**MEXIQUE**

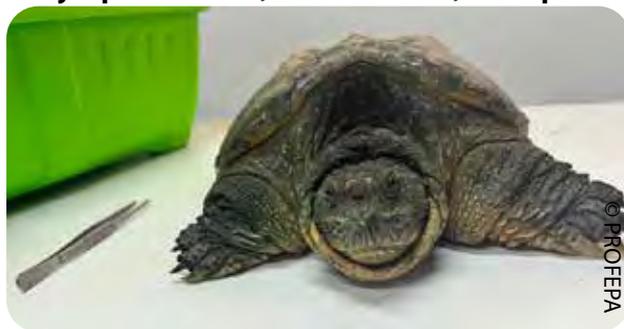
**4 juillet 2023**

**Municipalité de Libres, Etat de Puebla, Mexique**

Dans une grosse BMW accidentée et abandonnée, la police a découvert dans une vingtaine de cageots en plastique 267 tortues dont 150 tortues de boue du Mexique (*Kinosternon integrum*, Annexe II), des tortues serpentines (*Chelydra serpentina*, Annexe II) et des staurotypes (*Staurotypus spp.*, Annexe II). La valeur globale sur le marché noir est estimée à près de 30.000 US\$.<sup>27</sup>

**Début août 2023**

**Huajuapán de León, Etat d'Oaxaca, Mexique**



Une tortue alligator (*Macrochelys temminckii*, Annexe II) de 65 à 70 cm de long et de 40 cm de large, expulsée d'un foyer domestique errait dans le quartier de Rancho Tatoto. Elle a été confiée à une UMA. La Profepa veillera à son bien-être en s'assurant que "les conditions de confinement soient appropriées et garantissent sa santé et sa dignité". Selon la Commission nationale des zones naturelles protégées (Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas - CONANP) les tortues alligators feraient l'objet d'un trafic dans la ville (plus de 78.000 habitants). Une enquête est lancée. L'Université de Floride a publié un rapport sur l'extinction de l'espèce dans le golfe du Mexique et au Mexique. La tortue alligator est présentée par le procureur comme "le dinosaure du monde des tortues".<sup>28</sup>

**PEROU**

**21 juin 2023**

**Port de Masusa, Iquitos, Province de Maynas, Département de Loreto, Pérou**



Saisie dans le port fluvial à bord du M/F Manuel de 57 podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*, Annexe II) et d'une podocnémide élargie (*Podocnemis expansa*, Annexe II). A titre provisoire, elles ont été réparties entre le zoo Reptilians Turtles & Tropical Fish et le CREA (Centro de Rescate Amazónico). L'opération est à mettre au crédit d'une unité du Gerfor (Gerencia Regional de Desarrollo Forestal y de Fauna Silvestre) et des douanes.<sup>29</sup>

ASIE

CHINE

**Début juin 2023**

**Poste de contrôle de Futian, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.**



Saisie de 2 tortues d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) originaires du bassin méditerranéen. Elles étaient emmaillotées dans des bas noirs dans les bagages d'une femme.<sup>30</sup>

**Début juillet 2023**

**Poste de contrôle de Futian, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.**



Saisie dans le bagage d'une voyageuse tentant d'entrer sur le territoire chinois de 10 tortues-léopard du Cap (*Stigmochelys pardalis*, Annexe II).<sup>31</sup>

**13 juillet 2023**

**Poste-frontière de Gongbei, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.**

Saisie dans le sac à bandoulière d'un habitant de Macao de 2 filets contenant 219 tortues très juvéniles, dont les services scientifiques ont déterminé qu'elles étaient des tortues musquées (*Sternotherus odoratus*, Annexe II) et des tortues musquées aplaties (*Sternotherus depressus*, Annexe II).<sup>32</sup>



**19 juillet 2023**

**Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine**

Saisie par les services du Département de l'agriculture, des pêches et de la conservation de 14 platysternes à grosse tête (*Platysternon megacephalum*, Annexe I), de 2 tortues-boîtes à bord jaune (*Cuora flavomarginata*, Annexe II), de 4 tortues-boîtes d'Asie orientale (*Cuora amboinensis*, Annexe II), de 2 héosémydes géantes (*Heosemys grandis*, Annexe II), de 4 trionyx à cou caronculé (*Palea steindachneri*, Annexe II), de 3 chinémydes de Reeves (*Mauremys reevesii*, Annexe III) et de 7 œufs de tortue. Un homme a été arrêté. Il s'est fait repérer par des offres de vente sur les réseaux sociaux.<sup>33</sup>

**28 juillet 2023**

**Poste-frontière du Pont Hong Kong-Zhuhai-Macao, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong et Macao.**



Saisie de 3 tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II) adultes originaires d'Amérique du Sud sous les sièges arrière d'un véhicule.<sup>34</sup>

**10 août 2023**

**Poste-frontière de Qingmao, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.**



Saisie par-devers un voyageur qui allait à Macao de 4 émydes mutiques (*Mauremys mutica*, Annexe II) et d'une tortue-boîte à bord jaune (*Cuora flavomarginata*, Annexe II) juvéniles.<sup>35</sup>

## INDE

### Début juin 2023

#### Parc National de Kaziranga, District de Nagaon, Etat de l'Assam, Inde

Dans le camp des mahouts qui parcourent le Kaziranga à dos d'éléphant, les gardes du Kaziranga ont saisi 7 tortues de Hamilton (*Geoclemys hamiltonii*, Annexe I). Karna Bawri, Ram Naik et Sobhan Bawri nient tout trafic et parlent en chœur d'une consommation personnelle.<sup>36</sup>

### 15 juin 2023

#### Aéroport International de Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde

Deux hommes s'envolant pour Bangkok sur un vol AirAsia transportaient 369 tortues étoilées de l'Inde (*Geochelone elegans*, Annexe I) à peine écloses. Pendant l'année 2022, 3600 tortues étoilées de l'Inde vivantes capturées dans l'Andhra Pradesh ont été saisies à l'aéroport international.<sup>37</sup>

### 22 juin 2023

#### Lucknow, District de Lucknow, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde

Saisie au le marché de Nakkhas de 108 kachugas à dos en toit (*Pangshura tecta*, Annexe I) sorties il y a très peu de temps de leurs coquilles et capturées par des pêcheurs sur les rives du Gomti, affluent du Gange, achetées 200 roupies pièce (2,4 US\$) par le trafiquant Kashyap alias Guthali et vendables au moins 300 roupies (3,6 US\$) dans le Bengale-Occidental, le Karnataka et des métropoles comme Bangalore.<sup>38</sup>

### 24 juin 2023

#### Agartala, District du Tripura-Occidental, Etat du Tripura, Inde

Saisie par les forestiers de Tripura de 6 kachugas à dos en toit (*Pangshura tecta*, Annexe I). Raju Miah tentait de les vendre dans une animalerie près de la gare routière.<sup>39</sup>

### 10 juillet 2023

#### Belgharia, District de North 24 Parganas, Etat du Bengale-Occidental, Inde

Deux kachugas de Smith (*Pangshura smithii*, Annexe II) saisies vivantes par les agents du WCCB et le Département des forêts.<sup>40</sup>

## OPERATION WILEP

### 22 juillet 2023

#### District de Varanasi, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde

Saisie de 4 trionyx du Gange (*Nilssonina gangetica*, Annexe I) vivants à bord du train Malda Town Express reliant New Dehli à Malda (Bengale-Occidental). Pas d'arrestation.<sup>41</sup>

### 28 juillet 2023

#### Air Cargo Complex, Andheri-Est, District de Mumbai-banlieue, Etat du Maharashtra, Inde



Saisie dans des colis venus de Thaïlande de 162 tortues vivantes dont des tortues mauresques (*Testudo graeca*, Annexe II, Europe du Sud, Afrique du Nord et Moyen-Orient), des tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II, Amérique du Sud), des tortues sillonnées (*Centrochelys sulcata*, Annexe II, Afrique péri-sahélienne et Afrique de l'Ouest), des podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*, Annexe II, Amérique du Sud), des tortues feuille d'Asie (*Cyclemys dentata*, Annexe II, Asie du Sud-Est), des tortues à ventre rouge (*Emydura subglobosa*, Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et des trachémydes à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*) albinos, une espèce invasive.<sup>42</sup>

### Fin juillet 2023

#### Bhubaneswar, District de Khordha, Etat de l'Odisha, Inde

Saisie dans l'hôtel Zinzibar de 2 trionyx de l'Inde (*Lissemys punctata*, Annexe II) et de 3 trachémydes à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*). Le directeur de l'hôtel et le personnel sont interrogés pour en connaître l'origine et le sort qui les attendait.<sup>43</sup>

## OPERATION WILEP

### 4 août 2023

#### Gonda, District de Gonda, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde

La tortue (vraisemblablement un trionyx de l'Inde, *Lissemys punctata*, Annexe II) semblait abandonnée mais elle était peut-être surveillée du coin de l'oeil par un trafiquant dans le train express 15113 parti de Lucknow (Uttar Pradesh) à destination de Chhapra Kacheri (Bihar). Une patrouille de la RPF l'a repérée au troisième arrêt et s'en est saisie.<sup>44</sup>

### 3<sup>ème</sup> semaine d'août 2023

#### Environs de Sagolia, District de Dhubri, Etat de l'Assam, Inde

Dans un rickshaw électrique qui a aussi été saisi par les forces de l'ordre, Bhaskar Barman et Indrajit Barman transportaient 3 tortues vivantes dont un trionyx à rayures (*Chitra indica*, Annexe II) et un trionyx paon (*Nilssonina hurum*, Annexe I). Ils venaient de Tufanganj dans le Bengale-Occidental et se rendaient à Gauripur à 54 km.<sup>45</sup>

## OPERATION WILEP

23 août 2023

Malda, District de Malda, Etat du Bengale-Occidental, Inde

Saisie par la RPF sous les sièges de la voiture n°6 du Farakka Express de 51 trionyx (*Nilssonina gangetica*, Annexe I, ou *Lissemys punctata*, Annexe II) vivants.<sup>46</sup>

28 août 2023

Malad, District de Mumbai-banlieue, Etat du Maharashtra, Inde

Saisie par des éléments de la police forestière après information de l'ONG PETA de 2 tortues étoilées de l'Inde (*Geochelone elegans*, Annexe I) dans un domicile privé.<sup>47</sup>

## EN FAMILLE

28 août 2023

Mirzapur, District de Mirzapur Etat de l'Uttar Pradesh, Inde



Rakesh et Lakho, frère et sœur, transportaient dans le Jodhpur-Howrah Express 236 trionyx du Gange (*Nilssonina gangetica*, Annexe I) répartis dans 12 sacs. Ils étaient montés dans un wagon à Prayagraj et devaient descendre à Asansol. Ils ont été arrêtés par la GRP (Government Railway Police) et la RPF.<sup>48</sup>

## INDONESIE

9 août 2023

Slamet Riyadi, Kota d'Ambon, Province des Moluques, Archipel des Moluques, Indonésie

Saisie sur les quais dans les affaires d'une passagère d'une tortue-boîte d'Asie orientale (*Cuora amboinensis*, Annexe II). Le port de Slamet Riyadi est relié à d'autres ports des Moluques et à l'île de Sulawesi.<sup>49</sup>

## VIETNAM

Début juin 2023

Municipalité de Hô Chi Minh-Ville, Vietnam

La femme avait acheté les 2 hiéromydes d'Annandal (*Heosemys annandalii*, Annexe II) à un vendeur de rue avec l'intention de les remettre en liberté dans une pagode. Les moines l'ont dissuadé et conseillé de contacter ENV. Les 2 tortues ont finalement rejoint le refuge de Cu Chui.<sup>50</sup>

Juin 2023

Province de Quang Ninh, Vietnam

Saisie de 2 tortues sillonnées (*Centrochelys sulcata*, Annexe II) qui servaient d'attraction dans un restaurant. Le propriétaire a été condamné à 40 millions de dongs d'amende administrative soit 1704 US\$. Les 2 rescapées ont rejoint le parc national de Cuc Phuong.

Les tortues sillonnées sont originaires d'Afrique saharienne et peuvent mesurer jusqu'à 80 cm de long.

Leur espérance de vie est de 70 ans.<sup>51</sup>



Juin 2023

Municipalité de Can Tho, Vietnam

Bonne pêche pour la hotline d'ENV ! Grâce à un signalement, 2 émydes chinoises (*Mauremys sinensis*, Annexe III en Chine) et 10 trachémydes à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*, une espèce invasive) ont été saisies dans 2 magasins pour aquariophiles.<sup>52</sup>

28 juin 2023

Ha Long, Province de Quang Ninh, Vietnam

Inculpation de Nguyen Thanh Thuy, 26 ans. Il avait attrapé "par hasard" une platysterne à grosse tête (*Platysternon megacephalum*, Annexe I) en se baignant dans un ruisseau et à dessein il a tenté de la revendre contre 3 millions de dongs (128 US\$) sur l'Internet.<sup>53</sup>

Début juillet 2023

District de U Minh, Province de Ca Mau, Vietnam

Un chasseur invétéré se produisant sur TikTok et YouTube soigne son image en remettant volontairement aux gardes forestiers une hiéromyde d'Annandal (*Heosemys annandalii*, Annexe II) qu'il avait capturée.<sup>54</sup>

## RECIDIVE

26 juillet 2023

Ha Lam, Province de Quang Nam, Vietnam

Condamnation par le tribunal populaire de Huynh Thi Kim Cuong à 10 ans de prison pour avoir vendu en 2021 des tortues-boîtes à front jaune (*Cuora bourreti*, Annexe I) et des platysternes à grosse tête (*Platysternon megacephalum*, Annexe I). En 2018, il avait déjà été condamné à une peine de prison avec sursis pour avoir détenu et offert à la vente 126 tortues et cobras royaux (*Ophiophagus hannah*, Annexe II).<sup>55</sup>

## EUROPE

### BELGIQUE

**28 juin 2023**

**Gand, Province de Flandre-Orientale, Région Flamande, Belgique**

Une condamnation par contumace à 2 ans de prison ferme et à une amende de 48.000 € (51.570 US\$) pour avoir importé par contrebande "en grand nombre" des tortues terrestres (*Testudinidae*, Annexe I ou II) menacées d'extinction. L'homme utilisait des faux noms et des comptes bancaires masqués pour dissimuler le profit des ventes.

Tortues d'Hermann et tortues mauresques en Belgique, cf. "A la Trace" n°14 p.21 (réf.19), n°19 p.24 (réf. 31) et n°40 p.166 (réf.9).<sup>56</sup>



### BULGARIE

**Début juillet 2023**

**Erden, Oblast de Montana, Bulgarie**

Après un signalement, saisie par les agents de l'environnement de l'oblast de 11 tortues d'Hermann (*Testudo hermannii*, Annexe II) adultes et de 16 juvéniles dans la cour d'un bistrot.<sup>57</sup>

**11 juillet 2023**

**Kaspitchan, Oblast de Choumen, Bulgarie**

Saisie de 21 tortues mauresques (*Testudo graeca*, Annexe II) et tortues d'Hermann (*Testudo hermannii*, Annexe II), 6 adultes et 15 juvéniles, dans un domicile privé. Mise en examen d'un homme de 62 ans.<sup>58</sup>

### FRANCE

**EN FAMILLE**

**Dimanche 25, 28 juin et 17 août 2023  
Lille et Cambrai, Département du Nord, France**

- Vol de nuit dans le zoo de 4 tortues mauresques (*Testudo graeca*, Annexe II) et d'un martin-chasseur géant ou kookaburra (*Dacelo novaeguineae*) originaire d'Australie. Les animaux ont très vite été mis en vente sur Snapchat, 700 € (750 US\$) pour l'oiseau et 400 € (430 US\$) pour chaque tortue. Les 2 auteurs du vol et de la tentative de vente ont été confondus par des inspecteurs chargés de l'enquête qui ont fait semblant d'être des acheteurs.

-Les 2 cousins âgés de 22 ans ont été condamnés à un an de prison pour l'un, à 6 mois avec sursis pour l'autre, à 1000 € (1100 US\$) d'amende pour chacun, et à verser 800 € (880 US\$) à l'association Stéphane Lamart qui milite pour la protection des animaux et contre la maltraitance depuis 23 années.<sup>59</sup>



**28 juin 2023**

**Draguignan, Département du Var, France**

Condamnation de Quentin Mallet à 700 € (750 US\$) d'amende et 1000 € (1075 US\$) de dommages et intérêts à l'ASPAS pour le défrichage d'un habitat de tortues d'Hermann (*Testudo hermannii*, Annexe II). L'entreprise Denis Mallet et fils est spécialisée dans les travaux agricoles et l'exploitation fourragère.<sup>60</sup>



**2 août 2023**

**Toulouse, Département de la Haute-Garonne, France**

Aux alentours de 23 heures, saisie d'une tortue terrestre (*Testudinidae*, Annexe I ou II) passagère d'une Mercédès volée. Elle a été transmise à l'école vétérinaire de Toulouse. Le chauffeur est connu des services de police. La veille, une autre tortue d'une trentaine de centimètres de long avait été sauvée par les pompiers sur la voie publique à Saint-Jean et elle aussi envoyée à l'école vétérinaire de Toulouse.<sup>61</sup>

**29 août 2023 et 23 avril 2024**

**Bessières, Département de la Haute-Garonne, France**

L'OFB confie 2 tortues alligator (*Macrochelys temminckii*, Annexe II) saisies chez un particulier au Refuge pour Tortues de Bessières. Elles mesurent 10 cm de long. A l'état adulte, elles pourront mesurer 80 cm de long et peser une centaine de kilos. Le Refuge des Tortues est le spécialiste français de la reprise des tortues alligator. Un mâle adulte de 40 kg saisi en Normandie ou trouvé dans une mare après avoir été jeté comme un mobilier encombrant est arrivé récemment au Refuge de Bessières qui n'est pas avare de commentaires pédagogiques.

Mais le mardi 23 avril 2024, un retournement inattendu s'est produit. Trois personnes dont le directeur du refuge ont été placées en garde à vue pour des suspicions de détournement de fonds, de remise en liberté d'espèces invasives et de condition d'hébergement irrégulières d'animaux protégés. Le refuge a fait l'objet d'une perquisition par l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique), l'OFB (Office Français de la Biodiversité), la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et le GGD 31 (Groupement de Gendarmerie Départementale de Haute-Garonne).<sup>62</sup>

## HONGRIE

### Début août 2023

#### Balatonelle, Comitat de Somogy, Hongrie

Découverte dans un cageot en plastique près de la route n°7 d'une tortue alligator (*Macrochelys temminckii*, Annexe II) de 70 cm de long. L'espèce doit son nom à sa mâchoire en forme de couteau qui lui permet de hacher ses proies sans effort. Elle ne peut être détenue légalement que dans des zoos mais de nombreux amateurs ont acquis des spécimens juvéniles par des voies détournées. Au bout de quelques mois, ils s'en débarrassent à cause de leur voracité, des frais alimentaires et d'une physionomie considérée comme inquiétante. Contrairement aux apparences, les tortues alligator ne sont pas dangereuses et leur comportement est paisible sauf quand elles sont sur la défensive. Par contre, dans les milieux aquatiques des pays où elles sont balancées, elles peuvent provoquer par leur voracité de graves dommages à la biodiversité. En Hongrie, elles risquent de nuire aux populations de cistudes d'Europe (*Emys orbicularis*, Annexe III en Ukraine).<sup>63</sup>

## ITALIE

### Mi-juillet 2023

#### Cirò, Province de Crotone, Région de la Calabre, Italie

Saisie par les carabinieri chez un particulier qui en faisait l'élevage à des fins commerciales de 16 tortues d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) et de 7 trachémydes à ventre jaune (*Trachemys scripta scripta*) d'origine américaine considérées comme invasives.<sup>64</sup>

### 27 juillet 2023

#### Pianezza, Ville Métropolitaine de Turin, Région du Piémont, Italie

Capture par les carabinieri de Turin dans le canal rio Fellone près d'une aire de jeux pour enfants d'une tortue alligator (*Macrochelys temminckii*, Annexe II) originaire de Floride de 15 kg dont la carapace est longue de 41 cm et large de 38 cm. Si elle n'est pas euthanasiée, elle sera remise à un centre de détention agréé et adapté à sa dangerosité. Elle aurait été abandonnée dans cette période estivale par une ou des personnes parties en vacances ou se rendant compte qu'avec le temps qui passe leur animal de compagnie devenait trop encombrant, vorace et dangereux. Les morsures d'un spécimen adulte ont la même puissance que celles des requins. Sa vente, sa détention et son importation en Italie sont interdites.<sup>65</sup>

### Début août 2023

#### Recale, Province de Caserte, Région de la Campanie, Italie

C'est le mois d'août, le mois des abandons, le mois des animaux de bonne compagnie qui deviennent des empêcheurs de partir en vacances ou de déménager. Les carabinieri ont sauvé 5 tortues d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) abandonnées sur la Via Gadoia avec une malformation de la carapace, signe d'un manque d'exposition à la lumière et d'une mauvaise alimentation.<sup>66</sup>

### Début août 2023

#### Tirano, Province de Sondrio, Région de la Lombardie, Italie. Frontière avec la Suisse.



Saisie par les douanes au col de Piattamala dans une voiture venant de Suisse d'une tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) juvénile.<sup>67</sup>

### 11 août 2023

#### Florence, Ville Métropolitaine de Florence, Région de la Toscane, Italie

Saisie de 37 tortues d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) par les carabinieri dans un domicile privé dont l'occupant avait déclaré détenir... 2 tortues mauresques (*Testudo graeca*, Annexe II).<sup>68</sup>

## ROUMANIE

### 12 juin 2023

#### Răzoarele, Judet de Constanta, Roumanie. Frontière avec la Bulgarie.

Il a "trouvé" la tortue mauresque (*Testudo graeca*, Annexe II) dans une forêt à Băneasa, "il en a eu pitié", il l'a ramenée chez lui à Răzoarele et a tenté de la vendre sur un réseau social.<sup>69</sup>

### 20 juin 2023

#### Turdaș, Judet de Hunedoara, Roumanie

Il avait "trouvé" une tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) et il a ensuite tenté de la vendre sur un réseau social. Les tortues d'Hermann et les tortues mauresques sont les seules tortues terrestres en Roumanie. Les 2 espèces sont menacées par la fragmentation de leurs habitats, par les incendies de forêt et le braconnage.<sup>70</sup>

## ROYAUME-UNI

### Samedi 1<sup>er</sup> et lundi 3 juillet 2023

#### Dudley et Tipton, Comté des Midlands de l'Ouest, Angleterre, Royaume-Uni

Vol avec effraction au zoo de Dudley dans la nuit de vendredi à samedi de 2 tortues-boîtes de Coahuila (*Terrapene coahuila*, Annexe I), des tortues d'eau douce originaires du Mexique. Un message d'alerte avec photos des 2 disparues a été lancé sur les réseaux sociaux et elles ont été retrouvées près d'un terrain de jeux à Tipton à 4 km de Dudley le lundi 3 juillet.<sup>71</sup>

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**Début juin 2023**

**Howick, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Une femme croyait avoir acheté sur le marché un python royal (*Python regius*, Annexe II), une espèce exotique, mais il s'agissait en fait d'un python sud-africain (*Python natalensis*, Annexe II) mâle, une espèce protégée. Prix du serpent : 1000 rands (50 US\$). Dès qu'elle s'est rendue compte qu'elle était en infraction, elle a apporté le python à l'ONG FreeMe Wildlife qui va se charger de le remettre en liberté en coopération avec les autorités environnementales.<sup>1</sup>

**Début juin 2023**

**Matsheng, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

Sauvetage d'un python sud-africain (*Python natalensis*, Annexe II) dans un village reculé. Il était le corps et la tête dans un sac, complètement privé des 5 libertés fondamentales pour les animaux : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de peur et de détresse ; absence de stress physique et/ou thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; liberté d'expression du comportement normal de son espèce.<sup>2</sup>

## NAMIBIE

**31 juillet 2023**

**Okombahe, Région de l'Erongo, Namibie**

Arrestation dans son magasin d'un homme âgé de 49 ans. Il détenait 2 peaux de python (*Python spp.*, Annexe II) estimées à 60.000 dollars (3200 US\$) dans un sac en plastique. Les policiers ont également trouvé un revolver qu'il détenait sans permis.<sup>3</sup>

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**14 juillet 2023**

**Comté de Nassau, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique**

Un python molure à deux bandes (*Python bivittatus*, Annexe II) long de 4,26 mètres était à l'étroit dans un terrarium de 1,5 mètre de long stocké dans le garage. L'espèce est considérée comme dangereuse pour la santé publique et sa détention est soumise à un permis spécial dans l'Etat de New York. L'animal a été saisi et convoyé par la route dans un établissement agréé du Massachusetts à 200 km du comté de Nassau.<sup>4</sup>

**26 juillet 2023**

**Dallas, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique**



Condamnation de Lawrence Matl à 15 mois de mise à l'épreuve avec interdiction d'avoir un animal de compagnie et à 998 US\$ de restitution à la ville de Grand Prairie (204.973 habitants) pour avoir en août 2021 facilité par négligence la fuite d'un cobra rayé d'Afrique de l'Ouest (*Naja savannula*) femelle qui était enfermé avec un mâle dans une boîte en plexiglass depuis 15 jours et qui n'a jamais été retrouvé (cf. "A la Trace" n°35 p.160, réf.10).<sup>5</sup>

**4 août 2023**

**Aéroport International de Washington-Dulles, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique**



Saisie par-devers un passager à destination de San Francisco de 50 flacons d'huile de la marque vietnamienne VicoGreen destinée à soulager les irritations et brûlures cutanées en usage externe. Elle contient notamment de l'huile de python (Pythonidae, Annexe I ou II) et de l'huile de graines de tamanu (*Calophyllum inophyllum*), une plante poussant sur les rivages des océans Indien et Pacifique en Asie du Sud-Est, en Australie et à Madagascar.<sup>6</sup>

**19 août 2023**

**New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique**

Deux photographes ambulants dans le parc Battery (10 hectares) sur l'île de Manhattan offraient contre paiement aux passants de poser avec 2 serpents. Le python molure à deux bandes (*Python bivittatus*, Annexe II) de 1,8 mètre long et le python réticulé (*Malayopython reticulatus*, synonyme de *Python reticulatus*, Annexe II) de 3,6 mètres de long ont été saisis par 3 écogardes de la ville de New York avec l'assistance de la Patrouille des parcs de la ville de New York. Les 2 individus ont été verbalisés. Le parc Battery tire son nom de l'artillerie qui a été installée dès 1683 pour protéger le port de New York et est très apprécié des touristes. Il est aussi connu pour être le premier lieu d'implantation de colons à New York (des Hollandais arrivés en 1625).<sup>7</sup>

## CARAIBES

### FRANCE (GUADELOUPE)

8 août 2023

Les Abymes, Département de la Guadeloupe, France



Les obligations à respecter pour détenir un serpent sont tellement complexes et variables que ceux qui ont envie d'en posséder ou même d'en faire commerce font semblant de n'y rien comprendre et les transgressent. Saisie par la police d'un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II), 1,7 mètre de long, 10 kg, dans un domicile.<sup>8</sup>

## ASIE

### CHINE

26 juin 2023

Poste de contrôle de Futian, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.



Saisie dans le bagage d'un voyageur arrivant de Hong Kong de 6 pythons royaux (*Python regius*, Annexe II) soigneusement emballés dans des chaussettes. Poids total : 1,4 kg.<sup>9</sup>

24 juillet 2023

Poste de contrôle de Futian, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.



L'homme transportait dans les poches de son pantalon 14 serpents juvéniles dont 3 pythons royaux (*Python regius*, Annexe II) enfilés dans des chaussettes et des bas. Son regard fuyant lors du passage à la frontière a attiré l'attention des douaniers.<sup>10</sup>

Juillet 2023

Port fluvial de Dongxing, Préfecture de Fangchenggang, Région Autonome Zhuang du Guangxi, Chine. Frontière avec le Vietnam.

Dans les 4 chaussettes blanches fermées par un anneau en caoutchouc, il y avait 4 pythons réticulés (*Malayopython reticulatus*, synonyme de *Python reticulatus*, Annexe II) en très bas âge.<sup>11</sup>

Juillet 2023

Shenzhen, Province du Guangdong, Chine

Saisie dans un colis en provenance de l'étranger déclaré contenir "des serviettes de bain" de 8306 vésicules biliaires de python réticulé (*Malayopython reticulatus*, synonyme de *Python reticulatus*, Annexe II), chiffre donné par les autorités et relayé par la presse.<sup>12</sup>

## INDE

2 juin 2023

Pandit Deen Dayal Upadhyaya Nagar, District de Chandauli, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde



Découverte par une patrouille de la RPF d'un sac abandonné en gare contenant un cobra (*Naja spp.*, Annexe II) et un boa des sables brun (*Eryx johnii*, Annexe II). La gare de Pt. DDU Junction est un des grands carrefours ferroviaires de l'Inde. Plus de 125 trains s'y arrêtent chaque jour.<sup>13</sup>

## OPERATION WILEP

13 juillet 2023

### Asansol, District de Paschim Bardhaman, Etat du Bengale-Occidental, Inde

Les 2 boas des sables bruns (*Eryx johnii*, Annexe II) se tortillaient désespérément dans un sac en toile de jute à bord du train n°03659 reliant la gare d'Asansol Junction à Barddhaman Junction. En dépit de l'appui de la Direction du renseignement criminel la RPF n'a pu identifier le trafiquant. Les serpents aux prétendues vertus magiques ont été confiés au Département des forêts pour être relâchés dans la nature.<sup>14</sup>

13 juillet 2023

### Avant-poste frontalier d'Agra Nord, District de Dakshin Dinajpur, Etat du Bengale-Occidental, Inde. Frontière avec le Bangladesh.



Encore et toujours une jarre saisie par le 61<sup>ème</sup> bataillon de la BSF (Border Security Force). Labellisée "Cobra SP Red Dragon, Made in France Code No.6097", elle contient 2,46 kg de présumé venin de cobra d'une valeur estimée, si l'authenticité est confirmée, à 120 millions de roupies soit près de 1,5 million d'US\$, 600.000 US\$/kg et 600 US\$/gramme. Le venin de cobra mélangé à d'autres drogues est apprécié par la jeunesse dorée des métropoles comme euphorisant intellectuel et physique. La jarre au liquide qui vaut mille pesants d'or était négligemment enveloppée dans un vieux journal du Bangladesh et attendait d'être reprise par un maillon de la mystérieuse filière cobra.<sup>15</sup>

30 juillet 2023

### Aéroport International de Tiruchirappalli, Etat du Tamil Nadu, Inde

Il y avait dans le chariot de Mohamed Mohideen qui débarquait de Kuala Lumpur 47 pythons (*Pythonidae*, Annexe I ou II) de différente taille et 2 sauriens dans plusieurs boîtes en plastique perforées. Des échanges sont en cours pour que les reptiles soient renvoyés en Malaisie.<sup>16</sup>

## OPERATION WILEP

3 août 2023

### Amla, District de Betul, Etat du Madhya Pradesh, Inde

L'homme était installé dans le train n°22175 reliant Nagpur (Maharashtra) à Jaipur (Rajasthan) quand les agents de la RPF se sont intéressés au panier qu'il transportait. Celui-ci contenait "un serpent noir", probablement un cobra à lunettes (*Naja naja*, Annexe II). L'homme et le cobra ont été débarqués du train et confiés au Département des forêts accompagné d'une lettre à destination de l'officier du poste.<sup>17</sup>

## EN FAMILLE

16 août 2023

### Panchupali, District de Baleshwar, Etat de l'Odisha, Inde

Saisie par 25 agents forestiers de 26 serpents venimeux dont la plupart sont des cobras à lunettes (*Naja naja*, Annexe II) et démantèlement d'un trafic de venin. Trois arrestations dont une femme âgée de 27 ans. Le trio capturant les serpents se présentait comme des sauveteurs. Ils se faisaient payer pour capturer des serpents dans les jardins ou dans les maisons rurales et pour les remettre dans leurs milieux naturels. En fait, ils les ramenaient chez eux et après leur avoir arraché les crocs et crevé les yeux, ils faisaient une récolte intensive du venin pour le vendre à des formulateurs de médicaments contrefaits ou à des narcotrafiquants. Ils faisaient aussi des exhibitions lucratives dans des cérémonies de mariage ou religieuses.<sup>18</sup>

## OPERATION WILEP

18 août 2023

### Itarsi, District de Hoshangabad, Etat du Madhya Pradesh, Inde

L'arnaque est bien connue : un homme quémande l'aumône dans un train avec un cobra à lunettes (*Naja naja*, Annexe II) ondulant dans son panier. Trop contents de se débarrasser de l'effrayant importun, les passagers lâchent quelques roupies. Dans la majorité des cas les crocs du cobra ont été cassés. Cette fois les agents de la RPF ont mis fin au racket.<sup>19</sup>

**Lundi 21 août 2023**

**Jabalpur, District de Jabalpur, Etat du Madhya Pradesh, et Hyderabad, District de Hyderabad, Etat du Telangana, Inde**



- Ce lundi est le jour du Naga Panchami, jour de l'adoration des serpents pour les fidèles hindous, bouddhistes et jains. Les charmeurs envahissent les trains et les bus pour quémander quelque argent en contrepartie de rituels prometteurs de bonheur ou font du porte-à-porte. Les serpents sont capturés dans la forêt, privés de boire et de manger, amputés de leurs glandes à venin et rangés dans des boîtes en osier. La plupart mesurent plus de 1,5 mètre de long. Une vingtaine d'hommes ont été arrêtés. On entend rarement parler de charmeuses de serpents. Ils ont été inculpés de maltraitance envers les animaux et d'infraction à la Loi sur la protection de la faune sauvage et apparemment ça n'exerce sur eux aucune dissuasion. Ils disent qu'ils font ce métier de génération en génération et qu'ils ne savent faire que ça. 50 serpents ont été saisis dont 10 cobras à lunettes (*Naja naja*, Annexe II) (3 avaient la bouche cousue). Ils ont été remis aux bons soins de l'école vétérinaire.

- La GHSPCA (Greater Hyderabad Society for the Prevention of Animal Cruelty) et l'ONG PFA (People for Animals) sont mobilisés pour le Naga Panchami. Leur mission est de venir au secours des serpents. Naga Panchami, cf. "A la Trace" n°6 p.21 (réf.7), n°10 p.19 (réf.5) et n°14 p.22 (réf.2).<sup>20</sup>

## MALAISIE

**Août 2023**

**Miri, Etat de Sarawak, Malaisie**

En application d'une décision de justice, le python (*Pythonidae*, Annexe I ou II) juvénile qui avait été saisi vivant le 14 juillet par les douanes va être euthanasié. Personne n'en a revendiqué la propriété et n'a entamé de démarches pour régulariser son introduction en Malaisie.<sup>21</sup>

## EUROPE

### ITALIE

**Dimanche 30 juillet 2023**

**Livourne, Province de Livourne, Région de la Toscane, Italie**

La nuit, après minuit, dans un parking souterrain, on s'attend éventuellement à d'autres dangers que la présence dans l'encoignure des murs d'un python royal (*Python regius*, Annexe II) d'au moins 2 mètres de long. La police et les pompiers ont été appelés dans l'urgence et les associatifs animaliers réveillés pour identifier, capturer et mettre en lieu sûr le serpent étrangleur échappé ou abandonné.<sup>22</sup>

### PAYS-BAS

**Juin 2023**

**Pays-Bas**

Saisie d'un tambour recouvert d'une peau d'anaconda (*Eunectes murinus*, Annexe II) en provenance du Suriname.<sup>23</sup>

### POLOGNE

**Mi-juin 2023**

**Poste-frontière de Krościenko, Voïvodie des Basses-Carpates, Pologne. Frontière avec l'Ukraine.**



Saisie d'un sac à main en peau de python (*Pythonidae*, Annexe I ou II) dans les bagages d'une Ukrainienne âgée de 64 ans entrant en Pologne.<sup>24</sup>

**Dimanche 16 juillet 2023**

**Gdynia, Voïvodie de Poméranie, Pologne**

La police de la ville ne s'attendait pas en ce dimanche d'été à être appelée après la découverte dans un petit bois d'une boîte en carton d'où un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II) désormais mort avait tenté de s'échapper pour retrouver son Amérique d'origine. Priorité aux vacances d'été. Les boas s'abandonnent comme les déchets.<sup>25</sup>

**Samedi 5 et 8 août 2023**  
**Gdańsk, Voïvodie de Poméranie, Pologne**



Deux Tunisiens dans le centre-ville offraient aux passants un spectacle de rue et faisaient la manche en exhibant un python (*Pythonidae*, Annexe I ou II) et un boa (*Boidae*, Annexe I ou II). Les polices urbaines semblent démunies et débordées par cette vague de montreurs d'animaux sauvages ou de photographes qui exploitent des animaux sauvages. Les 2 hommes âgés de 39 et 41 ans ont été verbalisés et ont reçu une amende analogue à celle d'un automobiliste qui encombre la voie publique. Ils ont déguerpi avec leur ménagerie.<sup>26</sup>

## RUSSIE

**Début août 2023**  
**Ville Fédérale de Moscou, Russie**

Saisie sur l'ancienne rue Arbat d'un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II) aux mains d'un photographe qui l'utilisait pour attirer des touristes.<sup>27</sup>

## TCHEQUIE

**29 juin 2023**  
**Ville-Capitale de Prague, Tchéquie**

Les photos animalières exotiques dans les rues de Prague sont rentables. Des touristes en sont complices.

Un type âgé de 41 ans exhibant un python royal (*Python regius*, Annexe II) dans la rue Karlova a été privé de son outil vivant de travail par la police de la capitale. Il l'exploitait en le privant d'eau dans un labeur humiliant et forcé avec entre les poses un placement dans une cellule en plastique zippé.

Un autre âgé de 39 ans exploitait dans la rue Celetná un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II) blanc et un python molure à deux bandes (*Python bivittatus*, Annexe II). A l'approche de la police, il a été avisé par un membre de sa communauté et s'est enfui avec ses 2 serpents dans une boîte posée sur un diable et la patrouille l'a retrouvé au travail rue Týnská.

Quelques jours plus tôt, un autre photographe âgé de 33 ans exhibait un python royal rue Husova.

Les 3 hommes sont des étrangers. Les animaux ont été saisis et dans un premier temps confiés à la fourrière des animaux exotiques.<sup>28</sup>

# GECKOS, VARANS, LEZARDS SCINQUES ET CAMELEONS



Varan du désert (*Varanus griseus*). Photo Gregory Askew

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

#### EN FAMILLE

24 juillet 2023

**Kempton Park, Province du Gauteng, Afrique du Sud**



Condamnation de Gerald van der Westhuizen à une amende égale à 53.450 US\$, dont la moitié avec sursis, et d'Elisha van der Westhuizen à 5 ans de prison avec sursis pour avoir entre avril 2019 et août 2021 exporté illégalement 18 cordyles géants (*Smaug giganteus*, Annexe II) au Mexique et en Allemagne et en avoir tiré des profits dissimulés. En mai 2019, un de leurs colis déclaré contenir "un ours en peluche et des friandises" avait été intercepté dans le tri postal de l'aéroport international OR Tambo. Il contenait 6 cordyles géants dont 2 étaient morts. Gerald et Elisha van der Westhuizen étaient liés aux trafiquants allemands Daniel Lohde et Marko Drescher. Cf. "A la Trace" n°34 p.180 (réf.1).

*Smaug giganteus*, cf. "A la Trace" n°39 p.123 (réf.1).<sup>1</sup>

## AMERIQUE

### MEXIQUE

**Août 2023**

**Etat de Guanajuato, Mexique**

A la suite d'une "dénonciation citoyenne", la Profepa de l'Etat a saisi un iguane (famille Iguanidae) dont le possesseur n'était effectivement pas titulaire d'un certificat d'origine. Il a été transmis à un PIMVS.<sup>2</sup>

## ASIE

### CHINE

**Juillet 2023**

**Poste de contrôle de Luohu, Préfecture de Shenzhen, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Hong Kong.**

A l'intérieur du sac noir du passager, il y avait une boîte en plastique vide avec une étiquette incompréhensible. La douane intriguée a fouillé le passager et trouvé dans un petit sac ventral un "animal vivant inconnu", "roulé en boule comme une pomme de pin", qui s'est révélé être un scinque rugueux (*Tiliqua rugosa*, Annexe III en Australie) de 468 grammes après l'expertise des spécialistes de la nomenclature CITES.<sup>3</sup>

## INDE

14 juin 2023

**Berachampa, District de North 24 Parganas, Etat du Bengale-Occidental, Inde**



Arrestation d'Abujafar Mondal et Sahajahan Hossain en possession de 2 geckos tokay (*Gekko gecko*, Annexe II). Ils ont été placés en détention provisoire pour 14 jours.<sup>4</sup>

### OPERATION WILEP

10 juillet 2023

**Titwala, District de Thane, Etat du Maharashtra, Inde**

Arrestation d'un homme en possession d'un caméléon de Ceylan (*Chamaeleo zeylanicus*, Annexe II) à la gare de cette petite ville de la grande banlieue de Mumbai. Saisie à mettre au crédit de la Railway Protection Force assistée du Département des forêts.<sup>5</sup>

5 août 2023

**Gopalnagar, District de Satara, Etat du Maharashtra, Inde**

Samedi dans la nuit, après avoir reçu une information détaillée, les agents forestiers se rendent à une adresse suspecte. Saisie d'un varan du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I) mort prêt à être consommé. Chasser et transporter un varan du Bengale est interdit par la loi et expose à une amende maximale de 10.000 roupies soit 120 US\$.<sup>6</sup>

## OUZBEKISTAN

14 juin 2023

**Kasbi, Région de Kachkadarria, Ouzbékistan**

Saisie chez M.I. de 20 varans du désert (*Varanus griseus*, Annexe I) vivants et croupissant dans une cave et de 43 varans du désert dépecés et séchés. Les dommages à la nature sont estimés à 27.300 US\$. Les rescapés du trafic ont été remis en liberté dans les zones arides du district de Mubarak voisin du district de Kasbi.<sup>7</sup>

## THAILANDE

2 juin 2023

**Parc National de Si Nan, Province de Nan, Thaïlande**



Saisie par une patrouille de 13 varans du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I) vivants et de 3 morts, d'une balance, d'un attirail de chasse et de découpe et d'un véhicule. Une arrestation. Les varans morts ont été brûlés sur place.<sup>8</sup>

## EUROPE

### ITALIE

Début août 2023

**Prato, Province de Prato, Région de la Toscane, Italie**



Saisie dans un restaurant tenu par des expatriés chinois de 2 geckos tokay (*Gekko gecko*, Annexe II) séchés de 20 cm de long. Ils servaient à réparer des infusions alcoolisées et régénératives.<sup>9</sup>

# ALLIGATORS, CROCODILES, CAÏMANS ET GAVIALS



Gavial du Gange (*Gavialis gangeticus*). Photo Pål A. Olsvik

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

#### FLORIDE

**12 juin 2023**

#### **Comté de Sarasota, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Le braconnage ne paye pas !

"Lorsque le conducteur d'un Road Ranger s'est arrêté pour aider une personne qu'il pensait être un automobiliste en détresse, mais qu'il a vu 2 personnes s'éloigner de la route avec ce qui semblait être un alligator américain [*Alligator mississippiensis*, Annexe II] fraîchement tué, la Florida Highway Patrol a relayé l'information à nos officiers. Les 2 sujets ont été vus en train de charger l'alligator dans leur camion et de s'enfuir sur la I-75. Grâce aux caméras de surveillance de la circulation, nos agents ont reçu des informations en temps réel lors de leur intervention, ce qui leur a permis de collaborer avec la FHP pour appréhender les 2 personnes avec l'alligator braconné enroulé dans une bâche. Lorsque les agents ont découvert l'alligator, ils ont constaté que la longue tige métallique traversant son crâne était toujours reliée à un harpon. Les deux individus [Ricardo Rodriguez et Ricardo Lopez Perez] ont été inculpés de capture illégale d'alligator et incarcérés." (Florida Fish and Wildlife Commission).<sup>1</sup>

**22 juin 2023**

#### **Plant City, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Harcèlement d'un bébé alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) sur un parking de la ville. Suspendu par la queue, il est lancé sur le bitume brûlant avec une canette de thé alcoolisé en travers du museau. La vidéo de 15 secondes prise par une passante scandalisée ne montre pas toutes les phases du supplice. Le bambin alligator a été récupéré à peu près sain et sauf par la brigade animalière de la ville et mis en sécurité dans un bassin de convalescence. Les tortionnaires sont inculpés de détention illégale d'une espèce protégée et de cruauté envers les animaux.<sup>2</sup>

**Fin juin 2023**

#### **Comté de Volusia, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Suite à un renseignement anonyme, 2 agents de la Florida Fish and Wildlife Conservation Commission ont mis la main sur un fusil, 7 sacs de viande et la peau d'un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II). Les braconniers ont été inculpés.<sup>3</sup>

**Début juillet 2023**

#### **Comté d'Union, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Mise en examen de 2 individus, l'un pour avoir tué un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) derrière sa maison, l'autre pour avoir été surpris en possession de la carcasse.<sup>4</sup>

### **Début juillet 2023**

#### **Nubbin Slough, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Des agents environnementaux en patrouille surprennent en flagrant délit un homme tentant de capturer un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) hors saison à l'aide d'une canne à pêche et d'un pistolet. Circonstance aggravante, le braconnier est sous le coup d'une condamnation et n'a pas le droit de détenir d'armes.<sup>5</sup>

### **OPERATION FREEZER FARM**

#### **Début juillet 2023**

#### **Comté de Sainte-Lucie, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Arrestation de 2 individus pour braconnage d'alligators américains (*Alligator mississippiensis*, Annexe II), de cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et de tarpons (genre *Megalops*). A eux 2, ils totalisent 7 délits et 52 infractions.<sup>6</sup>

#### **Mi-juillet 2023**

#### **Comté de Manatee, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Mise en examen d'un homme pour la capture et la possession d'un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II).<sup>7</sup>

#### **Mi-août 2023**

#### **Comté de Hendry, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Trois hommes sont surpris en flagrant délit avec un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) tué d'une balle dans la tête hors saison de chasse.<sup>8</sup>

#### **Mi-août 2023**

#### **Comté de Seminole, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Interpellation dans les marais par les agents du FWC (Florida Fish and Wildlife Conservation Commission) pendant les nuits des 14 et 15 août de 7 braconniers d'alligators américains (*Alligator mississippiensis*, Annexe II).<sup>9</sup>

### **Fin août 2023**

#### **Comté de Duval, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Une femme qui n'avait pas supporté la vision d'un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) braconné puis dépecé à son domicile a envoyé les photos de son mari et de ses amis en pleine boucherie à la Florida Fish and Wildlife Conservation Commission. Confrontés à de telles preuves, ils n'ont pas eu d'autre choix que de reconnaître les faits.<sup>10</sup>

### **Fin août 2023**

#### **Comté de Brevard, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Un homme reçoit une citation à comparaître pour avoir tenté de chasser des alligators américains (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) hors de la zone autorisée par son permis.<sup>11</sup>

## **ILLINOIS**

### **13 juin 2023**

#### **Danville, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie d'un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) détenu dans un domicile privé. Il a été confié à un spécialiste de la réadaptation à la vie sauvage.<sup>12</sup>

### **Fin juin 2023**

#### **Comté de Franklin, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique**

Saisie d'un bébé alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) détenu dans un domicile privé.<sup>13</sup>

## **LOUISIANE**

### **26 juillet 2023**

#### **Bâton-Rouge, Etat de la Louisiane, Etats-Unis d'Amérique**

Ca chauffe à Bâton-Rouge en plein été. Un type mal embouché fait des exercices de tir. Une balle traverse une cloison et atterrit chez le voisin. La police débarque chez le fauteur de troubles, reçoit un accueil hostile et saisit des armes à feu et un alligator américain (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) de 91 cm de long.<sup>14</sup>

## PENNSYLVANIE / KENTUCKY / NEW JERSEY

6, 7 et 23 août 2023

**Apollo, Etat de Pennsylvanie, Murray, Etat du Kentucky, Middlesex, Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique**

Trois alligators américains (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) étrangers au climat et aux écosystèmes des 3 Etats mais détenus comme animaux de compagnie chez des particuliers et au bout du compte expulsés de leurs foyers et lâchement abandonnés dans des rivières, des lacs ou autres points d'eau ont connu des destins contrastés.

- Le premier a été appâté et capturé dans la rivière Kisky par 2 kayakistes qui veulent rester anonymes. Il a ensuite été transporté à Pittsburg dans un refuge spécialisé, le Nate's Reptile Rescue. Il est âgé de 4 ans, long de 1,2 m et montre des signes évident de domesticité. Il était signalé dans la rivière depuis le 30 juillet.

- Le deuxième était repéré depuis plusieurs jours dans un déversoir près d'un terrain de loisirs. Il a été capturé par le Fish and Wildlife Service de l'Etat et volontairement tué sans autre forme de procès.

- Le troisième a été repéré pour la première fois à Middlesex dans le parc de loisirs du lac de Creighton. La police a tiré plusieurs fois sur lui mais l'a manqué. Le parc a été fermé 72 heures puis rouvert avec interdiction de se baigner et de pêcher. L'alligator a été capturé quelques jours plus tard 3 km plus loin. Il remontait du lac. Il a tenté de s'échapper dans une rue. Cerné par les gyrophares des policiers, il s'est rendu. Il a été transporté au zoo de Cape May avant de rejoindre un sanctuaire en Floride d'où il est originaire.<sup>15</sup>

## TEXAS

Juin 2023

**Nacogdoches, Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique**

Au début de l'été, les petits alligators américains (*Alligator mississippiensis*, Annexe II) qui viennent d'éclore sont faciles à trouver et à capturer à cause de leurs cris particuliers. "Ils ne vous appellent pas, ils appellent leur mère. Laissez-les vivre et leurs mères s'occuper d'eux" répètent les rangers du Texas. Un bébé alligator capturé



il y a une semaine ou 2 dans un marais vient d'être libéré et remis là où il avait été capturé par un résident sourd aux appels des rangers et inculpé de détention illégale d'une espèce protégée.<sup>16</sup>

## TENNESSEE

21 juin 2023

**Knoxville, Etat du Tennessee, Etats-Unis d'Amérique**

Abandon d'un caïman à lunettes (*Caiman crocodilus*, Annexe II) sur le quai de déchargement d'une entreprise. Il était dans un aquarium. La police de Knoxville a requis l'assistance de la TWRA (Tennessee Wildlife Resources Agency) pour prendre en charge le petit crocodilien et le transférer dans un établissement spécialisé.<sup>17</sup>



## AMERIQUE LATINE

### COLOMBIE

Mi-juin 2023

**Santa Rita, Corporation Autonome Régionale de Magdalena, Colombie**

Saisie de 234 caïmans à lunettes (*Caiman crocodilus*, Annexe I ou II) capturés dans leurs habitats naturels et dissimulés dans des étangs sous des bois flottants. Le propriétaire en faisait commerce. Les profits qu'il avait pu tirer de la vente sont estimés à 1000 millions de pesos soit 225.000 US\$. Après évaluation de leur état de santé, les crocodiliens ont été remis en liberté dans les zones humides du sud du département.<sup>18</sup>

## MEXIQUE

**11 juillet 2023**

### **Altamira, Etat de Tamaulipas, Mexique**

Des individus tri-fouillent un nid de crocodiles de Morelet (*Crocodylus moreletii*, Annexe I) et tentent de s'emparer de 2 jeunes à peine éclos. La police avertie arrive. Les voleurs s'enfuient. Par précaution, les 2 individus qui tiennent dans une assiette ont été transportés dans une UMA (Unidad de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre) et seront le moment venu remis en liberté.<sup>19</sup>



**2-6 août 2023**

### **Venustiano Carranza, Métropole de Mexico, Mexique**

Saisie d'une tête de crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*, Annexe II) (et de viande de buffle) lors de la "Feria de la Torta", un événement annuel consacré à la bidoche.<sup>20</sup>

## PANAMA

**Début juin 2023**

### **District de Chepo, Province du Panama, Panama**

Saisie dans un atelier de cuisson et de séchage de viande de brousse de 1632 filets présumés de crocodiles américains (*Crocodylus acutus*, Annexe I) ou de caïmans à lunettes (*Caiman crocodilus*, Annexe II).<sup>21</sup>

## PEROU

**2 juin 2023**

### **Port de Don José, Iquitos, Province de Maynas, Département de Loreto, Pérou**

Saisie des restes de la carcasse d'un caïman à lunettes (*Caiman crocodilus crocodilus*, Annexe II). Ils ont été donnés à des œuvres de bienfaisance.<sup>22</sup>

**Juin 2023**

### **Port de Petroperú, Requena, Province de Requena, Département de Loreto, Pérou**

Saisie sur un bateau de 40 kg de viande de caïman à lunettes (*Caiman crocodilus crocodilus*, Annexe II). Ils ont été donnés à l'école Isaura Casiana Mafaldo.<sup>23</sup>

## CARAIBES

## JAMAÏQUE

**Début août 2023**

### **Black River et Slipe, Paroisse de Sainte-Elisabeth, et Paroisses de Clarendon, Saint-Thomas, Sainte-Catherine et Westmoreland, Jamaïque**

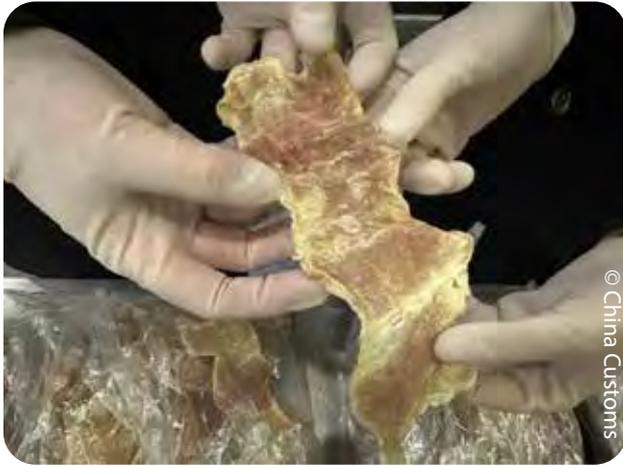
Inquiétude sur le sort des crocodiles américains (*Crocodylus acutus*, Annexe I), la seule espèce présente dans les eaux intérieures de la Jamaïque. Déjà en 2017, sa viande se vendait autour de 35 US\$/kg. Aujourd'hui sur les marchés informels, elle se vend deux fois plus cher. Les morceaux choisis sont la queue et les pattes arrière. Le reste des corps pourrit souvent dans les mangroves. Les crocodiles américains sont aussi victimes de l'immobilier. Les promoteurs ont besoin d'espace pour leurs projets. Par contre, l'industrie du tourisme se lamente. La JHTA (Jamaica Hotel & Tourist Association) estime que la Black river qui héberge un petit millier de crocodiles américains, dont seulement 200 à 300 adultes, attire plus de 70.000 personnes par an dans des croisières dédiées. La Black river (53 km) et son écosystème est l'un des derniers joyaux naturels de l'île. Les crocodiles sont braconnés par dizaines dans les coins les plus reculés des mangroves. Ils sont appâtés par des cuisses ou des dos de poulets accrochés à des hameçons. En 4 ans, seulement 12 personnes ont été déférées en justice et la plupart ont été relaxées faute de preuves suffisantes sur les actions de braconnage.<sup>24</sup>



ASIE

CHINE

**Début juin 2023**  
**Aéroport International de Hangzhou Xiaoshan,**  
**Province du Zhejiang, Chine**



Saisie dans le bagage d'un passager venu de l'étranger de 4,16 kg de viande de crocodile (*Crocodylia*, Annexe I ou II) répartis dans 4 sacs en plastique.<sup>25</sup>

**Juin 2023**  
**Aéroport International de Guangzhou Baiyun,**  
**Province du Guangdong, Chine**



Saisie dans 3 colis expédiés de l'étranger de 205 bandes et 5 ceintures en peau de crocodilien (*Crocodylia*, Annexe I ou II).<sup>26</sup>

**11 août 2023**  
**Poste-frontière de Hekouzhen, Préfecture**  
**Autonome Hani et Yi de Honghe, Province du**  
**Yunnan, Chine. Frontière avec le Vietnam.**



Saisie de 1447 peaux de crocodile (*Crocodylia*, Annexe I ou II) teintées en blanc et en noir de 0,75 m à 1,40 m de long et de 964 lanières en cuir de crocodile de 1,1 m à 1,4 m de long teintées en marron et en blanc. La valeur globale est estimée à 3 millions de yuans (419.000 US\$). Les peaux et les lanières étaient entassées dans 12 sacs cachés dans des buissons. L'attention de la patrouille frontalière a été attirée par une forte odeur suspecte d'origine animale. De toute évidence, les parties de crocodiles étaient destinées à la maroquinerie de luxe et à des ateliers clandestins.<sup>27</sup>

INDE

**13 juin 2023**  
**Ile de Raghapur Diyara, District de Vaishali, Etat**  
**du Bihar, Inde**

Un crocodile des marais (*Crocodylus palustris*, Annexe I) soupçonné d'avoir happé dans les eaux du Gange et mangé un jeune garçon qui avec sa famille s'apprêtait à célébrer un puja à l'occasion d'un heureux événement a été par la foule capturé dans un filet et lynché à coups de bâton et de barres de fer. Les services sont arrivés sur place peu après, déclarant que la population ne devait pas se faire justice par elle-même même dans des circonstances tragiques et que les auteurs de l'infraction à la Loi sur la protection de la nature seront poursuivis.<sup>28</sup>

**31 juillet 2023**  
**Chandrupatla, District de Mulugu, Etat du**  
**Telangana, Inde**

Après la saison des pluies, les crocodiles des marais (*Crocodylus palustris*, Annexe I) charriés par les rivières en crue sortent sur les berges pour prendre le soleil et s'aventurent dans les rizières, les étangs et autres pièces d'eau. Ils inquiètent les habitants et sont aussi pris pour des aubaines alimentaires et commerciales. Un crocodile a été capturé près de la bourgade et sa viande a été mise à l'encan. Une arrestation. Des complices se dérobent aux questions des policiers. Une partie de la viande a été saisie.<sup>29</sup>

## INDONESIE

16 août 2023

### Kabupaten de Banyuasin, Province de Sumatra du Sud, Ile de Sumatra, Indonésie

Le crocodile d'estuaire (*Crocodylus porosus*, Annexe I) a été capturé par les ouvriers d'une plantation de palmiers à huile, puis coupé en plusieurs morceaux à la faucille. Selon Martialis Puspito, directeur de la branche local du BKSDA, le crocodile était "chez lui". Des panneaux avaient été montés près de la rivière pour interdire aux ouvriers et à leurs familles d'y accéder et la présence familière et dépourvue d'agressivité du spécimen menacé d'extinction était connue de tous.<sup>30</sup>

22 août 2023

### Laut, Kabupaten de Ogan Komering Ilir, Province de Sumatra du Sud, Ile de Sumatra, Indonésie



Saisie par la police criminelle de la province (Ditreskrimsus) de 58 crocodiles d'estuaire (*Crocodylus porosus*, Annexe I) dans 3 élevages clandestins: 11 chez Sukarni (48 ans, ancien chef du village), 13 chez Amrun (73 ans) et 34 chez Supratman (43 ans). Les 3 établissements étaient entourés de parois en béton et apparemment inconnus des voisins. Selon un des suspects, les crocodiles étaient vendus 5000 roupies indonésiennes par centimètre, soit 0,30 US\$, après avoir dépassé un mètre de long. Par exemple, un crocodile d'1,2m de long se vendait 36 US\$. Le trafic était organisé depuis 2014 par un certain Budiman, agriculteur, décédé il y a quelques années. L'identité de son successeur n'est pas connue à ce stade de l'enquête.<sup>31</sup>

## NEPAL

26 juin 2023

### Parc National de Chitwan, District de Chitwan, Province de Bagmati, Népal



Un gavia du Gange (*Gavialis gangeticus*, Annexe I) mâle est mort. Il est clairement porteur au bout de son museau du ghara, une sorte de bosse et d'instrument qui s'érige à l'âge de la maturité sexuelle et qui leur permet de vocaliser et de souffler des bulles pendant les parades nuptiales. Il a été retrouvé inanimé dans un filet avec un hameçon dans l'abdomen sur une rive du Budhi Rapti, un affluent du Rapti qui traverse le parc national de Chitwan. Les rivières Rapti, Reu et Narayani, tributaires du Gange, hébergent 4 à 5 mâles pour 200 et quelques femelles. La Rapti héberge quelques gavials dont seulement un mâle et c'est peut-être ce seul géniteur mâle adulte qui a été tué dans le Budhi Rapti. "Toute mort violente et prématurée d'un gavial est un coup dur pour la préservation de l'espèce mais la mort d'un mâle peut avoir des conséquences dramatiques pour l'avenir de la population."

Gavial du Gange, cf. "A la Trace" n°5 p.29, n°8 p.18 (réf.5), n°12 p.25 (réf.2), n°18 p.26 (réf.6), n°27 p.37 (réf.7) et n°29 p.145 (réf.12).<sup>32</sup>

## OCEANIE

### AUSTRALIE

Août 2023

### Golfe de Carpentaria et Townsville, Etat du Queensland, Australie

- Le site internet de la CrocWatch et son téléphone d'urgence (1300-130-372) sont en surchauffe. Au moins 5 crocodiles d'estuaire (*Crocodylus porosus*, Annexe II) sont retrouvés morts courant août dans le Norman, le fleuve côtier du golfe de Carpentaria. Les rangers du CLCAC (Carpentaria Land Council Aboriginal Corporation) sont sur les dents. Ils ont beau répété que les reptiles ne sont pas un danger pour les populations humaines, les braconnages se succèdent depuis plusieurs mois dans le Queensland (cf. "A la Trace" n°40 p.186, réf.32 et 34). Plusieurs crocodiles sont décapités. Dylan Leschke, pêcheur sur le Norman, est à bout. "Gaspiller une telle bête de 3 tonnes comme ça, je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi dégueulasse". Les têtes de crocodiles d'estuaire se vendent autour de 3000 US\$ et le marché noir des peaux continue à prospérer.

- Le corps d'un crocodile d'estuaire a été découvert dans les mangroves de la Ross river le 15 août. 2,6 m de long. De son museau sortait un fil d'acier de 4 m de long. A son extrémité, le filin était attaché à une grosse pierre au fond du marais. Pendant le post-mortem, les vétérinaires légistes ont trouvé un gros hameçon dans l'estomac. Le crocodile a été leurré par un appât piégé. Il est mort noyé. "Son agonie a dû être longue" constate Tony Frisby, chef des rangers. Avec ses collègues et l'aide des pro crocs, il s'est lancé dans la difficile traque de dispositifs du même type.<sup>33</sup>

# AMPHIBIENS

## AMERIQUE

### COLOMBIE

**Début juillet 2023**

**Aéroport International El Dorado, Bogotá, Colombie**

Saisie dans la valise d'un passager venant du Costa Rica d'une grenouille mexicaine arboricole (*Smilisca baudinii*).

L'aire de répartition des *Smilisca baudinii* s'étend du sud des Etats-Unis au sud du Costa Rica. Elles vivent dans les forêts, à proximité de points d'eau, et se réfugient dans des trous d'arbres pendant la saison sèche. Les mâles mesurent 7,5 cm et les femelles jusqu'à 9 cm. Leur couleur est variable, du vert au brun. Leurs populations sont en baisse à cause de l'urbanisation. Elles sont également vendues comme animaux de compagnie.<sup>1</sup>



*Smilisca baudinii*

## MEXIQUE

**27 juin 2023**

**Altamira, Etat de Tamaulipas, Mexique**

Saisie sur la place de la Constitution dans le centre-ville d'axolotls (*Ambystoma mexicanum*, Annexe II). Le marchand ambulant les vendait 3000 pesos (170 US\$) à l'unité.

Axolotl au Mexique, cf. "A la Trace" n°18 p.116 (réf.30), n°20 p.120 (réf.33), n°26 p.34 (réf.1) et n°35 p.178 (réf.25).<sup>2</sup>



## ASIE

### CHINE

**Juin 2023**

**Nanning, Région Autonome Zhuang du Guangxi, Chine**

Saisie dans un colis venu de l'étranger de 12 grenouilles, dont des *Glyphoglossus molossus* originaires du sud-est asiatique, considérées comme les plus délicieuses et vendues sur les marchés alimentaires et au bord des routes. Elles sont petit à petit extirpées de leurs habitats préférés, les forêts sèches d'arbres à feuilles persistantes et les zones sablonneuses près des étangs et des mares. L'espèce est en danger. Les spécimens vendus sur les marchés sont de plus en plus petits et n'ont pas atteint la maturité sexuelle. La peau est glissante.<sup>3</sup>



*Glyphoglossus molossus*

**Juin 2023**

**Guangzhou, Province du Guangdong, Chine**

Saisie de 8 tritons marbrés (*Triturus marmoratus*) dans un colis venant de l'étranger.

Les tritons marbrés sont originaires de l'ouest de la France et du nord de l'Espagne et du Portugal. L'espèce est en déclin aggravé sous le poids de plusieurs menaces conjuguées aux premiers rangs desquelles l'eutrophisation et la pollution de ses habitats aquatiques et le débarquement en Europe de l'Ouest, via le trafic international de salamandres et de tritons, des champignons pathogènes *Batrachochytrium salamandrivorans* et *Batrachochytrium dendrobatidis* qui chez les grenouilles, les salamandres, les tritons et les apodes provoquent des mortalités massives.<sup>4</sup>





© François-Xavier Taxi

Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

**Août 2023**

**District de Huangdao, Préfecture de Qingdao, Province du Shandong, Chine**



Condamnation de Hou Moumou, de Yan et de Gao (noms d'emprunt) à 6 mois de prison pour avoir braconné entre août et octobre 2022 des dizaines de crapauds *Bufo gargarizans* et en avoir fait commerce.<sup>5</sup>

## PHILIPPINES

**2 août 2023**

**Aéroport International Ninoy-Aquino, Manille, Région de la Capitale Nationale, Philippines**

Saisie par les douanes aéroportuaires dans un colis expédié de Malaisie à destination de San Pedro Laguna et déclaré contenir des "accessoires" de 5 grenouilles "à cornes" (genre *Ceratophrys*) d'une valeur globale estimée à 81.800 pesos soit 1490 US\$ et 300 US\$ par spécimen.<sup>6</sup>

EUROPE

ESPAGNE

**Août 2023**

**Valence, Communauté Valencienne, Espagne**

La Guardia Civil repère sur l'Internet une offre de vente de dendrobates jaune et noir (*Dendrobates leucomelas*, Annexe II) et réussit à localiser l'émetteur des annonces. Chez lui, 19 spécimens ont été saisis dans 2 terrariums. Elles ont été mises en quarantaine à l'Institut Herpétologique de Benidorm. Elles ont été testées négatives au ranavirus, au *Batrachochytrium dendrobatidis* et au *Batrachochytrium salamandrivorans*.<sup>7</sup>

**Amphibiens, cf. également page 179 (réf.58).**

## LE COMMERCE DES CUISSES DE GRENOUILLES DOIT ETRE FREINE !

**Paris, Munich, 6 mars 2024** – Dans une lettre commune, 557 chercheurs, experts de la conservation de la nature et de la médecine vétérinaire appellent le président français Emmanuel Macron à mettre fin à la surexploitation des grenouilles en Asie et en Europe du Sud-Est pour satisfaire les habitudes culinaires de l'Union européenne. La France en tant que premier pays consommateur se doit d'initier dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) une protection internationale des espèces de grenouilles les plus commercialisées. Cette lettre est une initiative des ONG françaises Vétérinaires pour la Biodiversité et Robin des Bois et de l'ONG allemande Pro Wildlife. Une demande similaire a été faite par 46 ONG le 25 janvier 2024 auprès de M. Béchu, ministre français de la Transition écologique. Elle est pour l'instant restée sans réponse. *"Les Français sont-ils condamnés à être des froggies ? Il est temps de rappeler que les grenouilles sont aussi les auxiliaires bénévoles des agriculteurs. Lorsqu'elles disparaissent, les nuisibles prolifèrent et l'utilisation des pesticides augmente"* souligne Charlotte Nithart, présidente de Robin des Bois.

**La France est le premier pays consommateur de cuisses de grenouilles.** Selon une étude réalisée par Robin des Bois et Pro Wildlife, l'Union européenne importe en moyenne 4070 tonnes de cuisses de grenouilles congelées par an, la France étant le plus gros consommateur avec plus de 3000 tonnes importées chaque année. Les importations annuelles de l'Union européenne équivalent à 80-200 millions de grenouilles selon leurs tailles, dont la grande majorité provient de populations sauvages, en particulier d'Indonésie, de Turquie et d'Albanie. Des cuisses de grenouilles sont également importées du Vietnam; elles proviennent alors d'élevages qui ont également un impact négatif sur les populations de grenouilles sauvages.

**Le commerce des cuisses de grenouilles est destructeur.** Des études de terrain récentes montrent que plusieurs espèces et populations connaissent déjà un déclin significatif. Les données disponibles indiquent que la grenouille *Limnonectes macrodon* a disparu des importations commerciales en France. Même des espèces qui étaient parmi les plus communes comme la grenouille mangeuse de crabe (*Fejervarya cancrivora*) et la grenouille des rizières (*Fejervarya limnocharis*) sont déjà en déclin en raison des prélèvements commerciaux et des exportations intenses pendant de nombreuses années. Or, les grenouilles jouent un rôle crucial dans le fonctionnement des écosystèmes et les prélèvements continus perturbent ces fonctions.

Alain Moussu, président des Vétérinaires pour la Biodiversité, souligne : *"Les vétérinaires ont adhéré massivement à cette initiative car ils sont à la fois sensibles à la cruauté qui règne sur ce marché et préoccupés par les déséquilibres écologiques provoqués par l'effondrement des populations d'amphibiens et les risques que cela entraîne pour la santé humaine en raison de l'augmentation des populations de moustiques."*

**La France a une responsabilité particulière.** *"C'est absurde : les populations sauvages de grenouilles en Europe sont protégées par la législation européenne. Mais l'UE tolère toujours la capture de millions d'animaux dans d'autres pays, même si cela menace les populations de grenouilles de ces pays. Cela n'est pas du tout conforme à la récente stratégie de l'UE en matière de biodiversité"*, critique Sandra Altherr, responsable scientifique de Pro Wildlife.

*"Les populations de grenouilles originaires de France et de l'Union européenne sont protégées contre l'exploitation commerciale ; l'Union européenne ne devrait plus permettre la surexploitation des espèces et des populations de grenouilles dans les principaux pays fournisseurs puisqu'elle menace non seulement les espèces et les populations ciblées, mais aussi leurs écosystèmes respectifs et les services qu'ils rendent à l'humanité"*, peut-on lire dans la lettre commune adressée au président Macron. La lettre poursuit : *"Nous considérons que la France a une responsabilité particulière. Nous vous prions donc de faire en sorte que le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires prenne les dispositions nécessaires et défende la conservation des amphibiens lors de la prochaine réunion de la CITES."*

Ce courrier a également été envoyé à M. Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et de la Biodiversité. En savoir plus sur : <https://robindesbois.org/grenouilles-appel-de-plus-de-550-scientifiques-et-veterinaires/>



*Limnonectes gyldenstolpei*



Apollon (*Parnassius apollo*). Photo Nicolas Helitas

## AMERIQUE

### COLOMBIE

**18 août 2023**  
**Sonsón, Département d'Antioquia, Colombie**



Saisie par-devers un homme de 50 ans se présentant comme un shaman de 100 scorpions de l'espèce *Tityus antioquensis*. Il voulait en faire des médicaments non conventionnels. Ils étaient cachés dans des boîtes à œufs.<sup>1</sup>

## ASIE

### AZERBAIDJAN

**Début août 2023**  
**Varvara, District d'Evlakh, Azerbaïdjan**

Arrestation dans les marais d'Azer Jafarov. Il braconnaît les sangsues médicinales (*Hirudo medicinalis*, synonyme de *Hirudo orientalis*, Annexe II) qui sont inscrites dans le Livre rouge des espèces protégées de l'Azerbaïdjan. Jafarov habite à Soumgait à 300 km de Varvara.<sup>2</sup>

## CHINE

**12 juin 2023**  
**District de Jiangning, Préfecture de Nanjing, Province du Jiangsu, Chine**

Saisie dans un colis venu de l'étranger de 129 insectes morts de 7 espèces différentes dont des *Batocera lineolata* originaires d'Asie de l'Est et des *Odontolabis brookeana* originaires d'Asie du Sud-Est.<sup>3</sup>

**Juillet 2023**

**Hefei, Province de l'Anhui, Chine**

Saisie dans un colis venu de l'étranger de 96 insectes naturalisés de 10 espèces différentes dont des *Stellognatha maculata* originaires de Madagascar.<sup>4</sup>

**14 août 2023**

**District de Xiangzhou, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine**



Saisie dans un colis venu de l'étranger de 168 papillons morts de 3 espèces différentes : des *Hypolimnas dexithea*, des *Chrysiridia rhipheus* et des *Argema mittrei*, tous originaires de Madagascar.<sup>5</sup>

**EUROPE**

**ESPAGNE**

**Juillet 2023**

**Teruel, Province de Teruel, Communauté Autonome d'Aragon, Espagne**



Condamnation d'un citoyen français à une amende de 1200 € (1310 US\$) pour avoir capturé 364 lépidoptères, dont 27 papillons Apollon (*Parnassius apollo*, Annexe II) et 6 papillons de nuit (*Zygaena ignifera*), et coléoptères dont des scarabées dans la Sierra de Albarracín.<sup>6</sup>



*Argema mittrei*

# MULTI-ESPECES

Les événements concernant notamment les éléphants, les rhinocéros, les félins, les ours ou les pangolins et leurs sous-produits sont indiquées par ces pictos :



Événements concernant exclusivement les pangolins, les éléphants, les félins, les rhinocéros et les calaos, voir page 16; les éléphants, les hippos, les morses et les félins, voir page 32.

## AFRIQUE DE L'OUEST

### LIBERIA

**Juillet-août 2023**

**Gardnersville et Monrovia, Comté de Montserrado, Liberia**



Condamnation de Joseph D. Bestman, directeur de la Noah Art School à Gardnersville, pour avoir détenu (et maltraité) 7 crocodiles à museau étroit (*Crocodylus cataphractus*, Annexe I) et à front large (*Osteolaemus tetraspis*, Annexe I) et 2 mangabeys fumés (*Cercocebus atys*, Annexe II) à une amende égale à 100 US\$ payable sous 24 heures. A défaut, elle sera remplacée par une peine de prison de 3 mois. Selon lui, ce "mini-zoo" avait pour vocation d'établir un contact entre le monde animal et les étudiants. Les animaux ont été transférés au sanctuaire pour la faune sauvage de Libassa. Après un temps d'observation, les 3 crocodiles à museau étroit femelles ont été relâchés dans des habitats convenables.<sup>1</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

### AFRIQUE DU SUD

**14 juin 2023**

**Hekpoort, Province du Gauteng, Afrique du Sud**



Découverte par une patrouille de vigiles privés d'un charnier près du réfectoire des ouvriers agricoles de la Stallard Farm : des restes d'autruche d'Afrique (*Struthio camelus*, Annexe I dans 12 pays d'Afrique), de serval (*Leptailurus serval*, Annexe II), de zèbre (genre *Equus*, *Equus zebra hartmannae* et *Equus zebra zebra*, Annexe II, présents en Afrique du Sud), de porc-épic du Cap (*Hystrix africaeaustralis*) et de damalisques à front blanc (*Damaliscus pygargus phillipsi*) ont été mis au jour sous des amas de déchets verts. Interpellation de 3 ouvriers et saisie de cannabis en plusieurs endroits du réfectoire et du dortoir.<sup>3</sup>

## AFRIQUE CENTRALE

### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Cf. page suivante, 16 août 2023, Etats-Unis d'Amérique

## AFRIQUE DE L'EST

### TANZANIE

**Fin juillet à mi-août 2023**

**District de Rufiji, Région de Pwani, Tanzanie**



Cinq zèbres (genre *Equus*), 4 antilopes (famille Bovidae) et un buffle d'Afrique (*Synceus caffer*) sont morts dans des pièges dans l'aire protégée de Juhiwangumwa à côté du parc national de Nyerere.<sup>2</sup>

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**10 juillet 2023**

**Pocatello, Etat de l'Idaho, Etats-Unis d'Amérique**



Condamnation de Yan "Bo" Fong, cuisinier et restaurateur, à 8 ans de prison avec sursis et à 20 ans de mise à l'épreuve assortis d'amendes et de frais de justice de 90.000 US\$ et à 100 heures de travail d'intérêt général pour s'être livré à plusieurs délits fauniques. Il servait ou vendait aux clients de son restaurant de Pocatello de la viande de puma (*Puma concolor*, Annexe II), de lynx roux (*Lynx rufus*, Annexe II), des vésicules biliaires et des pattes d'ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II). Il a interdiction sine die de chasser, de pêcher, de poser des pièges dans l'Idaho. Il a déjà été condamné pour des faits similaires dans le Montana en 2022 (cf. "A la Trace" n°34 p.214, réf.21, et n°36 p.189, réf.21).<sup>4</sup>



## EN FAMILLE

31 juillet 2023

Saint-Johnsbury, Etat du Vermont, Etats-Unis d'Amérique



Inculpation de Logan Bogie, 20 ans, pour le braconnage de nuit de 7 cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) entre octobre et novembre 2022 avec l'aide de son pote Wyatt Roy, 18 ans. Logan Bogie a aussi tué un ours noir américain (*Ursus americanus*, Annexe II) derrière la maison de son père, Calvin Bogie III, 50 ans. Calvin Bogie Junior, 72 ans, fils de feu Calvin Bogie I, a aussi tenté de dissimuler les activités nocturnes de Logan Bogie. Pour se justifier, le petit dernier de la dynastie a dit aux policiers qu'il était très perturbé par la rupture avec sa copine et "qu'il n'avait pas pu résister à la tentation."<sup>5</sup>

1<sup>er</sup> août 2023

Aéroport International de Washington-Dulles, Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique

Saisie dans les bagages d'un Vietnamien allant à Fairfax (Virginie) de 77 hippocampes (*Hippocampus* spp., Annexe II) séchés, de 5 flacons d'un onguent à l'escargot et de 5 serpents morts.<sup>6</sup>

16 août 2023

Etats-Unis d'Amérique

L'ambassade des Etats-Unis à Kinshasa, République démocratique du Congo, déclare comme inéligibles à l'entrée aux Etats-Unis Cosma Wilungula Balongelwa, Léonard Muamba Kanda et Augustin Ngumbi Amuri en raison de leur implication dans des actes de corruption. Les épouses de Cosma Wilungula Balongelwa et de Léonard Muamba Kanda sont elles aussi inéligibles à l'entrée aux Etats-Unis.

Léonard Muamba Kanda est l'ancien chef de département de l'organe de gestion CITES de la République démocratique du Congo.

Cosma Wilungula Balongelwa a été limogé de son poste de directeur général de l'ICCN en août 2021 pour la dilapidation des fonds et leur détournement à des fins privées mais il nie toute implication dans l'exportation vers la Chine ou d'autres pays de chimpanzés (*Pan troglodytes*, Annexe I), de gorilles (*Gorilla* spp., Annexe I), d'okapis (*Okapia johnstoni*) et d'autres animaux inscrits aux Annexes de la CITES. En juin 2018, "A la Trace" n°21 p.108 (réf.7) évoquait des négociations entre la Chine et la République démocratique du Congo visant à l'exportation de 6 gorilles, de 8 chimpanzés et de 8 bonobos (*Pan paniscus*, Annexe I) dans les zoos de Taiyuan (province du Shanxi) et d'Anji (province du Zhejiang). Un prétendu programme scientifique servait d'alibi au projet.

Les proches d'Augustin Ngumbi Amuri, directeur-coordonateur de l'organe de gestion CITES en République démocratique du Congo, clament son innocence et soutiennent que "le département d'Etat des Etats-Unis a été induit en erreur et mal informé par ses sources alimentées notamment par certaines organisations non-gouvernementales et forces obscures animées par l'intention de nuire à la réputation d'un digne fils de la République démocratique du Congo."

Lire aussi au sujet des exportations par contrebande d'espèces protégées depuis la République démocratique du Congo "A la Trace" n°11 p.66 (réf.14).<sup>7</sup>

28 août 2023

Coeur d'Alene, Etat de l'Idaho, Etats-Unis d'Amérique



Sous l'enseigne Northern Leather and Craft Supply (Cuir et artisanat du Nord), Gordon A. Wilson, 66 ans, a vendu de 2016 à 2022 des falbalas en fourrure, des boutons et des perles en bois de cerf, des peaux de coyote, de raton laveur et de lynx et des peaux de pumas (*Puma concolor*, Annexe II) braconnés dont des chatons. Il avait aussi dans son catalogue des serres et des têtes d'aigle royal (*Aquila chrysaetos*, Annexe II). Wilson conseillait aux braconniers qui lui apportaient les aigles fraîchement tués au fusil ou à l'arbalète de jeter les carcasses dans la benne à ordures. Il a été condamné à plus de 100.000 US\$ de restitution à l'Idaho, à 5 ans de liberté surveillée et au retrait définitif de ses privilèges de chasse et de piégeage.<sup>8</sup>



© Coeur d'Alene Press

## AMERIQUE LATINE

### ARGENTINE

2 juin 2023

Province de Chaco, Argentine

Saisie pendant une perquisition de 2 hurleurs noirs (*Alouatta caraya*, Annexe II), d'une peau de caïman (*Caiman crocodilus* ou *Caiman latirostris*, Annexe II), d'une carapace de tatou à sept bandes (*Dasyus septemcinctus*), d'un œuf de nandou (*Rhea americana* ou *Pterocnemia pennata*, Annexe I ou II), de 15 cages à oiseaux vides et de 2 carabines.<sup>9</sup>

30 août 2023

### San Fernando, Province de Buenos Aires, Argentine

Une première dans le monde. En présence du ministre de l'Environnement ont été détruits par le feu dans le crematorium de San Fernando plus de 6000 bois, cornes, crânes et peaux de nandou (*Rhea americana* ou *Pterocnemia pennata*, Annexe I ou II), de pécarie (*Tayassuidae*, Annexe I ou II), de cerf élaphe (*Cervus elaphus*), d'antilope cervicapre (*Antilope cervicapra*, Annexe III au Pakistan et au Népal), de buffle de l'Inde (*Bubalus arnee*, Annexe III au Népal), de koudou (genre *Tragelaphus*), d'oryx (genre *Oryx*), de nyala (*Tragelaphus angasii*), de zèbres (genre *Equus*), de lion (*Panthera leo*, Annexe I ou II), de puma (*Puma concolor*, Annexe II), de rhinocéros, et de défenses d'éléphant, de sanglier (*Sus scrofa*) et de phacochère (genre *Phacochoerus*), autant de trophées saisis depuis 20 ans par les services de l'État (cf. notamment "A la Trace" n°32 p.235, réf.19, et n°37 p.182, réf.19). Une action irrémédiable et positive qui contraste avec la vente aux enchères par l'US Fish and Wildlife de bois de cerf saisis aux Etats-Unis. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement s'est constitué partie civile dans une affaire de braconnage de cerfs des marais (*Blastocercus dichotomus*, Annexe I) dans le delta du Paraná. Les braconniers ont écopé de plus de 30 millions de pesos d'amendes soit 109.880 US\$. Pas sûr que le nouveau gouvernement de Javier Milei dont l'emblème est la tronçonneuse poursuive cette politique en faveur de la biodiversité.<sup>10</sup>



## BOLIVIE

Juillet 2023

### Trinidad, Province de Cercado, Département de Beni, Bolivie



Scandale dans la prison pour hommes. Les prisonniers fabriquent des portefeuilles, des chapeaux, des ceintures, des sacs avec des parties de jaguar (*Panthera onca*, Annexe I), de tapir terrestre (*Tapirus terrestris*, Annexe II), de boa (Boidae, Annexe I ou II) et de nandou (Rheidae, Annexe I ou II). Les articles sont ensuite vendus sur les marchés locaux ou dans des échoppes de produits artisanaux. Les principaux acheteurs seraient des résidents temporaires d'origine asiatique. Le mystère persiste sur l'organisation du trafic. S'agit-il de travaux pénitentiaires sous la tutelle du directeur de la prison et des gardiens pour assurer un revenu aux prisonniers ou bien d'une bande organisée de prisonniers se livrant à un trafic clandestin et lucratif avec la complicité du personnel de la prison et d'un réseau commercial extérieur ?<sup>11</sup>

## BRESIL

Début juin 2023

### Cocal, Etat de Piaui, Brésil

Transfert à l'Ibama de Parnaíba de 2 perroquets (Psittacidae, Annexe I ou II), d'un sajou apelle (*Cebus apella*, synonyme de *Sapajus apella*, Annexe II) et d'un tatou (famille Dasypodidae) saisis sous mandat de perquisition en même temps que 5 fusils, des munitions de calibre 36, de la grenaille de plomb et une tronçonneuse.<sup>12</sup>

8 juillet 2023

### Colatina, Etat de l'Espírito Santo, Brésil



Saisie de 2 tatous (famille Dasypodidae ou Chlamyphoridae) dépecés et congelés, 1,3 et 4,5 kg, de 2 armes à feu, de 11 munitions, de 17 grammes de poudre noire et de 3 sporophiles à col double (*Sporophila caerulea*) en cage.<sup>13</sup>

**Mi-juillet 2023**  
**Irecê et Cafarnaum, Etat de Bahia, Brésil**



Saisie par l'équipe "Faune" de la 47<sup>a</sup> Fiscalização Preventiva Integrada de 180 animaux dont des tortues (*Chelonoidis carbonarius* ou *Chelonoidis denticulatus*, Annexe II), des saltators des grands-bois (*Saltator maximus*), des orioles des campos (*Icterus jamacaii*), des paroares (genre *Paroaria*) et des sporophiles à ventre jaune (*Sporophila nigricollis*). Après un examen vétérinaire et quelques soins, 70 oiseaux ont pu retrouver la liberté.<sup>14</sup>

**19 juillet 2023**  
**Colombo, Etat du Paraná, Brésil**

Saisie d'inséparables (*Agapornis* spp., Annexe II sauf *Agapornis roseicollis*), d'iguanes communs (*Iguana iguana*, Annexe II), de tortues (*Chelonoidis carbonarius* ou *Chelonoidis denticulatus*, Annexe II), de trachémydes d'Orbigny (*Trachemys dorbigni*), de hérissons à ventre blanc (*Atelerix albiventris*) et de serpents "vivant dans un environnement inapproprié et exigu, nourris avec des aliments avariés" au milieu d'animaux morts. Les survivants ont été remis aux bons soins de l'Institut Agua e Terra de Curitiba.<sup>15</sup>

**3 août 2023**  
**Passagem Franca do Piauí, Etat de Piauí, Brésil**

La police civile et la police militaire après avoir recueilli des indices concordants ont saisi sous mandat de perquisition un tatou (famille Dasypodidae ou Chlamyphoridae) et 3 agoutis (genre *Dasyprocta*) dépecés, une balance pour peser la viande, 3 armes à feu, 58 cartouches et 3 oiseaux vivants.<sup>16</sup>

**20 août 2023**  
**Manaus, Etat de l'Amazonas, Brésil**

Saisie dans le port de São Raimundo à bord du *Salmo* 23 de 145 kg de filets de "pirarucu" ou arapaïma (*Arapaima gigas*, Annexe II), de 93 kg de viande de paca (*Cuniculus paca*, Annexe III au Honduras), de 14 kg de viande de cerf et de 15 tortues. Deux arrestations, 50 et 62 ans.<sup>17</sup>

**25 août 2023**  
**Mesquita, Etat de Río de Janeiro, Brésil**

Saisie de 44 oiseaux sauvages dont des saltators olive (*Saltator similis*), des jacarins noirs (*Volatinia jacarina*) et des sporophiles à col fauve (*Sporophila collaris*) et de 2 singes capucins (*Cebus* spp., synonyme de *Sapajus* spp., Annexe II). Leur gardien de prison a été placé en détention et mis à la disposition de la justice.<sup>18</sup>

**COLOMBIE**

**11 juin 2023**  
**Aéroport International El Dorado, Bogotá, Colombie**

Saisie d'un crâne de caïman noir (*Melanosuchus niger*, Annexe I ou II), d'une mâchoire de requin-taube bleu (*Isurus oxyrinchus*, Annexe II) et d'une dent de requin-tigre (*Galeocerdo cuvier*) dans un colis en provenance d'Hollywood, Etats-Unis d'Amérique, et à destination d'un ressortissant nord-américain vivant à Medellín, département d'Antioquia.<sup>19</sup>

**12 août 2023**  
**Barranquilla, Corporation Autonome Régionale de l'Atlántico, Colombie**

Saisie dans le quartier Galán de 12 sicales (genre *Sicalis*), de 3 tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II) et d'un agouti (*Dasyprocta punctata*, Annexe III au Honduras) par les carabiniers, la section judiciaire et des enquêteurs criminels de la police nationale et l'armée. Après observation de leur comportement, le médecin vétérinaire Daniel Pardo et le ministère de l'Environnement ont recommandé leur libération. Ce qui a été fait dans une réserve de l'Atlántico.<sup>20</sup>

**12-13 août 2023**  
**Matecaña, Corporation Autonome Régionale de Valle del Cauca, Colombie**

Saisie dans un domicile privé de 3 aras (*Ara* spp., Annexe I ou II), de 8 perroquets (*Psittacidae*, Annexe I ou II), de 2 amazones à front jaune (*Amazona ochrocephala*, Annexe II), de 2 autruches (genre *Struthio*), d'un pécarri à collier (*Pecari tajacu*, Annexe II), de 5 agoutis (*Dasyprocta punctata*, Annexe III au Honduras), de 7 capybaras (*Hydrochoerus hydrochaeris*), d'un hérisson à ventre blanc (*Atelerix albiventris*) et de 4 tortues (ordre Testudines). Ils ont été transférés au refuge de San Emigdio à Palmira.<sup>21</sup>

**OPERATION LIBERTAD**

**26 août 2023**  
**Corporation Autonome Régionale de Caldas, Colombie**

Saisie et transfert au Centro de Atención y Valoración de la Fauna Silvestre d'aras sévères (*Ara severus*, Annexe II), d'agoutis (*Dasyprocta punctata*, Annexe III au Honduras) et d'opossums (famille Didelphidae) tout juste saisis et libération après plusieurs mois d'apprentissage de hiboux (*Strigidae*, Annexe I ou II), de caracaras à tête jaune (*Milvago chimachima*, Annexe II) et d'agoutis "dans une zone éloignée des établissements humains et urbains, et avec une large couverture végétale qui fournira à ces spécimens sauvages un environnement optimal pour se développer dans leur écosystème naturel".<sup>22</sup>

## EQUATEUR

**Août 2023**

### Province d'Esmeraldas, Equateur

Saisie dans un domicile privé d'une pions à tête bleue (*Pionus menstruus*, Annexe II), d'une amazone à joues jaunes (*Amazona autumnalis*, Annexe II), de 2 pécaris à collier (*Pecari tajacu*, Annexe II) et de 6 tortues des bois néotropicales (*Rhinoclemmys melanosterna*, Annexe II). Une interpellation.<sup>23</sup>

**28 août 2023**

### Tena, Province de Napo, Equateur

Condamnation de 2 hommes à 8 mois de prison, à des amendes égales à 1350 US\$ et à payer 2000 US\$ de compensation au ministère de l'Environnement pour avoir, après les avoir capturés, transporté sur leur moto 2 agoutis cendrés (*Dasyprocta fuliginosa*) et une amazone à ailes oranges (*Amazona amazonica*, Annexe II).<sup>24</sup>



## FRANCE (GUYANE)

**18 juillet 2023**

### Macouria, Collectivité Territoriale de Guyane, France



Saisie par les gendarmes et les agents de l'OFB d'un sajou apelle (*Cebus apella*, synonyme de *Sapajus apella*, Annexe II), de 4 tortues charbonnières (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II), d'un toui para (*Brotogeris chrysoptera*, Annexe II) et d'une amazone à ailes orange (*Amazona amazonica*, Annexe II). Les oiseaux avaient les ailes coupées, le sajou (dit aussi capucin) en liberté dans la maison aurait été "ramené" du Suriname il y a 2 ans et les tortues charbonnières étaient entre 4 tôles au fond du jardin.<sup>25</sup>

**2 août 2023**

### Matoury, Collectivité Territoriale de Guyane, France

Les agents de l'OFB ont repéré sur le site de vente Leboncoin que plusieurs annonces offraient à la vente des animaux sauvages se terminant par le même numéro de téléphone. Renforcés par la Division des systèmes d'information (DSI), ils ont saisi dans la chambre des vendeurs une tortue charbonnière (*Chelonoidis carbonarius*, Annexe II) et 8 oiseaux mélodieux. Les plus recherchés en Guyane sont les sporophiles curio (*Oryzoborus angolensis*, synonyme de *Sporophila angolensis*), les sporophiles crassirostres (*Oryzoborus crassirostris*), les sporophiles petit-louis (*Sporophila minuta*), les sporophiles à ailes blanches (*Sporophila americana*) et les organistes têtés (*Euphonia violacea*).<sup>26</sup>

## MEXIQUE

**29 juin 2023**

### Carmen, Etat de Campeche, Mexique

Le singe hurleur du Guatemala (*Alouatta pigra*, Annexe I) et l'amazone à tête jaune (*Amazona oratrix*, Annexe I) servaient de décoration et de distraction dans un restaurant. Intervention de la Profepa et de la Fiscalía General de la República. Les 2 espèces sont considérées par le Semarnat (Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales) comme en voie d'extinction.<sup>27</sup>

**Début août 2023**

### Teziutlán, Etat de Puebla, Mexique

Saisie de 42 animaux sauvages pendant la Feria 2023: 2 mygales à croupion rouge du Mexique (*Tiliotocatl vagans*, Annexe II), 2 boas constricteur (*Boa constrictor*, Annexe II), 2 couleuvres *Drymarchon melanurus*, 7 iguanes communs (*Iguana iguana*, Annexe II), 11 tortues de boue (*Kinosternon* spp., Annexe I ou II), 9 cinosternes à bouche blanche (*Kinosternon leucostomum*, Annexe II) et 9 trachémydes (*Trachemys venusta*).<sup>28</sup>

## PANAMA

**Fin juillet 2023**

### Vacamonte, Province du Panama Ouest, Panama

Saisie dans un appartement d'un tamarin de Geoffroy (*Saguinus geoffroyi*, Annexe I) et de 2 perruches tovi (*Brotogeris jugularis*, Annexe II) par des agents du ministère de l'Environnement (MiAMBIENTE). Une arrestation.<sup>29</sup>

## PEROU

14 août 2023

Iquitos, Province de Maynas, Département de Loreto, Pérou



La Gerfor (Gerencia Regional de Desarrollo Forestal y de Fauna Silvestre) et la police environnementale sous la direction du parquet spécialisé dans l'environnement ont saisi dans le bazar d'artisanat "Anaconda" et le restaurant voisin "La Balsa" 8 colliers en dents de jaguar, un crâne et un fragment de peau de jaguar (*Panthera onca*, Annexe I), 3 portefeuilles en peau de jaguar et d'anaconda (*Eunectes* spp., Annexe II), 2 crânes de crocodile (*Crocodylia*, Annexe I ou II) et 2 petits crocodiles naturalisés, un boa constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II) naturalisé, 10 plumes d'ara (*Ara* spp., Annexe I ou II), 2 tableaux de papillons naturalisés et 2 bouteilles remplies de papillons et d'insectes séchés.<sup>30</sup>

## ASIE DE L'EST

### CHINE

13 juin 2023

Terminal à containers de Kwai Tsing, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine

Mise au jour d'une nouvelle filière pour introduire par contrebande des marchandises diverses dont des parties d'animaux sauvages entre Hong Kong et la Chine continentale. Ouverture de 15 conteneurs suspects à bord d'un porte-conteneurs en partance pour Singapour (2600 km par mer). Saisie d'un milliard de composants électroniques (circuits intégrés, cartes de circuits imprimés et condensateurs), de 20.000 bouteilles de vin et d'autres marchandises gastronomiques, de 27.000 disques vinyles et CD de musique classique, d'ailerons séchés de requin, de vessies natatoires séchées, de dragons de mer (genre *Phycodurus* ou *Phyllopteryx*) séchés et de tendons de cerf sika (*Cervus nippon*) ou élaphe (*Cervus elaphus*). La médecine traditionnelle chinoise préconise la consommation de tendons de cervidés pour renforcer l'énergie physique et sexuelle et pour prévenir l'ostéoporose. A défaut, des tendons de bétail domestique sont préconisés bien que leur efficacité soit réputée moindre. Il y a une dizaine d'années, les services fiscaux de Hong Kong avaient inspecté 29 boutiques médicinales et découvert que dans 28, les tendons vendus sous l'appellation de tendons de cerf élaphe étaient en fait des tendons de vache.

Tendons de cerf, cf. "A la Trace" n°35 p.89 (réf.13).<sup>31</sup>

Juin 2023

Guangzhou, Province du Guangdong, Chine



Saisie de 59 bijoux et accessoires en ivoire, en corail rouge (genre *Corallium*) et en écaille de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I). Poids total : 219,1 grammes.<sup>32</sup>

12 juillet 2023

Ile d'Ap Lei Chau, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine



© Hong Kong Customs

Saisie par les douanes au moment du déchargement d'un camion et de l'approche d'un speed boat tous feux éteints de 60 dents d'hippopotame (*Hippopotamidae*, Annexe II), de 3300 tortues vivantes (les espèces ne sont pas précisées) et de 500 boîtes de produits vétérinaires pour chiens. La cargaison qui était à destination de la Chine continentale est évaluée à 2 millions de dollars de Hong Kong soit plus de 255.000 US\$. Trois arrestations sur les quais. Un homme a réussi à sauter dans le speed boat qui avec son équipage a pris la fuite.<sup>33</sup>

20 juillet 2023

Poste-frontière de Gongbei, Préfecture de Zhuhai, Province du Guangdong, Chine. Frontière avec Macao.



Saisie dans les bagages de Fu (nom d'emprunt) d'un article en carapace de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I), de 7 articles en ivoire d'éléphant de forêt d'Afrique et d'un article en ivoire d'éléphant de savane selon l'expertise du centre technique des douanes de Gongbei.<sup>34</sup>

INDONESIE

26 juin 2023

Surabaya, Province de Java Orientale, Ile de Java, Indonésie

Condamnation d'Angger Okta Mudhir et d'Ardyo Putro Nugroho à 7 mois de prison et à une amende de 10 millions de roupies (668 US\$) avec 2 mois de prison en plus en cas de non-paiement pour avoir détenu intentionnellement et transporté 18 varans des mangroves (*Varanus indicus*, Annexe II), 2 varans arboricoles jaunes (*Varanus reisingeri*, Annexe II), 34 pythons arboricoles verts australiens (*Morelia viridis*, Annexe II), un serpent lime (*Acrochordus granulatus*) vivants et 12 gouras (*Goura spp.*, Annexe II) morts. Les gouras sont de grands pigeons avec une huppe sur la tête, endémiques de Nouvelle-Guinée.<sup>35</sup>



Goura couronné (*Goura cristata*)

5 juillet 2023

Pekanbaru, Province de Riau, Ile de Sumatra, Indonésie

Saisie par la police et transfert au refuge du BKSDA d'un cacatoès à huppe rouge (*Cacatua moluccensis*, Annexe I), d'un aigle noir (*Ictinaetus malayensis*, Annexe II), d'un aigle des Célèbes (*Spizaetus lanceolatus*, Annexe II) et de 6 chats-léopards du Bengale (*Prionailurus bengalensis*, Annexe II).<sup>36</sup>



18 juillet 2023

Territoire Spécial de la Capitale Jakarta, Ile de Java, Indonésie



Deux condamnations à un an et 4 mois de prison et à 2 amendes égales à 670 US\$ pour transport et tentative de vente de 2 siamangs (*Symphalangus syndactylus*, Annexe I), de 2 loris tricolores (*Lorius lory*, Annexe II), de 2 chats-léopards du Bengale (*Prionailurus bengalensis*, Annexe II), d'un binturong (*Arctictis binturong*, Annexe III en Inde) et de 5 tragules pygmés (dit aussi petit chevrotain malais, *Tragulus kanchil*), tous des animaux locaux.<sup>37</sup>



*Tragulus kanchil*

10 août 2023

Medan, Province de Sumatra du Nord, Ile de Sumatra, Indonésie



Destruction par le feu comme en Argentine d'animaux naturalisés ou de leurs parties qui étaient des pièces à conviction dans des procès aujourd'hui purgés de tout recours: un casque de calao (famille Bucerotidae), 3 peaux et 44 fragments de peau de tigre de Sumatra (*Panthera tigris*, Annexe I), 15,5 kg d'écaillés de pangolin, 5 bois de cerf (famille Cervidae), 317 peaux de python malais (*Python brongersmai*, Annexe II), 38 peaux de python réticulé (*Malayopython reticulatus*, synonyme de *Python reticulatus*, Annexe II) et 5 tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I).<sup>38</sup>

28 août 2023

Port de Sorong, Province de Papouasie Occidentale, Ile de Nouvelle-Guinée, Indonésie

Saisie sous une couchette à bord du KM Gunung Dempo (route: Jayapura-Nabire-Wasior-Manokwari-Sorong-Makassar-Surabaya-Jakarta) d'un cacatoès à huppe jaune (*Cacatua galerita*, Annexe II), de 2 grands éclectus (*Eclectus roratus*, Annexe II), de 9 pythons arboricoles verts australiens (*Morelia viridis*, Annexe II), de 8 pythons à lèvres blanches (*Leiopython albertisii*, Annexe II), d'un python améthyste (*Morelia amethystina*, Annexe II) et de 2 varans des mangroves (*Varanus indicus*, Annexe II). Gunung Dempo, cf. "A la Trace" n°13 p.30 (réf. 25), n°35 p.180 (réf.37) et n°38 p.106 (réf.34).<sup>39</sup>

## LAOS

3<sup>ème</sup> semaine d'août 2023

**District de Dak Cheung, Province de Sekong, Laos**

Saisie en 2 jours par les forces chargées de l'application de la loi sur la faune sauvage de 302 oiseaux qui étaient en captivité. Plusieurs écureuils de Finlayson (*Callosciurus finlaysonii*) et écureuils volants (famille Sciuridae) sont malheureusement morts pendant l'opération soutenue par le WWF. Le district de Dak Cheung est frontalier du Vietnam.<sup>40</sup>

## MALAISIE

Début juillet 2023

**Ile de Banggi, Etat de Sabah, Malaisie**

Alertée par des on-dit, la police de l'Etat a décidé de surveiller de plus près les activités sur l'île de Banggi, 440 km<sup>2</sup>, de présumés braconniers venus de l'île de Bornéo. Et la vigilance a commencé à payer. Deux hommes âgés de 30 et 66 ans, lourdement et illégalement armés, ont été arrêtés et de la viande de pangolin, de chevrotain (famille Tragulidae) et de sanglier (*Sus scrofa*) a été saisie.<sup>41</sup>



**OPERATION HUNTER EN FAMILLE**

Du 18 au 20 août 2023

**Kampung Landai, Kampung Belantek, Kampung Galau et Kampung Bukit Berangan, Etat de Kedah, Malaisie**

De la viande congelée de cerf muntjac (genre *Muntiacus*), de cerf sambar (*Rusa unicolor*), de chevrotain (famille Tragulidae) et de porc-épic (famille Hystricidae), des bois, des crânes, des peaux, des os et des oiseaux, des mainates religieux (*Gracula religiosa*, Annexe II), des shamas à croupion blanc (*Copsychus malabaricus*, Annexe II), des coryllis (*Loriculus* spp., Annexe II), des calaos (famille Bucerotidae), des verdins (genre *Chloropsis*), des colombines turvert (*Chalcophaps indica*), des bulbuls cap-nègre (*Pycnonotus atriceps*), des bulbuls à huppe noire (*Pycnonotus flaviventris*), des bulbuls à long bec (*Setornis criniger*) et des râles à poitrine blanche (*Amaurornis phoenicurus*), ont été saisis chez les 6 membres de la bande organisée familiale dont le job principal était de piller la forêt-réserve Ulu Muda, de découper, de naturaliser, de vendre à l'encan sur les réseaux sociaux et d'écouler sur les marchés locaux. Ce qui a été saisi dans les cages et les frigos est estimé à 100.000 ringgits soit 22.000 US\$ et le business dure depuis 10 ans. Les armes à feu, les arcs silencieux, les pièges, les couteaux, l'arsenal sont autant de pièces à conviction emportées par le Perhilitan.<sup>42</sup>



## VIETNAM

20 juillet 2023

**Kon Tum, Province de Kon Tum, Vietnam**

Saisie par la police routière d'un pangolin et d'une platysterne à grosse tête (*Platysternon megacephalum*, Annexe I). Le chauffeur déclare avoir été chargé par un inconnu de transporter les 2 animaux depuis le bord d'une route de Tan Canh et de les remettre au carrefour de Trung Tin à Kon Tum (50 km) dans les mains d'un destinataire lui aussi inconnu.<sup>43</sup>



Août 2023

**Di An, Province de Binh Duong, Vietnam**

Mai Van Dai, éleveuse de poulets, qui avait acheté via l'Internet un pangolin javanais de 1,8 kg contre 2,6 millions de dongs soit 110 US\$, l'avait vendu quasiment 3 fois plus. Elle allait le livrer quand elle a été arrêtée. De plus, chez elle, 2 varans du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I) morts ont été saisis.<sup>44</sup>



8 août 2023

**Vu Quang, Province de Ha Tinh, Vietnam**

Condamnation de Mme Hoang Thi Ngoc à 24 mois de prison et à une amende de 50 millions de dongs soit 2112 US\$ pour avoir détenu sans permis 2 défenses d'éléphant d'Afrique dans son opulent appartement et pour avoir aussi détenu sur étagères des bouteilles de vin de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I) et de cobras royaux (*Ophiophagus hannah*, Annexe II) dont la dégustation était supposée soigner ses articulations et prévenir l'ostéoporose.<sup>45</sup>



## ASIE DU SUD

### INDE

2 juin 2023

**Tehsil de Chandaka, District de Khordha, Etat de l'Odisha, Inde**

Saisie, sans autre précision, de 2 hémipénis de varan du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I) ou "hatta jodi", de 11 glandes préputiales de chevrotain porte-musc (*Moschus* spp., Annexe I), d'une peau de renard du Bengale (*Vulpes bengalensis*, Annexe III) et de 12 gorgones (ordre Alcyonacea) par la Division forestière grâce à des informations fournies par le WCCB.<sup>46</sup>

3 juin 2023

**Khudupani et villages alentours, District de Nuapada, Etat de l'Odisha, Inde**

Saisie chez Badan Manjhi d'une peau, de griffes et de canines de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I), d'un ours lippu de l'Inde (*Melursus ursinus*, Annexe I) en morceaux, de pièces détachées de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I), d'organes d'animaux sauvages, de 4 oisillons paons bleus (*Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan), de plumes d'oiseaux, d'un filet, d'un fusil se rechargeant par la gueule, d'un arc et de flèches. Interpellation de 5 complices âgés de 36 à 62 ans. Manjhi dit être tombé sur une carcasse de tigre pourrie près de la réserve de tigres d'Udanti-Sitanadi et de son village. Tout ce qui était récupérable a été par les villageois.<sup>47</sup>



14 juin 2023

**Kalamdongri, District de Gariaband, Etat du Chhattisgarh, Inde**

Saisie d'une peau et de 3 os de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I), de 2 têtes d'antilope à quatre cornes ou "kotri" (*Tetracerus quadricornis*, Annexe III au Népal), d'un bois de cerf sambar (*Rusa unicolor*), de 10 piquants de porc-épic indien (*Hystrix indica*) et d'un piège à collet chez Kurso Bhatra. Saisie de dents et d'os de léopard chez Mohan Singh Rawat. Saisie d'un os et d'autres parties animales ainsi que de 2 os et de la queue d'un léopard, de 20 plumes de paon bleu (*Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan), d'une lance et de flèches et de 250 grammes de cannabis chez Dumar Manjhi. Kalamdongri est dans la zone tampon de la réserve d'Udanti-Sitanadi, à 5 km de la frontière avec l'Odisha. L'intervention a été menée conjointement par les forces du Chhattisgarh et de l'Odisha.<sup>48</sup>



23 juin 2023

**Parc Shastri, District de Delhi Nord-Est, Territoire de la capitale nationale de Delhi, Inde**

Saisie par la police dans une animalerie de 19 tortues de Hamilton (*Geoclemys hamiltonii*, Annexe I) et de 40 perruches Alexandre (*Psittacula eupatria*, Annexe II) et perruches à collier (*Psittacula krameri*). Le tenancier a pris la fuite. Il est sous le coup d'une infraction à la Loi de protection de la faune sauvage, à la Loi sur la prévention de la cruauté envers les animaux et à la section 429 du Code pénal sur la mutilation d'un animal. L'opération a été lancée grâce à un signalement de l'ONG PFA (People For Animals).<sup>49</sup>

26 juin 2023

**Siliguri, District de Darjeeling, Etat du Bengale-Occidental, Inde**

Arrestation par la RDF (Rapid Deployment Force) dans une gare routière de 2 individus originaires du Bihar et de l'Uttar Pradesh en partance pour le Népal avec dans leurs affaires 3 bois et 4 fragments de peau de cerf axis (*Axis axis*) et 350 ml de présumée huile de cobra à lunettes (*Naja naja*, Annexe II) répartis dans un bocal et 15 fioles. Selon Deepak Rasaili, le responsable de l'enquête, Sikander Kumar et Sanju Baidh ou leurs complices capturent les cobras dans les forêts de l'Assam, les tuent, les ébouillantent pour en extraire l'huile. Cinq millilitres se vendent en Inde contre 20.000 roupies (240 US\$) et plus encore en Chine, en Thaïlande ou en Indonésie. De plus en plus de rumeurs font monter les prix et la pression sur les différentes espèces de cobras. L'huile préviendrait la chute des cheveux, le cancer de la peau, et augmenterait la virilité.<sup>50</sup>

28 juin 2023

**Kurnool, District de Kurnool, Etat de l'Andhra Pradesh, Inde**

Comme souvent peu de détails dans le tweet du WCCB : saisie aujourd'hui de coraux de feu (*Millepora* spp., Annexe II), de coquillages et d'une huile suspectée être de l'huile de varan du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I).<sup>51</sup>

EN FAMILLE

3 juillet 2023

**Chhapra, District de Saran, Etat du Bihar, Inde**

Saisie de griffes et de fragments de peau de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I), d'ongles d'ours (Ursidae, Annexe I ou II), de carapaces de tortue, de peaux de serpent et de bois de cerf dans une épicerie de renom et une herboristerie tenues par les cousins Ranjit Kumar Gupta et Akash Kumar Gupta. Ils disent que ces articles sont utilisés dans des rituels de magie noire.<sup>52</sup>



9 et 10 août 2023

**Ayodhya, District d'Ayodhya, et Lucknow, District de Lucknow, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde**

Saisie de 39 dents de léopard (*Panthera pardus*, Annexe I) présumées, de 140 gorgones (ordre Alcyonacea), de 106 "Siyar Singhi", ces prétendues cornes de chacal doré (*Canis aureus*, Annexe III en Inde) fabriquées à partir de boue mélangée à de la peau et des touffes de poils de chacal, et de 2 "Hatha Jodi", des hémipénis de varan du Bengale (*Varanus bengalensis*, Annexe I). Trois arrestations, Brijesh Kesharwani, Sanjay Tiwari et Dayaram Dubey qui tient près du tribunal de Lucknow une boutique d'articles pour les rituels tantriques, la magie noire, l'accomplissement de soi et l'élimination des forces négatives. Tous les fétiches saisis étaient destinés à l'exportation dans d'autres Etats de la république fédérale.<sup>53</sup>



21 août 2023

**Aéroport International de Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde**



Saisie dans les bagages d'un passager arrivant de Bangkok, Thaïlande, qui s'affirme de plus en plus comme une grande surface de la faune mondiale, de 30 iguanes bleus (*Cyclura lewisi*, Annexe I) originaires de l'île de Grand Cayman dans la mer Caraïbe, de 19 pythons royaux (*Python regius*, Annexe II) originaires d'Afrique de l'Ouest et centrale et de 4 écureuils fougueux (*Sciurus flammifer*) originaires du Venezuela.<sup>54</sup>

22 août 2023

**Aéroport International Kempegowda, District de Bangalore Rural, Etat du Karnataka, Inde**

Le voyageur débarquant d'un vol de Thai AirAsia en provenance de Bangkok dans la nuit de mardi à mercredi était âgé de 32 ans et s'apprêtait à sortir du secteur arrivées quand les douaniers l'ont mis de côté et ont exploré ses trolleys pleins de paquets. Il y avait à l'intérieur 234 animaux dont un kangourou roux (*Macropus rufus*) mort asphyxié et des cobras (famille Elapidae, 12 espèces en Annexe II), des pythons royaux (*Python regius*, Annexe II), des alligators (*Alligator spp.*, Annexe I ou II), des caméléons (famille Chamaeleonidae, 209 espèces en Annexe I ou II), des iguanes (famille Iguanidae, 40 espèces en Annexe I ou II) et des tortues tous juvéniles et vivants. Les animaux appartiennent à des espèces exotiques qui font fureur ces dernières années sur le marché indien. Des échanges sont en cours avec la Thaïlande pour discuter du rapatriement des animaux manifestement achetés sur le marché cosmopolite de Bangkok.<sup>55</sup>

PAKISTAN

13 juillet 2023

**District de Rahim Yar Khan, Province du Pendjab, Pakistan**



La course-poursuite entre 5 braconniers et une brigade volante anti-braconnage s'est terminée par une sévère collision routière. A l'intérieur du véhicule tout-terrain des 5 braconniers, Muhammad Abu Bakr, Ishfaq, Sohaib, Muhammad Sajid et Moman Khan, une outarde houbara (*Chlamydotis undulata*, Annexe I), 2 gazelles de l'Inde (*Gazella bennettii*, Annexe III) et 16 francolins gris (*Ortygornis pondicerianus*) morts ont été découverts et saisis. Deux membres de la brigade anti-braconnage ont été blessés et conduits à l'hôpital.<sup>56</sup>

12 août 2023

**Tehsil de Batkhela, Province de Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan**



Saisie d'un ourson à collier (*Ursus thibetanus*, Annexe I) et de 3 macaques (*Macaca spp.*, Annexe I ou II), tous âgés de quelques mois. Ils n'étaient pas dans la maison en tant qu'animaux de compagnie. C'était plutôt des animaux de rente. Le maître des lieux comptait les vendre. L'ourson a été remis provisoirement au zoo de Peshawar, les singes au Wildlife Safari Park dans le district de Malakand.<sup>57</sup>



## ASIE DE L'OUEST

### ISRAEL

10 juin 2023

#### Aéroport International David Ben Gourion, District Centre, Israël

Saisie de 21 animaux protégés, dont des reptiles et des rainettes aux yeux rouges (*Agalychnis callidryas*, Annexe II) originaires d'Amérique latine, qu'un Israélien tentait de faire rentrer en Israël. "Les animaux ont été remis aux services vétérinaires et seront renvoyés dans leur pays d'origine." Le communiqué de la police des frontières, des douanes et des parcs nationaux n'en dit pas plus, c'est-à-dire très peu et pas assez.<sup>58</sup>



Rainette aux yeux rouges (*Agalychnis callidryas*)

### TURKIYE

Juin 2023

#### Province d'Istanbul, Türkiye

Saisies en 2 semaines par la Direction régionale du ministère de l'Agriculture et des Forêts et la Direction de la conservation de la nature et des parcs nationaux (DKMP) de 63 animaux protégés ou de leurs parties : 4 défenses sculptées, un macaque (*Macaca* spp., Annexe I ou II), 12 daims (*Dama dama*, *Dama dama mesopotamica*, Annexe I), 2 trophées de chevreuil (*Capreolus capreolus*), un wallaby (famille Macropodidae), 13 pythons molures à deux bandes (*Python bivittatus*, Annexe II), 4 mygales (famille Theraphosidae), 20 perroquets (Psittaciformes, Annexe I ou II sauf 4 espèces) et 6 paons (*Pavo muticus*, Annexe II ou *Pavo cristatus*, Annexe III au Pakistan). Au moins 2 arrestations. Le montant total des amendes infligées pour le commerce illégal d'espèces menacées est égal à 8255 US\$. Le montant total des amendes infligées pour le préjudice écologique est égal à 90.000 US\$. Par ailleurs, la DKMP met en garde contre la capture en mai et juin des jeunes daims dans leurs habitats naturels et leur apprivoisement dans des lieux clos. Les 2 pratiques sont illégales.<sup>59</sup>



## EUROPE DE L'OUEST

### ALLEMAGNE

26 juillet 2023

#### Francfort-sur-le-Main, Land de Hesse, Allemagne

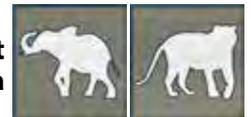
Condamnation à 60 jours-amende (au total 900 € soit 985 US\$) pour un homme d'origine vietnamienne résidant en Allemagne qui avait ramené d'Asie pour les offrir à sa famille une griffe de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I) et 10 hippocampes (*Hippocampus* spp., Annexe II) séchés et qui avait été interpellé à l'aéroport international de Francfort.<sup>60</sup>



### FRANCE

#### 8 juin 2023 et 10 juillet 2024 Saint-Martin-sur-le-Pré et Baconnes, Département de la Marne, France

Monsieur X, âgé de 78 ans, a été interpellé le 8 juin 2023 pour avoir détenu sans autorisation à son domicile et dans les locaux de sa société de chasse des espèces protégées par les réglementations nationales et internationales : 2 pieds d'éléphants d'Afrique naturalisés et transformés en tabourets, 2 défenses d'ivoire brut d'éléphant d'Afrique, un léopard (*Panthera pardus*, Annexe I) naturalisé, 3 griffes de léopard, un autour des palombes (*Accipiter gentilis*, Annexe II) naturalisé, un faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*, Annexe II) naturalisé, un busard cendré (*Circus pygargus*, Annexe II) naturalisé et une buse variable (*Buteo buteo*, Annexe II) naturalisée. Monsieur X, amateur de safaris en Afrique et n'ayant pu prouver ni la légalité ni l'origine des animaux détenus, a comparu le 12 juin 2024 devant le Tribunal Correctionnel de Troyes. Robin des Bois s'est constitué partie civile dans cette affaire. Le 10 juillet 2024, M. X a été condamné une amende de 8000€ (8750 US\$) dont 4000€ avec sursis, à faire publier à ses frais sa condamnation dans le journal régional l'Union pendant 3 jours et à verser 900 € (980 US\$) à Robin des Bois au titre du préjudice moral et des frais de justice. Le tribunal n'a pas retenu la détention illégale du léopard naturalisé. Le parquet de Troyes et M. X ont fait appel. A suivre.<sup>61</sup>



19 juillet 2023

**La Chapelle-en-Vercors, Département de la Drôme, et Département de l'Isère, France**

Après la découverte entre avril et mai 2023 de plusieurs corps de buses variables (*Buteo buteo*, Annexe II), de bouquetins des Alpes (*Capra ibex*), de cerfs élaphe (*Cervus elaphus*), de chevreuils (*Capreolus capreolus*) et de renards roux (*Vulpes vulpes*) près de Vassieux-en-Vercors et de Saint-Agnan-en-Vercors, 5 individus tous détenteurs d'un permis de chasse ont été interpellés. Des trophées de cerfs et de bouquetins, 11 armes de chasse, 200 munitions, 2 pickups, des jumelles et autres instruments de repérage et d'éblouissement ont été saisis. Le procès devait avoir lieu le 5 février 2024 à Valence, département de la Drôme. Il a été repoussé au 14 octobre 2024.<sup>62</sup>

29 et 30 août 2023

**Salbris, Département de Loir-et-Cher, et Sorigny, Département d'Indre-et-Loire, France**

C'est la fin des vacances et le retour de la transhumance. Sur réquisition de la procureure de Blois, les douanes, l'OFB et la gendarmerie ont fait des contrôles à la sortie 17 de l'autoroute A10 et la sortie 4 de l'autoroute A71. Les contrôles étaient destinés à tester le déploiement des COLDEN (Comités Opérationnels de Lutte contre la Délinquance Environnementale). Des chardonnerets élégants (*Carduelis carduelis*, Annexe III en Ukraine) et des tortues mauresques (*Testudo graeca*, Annexe II) ont été saisis dans des véhicules remontant d'Espagne et du nord de l'Afrique. Ils ont reçu les premiers soins d'un vétérinaire du zoo de Beauval et ont été remis au Muséum d'Histoire Naturelle de Tours et à l'association Sauve qui Plume. Deux escargots géants africains (*Lissachatina fulica*) ont malheureusement échappé à la saisie. Leur transport et leur importation dans l'Union européenne ne sont pas encore répréhensibles alors qu'ils font l'objet d'élevages clandestins et que l'espèce est invasive.<sup>63</sup>

**EUROPE DU SUD**

**ESPAGNE**

**OPERATION LURIA**

Août 2023

**Daroca et Manchones, Province de Saragosse,**

**Communauté Autonome d'Aragon, Espagne**

Saisie dans les 2 propriétés d'un collectionneur faunique de 50 dépouilles : une peau avec tête de lion (*Panthera leo*, Annexe I ou II) et une peau avec tête d'ours brun (*Ursus arctos*, Annexe I ou II), des crânes et des massacres de renards roux (*Vulpes vulpes*, 3 sous-espèces inscrites en Annexe III en Espagne), de loups (genre *Canis*), d'isards (*Rupicapra pyrenaica*, *Rupicapra pyrenaica ornata*, Annexe II), de chèvres sauvages (genre *Capra*), de gnous (genre *Connochaetes*) et de chevreuils (*Capreolus capreolus*), une loutre commune (*Lutra lutra*, Annexe I), une genette (*Genetta genetta*), un grand tétras (*Tetrao urogallus*) et un geai des chênes (*Garrulus glandarius*) naturalisés. Trois arrestations.<sup>64</sup>



**ITALIE**

13 juin 2023

**Aielli, Province de L'Aquila, Région des Abruzzes, Italie**



Découverte par le personnel du parc régional Sirente Velino et une équipe de Rewilding Apennines de la carcasse d'un porc aspergée d'un poison agricole et de traces de pneus démontrant la volonté maléfique de tuer par malice des loups gris (*Canis lupus*, Annexe II) ou des vautours fauves (*Gyps fulvus*, Annexe II). Le mortel appât a été soustrait à l'appétit des bêtes sauvages sous la surveillance de la vétérinaire du parc. Des recherches sont en cours pour identifier le pesticide et les empoisonneurs.

Empoisonnement de vautours fauves ou de loups dans le parc Sirente Velino, cf. "A la Trace" n°40 p.157 (Latium, carte des braconnages et saisies d'oiseaux en Italie) et p.209 (réf.95).<sup>65</sup>

Début juillet 2023

**Acerra, Ville Métropolitaine de Naples, Région de la Campanie, Italie**

Saisie par les carabinieri de 3 tortues d'Hermann (*Testudo hermanni*, Annexe II) et de 2 verdiers d'Europe (*Chloris chloris*) dans la cour d'une maison. Les oiseaux ont été relâchés sans délai.<sup>66</sup>

**MONTENEGRO**

11 et 27 juillet 2023

**Budva, Municipalité de Budva, Monténégro**



Les défenseurs des animaux avec en premier le CZIP (Centre pour la protection et l'évaluation des oiseaux du Monténégro) protestent contre la présence dans la ville de 2 photographes ukrainiens exhibant 2 ou 3 chouettes effraies (*Tyto alba*, Annexe II), un singe (Primates, Annexe I ou II) et un python (Pythonidae, Annexe I ou II) et proposant aux passants de poser contre de l'argent avec leurs "outils de travail" vivants et prisonniers.<sup>67</sup>

14 août 2023

Bar, Municipalité de Bar, Monténégro



Dans les rues assaillies par les touristes au bord de l'Adriatique, les photographes de rue s'activent nuit et jour. La dénommée Zoran Tajkun, du moins c'est ainsi qu'elle se présente, de nationalité inconnue, rend la monnaie à des clients en tenant dans sa main gauche un pauvre caïman (Alligatoridae, Annexe I ou II) transbahuté entre les restaurants Soho Pizza et Azzuro au bord du fleuve Željeznica. Elle a aussi un python (Pythonidae, Annexe I ou II) en stock. A côté, un compère exhibe dans l'impunité des perroquets (Psittaciformes, Annexe I ou II sauf 4 espèces) et dans d'autres rues de la ville, aux lieux où la foule est dense, un autre exhibe une chouette effraie (*Tyto alba*, Annexe II). La municipalité de Bar est un zoo. Le CZIP (Centar za zaštitu i proučavanje ptica, Centre de protection et d'étude des oiseaux) s'indigne de l'inertie des ministères concernés.<sup>68</sup>

## EUROPE DE L'EST

### POLOGNE

2 juin 2023 et 19 et 25 janvier 2024  
Nowy Sącz et Limanowa, Voïvodie de Petite-Pologne, Pologne



- Condamnation de Mariusz S., l'exploitant d'une animalerie, à 8 mois de prison, à une interdiction pendant 5 ans de détenir des animaux, à l'interdiction d'exercer une profession liée aux animaux pendant 10 ans, à payer une amende de 6000 zlotys (1425 US\$), à verser au titre des dommages 10.000 zlotys (2375 US\$) à la SPA de Krynica-Zdrój et à s'acquitter de 10.000 zlotys au titre des frais de justice, pour maltraitance envers les animaux et pour avoir fait commerce sans autorisation d'espèces protégées dont 2 perruches de Pennant (*Platycercus elegans*, Annexe II), 2 aras bleu et jaune (*Ara ararauna*, Annexe II), 6 pythons molures (*Python molurus*, Annexe I), un python réticulé (*Malayopython reticulatus*, synonyme de *Python reticulatus*, Annexe II), 2 boas constrictor (*Boa constrictor*, Annexe I ou II), un iguane commun (*Iguana iguana*, Annexe II), un sajou apelle (*Cebus apella*, synonyme de *Sapajus apella*, Annexe II) et des ouistitis à pinceaux blancs (*Callithrix jacchus*, Annexe II).

- Nouvelle condamnation à 10 mois de prison pour des délits similaires à Limanowna. Mariusz S. exploitait 4 animaleries.

- Confirmation en appel de la première condamnation avec obligation pour Mariusz S. de payer 840 zlotys (215 US\$) au titre des frais de justice. Cf. "A la Trace" n°35 p.186 (réf. 78).<sup>69</sup>

### ROUMANIE

21 juin 2023

Siriu, Judet de Buzău, Roumanie



La police a perquisitionné 11 domiciles à Siriu (3000 habitants). Le braconnage en bande organisée de 8 ours bruns (*Ursus arctos*, Annexe II) et cervidés (famille Cervidae) est suspecté. Les animaux étaient régulièrement appâtés à proximité de la bourgade et tués à coups de fusil après avoir été harcelés par une meute de chiens de chasse. Saisies de 8 kg de viande, d'os, de fourrures d'ours, de trophées de cervidé, de 129 munitions, de pièges et de haches. Trois suspects sont en garde à vue.<sup>70</sup>



### RUSSIE

15 juin 2023

Tcheliabinsk, Oblast de Tcheliabinsk, Russie

La police réagit enfin à l'exploitation d'animaux exhibés par des photographes de rue dans la ville. Saisie d'un hibou moyen-duc (*Asio otus*, Annexe II) et d'un python arboricole vert australien (*Morelia viridis*, Annexe II) en présence de l'association Spasi Menya! (Save me!). Après des soins vétérinaires urgents, ils ont été transférés dans un refuge spécialisé. Ils ont eu plus de chance que les 2 chouettes et le boa exploités par des photographes au début du mois de mai. La police n'avait alors pas réagi aux plaintes (cf. "A la Trace" n°40 p.162, réf.177).<sup>71</sup>

**28 juin 2023**

**Souzoun, Oblast de Novossibirsk, Russie**

Un zoo fantôme créé de toutes pièces dans une scierie abandonnée par un homme aujourd'hui en fuite semait l'inquiétude dans la communauté de Souzoun (15.500 habitants). Un crocodile (*Crocodylia*, Annexe I ou II) mort a été retrouvé au bout de la rue Krylov et ailleurs le cadavre d'une autruche (genre *Struthio*). Cinq loups d'Alaska (*Canis lupus pambasileus*, Annexe II) présumés (moitié sauvages, moitié domestiques) errent dans les rues et les périphéries et reviennent plus ou moins le soir à la scierie. Avec un python (*Pythonidae*, Annexe I ou II) frigorifié et mal nourri, ils viennent d'être saisis et transférés au zoo de Novossibirsk.<sup>72</sup>

**10 juillet 2023**

**Oblast de Moscou, Russie**

Saisie par le FSB d'un squelette de tigre (*Panthera tigris*, Annexe I) présumé, de 310 pattes d'ours (*Ursidae*, Annexe I ou II), de 79 cornes de saïga (*Saiga tatarica*, Annexe II), de 10 kg de bois de cerf maral (*Cervus elaphus maral*) et d'1,7 tonne de crabes en partance pour "un pays du Moyen-Orient". Deux arrestations.<sup>73</sup>



**12 juillet 2023**

**Kraskino, Kraï du Primorié, Russie. Frontière avec la Chine.**

Saisie par les douaniers dans une cache à l'intérieur du réservoir d'un autocar de 12 crocs et 2 rotules d'ours (*Ursidae*, Annexe I ou II), de 3 glandes préputiales de chevreton porte-musc de Sibirie (*Moschus moschiferus*, Annexe II) et de 518 queues et 19 pénis de cervidé (famille *Cervidae*). Le chauffeur chinois a reconnu avoir été informé de la tentative de contrebande vers la Chine.<sup>74</sup>



**15 août et 13 septembre 2023**

**Timofeevka, Kraï du Primorié, Russie**

Les tigres (*Panthera tigris*, Annexe I), les lions (*Panthera leo*, Annexe I ou II), les ours (*Ursidae*, Annexe I ou II), les loups gris (*Canis lupus*, Annexe II), les renards (genre *Vulpes*), les hyènes (famille *Hyaenidae*), les rats laveurs (genre *Procyon*), les chameaux (genre *Camelus*), les autruches (genre *Struthio*) et leurs compères captifs du zoo du "Lion Blanc" qui s'étend sur 70 hectares ont reçu la visite des inspecteurs du bureau du procureur de l'environnement. La liste des infractions notifiées à la direction est interminable. Elle inclut l'absence de licence pour détenir des animaux figurant sur la Liste rouge, l'absence de désinfection des locaux et des cages, des rations alimentaires non réglementaires, un suivi vétérinaire inadapté et un stockage des déchets improvisé. Pour sa défense, le directeur du zoo argue que toutes les régularisations sont en cours. "On ne peut pas tout faire en un jour". Le zoo a ouvert en 2019. Deux amendes administratives ont été prononcées, l'une pour violation des règles vétérinaires et sanitaires applicables aux déchets biologiques et l'autre pour atteinte aux espèces



animales rares et menacées figurant dans le Livre rouge de la Fédération de Russie. Le montant total reste minime: 55.000 roubles soit 580 US\$. Depuis une licence autorisant l'utilisation d'animaux à des fins culturelles et de divertissement a été attribuée au zoo et la plupart des infractions auraient été corrigées. Les visites n'ont pas été interrompues. Le zoo appartient à la famille Asnovinykh, qui gère également le zoo de Sadgorod à Vladivostok.<sup>75</sup>

**UKRAINE**

**11 et samedi 12 août 2023**

**Solotvyno, Oblast de Transcarpatie, Ukraine. Frontière avec la Roumanie.**

Amendes de 6800 hryvnias (185 US\$) pour 2 photographes de rue qui, au bord du lac Solene, exploitaient un pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*, Annexe I) et un singe (*Primates*, Annexe I ou II).<sup>76</sup>



**OCEANIE**

**AUSTRALIE**

**OPERATION ASTER**

**Mi-août 2023**

**Wollongong, Etat de Nouvelle-Galles du Sud, Australie**

Les agents du DAFF (Department of Agriculture, Fisheries and Forestry) chargés de la biosécurité ont saisi un iguane cornu (*Cyclura cornuta*, Annexe I), 2 iguanes communs (*Iguana iguana*, Annexe II) et 6 mygales d'Indonésie à un domicile privé. Selon la ministre de l'Environnement, Tanya Plibersek, la protection des espèces indigènes impose de les protéger des espèces exogènes. "Les conditions auxquelles sont soumis ces animaux pour franchir nos frontières sont cruelles et honteuses".<sup>77</sup>

**Fin août 2023**

**Melbourne, Etat de Victoria, Australia**

Inculpation d'un habitant de Melbourne pour cruauté et détention illégale de 40 animaux sauvages, 26 vivants, 3 morts depuis peu et 11 naturalisés, des chouettes effraies (*Tyto alba*, Annexe II), des pythons (*Pythonidae*, Annexe I ou II), des dingos (*Canis lupus dingo*, Annexe II), un crocodile de Johnston (*Crocodylus johnstoni*, Annexe II) et des marsupiaux arboricoles.<sup>78</sup>



Poisson-ange français (*Pomacanthus paru*) dans les eaux de Belize. Photo Holly Greening

AFRIQUE

MAURICE

AMERIQUE

BELIZE

## EN FAMILLE

25 juillet 2023

### La Gaulette, District de Rivière-Noire, Maurice

Saisie chez Yee Fee Yiong Tse Kiong de 1600 kg de barbaras (nom local des concombres de mer) séchés dans des sacs en raphia, d'ailerons de requin et de bois de santal blanc (*Santalum album*), de 4 machines à sous, de cigarettes de contrebande, de pneus et de moteurs de bateaux. Le fils de Yiong Tse Kiong a aussi été interpellé. Les 2 ont été remis en liberté conditionnelle sous caution de 15.000 roupies soit 330 US\$, une somme bien modeste au regard de la valeur de toutes les "marchandises" saisies, à commencer par les concombres de mer dont la valeur globale sur le marché insulaire est estimée à 3 millions de roupies soit 65.290 US\$ et 40 US\$/kg.<sup>1</sup>

6 juin 2023

### Belize City, District de Belize, Belize

Condamnation de Randolph Aragon et de Vidal Orellano à une amende globale de 96.425 dollars (47.835 US\$) pour avoir pêché hors saison 24 lambis (*Strombus gigas*, Annexe II) et 28 langoustes blanches (*Panulirus argus*) et pour avoir pêché 81 poissons-anges (famille Pomacanthidae) dont la pêche est interdite en tout temps et en avoir déjà dépecé à bord 58. Si les amendes ne sont pas payées dans un délai de 5 mois, Aragon et Orellano s'exposeront à la saisie de leurs biens et à 6 mois de prison ferme. Un 3<sup>ème</sup> homme a échappé aux sanctions. Il a convaincu le tribunal qu'il était monté dans le bateau pour faire une promenade de nuit en mer.<sup>2</sup>



ASIE

CHINE

28 juin 2023

Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine

Saisie dans un camion en attente sur un quai alors qu'un speed boat tous feux éteints s'approchait d'une contrebande vers la Chine continentale d'une valeur égale à 1,8 million d'US\$ et composée de téléphones mobiles, d'ailerons de requin, de vessies natatoires séchées, de branches de corail rouge (genre *Corallium*) et de "nids d'hirondelle". Arrestation du chauffeur. Le speed boat s'est enfui.<sup>3</sup>



© Hong Kong Customs and Excise Department



© Hong Kong Customs and Excise Department



© Hong Kong Customs and Excise Department

Juillet 2023

Aéroport International de Fuzhou Changle, Province du Fujian, Chine

Saisie dans les bagages de 2 passagers venus de l'étranger de 9 hippocampes séchés (*Hippocampus* spp., Annexe II), de 6 bijoux en coquille de bénitier (Tridacnidae, Annexe II), de 3 bracelets en écaille de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I) et en corail dur (Scleractinia, Annexe II).<sup>4</sup>

Début août 2023

Lianyungang, Province du Jiangsu et Province de Hainan, Chine

Chen n'a pas que des amis. La police a reçu des informations concernant son trafic d'espèces marines. Chez lui, "un grand nombre" de bénitiers (Tridacnidae, Annexe II), de carapaces de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Annexe I) et de fragments de coraux (classe Anthozoa) ont été saisis. Chen a d'abord prétendu qu'il s'agissait de vieux cadeaux avant de donner le nom de son fournisseur, un certain He dont l'atelier clandestin dans le Hainan à plus de 2000 km a été visité dans la foulée. Là encore, un "grand nombre" d'articles en coquilles de bénitier, en écailles de tortue imbriquée et en corail ont été saisis, notamment des bijoux. Des coquilles de bénitiers étaient en cours de transformation.<sup>5</sup>



© Modern Express Post

## AMERIQUE

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**25 août 2023****Anchorage, Etat d'Alaska, Etats-Unis d'Amérique**

Albert Correia, un des membres de la bande organisée de trafiquants de coraux entre les Philippines et les Etats-Unis (cf. "A la Trace" n°36 p.203, réf.1 et n°40 p.214, réf.2) a été condamné à 2 ans de mise à l'épreuve et à verser 5000 US\$ à la Fondation pour l'environnement et les ressources marines qui mène des actions de restauration des coraux aux Philippines. Il lui est interdit toute activité de commerce de coraux.<sup>1</sup>

## MEXIQUE

**Fin juin 2023****Santiago de Querétaro, Etat de Queretaro, Mexique**

Saisie dans un entrepôt de messagerie de 10 coraux vivants (classe Anthozoa) dans un colis.<sup>2</sup>

**8 juillet 2023****Torreón, Etat de Coahuila, Mexique**

Saisie dans un entrepôt de messagerie de coraux vivants (classe Anthozoa) dans un colis.<sup>3</sup>

## ASIE

## CHINE

**Juillet 2023****Aéroport International de Guangzhou Baiyun, Province du Guangdong, Chine**

Saisie dans un lot de marchandises arrivant sur le territoire national de 61 kg de corail rouge (genre *Corallium*).<sup>4</sup>

**Juillet 2023****Poste-frontière de Dulata, Préfecture Autonome Kazakhe d'Ili, Région Autonome Ouïghoure du Xinjiang, Chine. Frontière avec le Kazakhstan.**

Saisie dans le bagage d'un voyageur de perles en corail rouge (genre *Corallium*).<sup>5</sup>

**Juillet 2023****Shenyang, Province du Liaoning, Chine**

Saisie dans un colis expédié depuis l'étranger et déclaré contenir de la "peinture artisanale" de 2840 grammes de colliers, bracelets et autres bijoux en corail rouge (genre *Corallium*).<sup>6</sup>

## EUROPE

## DANEMARK

**Fin juillet 2023****Aéroport International de Copenhague, Région-Capitale, Danemark**

Saisie de 29 fragments de corail dur (Scleractinia, Annexe II) dans les bagages d'un voyageur.<sup>7</sup>

## POLOGNE

**Juillet 2023****Terespól, Voïvodie de Lublin, Pologne. Frontière avec l'Ukraine.**

Saisie d'un corail fossilisé (classe Anthozoa) inscrit aux Annexes de la CITES dans les bagages d'un homme en autocar venant d'Ukraine. Il a déclaré ne pas être au courant qu'il fallait un permis pour le transporter dans un autre pays.<sup>8</sup>

**23 août 2023****Aéroport International de Varsovie-Chopin, Voïvodie de Mazovie, Pologne**

Saisie de 2 coraux dans les bagages d'une touriste revenant de l'île de Bali, Indonésie.<sup>9</sup>

## RUSSIE

**7 juillet 2023****Aéroport International de Novossibirsk-Tolmachevo, Oblast de Novossibirsk, Russie**

Saisie de 27 fragments de corail dans les bagages d'une femme revenant de Dubaï.<sup>10</sup>

# BENITIERS, LAMBIS, CASQUES CORNUS, DATTES LITHOPHAGES, POUCES-PIEDS ...

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**6 août 2023**

**Parc d'Etat de Bahia Honda, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Il profitait de son dimanche après-midi pour aller braconner les lambis (*Strombus gigas*, Annexe II) dont la pêche est interdite en Floride depuis les années 70 et des homards (ordre Decapoda) sous-taille. Jose Manuel Mejia Melo a été arrêté, les 3 lambis et les 4 homards saisis.<sup>1</sup>

## ASIE

### CHINE

**Début juin 2023**

**Aéroport International de Lanzhou Zhongchuan, Province du Gansu, Chine**



Saisie dans le sac à main d'un passager de 3 colliers fabriqués au Vietnam. Les perles proviendraient de coquilles de bénitier (*Tridacnidae*, Annexe II). Poids total, 141 grammes. Prix du collier : 1,82 million de dongs (77,5 US\$).<sup>2</sup>

**Juin 2023**

**Municipalité Autonome de Chongqing, Chine**

Saisie dans un colis venu de l'étranger dont le passage aux rayons X avait attiré l'attention des douaniers de 539 pions blancs de jeux de Go en coquille de bénitier (*Tridacnidae*, Annexe II). Poids total : 3,11 kg.<sup>3</sup>

**Juin 2023**

**Aéroport International de Guangzhou Baiyun, Province du Guangdong, Chine**

Saisie de 5 coquilles de bénitier (*Tridacnidae*, Annexe I ou II) pour un poids total de 6 kg. La voyageuse débarquant d'un vol international n'a pas réussi à berner les douaniers et leurs rayons X.<sup>4</sup>

**Début juillet 2023**

**Aéroport International de Wuhan Tianhe, Province du Hubei, Chine**

Saisie de 3 coquilles ou morceaux de coquille de bénitier (*Tridacnidae*, Annexe II) dans le bagage d'un passager venu de l'étranger. Poids total : 1,371 kg.<sup>5</sup>

**Début juillet 2023**

**Aéroport International de Yantai Penglai, Province du Shandong, Chine**

Saisie dans le bagage d'un passager venu de l'étranger d'une coquille de lambi (*Strombus gigas*, Annexe II) d'environ 980 grammes.<sup>6</sup>

**Juillet 2023**

**Aéroport International de Xiamen-Gaoqi, Province du Fujian, Chine**



Le bagage du passager entrant a révélé au scanner un grand nombre d'objets ovales et coniques. Saisie de 58 coquillages dont 3 tritons géants (*Charonia tritonis*), 29 porcelaines tigres (*Cypraea tigris*) et des strombes-araignées (*Harpago chiragra*).<sup>7</sup>

**Début août 2023**

**Aéroport International de Chongqing-Jiangbei, Municipalité Autonome de Chongqing, Chine**



Saisie dans le bagage d'un passager venu de l'étranger d'un casque cornu (*Cassis cornuta*, Annexe II) de 1,61 kg.<sup>8</sup>

**Août 2023**

**Aéroport International de Wuhan Tianhe, Province du Hubei, Chine**

Saisie de 4 coquilles de bénitiers (*Tridacnidae*, Annexe II) dans le bagage d'un passager venu de l'étranger. Poids total : 446 grammes.<sup>9</sup>

**Août 2023**

**Port de Tianjin Xingang, Municipalité Autonome de Tianjin, Chine**

Saisie de 3 casques cornus (*Cassis cornuta*) d'un poids total de 3,68 kg et d'un triton géant (*Charonia tritonis*) de 0,28 kg.<sup>10</sup>

**EUROPE**

**CROATIE**

**11 juillet 2023**

**Archipel des Kornati, Comitat de Šibenik-Knin, Croatie**

A 50 mètres d'une vedette de la police nautique, un restaurant sert à ses clients des dattes lithophages (*Lithophaga lithophaga*, Annexe II) dont la capture et la vente sont interdites. La Croatie devrait s'inspirer de l'Italie de l'autre côté de l'Adriatique où la Guardia Costiera et d'autres forces multiplient les efforts pour contrer les pillages au burin et au marteau des dattes lithophages dans les fissures des falaises.<sup>11</sup>

**ESPAGNE**

**13 juillet 2023**

**La Corogne, Province de La Corogne, Communauté Autonome de Galice, Espagne**

Saisie autour des îles de San Pedro et dans l'avant-port de 15 kg de pouces-pieds (*Pollicipes pollicipes*) et d'une embarcation. Quatre arrestations. Il s'agirait de vieux routiers du pouce-pied. Les crustacés qui se vendent très cher dans les restaurants pour riches ont été donnés à des organisations qui se tiennent au secours des pauvres.<sup>12</sup>

**Mi-août 2023**

**Ferrol, Province de La Corogne, Communauté Autonome de Galice, Espagne**

Les garde-côtes galiciens et la Guardia Civil observaient de loin les pêcheurs. Ils ont attendu qu'ils mettent pied à terre pour les contrôler. 34 kg de pouce-pied (*Pollicipes pollicipes*) ont été saisis et donnés au Centre pour mineurs de la Xunta de Galicia dédié à l'accueil de jour d'enfants de familles bénéficiaires des services sociaux.<sup>13</sup>

**ITALIE**

**Mi-juin 2023**

**Manfredonia, Province de Foggia, Région des Pouilles, Italie**

Saisie de 15 kg de dattes lithophages (*Lithophaga lithophaga*, Annexe II). Arrestation en flagrant délit de 2 plongeurs en possession des outils du pilleur : burins, marteaux et seaux.<sup>14</sup>

**MONTENEGRO**

**Début août 2023**

**Municipalité de Tivat, Monténégro**

Saisie de 2 kg de dattes lithophages (*Lithophaga lithophaga*, Annexe II) dans un restaurant. Amende de 1300 € (1430 US\$) pour le propriétaire. L'ONG Stop Krivolovu (Stop Braconnage) déplore que les peines ne soient pas proportionnelles aux dommages infligés aux fonds marins et que le braconnage ne soit pas encore inscrit dans le code pénal.<sup>15</sup>





Ormeau de Roe (*Haliotis roei*). Photo Andrea Ruggeri

*Haliotis* spp.

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

#### OPERATION SHANELA

**Mai à mi-juillet 2023**

**Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Bilan partiel de l'opération Shanela. Saisie de 36 armes à feu, de 795 munitions, de 24 kg de dagga, de 139 tablettes de Mandrax et de 804 ormeaux séchés. L'opération Shanela, lancée en mai 2023, vise à prévenir et à lutter contre la criminalité dans les zones particulièrement violentes, avec notamment des patrouilles renforcées et visibles, des fouilles régulières, des barrages routiers et des inspections dans les débits de boissons.<sup>1</sup>

**3 juin 2023**

**Près de Makhan-da, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Interception sur la route 350 d'un bakkie Toyota signalé et saisie de près de 6000 ormeaux dans 17 sacs. Le véhicule venait de Port Elizabeth et remontait jusqu'à Bloemfontein (700 km). Valeur du lot : 51.870 US\$ soit 9 US\$/ormeau.<sup>2</sup>



**4 juin 2023**

**Trompsburg, Province de l'Etat-Libre, Afrique du Sud**

Saisie dans un fourgon sur la nationale 1 de 53 sacs-poubelle pleins d'ormeaux. Les 2 occupants et leur cargaison se dirigeaient vers Bloemfontein, province de l'Etat-Libre, qui est un relais intérieur névralgique pour le trafic national et international d'ormeaux.<sup>3</sup>

**12 juin 2023**

**Entre Cookhouse et Cradock, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

La course-poursuite a commencé sur la nationale 10 entre Port Elizabeth et Cookhouse et s'est poursuivie entre Cookhouse et Cradock. Le Nissan Navara bakkie en parfait état de marche d'une valeur de 30.000 US\$ a finalement été bloqué par un véhicule de police venu en renfort et en contresens. Saisie de 17 sacs et de 6699 ormeaux. La valeur sur le marché local est estimée à 3,1 millions de rands soit 157.650 US\$ et 23 US\$/ormeau. Deux arrestations.<sup>4</sup>

**13 juin 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Agissant sur renseignements, la police s'est invitée dans un atelier de cuisine et de transformation de milliers d'ormeaux. Deux arrestations.<sup>5</sup>



**20 juin 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Arrestation sur la voie express R300 d'un véhicule pour infractions au code de la route. Une autre infraction a été découverte à l'intérieur. Quatorze sacs étaient pleins d'ormeaux décortiqués et séchés. Des élus locaux se plaignent de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour démanteler les gangs trafiquant les ormeaux et les langoustes en même temps que les armes à feu et les stupéfiants.<sup>6</sup>

**23 juin 2023**

**Grabouw, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Dans la semaine du 19 au 25 juin, la police routière de la province a monté 244 barrages routiers au cours desquels 33 arrestations ou tentatives ont été réalisées dont une pour transport clandestin d'ormeaux dans des sacs-poubelle, 3731 spécimens exactement d'une valeur de 1,8 million de rands (soit 91.540 US\$ et 24 US\$/ormeau). Le chauffeur s'est enfui.<sup>7</sup>

**27 juin 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Tao Wu, l'un des Chinois pris en flagrant délit en novembre 2022 (cf. "A la Trace" n°31 p.197, réf.11) a été condamné pour exploitation illégale d'un atelier de transformation d'ormeaux à 24 mois de prison dont 12 avec sursis ou à une amende de 100.000 rands (5080 US\$) dont la moitié avec sursis et pour détention illégale d'ormeaux à 36 mois de prison avec sursis à la condition qu'il ne soit condamné pour un délit de la même catégorie pendant 5 ans. Son complice Wie-Wen Wie s'est soustrait aux convocations de la justice après sa remise en liberté sous caution. Un mandat d'arrêt est lancé à son encontre.<sup>8</sup>



**OPERATION SHANELA**

**Lundi 3-dimanche 16 juillet 2023**

**Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Nouveau bilan partiel de l'opération Shanela. Saisie de 39 armes à feu, de 29,4 kg de dagga, de 594 tablettes de Mandrax et de 5126 ormeaux.<sup>9</sup>

**8 juillet 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Démantèlement d'un atelier de séchage d'ormeaux dans le quartier résidentiel de Constantia. Saisie de 985 spécimens en instance d'exportation par contrebande dans un pays étranger. Valeur estimée: 1,94 million de rands (103.690 US\$ et 105 US\$/ormeau). Une arrestation.<sup>10</sup>

**Mercredi 12 et jeudi 13 juillet 2023**

**Overstrand, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

- Saisie de 3745 ormeaux dans un bakkie Ford Bantam. Valeur estimée : 680.000 rands soit 36.340 US\$ et 10 US\$/ormeau.

- Saisie de 1484 ormeaux au carrefour des routes 43 et 44. Valeur estimée : 270.000 rands soit 14.430 US\$ et 10 US\$/ormeau.

Les 2 opérations ont été menées par la RRU (Rapid Response Unit) de la ville. Pas d'arrestation.<sup>11</sup>

**14 juillet 2023**

**Cookhouse, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**



Les trafiquants ne sont pas à court d'innovation et les policiers ne sont pas pris de court. Un camion transportant une Volkswagen Touareg est immobilisé par l'unité antigang et les SAPS. A l'intérieur de la voiture, il y en a pour 3 millions de rands d'ormeaux soit 160.340 US\$ et 50 US\$/ormeau. Arrestation du chauffeur de la dépanneuse et du passager.<sup>12</sup>

**Samedi 15 juillet 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

La police poursuit jusqu'à la Old Dassenberg Road le véhicule suspect. Saisie de 649 ormeaux. Arrestation des 4 passagers.<sup>13</sup>

**Samedi 15 juillet 2023**

**Port Elizabeth, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

L'arrière de la Nissan perd de l'eau à grosses gouttes. La police l'arrête et découvre dans la malle plus de 1000 ormeaux frais.<sup>14</sup>

**Dimanche 16 juillet 2023**

**Cookhouse, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**



Les SAPS patrouillent sur la RN10 et s'intéressent à 2 voitures qui roulent en convoi. Blocage de l'Audi Q5. Le conducteur s'éjecte et tente de sauter sur la remorque d'un camion qui passe. Il tombe. Il est écrasé. Son identité n'est pas connue. Arrestation des 2 passagers. Saisie de 43 sacs. Décompte final : 4785 ormeaux. Valeur estimée : 3,8 millions de rands soit 203.100 US\$ et 42 US\$/ormeau. La 2<sup>ème</sup> voiture, une Chevrolet Spark, est retrouvée abandonnée sur la Cradock Road. Une enquête est lancée pour déterminer les responsabilités dans la mort du chauffeur de l'Audi.<sup>15</sup>

**21 juillet 2023**

**Melkbosstrand, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Cinq plongeurs qui venaient juste de capturer 300 ormeaux sous taille réglementaire ont pris la fuite à l'approche de la patrouille en profitant de la nuit.<sup>16</sup>

**Samedi 22-dimanche 23 juillet 2023**

**Swartland et Overstrand, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Opérations de contrôle de la brigade canine et des unités de sécurité rurale. Saisie entre autres de 22 tablettes de Mandrax entières, de 6 tablettes de Mandrax en poudre, de 34 moitiés et de 10 quarts de tablettes de Mandrax, de cocaïne, de méthamphétamine et de 13 ormeaux frais et 2 langoustes. En tout, 20 arrestations à Overstrand et 7 à Swartland.<sup>17</sup>

**23 juillet 2023**

**Edenburg, Province de l'Etat-Libre, Afrique du Sud**

Vers 23 heures, le conducteur d'un bakkie Isuzu refuse d'obtempérer à un contrôle routier. Une course-poursuite s'engage jusqu'à Edenburg. L'Isuzu fait une sortie de route. Le conducteur prend la fuite en courant. Il est rattrapé par les policiers. Il est âgé de 50 ans. Saisie d'ormeaux séchés. La valeur est estimée à 2 millions de rands soit 107.000 US\$.<sup>18</sup>

**24 juillet 2023**

**Bloemfontein, Province de l'Etat-Libre, Afrique du Sud**



Condamnation de David Mbewu, ressortissant du Malawi, de Thabiso Johannes Khaile, ressortissant du Lesotho, de Marvin Fazel Kekana et de Randy Alfred Mapoe, ressortissants d'Afrique du Sud, à une amende pour chacun de 10.000 rands (530 US\$), et de Jinghuan Zhen, ressortissant chinois et chef de la bande, à une amende de 100.000 rands (5340 US\$) dont 90.000 avec sursis. Les 5 hommes ont 4 jours pour s'acquitter des amendes. A défaut, la peine alternative est de 4 ans de prison. Le montant des amendes est dérisoire au regard de la valeur des ormeaux frais et séchés dont ils étaient détenteurs le 21 décembre 2021 (cf. "A la Trace" n°34 p.240, réf.23). Clareece Genevieve a été acquittée.<sup>19</sup>

**Fin juillet 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Raid de la police de Table View sur un atelier de séchage d'ormeaux près de West Beach. Arrestation de 3 ressortissants étrangers. Saisie de 7855 ormeaux, d'un Land Rover, de bouteilles de gaz, de sacs de sel, de marmites et de racks de séchage. Valeur estimée à près de 200.000 US\$ soit 25 US\$/ormeau.<sup>20</sup>

**4 août 2023**

**Port Elizabeth, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**



Saisie dans l'embouchure du Swartkops de 4 semi-rigides super motorisés, de 25 combinaisons de plongée et de 1984 ormeaux décortiqués (386 kg soit 195 grammes par ormeau).<sup>21</sup>

**Entre le 11 et le 13 août 2023**

**Overstrand, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Les Unités de sécurité rurale (Rural Safety Units), les brigades canines (K-9) et la police poursuivent leurs opérations de lutte contre la criminalité malgré les complications provoquées par la grève des taxis. Saisie de 190 ormeaux d'une valeur de 43.835 rands soit 2480 US\$ et 13 US\$/ormeau. Une arrestation.<sup>22</sup>

**11 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023**

**Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**



- 11 août 2023. Condamnation de 4 hommes et d'une femme membres du DAFF (Department of Agriculture, Forestry and Fisheries) arrêtés par les Hawks le 5 mars 2018 à Gansbaai (cf. "A la Trace" n°20 p.9, réf. 20). Ils revendaient à des trafiquants les ormeaux saisis et assuraient l'escorte des cargaisons 2 fois illicites jusqu'aux ateliers clandestins de séchage et de transformation. Ils étaient accusés de blanchiment d'argent, de corruption, de racket en bande organisée.

Adam Baadjies : 52 ans de prison.

Rudolf Andrew Louw : 47 ans de prison.

Allistair Hillmar Maans : 47 ans de prison.

John Stephanus Karelse : 47 ans de prison.

Mme Linda Nkeleni : 47 ans de prison.

Grâce à la confusion de certaines peines, les condamnations effectives vont de 10 à 15 ans de prison.

Cinq de leurs complices membres des réseaux de la mafia des ormeaux ont été condamnés à 6 ans, 8 ans, 18 ans, 25 ans de prison. Bénéficiant eux aussi de la confusion de certaines peines, ils ont été effectivement condamnés à des peines allant de 3 ans de liberté surveillée à 5 ans de prison. Courtley May après une transaction judiciaire avait été condamné le 15 août 2018 à une amende de 20.000 rands soit 1500 US\$ ou à 24 mois de prison ferme et à 8 ans de prison avec sursis. Pour rappel, Solomon Sauls qui dans la même affaire faisait face à 42 chefs d'accusation a été condamné le 12 février 2021 à 18 ans de prison effective et Preston Paul Julies à 5 ans de prison effective (cf. "A la Trace" n°32 p.264, réf. 11 et 13).

- 1<sup>er</sup> septembre 2023. Deux autres membres du DAFF compromis dans la même affaire, Nomvuyo Concellia Motloug et Winston Mervin Busch sont condamnés en tenant compte de la confusion des peines à 3 ans de liberté surveillée et à 5 ans de prison.

- Deux agents du DAFF, Zihle Diko et Craven Siyabulela Mxaku, sont décédés avant le procès, et Donovan Williams, membre de la mafia des ormeaux, est mort en 2019 dans un règlement de comptes entre trafiquants.<sup>23</sup>

**18-20 août 2023**

**Stanford, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Saisie de 442 ormeaux d'une valeur estimée à 80.000 rands soit 4530 US\$ et 10 US\$/ormeau, d'un pick-up, de téléphones portables et d'un couteau. Trois arrestations.<sup>24</sup>

**21 août 2023**

**Entre Cookhouse et Cradock, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Vers 21h20, la SAPS reçoit le signalement d'une Toyota Avanza suspecte sur la route N10 en direction de Cradock. Le véhicule est immobilisé après une course poursuite. Saisie de 1253 ormeaux répartis dans 9 sacs et d'une valeur estimée à 390.000 rands soit 78.760 US\$ et 63 US\$/ormeau.<sup>25</sup>



**RECIDIVE**

**25 août 2023**

**Port Elizabeth, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Arrestation d'un homme âgé de 43 ans suspecté d'être impliqué dans la contrebande de 4400 ormeaux saisis en mai 2021 à Cradock et de 65 sacs d'ormeaux congelés saisis en octobre 2021 à Hofmeyer. Il avait jusqu'alors échappé à la police. La valeur des 2 saisies avait été estimée à l'équivalent de 240.000 US\$. Dix de ses complices avaient été arrêtés le 11 mai 2023 à Port Elizabeth (cf. "A la Trace" n°40 p.221, réf. 15).<sup>26</sup>

**30 août 2023**

**Port Elizabeth, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

Les 7 braconniers ont été repérés alors qu'ils déchargeaient des sacs de leur embarcation et les transportaient en direction du parking. Après une "approche tactique", les hommes âgés de 20 à 47 ans ont été arrêtés en possession de 1283 ormeaux d'une valeur estimée à 350.000 rands soit 19.830 US\$ et 15 US\$/ormeau. La capitaine Sandra Janse Van Rensburg prévient que les membres des SAPS "retourneront toutes les pierres pour chasser les criminels".<sup>27</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

#### EN FAMILLE / RECIDIVE

7 août 2023

**Fort Bragg, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique**



Leroy Nicholas Robles Jr., 58 ans, avait été arrêté en mars 2023 en possession de 31 ormeaux et de plus de 15 grammes de fentanyl. Il avait été remis en liberté en attendant son procès. Il s'est fait reprendre dès le mois d'avril en possession de 15 ormeaux qu'il braconnaît avec son frère. Il a reconnu devant la cour que le trafic d'ormeaux constituait sa principale source de revenus avec un prix de vente moyen de 40 US\$/ormeau. Son casier judiciaire noirci par 6 condamnations pour crimes et 11 pour délits n'a pas plaidé en sa faveur. Il a été condamné à 24 mois de prison pour braconnage d'ormeaux en bande organisée.<sup>28</sup>

## ASIE

### CHINE

19 août 2023

**Kamaishi, Préfecture d'Iwate, Japon**

Arrestation par les garde-côtes d'un homme de 25 ans soupçonné du braconnage de 102 ormeaux dont 101 avec une coquille de moins de 9 cm.<sup>29</sup>

## OCEANIE

### AUSTRALIE

9 juin 2023

**Joondalup, Etat d'Australie-Occidentale, Australie**



- Condamnation d'un habitant de Ballajura à des amendes totalisant 4750 dollars (3110 US\$). Il avait été surpris le 10 décembre 2022 avec 82 ormeaux dans son sac, soit 67 de trop par rapport au quota maximal autorisé.

- Condamnation d'un habitant de Beechboro à des amendes totalisant 5755 dollars (3770 US\$). Il avait été surpris en train de chercher des ormeaux sans permis et hors des heures autorisées. Il avait de plus refusé d'obéir aux forces de l'ordre durant son interpellation.<sup>30</sup>

12 juin 2023

**Geraldton, Etat d'Australie-Occidentale, Australie**



Condamnation d'Adrien Paul Hipper à une amende égale à 5890 US\$ pour avoir capturé 127 ormeaux de Roe (*Haliotis roei*) à l'aube du vendredi 23 décembre 2022 près de l'embouchure de la Moore River où l'espèce est en grand danger et protégée par une interdiction de capture sauf 4 samedis de l'été entre 7 et 8 heures du matin. Cf. "A la Trace" n°38 p.227 (réf. 22).<sup>31</sup>

#### EN FAMILLE

22 juin 2023

**Korumburra, Etat de Victoria, Australie**



Le braconnage et le trafic des ormeaux s'installent dans l'Etat de Victoria et d'autres Etats et profitent d'un mille-feuilles de réglementations sur les jours et périodes ouvrables de pêche récréative, sur la taille des ormeaux dont la capture est autorisée (11, 12, 13 cm) selon les secteurs et le nombre des ormeaux selon les 3 espèces : l'ormeau à lèvres brunes (*Haliotis rubra conicopora*), l'ormeau à lèvres vertes (*Haliotis laevigata*) et l'ormeau de Roe (*Haliotis roei*). Un couple de Chinois émigré en Australie en 2004 et 2005, Rong Lei et Tinggang Xu, est condamné à une amende cumulée de 2342 dollars (1530 US\$) pour avoir capturé 60 ormeaux en novembre 2022 près de l'île Phillip alors que la pêche ne doit pas dépasser 5 ormeaux par personne et que 34 d'entre eux étaient inférieurs à la taille autorisée. Ils ont prétendu que leur pêche illégale était destinée, conformément à la tradition chinoise, à l'accompagnement médical de leur fille enceinte d'un mois et ne pas avoir été informés de l'encadrement de la pêche aux ormeaux.

M. Sun, un autre Australien d'origine chinoise, a écopé d'une amende de 1171 dollars (765 US\$) pour avoir pêché des ormeaux hors période autorisée dans la zone intertidale entre le plus bas niveau de la marée basse et le plus haut niveau de la marée haute et avoir tenté de dissimuler sa collecte aux yeux des inspecteurs des pêches.<sup>32</sup>

# CONCOMBRES DE MER ET OURSINS



Holothurie géante (*Isostichopus fuscus*). Photo Sylvain Le Bris

## AFRIQUE

### SAHARA OCCIDENTAL

**Août 2023**

#### **Au large de Dakhla, Sahara Occidental**

Saisie par la Délégation régionale de la pêche marocaine de près d'une tonne de concombres de mer et d'équipements de plongée. Les concombres de mer auraient été remis à l'eau. Surnommés par la presse "le viagra des mers", ils font l'objet d'un braconnage croissant destiné à l'export. Les pêcheurs seraient de plus en plus nombreux à se laisser tenter par des prix de vente de 800 dirhams/kg (80 US\$/kg). Les bruits d'immeubles sortis de terre comme des champignons grâce à l'argent sale du trafic vont bon train sur les quais.

Le Sahara Occidental est un territoire de 266.000 km<sup>2</sup> revendiqué par le Maroc et par la République arabe sahraouie démocratique (RASD) proclamée en 1976 par le Front Polisario de lutte contre l'occupation espagnole. Le Sahara Occidental est considéré par l'ONU comme un "territoire non autonome". L'Organisation ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le territoire. Elle ne reconnaît pas non plus la République arabe sahraouie démocratique, contrairement à l'Union africaine qui considère la RASD comme un Etat africain membre à part entière de l'Union.<sup>1</sup>

## SEYCHELLES

**24 juillet 2023**

#### **Au large de l'île au Cerf, Les Seychelles**

Saisie à bord d'un bateau de pêche et de 2 canots à 6 milles des côtes d'une quantité non précisée de concombres de mer. 46 arrestations.<sup>2</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**9 et 13 juin 2023**

#### **Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Inculpation de Kathy Zhao et de Luis Xiao pour 2 tentatives d'importation frauduleuse en bande organisée à travers le poste-frontière de Calexico en Californie d'holothuries géantes (*Isostichopus fuscus*, Annexe III en Equateur). En tout, les 2 acolytes ont trafiqué 23 kg de concombres de mer d'une valeur globale de 10.222,5 US\$ soit 435 US\$/kg.<sup>3</sup>

## FRANCE (MARTINIQUE)

21 août 2023

### Fort-de-France, Collectivité Territoriale de Martinique, France

Saisie de gonades d'oursins (parties comestibles) importées en contrebande du Venezuela à 480 km de la Martinique. L'oursin blanc (*Tripneustes ventricosus*) des eaux vénézuéliennes est particulièrement apprécié. La cargaison était impropre à la consommation, elle a été détruite. Le parquet a fixé l'amende à 5000 € (5500 US\$) et le navire et son équipage ont pu reprendre la mer. La Direction de la mer rappelle que "en accord avec le comité régional des pêches maritimes de la Martinique, la pêche aux oursins est actuellement fermée et qu'en acheter à des colporteurs encourage les activités de braconnage et expose à de sévères risques sanitaires".<sup>4</sup>



## MEXIQUE

Début juin 2023

### San Francisco de Campeche, Etat de Campeche, Mexique



Arraisonnement par la Marine d'une petite embarcation, saisie de 65 kg de concombres de mer, de 3 paires de palmes, de 4 lunettes, de 4 ceintures de plomb, d'un tuba, d'un compresseur, d'un réservoir d'air, de 50 mètres de tuyau et d'un moteur hors-bord. Une arrestation.<sup>5</sup>

## ASIE

## INDE

8 juin 2023

### Devipattinam, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde

Saisie de 45 kg de concombres de mer cuisinés, de marmites et d'une bouteille de gaz chez Ayub Khan, 53 ans.<sup>6</sup>

22 juin 2023

### Vedalai, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde

Saisie au fond de la mer après plusieurs heures de recherche par des plongeurs de la garde côtière de 1137 kg de concombres de mer répartis dans 67 sacs que des contrebandiers sur le point de se faire pincer avaient jeté. La valeur de la saisie est évaluée à 51,1 millions de roupies soit 618.274 US\$ et 544 US\$/kg.<sup>7</sup>



**7, 11 et 12 juillet 2023**

**Kalighat, District du nord et du centre d'Andaman, Territoire de l'Union des Îles Andaman-et-Nicobar, Inde**



Arrestations sur les plages et dans les mangroves de 16 pêcheurs birmans "venus piller les ressources des îles Andaman-et-Nicobar qui ont une valeur considérable sur le marché international" dit le journal local Andaman Sheeka. Les barques de pêche ont été saisies. Il y avait à bord de plusieurs d'entre elles des concombres de mer. Les pêcheurs venus du Myanmar (350 km) à leurs risques et périls sur des bateaux rudimentaires sont souvent regroupés, agenouillés et pris en photo sous la surveillance de militaires armés.<sup>8</sup>

**1<sup>er</sup> août 2023**

**Uchipuli, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde**



Saisie par les gardes-côtes dans la soirée de 130 kg de concombres de mer dissimulés dans 6 sacs sur le rivage. Valeur estimée à 5,7 millions de roupies (69.344 US\$ soit 533 US\$/kg).<sup>9</sup>

**2 août 2023**

**Natham, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Saisie dans le jardin d'une maison de 690 kg de concombres de mer frais dont 600 kg déjà cuisinés. La saisie est estimée à 30 millions de roupies (364.968 US\$, soit 529 US\$/kg).<sup>10</sup>

**29 août 2023**

**Mandapam, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde**

- Saisie de 242 kg de concombres de mer cuisinés et de 325 kg tout juste sortis de l'eau. Arrestation de Faizer Ibramsha. Poo Marakayar et Kathar sont en fuite.

- Saisie de 722 kg de concombres de mer cuisinés. Anwar Sathik est en fuite.<sup>11</sup>

## INDONESIE

**18 juin 2023**

**Sorong, Province de Papouasie du Sud-Ouest, Ile de Nouvelle-Guinée, Indonésie**

Saisie de 8 spécimens d'holothuries blanches à mamelles (*Holothuria fuscogilva*, Annexe II).<sup>12</sup>



## MALAISIE

**1<sup>er</sup> juillet 2023**

**Au large de Sandakan, Etat de Sabah, Malaisie**

Un bateau de pêche venu du Vietnam distant de plus de 1000 km est arraisonné la nuit près de Gubbins Rock. Saisie du bateau, d'un fût contenant des concombres de mer et des engins de capture. Le tout est estimé à 1,6 million de roupies soit 342.500 US\$. "La police maritime continuera à patrouiller dans les eaux de cet Etat afin de freiner l'intrusion des pêcheurs étrangers qui volent les produits de la mer du pays" déclare le commissaire adjoint Ahmad Ariffin. Le capitaine et les 4 marins-pêcheurs sont interpellés et pris en photo, assis ou à genoux sous la surveillance d'un militaire armé. Les 5 Vietnamiens sont sous le coup de la Loi sur les pêches de 1985 et de la Loi sur l'immigration de 1959 amendée en 1963.<sup>13</sup>

**17 juillet 2023**

**Au large de Pulau Tengah, Etat de Johor, Malaisie**

Deux Vietnamiens sont arrêtés et leur bateau en fibre de verre saisi. Ils seraient entrés de nuit dans les eaux territoriales pour capturer des concombres de mer.<sup>14</sup>

## SRI LANKA

**1<sup>er</sup> juin 2023**

### **Au large de Mamunai et Chundikulam, Province du Nord, Sri Lanka**

Tous feux éteints, 25 hommes à bord de 7 barques capturaient en plongée les concombres de mer et quand ils ont été surpris par l'arrivée de la Navy, ils en avaient déjà ramassé 1068 au fond des golfes.<sup>15</sup>

**6 juin 2023**

### **Au large de Veththalakerni, Kadaikadu, Mamunei et Kudarappu, Province du Nord, Sri Lanka**



Toujours à la pointe nord du pays se perpétue le jeu du chat et de la souris entre la Navy et les petits bandits. Saisie de 669 concombres de mer, de 6 barques et interpellation de 18 individus âgés de 18 à 42 ans.<sup>16</sup>

**Début juin 2023**

### **Galle, Province du Sud, Sri Lanka**

Cette fois, tout au sud, 2 touristes chinoises ont été prises en flagrant délit de capture et de transport de 3 concombres de mer dans le parc national d'Hikkaduwa. Elles ont écopé chacune d'une amende égale à 320 US\$ et les concombres ont été remis en mer.<sup>17</sup>



**8 juillet 2023**

### **Chalei, Chundikulam et Iluppaikkadavai, Province du Nord, Sri Lanka**

Saisie la nuit à bord de 4 barques de pêche motorisées de 1870 concombres de mer et 12 interpellations par une vedette de la Marine.<sup>18</sup>

**4 août 2023**

### **Thoppur, Province de l'Est, Sri Lanka**

Saisie de nuit sur la plage par les garde-côtes de 116 concombres de mer tout juste sortis de l'eau, d'équipements de plongée et de 3 dinghies. Arrestation de 9 braconniers.<sup>19</sup>

## EUROPE

## ESPAGNE

**21 juillet 2023**

### **Madrid, Communauté de Madrid, Espagne**

Saisie dans un restaurant chinois insalubre de concombres de mer, de carapaces de trionyx, d'écrevisses rouges de Louisiane (*Procambarus clarkii*) dans un aquarium, d'eau-de-vie frelatée et de médicaments de contrebande.<sup>20</sup>

**21 août 2023**

### **Chiclana de la Frontera, Province de Cadix, Communauté Autonome d'Andalousie, Espagne**

Le trafic de concombres de mer se développe en Méditerranée. La demande vient à la fois d'Asie et des magasins et restaurants asiatiques en Europe. Le Service de protection de la nature (Seprona) de Guardia Civil a saisi plus de 30 kg de concombres de mer. Ils étaient en cours de déchargement depuis un bateau dépourvu d'immatriculation. Un des braconniers a réussi à prendre la fuite à bord mais il a été identifié. Un complice a été arrêté sur le quai. Les "carajo" étaient encore vivants et ont été remis à l'eau.<sup>21</sup>

## ITALIE

Braconnage et saisies d'oursins violets (plus de 18.000) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023. Carte page suivante.



500 oursins violets (*Paracentrotus lividus*).  
11 juillet 2023. Scicli, Province de Raguse,  
Région de la Sicile

## Braconnage et saisies d'oursins violets (plus de 18.000) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



Oursin violet (*Paracentrotus lividus*)



400 oursins violets (*Paracentrotus lividus*).  
 11 juillet 2023. Ortona, Province de Chieti,  
 Région des Abruzzes



6000 oursins violets (*Paracentrotus lividus*).  
 18 juillet 2023. Ancône, Province d'Ancône,  
 Région des Marches

## PORTUGAL

**16 août 2023**

### **Olhão, District de Faro, Portugal**

Saisie par le Service de protection de la nature de l'Unité du contrôle côtier de 162 kg de concombres de mer vivants et remise à l'eau. Un homme de 39 ans a été arrêté et son bateau saisi. La presse parle d'une valeur sur le marché asiatique de 400 €/kg (430 US\$/kg).<sup>22</sup>

## RUSSIE

**15 juin 2023**

### **District de Korsakovsky, Oblast de Sakhaline, Russie**

Saisie par le FSB de 3678 concombres de l'espèce *Apostichopus japonicus*. Les dommages sont estimés à 5 millions de roubles (63.290 US\$ soit 17,2 US\$ l'unité). Les survivants ont été remis dans le lac de Busse où ils avaient été capturés. Le lac est connecté à la mer d'Okhotsk. Arrestation de 3 habitants de Korsakovsky.<sup>23</sup>

**Mi-juin 2023**

### **Poltavka, Kraï du Primorié, Russie. Frontière avec la Chine.**

Saisie sur le ventre d'un touriste russe de 3,5 kg de concombres de mer séchés de l'espèce *Apostichopus japonicus* dans des sacs en plastique scotchés. Un kilo de concombres de mer séchés correspond à 30 kg de concombres de mer vivants.<sup>24</sup>

**Début juillet 2023**

### **Kraskino, Kraï du Primorié, Russie. Frontière avec la Chine.**



Deux passagers chinois dans un bus qui venait du Primorié ont tenté de rentrer chez eux avec plus de 10 kg de concombres de mer dans des sachets de plastique collés par du ruban adhésif au ventre et aux jambes et glissés dans leurs baskets à la place des semelles. La



valeur de la saisie est estimée à 300.000 roubles soit 3500 US\$ et 350 US\$/kg.<sup>25</sup>

**24 juillet 2023**

### **Aéroport International de Poulkovo, Ville Fédérale de Saint-Pétersbourg, Russie**

Saisie dans le sac et la valise d'un passager chinois à destination de Beijing de 864 concombres de mer séchés (4 kg soit 4,6 grammes par spécimen) de l'espèce *Apostichopus japonicus* originaire d'Extrême-Orient. Le touriste aurait acheté les échinodermes pour 60.000 roubles (700 US\$ et 175 US\$/kg) sur un marché.<sup>26</sup>

**27 juillet et 1<sup>er</sup> décembre 2023**

### **Pokrovka, Kraï du Primorié, Russie**

Mise en examen d'un homme de 43 ans ayant tenté en mars 2022 de faire passer en contrebande en Chine 122 kg de concombres de mer de l'espèce *Apostichopus japonicus* cuisinés et séchés. La valeur de la saisie était estimée à plus de 3,9 millions de roubles soit 37.880 US\$ et 310 US\$/kg. Il reconnaît sa culpabilité.<sup>27</sup>

**1<sup>er</sup> août 2023**

### **Kraskino, Kraï du Primorié, Russie. Frontière avec la Chine.**

La filière concombres de mer cachés dans les semelles de baskets et scotchés sur les cuisses se confirme. Bagheera, le chien de la douane, ne s'est pas laissé divertir par les odeurs corporelles. Le citoyen chinois au comportement agité a été stoppé dans sa tentative de contrebande de 3,7 kg de "trepang" séchés.<sup>28</sup>

## OCEANIE

## AUSTRALIE

**Juillet 2023**

### **Etat d'Australie-Occidentale, Australie**

Les arrestations de pêcheurs "étrangers" avec une quantité non précisée de concombres de mer à bord se succèdent dans les eaux côtières : une embarcation le 5 juillet, une le 20, 4 le 21, une le 22, 2 le 23 et une le 26. En tout, 89 pêcheurs ont été appréhendés puis relâchés.<sup>29</sup>

*Hippocampus spp.*, Annexe II.

Cf. également p. 170 (réf.6), p.179 (réf.60), p.184 (réf.4).

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**7 août 2023**

**San Diego, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique**

Jorge Morfin a été condamné à 3 ans de mise à l'épreuve et à verser 1000 US\$ de dédommagement au gouvernement mexicain pour avoir tenté en octobre 2022 d'importer depuis le Mexique via Tecate 600 hippocampes séchés d'un poids total de 6 kg soit 10 grammes par spécimen. Les hippocampes étaient plongés dans 10 sacs en plastique avec des granulés de détergent à lessive.<sup>1</sup>



## ASIE

### CHINE

**Début juillet 2023**

**Aéroport International de Dalian Zhoushuizi, Province du Liaoning, Chine**

Saisie de 362 hippocampes séchés (500 grammes soit 1,38 grammes/hippocampe) dans le bagage d'un passager venu de l'étranger.<sup>2</sup>

**Août 2023**

**Aéroport International de Guangzhou Baiyun, Province du Guangdong, Chine**



Saisies consécutives dans les bagages de 3 passagers venus de l'étranger d'un total de 9591 hippocampes séchés (16,73 kg soit 1,75 grammes par spécimens).<sup>3</sup>

## INDE

**4 juillet 2023**

**Devipattinam, District de Ramanathapuram, Etat du Tamil Nadu, Inde**

Dans le sac de Naganathan circulant à moto, il y avait 90 hippocampes séchés. Dix des 41 espèces connues d'hippocampes vivent dans les eaux indiennes ou plutôt survivent. En l'année 2021, autour de 13 millions d'individus auraient été victimes accessoires des chaluts déployés par la pêche indienne selon Project Seahorse.<sup>4</sup>

**19 août 2023**

**Palakkad, District de Palakkad, Etat du Kerala, Inde**

Sathya Ezhilarasan s'est fait prendre à la station de bus avec dans une boîte 96 hippocampes séchés. Sathya est originaire de Chennai dans le Tamil Nadu à 500 km et l'affaire a été transmise au WCCB pour enquêter sur ce trafic inter-états. Une filière de contrebande entre le Sud de l'Inde et la Chine via le Sri Lanka est suspectée.<sup>5</sup>

## EUROPE

### ITALIE

**Début août 2023**

**Prato, Province de Prato, Région de la Toscane, Italie**

Saisie dans une brasserie tenue par des expatriés chinois de 6 hippocampes séchés de 10 cm de long qui étaient conservés dans de l'alcool avec des plantes pour concocter une boisson roborative.<sup>6</sup>

## TCHEQUIE

**1<sup>er</sup> août 2023**

**Aéroport International de Prague-Václav-Havel, Ville Capitale de Prague, Tchéquie**

Saisie de 73 hippocampes séchés dans les bagages d'un voyageur à l'arrivée d'un vol en provenance d'Hanoï via Dubaï.<sup>7</sup>

**10 août 2023**

**Aéroport International de Prague-Václav-Havel, Ville Capitale de Prague, Tchéquie**

Le colis de 13 kg importé d'Hanoï au Vietnam contenait 360 comprimés et 90 sachets à la composition non spécifiée. Après recherches, les douanes ont identifié parmi les ingrédients de l'hippocampe, du costus (*Saussurea costus*, Annexe I), une plante originaire d'Inde et du Pakistan, de la cistanche du désert (*Cistanche deserticola*, Annexe II) originaire de Chine et de Mongolie et de la fougère arborescente (*Cibotium barometz*, Annexe II) d'Asie de l'Est et du Sud-Est. La cargaison a été saisie. Les trois plantes sont réputées avoir des vertus thérapeutiques très diverses qui vont de la lutte contre l'infertilité masculine à la beauté des cheveux.<sup>8</sup>

# POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS

## AFRIQUE DE L'OUEST

### NIGERIA

Mi-août 2023

**Aéroport International Murtala Muhammed, Etat de Lagos, Nigeria**



Le NCS (Nigeria Customs Service) annonce la saisie d'un colis d'ailerons de requin à destination de la Chine d'une valeur égale à 287.470 US\$ et correspondant à plus de 1000 requins. Interpellation d'un ressortissant du Nigeria.<sup>1</sup>

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

EN FAMILLE

Juin 2023

**Caledonia, Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique**

Un an d'enquête, de planque, de filature entre mai 2020 et 2021 avec parfois des nuits entières au bord du Mississippi à observer 5 suspects et rassemblement des preuves du braconnage d'esturgeons scaphirhynques (*Scaphirhynchus platyrhynchus*, Annexe II). Plusieurs centaines de spécimens capturés et la plupart étaient éventrés sur place, vidés de leurs œufs pour les femelles et rejetés dans le fleuve. Le caviar d'esturgeon scaphirhynque se vend 1600 US\$/kg sur le marché noir. Tant d'efforts et des centaines d'heures de veille pour aboutir à des peines dérisoires pour Vladimiras Parsikovas (2475 US\$ d'amende et de restitution, 10 ans de révocation des privilèges de chasse et de pêche), Viktor Parsikovas (125 US\$), Soma Miller (2375 US\$, 10 ans de révocation), Artyom Miller (2075 US\$, 10 ans de révocation), Pioter Miller (875 US\$), Sergej Jestrebov (1325 US\$, 3 ans de révocation).

L'esturgeon scaphirhynque est le plus petit des esturgeons d'Amérique du Nord. Il mesure en moyenne 60 cm. Il se distingue par sa tête en forme de pelle et son long museau plat, sa peau rugueuse et des écailles acérées comme des rasoirs chez les juvéniles.<sup>2</sup>



Début juin 2023

**Au large de Pensacola, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

L'agent Hahr patrouillait dans la passe de Pensacola lorsqu'il a observé un navire qui revenait du golfe du Mexique. Il l'a arrêté pour vérifier les prises et le capitaine a déclaré qu'il avait capturé un requin bordé (*Carcharhinus limbatus*, Annexe II). Lors de l'inspection, l'agent Hahr l'a identifié comme un requin tisserand (*Carcharhinus brevipinna*, Annexe II), une espèce similaire, et a fourni des explications sur la différence entre le requin bordé et le requin tisserand. Le requin tisserand était d'environ 25 cm en dessous de la taille légale et le capitaine a reçu une contravention pour possession d'un requin n'ayant pas la taille requise.<sup>3</sup>

Début juin 2023

**Barrage de Kleber et Barrage de Tippy, Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique**

Quelques heures de surveillance de la Black River et de la Manistee auront suffi pour surprendre en flagrant délit au moins 5 pêcheurs à la recherche d'esturgeons jaunes (*Acipenser fulvescens*, Annexe II) en dehors de la saison de pêche.<sup>4</sup>

EN FAMILLE

9 juin 2023

**San Diego, Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Frontière avec le Mexique.**

Mara W. Elliott, procureur de San Diego, engage des poursuites judiciaires à l'encontre des frères Tanner et Trevor Whitmarsh suspectés sous le couvert d'excursions de pêche récréative à bord de leur navire *Deadeye* d'avoir sans permis pêché dans les eaux mexicaines des mérus (famille Serranidae), des bars (clade Percomorpha), et des poissons-perroquets (famille Scaridae) et de les avoir revendus illégalement, de la main à la main, à des restaurants de fruits de mer et de sushis et à des poissonniers ou grossistes en poisson. Ils sont aussi suspectés d'avoir acquis frauduleusement un requin-taupo (*Isurus* spp., Annexe II) de 90 kg et un thon (famille Scombridae) de 150 kg et de les avoir vendus dans les mêmes circuits.<sup>5</sup>

Début juillet 2023

**Au large de Sugarloaf, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Deux agents en patrouille aperçoivent un homme en train de découper un requin nourrice (*Ginglymostoma cirratum*) et de jeter ses ailerons à la mer. Ils s'approchent pour l'interroger mais, à l'en croire, il n'a rien fait et les ailerons flottaient déjà quand il est arrivé sur zone. Les agents découvrent la carcasse mutilée du requin enroulée dans une serviette et cachée sous des bouées de sauvetage à l'arrière du bateau. L'homme est arrêté.<sup>6</sup>

29 juillet 2023

**Okaloosa Island, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Découverte sur l'île dans les dunes de la base aérienne Eglin d'un requin décapité et sans queue.<sup>7</sup>

17 août 2023

**Paroisse de Terrebonne, Etat de Louisiane, Etats-Unis d'Amérique**

Le contrôle du crevettier d'Harly J. Walker en action de pêche dans la baie de Cocodrie a permis de mettre la main sur Harly J. Walker en personne (il était déjà sous le coup de mandat d'arrêt pour non comparution) et sur 3 requins bordés (*Carcharhinus limbatus*, Annexe II) sous -taille. Harly n'avait pas le permis nécessaire pour pêcher les requins et son bateau n'était pas non plus en règle. Il a été conduit en prison, les requins ont été donnés à une association caritative locale et 136 kg de crevettes ont été mis aux enchères.<sup>8</sup>

**EN FAMILLE / RECIDIVE**

Août 2023

**Zone de Faune de l'île de Sauvie, Etat de l'Oregon, Etats-Unis d'Amérique**

La brigade de "troopers" en mission nocturne repère un adulte et un jeune homme à 2h30 du matin à la confluence de la rivière Gilbert et du bien-nommé lac Esturgeon où la pêche est interdite de 10 h du soir à 4h du matin. Ils sont alors témoins d'une scène de vie familiale peu commune: un homme adulte sortant de l'eau un esturgeon blanc (*Acipenser transmontanus*, Annexe II) et un jeune homme achevant le poisson en ... lui tirant une balle dernière la tête. Le fusil et l'esturgeon ont été saisis et le père, déjà condamné à une suspension de pêche de 2016 à 2019, a reçu une citation à comparaître pour pêche illégale d'esturgeon et aide/conseil à la commission d'une infraction liée à la faune.<sup>9</sup>

**AMERIQUE LATINE**

**BRESIL**

5 juin 2023

**Alta Floresta, Etat du Mato Grosso, Brésil**



Saisie par la police militaire et environnementale de 25 poissons dont 3 arapaïmas (*Arapaima gigas*, Annexe II) et 2 acoupas rivières (*Plagioscion squamosissimus*) sur les rives du Rio Teles Pires, affluent du Rio Tapajós. Interpellation du pêcheur.<sup>10</sup>

**OPERATION MAKAIRA**

19 juin 2023

**Santa Catarina, Etat de Santa Catarina et Aéroport International de São Paulo Guarulhos, Etat de São Paulo, Brésil**

- Saisie de 27,6 tonnes d'ailerons de requin correspondant à la capture illégale de 4400 requins bleus (*Prionace glauca*, Annexe II) et de 5600 requins-taupes bleus (*Isurus oxyrinchus*, Annexe II) dans l'Atlantique Sud. C'est la plus grosse saisie jamais réalisée au Brésil où la consommation d'ailerons de requin est considérée comme nulle à l'exception des communautés asiatiques expatriées.

- Saisie d'1,1 tonne d'ailerons en partance pour l'Asie.<sup>11</sup>

20 juin 2023

**Fortaleza, Etat du Ceará, Brésil**

Arrestation d'un homme par la police militaire. Il venait de pêcher un requin-bouledogue (*Carcharhinus leucas*, Annexe II) d'1,8 mètre de long.<sup>12</sup>

19 juillet 2023

**Aéroport International de São Paulo-Guarulhos, Etat de São Paulo, Brésil**

Saisie de 160 kg d'ailerons de requin en partance pour Hong Kong. L'expéditeur, un Chinois installé au Brésil, a écopé dans un premier temps d'une amende égale à 1900 US\$. Des analyses génétiques sont en cours pour déterminer les espèces et des amendes plus lourdes seront infligées au trafiquant s'il s'agit d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES.<sup>13</sup>



22 juillet 2023

**Ile de Marajó, Etat du Pará, Brésil**

Saisie dans une voiture à bord du car-ferry *Ana Beatriz IV* qui reliait Macapá à Belém de 50 kg d'ailerons de requin et de 90 kg de poissons du genre *Cynoscion*, dont l'un des représentants bien connu de "A la Trace" est l'acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*). Les ailerons sont estimés à 239.500 reais soit 49.420 US\$ et 988 US\$/kg. L'opération est à mettre au crédit de la base fluviale du district Antônio Lemos qui regroupe des policiers et des pompiers civils et militaires chargés de la sécurité publique et de la prévention de tous les trafics. L'île de Marajó est une île côtière située à l'embouchure des fleuves Amazone et Tocantins.<sup>14</sup>



22 août 2023

### Palmas, Etat du Tocantins, Brésil

Des poissons ornementaux des espèces *Betta splendens* et *Poecilia reticulata* dits guppys voyageaient dans des poches d'eau expédiées par voie postale depuis Moju près de Belém dans l'Etat du Para et à destination de Pedro Afonso à 950 km. Un poisson était déjà mort.<sup>15</sup>



## COLOMBIE

24 août 2023

### Cali, Corporation Autonome Régionale de Valle del Cauca, Colombie

Des visiteurs du parc d'attraction avaient signalé que des animaux exposés étaient émaciés. En plus de 13 chèvres et d'une vache, la police environnementale a saisi un arapaïma (*Arapaima gigas*, Annexe II).<sup>16</sup>

## PANAMA

### OPERATION SHARK

13 juillet 2023

#### La Pita, Province du Panama Ouest, Panama

Démantèlement d'un réseau de braconnage de requins et de commercialisation d'ailerons. Les policiers ont saisi 6,79 tonnes d'ailerons de requin (plus de 135.000 ailerons) dans un conteneur de 20 pieds caché dans une ferme à La Pita (à 60 km de la ville de Panama), où les ailerons étaient séchés, cuits et emballés en vue de leur exportation vers l'Asie. Cinq personnes ont été arrêtées après une dizaine de perquisitions dans la ville de Panama, dans le district de San Miguelito (province de Panama) et dans la province de Coclé : les Panaméens René Payán et Dagoberto Valdelamar, le Nicaraguayen Juan Emilio Cerda, la Colombienne Paula Andrea Madrid et la Chinoise Michelle Loo. Les Panaméens pêchaient les requins, la Colombienne leur achetait les ailerons, le Nicaraguayen les transformait, et la Chinoise gérait et finançait le processus. Dans l'attente du procès, 2 trafiquants ont été placés en détention préventive, 2 autres sont assignés à résidence et le cinquième doit se présenter régulièrement aux autorités.

Les requins requiem (*Carcharhinidae*, Annexe II) et les requins-marteaux (*Sphyrnidae*, Annexe II) sont les espèces les plus ciblées pour leurs ailerons dans les eaux panaméennes.<sup>17</sup>

## PEROU

Fin juin 2023

### Chimbote, Province de Santa, Département d'Ancash, Pérou

Saisie sur la terrasse d'une maison de 182,42 kilos d'ailerons de requin en cours de séchage.<sup>18</sup>

## VENEZUELA

15 juillet 2023

### Municipalité de Península de Macanao, Etat de Nueva Esparta, Venezuela

A l'occasion d'un contrôle de routine, la PNB (Policía Nacional Bolivariana) découvre 358 ailerons de requin dans un grand sac péniblement porté par Williams José Larez Perdomo.

Parmi les requins les plus communs dans les eaux du Venezuela, il y a le requin bordé (*Carcharhinus limbatus*, Annexe II depuis le 25 novembre 2023), le requin bleu (*Prionace glauca*, Annexe II depuis le 25 novembre 2023), le requin-taupe bleu (*Isurus oxyrinchus*, Annexe II) et le grand requin-marteau (*Sphyrna mokarran*, Annexe II).<sup>19</sup>

## ASIE DE L'EST

## CHINE

Juin 2023

### Qingdao, Province du Shandong, Chine

Saisie dans 2 colis postaux déclarés contenir du "café" de 24 médakas (*Oryzias latipes*) vivants répartis dans 12 bouteilles en plastique. Les spécimens mesurent chacun entre 2 et 3 cm de long.<sup>20</sup>

Juillet 2023

### Jinan, Province du Shandong, Chine

Saisie dans un courrier venu de l'étranger d'œufs de poissons ornementaux des espèces *Nothobranchius eggersi*, *Fundulopanchax sjostedti* et *Nothobranchius ocellatus*, tous endémiques d'Afrique. Les trafiquants avaient évidé un catalogue commercial pour y placer les 6 paquets d'œufs. Les rayons X ont permis de révéler le subterfuge.<sup>21</sup>

Août 2023

### Poste-frontière de Dongxing, Préfecture de Fangchenggang, Région Autonome Zhuang du Guangxi, Chine. Frontière avec le Vietnam.

Saisie de 39 *Poecilia reticulata* dits guppys originaires d'Amérique du sud dans les bagages d'un passager entrant. Chaque poisson était dans une poche d'eau.<sup>22</sup>

Saisie de *Poecilia reticulata* au Brésil, cf. ci-dessus.

8 août 2023

Tai O, Ile de Lantau, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine



Les speedboats poursuivent leurs navettes vers la Chine continentale. Celui-ci venait de charger depuis le rivage diverses marchandises de contrebande évaluées à un montant total équivalent à 2,3 millions d'US\$. Parmi elles, des ailerons de requin séchés.<sup>23</sup>

## ASIE DU SUD-EST

### MALAISIE

Août 2023

Etat de Sarawak, Malaisie

En application d'une décision de justice, un scléropage d'Asie juvénile (*Scleropages formosus* ou *Scleropages inscriptus*, Annexe I), un poisson ornemental dont la valeur à l'âge adulte peut atteindre voire dépasser 50.000 US\$ et qui avait été saisi vivant le 12 juillet dans une boîte en polystyrène par les douanes aéroportuaires, va être euthanasié. Personne n'en a revendiqué la propriété et n'a entamé de démarches pour régulariser son introduction en Malaisie.<sup>24</sup>

## ASIE DU SUD

### BANGLADESH

26 et 27 juin 2023

Au large de l'île de Dublar Char, District de Bagerhat, et du Parc National des Sundarbans, Division de Khulna, Bangladesh



Arraisonnement d'un chalutier puis d'une autre embarcation en action de pêche illégale aux pesticides. Arrestation de 14 marins, saisie des filets et de 2 bouteilles d'un pesticide non précisé dans le premier, interpellation d'un empoisonneur et saisie de 4 bouteilles de Ripcord (marque déposée par BASF) dans le deuxième. Le Ripcord est un insecticide de contact de la famille des pyréthroides synthétiques formulé à base de cyperméthrine et contenant du distillat de pétrole comme émulsifiant. En France il est classé comme "Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme sur l'environnement aquatique". Le slogan de BASF est "Nous créons de la chimie pour un avenir durable".<sup>25</sup>

## INDE

28 juillet 2023

Air Cargo Complex, Andheri-Est, District de Mumbai-banlieue, Etat du Maharashtra, Inde

Saisie de 4 raies pastenagues (ordre Myliobatiformes) vivantes dans des colis venus de Thaïlande. L'ordre des Myliobatiformes a des représentants dans le monde entier.<sup>26</sup>

17 août 2023

Fraserganj, District de South 24 Parganas, Etat du Bengale-Occidental, Inde

Dans un premier temps, les agents du Département des forêts et de la police côtière ont cru que les 70 caisses entreposées dans la maison contenaient du poisson séché communément connu sous le nom de "shutki". A y regarder de plus près, les poissons étaient des requins juvéniles et les caisses contenaient aussi des ailerons découpés et séchés. En tout 1,5 tonne a été saisie correspondant d'après les autorités à la capture d'environ 45.000 requins. Akash Das et Ranjit Bag ont été arrêtés. Ce ne sont que les petits maillons du trafic qui pourrait avoir des ramifications au Bangladesh voisin et en Asie du sud-Est.<sup>27</sup>

19 août 2023

Ichalkaranji, District de Kolhapur, Etat du Maharashtra, Inde



Saisie dans un domicile privé d'un "channa barca" (*Channa barca*) de 45,7 cm de long pesant 2,5 kg, un poisson rare endémique du cours supérieur du Brahmapoutre (cf. "A la Trace" n°22 p.12, n°36 p.219, réf. 35 et n°38 p. 237, réf. 39). Le poisson est pour l'instant dans un aquarium dans les bureaux du conservateur adjoint des forêts. L'antenne locale du WCCB ne tient pas à devenir un zoo et souhaite sa réintroduction rapide dans son milieu naturel. Les chefs à Nagpur et à Mumbai répondent qu'il faut d'abord s'assurer qu'il ne provient pas d'un élevage sinon il ne pourrait pas survivre dans la nature.<sup>28</sup>

## IRAN

**Début août 2023**

**Près de Nosratabad, Province de Sistan-et-Balouchistan, Iran**

A 800 km des rives de la mer d'Oman, le pick-up transportait dans une caisse de polystyrène 43 tronçons de requin. Il a été intercepté sur la route et la cargaison a été saisie.<sup>29</sup>

## SRI LANKA

**6 juin 2023**

**Port de Galle, Province du Sud, Sri Lanka**



Saisie sur les quais de 600 grammes d'ailérons de requin. Interpellation de 7 marins-pêcheurs.<sup>30</sup>

**6 et 12 juin 2023**

**China Bay et Irrakkakandi, Province de l'Est, et Yan Oya, Province du Centre-Nord, Sri Lanka**

Saisie de 143 bâtons de gel d'explosif et de 5 détonateurs cachés dans des buissons. Deux arrestations. Les explosifs sont une méthode non sélective qui détruit à la fois les habitats et les poissons de tous âges.<sup>31</sup>



**16 juillet 2023**

**Port de Dikovita, Province de l'Ouest, Sri Lanka**

Saisie de 10,238 kg d'ailérons de requin séchés à bord d'un chalutier qui venait de se mettre à quai.<sup>32</sup>

## EUROPE

**OPERATION LAKE**

**Octobre 2022-Juin 2023**

**Europe**

Extraits du bilan sous la gouverne d'Europol entre octobre 2022 et juin 2023. L'opération LAKE est dédiée aux civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II), alevins des anguilles.

- 32 pays participants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Suède, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Colombie, Géorgie, Moldavie, Maroc, Macédoine du Nord, Serbie, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique ; plus la DG Santé de l'Union européenne (Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire), l'AECV (Agence européenne de contrôle des pêches), Eurojust, l'OLAF (Office européen de lutte antifraude) et Interpol.

- 25 tonnes de civelles vivantes ont été saisies soit plus de 83 millions d'individus sur la base de 0,3 gramme par civelle. Pour autant que possible, elles ont été remises dans des milieux naturels appropriés.

- 256 interpellations en France, Espagne, Portugal, et en Chine et Malaisie qui ne sont pas citées dans la liste des pays participants. Saisie de plus d'un million d'euros (1,07 million d'US\$). Séquestration sur des comptes bancaires de plus de 2 millions d'euros (2,1 millions d'US\$) de revenus illicites.

La secrétaire générale de la CITES a officiellement félicité Europol et son directeur exécutif adjoint pour l'efficacité de l'opération.<sup>33</sup>

## EUROPE DU NORD

### ROYAUME-UNI

**29 juin 2023**

**Royaume-Uni**

Entrée en vigueur de la Loi sur les ailerons de requin (Shark Fins Act). L'importation et l'exportation d'ailérons de requin et de tous les produits contenant des ailerons dont la soupe en conserve sont interdites au Royaume-Uni. La loi s'applique à toutes les espèces de requins. Cette interdiction ne s'applique pas quand les ailerons sont restés naturellement attachés au corps du requin et que le corps est intègre ayant conservé la tête et les organes internes.

La Loi consolide les réglementations de 2003 et de 2009 interdisant la découpe des ailerons de requin dans les eaux du Royaume-Uni (Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord, territoires d'outre-mer) à bord des navires étrangers et dans le monde entier à bord des navires de pêche arborant le pavillon du Royaume-Uni.<sup>34</sup>

## EUROPE DE L'OUEST

### AUTRICHE

**Janvier-juin 2023**

#### **Autriche**

Les douanes parlent d'une explosion du trafic de caviar d'esturgeon (Acipenseridae, Annexe I ou II), chiffres à l'appui. Saisies :

- 2015-2020 : 5 à 9 kg par an.

- 2021 : 12,9 kg.

- 2022 : 15,1 kg.

Premier semestre 2023 : 9 kg.<sup>35</sup>



### FRANCE

#### **RECIDIVE**

**2 juin 2023**

#### **Marseille, Département des Bouches-du-Rhône, France**

"Mon grand-père le faisait, mon père le faisait, ça met du beurre dans les épinards" déclare Louis Di Trento à la barre du tribunal. Dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 novembre 2022, il avait été surpris à la barre de son chalutier en train de moissonner les dorades royales (*Sparus aurata*) dans le parc national des Calanques. "Ce n'est pas du beurre dans les épinards, c'est du caviar" lui répond le procureur. Di Trento est condamné à 5000 € (5370 US\$) d'amende et à verser en tout 20.700 € (22.240 US\$) au titre du préjudice écologique à l'administration du parc des Calanques et aux associations de défense de l'environnement dont France Nature Environnement. Le chalutier *Joseph Di Trento* est interdit de pêche pendant un an. C'est la 10<sup>ème</sup> fois que Louis Di Trento est condamné pour des activités de pêche illégales.<sup>36</sup>



**Semaine du 12 juin et 6 novembre 2023**

#### **Marseille, Département des Bouches-du-Rhône, France**



Monsieur X a été interpellé le 14 juin 2023 pour avoir braconné des thons rouges (*Thunnus thynnus*), des dorades royales (*Sparus aurata*), des bonites à dos rayés (*Sarda sarda*), des bécasses et des sangliers. Il a aussi abattu un animal domestique. Monsieur X publiait les photos de ses exploits sur son compte Instagram. Il a comparu le 2 octobre 2023 devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. Robin des Bois s'est constitué partie civile dans cette affaire.

Il a été condamné, le 6 novembre 2023 à une peine d'emprisonnement de 18 mois dont 6 mois avec sursis, et à payer une amende de 4000 € (4240 US\$). Il lui est aussi interdit de détenir un permis de chasse et de passer l'examen pendant 5 ans. Monsieur X a également été condamné à verser des dommages et intérêts à Robin des Bois. Il a fait appel du jugement le 7 novembre 2023.<sup>37</sup>

### PAYS-BAS

**5 juin 2023**

#### **Noardeast-Fryslân, Province de Frise, Pays-Bas**

Saisie de 14 nasses à anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Remise à l'eau des anguilles capturées. Arrestation du braconnier par l'Administration des forêts et le Service frison de l'environnement.<sup>38</sup>

**29 juin 2023**

#### **Enkhuizen, ProvincedeHollandeSeptentrionale, Pays-Bas**

Arrestation d'un braconnier en flagrant délit de transport d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) vivantes. Il pillait les nasses d'un pêcheur professionnel soumis à des quotas et des règles strictes. A son domicile, la police et la NVWA (Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation) ont découvert et saisi des nasses et des anguilles vivantes et congelées. Au cours de l'enquête, il a été établi qu'il tuait les anguilles en leur administrant du sel, une technique de mise à mort interdite depuis des années à cause de la lente agonie subie par les victimes. Les anguilles vivantes ont été relâchées dans des eaux libres.<sup>39</sup>

## EUROPE DU SUD

### ESPAGNE

Début août 2023

Jandia, Province de Las Palmas, Communauté Autonome des Canaries, Espagne



Un citoyen a donné l'alerte en appelant le 112. Deux braconniers ont été pris la main dans le sac avec un requin-marteau lisse (*Sphyrna zygaena*, Annexe II) débité.<sup>43</sup>

Début juillet 2023

La Haye, Province de Hollande Méridionale, Pays-Bas

Saisie dans le centre international de tri postal de plusieurs colis chargés au total de 120 kg d'ailerons séchés de requin soit environ 4000 ailerons de requin-taupo bleu (*Isurus oxyrinchus*, Annexe II) et 29 ailerons de requin-marteau lisse (*Sphyrna zygaena*, Annexe II) provenant selon une estimation prudente de 800 à 1300 requins. Les colis venaient de Hong Kong avec les Pays-Bas comme destination, une preuve de plus de l'attachement des communautés chinoises expatriées à des préparations culinaires traditionnelles et assorties de fantasmes aphrodisiaques.<sup>40</sup>



20 juillet 2023

Lac de Ketelmeer, Province de Flevoland, Pays-Bas

Un homme pêchant l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sans permis a été malgré sa rébellion appréhendé par une équipe conjointe de la NVWA et de la police de la province. La pêche de tous les poissons en toutes saisons est interdite dans le lac qui est pollué par les PCB, les dioxines, les hydrocarbures aromatiques et les ETM (Eléments Traces Métalliques) à des teneurs mettant en danger la santé humaine.<sup>41</sup>

22 août 2023

Sneek, Province de Frise, Pays-Bas

Les anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) pêchées accidentellement doivent être immédiatement remises à l'eau. Le braconnier qui officiait de nuit dans la zone Natura 2000 les pêchaient volontairement et les mettaient dans des sacs en plastique cachés près de la berge. Les officiers de l'environnement les ont libérées et ont verbalisé le contrevenant.<sup>42</sup>



### ITALIE

8 juin 2023

Castellammare di Stabia, Ville Métropolitaine de Naples, Région de la Campanie, Italie



Saisie à bord du bateau de pêche de 7 tonnes de thonines communes (*Euthynnus alletteratus*) qui n'étaient pas inscrites sur le registre électronique des prises. Amende de 2000 € (2150 US\$) pour le capitaine. Les poissons ont été donnés à des organisations caritatives.<sup>44</sup>

## EUROPE DE L'EST

### ROUMANIE

Mi-juin 2023

Țândărei, Judet de Ialomița, Roumanie

Saisie de 2 kg de caviar d'esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) lors d'un contrôle routier. La voiture de l'homme de 36 ans a également été saisie par les policiers.<sup>45</sup>

22 juin 2023

Sulina, Judet de Tulcea, Roumanie

Action de prévention et de lutte contre le braconnage dans le delta du Danube. Retrait de 440 mètres de filets. Un esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) encore vivant a été remis en liberté, tandis que 42 kg de carpes argentées (*Hypophthalmichthys molitrix*) ont été saisis et remis à un mareyeur.<sup>46</sup>

**Fin juin 2023**

**Galați, Judet de Galați, Roumanie.  
Frontière avec la Moldavie et l'Ukraine.**



La justice passe l'éponge. Les 27 mis en cause, dont 11 fonctionnaires de l'Agence des pêches, dans le détournement de dizaines d'esturgeons (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) soi-disant capturés à des fins scientifiques et la vente sous le manteau de caviar ont seulement été condamnés à verser en tout 30.000 lei (6500 US\$) de dommages à l'Agence des pêches et 100.000 lei (21.650 US\$) de frais de justice.<sup>47</sup>

**24 août 2023**

**Golfe de Musura, Judet de Tulcea, Roumanie.  
Frontière avec l'Ukraine.**

Démantèlement de filets longs de 1125 mètres par les gardes-frontières pendant une opération de lutte contre le braconnage. Cinq esturgeons (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) ont été sauvés et remis en liberté.<sup>48</sup>

**28 août 2023**

**Ile de Sacalin, Judet de Tulcea, Roumanie**

Démantèlement de filets longs de 320 mètres par les gardes-frontières et des agents de la réserve de biosphère du delta du Danube pendant une opération de lutte contre le braconnage. Sept esturgeons (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) ont été sauvés et remis en liberté.<sup>49</sup>

## RUSSIE

**1<sup>er</sup> juin 2023**

**Kalininsk, Oblast de Saratov, Russie**

A la demande du procureur, les accès à plusieurs sites internet proposant à la vente des kalugas (*Huso dauricus*, Annexe II), des sterlets (*Acipenser ruthenus*, Appendix II) et d'autres esturgeons ont été bloqués.<sup>50</sup>

**5 juin 2023**

**Khabarovsk, Kraï de Khabarovsk, Russie**



Un homme ayant acheté 30 kg de caviar d'esturgeon de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II) et de kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II) à Komsomolsk-sur-l'Amour en vue de les revendre écope de 5 ans de prison avec sursis avec 3 ans de mise à l'épreuve.<sup>51</sup>

**6 juin 2023**

**Nadym, District Autonome de Jamalo-Nénetsie, Russie**



En décembre 2020, un habitant de Nadym et un habitant de Yamalsky s'étaient mis d'accord pour se lancer dans le trafic d'esturgeons. Le premier s'occupait de trouver des acheteurs, le second de trouver des fournisseurs parmi les Nénètes, peuple autochtone samoyède, et de ramener les poissons à Nadym. Ils ont été surpris avec 14 esturgeons sibériens (*Acipenser baerii*, Annexe II). Ils écopent de 5 ans de prison avec sursis avec une mise à l'épreuve de 3 ans et d'une amende de 200.000 roubles (2500 US\$) pour chacun. Leur Toyota Land Cruiser a aussi été confisquée.<sup>52</sup>

**7 juin 2023**

**Novossibirsk, Oblast de Novossibirsk, Russie**



Condamnation de Sergey Gorbachev, 48 ans, à un an de prison avec sursis, un an et demi de mise à l'épreuve et 300.000 roubles (3750 US\$) d'amende pour trafic de plus de 23 kg de caviar noir. Il avait été arrêté en décembre 2022 en possession de 49 bocaux en plastique contenant 8485,48 grammes de caviar de kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II), 13.341,6 grammes de caviar d'esturgeon de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II) et 1992,81 grammes d'un mélange de caviar d'esturgeon de l'Amour et de kaluga. Les 49 bocaux seront détruits au moment de l'entrée en vigueur de la condamnation. Pour le moment, Gorbachev S.I. peut encore faire appel.<sup>53</sup>

**14 juin 2023**

**Krasnoïarsk, Kraï de Krasnoïarsk, Russie**

Ouverture d'une procédure pénale à l'encontre d'un inspecteur de l'Agence fédérale des pêches pour la contrebande avec 3 complices de chair et de caviar d'esturgeon sibérien (*Acipenser baerii*, Annexe II) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre 2022. Lors de son arrestation, 8 esturgeons et 10 kg de caviar avaient été saisis dans leur véhicule et à son domicile.<sup>54</sup>

**15 juin 2023**

**Komsomolsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Mise en examen d'un homme âgé de 22 ans pour la vente via l'Internet de 0,5 kg de caviar d'esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II). Ses clients n'étaient autres que des policiers sous couverture. A son domicile, 80 autres bocaux de 0,5 kg avaient été découverts et saisis.<sup>55</sup>

**22 juin 2023**

**Nikolaïevsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Mise en examen d'un homme âgé de 36 ans. Il avait été arrêté le 2 octobre 2022 en possession de 78,35 kg de chair d'esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) et de 21,64 kg de caviar sur la route Selikhino-Nikolaïevsk-sur-l'Amour.<sup>56</sup>

**23 juin 2023**

**Tobolsk, Oblast de Tioumen, Russie**



Condamnation de 2 braconniers à 3 ans de prison avec sursis avec une mise à l'épreuve de 3 ans pour le braconnage d'un esturgeon sibérien (*Acipenser baerii*, Annexe II) le 23 août 2022 dans l'Irtych. Les 2 hommes avaient déjà payé de leur propre initiative 480.000 roubles (6000 US\$) au titre des dommages écologiques.<sup>57</sup>

**28 juin 2023**

**Komsomolsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**



Mise en examen d'une femme âgée de 38 ans arrêtée le 18 mai 2023 alors qu'elle transportait 160 kg de caviar d'esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) sur la route Selikhino-Nikolaïevsk-sur-l'Amour. "J'ai récupéré les cartons chez des inconnus au bord de la route à la demande de mon ami à qui je livrais le colis", s'est-elle justifiée. Un "colis" qui contenait 317 bocaux de 500 ml et 2 bocaux de 250 ml.<sup>58</sup>

**6 juillet 2023**

**Khabarovsk, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Mise en examen d'un homme âgé de 47 ans accusé d'avoir tenté de vendre 121 boîtes de conserve contenant en tout 26 kg de caviar et sous-produits de kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II). Il avait été arrêté le 22 novembre 2022.<sup>59</sup>

**12 juillet 2023**

**Gorkovskoye, Oblast d'Omsk, Russie**

Condamnation de 2 habitants de Novopokrovka ayant braconné 2 sterlets (*Acipenser ruthenus*, Annexe II) et une brème (*Abramis brama*) dans l'Irtych à 2 ans de prison avec sursis avec une mise à l'épreuve d'un an.<sup>60</sup>

**21 juillet 2023**

**Komsomolsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Condamnation d'un trafiquant de caviar et de chair d'esturgeon (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) dont des kalugas (*Huso dauricus*, Annexe II) à 3 ans et 6 mois de prison avec sursis. Les poissons étaient pêchés dans l'Amour par ses 6 hommes de main. Les œufs étaient extraits du ventre des femelles dans un garage. Au total, près de 140 litres de caviar et 90 carcasses d'esturgeon ont été saisis. Avant d'être découverte, la bande organisée aurait livré des verrines de caviar par voie routière et par train. L'homme de Belgorod avait avant le procès conclu avec le procureur un accord de coopération et plaidé coupable. Il avait aussi accepté de rembourser à l'administration territoriale les dommages écologiques estimés à 27 millions de roubles soit plus de 300.000 US\$. Son comportement collaboratif a facilité l'enquête et justifié aux yeux du tribunal la relative clémence du jugement.<sup>61</sup>

**31 juillet 2023**

**Novossibirsk, Oblast de Novossibirsk, Russie**

Condamnation de K.S. Kornev à un an et 6 mois de prison avec sursis pour la tentative de vente d'un esturgeon sibérien (*Acipenser baerii*, Annexe II) pesant 3,78 kg. Il devra se présenter une fois par mois aux autorités judiciaires et n'a pas le droit de déménager sans les en avertir.<sup>62</sup>

**4 août 2023**

**Nikolaïevsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**

En octobre 2022, une femme avait acheté un kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II) à un braconnier au bord de l'Amour et l'avait ramené chez elle où il n'avait pas tardé à être découvert par la police. Elle écope d'une peine avec sursis de 6 mois de travail d'intérêt général avec déduction de 5% du salaire au profit de l'Etat et de 6 mois de mise à l'épreuve.<sup>63</sup>

**9 août 2023**

**Komsomolsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Cinq braconniers avaient été arrêtés en juin 2020 avec 10 esturgeons de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II) et un kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II), 150 kg en tout. Ils étaient actifs depuis 2015. Ils viennent d'être condamnés à des peines allant de 5 ans à 5 ans et 3 mois de prison dans une colonie pénitentiaire à régime général ou strict selon les cas, à la saisie définitive de leurs 3 bateaux et à des amendes allant de 100.000 à 300.000 roubles (1100 à 3320 US\$), 800.000 roubles (8850 US\$) au total. Les dommages écologiques étaient estimés à 1,8 million de roubles.<sup>64</sup>

**9 août 2023**

**District de Bolsheberezchnikovsky, République de Mordovie, Russie**

Condamnation d'Oleg Zakharov, d'Anatoly Nifatov, retraité, de Mikhail Veretennikov et d'Alexei Boyarkin, chômeurs, à 2 ans de prison avec sursis pour trafic de sterlets (*Acipenser ruthenus*, Annexe II). Ils avaient capturé au moins 33 spécimens entre juillet et octobre 2021 (cf. "A la Trace" n°34 p.256, carte des braconnages et saisies d'esturgeons et de caviar) et extrait au moins 2 kg de caviar. Ils vendaient ensuite la chair de sterlet à 1000 roubles/kg soit 14 US\$/kg et le caviar entre 25 et 50.000 roubles/kg soit entre 345 et 690 US\$/kg. Ils ont remboursé les dommages écologiques estimés à 250.000 roubles (2765 US\$) de leur plein gré avant leur condamnation. Ils bénéficiaient de la complicité d'Alexei Ilyushov, un haut gradé de la police qui leur révélait l'organisation des patrouilles anti-braconnage en échange d'une partie de leurs prises. Il a lui aussi été condamné à 2 ans de prison avec sursis.<sup>65</sup>

**10 août 2023**

**Tobolsk, Oblast de Tioumen, Russie**

Condamnation d'Artem Diliou et d'Ilya Lunegov à 5 ans et 6 mois de prison avec sursis avec 2 ans et 6 mois de mise à l'épreuve et à des dommages de plus de 5,6 millions de roubles (62.560 US\$) pour avoir braconné 606 sterlets (*Acipenser ruthenus*, Annexe II), 5 esturgeons sibériens (*Acipenser baerii*, Annexe II) et 6 nelmas (*Stenodus nelma*) dans l'Irtych entre le 20 avril et le 30 juin 2022.<sup>66</sup>



**11 août 2023**

**Kizliar, République du Daghestan, Russie**

Condamnation de B.M. Magomaev à 200 heures de travail d'intérêt général. Il avait été arrêté en octobre 2022 avec 110 kg d'esturgeons (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) dans son véhicule.<sup>67</sup>



**16 août 2023**

**Omsk, Oblast d'Omsk, Russie**

Mise en examen de 2 braconniers ayant en juin 2022 capturé 4 sterlets (*Acipenser ruthenus*, Annexe II) dans l'Irtych près du village de Naberezhnyi.<sup>68</sup>

**Mi-août 2023**

**District de Kizlyarsky, République du Daghestan, Russie**

Mise en examen de Sh. Aliyev. Il avait été arrêté en mai 2023 à Kraynovka avec 207 kg d'esturgeons (*Acipenseridae*, Annexe I ou II) dans sa voiture.<sup>69</sup>

**19 août 2023**

**Bogorodskoye, Kraï de Khabarovsk, Russie**

Mise en examen de 2 braconniers surpris dans leur bateau en mai 2023 près du village de Doudi avec un esturgeon de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II) et un kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II) tout juste pêchés. Les poissons, encore vivants, avaient été relâchés.<sup>70</sup>



Mi-juillet 2023  
Vylkove, Oblast d'Odessa, Ukraine

© Державна прикладна служба України

**29 août 2023**

**Ust-Ishim, Oblast d'Omsk, Russie**

Nikolai Belitzer, 63 ans, avait été surpris en possession de 114 poissons braconnés, parmi lesquels un esturgeon sibérien (*Acipenser baerii*, Annexe II). Il a été prouvé par la suite qu'il avait braconné des esturgeons à plusieurs reprises. Le retraité vient d'être condamné à 2 ans de prison avec sursis avec une mise à l'épreuve de 2 ans. Il doit également rembourser la totalité des dommages écologiques, s'élevant à 700.000 roubles (7740 US\$), et son bateau a été définitivement confisqué.<sup>71</sup>



**Août et décembre 2023**

**Khabarovsk, Kraï de Khabarovsk, Russie**

- Un couple avait été arrêté sur la voie rapide entre Khabarovsk et Tchita avec 380 kg de caviar d'esturgeon de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II) et de kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II) et 6 kg de chair d'esturgeon de l'Amour. L'homme écope de 2 ans de prison. La femme écope de 5 ans de prison avec sursis, d'une mise à l'épreuve de 2 ans et d'une amende d'un million de roubles (11.000 US\$).

- Le procureur, insatisfait de la peine, fait appel. En décembre, le tribunal suit ses recommandations et condamne finalement la trafiquante à 5 ans de prison ferme.<sup>72</sup>



**Azerbaïdjan, Kazakhstan, Russie et Ukraine. Saisies de caviar (658,25 kg), braconnage et saisies d'esturgeons (2209 spécimens + 1195,9 kg de chair) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023. Carte page suivante.**



Juillet 2023  
Volodarsky, Oblast d'Astrakhan, Russie

© УМВД России по АО

## Azerbaïdjan, Kazakhstan, Russie et Ukraine

### Saisies de caviar (658,25 kg), braconnage et saisies d'esturgeons (2209 spécimens + 1195,9 kg de chair) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2023



Sur la base d'un prix minimal sur le marché noir de 20.000 roubles/kg (235 US\$/kg) de caviar, la valeur minimale du caviar saisi est de 154.690 US\$.

Esturgeon, espèce non identifiée (Acipenseridae, Annexe I ou II)  
 Beluga (*Huso huso*, Annexe II)  
 Esturgeon de l'Amour (*Acipenser schrenckii*, Annexe II)  
 Esturgeon de Sakhaline (*Acipenser mikadoi*, Annexe II)

Esturgeon étoilé (*Acipenser stellatus*, Annexe II)  
 Esturgeon russe (*Acipenser gueldenstaedtii*, Annexe II)  
 Esturgeon sibérien (*Acipenser baerii*, Annexe II)  
 Sterlet (*Acipenser ruthenus*, Annexe II)  
 Kaluga (*Huso dauricus*, Annexe II)

# TORTUES MARINES

Les tortues marines (familles Cheloniidae et Dermochelyidae) sont inscrites en Annexe I, notamment les tortues de Ridley ou olivâtres (*Lepidochelys olivacea*), les tortues vertes (*Chelonia mydas*), les tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*), les tortues de Kemp (*Lepidochelys kempii*), les tortues caouannes (*Caretta caretta*), les tortues luth (*Dermochelys coriacea*) et les tortues marines à dos plat (*Natator depressus*).

## AFRIQUE

### CAP-VERT

6 juin 2023

#### Plage de Fonte Bila, Ile de Fogo, Cap-Vert

L'ONG Vitó qui surveillait le trafic de sable sur la plage à l'aide d'un drone a constaté le comportement anormal d'une tortue marine. Des guetteurs sont allés voir sur place. Un braconnier était en train de l'achever et de la dépecer. Il a menacé de son arme blanche les écologistes de Vitó. La police a été appelée à la rescousse. Elle a saisi 22 kg de viande. Le braconnier a disparu mais il est identifié. Quatre espèces de tortues marines viennent pondre sur les plages du Cap-Vert, les tortues vertes, les tortues de Ridley, les tortues caouannes et les tortues luth.<sup>1</sup>

## FRANCE (MAYOTTE)

12 août 2023

#### Département de Mayotte, France

Le chargé de mission de Sea Shepherd constate que malgré les efforts de son équipe et en dépit du "pacte tortues marines" mis en œuvre par la préfecture (cf. "A la Trace" n°36 p.231 réf. 4) le braconnage de tortues marines se maintient et même se développe. Le conseil de gestion du parc national marin de Mayotte s'est réuni à Bandré. 33 membres sur 46 étaient présents. Là aussi, l'inquiétude monte. Au cours du premier semestre 2023, 180 cas ont été recensés par le Réseau d'Echouage Mahorais des Mammifères Marins et Tortues marines (REMMAT) contre 150 pendant toute l'année 2022. Le projet de ZAC (zone d'aménagement concertée) aux Badamiers, en Petite-Terre (deuxième île de Mayotte), ajoute au braconnage une source de nuisances et de pollutions pour les tortues marines et leur nidification. Le rejet des eaux usées de cette zone dédiée aux activités économiques et le dérangement par la luminosité artificielle ne sont pas suffisamment pris en compte, selon le conseil. La vie au jour le jour et l'avenir des tortues dont la chair est de plus en plus recherchée sur un archipel en dérive sociale et économique sont de plus en plus menacés.<sup>2</sup>

## AMERIQUE DU NORD

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

7 juin 2023

#### Parc d'Etat Bill Baggs Cape Florida, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique

Le nid d'une tortue caouanne a été pillé par un humain. Les rats laveurs quand ils s'attaquent à un nid laissent des traces d'excavation et mangent les œufs sur place en laissant des coquilles. Ici, la prédation est discrète et les rubans de signalisation qui entouraient le sanctuaire circulaire ont été découpés pour en faciliter l'accès et le pillage intégral.<sup>3</sup>



© Rumya Sundaram

25 août 2023

**Juana Díaz, Etat libre associé de Porto Rico, Etats-Unis d'Amérique**

Une tortue imbriquée adulte sur une plage de Juana Díaz a été embarquée sur une brouette par un habitant et ramenée chez lui. Peu avant son dépeçage, elle a été sauvée et ramenée sur la plage grâce à l'intervention conjointe de l'ONG Tortugueros del Sur et du FWS (Fish and Wildlife Service).<sup>4</sup>

**AMERIQUE LATINE**

**BELIZE**

**EN FAMILLE**

19 juillet 2023

**Belize City, District de Belize, Belize**

20 ans, 72 ans, 38 ans, le trio intergénérationnel et mixte (2 femmes et un homme) a été pris en flagrant délit de dépeçage d'une tortue imbriquée. A la barre du tribunal, l'aîné a tenté de disculper les 2 femmes. "Elles ne faisaient que passer", dit-il.<sup>5</sup>

**COLOMBIE**

**Août 2023**

**Francisco Pizarro et Tumaco, Corporation régionale autonome de Nariño, Colombie**

En 3 opérations, la marine colombienne a sauvé de la consommation humaine 43 tortues.

-23 "tortillons", des nouveau-nés de tortues luth, ont été saisis dans un sac à bord d'un bateau motorisé.

-3 tortues de Ridley (ou olivâtres) ont été sorties d'un entrepôt où elles étaient promises à la mort.

-15 tortues luth adultes ont été abandonnées par des pêcheurs locaux s'apercevant qu'une patrouille était à leurs trousses.

Après un bref et positif examen de santé, les 43 spécimens braconnés pour leur viande, leurs écailles, leur carapace et leurs œufs ont été remis dans l'océan Pacifique par la quatrième brigade d'infanterie de la marine et les experts de la corporation régionale autonome de Nariño.<sup>6</sup>

**COSTA RICA**

**EN FAMILLE**

4 juillet 2023

**Province de Limon, Costa Rica**

Les 10 tortues vertes l'ont échappé belle. Alors qu'ils s'apprêtaient à les abattre, les 6 braconniers, 5 hommes et une femme, ont aperçu des agents de la Force publique provinciale et de la garde côtière et ont sauté dans leur 4x4. Ils n'ont pas eu le temps d'aller très loin. Montero, Arrieta, Jiménez et 3 membres de la famille Quirós ont été arrêtés, leur bateau et leur voiture saisis, tandis que les tortues ont rejoint le centre de sauvetage à Puerto Viejo. Trois des suspects sont déjà connus de la justice pour des délits de droit commun.<sup>7</sup>

**MEXIQUE**

**Mi-août 2023**

**Santa Cruz Xoxocotlán, Etat d'Oaxaca, Mexique**

Arrestation d'un certain Jésus, 30 ans, avec 300 œufs de tortues marines qu'il vendait dans le quartier Riviera del Atoyac. Les œufs sont par tradition une spécialité culinaire et dite roborative dans l'isthme d'Oaxaca. Les tortues marines sont en voie d'extinction et la loi nationale interdit la consommation de leurs œufs et de leur chair, l'utilisation de toutes leurs parties de même que leur exportation, notamment aux USA. Le vendeur et le trafiquant ne sont pas susceptibles après leur interpellation d'être remis en liberté sous caution.<sup>8</sup>

**NICARAGUA**

**22 août 2023**

**San Jorge, Département de Rivas, Nicaragua**



En saisissant 592 œufs de tortue de Ridley, le détachement naval des eaux intérieures a appliqué la devise de l'armée nationale : "Nous sommes le peuple en uniforme au service du peuple". La force navale a parmi ses devoirs la préservation de l'environnement.<sup>9</sup>

**PANAMA**

**Mi-août 2023**

**Horcones et La Villa de Los Santos, Province de Los Santos, Panama**

C'est la pleine saison de la ponte des tortues de Kemp et des tortues olivâtres sur les plages de l'océan Pacifique. Saisie globale de 2760 œufs tous impropres à la consommation et volés depuis trop longtemps pour être soumis à l'incubation artificielle. Ils sont voués à la destruction.

- 1857 œufs de tortue de Kemp. Ils étaient cachés sous une tôle.

- 903 œufs. Interpellation d'un homme qui les transportait dans 2 seaux.<sup>10</sup>

## ASIE DU SUD-EST

### INDONESIE

13 juin 2023

**Port de Waisai, Kabupaten de Raja Ampat, Province de Papouasie du Sud-Ouest, Ile de Nouvelle-Guinée, Indonésie**

Saisie de 3 tortues vertes vivantes à bord du *Sabuk Nusantara 96*. Elles ont été libérées sur la plage de Salio dans l'océan Pacifique. Le *Sabuk Nusantara 96* relie Manokwari, Province de Papouasie Occidentale, et Ayau, Papouasie du Sud-Ouest, en faisant escale à Waisai.<sup>11</sup>

#### RECIDIVE

27 juillet 2023

**Port de Kayangan, Kabupaten de Lombok Utara, Province des Petites Iles de la Sonde Occidentales, Indonésie**

Saisie dans un car-ferry en partance pour Bali de 300 kg de viande de tortue verte dans 10 boîtes en polystyrène et arrestation du chauffeur d'un camion, du propriétaire du camion et d'un homme propriétaire de la viande qui espérait la vendre à des restaurants de Bali pour 150 roupies/kg soit 10 US\$/kg et 3000 US\$ pour le gros lot. Les 3 compères sont de l'île de Sumbawa.<sup>12</sup>

27 juillet 2023

**Port de Kapek, Kabupaten de Sambas, Province du Kalimantan Occidental, Ile de Bornéo, Indonésie**

Interception à l'approche du port de Kapek d'une embarcation et de 2 trafiquants qui transportaient en provenance des Iles Tambelan 1286 œufs de tortues marines répartis dans 9 cartons et 2 sacs. Les îles Tambelan sont à environ 130 km des côtes du Kalimantan Occidental. L'archipel est constitué de 68 îles réparties sur 90.4 km<sup>2</sup> et peuplées de près de 5000 habitants. Ses plages sont fréquentées pas les tortues vertes et les tortues imbriquées où leurs œufs sont régulièrement pillés.<sup>13</sup>

### MALAISIE

#### OPERATION TARING GELORA

21 août et 5 septembre 2023

**Au large de Sandakan et Sandakan, Etat de Sabah, Malaisie**

Condamnation d'Abdul Nasir Razak, réfugié philippin immigré en Malaisie, à 12 mois de prison comptés à partir de la date de son arrestation et à 100.000 roupies soit 21.550 US\$ d'amende pour avoir tenté d'importer depuis les Philippines 4200 œufs de tortues marines. Le lot est estimé à 8400 roupies soit 1840 US\$ et 0,4 US\$/œuf. Razak avait été intercepté dans la nuit du 21 août 2023 au large de Sandakan par 2 patrouilleurs de la marine nationale. Son bateau a aussi été saisi. Faute de payer les amendes, il devra exécuter 12 mois de prison supplémentaires.<sup>14</sup>



## PHILIPPINES

27 juillet au 3 août 2023

**Ginablan, Agnipa, Agpanabat, Lunas et Calabogo, Romblon, Province de Romblon, Philippines**



Repérage de 9 tortues mortellement blessées au large des 5 ports de pêche. Le Service de l'environnement et des ressources naturelles de Romblon attribue la mort des 9 tortues, dont la plupart sont des femelles, à la pêche à l'explosif.<sup>15</sup>

## VIETNAM

12 juin 2023

**Aéroport de Con Dao, Province de Ba Ria-Vung Tau, Vietnam**



Le parc national de Con Dao sur l'île de Con Son à 85 km du Vietnam continental est apprécié par les tortues marines qui viennent creuser des chambres d'incubation avant d'y déposer leurs œufs. Mme H., après quelques jours de villégiature, repartait à Bac Ninh avec 5 petites friandises rondes et cabossées contenant en miniature et en gestation 5 tortues de Ridley.<sup>16</sup>

3 juillet 2023

**Quang Ngai, Province de Quang Ngai, Vietnam**

Saisie dans un restaurant en bord de plage d'une tortue marine utilisée depuis 9 ans par les propriétaires comme attrape-touristes.<sup>17</sup>

Mi-août 2023

**Cam Ranh, Province de Khanh Hoa, Vietnam**

Saisie et remise en liberté d'une tortue marine à vendre dans un restaurant.<sup>18</sup>

## ASIE DU SUD

### SRI LANKA

**30 juillet 2023**

**Port de Wellamankaraya, Province du Nord-Ouest, Sri Lanka**

Saisie par la garde côtière de 5,35 kg de viande de tortue marine à bord d'un bateau de pêche qui venait de se mettre à quai. Les espèces présentes au large du Sri Lanka sont les tortues caouannes, les tortues luth, les tortues imbriquées, les tortues vertes et les tortues de Ridley.<sup>19</sup>

**31 juillet 2023**

**Manipay, Province du Nord, Sri Lanka**

Deux hommes ont été pris par la police en flagrant délit de transport par route de 4 tortues marines mortes. A bord de leur camion, ils se dirigeaient vers Colombo à 400 km au sud pour vendre les tortues à des hôtels et des restaurants.<sup>20</sup>

## EUROPE

### DANEMARK

**Juillet 2023**

**Greve, Région Sjælland, Danemark**

Saisie d'une carapace de tortue imbriquée dans un colis durant l'inspection d'une entreprise de messagerie par les douanes.<sup>21</sup>

## OCEANIE

### FRANCE (POLYNESIE FRANCAISE)

**Samedi 8 juillet 2023**

**Papeete, Ile de Tahiti, Collectivité d'outre-mer de la Polynésie française, France**

Saisie sur le port dans la goélette *Tuhaa Pae* en provenance de l'île de Raivavae à 700 km au sud de l'île de Tahiti de 17 kg de viande de tortue marine dans une glacière dont le destinataire, un directeur d'école, a été interpellé quand il est venu la chercher.<sup>22</sup>



Arctocéphales d'Afrique du Sud (*Arctocephalus pusillus*). Photo Erik Schlogl

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD

**7 juin 2023**

#### **Le Cap, Province du Cap-Occidental, Afrique du Sud**

Echouage sur la Long Beach, une plage populaire, de 6 arctocéphales d'Afrique du Sud (*Arctocephalus pusillus*, Annexe II), 2 femelles et 4 mâles, mortellement harponnés jusqu'au cœur et aux poumons.<sup>1</sup>

Arctocéphale d'Afrique du Sud, cf. "A la Trace" n°14 p.17 (réf.2), n°15 p.10 (réf.1), n°26 p.17 (réf.1 et 2), n°33 p.281 (réf.2), n°39 p.187 (réf.1) et cette page réf.4.

### CAMEROUN

**Fin juillet 2023**

#### **Mpobo, Région du Littoral, Cameroun**

Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*, Annexe I) avait survécu un temps au jet de harpon en amont du fleuve et puis il est mort et son corps a dérivé vers l'embouchure du Nkam et l'océan Atlantique. Des pêcheurs de Mpobo ont attrapé sa carcasse qui commençait à pourrir et l'ont dépecée. Après avoir été fumée, la viande du mammifère marin a été distribuée ou vendue aux villageois risquant un empoisonnement.<sup>2</sup>

**14 août 2023**

#### **Bonapea et Mpobo, Région du Littoral, Cameroun**



L'AMMCO (African Marine Mammal Conservation Organization), malgré ses incessantes campagnes d'information, a repéré dans l'embouchure du Nkam 4 pièges à lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*, Annexe I) dans les mangroves.<sup>3</sup>

### NAMIBIE

**1<sup>er</sup> juillet 2023**

#### **Namibie**

Approchez, Mesdames et Messieurs, le grand massacre va commencer. Ce samedi 1<sup>er</sup> juillet est à marquer d'une pierre rouge. Le ministre des Pêches a délivré 86.000 permis de tuer des arctocéphales d'Afrique du Sud (*Arctocephalus pusillus*, Annexe II) ou otaries à fourrure. Les gourdins et les fusils vont chauffer. La filière est en déclin. La pelisse se vend de plus en plus mal à cause des écologistes et du réchauffement climatique. Les innovations comme l'huile solaire Namibian Sunshine et la poudre de pénis ont du mal à percer en Afrique australe. A l'export, le marché chinois est prometteur mais reste marginal. Les causes du massacre sont ailleurs. Le gouvernement justifie l'abattage massif par la menace que ferait poser la population des otaries à fourrure sur le secteur de la pêche. Et le parlement suit. Les arctocéphales d'Afrique du Sud consomment trop de poissons, selon les députés, au détriment de la consommation humaine.<sup>4</sup>

## AMERIQUE

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

**8 août 2023**

**Fort Myers, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique**

Suite à plusieurs signalements, le domicile de Gary Lee Stone, 70 ans, sur Coconut Drive a été perquisitionné en mai 2020. Des centaines d'images et de vidéos de lamantins d'Amérique du Nord (*Trichechus manatus*, Annexe I) avaient été collectées, certaines prouvant des interactions illégales avec les animaux. Stone avait reconnu que les pieds, les mains et les jambes d'être humain visibles sur les vidéos étaient bien à lui. Des images le montraient aussi en possession d'une petite tortue caouanne (*Caretta caretta*, Annexe I). Il a été accusé d'avoir intentionnellement perturbé des lamantins et des tortues marines. Pour sa défense, Stone prétend faire des recherches informelles, sans intention de publier dans un journal scientifique. Aucun des documents saisis chez lui ne ressemble à un début de recherche et on voit mal les photos d'un lamantin lui broutant les pieds figurer dans une revue comme Applied Animal Behaviour Science (Science appliquée du comportement animal). Alors que son procès devait s'ouvrir, les charges retenues contre lui concernant les tortues marines ont été abandonnées et celles concernant les lamantins ont été réduites. L'audience a été repoussée. A suivre.<sup>5</sup>



## ASIE

### CAMBODGE

**17 juin 2023**

**Kep, Province de Kep, Cambodge. Frontière avec le Vietnam.**

La viande de dugong (*Dugong dugon*, Annexe I) était à vendre sur l'étal d'une ferme dans le marché du frais. Les dugongs sont une denrée très rare. Il y en a une poignée dans les mangroves de Kep. Il est interdit de les capturer, de les dépecer, d'en tirer de l'huile et de les débiter. La commerçante dit avoir acheté la viande interdite à un boucher ambulant et avoir reçu l'assurance qu'il s'agissait de la viande d'un poisson-chat.<sup>6</sup>

## CHINE

**Juillet 2023**

**Suzhou, Province du Jiangsu, Chine**

Saisie par les douanes d'une dent de cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) dans un colis venu de l'étranger.<sup>7</sup>

## COREE DU SUD

**24 août 2023**

**Pohang, Province du Gyeongsang du Nord, Corée du Sud**

Depuis 1986, la chasse commerciale à la baleine est interdite en Corée du Sud. Et pourtant, elle continue. 55 pêcheurs sont entendus par la justice, 13 ont été placés en détention préventive par la garde côtière de Pohang et 12 sont sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une chasse à la baleine illégale entre janvier et juin 2023 et de la capture de 17 rorquals de Minke (*Balaenoptera acutorostrata*, Annexe I, dits aussi petits rorquals). La valeur globale des 17 rorquals est évaluée à 1,6 milliard de wons soit 1.250.000 US\$ et 73.500 US\$ par baleine. Le navire-mère n'était pas équipé à l'étrave d'un harpon lanceur de grenades explosives. La traque était beaucoup plus discrète comme il convient dans une opération clandestine et qui plus est dans des eaux sillonnées par des navires marchands et bateaux de pêche. Les chasseurs lançaient depuis le bord des harpons manuels et des lances. Les tranches de baleine étaient mises dans des filets lestés et attachés à des bouées. Le pont du navire-mère était régulièrement lavé au détergent pour empêcher la détection de l'odeur et de l'ADN des baleines. Les harpons et autres armes de jet étaient cachés au milieu des engins de pêche traditionnelle. Les filets immergés étaient régulièrement relevés et le navire de transport livrait la viande de baleine de nuit dans des petits ports sans âme qui vive ou si peu. Elle était ensuite chargée dans des camions à poissons et livrée dans des restaurants. Les 2 bateaux de pêche avaient une tente sur le pont avant qui empêchait les avions de reconnaissance d'avoir une vision globale de ce qui se passait à bord. Mais des traces de sang repérées dans le sillage du navire-mère ont été considérées par les enquêteurs comme des indices intéressants. Le pot aux roses a été découvert relativement vite mais qu'un tel réseau d'armateurs, de marins-pêcheurs, de mareyeurs, de restaurateurs et de consommateurs ait pu se structurer et perdurer pendant 6 mois, au rythme de 2 à 3 baleines par mois, dans un pays où il y a une caméra de surveillance par habitant, dépasse l'entendement et démontre que le Japon, qui pratique la chasse ouvertement, n'est pas le seul pays en Asie à capturer et à exploiter les baleines avec des navires artisanaux dans les eaux côtières. Ce nouveau complot illustre la résistance de la culture baleinière en Corée du Sud. Déjà en 2016 dans la même province, 27 tonnes de viande de baleine de la chasse pirate d'une quarantaine de rorquals de Minke avaient été saisies dans les chambres froides et les méthodes de chasse "à l'ancienne" avec des harpons étaient les mêmes.../...

Deux capitaines de bateaux de pêche, 30 marins-pêcheurs et un chauffeur-livreur avaient été condamnés à des peines de prison de 10 à 18 mois et à des amendes de 1,5 million à 5 millions de roubles (1350 à 4500 US\$), cf. "A la Trace" n°13, p.12, réf.4 et n°14, p.11, réf.4.

Le trafic local de viande de baleine serait aussi approvisionné par des importations illégales depuis le Japon. Au mois de mai 2023, 6 personnes ont été arrêtées à Busan. Elles sont suspectées d'être à l'origine du passage en contrebande de 4,6 tonnes de viande de rorquals de Minke et de Bryde (*Balaenoptera edeni*, Annexe I) en 2021 et 2022.

En 2005, à l'occasion de la 57<sup>ème</sup> Commission Baleinière Internationale à Ulsan, Charlotte Nithart, l'observatrice de Robin des Bois, a photographié de la viande de baleine en vente sur les marchés et dans les restaurants.

La Corée du Sud est toujours membre de la Commission Baleinière Internationale et elle est par conséquent contrainte de déclarer ses infractions. Entre 2016 et 2021, elle a déclaré 46 prises illégales à la CBI.



Le rorqual de Minke a un corps fusiforme de 8 à 9 m de long, un poids de 6 à 8 tonnes et un petit museau triangulaire et pointu avec de chaque côté de la mâchoire 270 à 348 fanons. Il vit dans l'océan Austral, l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord. Il se nourrit de krill, de petits poissons blancs comme les lançons et de céphalopodes comme les calmars. Il atteint sa maturité sexuelle vers 7 ans et la durée de la gestation est de 10 à 11 mois. Le baleineau qui à sa naissance mesure 2 à 3 m est allaité 6 mois. Son espérance de vie serait de 30 à 60 ans. L'orque est son principal prédateur naturel. Il est aussi victime de la chasse commerciale illégale, des prises dans des filets de pêche où il se noie et des collisions avec les navires. Dans un petit rorqual de 8 m, il y aurait environ 1 tonne de lard et 2,5 tonnes de viande.<sup>7bis</sup>



## INDE

**1<sup>er</sup> juin 2023**

### **Bengaluru, District de Bengaluru-urbain, Etat du Karnataka, Inde**

Saisie de 6,5 kg d'ambre gris de cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) dans les mains de C. Selvaraj, 35 ans, et de M. Hariharan, 24 ans, qui d'après les premiers éléments de l'enquête sont des pêcheurs. Ils auraient acheté le bloc contre 200.000 roupies (2420 US\$ soit 372 US\$/kg) dans le Kerala et voulaient le revendre 2 millions de roupies (24.199 US\$, soit 3723 US\$/kg) dans le Karnataka.<sup>8</sup>

**4 juin et 14 juillet 2023**

### **Srivilliputhur, District de Virudhunagar, et Chennai, District de Chennai, Etat du Tamil Nadu, Inde**

#### **La controverse de l'ambre gris**

L'ambre gris est une concrétion intestinale. Le cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) en a l'exclusivité. Il peut se retrouver dans les mains humaines de diverses façons, expulsé par les cachalots vivants, échappé des cachalots morts et décomposés, trouvé par des ramasseurs d'épaves sur les plages, extrait des boyaux des cachalots morts échoués ou remorqués à terre, extrait des cachalots victimes d'une chasse dirigée ou victimes non intentionnelles d'une activité de pêche. L'ambre gris dont la valeur au kilo sur le marché international est faramineuse fait rêver ses découvreurs, les trafiquants, les contrefacteurs et les parfumeurs.

- Le dimanche 4 juin, saisie de 16 kg (ou 10 selon les sources) d'ambre gris et de 2 motos. Cinq arrestations dont un certain Dharmaraj. Les 5 hommes sont tombés dans la mise en scène d'agents du WCCB jouant le rôle d'acheteurs potentiels. Ils sont mis en prison.

- La Haute Cour de Madras tout en accordant la possibilité d'une liberté sous caution à Dharmaraj a été confrontée par son avocat à la question de savoir s'il peut être considéré comme illégal de détenir de l'ambre gris tant que l'enquête n'a pas prouvé qu'il provenait d'une chasse au cachalot. L'avocat ne conteste pas que la chasse au cachalot est interdite mais il n'exclut pas que la récolte de l'ambre gris en mer ou sur le littoral soit autorisée. La Haute Cour de Madras souhaite avoir des éclaircissements à ce sujet de la part des autorités de l'Etat et du gouvernement fédéral. Le procureur avait quant à lui dit que selon la Loi sur la protection de la faune, toute détention d'ambre gris est interdite. C'est aussi l'interprétation de Robin des Bois. L'Inde, l'Australie et les Etats-Unis ont interdit dans leurs droit nationaux la possession et le commerce de l'ambre gris en tant que partie d'un animal strictement protégé. Ces règles sont plus strictes et plus claires que celles de la CITES et l'Union européenne qui ouvrent la porte à la légalité du commerce de l'ambre gris si le cachalot n'a pas été "manipulé". La CITES dans sa résolution Conf. 9.6 (Rev. CoP19) sur le commerce des parties et produits facilement identifiables indique que "l'urine, les fèces et l'ambre gris (excrété de manière naturelle) sont des déchets et, en conséquence, ne sont pas couverts par les dispositions de la Convention". De même, le règlement européen 2021/2280 sur le commerce de espèces de faune et de flore sauvages indique que "l'urine, les fèces et l'ambre gris constituant des déchets obtenus sans manipulation de l'animal en question ne sont pas soumis au présent règlement".<sup>9</sup>

22 juillet 2023

Nasirpur, District de Kaushambi, Etat de l'Uttar Pradesh, Inde



Le plataniste du Gange (*Platanista gangetica*, Annexe I) s'est pris dans le filet tendu par 4 pêcheurs, Ranjeet Kumar, Sanjay, Deevan et Baba, dans la Yamuna. Au lieu de le délivrer, ils l'ont ramené chez eux à l'épaule dans le village de Nasirpur et l'ont débité pour le vendre et le manger. La capture, le transport, la cession, la conservation et la vente de ces dauphins d'eau douce dont il ne reste plus que quelques centaines d'individus dans les bassins du Gange et du Brahmapoutre sont interdits en application de la Loi sur la protection de la faune sauvage de 1972.<sup>10</sup>

Fin juillet 2023

Kanwatheertha, District de Kasaragod, Etat du Kerala, Inde



Découverte par les services forestiers chez un agriculteur âgé de 75 ans d'une partie de squelette de baleine, dont des vertèbres, achetée à un pêcheur en 2007 au prix de 27.000 roupies soit 330 US\$ et gardée dans un abri de jardin. La curiosité a été mise sous séquestre et placée sous la responsabilité de son détenteur, le temps que, conformément aux ordres de la hiérarchie, il lui soit trouvé une destination digne de sa rareté. L'espèce la plus imposante de baleine au large du Kerala est la baleine bleue (*Balaenoptera musculus*, Annexe I).<sup>11</sup>

13 août 2023

Tagarapura, District de Chamarajanagar, Etat du Karnataka, Inde

Saisie par une brigade volante du CID (Crime Investigation Department) de plus de 3,1 kg d'ambre gris présumé, du "vomi" de cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) selon l'expression consacrée en Inde. Arrestation d'Anand Devadiga et de Babu Appanna Naika of Shiraali habitant dans le district de Karwar. Ils venaient à bord de leur Maruti Alto du Mysore et se dirigeaient vers le Tamil Nadu soit 350 km.<sup>12</sup>

PAKISTAN

7 août 2023

Shahdadt, Province du Sind, frontière avec le Baloutchistan, Pakistan

Le plataniste du Gange (*Platanista gangetica*, Annexe I) aurait été victime d'une méprise. Les braconniers l'auraient pris pour cible, croyant tirer sur un animal dangereux [et consommable] "comme un requin" écrit le journal Dawn. Les dauphins d'eau douce sont aveugles et s'orientent exclusivement par écholocation. Ce spécimen était âgé d'environ 18 mois et mesurait 137 cm de long. Son corps à la dérive avait été repéré dans un canal. Il a été précipitamment enterré par des inconnus. Il a été exhumé par des experts du Sind et du Baloutchistan et transporté à Sukkur où il a été provisoirement placé dans une chambre froide pour procéder à une autopsie. Il a été transpercé par 2 balles de fusil. Selon le recensement de 2019, il y a 1419 platanistes du Gange dans l'Indus entre les barrages de Guddu et de Kotri. La victime a nagé pendant 150 km à partir du barrage de Sukkur pour se retrouver en lisière du Baloutchistan via le canal de Khirthar. Les polices des 2 provinces coopèrent pour retrouver les auteurs du crime qui suscite une grande émotion dans le pays. Zulfikar Ali Bhutto junior, artiste et activiste en s'adressant aux inconnus leur dit dans un tweet "Vous avez tué une partie du Sind".<sup>13</sup>



## EUROPE

### ROYAUME-UNI

26 juillet 2023

**Oxford, Comté de l'Oxfordshire, Angleterre, Royaume-Uni**

C'est pas cher payé! Le trafiquant de dents de cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) (cf. "A la Trace" n°37 p.232, réf.12), un certain Tevita Lavaki, caporal lancier de profession, est condamné à 120 heures de travail d'intérêt général, à s'acquitter d'une pénalité de 114 £ soit 144 US\$ et à payer 85 £ soit 108 US\$ de frais de justice. La police avait saisi chez lui 46 dents de cachalot blanchies, polies, prêtes à être expédiées contre 400 à 500 US\$ à l'unité. Tevita Lavaki est originaire des îles Fidji où par tradition les dents de cachalot font l'objet de cadeaux rituels ou de troc.<sup>14</sup>



© Thames Valley Police

### RUSSIE

Juin 2023

**Baie d'Olenia, Oblast de Mourmansk, Russie**

En symétrie du port militaire de Sébastopol en Crimée protégé par des grands dauphins (*Tursiops truncatus*, Annexe II) (cf. "A la Trace" n°37 p.233, réf.15), les approches de la base sous-marine à 30 km au nord-est de Mourmansk dans la péninsule de Kola seraient protégées entre autres moyens de détection des intrusions par des bélugas (*Delphinapterus leucas*, Annexe II). Leurs enclos ont été repérés grâce à des sources ouvertes d'imagerie satellitaire.<sup>15</sup>

## OCEANIE

### NOUVELLE-ZELANDE

30 août 2023

**Aramoana, Région d'Otago, Nouvelle-Zélande**

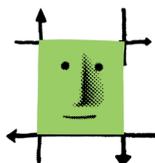
Une lionne de mer de Nouvelle-Zélande (*Phocarctos hookeri*) a été tuée par balles près du port et de la plage. Elle était bien connue de tous. Elle était née le jour de l'an 2021. Deux ans encore et elle aurait pu faire partie de la population de 30 otaries en âge de se reproduire sur la péninsule d'Otago. En 1993, une pionnière avait débarqué sur la péninsule après 100 ans d'absence totale de l'espèce. Le profil des "pakake" est différent selon le sexe. Les femelles (rāpoko) mesurent entre 180 et 200 cm de long pour un poids de 85 à 160 kg. La gestation dure environ 10 mois. Les mâles (whakahao) mesurent entre 240 et 350 cm de long et pèsent entre 320 et 450 kg. A l'âge de 8-9 ans, ils sont assez forts pour tenir et défendre leur territoire et leur harem. L'espèce est en danger. Elle a des ennemis parmi les pêcheurs.<sup>16</sup>



© Pierce Loiderback

## PRISONNIERS, EMPALÉS, HARPONNÉS, PROFANÉS, EMPOISONNÉS C'EST LA DURE VIE DES CÉTACÉS

10-6 août 2024



ROBIN DES BOIS

### France

L'arrêté du 28 juin 2024 fixant les caractéristiques générales et les règles de fonctionnement des établissements autorisés à héberger des spécimens vivants de cétacés est un modèle d'hypocrisie. Il est supposé interdire les spectacles de cétacés à partir du 1er décembre 2026 et fixer les modalités de gestion des dauphins nés en prison et condamnés à la perpétuité. En liaison avec le ministère de l'Ecologie, le Marineland d'Antibes (Alpes-Maritimes) et Planète Sauvage à Port-Saint-Père (Loire-Atlantique) ont trouvé une solution de contournement. Ils pourront se livrer dans les bassins de confinement à des expériences scientifiques. Cette expérimentation animale et les entraînements "médicaux" pourront être suivis contre paiement par le public. Dans la dernière ligne droite des négociations, une nouvelle concession a été faite aux détenteurs des dauphins. Il n'est plus question de publier un arrêté ministériel fixant la liste des programmes de recherche, il est désormais simplement question d'un "document fixant l'encadrement des programmes de recherche". Il y a actuellement 12 grands dauphins à Antibes et 11 à Port-Saint-Père. La valeur commerciale d'un individu est en moyenne de 250.000 €. Les "cheptels" pourraient s'agrandir avec les recherches menées sur le cycle de la reproduction et les dauphins pourront être vendus à l'international si le transport n'excède pas 24 heures. Le Marineland qui est en zone inondable pourra poursuivre son exploitation. La commune d'Antibes a été classée 31 fois en état de catastrophe naturelle depuis 1987 et lors des inondations de 2015 les animaux intransportables nageaient dans des eaux boueuses et insalubres. L'arrêté de juin 2024 se contente pourtant de demander aux responsables des établissements de prendre "toutes les mesures pour prévenir les inondations de leurs installations d'hébergement, ainsi que leurs conséquences sur les animaux". Expérimentation sur des dauphins en captivité, cf. "A la Trace" n°33 p.281, réf.3.

Lien vers la contribution de Robin des Bois: <https://robindesbois.org/projet-darrete-etablissements-autorises-a-heberger-des-specimens-vivants-de-cetaces/>

### Etats-Unis

Le MSC *Meraviglia* construit à Saint-Nazaire et battant un pavillon européen a éperonné un rorqual de Sei dit aussi rorqual boréal entre les Bermudes et New York. L'accident mortel a été constaté à l'approche du terminal de Brooklyn. La baleine, 13,4 mètres de long, était encastrée dans l'étrave du navire de 316 mètres de long. La compagnie suisse, 5ème croisiériste mondial, s'est dite "profondément attristée". Le MSC *Meraviglia* était à pleine vitesse (42,4 km/h) pressé de débarquer sa cargaison, de faire une pause propreté et désinfection et de repartir avec une nouvelle cargaison vers le Canada, une trajectoire coupant celle des baleines franches. Au moins 20.000 baleines seraient tuées chaque année dans des collisions avec le trafic maritime. A la place de condoléances, Robin des Bois attend de MSC (Mediterranean Shipping Company) et des autres leaders de la croisière de masse qu'ils réduisent la vitesse de leurs "Gigantic" et qu'ils mobilisent à bord des ressources humaines et technologiques pour détecter les baleines sur l'Océan mondial y compris en Arctique. Tenter d'éviter les baleines est une mission pour tous les armateurs responsables. Pour mémoire, en 2012, le porte-conteneurs *Mont Ventoux* de la CMA CGM est arrivé dans le port de Marseille avec un rorqual commun mort sur son bulbe d'étrave, et en 2015, le voiturier *Euro Spirit* de Mitsui O.S.K. Lines est arrivé au Havre et a franchi l'écluse François 1<sup>er</sup> avec lui aussi un rorqual commun (15 mètres de long, 13 tonnes) sur son bulbe d'étrave.



Rorqual de Sei dit aussi rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*)

## Japon

D'une part, la "petite" flotte baleinière basée dans les ports d'Abashiri, Kushiro et Hachinohe bénéficie entre mai et octobre d'un permis global de 142 rorquals de Minke (8 mètres de long, 10 tonnes) à capturer à l'intérieur des eaux territoriales (jusqu'à 22 km des côtes). D'autre part, le *Kangei Maru*, nouveau navire-usine baleinier, bénéficie d'un quota de 187 rorquals de Bryde (15 à 16 mètres de long, 30 à 40 tonnes) et de 25 rorquals de Sei (14 à 16 mètres de long, 14 à 17 tonnes) à capturer à l'intérieur de la Zone Economique Exclusive du Japon, jusqu'à 370 km au large de la côte Est. Le *Kangei Maru* a été inauguré en grande pompe dans le port de Shimonoseki le 29 mars 2024. Il a la même longueur que son prédécesseur le *Nisshin Maru*. Le gouvernement japonais a refusé de le subventionner. L'Agence des pêches japonaise a consenti un prêt. Par contre, l'armateur Kyodo Senpaku Co a reçu une subvention de la ville de Shimonoseki. Le coût du *Kangei Maru* est de 46 millions d'euros. Il n'est pas taillé pour la grande chasse en Antarctique. Il ne semble pas renforcé glace. Sa mise en exploitation est avant tout destinée à perpétuer coûte que coûte la tradition de la chasse baleinière japonaise et à promouvoir la consommation de viande de baleine. Dans les années 1950 pendant la reconstruction du Japon après la Seconde Guerre mondiale, manger de la baleine était une nécessité. De nos jours, c'est plutôt une corvée et une dépense inutile, surtout pour les nouvelles générations. Entre le 26 et le 28 mai, le *Kangei Maru* était dans les parages de la centrale nucléaire de Fukushima. Il faut voir là une tentative de prélèvement de baleines pour y détecter les éventuelles teneurs en radionucléides dues aux rejets des eaux d'extinction des réacteurs accidentés en 2011. Le 6 août, le *Kangei Maru* est à 210 km à l'Est de l'île d'Hokkaidō. Il est toujours accompagné du *Yushin Maru 3*, 69 mètres de long, un "whale catcher", captureur de baleines chargé de les repérer, de les harponner avec des grenades au penthrite et de les remorquer, mourantes, jusqu'au *Kangei Maru*, le navire-usine où elles sont dépecées et congelées. Le repérage des baleines est facilité par l'usage d'un drone basé sur le *Kangei Maru*. L'Agence des pêches souhaite après consultation du public élargir le quota aux rorquals communs (18 à 20 mètres de long, 48 tonnes). La décision pourrait être prise courant juillet-août.



## Islande

Une fois de plus l'Islande cède aux sirènes de la chasse et joue en même temps sur le "Venez voir nos belles baleines" pour les touristes et "Allez tuer mes baleines" pour l'armateur Loftsson et ses navires baleiniers *Hvalur*. 128 rorquals communs sont dans le couloir de la mort entre juin et septembre.

## Nouvelle-Zélande

Le week-end du 11-12 mai 2024, une semaine après son échouage sur une plage reculée de la région du Southland, la carcasse du cachalot a été amputée de sa mâchoire inférieure. Des inconnus l'ont découpée avec une tronçonneuse et se sont emparés par la même occasion de 20 à 25 dents coniques en ivoire. Les dents de cachalot font l'objet d'un commerce international illégal et rapportant gros. Les plus grandes pèsent un kilo. Un kilo d'ivoire de cachalot se vend entre 2000 et 5000 € (2380-5960 US\$). Ces mutilations ne sont pas rares en Océanie. Eden (Nouvelle-Galles-du-Sud) en Australie a aussi été le théâtre d'un vol exceptionnel. Un crâne de cachalot pesant une tonne qui était suspendu pour faciliter l'égouttage du spermaceti a été volé dans le musée océanographique. La bande disposait d'une grue et d'un camion plateau. Cinq mois après, le vestige vandalisé, fissuré et disloqué a été déposé par les voleurs ou leurs complices près du musée.

## Norvège

Des analyses des steaks de baleines vendus dans les supermarchés le confirment : les rorquals de Minke subarctiques sont contaminés par les PFAS (substances per et polyfluoroalkylées) des poêles Tefal et des mousses d'extinction d'incendie.

# SOURCES

Pour chaque évènement les sources détaillées sont disponibles sur demande par courriel à l'adresse [contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org) en indiquant le numéro de "A la Trace", le chapitre et la référence indiquée à la fin de l'évènement.

Animal Diversity Web ; Base de données CITES France ; Catalogue of Life ; Checklist of CITES Species [Liste des espèces CITES] ; CITES - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; DORIS - Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques ; Encyclopedia of Life ; iNaturalist ; Interpol ; IUCN Red List of Threatened Species [Liste rouge de l'IUCN] ; Maurice Fontaine & Bernhard Grzimek (dir.). *Le Monde animal* en 13 volumes. Editions Stauffacher, Zurich (1971-1975) ; Oiseaux.net ; Species+.

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU NORD

**Algérie** : Echorouk ; L'Express DZ.

**Egypte** : Al Arabiya ; Al-Masri al-youm ; Arab News ; International Business Times.

**Sahara Occidental** : Hibapress ; Le 360.

**Soudan** : Middle East Eye.

### AFRIQUE DE L'OUEST

**Cap-Vert** : inforpress.

**Côte d'Ivoire** : Akatia ; EAGLE ; EAGLE Côte d'Ivoire ; L'Info Express.

**Guinée** : Chimpanzee Conservation Center.

**Liberia** : Focused Conservation ; FrontPage Africa ; Libassa Wildlife Sanctuary ; The DayLight.

**Nigeria** : Channels Television ; Daily Post (Nigeria) ; EnviroNews Nigeria ; Nigeria Customs Service ; The Nation (Nigeria) ; The Punch ; The Sun (Nigeria) ; Within Nigeria.

**Sierra Leone** : Tacugama Chimpanzee Sanctuary.

### AFRIQUE CENTRALE

**Angola** : Jornal de Angola.

**Cameroun** : African Marine Mammal Conservation Organization ; Alwihda ; Global Earth Keeper ; LAGA ; Limbe Wildlife Centre ; Tikki Hywood Foundation Cameroun.

**Gabon** : 7Jours Info ; Afrik 21 ; Conservation Justice.

**République Démocratique du Congo** : 7sur7.cd ; Actu30 ; Adams Cassinga ; Afrik21 ; Conserv Congo ; Cophegs DRC ; Digitalcongo.net ; Environews RDC ; Friends of Bonobos ; Gorilla Doctors ; iciLome ; J.A.C.K. - Jeunes Animaux Confisqués au Katanga ; La Libre Afrique ; Les Volcans News ; Lwiro Primates ; Mediacongo.net ; Okapi Conservation Project ; WCS.

**République du Congo** : Agence d'information d'Afrique centrale ; EAGLE ; Groupe Congo Médias ; PALF ; Polele-Polele.

### AFRIQUE DE L'EST

**Ethiopie** : Autorité éthiopienne de conservation de la faune.

**Kenya** : Big Life Foundation ; Citizen Digital ; Directorate of Criminal Investigations (Kenya) ; KahawaTungu ; Kenya Broadcasting Corporation ; Kenya News Agency ; Mara Elephant Project ; Nairobi News ; NTV (Kenya ; SEEJ-AFRICA ; SEEJ-AFRICA (Saving Elephants through Education and Justice) ; SWT/KWS Amboseli Mobile Veterinary Unit ; SWT/KWS Mara Mobile Veterinary Unit ; SWT/KWS Meru Mobile Veterinary Unit ; SWT/KWS Mount Kenya Mobile Veterinary Unit ; SWT/KWS Rift Valley Mobile Veterinary Unit ; SWT/KWS Sky vets Unit ; SWT/KWS Tsavo Mobile Veterinary Unit ; The Star (Kenya) ; Xinhua.

**Les Seychelles** : Information Fusion Centre – Indian Ocean Region (IFC-IOR).

**Madagascar** : 2424.mg ; Jewish News Syndicate ; L'Echo du Sud ; L'Express de Madagascar ; La Vérité ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Madagascar) ; Times of Israel ; Ynetnews.

**Malawi** : Lilongwe Wildlife Trust ; Malawi 24.

**Maurice** : Defimedia.info ; L'express (Maurice).

**Mozambique** : Carta de Moçambique

**Ouganda** : EAGLE Ouganda ; Jural Media ; Monitor (Uganda) ; New Vision (Uganda) ; Uganda Wildlife Authority ; Voice of Toro.

**Rwanda** : Gorilla Doctors.

**Soudan du Sud** : Eye Radio.

**Tanzanie** : Daily News (Tanzania) ; HabariLEO ; Mwananchi ; News Ghana ; The Citizen (Tanzania) ; Xinhua.

**Zambie** : Conservation South Luangwa ; Giraffe Conservation Foundation (GCF) ; Solwezi Radio ; Wildlife Crime Prevention Zambia ; Zambia Primate Project.

**Zimbabwe** : Alexandre et Chloé Bès ; Imire Rhino & Wildlife Conservancy ; Kariba Animal Welfare Fund Trust ; The Chronicle (Zimbabwe) ; The Herald (Zimbabwe) ; Victoria Falls Wildlife Trust ; Zimlive.com.

## AFRIQUE AUSTRALE

**Afrique du Sud** : Algoa FM ; Blue Sky Society Trust ; Community Safety & Support ; Council of Contributors ; Daily Dispatch ; Daily Maverick ; Department of Forestry, Fisheries and the Environment (South Africa) ; Endangered Wildlife Trust ; Environmental Investigation Agency ; Financial Times ; Grocott's Mail ; Hawks ; Independent Online ; Johannesburg Wildlife Veterinary Hospital ; Krugersdorp News ; KwaZulu-Natal Democratic Alliance ; Letaba Herald ; Limpopo Mirror ; Mail & Guardian (South Africa) ; Monkey Matters Eastern Cape ; National Council of SPCAs ; News24 ; Nombekana Safaris and Wildlife Photography ; Owl Rescue Centre ; Potchefstroom Herald ; Prof Ray J ; Provet Animal Hospital ; RNews ; SA Government News Agency ; SAPS ; Scales Conservation Fund ; South African Government ; SPCA East London ; The Citizen ; The Vervet Forest ; The Witness ; TimesLIVE ; Umoya Khulula Wildlife Centre ; Virginia Chipurnoi (Humane Society of New York) ; VulPro ; Western Cape Government ; WildEarth ; WION ; Zululand Conservation Trust.

**Botswana** : Elephants without Borders ; Mmegi ; The Standard (Zimbabwe) ; The Voice (Botswana).

**Namibie** : Allgemeine Zeitung (Namibia) ; Informanté ; Namibia News Digest ; New Era ; Pangolin Conservation and Research Foundation ; The Namibian ; The Online Citizen ; Windhoek Observer.

## AMERIQUE

### AMERIQUE DU NORD

**Canada** : CBC/Radio-Canada ; City of Saskatoon ; Gouvernement de l'Ontario ; Gouvernement du Québec ; Ministère de l'Environnement et du Changement climatique ; Orillia Matters ; Service des agents de conservation de la Colombie-Britannique ; The Squamish Chief ; The Star Phoenix ; The Whitehorse Star ; Yukon News.

**Etats-Unis d'Amérique** : ABC 10News San Diego ; Alaska Public Media ; Ambassade des Etats-Unis en RDC ; Arizona Daily Star ; Arizona Game & Fish Department ; Born Free USA ; Breaking Latest News ; Cable News Network ; Coeur d'Alene Press ; Courthouse News Service ; EastIdahoNews.com ; Edmonds Beacon ; Environmental Crimes Monthly Bulletin ; Florida Fish and Wildlife Conservation Commission ; Fort Worth Star-Telegram ; FOX 10 Phoenix ; FOX 35 Orlando ; Fox21 News Colorado ; Georgia Department of Natural Resources Law Enforcement Division ; Grand Forks Herald ; Homer News ; Illinois Department of Natural Resources ; Key Biscayne Independent ; KGUN 9 ; Knoxville News Sentinel ; KOAA News5 ; KXLY 4 News Now ; Liberty Wildlife ; Louisiana Department of Wildlife and Fisheries ; Michigan Department of Natural Resources ; Middlesex Borough Police Department ; Minnesota Department of Natural Resources ; Montana Fish, Wildlife & Parks ; mypanhandle.com ; New Jersey 101.5 ; New York State Department of Environmental Conservation ; NewsChannel 5 ; NewsNation ; NorthEscambia.com ; Operation Game Thief, Pennsylvania Game Commission ; Oregon Department of Fish and Wildlife ; Oregon State Police ; Outdoor Life ; Outsider ; People ; Profepa ; Raven Ridge Wildlife Center ; Redheaded Blackbelt ; SDNews.com ; Southwest Ledger ; Tennessee Lookout ; Texas Game Wardens ; The Berkshire Eagle ; The Charlotte Observer ; The Daily Beast ; The Dallas Morning News ; The Key West Citizen ; The News-Press ; The Scioto Post ; The Spokesman-Review ; The Washington Post ; The Washington Times ; Times Leader ; Tribune-Review ; U.S. Attorney's Office - District of Alaska ; U.S. Attorney's Office - District of Nebraska ; U.S. Attorney's Office - District of Oregon ; U.S. Attorney's Office - District of Puerto Rico ; U.S. Attorney's Office - Middle District of Florida ; U.S. Attorney's Office - Southern District of California ; U.S. Attorney's Office - Southern District of South Dakota ; U.S. Attorney's Office - Southern District of Texas U.S. Immigration and Customs Enforcement ; U.S. Attorney's Office - Western District of Arkansas ; U.S. Department of Justice - Office of Public Affairs ; U.S. Department of State ; Unfiltered with Kiran ; Upstate New York ; US Border Patrol RGV Sector ; US Customs and Border Protection ; US Fish and Wildlife Service ; USA Today ; WMBB-TV ; WPSD Local 6 ; WQCS ; WTVR CBS 6.

## AMERIQUE LATINE

**Argentine** : Informaté Salta ; La Unión de Catamarca ; LA17 ; Mendoza Post ; Ministère de l'Environnement et du Développement durable ; Police de Rio Negro ; Police environnementale de la province de Cordoba ; Radio Suquía ; Secrétaire d'Etat à la communication publique du gouvernement de Tucumán ; Sol Play 91.5 ; Télam ; TiempoSur ; Todo Jujuy ; TodoRoca.

**Bolivie** : ATB Digital ; La Patria ; La Voz de la Naturaleza ; Ministère de l'Environnement et de l'Eau de l'Etat plurinational de Bolivie ; NTN24 ; World Animal Protection.

**Brésil** : ((o))eco ; Agence de presse d'Etat de l'Etat du Paraná ; Agência Pará ; Alô Juca ; Amazonas Atual ; Azulzinho Itabuna ; Blog do Carlos Britto ; BR104 ; Canal Rural ; Confirma Notícia ; Correio do Povo ; Folha do Litoral News ; G1 BA ; G1 PI ; G1 Tocantins ; Gouvernement de l'Etat du Ceará ; Gouvernement de l'Etat de Piauí ; GZH ; Hoje em Dia ; HORAH Notícia ; Ibama ; Imprensa24h ; Itapevi Realidade ; Jornal Bom Dia ; Mairie de Vitoria da Conquista ; MB Notícias ; Ministère public de l'Etat du Ceará ; O Atibaense ; Ondas de Ibagué ; Police civile de l'Etat du Paraná ; Police fédérale brésilienne ; Police militaire de l'Espírito Santo ; Police militaire de l'Etat du Mato Grosso ; Police militaire du Ceará ; Police militaire du district fédéral ; Pop Mundi ; Portal do Holanda ; Portal R7 ; Rádio Geração ; Rádio Vale FM ; Registro Diário ; Reporter MT ; SCC10 ; Sputnik Voz do Povo ; Superintendance de l'environnement de l'Etat - Gouvernement de l'Etat du Ceará.

**Chili** : ADN ; Diario El Día.

**Colombie** : Aire métropolitaine de Valle de Aburrá ; Área Política ; Caracol Radio ; Corporation autonome régionale de Cundinamarca ; Corporation autonome régionale de Valle del Cauca ; DiariOriente ; El Colombiano ; El Espectador ; El Tiempo ; Mairie de Bogotá ; Marine nationale de Colombie ; Noticias Caracol ; Police nationale colombienne ; Radio Nacional de Colombia ; RCN Radio ; Semana.

**Costa Rica** : La Región ; La Teja ; Sinac ; Teletica.

**El Salvador** : Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (El Salvador).

**Equateur** : El Universo ; Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Transition écologique (Equateur).

**Mexique** : Aristegui Noticias ; El Imparcial de Oaxaca ; El Sol de Puebla ; El Sol de Tampico ; EstamosAqui.mx ; Garde nationale ; Infobae ; MiMorelia.com ; NVI Noticias ; Periódico Correo ; Profepa ; Quadratín Michoacán ; Revista Proceso ; Secrétariat à la sécurité des citoyens de la ville de Mexico ; TV Azteca ; Vértigo Político.

**Nicaragua** : El 19 Digital.

**Panama** : A Crítica ; Bureau du procureur général de la nation - Ministère public du Panama ; El Espectador ; El Siglo ; En Segundos ; Ministère de l'Environnement de la République du Panama ; NTN24 ; Panamá América.

**Pérou** : Agencia Peruana de Noticias (Andina) ; El Búho ; Gestion régionale de développement des forêts et de la faune de Loreto ; La República ; Ministère public - District du procureur de Santa ; Serfor ; TCS Ahora.

**Venezuela** : El Diario (Venezuela) ; El Pitazo ; La Vanguardia ; Procureur général de la République du Venezuela.

## CARAIBES

**Jamaïque** : Jamaica Observer ; The Gleaner.

**Trinité-et-Tobago** : Ministry of Agriculture, Land and Fisheries.

## ASIE

### ASIE CENTRALE

**Kazakhstan** : Ak Zhaik ; Comité des forêts et de la faune sauvage du ministère de l'Ecologie, de la Géologie et des Ressources naturelles de la République du Kazakhstan ; Département de police de l'Oblys d'Atyraou ; Département de police de l'Oblys du Turkestan ; Ministère de l'Ecologie, de la Géologie et des Ressources naturelles de la République du Kazakhstan ; Ministère des Affaires intérieures de la République du Kazakhstan.

**Kirghizistan** : AKIpress News Agency ; Kaktus ; Ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et de la Supervision technique ; NABU Kyrgyzstan.

**Ouzbékistan** : Ministère des Ressources naturelles de la République d'Ouzbékistan.

### ASIE DE L'EST

**Chine** : 12371.gov.cn ; Agriculture, Fisheries and Conservation Department ; China National Radio ; Chinanews ; Ctdsb.net ; Douanes chinoises ; Douanes de Gongbei ; Douanes de Guangzhou ; Douanes de Tianjin ; Douanes de Xiamen ; Enorth.com.cn ; Gansu Daily ; Global Times ; Hong Kong Customs and Excise Department ; Macau Daily Times ; Modern Express Post ; QingdaoNews.

**Corée du Sud** : Donga.com ; Marine Connection.

**Japon** : FNN ; Japan Today ; TBS News Dig ; The Guardian ; The Japan News ; Yomiuri Shimbun.

**Mongolie** : Eagle News ; iSee.mn ; Medee MN.

**Taïwan** : International Community Radio Taipei ; Public Television Service Foundation ; UP Media ; Xinhua ; Yahoo Taiwan.

## ASIE DU SUD-EST

**Cambodge** : The Phnom Penh Post.

**Indonésie** : Aceh Journal National Network ; Antara News ; Antara News Kalbar ; Antara News Lampung ; Barantin Kini ; Beritajatim.com ; Borneo Orangutan Survival UK ; Buletin iNews ; Centre de Conservation des Ressources Naturelles de Papouasie occidentale (BBKSDA Papua Barat) ; Centre de Conservation des Ressources Naturelles des Moluques ; Centre de quarantaine agricole de classe I de Bandar Lampung ; Centre de quarantaine des animaux, poissons et plantes de Java Timur ; Centre de Quarantaine des animaux, poissons et plantes de Papouasie ; Centre for Orangutan Protection ; Detikcom ; Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes ; Division des Relations Publiques de la police (Indonésie) ; Fajar Papua ; FLIGHT – Protecting Indonesia's Birds ; Garda Animalia ; Haba Aceh ; Harian Berkat ; IDN Times Sumsel ; IDN Times Sumut ; Indonesia Maritime Information Centre ; iNews Kalteng ; KalbarOnline.com ; KaltengOnline.com ; Kicknews.Today ; Kompas ; Kumparan ; Lintas iNews ; Medcom.id ; Media Indonesia ; Media Merah Putih ; Ministère de l'Environnement et des Forêts de la République d'Indonésie ; Mistar.id ; Mongabay ; NuansaNTB ; Oke Line ; Oke Medan ; PETA ; Pontianak Post ; Radar Surabaya ; RadarTuba.co.id ; Radartvnews ; Répertoire des décisions - Cour suprême de la République d'Indonésie ; Rilis Id – Lampung ; Satu Harapan ; Scorpion Foundation Indonesia ; SuaraLampung.id ; SUARANTB.com ; SumutPos.co ; Système d'information de suivi des cas - Tribunal de l'Etat de Surabaya ; Terasmaluku.com ; The Jakarta Post ; The Orangutan Project ; Tribun Gayo ; Tribun Pontianak ; Tribun Sumsel ; TvOneNews.

**Laos** : Radio Free Asia ; The Laotian Times.

**Malaisie** : Département de la faune de la Malaisie péninsulaire ; Harian Metro ; Malay Mail ; New Straits Times ; Overseas Chinese Daily News Malaysia ; The Borneo Post ; The Star (Malaisie) ; Traffic ; Utusan Malaysia.

**Philippines** : Bureau of Customs ; Palawan News.

**Thaïlande** : Bangkok Post ; Channel News Asia ; Département des parcs nationaux, de la faune et de la conservation des plantes ; Khaosod English ; Khmer Times ; Mgronline.com ; Thai PBS ; The Nation Thailand.

**Vietnam** : Báo Công lý ; Báo Công Thương ; Bao Dân Viet ; Báo Hà Tĩnh ; Bao Tin tức - TTXVN ; Cong An Nhan Dan ; Docnhanh.vn ; ENV ; Ho Chi Minh City Police Newspaper ; Lao Dong ; Police de la province de Kon Tum ; Thanh Niên ; Tiền Phong ; Tuoi Tre Online ; VietNamNet ; VietnamPlus ; VnExpress International ; VTC News.

## ASIE DU SUD

**Bangladesh** : Information Fusion Centre – Indian Ocean Region (IFC-IOR).

**Inde** : ABP Live ; Amar Ujala ; Andaman Chronicle ; Andaman Sheeka ; Argus News ; Arunachal Times ; Asian News International ; Bangalore Mirror ; Bansal News ; Blitz ; Border Security Force North Bengal ; Border Security Force South Bengal ; Borok Times ; Business Today ; Central Railway Protection Force ; Country and Politics ; Daijiworld ; Dainik Jagran ; Deccan Chronicle ; Deccan Herald ; Devdiscourse ; Down To Earth ; DT Next ; East Coast Daily ; ETV Bharat ; Greater Kashmir ; Hindustan Times ; Humari Baat ; IBC24 News ; India Today ; Indian Coast Guard ; Jagran ; Kalinga TV ; Karmactive ; Live Hindustan ; Lokmat Times ; Mathrubhumi ; Millennium Post ; Ministry of Finance ; Mongabay ; Nagpur Today ; Naidunia ; Navbharat Times ; New Delhi Television ; News Track ; News18 Tamil Nadu ; Newsroom Odisha ; Northeast Now ; Odisha Bytes ; Odisha Reporter ; Odisha TV ; Ommcom News ; On Manorama ; OpIndia ; Pawsome ; PETA India ; PiPa News ; Prabhat Khabar ; Pragativadi ; Pratidin Time ; Public Relations Officer of Chennai ; Pune Mirror ; Railway Protection Force ; Railway Protection Force - Asansol Division ; Railway Protection Force - Lucknow Division ; Railway Protection Force - Lumding Division ; Railway Protection Force - Malda Division ; Railway Protection Force Northern Railway ; Railway Protection Force West Central Railway ; Republic World ; Sakshi Post ; Sambat English ; Sangbad Pratidin ; Seithipunal ; Siliguri Times ; Star of Mysore ; Telangana Today ; The Assam Rifles ; The Assam Tribune ; The Free Press Journal ; The Goan Everyday ; The Hindu ; The Hitavada ; The Indian Express ; The National ; The New Indian Express ; The Pioneer ; The Print ; The Sentinel ; The Siasat Daily ; The Statesman ; The Telegraph India ; The Times of India ; The Uncut ; The Week ; Vande Bharat TV ; Vikatan ; Vygr ; WCCB ; Wildlife Crime Prevention Volunteer ER ; Wildlife Trust of India.

**Iran** : Agence nationale de protection de l'environnement ; Borna News ; Esfahanemrooz ; Iranian Labour News Agency ; Irib News Agency ; Karaman Habercisi ; Khabarban ; Khabaronline ; Mehr News Agency ; Rokna News ; Tasnim News Agency ; The Islamic Republic News Agency ; Young Journalists Club.

**Népal** : Mongabay ; myRepublica ; Nepal News ; The Kathmandu Post.

**Pakistan** : Associated Press of Pakistan ; Dawn ; The News International ; The Veterinary News & Views ; UrduPoint ; Veterinary News and Views.

**Sri Lanka** : Colombo Gazette ; Sri Lanka Coast Guard ; Sri Lanka Mirror ; Sri Lanka Navy ; The Sunday Times.

## ASIE DE L'OUEST

**Arabie saoudite** : Al Madina ; Saudi Gazette.

**Arménie** : Foundation for the Preservation of Wildlife and Cultural Assets ; International Animal Rescue.

**Azerbaïdjan** : Asekose.am ; Bizim Yol ; Ministère de l'Ecologie et des Ressources naturelles de la République d'Azerbaïdjan ; Ministère des Affaires intérieures de la République d'Azerbaïdjan ; Pravda.az ; XəbərAl.Az.

**Israël** : Israel Nature and Parks Authority ; The Times of Israel.

**Jordanie** : Amman Net.

**Turquie** : Batman Sonsöz ; Habertürk ; Hürriyet Daily News ; Ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Türkiye.

## EUROPE DU NORD

**Danemark** : Dansk Ornitologisk Forening / BirdLife Denmark ; Douanes danoises.

**Finlande** : Lapin Kanssa.

**Norvège** : Dagsavisen ; NOAH ; NRK ; Rovdyr.org ; Trønder-Avisa.

**Royaume-Uni** : Birmingham Mail ; Cheshire Constabulary ; East Sussex Wildlife Rescue & Ambulance Service ; Eastern Daily Press ; ITV ; North Yorkshire Police ; Oxford Mail ; Raptor Persecution UK ; Suffolk Constabulary ; UK Government.

## EUROPE DE L'OUEST

**Allemagne** : AZ-Online ; Committee Against Bird Slaughter ; Direction de police de Hanovre ; Eichsfelder Nachrichten ; Nürnberger Nachrichten ; PIRSCH ; Police d'Essen ; Préfecture de police de Hesse du Nord ; Rheinische Post ; Süddeutsche Zeitung ; Tatort Natur ; Volksstimme ; Wild und Hund.

**Autriche** : Kleine Zeitung ; Kronen Zeitung ; Kurier ; Ministère fédéral des Finances (Autriche) ; NÖN ; OÖNachrichten ; ORF.

**Belgique** : L'Avenir ; La Voix du Nord ; Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ; Nieuwsblad ; RTL Info ; Sudinfo ; VRT.

**France** : 76actu ; Actu Toulouse ; Alouette ; ASPAS ; Bladi.net ; BLOOM ; Charente Libre ; Ferus ; France 3 Centre-Val de Loire ; France Bleu Drôme Ardèche ; France Bleu Nord ; France Bleu Occitanie ; France Bleu Orléans ; France Bleu Provence ; France Bleu Touraine ; Gendarmerie d'Eure-et-Loir ; Gendarmerie de la Drôme ; Gendarmerie de la Marne ; Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ; L'Echo Républicain ; L'Est Eclair ; L'Opinion Indépendante ; La Dépêche du Midi ; La Gazette Ariégeoise ; La Nouvelle République ; La Provence ; La République des Pyrénées ; La Voix du Nord ; Le Berry Républicain ; Le Courrier Cauchois ; Le Dauphiné Libéré ; Le Parisien ; Ligue pour la Protection des Oiseaux ; Lille Actu ; Martinique la 1<sup>ère</sup> ; Mayotte Hebdo ; Midi Libre ; Nouvelle-Calédonie la 1<sup>ère</sup> ; One Voice ; Ouest-France ; Paris-Normandie ; Police nationale ; Police nationale de la Seine-Maritime ; Préfet de la Martinique ; RCI ; SDIS 59 ; Sea Shepherd France ; Sud Ouest ; Tahiti Infos ; Tonga Terre d'Accueil ; Zoo de Lescar.

**Pays-Bas** : Agence néerlandaise pour l'entreprise ; Algemeen Dagblad ; Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation ; Douanes néerlandaises ; Nederlandse Omroep Stichting ; NL Times ; Omroep Brabant ; Police nationale (Pays-Bas) ; RTV Drenthe ; Service frison de l'environnement ; Waterkant.

**Suisse** : Le Nouvelliste ; Schweizer Bauer.

## EUROPE DU SUD

**Croatie** : Département de police d'Osijek-Baranja ; Index ; Morski HR ; N1 ; Slobodna Dalmacija.

**Espagne** : Antena 3 ; Cadena SER ; CARTV ; Castellón Diario ; Cn8 ; Diario de Teruel ; El Día de Córdoba ; El Periódico de España ; eldiario.es ; Europa Sur ; France 3 Occitanie ; Généralité de Catalogne ; Herald de Aragón ; La Vanguardia ; La Voz de Cádiz ; Metrópoli Abierta ; Ministère de l'Intérieur (Espagne) ; Telecinco ; Xunta de Galicia.

**Grèce** : Anna Gergou ; iHunt.gr ; onlarissa.gr ; Zoosos.gr.

**Italie** : Agenzia Nazionale Stampa Associata ; Alto Adige ; Arma dei Carabinieri ; Associazione Nazionale Protezione Animali Natura Ambiente Sezione di Livorno ; Canale Dieci ; CASCINA notizie ; CasertaNews ; CataniaToday ; ChietiToday ; ChietiToday ; Committee Against Bird Slaughter ; Corriere Adriatico ; Corriere della Calabria ; Corriere Fiorentino ; Cuio in Diretta ; FirenzeToday ; Friuli Oggi ; Giornale La Voce ; GreenMe ; Grosseto Notizie ; Il Fatto Quotidiano ; Il giornale dei Castelli Romani ; Il Giorno ; Il Mattino ; Il Messaggero ; Il Resto del Carlino ; Il Tirreno ; Kodami ; L'Eco dell'Alto Molise e Alto Vastese ; L'Unione Sarda ; La Gazzetta del Medio Campidano ; La Gazzetta del Mezzogiorno ; La Nazione ; La Nuova Sardegna ; La Provincia Online ; La Repubblica ; La Stampa ; Lega Italiana Protezione Uccelli ; Lega Nazionale per la Difesa del Cane ; MARIGLIANO.net ; Messinaora.it ; Newsbiella.it ; Notizie di Prato ; OstuniNews ; PiacenzaOnline ; Préfecture de police de Ragusa ; Province autonome de Bolzano - Sud-Tyrol ; Quotidiano di Puglia ; Quotidiano di Sicilia ; Ragusa Oggi ; RagusaNews ; ReggioToday ; ReteAbruzzo.com ; Rewilding Apennines ; RomaToday ; Serchio in diretta ; SiracusaOggi ; Südwest Presse ; Tgcom24 ; VeneziaToday ; VicenzaToday ; Ville métropolitaine de Florence ; Virgilio Notizie ; Voce di Strada.

**Malte** : BirdLife Malta ; Committee Against Bird Slaughter.

**Monténégro** : Agence de protection de l'environnement du Monténégro ; Animal Survival International ; Center for Protection and Research of birds of Montenegro ; CZIP – Centar za zaštitu i proučavanje ptica ; Stop krivolovu ; Vijesti.

**Portugal** : Garde Nationale Républicaine du Portugal ; SIC Notícias.

**Slovénie** : Slovenske Novice ; Žurnal24.

## EUROPE DE L'EST

**Bulgarie** : BNR Radio Bulgaria ; BNT ; Bulgarian News Agency ; Direction régionale du ministère de l'Intérieur – Choumen ; Inspection régionale de l'environnement et de l'eau - Stara Zagora ; Ministère de l'Environnement et de l'Eau (Bulgarie) ; Telegraph (Bulgaria) ; TrafficNews.bg.

**Hongrie** : Hortobágyi Madárpark ; Magyar Nemzet ; Police hongroise ; Service des poursuites judiciaires de Hongrie ; Szabolcs Online ; Tribunaux de Hongrie ; ZooZoo Portál.

**Pologne** : Chambre de l'administration fiscale à Gdańsk ; Chambre de l'administration fiscale à Lublin ; Chambre de l'administration fiscale à Rzeszów ; Chambre de l'administration fiscale à Szczecin ; Chambre de l'administration fiscale à Varsovie ; Gazeta Krakowska ; Gazeta.pl ; Limanowna.in ; Mairie de Gdynia ; Police polonaise ; Quartier général de la police métropolitaine ; TVN24 ; Zachodniopomorskie Towarzystwo Przyrodnicze.

**Roumanie** : Adevarul ; Arad Online ; Garde côtière ; Gazeta Dâmboviței ; Inspection de police du Judet de Hunedoara ; Inspection de police du Judet de Ialomița ; Monitorul Cluj ; Observator ; Police des frontières roumaine ; Police roumaine ; Renasterea Banateana ; ZIUA de Constanta.

**Russie** : 47 channel ; A24 ; Administration municipale de la ville balnéaire de Guelendjik ; Administration territoriale de l'énisseï de l'Agence fédérale des pêches ; Administration territoriale du Caucase du Nord de l'Agence fédérale des pêches ; AMurMedia ; AMURPRESS ; ASTV.RU ; Babr24 ; Baikal-Daily ; BezFormata ; Biyskiy Rabochiy ; Bloknot Astrakhan ; Bloknot Krasnodar ; Bloknot Taganrog ; Bureau du Procureur de l'environnement du bassin de l'Amour ; Bureau du Procureur de l'Oblast d'Astrakhan ; Bureau du Procureur de l'Oblast d'Omsk ; Bureau du Procureur de l'Oblast de Saratov ; Bureau du Procureur de l'Oblast de Tomsk ; Bureau du Procureur de l'Oblast de Vladimir ; Bureau du Procureur des Transports d'Extrême-Orient ; Bureau du Procureur des Transports de l'Oural ; Bureau du Procureur des Transports de Sibérie occidentale ; Bureau du Procureur du District Autonome de la République de Yamalo-Nénetcie ; Bureau du Procureur du Kraï de Khabarovsk ; Bureau du Procureur du Kraï du Kamtchatka ; Centre d'information du gouvernement de Moscou ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans l'Oblast d'Astrakhan ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans l'Oblast de Sakhaline ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans l'Oblast de Tioumen ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans l'Oblast de Toula ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans la République de Mordovie ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans le Kraï de Khabarovsk et l'Oblast autonome juif ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans le Kraï de Krasnoïarsk ; Comité d'enquête de la Fédération de Russie dans le Kraï du Kamtchatka ; Comité de chasse et de pêche de l'Oblast de Saratov ; Complexe économique municipal de Moscou ; Département du Service fédéral vétérinaire et de surveillance phytosanitaire de la ville de Moscou et des Oblasts de Moscou et de Toula ; Département des transports du ministère de l'Intérieur de Russie pour le district fédéral sibérien ; Département du Haut Ob de l'Agence fédérale des pêches ; Douanes virtuelles ; DV Novosti ; Enisey TV ; First Tula ; Fishnews ; Fontanka.Ru ; Gorod55 ; GTRK Tomsk ; H.I. Sutton ; In the City of N ; Interfax Russia ; International award "My affectionate and necessary animal" ; Kam 24 ; Kamchatka Today ; KAMCHATKA-INFORM ; Khabarovsk Territory Today ; Kommercheskie Vesti ; Komsomolskaïa Pravda Khabarovsk ; Komsomolskaïa Pravda Novosibirsk ; Krasnoyarskiy Rabochiy ; KubNews ; Life ; Living in Nizhny ; Mash ; Ministère de l'Ecologie de l'Oblast de Tcheliabinsk ; Ministère de l'Intérieur de Russie ; Ministère de l'Intérieur de Russie dans l'Oblast d'Astrakhan ; Ministère de l'Intérieur de Russie dans le District Autonome des Khantys-Mansis ; Ministère de l'Intérieur de Russie dans le Kraï de Khabarovsk ; Moskovski Komsomolets Sakhalin ; Moskovski Komsomolets Yamalia ; Moskovski Komsomolets Yekaterinburg ; Moydom Moscow ; MSK1.RU ; Naval News ; New Day ; New Siberia ; News VL ; NEWSTULA.RU ; Nizhegorodskaya Pravda ; Northern City ; Novaya Buryatia ; NSK TV ; OINFO ; Omsk news feed ; Omsk Region Information Agency ; Our Krasnoyarsk Territory ; Pchela.News ; Petersburg Newspaper ; Police de Iougra ; Pro Gorod ; Regional Information Agency Birobidzhan ; RIA Dagestan ; RIA Novosti Crimea ; RO Today ; Service de presse conjoint des tribunaux du Kraï de Krasnodar ; Service de presse unifié du système judiciaire de l'Oblast de Tioumen ; Service fédéral de la supervision des ressources naturelles ; Service fédéral de sécurité de la fédération de Russie (FSB) ; Service fédéral des douanes ; Service fédéral vétérinaire et de surveillance phytosanitaire ; Siberian News Agency ; Step Vesti ; Stolica S ; SuperOmsk ; Syndicat professionnel russe des marins ; Taganrog Pravda ; Temryuk Info ; Transsibinfo ; Tribunal du quartier de Leninsky dans la ville de Novosibirsk ; U.S. Naval Institute ; Unité de gestion Volga-Caspienne de l'Agence fédérale des pêches ; UTV.RU ; Vecherniy Saransk ; Vzglyad-info ; Yenisei-Info ; Yugra District TV and Radio Company.

**Slovaquie** : Enviroportal ; MY Novohrad ; Police de la République slovaque ; SP21 Spravodajský portál 21 ; Tribunal de district de Rimavská Sobota.

**Tchéquie** : Administration des douanes de la République tchèque ; Ekolist.cz ; eXtra.cz ; iDNES.cz ; Ministère de l'Environnement de la République tchèque ; Naše Praha ; Police tchèque ; PrahaIN.cz ; Refresher.

**Ukraine** : Bessarabia INFORM ; Poltavshchyna ; Service national des gardes-frontières d'Ukraine ; UA-Reporter.com ; UAnimals.

## OCEANIE

**Australie** : ABC News ; Department of Primary Industries and Regional Development (Western Australia) ; Herald Sun ; Information Fusion Centre – Indian Ocean Region (IFC-IOR) ; Midwest Times ; Minister for Agriculture, Fisheries and Forestry ; Sohu ; State of Queensland (Department of Environment, Science and Innovation) ; The Guardian ; The West Australian.

**Nouvelle Zélande** : Department of Conservation.

## **Araignées en Pologne et en provenance de Pologne**

**N°25** p.37 (réf.4). **N°31** p.166 (réf.10). **N°33** p.217 (réf.30). **N°34** p.208 (réf.10 et 12) et p.209 (réf.13). **N°37** p.178 (réf.9 et .10). **N°40** p.190 (réf.19).

## **Arctocéphale d'Afrique du Sud (*Arctocephalus pusillus*, Annexe II)**

**N°14** p.17 (réf.2). **N°15** p.10 (réf.1). **N°26** p.17 (réf. 1 et 2). **N°33** p.281 (réf.2). **N°39** p.187 (réf.1). **N°41** p.215 (réf.1 et 4).

## **Cachalot (*Physeter macrocephalus*, Annexe I) (vols de dents, saisies et condamnations)**

**N°2** p.5, p.70 et p.77. **N°3** p.76. **N°4** p.13. **N°7** p.116 (réf.69). **N°9** p.88-89 (réf.95). **N°10** p.9 (réf.3). **N°11** p.12 (Multi-espèces marines), p.97 (réf.49) et 98 (réf.55). **N°12** p.12 (réf.6). **N°13** p.114 (réf.74 et 75). **N°15** p.11 (réf.6) et p.87 (réf.1). **N°16** p.12 (réf.1). **N°17** p.16 (réf.10), p.99 (réf.74) et p.117 (réf.33). **N°18** p.13 (réf.2). **N°20** p.128 (réf.78). **N°21** p.14 (réf.1). **N°22** p.124 (août 2018). **N°24** p.17 (réf.5 et 8). **N°25** p.19 (réf.4), p.20 (réf.10) et p.111 (réf.69). **N°26** p.18 (réf.7). **N°27** p.23 (réf.1) et p.127 (réf.74). **N°29** p.41 (réf.124 et 126) et p.180 (réf.6 et 7). **N°30** p.174 (réf.95), p.179 (réf.8), p.197 (réf.6) et p.200 (réf.17). **N°31** p.41 (réf.2 et 4) et p.188 (réf.103 et réf.2). **N°32** p.241 (réf.61) et p.305 (réf.22). **N°33** p.59 (réf.4, 5 et 6) et p.282 (réf.8). **N°34** p.49 (réf.1 et 6) et p.227 (réf.97). **N°35** p.35 (réf.5), p.215 (réf.2) et p.217 (réf.9 et 10). **N°36** p.43 (réf.2). **N°37** p.197 (réf.4), p.232 (réf.12) et p.233 (réf.13). **N°38** p.213 (réf.77) et p.252 (réf.4). **N°40** p.38 (réf.6). **N°41** p.216 (réf.7) et p.219 (réf.14).

## **Caracals (*Caracal caracal*, Annexe I ou II) de compagnie en Europe**

**N°28** p.85 (réf.66, 67 et 68). **N°33** p.90 (réf.86) et p.96 (réf.114 et 115). **N°34** p.83-84 (réf.135). **N°35** p.62 (réf.123). **N°36** p.66 (réf.67 et 68). **N°37** p.193 (réf.82) et p.195 (réf.92). **N°38** p.62 (réf.74), p.66 (réf.94) et p.67 (réf.95). **N°39** p.40 (réf.49). **N°40** p.59 (réf.75). **N°41** p.50 (réf.62) et p.51 (réf.63 et 64).

## **Civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) (saisies et condamnations en France et en Espagne)**

**N°4** p.10. **N°5** p.10. **N°12** p.9 (réf.12). **N°13** p.11 (réf.14 et 14bis). **N°16** p.9 (réf.19 et 20) et p.10 (réf.21, 22, 23, 24 et 25). **N°18** p.12 (réf.15). **N°20** p.18 (réf.24 et 25). **N°21** p.11 (réf.20 et 21), p.12 (réf.22, 23 et 25), p.119 (réf.74). **N°22** p.13. **N°23** p.16 (réf.32 et 33). **N°24** p.15 (réf.16, 17, 18 et 19). **N°25** p.17 (réf.30 et 34) et p.18 (réf.37). **N°27** p.21 (réf.41). **N°28** p.19 (réf.20, 21, 22, 23 et 24). **N°31** p.211 (réf.41). **N°32** p.288 (réf.65, 66, 67, 68 et 69). **N°33** p.266 (réf.38) et p.267 (réf.41). **N°34** p.253 (réf.36 et 37). **N°35** p.205 (réf.43, 44 et 45) et p.206 (réf.46, 47, 48 et 49). **N°36** p.221 (réf.43 et 44). **N°37** p.218 (réf.59). **N°38** p.239 (réf.52, 54 et 55). **N°39** p.177 (réf.29), p.178 (réf.31) et p.179 (réf.33). **N°40** p.240 (réf.49, 50 et 51). **N°41** p.204 (réf.33).

## **District d'Angul, Etat de l'Odisha, Inde**

**N°14** p.93 (réf.113). **N°18** p.100 (réf.124). **N°20** p.104 (réf.102). **N°23** p.89 (réf.65) et p.130 (réf.124). **N°26** p.27 (réf.7). **N°29** p.18 (réf.26, 27 et 28). **N°30** p.38 (réf.139). **N°31** p.32 (réf.106) et p.162 (réf.8). **N°32** p.246 (réf.93). **N°33** p.50 (réf.193) et p.209 (réf.12). **N°34** p.40 (réf.144), p.41 (réf.148 et 154), p.42 (réf.158) et p.75 (réf.87). **N°35** p.31 (réf.110). **N°36** p.37 (réf.106 et 111) et p.64 (réf.56). **N°37** p.30 et p.31 (carte). **N°38** p.31 (réf.106), p.33 (réf.113) et p.58 (réf.54). **N°39** p.87 (réf.5). **N°41** p.27 (réf.72).

## **Empoisonnement par des toxiques agricoles (pesticides, insecticides, rodenticides, tels que : aldicarbe, bendiocarbe, brodifacoum, bromadiolone, carbofuran, chlorpyrifos, Curater, endosulfan, fenthion, furadan, métaldéhyde, monocrotophos, parathion, sulfotep, Témik, Thimet ...),**

**N°2** p.37. **N°4** p.30, p.54 et p.83. **N°7** p.20 (réf.1) et p.27 (réf.39). **N°8** p.20 (réf.2), p.26 (réf.32) et p.75 (réf.30). **N°10** p.69 (réf.15). **N°11** p.51 (réf.44), p.74 (réf.46) et p.84 (réf.83). **N°12** p.27 (réf.3), p.57 (réf.25) et p.102 (réf.2). **N°13** p.59 (réf.37), p.61 (réf.52), p.102 (réf.10) et p.103 (réf.14). **N°14** p.27 (réf.1). **N°15** p.36 (réf.59), p.64 (réf.50), p.65 (réf.52) et p.101 (réf.94). **N°16** p.75 (réf.10). **N°17** p.38 (réf.69) et p.55 (réf.5). **N°18** p.32 (réf.32), p.34 (réf.49), p.54-55 (réf.26), p.58 (réf.59) et p.85 (réf.20). **N°19** p.33 (réf.2) et p.71 (p.50). **N°20** p.34 (réf.4), p.46 (réf.109), p.48 (réf.121), p.69 (réf.55) et p.106 (réf.118). **N°21** p.37 (réf.72 et 75), p.52 (réf.19), p.69 (réf.86) et p.98 (réf.113). **N°22** p.44 (27 juillet 2018) et p.56 (12 août 2018). **N°23** p.46 (réf.36), p.50 (réf.59), p.55 (réf.84, 85, 88 et 89), p.89 (réf.67), p.94 (réf.92), p.114 (réf.10) et p.118 (réf.36). **N°24** p.43 (réf.65). **N°25** p.42 (réf.16), p.44 (réf.35) et p.116 (réf.98). **N°26** p.36 (réf.1), p.47 (réf.55), p.61 (réf.3), p.62 (réf.8 et 10), p.64 (réf.22) et p.66 (réf.39). **N°27** p.41 (réf.2), p.42 (réf.5), p.48 (réf.33) et p.49 (réf.40). **N°28** p.47 (réf.39 et 41), p.80 (réf.39), p.93 (réf.3) et p.135 (réf.78). **N°29** p.54 (réf.7), p.55 (réf.12), p.56 (réf.15), p.68 (réf.82), p.118 (réf.44), p.126 (réf.102), p.128, p.129 (réf.110) et p.131 (réf.129). **N°30** p.119 (carte). **N°31** p.68 (réf.103), p.72 (réf.9), p.110 (réf.8), p.114 (réf.9), p.116 (réf.19), p.133 (réf.110) et p.181 (réf.66). **N°32** p.70 (réf.6), p.73 (réf.23), p.78 (réf.51), p.100 (réf.34), p.145 (réf.6), p.156 (réf.39), p.172 (réf.108), p.173, p.180 (réf.156 et 157), p.181 (réf.163), p.182 (réf.170 et 171), p.183 (réf.175 et 176), p.194 (réf.243) et p.195 (réf.244 et 246). **N°33** p.46 (réf.172), p.87 (réf.60), p.115 (réf.25), p.169 (carte), p.172 (réf.102), p.173 (carte), p.179 (réf.132), p.182 (réf.140) et p.239 (réf.122). **N°34** p.41 (réf.148), p.156 (carte), p.161 (carte), p.162 (réf.109) et p.179 (réf.217). **N°35** p.52 (réf.54), p.67 (réf.18), p.128 (carte), p.133 (réf.80), p.134 (réf.91), p.135 (réf.99), p.136 (réf.106 et 109), p.143 (réf.147), p.145 (réf.163), p.146 (réf.167) et p.185 (réf.71). **N°36** p.59 (réf.23), p.71 (réf.2), p.138 (réf.62), p.144 (réf.92), p.145 (réf.97 et 98), p.146 (réf.101), p.147 (réf.110), p.155 (réf.135), p.159 (réf.162) et p.191 (réf.34). **N°37** p.133 (carte), p.137 (réf.86 et 90), p.138 (réf.94), p.140 (réf.110), p.147 (réf.144 et 146) et p.176 (réf.1). **N°38** p.50 (réf.8), p.68 (réf.1), p.70 (réf.12), p.71 (réf.14), p.73 (réf.26), p.148 (carte), p.154 (réf.127), p.155 (carte), p.156 (réf.133), p.159 (réf.157), p.161 (réf.173),

p.164 (réf.185) et p.169 (réf.209). **N°39** p.34 (réf.14), p.109 (réf.85), p.111 (réf.97 et 99), p.112 (réf.102), p.119 (réf.129 et 131) et p.122 (réf.146). **N°40** p. 21 (réf. 22), p. 50 (réf.12), p. 51 (réf.20), p. 52 (réf.25), p.53 (réf.36), p.56 (réf. 52 et 57), p.67 (réf.16 et 17), p.69 (réf.27), p.89 (réf.1), p.113 (réf.78), p.124 (réf.5), p.131 (réf. 44), p.144 (réf. 90), p.145 (réf.94, 95 et 96), p.147 (réf.104 et 108), p.148 (réf.111), p.149 (carte), p.150 (réf.116, 117 et 118), p.151 (réf.123, 124 et 125), p.153 (réf.135), p.155 (réf.145), p.158 (réf.154 et 155), p.159 (réf.157, 158 et 159), p.160 (réf.163), p.161 (réf.168), p.163 (réf.180 et 183), p.204 (réf.73), p.209 (réf.95). **N°41** p.25 (réf.62), p.26 (réf.63), p.49 (réf.47), p.50 (réf.55), p.59 (réf.10), p.95 (réf.50), p.102 (réf.9), p.103 (réf.14), p.125 (réf.116), p.128 (réf.124 et 129), p.129 (réf.133 et 134), p.131 (réf.144), p.137 (réf.175), p.180 (réf.65) et p.203 (réf.25).

### **Erhus en peaux de python (Pythonidae)**

**N°10** p.18 (réf.2). **N°12** p.23 (réf.6). **N°24** p.25 (réf.4). **N°25** p.29 (réf.4) et p.112 (réf.73). **N°31** p.155 (réf.10). **N°32** p.210 (réf.16, 19, 20, 21, 22 et 23) et p.241 (réf.62). **N°33** p.199 (réf.16). **N°34** p.194 (réf.7) et p.195 (réf.9). **N°35** p.160 (réf.14 et 15). **N°36** p.172 (réf.6 et 7). **N°37** p.163 (réf.9, 11 et 12). **N°40** p.174 (réf.4 et 5).

### **Expérimentation animale (capture, trafic ou utilisation d'animaux)**

**N°9** p.40 (réf.30). **N°12** p.47 (réf.32). **N°15** p.79 (réf.25). **N°17** p.91 (réf.25). **N°26** p.54 (réf.11) et p.59 (réf.37). **N°27** p.69 (réf.27), hors-série covid-19 p.5. **N°30** p.91 (réf.18) et p.97 (réf.60). **N°31** p.99 (réf.19) et p.182 (réf.73). **N°32** p.304 (réf.16). **N°33** p.63 (réf.10), p.142 (réf.55) et p.281 (réf.3). **N°35** p.97-98 (réf.30). **N°37** p.100 (réf.23). **N°38** p.109 (réf.23) et p.111 (réf.31). **N°39** p.76 (réf.19), p.80 (réf.37 et 39) et p.83 (réf.54). **N°40** p.101 (réf.19), p.110 (réf.60 et 62), p.111 (réf.65 et 67), p.113 (réf.79). **N°41** p.94 (réf.44 et 47) et p.220.

### **Filière bigoudis (contrebande d'oiseaux chanteurs dissimulés dans des bigoudis)**

**N°20** p.43 (réf.91). **N°23** p.43 (réf.15). **N°25** p.42 (réf.18). **N°28** p.45 (réf.19). **N°32** p.153 (réf.22) et p.154 (réf.29). **N°37** p.121 (réf.27) et p.124 (réf.32). **N°39** p.92 (réf.16). **N°41** p.112 (réf.56).

### **Francfort-sur-le-Main, Land de Hesse, Allemagne (contrebande faunique via l'aéroport international)**

**N°4** p.38. **N°5** p.31. **N°6** p.18 (réf.23), p.32 (réf.37) et p.96 (réf.126). **N°7** p.75 (réf.78). **N°11** p.63 (réf.52). **N°15** p.24 (réf.4). **N°18** p.21 (réf.22). **N°23** p.15 (réf.27) et p.134 (réf.156). **N°26** p.43 (réf.35) et p.96 (réf.138). **N°28** p.8 (réf.11), p.34 (réf.17), p.90 (réf.17) et p.115 (réf.107). **N°29** p.91 (réf.23). **N°33** p.230 (réf.72). **N°36** p.204 (réf.8). **N°39** p.25 (réf.80). **N°41** p.179 (réf.60).

### **Gaja Muthu ou perles d'éléphant**

**N°15** p. 101 (réf.97). **N°19** p. 112 (réf.139). **N°22** p. 100. **N°23** p.134 (réf.151). **N°24** p.79 (réf.106). **N°32** p.51 (réf.215). **N°35** p.33 (réf.122 et 125). **N°36** p.39 (réf.120). **N°37** p.37 (réf.125). **N°41** p.27 (réf.74).

### **Gang Mabuza-Nyalunga-Mnisi (rhinos Afrique du Sud)**

**N°6** p.62-63 (réf.16). **N°7** p.62 (réf.5). **N°9** p.66 (réf.44). **N°12** p.69 (réf.19). **N°15** p.82 (réf.41). **N°21** p.77 (réf.30). **N°22** p.79 et p.81. **N°23** p.104 (réf.26). **N°28** p.4, réf.4. **N°30** p.45, réf.18. **N°40** p.43 (réf.11) et p.45 (réf.25).

### **Gavial du Gange (*Gavialis gangeticus*, Annexe I)**

**N°5** p.29. **N°8** p.18 (réf.5). **N°12** p.25 (réf.2). **N°18** p.26 (réf. 6). **N°27** p.37 (réf.7). **N°29** p.145 (réf.12). **N°41** p.163 (réf.32).

### **Instruments de musique avec des parties en ivoire (pianos, violons, violoncelles)**

**N°5** p.95. **N°22** p.102 (Nouvelle-Zélande). **N°28** p.110 (réf.70). **N°29** p.31 (réf.63). **N°32** p.36 (réf.117), p.37 (réf.122) et p.42 (réf.176). **N°33** p.38, p.39 (réf.109) et p.44 (réf.161). **N°34** p.37 (réf.125). **N°35** p.27 (réf.85). **N°37** p.27 (réf.61) et p.37 (réf.127). **N°38** p.27 (réf.74) et p.36 (réf.131). **N°39** p.17 (réf.39) et p.18 (réf.46). **N°40** p. 28 (réf.67).

### **Ivoire de mammoth**

**N°3** p.76. **N°7** p.71 et p.88 (réf.63). **N°8** p.82-84. **N°9** p.103 (réf.80). **N°11** p.9 (carte), p.83 (réf.76), p.87 (réf.1) et p.97 (réf.49). **N°12** p.92 (réf.94 et 102). **N°13** p.77 (réf.5) et p.95 (réf.100). **N°14** p.88-89 (réf.87) et p.110 (réf.43). **N°15** p.87 (réf.1) et p.105 (réf.120). **N°16** p.82 (réf.75) et p.90 (réf.1 et 2). **N°17** p.108 (réf.1 et 2). **N°18** p.106 (réf.149). **N°20** p.101 (réf.79), p.110 (réf.1) et p.111 (réf.2). **N°21** p.102 (réf.1) et p.116 (réf.50). **N°23** p.135 (réf.1 et 2), p.136 et p.151 (réf.49). **N°24** p. 80 et p.81 (réf.1 et réf.1, colonne de gauche). **N°26** p.97 (réf.1). **N°27** p.83 (réf.9 et 10) et p.129 (réf.82). **N°29** p.32 (réf.68) et p.41 (réf.126). **N°30** p.163 (réf.39). **N°31** p.40 (réf.1) et p.41 (réf.4). **N°32** p.52 (réf.221) et p.54 (réf.2). **N°33** p.39 (réf.111) et p.231 (réf.77). **N°34** p.33 (réf.82) et p.48 (réf.1, 2 et 3). **N°38** p.37 (réf.1 et 2). **N°40** p.36 (réf. 1 et 2). **N°41** p.31.

### **Lwiro (Centre de Réhabilitation des Primates de), Bukavu, Province du Sud-Kivu, République Démocratique du Congo**

**N°6** p.41. **N°8** p.35 (réf.1). **N°9** p.36 (réf.2 et 3) et p.37 (réf.7 et 11). **N°11** p.37 (réf.1 et 4) et p.38 (réf.7 et 8). **N°12** p.27 (réf.2) et p.41 (réf.5, 6 et 7). **N°13** p.43 (réf.8 et 9) et p.44 (réf.11 et 12). **N°14** p.37 (réf.8 et 10). **N°15** p.50 (réf.6). **N°16** p.41 (réf.2 et 3). **N°17** p.45 (réf.6 et 7). **N°19** p.56 (réf.4 et 5). **N°20** p.57 (réf.4). **N°23** p.72 (réf.9 et 10). **N°25** p.54 (réf.1). **N°27** p.64 (réf.1). **N°28** p.67 (réf.3). **N°30** p.90 (réf.10) et p.91 (réf.13 et 14). **N°31** p.97 (réf.12) et p.114 (réf.7). **N°32** p.128 (réf.10 et 11) et p.129 (réf.12, 15, 16, 17 et 18). **N°33** p.132 (réf.15 et 16). **N°34** p.120 (carte) et p.140 (réf.16). **N°35** p.94 (réf.9 et 10). **N°36** p.104 (réf.12 et 13), p.105 (réf.15) et p.124 (réf.8). **N°37** p.97 (carte), p.98 (réf.10) et p.117 (réf.5). **N°38** p.106 (carte). **N°39** p.74 (réf.6). **N°40** p.99 (carte). **N°41** p.85 (carte).

### **Merida, Etat du Yucatan, Mexique (contrebande faunique via l'aéroport international)**

**N°2** p.18 et p.19. **N°4** p.27 et p.33. **N°5** p.27. **N°19** p.9 (réf.8). **N°20** p.12 (réf.2 et 4). **N°21** p.8 (réf.3) et p.25 (réf.4). **N°24** p.61 (réf.48). **N°25** p.12 (réf.6), p.15 (réf.18 et 20) et p.32 (réf.5). **N°26** p.54 (réf.9). **N°28** p.45 (réf.23). **N°29** p.115 (réf.34). **N°34** p.115 (réf.14) et p.146 (réf.47). **N°35** p.44 (réf.1). **N°36** p.69 (réf.77).

### **Porcs-épics à crête (*Hystrix cristata*) (braconnage et saisies)**

**N°13** p.101 (réf.2). **N°30** p.16-18. **N°31** p.133 (réf.110). **N°33** p.149 (réf.23). **N°34** p.229 (réf.109). **N°35** p.112 (réf.12) et p.185 (réf.69). **N°36** p.121 (réf.10). **N°37** p.115 (réf.17 et 18) et p.181 (réf.12). **N°39** p.88 (réf.12 et 14). **N°41** p.99 (réf.9 et 11).

### **Potos ou kinkajou (*Potos flavus*)**

**N°4** p.97. **N°7** p.106 (réf.18). **N°8** p.98 (réf.26). **N°15** p.118 (réf.55bis). **N°17** p.116 (réf.31). **N°21** p.113 (réf.37). **N°26** p.105 (réf.35). **N°27** p.66 (réf.7), p.114 (réf.11) et p.126 (réf.71). **N°33** p.146 (réf.6) et p.222 (réf.15). **N°34** p.218 (réf.49). **N°35** p.110 (réf.3) et p.176 (réf.12). **N°37** p.181 (réf.12). **N°40** p.118 (réf.7).

### **Rathkeale Rovers**

**N°1** p.22. **N°2** p.48, 49, 50, 52 et 53. **N°4** p.67 et p.69-70. **N°5** p.76. **N°7** p.75 (réf.78). **N°8** p.66 (réf.55 et encadré). **N°9** p.69. **N°10** p.49 (réf.49bis). **N°12** p.72 (réf.48/49). **N°13** p.76 (réf.61). **N°14** p.97 (réf.129). **N°15** p.86 (réf.75). **N°16** p.70 (réf.37). **N°18** p.78 (réf.70). **N°19** p.87 (réf.28 et 29). **N°27** p.88 (réf.23). **N°30** p.49 (réf.37bis). **N°32** p.55-58. **N°34** p.60 (réf.62). **N°40** p.39 (réf.9).

### **Roussettes (*Pteropus* spp., Annexe I ou II, ou *Notopterus neocaledonicus*) en Nouvelle-Calédonie (France) (braconnage et saisies)**

**N°8** p.93 (réf.3). **N°9** p.92 (réf.17). **N°10** p.70 (réf.27). **N°11** p.89 (réf.17). **N°32** p.148 (réf.16). **N°40** p.116 (réf.2 et 3). **N°41** p.99 (réf.14).

### **Satpura (réserve de tigres de), District de Narmadapuram, Etat du Madhya Pradesh, Inde**

**N°4** p.56. **N°10** p.40 (réf.43). **N°11** p.47 (réf.21). **N°23** p.89 (réf.70). **N°25** p.113 (réf.83). **N°41** p.42 (réf.7).

### **Servals (*Leptailurus serval*, Annexe II) vivants en Europe et en Amérique du Nord**

**N°11** p.52 (réf.51). **N°26** p.68 (réf.52). **N°27** p.79 (réf.57). **N°28** p.86 (réf.69 et 70). **N°31** p.66 (réf.92). **N°32** p.88 (réf.117, 118 et 119) et p.251 (réf.119). **N°33** p.91 (réf.87 et 88) et p.96 (réf.114). **N°34** p.78 (réf.106, 107 et 108), p.82 (réf.131), p.83-84 (réf.135) et p.227 (réf.98). **N°35** p.58 (réf.94), p.62 (réf.123) et p.187 (réf.84). **N°36** p.66 (réf.69 et 70) et p.67 (réf.71). **N°37** p.55 (réf.60). **N°38** p.62 (réf.76), p.66 (réf.94), p.67 (réf.95) et p.214 (réf.81). **N°39** p.41 (réf.51, 52 et 54). **N°40** p.59 (réf.77 et 78), p.60 (réf.79). **N°41** p.51 (réf.66), p.52 (réf.68, 69, 70, 71 et 72) et p.53 (réf.73 et 74).

### **Shahtoosh (étoles en laine d'antilope du Tibet *Pantholops hodgsonii*)**

**N°3** p.76. **N°5** p.109. **N°6** p.100 (réf.10). **N°8** p.93 (réf.12). **N°9** p.91 (réf.13). **N°11** p.49 (réf.30). **N°16** p.103 (réf.61). **N°20** p.114 (réf.24). **N°23** p.140 (réf.26) et p.142 (réf.45). **N°28** p.119 (réf.23). **N°32** p.109 (réf.6). **N°33** p.113 (réf.13). **N°34** p.101 (réf.15). **N°35** p.75 (réf.7) et p.76 (réf.11). **N°40** p.79 (réf.10) et p.80 (réf.11).

### **Totoaba (*Totoaba macdonaldi*) (Contrebande de vessies natatoires)**

**N°1** p.3. **N°4** p.6. **N°5** p.13. **N°6** p.6 (réf.1, 2 et 4). **N°7** p.5 (réf.5). **N°8** p.5 (réf.4 et 5) et p.8 (réf.1). **N°10** p.7 (réf.2 et 3) et p.8 (réf.12). **N°11** p.6 (réf.2) et p.7 (réf.7). **N°15** p.8 (réf.11). **N°16** p.8 (réf.12, 13 et 14). **N°17** p.4 (réf.1) et p.11 (réf.19). **N°18** p.10 (réf.5). **N°19** p.13 (réf.20). **N°20** p.15 (réf.11), p.16 (réf.13, 14 et 15) et p.22 (réf.3). **N°21** p.10 (réf.10, 11, 12 et 13) et p.18 (réf.1). **N°22** p.11 et p.12. **N°23** p.13 (réf.15, 16 et 17) et p.14 (réf.20). **N°24** p.14 (réf.8). **N°25** p.15 (réf.16, 18, 19 et 20) et p.16 (réf.22, 24 et 25). **N°26** p.15 (réf.10). **N°27** p.20 (réf.28). **N°29** p.172 (réf.18) et p.173 (réf.23). **N°30** p.178 (réf.5), p.188 (réf.7), p.189 (réf.14) et p.191 (réf.21). **N°31** p.208 (réf.21 et 22) et p.210 (réf.34). **N°32** p.301 (réf.7). **N°33** p.259 (réf.2), p.263 (réf.16), p.265 (réf.26) et p.282 (réf.7). **N°34** p.38 (réf.128), p.232 (réf.2 et 3), p.249 (réf.14), p.250 (réf.17) et p.252 (réf.30). **N°35** p.200 (réf.5), p.202 (réf.17 et 18) et p.203 (réf.24). **N°40** p.210 (réf.2), p.211 (réf.3), p.234 (réf.7), p.237 (réf.24).

### **Vaquitas (*Phocoena sinus*)**

**N°16** p.16 (réf.2). **N°17** p.10 (réf.15) et p.11 (réf.14). **N°19** p.15 (réf.1). **N°22** p.19. **N°27** p.20 (réf.27). **N°32** p.301 (réf.7). **N°33** p.282 (réf.7). **N°40** p.211 (réf.3).

### **Robin des Bois**

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)

[contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org)